

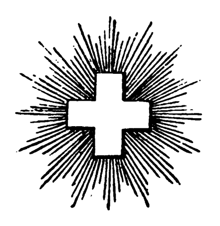
EX-LIBRIS

ALBERT de MONTET

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE
MILITAIRE
SUISSE



VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — 1884



LAUSANNE
IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26
1884

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — 1884

N° 1. — 15 JANVIER.

N° 2. — 15 FÉVRIER.

N° 3. — 15 MARS.

N° 4. — 15 AVRIL.

N° 5. — 15 MAI

N° 6. — 15 JUIN.

N° 7. — 15 JUILLET.

N° 8. — 15 AOUT.

N° 9. — 15 SEPTEMBRE.

N° 10. — 15 OCTOBRE.

N° 11. — 15 NOVEMBRE.

N° 12. — 15 DÉCEMBRE.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIX° Année. N° 1. 15 Janvier 1884

Guerres de Chine.

(Avec deux croquis.)

La guerre éclatera-t-elle entre la France et la Chine à l'occasion de l'expédition française au Tonkin ? La prise de Sontay par l'amiral Courbet et les efforts que les Français sont en train de faire contre la place de Bac-Ninh, tête du delta du fleuve Song-Cau, dont ils détiennent déjà les embouchures par la place de Haiphong, leur base actuelle d'opérations, deviendront-ils réellement le *casus belli* qu'avait annoncé le marquis Tseng, ambassadeur chinois à Londres et à Paris ?

Le meilleur préliminaire de la réponse à donner à cette grave question se trouvera dans l'historique des diverses affaires militaires que la Chine a déjà eues sur les bras dans des circonstances récentes et à peu près analogues, c'est-à-dire dans les guerres qu'elle a dû soutenir de 1840 à 1860, contre les coalisés européens et américains, qui voulaient pouvoir faire pénétrer dans ce vaste empire leurs commerçants et leurs missionnaires.

On sait que de tout temps la Chine, fière de son antique civilisation, aujourd'hui plus que vermoulue, était fermée aux barbares, c'est-à-dire aux Européens. Si quelques exceptions furent faites parfois, notamment en faveur des Espagnols à King-po, des Portugais à Macao, des Anglais et des Français à Canton, un régime plus rigoureux fut inauguré dès 1815 et 1820 par l'expulsion de tous les chrétiens et le martyre de bon nombre d'entre eux. Leurs comptoirs, tolérés seulement à Macao et à Canton, furent en outre soumis à des vexations sans nombre.

Cet état de choses étant très nuisible au commerce anglais surtout, lord Napier fut envoyé à Canton avec les pouvoirs les plus étendus. Sa diplomatie échoua devant l'inébranlable volonté des autorités chinoises ; il mourut à Canton sans avoir obtenu le moindre résultat. Ses successeurs, M. Davis et le capitaine Elliot, ne furent pas plus heureux dans leurs tentatives ; le gouvernement chinois leur refusa tout, même de résider à Canton.

En 1839, les difficultés pendantes s'aggravèrent considérablement, par suite du décret exigeant, sous peine de mort, que tout l'opium chargé tant sur les navires-entrepôts que sur les bâtiments mouillés

en rade, fût livré au gouvernement. Le commissaire Lin, homme d'une grande énergie, chargé de mettre ce décret à exécution, fit aussi bloquer toutes les factoreries anglaises et, le 17 juin, obtint la remise de 20,291 caisses d'opium, évaluées à plus de 100 millions. Ces caisses furent solennellement jetées à la mer. A cette occasion survint, entre un matelot anglais et un matelot chinois, une rixe dans laquelle ce dernier fut tué. Sur le refus exprimé par les Anglais de livrer le coupable, Lin défendit de leur fournir des vivres sous peine de mort. Ce que les Chinois leur refusèrent de gré, les Anglais s'en emparèrent de force; et ce fut alors que Lin fit placarder dans tous les quartiers de la ville un manifeste appelant aux armes tous les Chinois pour l'extermination des Anglais.

L'amiral Kou-ang, ayant sous ses ordres 29 jonques de guerre, voulut s'emparer des bâtiments anglais, se fit battre et dut se retirer avec une perte de six jonques. Cependant les Anglais, craignant d'être enveloppés de toutes parts, évacuèrent Canton et se retirèrent à Macao, où ils furent poursuivis par le général Yih qui, le 12 février, réussit à les chasser de la colonie portugaise.

La guerre étant déclarée de fait, le 28 juillet 1840, une flotte anglaise composée de 1 vaisseau, 2 frégates, 10 corvettes ou bricks, sous les ordres du capitaine Elliot, apparut dans la mer de la Chine. Pendant qu'une faible division bloquait Canton, le gros de l'escadre continua sa course vers le nord, bombarda d'abord Amoy, prit ensuite Ting-Haï, chef-lieu de l'île de Chu-san et, le 11 août, entra dans les eaux du Pe-ho.

L'empereur, inquiet de la présence d'une flotte anglaise aussi près de sa capitale, promit de destituer Lin et d'envoyer des négociateurs à Canton. Confiant en la parole du Fils du Ciel, Elliot retourna à Canton attendre les commissaires, qui n'arrivèrent que le 20 novembre. Comme les négociations n'aboutirent point, le 7 janvier 1841 Elliot enleva les forts de la rivière de Canton et tua 600 Chinois sans perdre un homme. Le lendemain, il se disposait à remonter la rivière, lorsque l'amiral chinois fit demander une trêve. Les Anglais accordèrent cette trêve et les négociations reprirent leur cours; un traité s'ensuivit, aux termes duquel les Anglais abandonnaient l'île de Chu-san et les forts dont ils venaient de s'emparer. En revanche, ils recevaient une indemnité de 32 millions de francs et on leur cédait l'île de Hong-Kong, beaucoup moins importante, quant à sa situation et à sa fertilité, que celle de Chu-san.

Les Anglais espéraient attirer à Hong-Kong le commerce de Canton, détrôner cette ville et étendre ainsi leurs relations parmi tout l'empire. Jusqu'ici ces prévisions ne se sont pas réalisées. Hong-Kong n'a guère d'autre portée que d'être le siège de la marine et de la puissance britannique dans les mers de la Chine.

Les Anglais prirent possession de Hong-Kong, mais l'empereur

refusant de payer l'indemnité et de ratifier le traité, les hostilités recommencèrent au mois de février. Les forts du Bogue furent enlevés de nouveau, les Chinois chassés de leurs positions, les jonques coulées, l'amiral chinois tué, Canton menacé, les faubourgs occupés, et, le 24 mai, le général Hugh-Gouha, descendu à terre avec 2500 hommes et 13 pièces de canon, s'empara des hauteurs fortifiées à l'ouest de Canton, en chassa les défenseurs ; il se préparait à ouvrir le feu contre la ville, quand les autorités de Canton, pour échapper au désastre d'un bombardement, proposèrent de payer l'indemnité que l'empereur avait refusée.

Les Anglais acceptèrent la proposition, Canton échappa au sac, mais la guerre n'en continua pas moins avec une grande vigueur.

Au commencement d'août, le capitaine Elliot, rappelé, est remplacé par sir Henri Pottinger, nommé ministre plénipotentiaire, haut commissaire du gouvernement britannique. Une nouvelle division navale, arrivée en Chine, porte la flotte d'Hong-Kong à 80 navires et à 15 mille hommes. L'amiral Parker prend le commandement de la flotte, le général Hugh-Gouha celui des troupes de débarquement.

Le 21, la flotte fit voile vers le nord ; le 5 septembre, on prit Amoy, et le 29, on réoccupa l'île de Chu-san, à l'embouchure du fleuve Bleu, où on hiverna.

Dès le mois de mai 1842, on remonta le fleuve Bleu, on enleva successivement, sans peine, Shangaï et plusieurs autres villes ; mais, au point de jonction du canal impérial avec le fleuve, à Tchin-Kiang-fou, les Tartares défendirent ce nœud stratégique et commercial avec acharnement, ils se battirent dans les rues et dans les maisons et, quand ils se virent dans l'impossibilité de se défendre plus longtemps, ils se poignardèrent, après avoir tué leurs femmes et leurs enfants. A la suite de cette boucherie, les Anglais, exaspérés par suite des pertes qu'ils avaient subies, mirent la ville et les environs à feu et à sang, et inspirèrent une telle frayeur aux populations chinoises, que la petite ville de Koua-tchou paya 3 millions de francs pour échapper à l'occupation anglaise.

Pendant qu'une partie de la flotte bloquait le canal, le reste remontait le fleuve jusqu'à Nanking, seconde capitale de l'empire. Cette ville, sans défense, prise au dépourvu, comprit que son sort était décidé et fit les plus pressantes instances auprès du gouvernement pour en arriver à un arrangement. La cour de Péking, voyant sa capitale exposée à une destruction certaine, l'empire coupé en deux, les communications fluviales interrompues, la famine sur le point de se déclarer dans tout l'empire, envoya un membre de la famille impériale, Ky-Yng, à Nanking, muni de pleins pouvoirs.

Le 29 août, en rade de Nanking, à bord du vaisseau le *Cornwallis*, sir Henry Pottinger et Ky-Yng signèrent un traité en vertu duquel

le gouvernement chinois s'engageait à payer en trois ans 120 millions de francs et à tenir ouverts et libres au commerce anglais les cinq ports de Canton, d'Amoy, de Fou-Tchou, de Ning-Po et de Shangaï. La cession de l'île de Hong-Kong, déjà stipulée dans le traité du 20 janvier 1841, fut de nouveau reconnue.

Aux avantages commerciaux que l'Angleterre en particulier obtenait dans l'exécution du traité de Nanking, se trouvait ainsi implicitement liée la solution du grand problème si souvent et si vainement tenté, L'OUVERTURE DE LA CHINE A TOUS LES PEUPLES.

Aussi, dès le 3 juillet 1844, un traité avec la France fut signé et le 25 octobre, un autre traité fut conclu avec l'Union américaine.

Pendant les années 1845 et 1846, les mandarins accueillirent favorablement les étrangers dans les ports d'Amoy, de Fou-Tchou, de Ning-Po et de Shangaï, mais le vice-roi de Canton fit tout ce qu'il put pour entraver le commerce et s'opposa à l'exécution des traités. Il empêcha les Européens de pénétrer dans la ville chinoise et relégua les factoreries étrangères dans un espace très restreint des faubourgs. Aux justes réclamations des consuls, les autorités chinoises opposèrent une force d'inertie invincible et une mauvaise foi évidente.

En 1847, lord Palmerston, persuadé que la *force* était le seul argument devant lequel céderaient les autorités du Céleste Empire, fit des préparatifs pour expédier de nouvelles troupes à Hong-Kong; mais la révolution de 1848, qui menaça de bouleverser l'Europe, arrêta momentanément ce projet.

Un peu plus tard, la guerre d'Orient vint encore distraire le chef du Foreign-Office des vues qu'il avait sur la Chine. On temporisa à raison des circonstances; mais dès que la paix fut signée avec la Russie, que l'Angleterre n'eut plus à craindre de voir les troupes du czar combattre à côté de celles du Fils du Ciel, elle envoya de nouvelles forces en Chine, et, afin de satisfaire aux réclamations du haut commerce anglais, se prépara à reprendre les hostilités avec le Céleste Empire.

Dans les traités conclus en 1842 et 1844, il avait été stipulé qu'après dix années révolues, ces traités pourraient être révisés; en conséquence, l'Angleterre, la France et l'Amérique résolurent, en 1856, d'envoyer des commissaires extraordinaires pour réviser ces traités, défendre la cause de la civilisation et protéger le commerce du monde entier.

Pour appuyer efficacement les prétentions des commissaires, on résolut collectivement d'augmenter les forces navales dans les mers de Chine, et, dès le mois de septembre, des forces importantes se réunirent à Macao, à Hong-Kong et Shangaï.

Campagnes de 1856-1857-1858.

Les Anglais désirant la guerre, un incident favorable à leur plan ne tarda pas de se présenter. Le 8 octobre 1856, douze matelots anglais, montés sur une embarcation chinoise, naviguant sous pavillon anglais et maraudant sur les côtes, furent arrêtés et conduits dans les prisons de Canton. Le consul anglais réclama ses nationaux ; le fameux Yeh, alors gouverneur de la province de Canton, fit remettre les marins, mais refusa obstinément de faire des excuses. On lui signifia que si, dans les 24 heures, les satisfactions n'étaient pas complètes, les hostilités commenceraient. Yeh gardant le silence, les représailles ne se firent pas attendre. Le 23 octobre, l'amiral Seymour avec son escadre, se dirigea sur Canton, enleva les forts de la rade, remonta la rivière, bombarda deux faubourgs, descendit à terre avec un détachement d'infanterie de marine, pénétra dans la ville et incendia le palais du vice-roi Yeh. L'amiral fit alors des propositions au vice-roi; Yeh, méconnaissant étrangement les traités, répondit qu'il ne reconnaissait à aucun étranger le droit de pénétrer dans Canton, et que, du reste il ne pouvait traiter verbalement avec eux. Par ses ordres, des proclamations placardées dans tous les quartiers de la ville excitèrent les habitants à tuer les Européens et à incendier leurs factoreries. Ce procédé foulant aux pieds le droit des neutres, les consuls de France et d'Amérique adressèrent à Yeh d'énergiques protestations. Le vice-roi répondit que les actes de rigueur ne seraient dirigés que contre les Anglais ; cependant, le 13 décembre, toutes les factoreries européennes de Canton furent incendiées; Américains, Français et Anglais durent s'enfuir à bord des navires de leur nation, qui les transportèrent à Hong-Kong et à Macao, à l'abri de tout danger.

Le contre-amiral Guérin, commandant de l'escadre française à Canton, trop faible pour entreprendre des opérations sérieuses, suivit ses nationaux à Hong-Kong, afin d'y attendre des renforts et les instructions de son gouvernement. La flotte anglaise resta sur la défensive, et le commodore américain Armstrong, après avoir réduit le fort de la barrière, se retira également pour attendre de nouvelles instructions.

Cette mesure de prudence prise par les flottes étrangères fut interprétée par les Chinois comme une retraite forcée; le vice-roi prit aussitôt l'offensive. Son premier acte fut de mettre à prix la tête des barbares (100 taëls par tête).

Le 23 décembre, M. Cowper est enlevé ; le 30, *le Chardon*, paquebot faisant le service des dépêches, est capturé et onze personnes du bord sont décapitées. Le 4 janvier 1857, les Chinois, dont l'audace s'accroît de jour en jour, viennent attaquer les bâtiments

mouillés autour de Macao, mais ils sont repoussés et obligés de s'enfuir avec perte.

Les choses en étaient arrivées à ce point quand, en 1857, l'Angleterre, la France, les Etats-Unis et la Russie résolurent d'envoyer des commissaires et les forces nécessaires pour amener à bien une expédition devenue indispensable. Lord Elgin pour l'Angleterre, le baron Gros pour la France, M. Reid pour l'Amérique, furent les hauts commissaires. L'Angleterre expédia sous les ordres du général Ashburnham un renfort de 5,000 hommes, et la France envoya le contre-amiral Rigault avec une forte division navale. L'Amérique en fit autant.

En attendant les renforts, les Anglais coulèrent des jonques et prirent quelques forts. Le 6 juillet, lord Elgin apprenant en débarquant à Hong-Kong les graves événements des Indes, partit immédiatement pour Calcutta et ne retourna à Hong-Kong que le 20 septembre, où il fut rejoint par le baron Gros le 15 octobre. Les commissaires américains et russes, M. Reid et le comte Poutiatine, arrivèrent un peu plus tard; et dans les premiers jours de décembre les derniers renforts venus d'Europe ayant rejoint, lord Elgin et le baron Gros résolurent de sortir de l'expectative; le 10, ils envoyèrent un ultimatum aux autorités de Canton; Yeh répondit par un refus absolu. Le 24, les commandants des forces navales firent une nouvelle sommation sans plus de succès. Le 28, les deux escadres ouvrirent le feu; en peu d'heures les forts sont enlevés, les casernes, bâties en bois, sont incendiées et les troupes chinoises s'enfuient dans toutes les directions; Yeh lui-même est obligé d'abandonner son palais et de prendre un déguisement. Le 29, les alliés enlèvent les faubourgs et entourent la ville chinoise. Le 30 au matin, en signe de paix, un grand nombre de drapeaux blancs flottent sur les murailles de la ville, et un officier tartare se présente pour ouvrir les négociations avec les alliés. On lui répond qu'on ne traite qu'avec le général en chef ou le vice-roi. On attend vainement la réponse. Le 5 janvier 1858, on pénètre dans la ville, on prend le général tartare; le gouverneur et le vice-roi lui-même tombent au pouvoir des alliés. Le même jour on découvrit le trésor, des coolies chinois portèrent plus de 600 caisses de lingots d'argent à bord des navires alliés. On prit aussi les archives de Yeh, parmi lesquelles on trouva toutes les correspondances avec la cour de Péking relativement aux traités.

Afin de concilier les intérêts des Européens et des Chinois, les alliés résolurent de maintenir Pikwée dans ses fonctions de gouverneur de Canton, mais en lui adjoignant des officiers anglais et français, chargés de contrôler ses actes. Le blocus de Canton fut levé, mais l'état de siège maintenu; Yeh, prisonnier des alliés, envoyé à Calcutta, y mourut quelques mois après.

Les militaires, croyant avoir atteint leur but et ouvert la voie aux

négociations, les diplomates songèrent à accomplir leur mission; d'un commun accord on se rendit à Shangaï. Comme le comte Poutiatine l'avait prévu, les négociations entamées à une aussi grande distance de la capitale n'aboutirent point. La Russie et l'Amérique ayant aussi des griefs contre le gouvernement chinois, les représentants des quatre puissances envoyèrent simultanément des commissaires à Péking pour demander que le gouvernement déléguât des hauts commissaires, afin de traiter sur les bases que voici :

« Admission des ambassadeurs à Péking ; libre exercice du culte » chrétien; admisssion du commerce étranger dans tous les ports » et fleuves de l'empire ; révision des traités de douane; des droits » de transit perçus dans l'intérieur de l'empire. Ils ajoutèrent que » si les hauts commissaires n'étaient pas arrivés avant la fin de » mars, les flottes se dirigeraient vers la capitale et auraient recours » à la force. »

Le premier ministre, à qui les dépêches étaient adressées, ne daigna pas y répondre; il se borna à dire que Yeh avait été destitué et remplacé par Hang, qui seul était chargé de traiter avec les étrangers.

Le traité de Nanking portant la clause que les fonctionnaires de la Grande-Bretagne en Chine correspondraient avec les grands fonctionnaires de l'empire, lord Elgin et ses trois collègues renvoyèrent cette réponse et informèrent la cour de Péking qu'ils allaient immédiatement se diriger vers l'embouchure du Pe-ho, où les négociations, appuyées par le canon, amèneraient plus promptement une solution.

Le 20 avril, la flotte combinée, forte de 27 bâtiments de guerre, — 14 anglais, 8 français, 2 américains et 1 russe, — arrivaient devant l'embouchure du Pe-ho. On fit vainement de nouvelles démarches pour ouvrir les négociations. Enfin le 18 mai, les plénipotentiaires et les chefs militaires des quatre puissances se réunirent à bord de *l'Audacieuse;* on décida que le lendemain on sommerait le commandant de Tang-Kou de remettre les forts de l'entrée du Pe-ho. Le 20 la sommation fut faite, et, sur le refus du commandant, les amiraux Rigault et Seymour firent ouvrir le feu.

Les ouvrages de défense du Pe-ho étaient incomparablement mieux construits et mieux armés que tous ceux qu'on avait rencontrés jusqu'alors dans ces contrées, et l'entrée du fleuve était habilement barrée. Ces obstacles ne changèrent en rien la résolution prise par les amiraux. Au début de l'action, les Chinois ripostèrent assez vivement; mais dès qu'ils virent que leur feu n'épouvantait pas les barbares, milices chinoises, tartares, garde impériale, tous s'enfuirent en abandonnant non seulement leurs pièces de position, mais aussi leur artillerie de campagne. On trouva dans chaque fort une vingtaine de pièces de campagne, autant de pièces de gros calibre et un

très grand nombre de vieux fusils, qu'on appelle à Liége *fusil-bord*, plus dangereux pour celui qui s'en sert que pour celui qui en subit le feu. Dans le commerce, ces armes se vendent de 6 à 8 francs.

Après la prise des forts du Pe-ho, où les Anglais avaient perdu 30 hommes et les Français 85, on remonta le fleuve jusqu'à Tien-Tsin, presque à mi-chemin de Péking. Deux hauts commissaires, munis de pleins pouvoirs, y arrivèrent le 3 juin et se mirent en rapport avec les ambassadeurs des quatre puissances. Quatre traités furent conclus à des dates différentes. Les traités avec les Américains et les Russes furent signés le 18 juin; celui avec les Anglais le 26, et celui avec les Français le 27 du même mois. A tort ou à raison, cette division dans les conventions parut suspecte... Quoi qu'il en fût, les traités stipulèrent en faveur des Anglais le droit de tenir une représentation permanente à Péking, ouvrirent de nouveaux ports au commerce étranger, et fixèrent les indemnités de guerre à 30 millions pour l'Angleterre et à 15 millions pour la France. Les ambassadeurs devant rester à Tien-Tsin jusqu'après la ratification des traités, l'Empereur s'empressa de signer, afin que la flotte quittât le Pe-ho pour se rendre à Shangaï, où l'on devait négocier un traité additionnel réglant certaines questions relativement à la douane.

A Shangaï, après avoir débattu les ordonnances du commerce, destinées à former une addition aux traités de Tien-Tsin, les commissaires chinois adressèrent une dépêche à lord Elgin, dans laquelle ils exposèrent catégoriquement « qu'à Tien-Tsin, en pré- » sence des escadres alliées, les négociations s'étant faites sous » l'impression de la force, ne pouvaient pas être prises en sérieuse » considération par l'Empereur, qui avait été obligé de subir la loi » du plus fort; que la clause du traité, autorisant la résidence en » permanence d'une ambassade britannique à Péking, étant incom- » patible avec le sentiment de la population de la capitale, amènerait » de nouveaux conflits, que les deux parties avaient un égal intérêt » à éviter et que, en conséquence, ils proposaient un autre mode de » transactions; ils voulaient que la légation anglaise résidât en tout » autre lieu qu'à Péking, comme il était stipulé dans les traités » américain et français. »

Lord Elgin rejeta cette nouvelle proposition; le 28 octobre, les hauts commissaires adressèrent une nouvelle dépêche à Son Excellence, dans laquelle ils affirmèrent que la résidence d'étrangers à Péking aurait des conséquences désastreuses pour le gouvernement impérial. Lord Elgin répondit que si l'ambassadeur de la Reine, chargé de ratifier les traités, était convenablement reçu à Péking, il interviendrait pour que le ministre anglais en Chine résidât ailleurs que dans la capitale, où il se rendrait seulement toutes les fois qu'une affaire de quelque importance l'y appellerait.

Campagne de 1859.

Les négociations en étaient à ce point, quand en mars 1859 lord Elgin et le baron Gros remirent la gestion des affaires pour l'Angleterre à Sir Bruce, et pour la France à M. de Bourboulon.

La concession faite par lord Elgin relativement à la résidence des ministres étrangers ayant été considérée par le gouvernement chinois comme un acte de faiblesse, de peur même, les hauts commissaires prétendirent que les ratifications des traités fussent échangées à Shangaï au lieu de Péking, et que le voyage des ministres de France et d'Angleterre se fît par terre. Ces propositions furent énergiquement rejetées.

Le gouvernement chinois ne s'en tint pas là ; dès le mois d'avril, les ministres d'Angleterre et de France apprirent que non seulement la *Gazette de Péking,* le journal officiel, n'avait pas fait mention des traités de Tien-Tsin, mais encore qu'il avait annoncé la retraite des barbares en termes injurieux. On les informa en même temps que le général en chef, le redoutable Sang-Ko-lin-sin, relevait les forts du Pe-ho afin d'empêcher les ministres européens d'arriver une seconde fois à Tien-Tsin ou de se rendre à Péking.

Les ministres d'Angleterre et de France virent clairement qu'il fallait renoncer à échanger les ratifications des traités ; on devait considérer ces traités comme nuls ou contraindre par la force le Fils du Ciel à observer ses engagements. Ce dernier moyen, la guerre, était donc de nouveau provoquée par la mauvaise foi d'un gouvernement suranné et ridicule, dont l'incurie et la duplicité sont les principales causes de la misère et du crétinisme où est tombée une population équivalente à celle de la moitié du monde.

La guerre étant résolue, on rassembla les forces navales disponibles. En juin 1859, l'escadre combinée arriva devant l'embouchure du Pe-ho. L'amiral Hope avait 2 frégates, 3 corvettes, 2 avisos et 9 canonnières ; la marine française, occupée en Cochinchine, était représentée seulement par une corvette et un tout petit bâtiment portant 2 canons. C'était avec ces faibles forces que les ministres d'Angleterre et de France voulaient forcer l'entrée du Pe-ho et de la Chine.

Le 21 juin, les ministres de France et d'Angleterre se présentèrent pour se rendre à Pékin par la route directe ; on leur répondit qu'ils avaient à aborder à Pe-tang, à 10 milles au nord du Pe-ho, où une escorte les attendait. Connaissant la mauvaise foi de la diplomatie du Céleste Empire, sachant qu'elle ne manquerait pas de taxer de faiblesse la moindre hésitation de la part des alliés, sûrs enfin d'essuyer un second refus à Pe-tang, ils décidèrent à l'instant de s'ouvrir un passage par la force.

Le 22, on fit vainement sommer les autorités chinoises de livrer

passage ; le 23 et le 24 on se préparait au combat, et bien qu'on reconnût que l'entrée du Pe-ho était mieux défendue que par le passé, qu'on avait élevé un triple barrage à l'entrée du fleuve, et que les forts étaient bien conditionnés et bien armés, l'amiral anglais persista dans sa résolution d'attaquer le lendemain.

Le 25 juin, les embarcations anglaises franchirent la première estacade du Pe-ho et détruisirent en partie le barrage flottant, sans être dérangées par le feu des forts. Le gouverneur du Pé-tchi-li (province du Pe-ho), voyant que les obstacles n'arrêtaient point les attaques des alliés, leur adressa une dépêche qui n'avait d'autre but que de gagner du temps ; l'amiral Hope n'en continua pas moins les opérations commencées : monté sur *le Plover,* suivi de *l'Opossum,* il alla hardiment amarrer ses deux navires aux pieux de la première estacade, afin de les arracher par l'impulsion de la vapeur.

Les forts du Pe-ho, restés silencieux jusqu'alors, entrèrent en action : leur feu convergent, dirigé sur l'espace resserré compris entre les deux barrages, eut d'autant plus d'effet que les Anglais y avaient accumulé leurs principales forces et n'y pouvaient répondre que par un feu divergent.

L'amiral, voyant bientôt que les opérations navales n'offraient point de chances de succès, que la journée était compromise, fit un suprême effort, engagea sa réserve, continua la canonnade et jeta des troupes à terre, avec ordre d'enlever immédiatement les forts. Le terrain marécageux offrant de grandes difficultés aux troupes de débarquement, leurs opérations manquèrent d'ensemble et d'impulsion, et l'attaque combinée par terre et par mer échoua.

Dans cette journée du 25 juin 1859, les Anglais eurent 3 canonnières coulées, l'amiral Hope et 450 hommes mis hors de combat. Les Français, qui n'avaient eu que peu de monde engagé, perdirent 15 hommes dont 10 blessés.

Cet échec fit dire à quelques écrivains que les campagnes de 1857 et de 1858 avaient aguerri les troupes chinoises et que dorénavant les Européens n'en auraient plus aussi facilement raison.

Les faits n'ont pas tardé à faire ressortir le peu de fondement de ces assertions ; et en effet, un an plus tard, nous voyons que la redoutable cavalerie tartare, pas plus que la garde de l'empereur, ne peuvent seulement soutenir le regard des troupes européennes ; qu'à Tang-tchou comme à Palikao, une poignée d'Anglais et de Français sont parvenus, sans perdre presque personne, à dissiper les innombrables armées du Céleste Empire.

Ce n'est donc ni la bravoure des Chinois ni les progrès qu'ils avaient faits dans l'art de combattre qui amenèrent l'échec du 25 juin, mais bien la mauvaise direction donnée à l'attaque et les trop

faibles moyens dont on disposait pour la mener à bonne fin. Personne n'ignore que, dans la défensive, les Chinois ont pour principe de pointer toutes leurs pièces avant l'action, de manière à battre la chaussée, le défilé ou la passe par où ils supposent que l'ennemi cherchera à les aborder. Dans la défense de Pe-ho, fidèles à leur principe, ils avaient disposé toute leur artillerie de manière à défendre le barrage, à battre la passe, et c'est précisément là qu'on a été les attaquer... De telles opérations ne dénotent-elles pas plutôt défaut de calcul que faux calcul?

L'entreprise contre le Pe-ho ayant complètement échoué et le peu de forces dont disposaient les alliés ne permettant pas de faire une nouvelle tentative, l'escadre se retira à Shangaï.

L'échec subi dans le Pe-ho par les troupes alliées causa une vive sensation par toute l'Europe. La France et l'Angleterre, dont les pavillons avaient été indignement outragés, ne pouvaient rester sous la fâcheuse impression d'une défaite et ne pouvaient non plus laisser impunément déchirer les traités de Tien-Tsin. Les deux gouvernements résolurent une nouvelle expédition sur une vaste échelle ; la mauvaise foi de la cour de Péking devait amener de terribles représailles.

Campagne de 1860.

L'association de deux puissances rivales dans le but d'entreprendre une guerre contre une troisième puissance éveille toujours des susceptibilités, des jalousies même parmi les associés.

Bien que l'Angleterre semblât accepter avec empressement le concours de la France dans la guerre contre la Chine, son gouvernement, cependant, ne vit pas sans appréhension les proportions que son alliée cherchait à prendre dans la nouvelle expédition.

Jaloux de conserver intacte la prépondérance que son pavillon exerce depuis des siècles dans ces contrées lointaines, le gouvernement anglais refusa un concours qui menaçait de dépasser les forces dont il pouvait disposer lui-même.

Le gouvernement français, dans un but de conciliation et d'entente cordiale, réduisit les proportions qu'il s'était d'abord proposé de donner à l'effectif des troupes destinées à l'expédition de Chine, et se conforma ainsi au désir exprimé par son alliée.

Dans le principe, « il ne s'agissait de rien moins, dit un auteur » français, M. Paul Varin, que de créer quatre nouveaux régiments » de zouaves avec tous les volontaires qui se présenteraient ; et, » pour être agréable au gouvernement belge, qui en avait fait la » demande, de leur adjoindre un bataillon composé de mille soldats » de cette nation : en un mot, de porter l'effectif des troupes de

» débarquement au chiffre de 15 à 18 mille hommes. Mais les exi-
» gences de l'alliance anglaise firent évanouir ces projets trop gran-
» dioses. Pour tout concilier, le gouvernement français les réduisit
» à des proportions plus modestes, et l'extrême susceptibilité de
» nos voisins, désormais respectée, on put espérer que l'entente
» cordiale garderait sa sérénité. »

Le gouvernement français se borna donc à envoyer en Chine deux brigades d'infanterie formant une division composée comme suit :

Commandant en chef, le général de division Cousin de Montauban.

Etat-major général . . .	4 officiers.
Service topographique . .	2 —
Etat-major de l'artillerie .	16 —
Etat-major du génie . . .	4 —
Service de l'intendance . .	5 intendants et 41 officiers d'administration.
Service de santé	44 officiers.

TROUPES

Infanterie, deux brigades. . .	5510 hommes.
Artillerie	1200 —
Génie	300 —
Cavalerie	50 —
Soldats d'administration . . .	220 —
Infirmiers.	80 —
Train	120 —
Total. . .	7480 hommes.

La 1re brigade, commandée par le général Janin, était composée de 2 bataillons de chasseurs et de 2 bataillons du 101e de ligne ; la 2e brigade, commandée par le général Collineau, s'était formée de 2 bataillons du 102e de ligne et 2 bataillons d'infanterie de marine. Les 50 cavaliers étaient pris dans le 2e régiment de spahis d'Afrique. L'artillerie, forte de 30 pièces, était divisée en 4 batteries, une compagnie de pontonniers, un détachement de fuséens et une section d'armuriers.

L'effectif de l'armée anglaise était de 7783 soldats anglais et de 4830 soldats indiens, en tout 12,613 hommes, formant deux divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie. Sir John Mitchell commandait la 1re division, sir Robert Napier, la 2e. Pattel commandait la cavalerie; Crafton l'artillerie; et sir Hope Grant, qui s'était fait connaître dans la guerre des Indes, commandait en chef. — 4000 coolies chinois suivirent l'armée anglaise. Ces coolies, chargés de toutes les corvées, rendirent de grands services. On les employa même à faire des travaux de fortification où plusieurs d'entre eux se firent bravement tuer.

Le total de ces deux armées s'élevait donc à peine à 20 mille hommes, et c'est avec cette petite armée qu'on entreprit de dicter la loi au plus vaste empire du monde.

Voici quelles étaient, en résumé, les instructions des généraux en chef: dépasser l'embouchure du Pe-ho, débarquer, emporter les forts qui ferment l'entrée de ce fleuve, prendre une position menaçant Péking, se rendre maîtres de Tien-Tsin, et, en cas de besoin, marcher sur Péking, s'emparer de la haute direction des affaires, poursuivre la guerre aussi loin qu'on le jugerait nécessaire pour obtenir le but politique qu'on s'était proposé, la ratification des traités de Tien-Tsin, que le canon chinois avait déchirés à l'embouchure du Pe-ho, en juin 1859.

Vers la fin de 1859, les renforts anglais et français quittèrent l'Europe pour se rendre en Chine. Le général de Montauban ne quitta la France que le 12 janvier 1860, alors que toutes ses troupes étaient embarquées, et en prenant la voie de Suez, il arriva en Chine longtemps avant son armée, qui avait pris la voie du Cap. Montauban débarqua le 12 mars à Shangaï et fit tous les préparatifs nécessaires pour y recevoir son armée, qui n'arriva que dans la dernière quinzaine de mai et au commencement de juin. La traversée avait été heureuse, on n'avait guère perdu plus de monde qu'en garnison.

Peu de jours après l'arrivée du général de Montauban, les plénipotentiaires d'Angleterre et de France, MM. Bruce et de Bourboulon, adressèrent un ultimatum à la cour de Péking, demandant une réparation solennelle de l'affaire du Pe-ho. La réponse portant un refus formel, le 8 avril, la guerre fut officiellement déclarée à l'empire de Chine.

Le général en chef de l'armée anglaise, sir Hope Grant, arrivé vers cette époque, se concerta avec le général de Montauban pour procéder à l'occupation de l'archipel de Chu-san, afin de faire servir ces îles de lieux de rassemblement aux deux armées et de base aux opérations qu'on allait entreprendre dans le golfe de Pé-tchi-li. En conséquence, 2000 Anglais et 200 Français furent immédiatement envoyés à Chu-san ; ces troupes prirent terre sans coup férir et préparèrent tout pour recevoir l'armée.

Comme nous venons de le dire, vers le milieu de juin, les troupes anglaises et françaises étaient concentrées dans les ports et dans les îles autour de Shangaï. Quelques petits incidents, le naufrage de *l'Isère,* chargée des objets d'ambulance, de campement et des harnachements de l'artillerie ; l'incendie de *la Reine des Clippers,* portant un hôpital de 500 lits, la pharmacie vétérinaire et des objets d'habillement et de rechange pour une grande partie de l'armée ; et surtout l'obligation où l'on se trouva d'aller chercher des chevaux au Japon, mirent un petit retard dans les opérations.

Dans les premiers jours de juillet, l'armée des alliés partit des environs de Shangaï pour le golfe de Pé-tchi-li, où elle avait été précédée par des détachements d'Anglais et de Français, qui avaient pris terre, les premiers dans l'île de Ta-tieou-houan, les seconds dans celle de Tché-Fou. L'armée débarqua dans les mêmes îles et en fit sa base pour opérer contre l'embouchure du Pe-ho.

L'embouchure du Pe-ho, le point du rivage le plus rapproché de la capitale, avait été désigné par les deux gouvernements comme l'endroit le plus favorable à un débarquement. A la suite d'une première reconnaissance, les généraux en chef avaient décidé qu'on débarquerait sur les deux rives du fleuve ; que les Français prendraient terre sur celle de droite, les Anglais sur celle de gauche.

Une seconde reconnaissance en décida autrement ; celle-ci conclut à l'impossibilité de débarquer une armée sur la rive droite ; elle amena les généraux en chef à renoncer à opérer isolément, chacun sur une des rives du fleuve, et les persuada d'agir simultanément par la rive gauche, sur le village de Pe-Tang, considéré comme étant le point de la côte offrant le moins de difficultés à un débarquement.

Le 19 juillet, les deux généraux en chef, les amiraux anglais et français tinrent à Tché-Fou un conseil de guerre auquel assistèrent les deux ambassadeurs, lord Elgin et le baron Gros, nouvellement arrivés avec mission de remplacer MM. Bruce et de Bourboulon. Il y fut décidé que le 28 les flottes alliées se réuniraient dans le golfe de Pé-tchi-li, à hauteur du Pe-ho ; qu'on emploierait les journées du 29 et du 30 à faire la reconnaissance en détail du village de Pe-Tang et de l'embouchure de la petite rivière de Pe-Tang-ho, qui se jette dans le golfe à quelques milles au nord du Pe-ho.

Le 26, les flottes reprirent la mer, et, comme il avait été convenu, elles firent leur jonction dans le golfe de Pé-tchi-li, à hauteur de l'embouchure du Pe-ho le 28 juillet.

Le voisinage de ce point avait été désigné comme lieu de débarquement pour deux raisons : d'abord parce que c'est le point de la côte le moins éloigné de Péking, et qu'en y débarquant on avait à faire, par terre, le moins de chemin possible pour arriver dans la capitale ; et puis parce que le fleuve, passant près de la capitale, était une excellente voie de communication pour alimenter l'armée.

Le 29 et le 30, les reconnaissances qu'on fit de la partie de la côte du golfe de Pé-tchi-li, comprise entre le Pe-ho et le Pe-Tang-ho, rapportèrent que l'entrée du fleuve était obstruée par un triple barrage sur lequel était dirigé le feu de l'artillerie d'une grande partie des forts élevés sur les deux rives ; qu'à droite et à gauche de ce fleuve, le terrain était couvert de vase et de boue, et qu'on ne com-

muniquait d'un village à l'autre que par des chaussées étroites ; que le Pe-Tang-ho est également obstrué par des barrages défendus par des forts établis sur ses deux rives ; que le village de Pe-Tang, situé dans un îlot de cette petite rivière, communique avec le village de Singho par une chaussée qui va aboutir au Pe-ho, en amont des forts qui défendent l'entrée du fleuve ; que le terrain sur la rive gauche du Pe-Tang-ho, moins boueux et moins vaseux que celui de la rive droite, est le lieu le plus favorable pour opérer un débarquement ; et enfin, que des embarcations d'un petit tirant d'eau, en remontant le Pe-Tang-ho jusqu'aux barrages, pourraient faire une utile diversion en faveur de l'attaque que dirigeraient des troupes de débarquement contre le village de Pe-Tang, admirablement situé pour servir de base aux opérations qu'on serait obligé d'entreprendre contre les forts de l'embouchure du Pe-ho.

Le 1er août, l'attaque se fit d'après les indications données par les reconnaissances : tandis que quelques canonnières menaçaient le village de front, des troupes anglaises et françaises le tournaient et enlevaient, sans coup férir, le pont qui y donne accès (voir le croquis). Les forts de Pe-Tang, armés de canons en bois, étaient abandonnés, et la population ne songeait qu'à fuir.

Le 2, les armées alliées débarquèrent tranquillement à Pe-Tang et firent de ce village leur première base d'invasion du Céleste-Empire et de sa gigantesque capitale.

Le 3, une reconnaissance poussée sur la chaussée à Sing-ho et de là du Pe-ho fit découvrir un camp de cavalerie tartare établi à cheval sur cette chaussée.

Quelques jours plus tard, une nouvelle reconnaissance constata que la cavalerie tartare occupait toujours la chaussée conduisant dans l'intérieur du pays.

Le 12 août, les alliés, décidés à pénétrer dans l'intérieur du pays, chassèrent la cavalerie ennemie campée sur la chaussée et s'emparèrent facilement de Sing-ho, d'où ils débordèrent tous les forts du bas Pe-ho, sans la prise desquels ils ne pouvaient remonter le fleuve.

Dans la journée du 13, on fit la reconnaissance de Tang-ho, village fortifié et renfermant un nombre de troupes assez considérable. Le 14, on attaqua ce village, les Anglais prirent la droite de l'attaque, les Français, la gauche. La forteresse n'étant fermée que par une porte à claire-voie s'ouvrant sur un pont en madriers jeté sur le fossé, l'artillerie renversa cette porte, et une fois la forteresse ouverte, les troupes chinoises l'abandonnèrent. Les alliés y entrèrent paisiblement vers neuf heures du matin, y trouvèrent 19 pièces en bronze, des armes, du matériel de guerre et les tentes que les Tartares venaient d'abandonner.

Le 17 août, des reconnaissances sur les deux rives du Pe-ho

Dans les premiers jours de juillet, l'armée des alliés partit des environs de Shangaï pour le golfe de Pé-tchi-li, où elle avait été précédée par des détachements d'Anglais et de Français, qui avaient pris terre, les premiers dans l'île de Ta-tieou-houan, les seconds dans celle de Tché-Fou. L'armée débarqua dans les mêmes îles et en fit sa base pour opérer contre l'embouchure du Pe-ho.

L'embouchure du Pe-ho, le point du rivage le plus rapproché de la capitale, avait été désigné par les deux gouvernements comme l'endroit le plus favorable à un débarquement. A la suite d'une première reconnaissance, les généraux en chef avaient décidé qu'on débarquerait sur les deux rives du fleuve ; que les Français prendraient terre sur celle de droite, les Anglais sur celle de gauche.

Une seconde reconnaissance en décida autrement ; celle-ci conclut à l'impossibilité de débarquer une armée sur la rive droite ; elle amena les généraux en chef à renoncer à opérer isolément, chacun sur une des rives du fleuve, et les persuada d'agir simultanément par la rive gauche, sur le village de Pe-Tang, considéré comme étant le point de la côte offrant le moins de difficultés à un débarquement.

Le 19 juillet, les deux généraux en chef, les amiraux anglais et français tinrent à Tché-Fou un conseil de guerre auquel assistèrent les deux ambassadeurs, lord Elgin et le baron Gros, nouvellement arrivés avec mission de remplacer MM. Bruce et de Bourboulon. Il y fut décidé que le 28 les flottes alliées se réuniraient dans le golfe de Pé-tchi-li, à hauteur du Pe-ho ; qu'on emploierait les journées du 29 et du 30 à faire la reconnaissance en détail du village de Pe-Tang et de l'embouchure de la petite rivière de Pe-Tang-ho, qui se jette dans le golfe à quelques milles au nord du Pe-ho.

Le 26, les flottes reprirent la mer, et, comme il avait été convenu, elles firent leur jonction dans le golfe de Pé-tchi-li, à hauteur de l'embouchure du Pe-ho le 28 juillet.

Le voisinage de ce point avait été désigné comme lieu de débarquement pour deux raisons : d'abord parce que c'est le point de la côte le moins éloigné de Péking, et qu'en y débarquant on avait à faire, par terre, le moins de chemin possible pour arriver dans la capitale ; et puis parce que le fleuve, passant près de la capitale, était une excellente voie de communication pour alimenter l'armée.

Le 29 et le 30, les reconnaissances qu'on fit de la partie de la côte du golfe de Pé-tchi-li, comprise entre le Pe-ho et le Pe-Tang-ho, rapportèrent que l'entrée du fleuve était obstruée par un triple barrage sur lequel était dirigé le feu de l'artillerie d'une grande partie des forts élevés sur les deux rives ; qu'à droite et à gauche de ce fleuve, le terrain était couvert de vase et de boue, et qu'on ne com-

muniquait d'un village à l'autre que par des chaussées étroites ; que le Pe-Tang-ho est également obstrué par des barrages défendus par des forts établis sur ses deux rives ; que le village de Pe-Tang, situé dans un îlot de cette petite rivière, communique avec le village de Singho par une chaussée qui va aboutir au Pe-ho, en amont des forts qui défendent l'entrée du fleuve ; que le terrain sur la rive gauche du Pe-Tang-ho, moins boueux et moins vaseux que celui de la rive droite, est le lieu le plus favorable pour opérer un débarquement ; et enfin, que des embarcations d'un petit tirant d'eau, en remontant le Pe-Tang-ho jusqu'aux barrages, pourraient faire une utile diversion en faveur de l'attaque que dirigeraient des troupes de débarquement contre le village de Pe-Tang, admirablement situé pour servir de base aux opérations qu'on serait obligé d'entreprendre contre les forts de l'embouchure du Pe-ho.

Le 1er août, l'attaque se fit d'après les indications données par les reconnaissances : tandis que quelques canonnières menaçaient le village de front, des troupes anglaises et françaises le tournaient et enlevaient, sans coup férir, le pont qui y donne accès (voir le croquis). Les forts de Pe-Tang, armés de canons en bois, étaient abandonnés, et la population ne songeait qu'à fuir.

Le 2, les armées alliées débarquèrent tranquillement à Pe-Tang et firent de ce village leur première base d'invasion du Céleste-Empire et de sa gigantesque capitale.

Le 3, une reconnaissance poussée sur la chaussée à Sing-ho et de là du Pe-ho fit découvrir un camp de cavalerie tartare établi à cheval sur cette chaussée.

Quelques jours plus tard, une nouvelle reconnaissance constata que la cavalerie tartare occupait toujours la chaussée conduisant dans l'intérieur du pays.

Le 12 août, les alliés, décidés à pénétrer dans l'intérieur du pays, chassèrent la cavalerie ennemie campée sur la chaussée et s'emparèrent facilement de Sing-ho, d'où ils débordèrent tous les forts du bas Pe-ho, sans la prise desquels ils ne pouvaient remonter le fleuve.

Dans la journée du 13, on fit la reconnaissance de Tang-ho, village fortifié et renfermant un nombre de troupes assez considérable. Le 14, on attaqua ce village, les Anglais prirent la droite de l'attaque, les Français, la gauche. La forteresse n'étant fermée que par une porte à claire-voie s'ouvrant sur un pont en madriers jeté sur le fossé, l'artillerie renversa cette porte, et une fois la forteresse ouverte, les troupes chinoises l'abandonnèrent. Les alliés y entrèrent paisiblement vers neuf heures du matin, y trouvèrent 19 pièces en bronze, des armes, du matériel de guerre et les tentes que les Tartares venaient d'abandonner.

Le 17 août, des reconnaissances sur les deux rives du Pe-ho

Dans les premiers jours de juillet, l'armée des alliés partit des environs de Shangaï pour le golfe de Pé-tchi-li, où elle avait été précédée par des détachements d'Anglais et de Français, qui avaient pris terre, les premiers dans l'île de Ta-tieou-houan, les seconds dans celle de Tché-Fou. L'armée débarqua dans les mêmes îles et en fit sa base pour opérer contre l'embouchure du Pe-ho.

L'embouchure du Pe-ho, le point du rivage le plus rapproché de la capitale, avait été désigné par les deux gouvernements comme l'endroit le plus favorable à un débarquement. A la suite d'une première reconnaissance, les généraux en chef avaient décidé qu'on débarquerait sur les deux rives du fleuve ; que les Français prendraient terre sur celle de droite, les Anglais sur celle de gauche.

Une seconde reconnaissance en décida autrement ; celle-ci conclut à l'impossibilité de débarquer une armée sur la rive droite ; elle amena les généraux en chef à renoncer à opérer isolément, chacun sur une des rives du fleuve, et les persuada d'agir simultanément par la rive gauche, sur le village de Pe-Tang, considéré comme étant le point de la côte offrant le moins de difficultés à un débarquement.

Le 19 juillet, les deux généraux en chef, les amiraux anglais et français tinrent à Tché-Fou un conseil de guerre auquel assistèrent les deux ambassadeurs, lord Elgin et le baron Gros, nouvellement arrivés avec mission de remplacer MM. Bruce et de Bourboulon. Il y fut décidé que le 28 les flottes alliées se réuniraient dans le golfe de Pé-tchi-li, à hauteur du Pe-ho ; qu'on emploierait les journées du 29 et du 30 à faire la reconnaissance en détail du village de Pe-Tang et de l'embouchure de la petite rivière de Pe-Tang-ho, qui se jette dans le golfe à quelques milles au nord du Pe-ho.

Le 26, les flottes reprirent la mer, et, comme il avait été convenu, elles firent leur jonction dans le golfe de Pé-tchi-li, à hauteur de l'embouchure du Pe-ho le 28 juillet.

Le voisinage de ce point avait été désigné comme lieu de débarquement pour deux raisons : d'abord parce que c'est le point de la côte le moins éloigné de Péking, et qu'en y débarquant on avait à faire, par terre, le moins de chemin possible pour arriver dans la capitale ; et puis parce que le fleuve, passant près de la capitale, était une excellente voie de communication pour alimenter l'armée.

Le 29 et le 30, les reconnaissances qu'on fit de la partie de la côte du golfe de Pé-tchi-li, comprise entre le Pe-ho et le Pe-Tang-ho, rapportèrent que l'entrée du fleuve était obstruée par un triple barrage sur lequel était dirigé le feu de l'artillerie d'une grande partie des forts élevés sur les deux rives ; qu'à droite et à gauche de ce fleuve, le terrain était couvert de vase et de boue, et qu'on ne com-

muniquait d'un village à l'autre que par des chaussées étroites ; que le Pe-Tang-ho est également obstrué par des barrages défendus par des forts établis sur ses deux rives ; que le village de Pe-Tang, situé dans un îlot de cette petite rivière, communique avec le village de Singho par une chaussée qui va aboutir au Pe-ho, en amont des forts qui défendent l'entrée du fleuve ; que le terrain sur la rive gauche du Pe-Tang-ho, moins boueux et moins vaseux que celui de la rive droite, est le lieu le plus favorable pour opérer un débarquement ; et enfin, que des embarcations d'un petit tirant d'eau, en remontant le Pe-Tang-ho jusqu'aux barrages, pourraient faire une utile diversion en faveur de l'attaque que dirigeraient des troupes de débarquement contre le village de Pe-Tang, admirablement situé pour servir de base aux opérations qu'on serait obligé d'entreprendre contre les forts de l'embouchure du Pe-ho.

Le 1er août, l'attaque se fit d'après les indications données par les reconnaissances : tandis que quelques canonnières menaçaient le village de front, des troupes anglaises et françaises le tournaient et enlevaient, sans coup férir, le pont qui y donne accès (voir le croquis). Les forts de Pe-Tang, armés de canons en bois, étaient abandonnés, et la population ne songeait qu'à fuir.

Le 2, les armées alliées débarquèrent tranquillement à Pe-Tang et firent de ce village leur première base d'invasion du Céleste-Empire et de sa gigantesque capitale.

Le 3, une reconnaissance poussée sur la chaussée à Sing-ho et de là du Pe-ho fit découvrir un camp de cavalerie tartare établi à cheval sur cette chaussée.

Quelques jours plus tard, une nouvelle reconnaissance constata que la cavalerie tartare occupait toujours la chaussée conduisant dans l'intérieur du pays.

Le 12 août, les alliés, décidés à pénétrer dans l'intérieur du pays, chassèrent la cavalerie ennemie campée sur la chaussée et s'emparèrent facilement de Sing-ho, d'où ils débordèrent tous les forts du bas Pe-ho, sans la prise desquels ils ne pouvaient remonter le fleuve.

Dans la journée du 13, on fit la reconnaissance de Tang-ho, village fortifié et renfermant un nombre de troupes assez considérable. Le 14, on attaqua ce village, les Anglais prirent la droite de l'attaque, les Français, la gauche. La forteresse n'étant fermée que par une porte à claire-voie s'ouvrant sur un pont en madriers jeté sur le fossé, l'artillerie renversa cette porte, et une fois la forteresse ouverte, les troupes chinoises l'abandonnèrent. Les alliés y entrèrent paisiblement vers neuf heures du matin, y trouvèrent 19 pièces en bronze, des armes, du matériel de guerre et les tentes que les Tartares venaient d'abandonner.

Le 17 août, des reconnaissances sur les deux rives du Pe-ho

rapportent que des forts assez bien conditionnés défendent l'entrée du fleuve des deux côtés ; que, sur la rive gauche, deux forts défendent à la fois l'embouchure et l'estacade, et que sur la rive droite la défense était composée de trois forts et du village Si-kou, fortement retranché.

Sur ces données, un pont volant fut jeté sur le fleuve et une des brigades françaises alla s'établir sur la rive droite avec mission de couper toute communication entre l'intérieur du pays et les forts de Si-kou.

On avait remarqué que les forts des deux rives étaient assez bien armés et assez rapprochés les uns des autres pour se soutenir mutuellement. Le 21, on se décida à attaquer les forts de la rive gauche en commençant par le plus voisin du village de Tang-ho. Deux brigades, une anglaise et une française, une nombreuse artillerie et quelques bâtiments légers ancrés dans le fleuve, prirent part à cette attaque. Le feu de l'artillerie des batteries de terre et de mer démonta bientôt le courage des Chinois ; et le premier fort fut enlevé d'assaut. Le même jour l'autre fort de la rive gauche se rendit sans soutenir l'attaque, et dans la soirée le vice-roi du Pé-tchi-li signa une capitulation par laquelle il abandonnait les deux rives du Pe-ho, ses forts, ses camps retranchés et la libre navigation du fleuve jusqu'à Tien-Tsin.

Plus de cinq cents pièces de gros calibre et beaucoup de munitions de guerre étaient restées entre les mains des alliés ; et l'ennemi démoralisé fuyait dans toutes les directions, en laissant un millier de morts et de blessés sur le terrain du combat. Les pertes des alliés furent comparativement insignifiantes.

Le 22, les flottes alliées s'engagèrent dans le Pe-ho et débarrassèrent son entrée. Les 23 et 24 août, les canonnières montèrent le fleuve jusqu'à 50 kilomètres en amont de son embouchure, près de Tien-Tsin, où les armées alliées allèrent bientôt les rejoindre.

Tien-Tsin a une population de 500 à 600 mille âmes, et sert d'entrepôt à un immense commerce ; sa position sur le Pe-ho et sur le canal impérial y fait affluer de toutes les parties de l'empire les denrées qui alimentent la capitale ainsi qu'une grande partie du Pé-tchi-li. Les murailles de cette ville auraient permis d'opposer une certaine résistance ; mais la population, loin d'être hostile aux alliés, les reçut avec bienveillance.

C'est dans cette ville, dont l'occupation pouvait affamer la capitale, que la diplomatie voulait poursuivre ses travaux. Les envoyés du Fils du Ciel se montrèrent d'abord assez conciliants ; on s'était mis d'accord sur les points principaux, et tout paraissait conclu, mais lorsque le moment de signer fut venu, le négociateur chinois déclara n'avoir point de pouvoir suffisant pour traiter avec les étrangers.

Les alliés comprirent alors qu'on ne pouvait espérer de traiter avec le gouvernement chinois qu'à Péking même ; mais s'engager à 150 kilomètres dans l'interieur des terres pour atteindre la capitale de ce vaste empire, avec les faibles forces dont ils disposaient, paraissait pour le moins une entreprise audacieuse. La mollesse et l'indifférence des populations et l'impuissance où s'étaient vues les troupes chinoises de résister aux troupes alliées, avaient démoralisé les uns et exalté la confiance chez les autres. Les généraux alliés résolurent donc immédiatement de marcher sur Péking.

Une grande route dallée conduit de Tien-Tsin à Péking en longeant le fleuve sur presque tout son parcours. Les alliés, décidés à suivre cette route, se mirent en marche sur trois colonnes ; la première partit le 9 septembre, la deuxième le 10, la troisième le 11. Elles marchèrent par petites journées, et le 15 les trois colonnes se réunirent à Khro-se-you où l'on reprit les négociations entamées à Tien-Tsin.

Lord Elgin et le baron Gros annoncèrent aux généraux que, conformément à une convention définitive qu'ils venaient de conclure avec les Chinois, les troupes alliées devaient s'arrêter à 8 kilomètres de Tang-Tchou, que les entrevues avec les commissaires impériaux auraient lieu dans cette ville, et qu'ensuite les représentants de l'Angleterre et de la France, accompagnés d'une escorte d'honneur, se rendraient à Péking pour ratifier les traités et échanger les signatures.

Le 17 septembre on marche sur Tang-Tchou, les Français avec un millier d'hommes seulement, les Anglais avec toutes leurs forces moins les troupes employées à la garde du matériel laissé à Khro-se-you. Chez les alliés, la confiance était telle, qu'on avait envoyé d'avance à Tang-Tchou des officiers et quelques personnes attachées à l'armée, pour y préparer le nécessaire aux deux armées.

Les troupes alliées arrivèrent dans la matinée à Ma-lao ; le village était désert et offrait des traces encore fraîches d'un immense bivac de cavalerie. Cet indice, assez significatif cependant, n'éveilla pas les soupçons. Les envoyés précédant l'armée n'étant pas revenus et n'ayant adressé aucun rapport aux généraux, on ne se défia point de la ruse des Chinois.

Le 18, de grand matin, on partit de Ma-lao pour le point désigné par les ambassadeurs. Les Anglais, qui marchaient en tête, avaient à peine fait quelques kilomètres qu'ils virent toute une armée de Tartares en bataille devant eux. Plus de doute, les nouvelles ouvertures de paix n'étaient qu'un piège. Le général Grant fit prévenir le général de Montauban en l'engageant à hâter la marche, afin d'arriver le plus promptement possible en ligne pour engager le combat.

Après quelques pourparlers, les deux généraux conviennent du parti à prendre : on résolut de tomber immédiatement sur l'ennemi,

dont l'ordre de bataille formait un vaste demi-cercle adossé à un canal. Les Anglais devaient contenir la droite de ce demi-cercle, pendant que les Français déborderaient sa gauche, afin de refouler cette aile devant le centre ennemi, où était placée son artillerie. Cette manœuvre eut un plein succès : non seulement la gauche de la cavalerie tartare, refoulée vers le centre du demi-cercle, paralysa l'effet de sa propre artillerie, mais encore elle y fut accablée par le feu convergent de celle des Anglais et forcée de fuir à travers les troupes encore en bataille qu'elle entraîna avec elle.

Dans cette journée, à laquelle on donna le nom de combat de Tang-Tchou, les Tartares éprouvèrent des pertes considérables, tandis que les alliés, paraît-il, n'eurent qu'un homme tué, le lieutenant de Damas, et encore cet officier fut-il frappé lâchement par un Tartare qu'on avait épargné.

Les journées des 19 et 20 septembre furent employées à des reconnaissances constatant que de nombreux camps de cavalerie se trouvaient devant les alliés et au-delà de Tang-Tchou. On fit aussi des démarches pour avoir des nouvelles des officiers dépêchés à Tang-Tchou, on réclama leur mise en liberté, et cette demande ayant été accueillie par un refus formel, on put se convaincre que la défaite du 18 n'avait pas frappé les Chinois autant qu'on l'avait supposé. Confiants dans leur brillante cavalerie tartare, ils ne doutaient pas de battre les barbares, de les envelopper et de les prendre jusqu'au dernier.

Le 21, la rencontre entre cette redoutable cavalerie et les troupes alliées eut lieu dans la plaine en avant de Pali-kao. Les Tartares, adossés au canal conduisant du Pe-ho à Péking et formés en demi-cercle, leur artillerie placée vers le centre en avant du pont de Pali-kao, présentaient un front de plus de 5 kilomètres d'étendue.

Les alliés, malgré leur faiblesse numérique, persuadés de vaincre, divisèrent leurs forces en 5 ou 6 colonnes et marchèrent droit à l'ennemi, sans hésiter, mais sans trop savoir contre quel point de l'ordre de bataille. Les Tartares, voyant ces faibles colonnes s'enfoncer dans la partie rentrante de leur ordre de bataille, portèrent leurs deux ailes en avant comme pour écraser les barbares dans une espèce de tenaille.

Ces petites colonnes, au lieu de s'épouvanter et de se désunir, se resserrent à mesure que le danger augmente et au lieu de fuir vomissent du feu dans toutes les directions. La cavalerie tartare, étonnée de tant d'audace, recule épouvantée ; les chefs font vainement des efforts pour ramener ces troupes d'élite sur les petites masses des alliés ; cette formidable cavalerie, ne pouvant supporter le regard des troupes alliées, abandonne son artillerie et fuit dans toutes les directions. Les Français, qui combattaient à la droite des Anglais, enlevèrent alors l'artillerie placée en avant du pont de Pali-

kao, pendant que leurs alliés balayent la gauche du champ de bataille.

Dans cette journée du 21 septembre les Chinois perdirent 2,000 hommes et 27 canons en bronze. Les Français eurent 3 hommes tués et 17 blessés ; les Anglais subirent à peu près les mêmes pertes.

La bataille de Pali-kao ayant complètement détruit le prestige de l'invincibilité de la cavalerie tartare, à partir de ce jour elle ne se présenta plus devant les alliés, à qui la route de Péking était dès lors ouverte.

Les alliés, en battant la cavalerie tartare, avaient complètement démoralisé l'ennemi, et l'occasion était belle pour marcher sur la capitale, qui, selon toutes les probabilités, prise au dépourvu, se serait immédiatement rendue. Malheureusement, les alliés manquaient de munitions pour une aussi grande entreprise, et les renforts qu'ils avaient demandés à Tien-Tsin n'étaient pas encore arrivés.

Le 4 octobre, les renforts et les munitions étant arrivés, on se disposa à quitter les campements de Pali-kao, pour marcher sur Péking. L'armée avec laquelle on allait entreprendre l'attaque de la capitale ne dépassait pas 8,000 hommes : 4,300 Anglais, 3,500 Français. De ce nombre on laissa 400 Anglais à Tchang-kia et 200 Français à Pali-kao, pour couvrir les derrières de l'armée et maintenir la navigation libre avec Tien-Tsin.

Le 5 au matin, les alliés se mirent en marche sur Péking et s'arrêtèrent dans un gros village à 5 kilomètres des murailles de la capitale.

Le 6, les troupes alliées, formées en quatre colonnes, se portèrent sur la capitale. Arrivées devant les remparts, elles les trouvèrent abandonnés, et apprennent que, selon toutes les probabilités, l'armée tartare était campée en avant du Palais d'été, situé à 12 kilomètres au nord-ouest de Péking.

Les diplomates et les généraux alliés, jugeant que la destruction de l'armée chinoise serait le moyen militaire qui conduirait le plus efficacement et le plus promptement à une bonne solution politique, prirent le parti de marcher immédiatement sur le Palais d'été, afin d'y avoir une nouvelle rencontre avec cette redoutable cavalerie tartare, que cette fois ils se promettaient bien de détruire.

Les Français longèrent d'abord le rempart extérieur de la capitale et suivirent ensuite la route conduisant de la face nord de Péking au Palais d'été, où ils arrivèrent dans la soirée. Les Anglais prirent une autre route, se perdirent d'abord dans un dédale de chemins, et ne parvinrent à rejoindre les Français que le lendemain dans la journée.

L'empereur avec sa cour avait abandonné sa résidence d'été et s'était retiré dans l'intérieur du pays. L'armée qu'on supposait cam-

pée autour de ce palais en avait fait autant, de sorte que les alliés s'emparèrent, sans effort, de cette réunion de palais, de pagodes et de jardins couvrant une survace d'environ 15 kilomètres carrés.

Le lendemain 7, à l'arrivée de l'armée anglaise, une commission, composée d'officiers des deux armées, fut désignée, pour faire choix, dans ces châteaux féériques, des objets dignes d'être offerts à la reine de la Grande-Bretagne et à l'empereur des Français. On procéda de suite au choix et au partage des objets; mais déjà beaucoup, et des plus beaux, avaient disparu.

Pendant la nuit du 7 au 8, les Chinois mirent le feu au grand village qui s'étendait entre le Palais d'été et Péking. Au jour, il était entièrement consumé. Dans la journée du 8, on envoya des reconnaissances dans la direction de Péking, et les généraux alliés résolurent de se rapprocher de la capitale.

Le 9, les alliés quittèrent ces somptueux palais presque dévastés et allèrent camper sous les remparts de Péking. Le pillage du Palais d'été avait déjà produit son effet; les Chinois, frappés d'épouvante, convaincus que les alliés étaient décidés à prendre les mesures les plus sévères à leur égard, se décidèrent à renvoyer les prisonniers qui n'avaient pas été étranglés. Les interprètes Parker et Locke, qui furent de ce nombre, avaient d'abordé été très maltraités; mais le premier, homme d'une rare énergie et parlant parfaitement le chinois, avait terrifié ses bourreaux en les menaçant de la terrible vengeance de l'Angleterre. Les Chinois, en vue des services que pouvaient, à l'avenir, leur rendre ces interprètes, dans la rédaction des traités, les avaient épargnés. Les Anglais reçurent 13 prisonniers vivants sur 26, et les Français 5 sur 12.

Le 10, les alliés firent sommer les autorités de la capitale de leur livrer la porte située en face de leur bivac, et les prévinrent que si le 13 ils n'avaient pas accédé à cette demande, ils bombarderaient la ville. Pour armer les tranchées, les Anglais avaient 4 pièces de siége et les Français 4 de 12.

Les alliés firent immédiatement élever des batteries à 60 mètres des remparts. Les Chinois, du haut de leurs murailles, considéraient ces travaux avec une sorte de curiosité, sans y apporter le moindre obstacle. Pendant qu'on élevait ces batteries, des convois venant de Pali-kao arrivèrent successivement dans le camp des aliiés.

Bien que les Chinois n'opposassent aucun obstacle à la marche des travaux d'attaque, la petite armée des alliés n'était pas sans inquiétudes : Si, disait-on, le général San-ko-lin-sin, qui, à en juger par ses dispositions de combat prises à Pali-kao, semble n'être pas dépourvu de quelques capacités militaires, allait répandre son innombrable cavalerie sur nos communications avec Tien-Tsin, ses Tartares, individuellement assez braves, enlèveraient facilement nos convois, faiblement escortés, notre position sous les murs d'une capi-

tale de plus de 2 millions d'habitants et à 140 kilomètres de notre dernière base serait bien compromettante !

La crainte de voir l'ennemi prendre ce parti fut, sans aucun doute, la principale cause des moyens extrêmes que les généraux et les ambassadeurs de France et d'Angleterre employèrent pour imposer au pusillanime et perfide gouvernement chinois.

Les menaces et l'impitoyable sévérité des alliés produisirent encore plus d'effet que leur canon ; dans la nuit du 12 au 13, la réponse favorable que les Chinois firent à la sommation des alliés tira ceux-ci d'une cruelle anxiété : il y fut arrêté que la porte de la capitale la plus voisine du camp serait livrée aux armées alliées.

Le 13 octobre, à midi, les alliés entrent dans Péking et vont camper sur le rempart ; les Anglais à droite de la porte d'entrée, les Français à gauche.

Sans perdre de temps, les diplomates alliés ouvrirent les négociations avec les Chinois. Ces derniers, toujours de mauvaise foi, éludèrent continuellement de formuler les conditions des traités. Lord Elgin, d'un caractère ardent, et dont l'irritation allait sans cesse croissant, convaincu que les négociations ne pouvaient aboutir qu'en terrifiant les Chinois par un acte d'extrême rigueur, proposa de brûler la résidence d'été de l'empereur. Le général de Montauban refusa énergiquement toute participation à un tel acte.

Les Anglais, se souciant peu des scrupules des Français, donnèrent suite à la proposition de leur ambassadeur. Le 18, une de leurs divisions alla détruire de fond en comble ces ridicules et énervantes merveilles de l'Orient. Rien ne fut épargné : résidence impériale ; pagodes aussi vieilles que notre civilisation ; bibliothèques et musées où se trouvaient entassés les produits littéraires et artistiques de cinquante générations ; tout fut livré aux flammes, et, du haut des remparts de Péking, la population chinoise et ses mandarins purent voir les colonnes de fumée s'échappant de cet immense incendie.

On a beaucoup blâmé cette mesure sévère ; pour la bien apprécier il faut se placer dans la condition où se trouvaient les alliés. Lord Elgin vit clairement que, non-seulement les négociations n'aboutiraient point, mais encore que son armée et lui étaient perdus, s'il ne parvenait à terrifier le gouvernement chinois par un coup de foudre.

Sans doute, la destruction du Palais d'été fut un acte d'une excessive rigueur, mais indispensable pour faire comprendre aux Chinois que les alliés étaient résolus de ne reculer devant aucune extrémité.

Bien que ce terrible incendie eût frappé d'épouvante tous les esprits, les mandarins tentèrent encore de tergiverser ; mais lord Elgin, aussi expérimenté que résolu, les fit prévenir que si les con-

mandschoues, chinoises ou mongoles. Tous les hommes de bannières (tschi-tschin) ainsi que les tschufong habitent les villes et, en fait, des quartiers particuliers. Ce sont ceux qui, en cas d'invasion, seraient exposés en première ligne aux ravages de la guerre. A l'armée des tsin-lu il convient d'ajouter environ 10,000 hommes qui ne comptent pas parmi les troupes de bannières; de sorte que l'armée de Pékin, en y comprenant les officiers, s'élève à un effectif de près de 130,000 hommes.

La milice nationale est répartie par provinces. Dans chaque province elle est sous les ordres du gouverneur. Elle compte environ 650,000 hommes. Quoique les troupes provinciales soient loin de représenter une force militaire d'une valeur correspondant à leur nombre, les gouverneurs ont, dans tous les cas, le mérite d'avoir cherché à appliquer, chacun en ce qui le concernait, les institutions militaires des temps modernes, d'avoir fait instruire leurs soldats par des instructeurs européens et adopté l'armement des armées européennes. Deux gouverneurs, Lihungtschang, de Tschili, et Tsotsuntsang, de Kansou et Schensi, se sont particulièrement distingués dans cette voie. Leurs efforts ont eu ce résultat qu'aujourd'hui la plupart de leurs compatriotes éclairés n'accordent plus aux anciennes institutions militaires du pays que la valeur d'un noyau destiné à la reconstitution d'une armée nouvelle. Les troupes placées sous les ordres de ces deux gouverneurs pourraient déjà, à l'heure actuelle, être estimées à l'égal des armées modernes. Du moins leur armement est déjà conforme aux modèles européens et leur instruction professionnelle, qui a été dirigée par des militaires russes et allemands, peut être considérée comme parfaite. Depuis 1880, l'infanterie est armée du fusil Mauser, l'artillerie de campagne et de forteresse est pourvue de canons Krupp. Des arsenaux d'une certaine importance ont été créés par les soins des gouverneurs en question; ces arsenaux, sous la surveillance de directeurs allemands, sont en pleine activité. Le représentant de la Chine à Berlin s'occupe de faire traduire en langue chinoise les règlements de l'armée allemande. Des instructeurs spéciaux, formés à l'école allemande, exercent à Pékin un détachement modèle, composé de 3 bataillons, 2 escadrons et 2 batteries, dont l'influence sur l'enseignement militaire dans les provinces est incontestable. Le gouverneur Lihungtschang (en quelque sorte vice-roi) travaille avec zèle et succès à la centralisation des forces militaires jusqu'alors trop disséminées; à tel point que l'on peut dire qu'aujourd'hui le centre militaire du Céleste-Empire n'est point Pékin, mais bien Tientsin, la ville où réside Lihungtschang et où se trouvent les principaux établissements militaires du moment.

Il est certain qu'en ce qui touche maints détails d'organisation, l'armée chinoise est aujourd'hui à la hauteur de toutes celles des

cette expédition, ont trouvé le moyen de se faire céder le vaste territoire d'Hassloou, situé sur le Continent, en face de l'île de Hong-Kong qu'ils possédaient déjà. Ce territoire complète le développement de la colonie anglaise dans l'extrême Orient, et assure surtout l'extension de leur commerce en Chine.

Les Français, moins habiles, et surtout moins prévoyants que les Anglais, n'ayant pris, préventivement, aucune disposition qui leur garantît l'acquisition d'un territoire quelconque dans la mer de la Chine, tentèrent de se maintenir dans l'archipel de Chusan, qu'aux termes des traités de Péking ils ne pouvaient conserver. Lord Elgin, inquiet de la prolongation du séjour des Français dans ces îles, exigea si vivement l'exécution des traités qu'ils furent obligés de les évacuer et de retourner en France sans avoir obtenu en leur faveur d'autre avantage matériel qu'une part dans l'indemnité de guerre.

On croit rêver quand on pense qu'il a suffi de quelques milliers de soldats européens pour dicter des lois à un empire renfermant presque la moitié de la population du monde. La facilité avec laquelle quelques bataillons anglais et français ont dispersé ces innombrables hordes de Tartares ne laisse aucun doute, dit très justement le colonel Vandewelde qui nous fournit ce récit, sur la destinée réservée à cet empire vermoulu, dès qu'il sera aux prises avec un adversaire sérieux, comme peut l'être la France.

Depuis lors, à la vérité, l'armée chinoise a été réorganisée, mais sans avoir pu se débarasser de ses vices originels. Elle se compose de deux fractions distinctes : les bannières, au nombre de huit, et la milice nationale. L'armée des huit bannières a une organisation en quelque sorte territoriale. Chaque bannière représente un ***corps d'armée*** assez fort et se trouve répartie suivant les nationalités, mandschoue, chinoise et mongol, en trois groupes désignés également sous le nom de bannières et correspondant chacun à la ***division***, dans chacune desquelles les trois armes sont représentées. Chaque bannière (division) mandschoue ou chinoise compte cinq Eschàlen (brigades) portant les numéros de 1 à 5. Chaque bannière mongole ne compte que deux Eschàlen (brigades) portant les numéros 6 et 7. Les brigades mongoles n'ont pas d'existence propre. Elles sont rattachées deux par deux à chacune des divisions mandschoues, dont elles forment les 6e et 7e brigades. Chaque brigade se compose d'un nombre variable de compagnies (Riu-lu). Chaque compagnie a, pour le moment, un effectif moyen de 90 hommes, dit M. Noël Desmaysons dans le *Spectateur militaire*.

Les huit bannières forment ensemble 1165 compagnies, dont 678 mandschoues, 221 mongoles et 266 chinoises. Les hommes qui en composent l'effectif, au nombre de 105,000, constituent l'armée permanente, stationnant à Pékin (tsin-lu). A ce nombre, il faut ajouter environ 108,000 hommes (tschufang) qui, répartis sur tout le territoire du Céleste-Empire, forment encore 840 compagnies, soit

fonds ne fournissent pas seulement la moitié de cette somme. Le fonds Grenus, d'environ 3 ½ millions, et les fondations Winkelried cantonales, montant ensemble à 500 — 600,000 francs, ne peuvent être mis de réquisition que pour secours extraordinaires, hors de la limite des pensions et secours légaux. On a calculé que dans une guerre pour son indépendance, la Suisse pourrait avoir 5 — 6 % de morts et 12 ½ % de blessés dans son armée, et qu'il lui faudrait alors, en comptant une beaucoup plus faible proportion pour la landwehr, 3 ½ millions de francs par an pour pensions et indemnités.

En admettant même que ces chiffres soient exagérés, il résulte néanmoins de ce que nous venons de dire que les moyens actuellement disponibles sont absolument insuffisants et que les droits légaux de nos soldats à la pension sont sans base solide parce qu'en cas de guerre sérieuse, il ne pourrait pas y être satisfait. Pour y porter remède, il a été fait, dans les vingt dernières années, une suite de propositions, à l'une desquelles la Commission se rattache, du moins dans ce qu'elle a d'essentiel, savoir la capitalisation des fonds existant actuellement. Ce moyen paraît devoir conduire au but, lentement il est vrai, mais les autres moyens proposés sont ou trop compliqués, ou peu en harmonie avec les idées du peuple suisse.

Comparaison de projets de loi concernant l'institution d'une fondation Winkelried fédérale

Proposition de la Commission.	Proposition de la minorité de la Commission.
Projet d'une loi fédérale instituant une Fondation Winkelried fédérale.	*Projet d'une loi fédérale instituant une Fondation Winkelried fédérale.*
L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse voulant, avec l'aide de la nation entière, assurer aux soldats devenus invalides dans le service actif pour la défense de la patrie, ainsi qu'aux familles des soldats morts à ce service, des secours convenables, décide :	L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse voulant, avec l'aide du pays tout entier, assurer aux soldats devenus invalides dans le service actif pour la défense de la patrie, ainsi qu'aux familles des soldats morts à ce service, les secours qui leur sont promis par la Constitution fédérale et par la loi fédérale sur les pensions militaires et indemnités, décide :
Art. 1er. Les fonds existants ou ceux encore à créer pour pourvoir au paiement des pensions et indemnités fédérales	§ 1er. Sous le nom de « Fondation Winkelried, » il est constitué un fonds destiné à pourvoir au paiement des pensions et in-

armées étrangères qui pourraient attaquer la Chine par la mer. Autre chose est la question des qualités morales. Le mépris de la mort, le courage passif sont hors de doute chez les soldats de la Chine, mais l'initiative leur manque absolument. Le Chinois n'est pas né soldat, bien qu'on ne puisse en aucune manière lui adresser le reproche de lâcheté.

Et si, pour terminer, on pose de nouveau la question de savoir si la Chine fera la guerre à la France à propos du Tonkin, nous pensons qu'on peut répondre « *non,* tant que la Chine ne se sentira pas sûre de l'appui d'une solide et sincère alliance.» Trouverait-elle une telle alliance...? *That is the question !*

Société des Officiers de la Confédération suisse.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 août 1883, dans la salle du jury à Zurich.

(Suite et fin.)

V. *Fondation Winkelried.*

Lieut.-colonel Escher présente le rapport de la Commission chargée par le Comité central d'étudier cette question ; il dit en substance ce qui suit :

« Lorsque dans nos cercles, il est question d'une fondation Winkelried, nous nous figurons que ce soit une institution nationale au moyen de laquelle il est pourvu à la subsistance des citoyens blessés et à celle des familles des soldats morts en combattant pour la patrie. Il est vrai que, depuis 1874, nous avons une loi fédérale des pensions par laquelle des pensions et des secours, non pas riches, mais suffisants et en rapport avec les ressources du pays, sont institués. Mais ce qui manque, ce sont les moyens de continuer le payement de ces pensions dans des temps de détresse, car chacun comprend bien qu'après une guerre malheureuse qui aurait tout mis en ruines, la Confédération n'aurait pas le crédit nécessaire pour contracter de gros emprunts pour cet objet et pour d'autres. Ces moyens, il faut s'occuper de les créer en temps de paix.

Dans ce moment, nous ne possédons qu'un fonds d'environ 4 $^{1}/_{2}$ millions de francs affecté à cet objet, et encore, il n'y a proprement que le fonds des Invalides, montant à environ 600,000 fr. dont les intérêts soient employés au paiement des pensions légales ; et comme il faut pour celles-ci 57,000 fr. par an, les intérêts de ce

fonds ne fournissent pas seulement la moitié de cette somme. Le fonds Grenus, d'environ 3 1/2 millions, et les fondations Winkelried cantonales, montant ensemble à 500 — 600,000 francs, ne peuvent être mis de réquisition que pour secours extraordinaires, hors de la limite des pensions et secours légaux. On a calculé que dans une guerre pour son indépendance, la Suisse pourrait avoir 5 — 6 % de morts et 12 1/2 % de blessés dans son armée, et qu'il lui faudrait alors, en comptant une beaucoup plus faible proportion pour la landwehr, 3 1/2 millions de francs par an pour pensions et indemnités.

En admettant même que ces chiffres soient exagérés, il résulte néanmoins de ce que nous venons de dire que les moyens actuellement disponibles sont absolument insuffisants et que les droits légaux de nos soldats à la pension sont sans base solide parce qu'en cas de guerre sérieuse, il ne pourrait pas y être satisfait. Pour y porter remède, il a été fait, dans les vingt dernières années, une suite de propositions, à l'une desquelles la Commission se rattache, du moins dans ce qu'elle a d'essentiel, savoir la capitalisation des fonds existant actuellement. Ce moyen paraît devoir conduire au but, lentement il est vrai, mais les autres moyens proposés sont ou trop compliqués, ou peu en harmonie avec les idées du peuple suisse.

Comparaison de projets de loi concernant l'institution d'une fondation Winkelried fédérale

Proposition de la Commission.	Proposition de la minorité de la Commission.
Projet d'une loi fédérale instituant une Fondation Winkelried fédérale.	*Projet d'une loi fédérale instituant une Fondation Winkelried fédérale.*
L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse voulant, avec l'aide de la nation entière, assurer aux soldats devenus invalides dans le service actif pour la défense de la patrie, ainsi qu'aux familles des soldats morts à ce service, des secours convenables, décide :	L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse voulant, avec l'aide du pays tout entier, assurer aux soldats devenus invalides dans le service actif pour la défense de la patrie, ainsi qu'aux familles des soldats morts à ce service, les secours qui leur sont promis par la Constitution fédérale et par la loi fédérale sur les pensions militaires et indemnités, décide :
Art. 1er. Les fonds existants ou ceux encore à créer pour pourvoir au paiement des pensions et indemnités fédérales	§ 1er. Sous le nom de « Fondation Winkelried, » il est constitué un fonds destiné à pourvoir au paiement des pensions et in-

forment la *Fondation Winkelried*.

Art. 2. La Fondation Winkelried comprend :

a) le fonds des pensions ;

b) le fonds Grenus des Invalides ;

c) le fonds de secours.

Art. 3. Le fonds des pensions est destiné à pourvoir au paiement des pensions et indemnités résultant du service actif, instituées par la loi fédérale.

Il est formé :

a) Du fonds actuel des Invalides ;

b) de contributions de la Confédération ;

c) de contributions des cantons ;

d) de donations testamentaires et legs en faveur de ce fonds, ainsi que d'autres contributions volontaires.

Art. 4. La contribution annuelle des cantons est fixée à 50 centimes par homme qu'ils doivent fournir à l'armée fédérale.

La contribution annuelle de la Confédération ne peut pas être inférieure à celle des cantons.

Art. 5. Le fonds Grenus des Invalides se compose de la fortune léguée à la Confédération par le baron de Grenus, par testament du 22 août 1850. Les intérêts de la caisse Grenus des Invalides seront capitalisés afin que les revenus du tout soient, en cas de besoin, employés comme supplément de secours en faveur des militaires nécessiteux blessés au service de la Confédération suisse, ainsi que des veuves, enfants, pères et mères des soldats morts à ce service.

demnités prévues par l'art. 18 de la Constitution fédérale et par la loi fédérale sur les pensions et indemnités militaires.

§ 2. Le fonds est formé de la manière suivante :

a) par un emprunt national de 20 millions ;

b) par l'annexion du fonds Grenus des Invalides.

Les dispositions du testament de M. de Grenus sont réservées.

§ 3. L'augmentation ultérieure du fonds se fera :

a) par la capitalisation des intérêts annuels pour autant que ceux-ci ne seront pas absorbés par l'application des §§ 1 et 4 de la présente loi.

b) par une contribution annuelle de fr. 150,000 prise par la Confédération sur le rendement de l'impôt militaire ;

c) par legs et contributions volontaires.

§ 4. Il sera payé à la Confédération l'intérêt à 4 0/0 des sommes livrées par elle en vertu du § 2 litt. *b*, et cela aussi longtemps que les intérêts du fonds ne devront pas être consacrés au but prescrit § 1 et à couvrir les frais d'administration.

Art. 6. Le fonds de secours est destiné à fournir des suppléments aux pensions et indemnités légales.

Le fonds de secours est formé de donations et legs.

Art. 7. Le Conseil fédéral organisera pour l'ensemble des fonds de la Fondation Winkelried une administration distincte; chaque année, il fait rapport à l'Assemblée fédérale et présente les comptes.

Aussitôt que le fonds des pensions et celui de secours ensemble auront dépassé la somme de 2 millions de francs, une loi fédérale devra créer, pour ces fonds, une administration spéciale dont le personnel serait nommé par la Confédération et les cantons ensemble.

L'administration du fonds Grenus des Invalides est régie conformément aux dispositions y relatives du testateur.

§ 5. Le Conseil fédéral organisera l'administration du fonds ; toutefois, celle-ci devra être distincte de l'administration fédérale.

Art. 8. Les capitaux de ces fonds ne peuvent être placés que sur des hypothèques en Suisse, suivant les prescriptions de la loi fédérale sur le placement des fonds de la Confédération.

Art. 9. Les revenus de la fondation ne peuvent être appliqués qu'à des cas provenant du service militaire actif, et, pour autant qu'ils ne trouvent pas emploi de cette manière, doivent être ajoutés au capital.

Le capital du fonds des pensions et de secours ne peut être entamé qu'en cas d'absolue nécessité ; celui du fonds Grenus est, suivant la volonté du testateur, inaliénable.

Les pensions et indemnités accordées ensuite du service d'instruction fédéral sont à la charge du budget ordinaire de la Confédération.

§ 6. Le capital des Fondations Winkelried est inaliénable. (Voir la réserve inscrite au § 2 litt. *b*, 2e alinéa).

Art. 10. Les indemnités prévues par la Fondation Winkelried seront déterminées par la Commission instituée par la loi sur les pensions, et conformément aux prescriptions de cette loi.

Art. 11. Les donations et legs ultérieurs ayant une destination analogue à celle de la Fondation Winkelried seront administrés par la même Commission.

§ 7. La détermination et le paiement des pensions et indemnités auront lieu en conformité de la loi sur les pensions, (§ 3 litt. *c* et § 5).

L'essentiel, dans ce projet de loi que la Commission a pris la liberté de préparer, afin de donner une forme plus précise à ses propositions, c'est que :

Tous les fonds appartenant à la Confédération, qui ont la destination en question, sont réunis en *une* Fondation Winkelried et l'œuvre en vue par cette fondation est mieux recommandée que jusqu'ici à la bienveillance et à l'intérêt publics.

La Confédération et les cantons (éventuellement la Confédération seule) doivent verser chaque année, dans la Caisse des invalides spécialement, 1 franc par homme, et les pensions à payer soit aux soldats blessés, soit aux familles de soldats morts dans les services d'instruction seraient désormais à la charge du budjet ordinaire de la Confédération.

Le fonds des Invalides recevrait ainsi, de par la loi, un accroissement annuel de fr. 200,000 à fr. 220,000, tandis que maintenant, et encore seulement depuis peu d'années, et sans y être obligée par aucune loi, l'Assemblée fédérale décrète annuellement fr. 100,000 en faveur de ce fonds. — Par le mode proposé, l'augmentation du fonds ne marchera encore que lentement, et celui-ci ne pourra remplir le but de sa création que s'il est donné à notre pays de jouir de la paix pendant bien des années encore. — C'est pourquoi il importe d'autant plus de marcher sans retard à l'exécution ; les propositions faites étant certainement si modérées qu'il ne peut guère être question de les modifier dans le sens d'un amoindrissement.

Une minorité de la Commission voulait aller plus loin et a élaboré un projet de loi d'après lequel les fonds seraient immédiatement augmentés par un emprunt de 20 millions de francs. Tout en reconnaissant la justesse des tendances de cette proposition, la Commission a estimé qu'elle ne trouverait bon accueil ni dans l'Assemblée fédérale, ni chez le peuple suisse ; qu'alors on ne ferait rien et que tout resterait sur l'ancien pied. Il nous paraît que l'appui des sous-officiers serait utile à notre cause ; il serait d'ailleurs tout à fait à sa place.

Sur la question de savoir si le but ne serait pas plus tôt atteint

par la voie de l'assurance, la Commission aurait voulu avoir le préavis d'un homme expert en cette matière, mais malgré tous ses efforts, elle n'a pu y parvenir. Il est du reste très difficile de discuter la question avec quelque certitude, parce que l'on manque d'éléments certains d'évaluation des pertes que la Suisse pourrait éprouver dans une guerre. Et par la même raison, il se trouverait difficilement une institution d'assurances solide à laquelle la Confédération pourrait assurer ses soldats pour le cas de guerre.

Enfin, il faudrait organiser dans les cantons l'accroissement du fonds par des dons volontaires; cela donnerait un bien meilleur résultat que si les dons devaient être versés dans une caisse fédérale. L'exemple des cantons de Zurich et de St-Gall est là pour le prouver.

Si tous les cantons imitaient cet exemple, des sommes considérables se trouveraient, dans le cours des ans, en la possession des fondations Winkelried cantonales. Ces dernières pourraient alors être remises toutes ensemble à la Confédération, mais si quelques cantons seulement amassent et assemblent, ils ne seront pas disposés à fusionner avec ceux qui, les bras croisés, se seront contentés de les regarder faire. Dans notre petit pays, il ne faut pas trop attendre de l'Etat, car il est faible et ne peut pas satisfaire à toutes les exigences. — Lorsque Arnold de Winkelried poussa son cri mémorable : « Prenez soin de ma femme et de mes enfants, » il ne pensait pas à l'aide de l'Etat, mais au noble esprit de sacrifice de ses frères d'armes et de ceux qui étaient restés à la maison. Et certainement qu'ils n'auront pas trompé son attente.

Au nom de la Commission, le rapporteur soumet les propositions suivantes :

1. Que par la voie de pétition, il soit demandé aux autorités fédérales d'instituer une fondation Winkelried fédérale, dans le sens du projet de loi fédérale transcrit ci-dessus.

2. Que la Société suisse des sous-officiers soit invitée à appuyer vigoureusement notre pétition, pour autant que celle-ci aurait son approbation.

Le rapporteur présente en outre en son nom personnel une proposition complémentaire en ces termes :

L'assemblée des officiers, réunie ce jour, recommande instamment aux sections et sociétés d'officiers cantonales l'institution de fondations Winkelried, et que dans les cantons où il en existe déjà, on travaille avec zèle, à l'exemple de St-Gall et de Zurich, à en accroître le capital. — Cette décision serait portée à la connaissance des sections.

Colonel-divisionnaire Meyer recommande à l'assemblée d'adopter les propositions de la Commission.

L'assemblée adopte sans discussion toutes les propositions présentées par le rapporteur.

VI. Conformément à la proposition de l'assemblée des délégués, Lucerne est désigné comme futur Vorort.

VII. Le rapporteur du Comité central, colonel Meister, donne sommairement à l'assemblée connaissance des décisions de l'assemblée des délégués.

Au sujet des décisions prises par les assemblées des différentes armes séparées, colonel Meister rapporte comme suit :

1. *Etat-major général.* Sur la question qui a fait l'objet de ses discussions, l'état-major général a décidé de porter à la connaissance du corps les travaux accomplis en dehors du service par des officiers de l'état-major général.

2. *Infanterie.* L'infanterie a discuté d'abord la question du perfectionnement des cadres de l'infanterie. L'assemblée des officiers d'infanterie demande que l'assemblée générale veuille bien envoyer au Département militaire fédéral, et dans le sens des propositions motivées présentées par la section de Zurich, une adresse tendant à la création de cours spéciaux pour les sous-officiers d'infanterie. — La seconde question, soumise par Vaud, touchant l'administration des cours de répétition, ayant déjà été résolue par les autorités, a été abandonnée.

Sur la demande de la section de Genève, l'assemblée générale est priée d'intervenir auprès du Département militaire fédéral en vue de l'augmentation de la quantité de munition prescrite pour chaque homme.

Le Comité central propose de présenter au Département militaire fédéral les vœux exprimés par l'assemblée des officiers d'infanterie, après que celle-ci aura explicitement motivé ses demandes par écrit.

La proposition est adoptée.

3. *Génie.* L'assemblée des officiers du génie a entendu des communications relatives à la simplification des pontonnages, aux torpilles de terre et aux signaux. Elle n'a pas pris de décisions.

4. *Artillerie.* Les officiers d'artillerie ont discuté le recrutement de l'artillerie et ont décidé :

a) Par l'intermédiaire du Comité central de la Société suisse des officiers, le Département militaire sera prié d'examiner par quel mode de recrutement l'effectif de l'artillerie pourrait, à l'avenir, être maintenu au chiffre voulu par la loi ;

b) Un rapport sur la question sera envoyé aux autorités fédérales, avec prière d'apporter au mode de recrutement, sous le rapport qualitatif, des modifications appropriées ;

c) Il sera exprimé aux autorités fédérales le vœu que le temps de service des capitaines d'artillerie soit prolongé.

Le Comité central propose d'approuver ces décisions. Cette proposition est adoptée sans discussion.

5. *Cavalerie*. Les officiers de cavalerie ont discuté de la réorganisation et de l'emploi de la cavalerie de landwehr. Ils proposent que le Département militaire fédéral soit prié d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'instituer et de nommer aussi pour la cavalerie de landwehr des chefs de régiment.

La réunion s'est occupée aussi des questions suivantes :

S'il conviendrait d'appeler les chefs de régiment de cavalerie aux rassemblements de troupes. — De la monture des trompettes de cavalerie. — Du ferrage des chevaux en hiver. — De l'adhésion à donner aux propositions du colonel Bollinger, touchant les musiques militaires.

Sur la proposition du Comité central et sans discussion, l'assemblée décide que la demande de l'assemblée des officiers de cavalerie sera transmise au Département militaire fédéral.

6. *Administration*. Les officiers des troupes d'administration prennent connaissance du rapport de la Commission concernant la monture des officiers de ce corps, et ils pensent aussi que les travaux préliminaires encore inachevés doivent être continués jusqu'à complète exécution.

L'assemblée discute ensuite cette question : « Comment le règlement d'administration entré provisoirement en vigueur au mois de février 1882 a-t-il supporté l'épreuve de la mise en pratique? — Et éventuellement, sur quels points paraît-il devoir être modifié? — L'assemblée n'a présenté aucune proposition à soumettre aux autorités.

7. *Troupes sanitaires*. Les officiers des troupes sanitaires ont traité la question de l'avancement dans leur corps, et présentent à ce sujet des propositions précises à transmettre au Département militaire fédéral, savoir :

a) Attribution à chaque régiment d'un médecin avec rang de major ;

b) Prorogation de la disposition légale par laquelle les médecins entrent dans l'armée avec le grade de premier lieutenant ;

c) Que lors des mutations, il soit plus que jusqu'ici tenu compte de l'activité civile et des préférences des médecins ;

d) Que l'autorité compétente soit autorisée à promouvoir éventuellement le médecin d'un hôpital d'ambulance au grade de major, et le chef d'un lazareth de campagne au grade de lieutenant-colonel.

Sur le préavis du Comité central, l'assemblée décide de transmettre ces propositions au Département militaire fédéral.

8. *Section des vétérinaires*. Les officiers vétérinaires ont discuté la réorganisation des cours de répétition pour les vétérinaires. — Ils ont examiné en outre la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux

qu'ils entrassent dans l'armée avec le grade de lieutenant. — La question du ferrage d'hiver a été discutée en commun avec les officiers de cavalerie.

Les décisions prises sont les suivantes :

a) Il faudrait que les matières d'enseignement dans les cours de répétition pour vétérinaires fussent déterminées ;

b) L'objet principal d'enseignement devrait être la direction d'un hôpital pour les chevaux ;

c) Il est à désirer que les cours de répétition pour vétérinaires ne soient pas combinés avec des écoles d'officiers, mais plutôt avec des hôpitaux de chevaux.

d) Le Département militaire fédéral sera prié de faire décider que les officiers vétérinaires entreront dans l'armée avec le grade de lieutenant, et auront de l'avancement selon leur mérite.

Selon le préavis du Comité central, l'assemblée décide de transmettre ces propositions au Département militaire fédéral.

VIII. Au nom des officiers présents, lieutenant-colonel Hungerbühler remercie le Comité central pour sa prudente administration.

Clôture de l'assemblée générale à 1 1/2 heure.

Pour le Comité central de la Société suisse des officiers :

Le Président, A. Vögeli, col.-divisionnaire.

Le Rapporteur, U. Meister, colonel.

Les Secrétaires,

W. Jænike, capitaine d'état-major général.

Haggenmacher, 1er lieutenant, adjudant de régiment.

Expédition française au Tonkin.

La mort du vaillant commandant Rivière vient d'être vengée. Les Français, sous le commandement de l'amiral Courbet, ont enlevé la place forte de Sontay, après deux jours d'attaque, les 16 et 17 décembre.

En attendant les rapports officiels, voici les nouvelles qui sont données par le télégraphe sur ces importants événements :

L'amiral Courbet a adressé au ministre de la marine les dépêches suivantes :

Sontay, 17 décembre.

Sontay est à nous ! L'enceinte extérieure a été prise d'assaut le 16, à six heures du soir. L'attaque a commencé à onze heures du matin ; l'assaut a été donné à cinq heures avec une bravoure au-dessus de tout éloge par la légion étrangère, l'infanterie de marine et les fusiliers marins.

mettra des troupes sur pied pour protéger la frontière, mais ces troupes n'iront pas plus loin.

» Le vice-roi des deux Kuangs et de Tchang-Khousing, ainsi que les gouverneurs du Kuang-Si, du Yan-Kuang-Si et du Yunnan prélèveront les contributions de guerre qui seront nécessaires. »

Hong-Kong, 12 janvier.

Des transports embarquent à Canton 3,000 hommes de troupes chinoises à destination d'Haï-Nan.

La liste nominative des tués et blessés aux combats de Sontay et d'Haï-Dzuong donne les chiffres suivants :

1° *Prise de Sontay.* Tués, officiers, 4; soldats et marins français, 28; soldats arabes, 15; tirailleurs annamites, 3; auxiliaires tonkinois, 7. — Disparus : soldats, 5. — Morts des suites de leurs blessures : soldats français, 5; soldats arabes, 3. — Total, 81.

Blessés : Officiers, 11 ; troupe, 35. — Total, 46.

Blessés légèrement : officiers, 11, troupe, 176; auxiliaires tonkinois, 20. — Total, 207.

Total pour Sontay, : 81 tués et 253 blessés.

2° *Combat d'Haï-Dzuong :* Blessés : soldats, 11 ; marins, 7. — Total, 18.

D'après des renseignements de l'*Armée française*, qu'il y a tout lieu de tenir pour certains, les forces actuellement au Tonkin seraient les suivantes :

24 compagnies d'infanterie de marine à 150 hommes, fournies par les 4 régiments de l'arme, groupées en 6 bataillons et contenant un effectif de 3,700 hommes.

1 bataillon de tirailleurs annamites de 1,200 hommes, à 6 compagnies.

Le 1er régiment d'infanterie de marine, fort de 1,860 hommes, formé de 2 bataillons de tirailleurs algériens et de 1 bataillon de la légion étrangère.

1 bataillon de fusiliers marins, fort de 600 hommes.

1 bataillon formé par 4 compagnies de débarquement et contenant 500 hommes.

7 batteries de montagne de divers calibres, servies par 850 hommes.

Au total, 8,710 hommes.

Il y a, en outre, à Touan-An, avec détachement à Hué :

2 compagnies d'infanterie de marine ;

1 compagnie de tirailleurs annamites;

1 1/2 batterie de montagne ;

Au total, 720 hommes.

La force du corps expéditionnaire dans son ensemble est donc de 9,430 hommes.

D'après le plan adopté par le gouvernement, la force totale du

ment notre domination au Tonkin et de l'y maintenir avec aussi peu de monde que possible.

» Les points fortifiés par les indigènes sont très nombreux. Quelques-uns seulement doivent être gardés, et dans ceux-là même il conviendra de réduire l'étendue des ouvrages qui, tout en étant de qualité médiocre, exigent pour leur garde un effectif de soldats exagéré. »

Nous reproduisons sous réserves les dépêches suivantes que publient les journaux anglais et allemands :

Haï-Phong, 26 décembre.

D'après une version annamite, la perte totale des Français à l'attaque de Sontay atteindrait presque un millier d'hommes, dont trente-six officiers.

La perte des Pavillons Noirs est évaluée à 1000 hommes. La plupart des Pavillons Noirs se sont retirés à Hong-Hoa.

Le bruit court que les Français ont trouvé à Sontay deux millions de dollars en argent. Sontay a été solidement fortifié avec des canons Krupp.

Londres, 26 décembre, 4 h. 37.

On croit que l'amiral Courbet ne pourra faire quitter Sontay à sa troupe avant une douzaine de jours environ.

Ce délai lui est nécessaire pour laisser reposer ses hommes, reconstituer ses troupes et compléter ses approvisionnements.

On croit ici que la délibération du conseil suprême de l'empire chinois, qui est imminente, n'aboutira pas à une déclaration de guerre, si la France se contente de la prise de Sontay.

Si, au contraire, les troupes françaises s'emparent de Bac-Ninh, la Chine déclarerait la guerre ; mais on connaît les façons de procéder de la Chine, ses lenteurs calculées, ses atermoiements diplomatiques. Une résolution belliqueuse du conseil suprême chinois ne changerait donc pas beaucoup la situation.

Berlin, 12 janvier.

Suivant le *Tageblatt,* l'empereur de la Chine aurait émis un décret de mobilisation ainsi conçu :

« Liu, chef des Pavillons-Noirs, est nommé généralissime chinois dans le Tonkin.

» Le gouvernement chinois fournira tout l'argent et tout le matériel de guerre dont on aura besoin.

» Les forces militaires du Yunnan sont soumises au commandement en chef de Thang-Chiang, gouverneur de cette province. Ce dernier est chargé de se joindre aux Pavillons-Noirs pour combattre les Français.

» Dans les autres provinces (Kuang-Toung-Kuang-Si, etc.), on

A ces forces, il conviendrait d'ajouter :

1° Le détachement ci-dessus indiqué de Thuan-An et de Hué ;

2° L'escadre des mers de Chine, forte de 2 cuirassés et de 4 croiseurs, sous les ordres du contre-amiral Lespès ;

3° L'escadre du Tonkin, commandée par le contre-amiral Courbet et qui est forte de 3 cuirassés et de 6 croiseurs.

Le même journal donne les renseignements ci-après : Le général Millot, commandant du corps expéditionnaire du Tonkin, s'embarquera avec son état-major sur le transport le *Vinh-Long*, qui doit prendre la mer le 23 et fera route pour le Tonkin, en passant par Alger.

Le *Vinh-Long* ne touchera pas à Saïgon, et en prenant passage sur ce bâtiment de préférence aux paquebots-poste, le général Millot arrivera plus promptement à destination.

Dès que le général Millot sera arrivé au Tonkin, il recevra le service des mains de l'amiral Courbet, qui reprendra le commandement de la division navale.

Le général Millot aura sous ses ordres les troupes de terre et de mer et la flottille du Tonkin.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

En remplacement des officiers libérés du service à la fin de l'année 1883 ou passés à la landwehr, le Conseil fédéral a procédé, en date des 4 et 8 janvier, à un grand nombre de promotions, nominations et transferts de commandements dont, entr'autres, les suivants :

En remplacement des *colonels-divisionnaires* Egloff et Rothpletz, commandants des divisions VI et V, MM. les colonels Bleuler, instructeur chef d'artillerie, à Zurich, et Zollikofer, à St-Gall.

Etat-major général. Colonel Ad. Buhler, à Winterthour ; lieutenants-colonels Colomb, Emile, à Lausanne (section chemins de fer); et de St-George, à Changins ; majors, v. Morlot, Albert, à Berne ; v. Wattenwyl, à Diesbach ; Frey, Othmar, à Arau ; Hartmann, Horace, à St-Gall ; Studer, Emile, à Berne ; Leu, Frédéric, à Berne (section chemins de fer).

Infanterie. Colonels : Baumann, Albert, à St-Gall ; Schweizer, Arnold, à Zurich ; Geisshusler, Aloïs, à Lucerne. Lieutenants-colonels : Höltschi, Jost, à Altwies ; Iselin, Rodolphe, à Bâle ; Galati, Rodolphe, à Glaris ; Brandenberger, Jean, à Zurich ; Suter, J.-Rodolphe, à Zofingue ; Buhlmann, Ernest, à Grosshöchstetten.

Artillerie. Colonels : Delarageaz, Louis, à Lausanne ; Schumacher, Arnold, à Berne ; Sulzer, Henri, à Winterthour ; Vogler, Charles, à Frauenfeld. Lieutenant-colonel : Schnyder, Jules, à la Neuveville. Majors : Ammann, Ad., à Frauenfeld ; Balsiger, Rodolphe, à Berne ; de Cérenville, Henri, à Lausanne ; Degen, Frédéric, à Kriens ; Bär, Fritz, à Bâle ; Russi, Aloïs, à Lucerne ; Tschopp, Edouard, à Bienne.

Génie. Lieutenants-colonels : v. Peyer, Alfred, à Thoune ; Frey, Albert, à Berne. Majors : Perrier, Louis-F., à Neuchâtel ; Laubi, Alfred, à Berne ; Bär, Conrad, à Zurich ; Pfund, Paul, à Rolle.

corps expéditionnaire serait portée à 16,000 hommes, en raison des dispositions suivantes :

On formerait un 2e régiment de marche de 3,000 hommes, comprenant :

1 bataillon du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Le 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

1 bataillon de la légion étrangère.

Chacun de ces bataillons partirait avec 1,000 hommes, à raison de 250 hommes par compagnie, mais verserait 200 hommes à chacun des 3 bataillons du 1er régiment de marche et n'en conserverait plus que 800.

Un 3e régiment de marche serait constitué à 3 bataillons de 1,000 hommes, savoir :

1 bataillon (2e) du 23e d'infanterie, à Besançon ;

1 bataillon du 111e d'infanterie, à Antibes ;

1 bataillon du 143e d'infanterie, à Albi.

Ces trois bataillons sont des quatrièmes bataillons sans affectation spéciale dans le plan général de mobilisation continentale ; on compléterait leurs cadres en officiers et sous-officiers, ainsi que leurs effectifs en soldats par des appels de volontaires dans tous les régiments d'infanterie de ligne.

Le corps expéditionnaire, ainsi réorganisé, est placé sous les ordres de M. le général de division Millot, qui aurait pour aide de camp M. le capitaine Ghins, breveté d'état-major.

L'état-major aurait pour chef M. le lieutenant-colonel Guerrier, major de la place de Paris ; pour sous-chef M. le commandant Crétin ; pour attachés MM. les capitaines Delacroix et de Vignacourt, ainsi que M. le lieutenant de vaisseau Hautefeuille.

Le corps expéditionnaire comprendrait trois brigades :

1re brigade : général de Négrier, 2e et 3e régiments de marche, soit 6 bataillons, 4,800 hommes.

2e brigade : général Brière de l'Isle, 1er régiment de marche et 1er régiment de marche d'infanterie de marine, soit 6 bataillons : 4,200 hommes.

3e brigade : colonel Bichot, 2e régiment de marche d'infanterie de marine, 1 bataillon de fusiliers marins, 1 bataillon de tirailleurs annamites : 3,600 hommes.

1 détachement de cavalerie à 60 hommes.

2 batteries d'artillerie de montagne de 80mm, servies par l'armée de terre.

1 détachement du train des équipages.

1 détachement du génie.

1 détachement du service des ambulances et des subsistances.

7 batteries d'artillerie de montagne de divers calibres, servies par l'armée de mer.

2 batteries d'artillerie de campagne de 80mm, servies par l'armée de mer.

1 batterie de canons-revolvers montée sur affûts de campagne, servie par l'armée de mer.

Des pièces de position de 14 centimètres du matériel de la marine.

12 canonnières portant 28 pièces et 550 hommes.

Au total : 16,000 hommes et 116 canons.

A ces forces, il conviendrait d'ajouter :

1° Le détachement ci-dessus indiqué de Thuan-An et de Hué ;

2° L'escadre des mers de Chine, forte de 2 cuirassés et de 4 croiseurs, sous les ordres du contre-amiral Lespès ;

3° L'escadre du Tonkin, commandée par le contre-amiral Courbet et qui est forte de 3 cuirassés et de 6 croiseurs.

Le même journal donne les renseignements ci-après : Le général Millot, commandant du corps expéditionnaire du Tonkin, s'embarquera avec son état-major sur le transport le *Vinh-Long*, qui doit prendre la mer le 23 et fera route pour le Tonkin, en passant par Alger.

Le *Vinh-Long* ne touchera pas à Saïgon, et en prenant passage sur ce bâtiment de préférence aux paquebots-poste, le général Millot arrivera plus promptement à destination.

Dès que le général Millot sera arrivé au Tonkin, il recevra le service des mains de l'amiral Courbet, qui reprendra le commandement de la division navale.

Le général Millot aura sous ses ordres les troupes de terre et de mer et la flottille du Tonkin.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

En remplacement des officiers libérés du service à la fin de l'année 1883 ou passés à la landwehr, le Conseil fédéral a procédé, en date des 4 et 8 janvier, à un grand nombre de promotions, nominations et transferts de commandements dont, entr'autres, les suivants :

En remplacement des *colonels-divisionnaires* Egloff et Rothpletz, commandants des divisions VI et V, MM. les colonels Bleuler, instructeur chef d'artillerie, à Zurich, et Zollikofer, à St-Gall.

Etat-major général. Colonel Ad. Buhler, à Winterthour ; lieutenants-colonels Colomb, Emile, à Lausanne (section chemins de fer); et de St-George, à Changins ; majors, v. Morlot, Albert, à Berne ; v. Wattenwyl, à Diesbach ; Frey, Othmar, à Arau ; Hartmann, Horace, à St-Gall ; Studer, Emile, à Berne ; Leu, Frédéric, à Berne (section chemins de fer).

Infanterie. Colonels : Baumann, Albert, à St-Gall ; Schweizer, Arnold, à Zurich ; Geisshusler, Aloïs, à Lucerne. Lieutenants-colonels : Höltschi, Jost, à Altwies ; Iselin, Rodolphe, à Bâle ; Galati, Rodolphe, à Glaris ; Brandenberger, Jean, à Zurich ; Suter, J.-Rodolphe, à Zofingue ; Buhlmann, Ernest, à Grosshöchstetten.

Artillerie. Colonels : Delarageaz, Louis, à Lausanne ; Schumacher, Arnold, à Berne ; Sulzer, Henri, à Winterthour ; Vogler, Charles, à Frauenfeld. Lieutenant-colonel : Schnyder, Jules, à la Neuveville. Majors : Ammann, Ad., à Frauenfeld ; Balsiger, Rodolphe, à Berne ; de Cérenville, Henri, à Lausanne ; Degen, Frédéric, à Kriens ; Bär, Fritz, à Bâle ; Russi, Aloïs, à Lucerne ; Tschopp, Edouard, à Bienne.

Génie. Lieutenants-colonels : v. Peyer, Alfred, à Thoune ; Frey, Albert, à Berne. Majors : Perrier, Louis-F., à Neuchâtel ; Laubi, Alfred, à Berne ; Bär, Conrad, à Zurich ; Pfund, Paul, à Rolle.

Médecins. Lieutenants-colonels : Castella, Félix, à Fribourg; Albrecht, Henri, à Frauenfeld. Majors : de Montmollin, Henri, à Neuchâtel ; Haffter, Elie, à Frauenfeld.

Vétérinaires. Major : Buhler, Jacob, à Unterstrass. Capitaines : Furger, Antoine, à Sion ; Mauchle, Traugott, à Andwyl ; Flukiger, Emile, à Soleure ; Knusel, Pierre, à Lucerne.

Justice militaire. Majors : Schatzmann, Hans, à Berne ; Rambert, Louis, à Lausanne.

REMISE DE COMMANDEMENTS ET TRANSFERTS.

Infanterie.

Colonels : Am Rhyn, W., à Bellinzone, commandant de la 11e brigade d'infanterie : commandant de la 15e brigade d'infanterie L. Meister, U., à Zurich, état-major général : command. de la 11e brig. d'inf. Baumann, A., à St-Gall, command. du 27e rég. d'inf. : command. de la 14e brig. d'inf. Schweizer, Arnold, à Zurich, command. du 24e rég. d'inf. : command. de la 8e brig. d'inf. Geisshusler, A., à Lucerne, command. du 15e rég. d'inf. : command. de la 8e brig. d'inf. L.

Lieutenants-colonels : Buhlmann, E., à Höchstetten, command. du 15e rég. d'inf. Brandenberger, J., à Zurich, command. du 24e rég. d'inf. Hungerbuhler, H., à St-Gall, état-major général : command. du 27e rég. d'inf. Gallati, R., à Glaris, command. du 29e rég. d'inf. Höltschi, J., à Altwies, command. du 15e rég. d'inf. L. Blättler, V., à Hergiswyl, rég. d'inf. 15 L. : command. du 16e rég. d'inf. L. Iselin, R., à Bâle, command. du 18e rég. d'inf. L. Suter, J.-R., à Zofingue, command. du 19e rég. d'inf. L. Graf, Henri, à Zurich, à disposition : command. du 24e rég. d'inf. L. Schuler, Jean, à Glaris, rég. d'inf. 29 : command. du 31e rég. d'inf. L.

Artillerie.

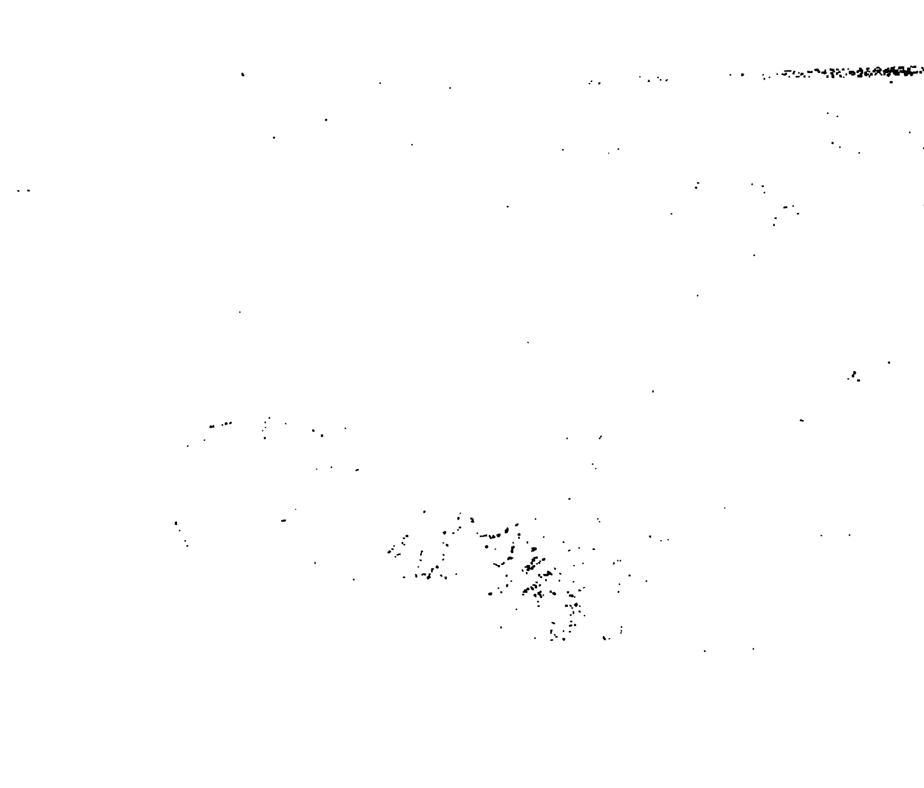
Colonels : Delarageaz, L., à Lausanne, rég. d'artill. 1/II : commandant de la 2e brig. d'artill. Schumacher, Arnold, à Berne, chef d'état-major de la 3e brig. : à disposition. Sulzer, Henri, à Winterthour chef d'état-major de la 6e brig. : état-major de l'armée. Vogler, Charles, à Frauenfeld, rég. d'artill. 2/VII : command. de la 7e brig. d'artill.

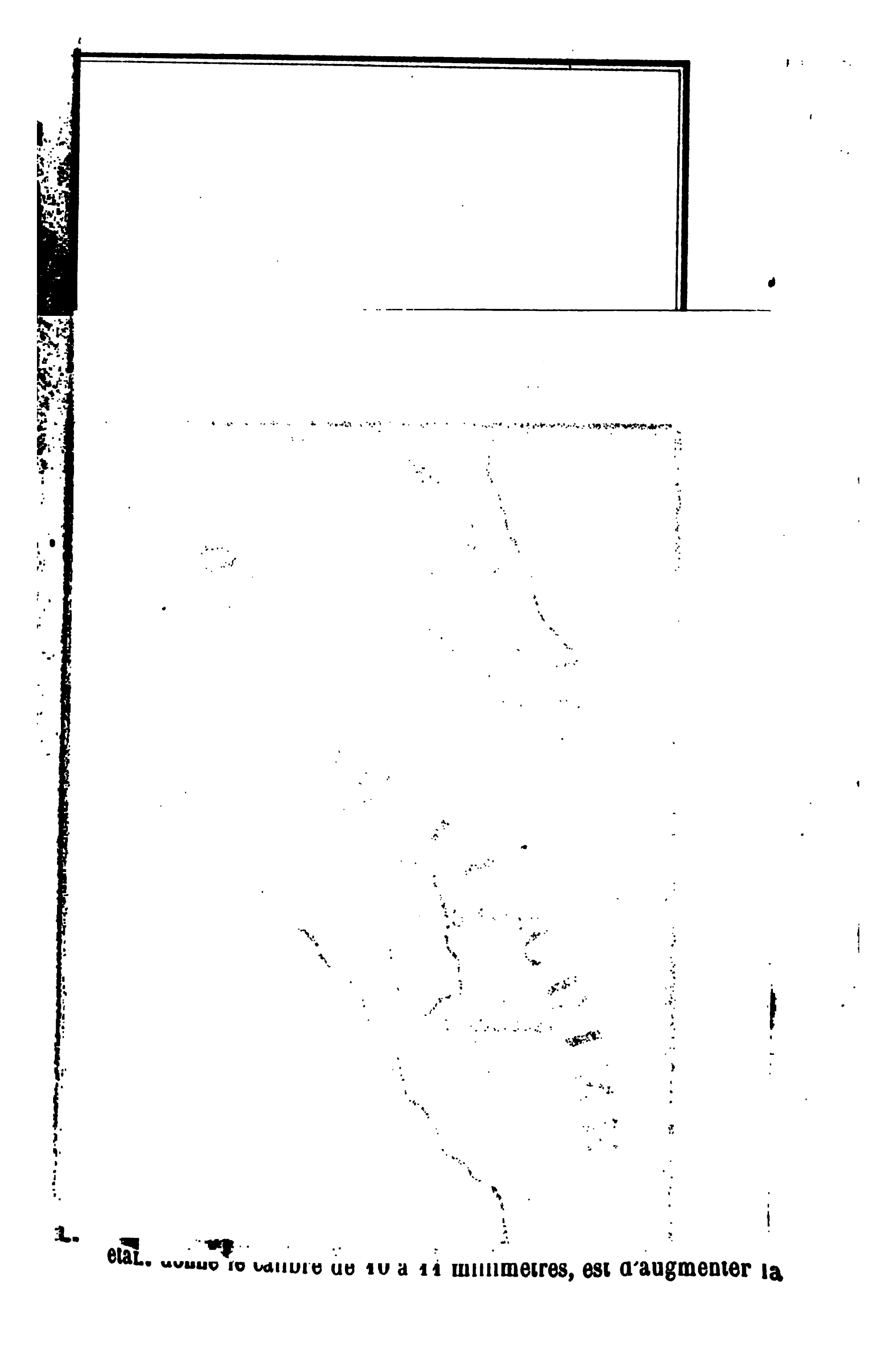
Lieutenants-colonels : de Meuron, Aug., à Mont s. Rolle, rég. d'artill. 3/I : chef d'état-major de la 1re brig. Ernst, R., à Winterthour, rég. d'artill. 3/VI : à disposition. Roth, Alfred, à Aarau, rég. d'artill. 3/V : chef d'état-major de la 5e brig. Schnyder, J., à la Neuveville, parc de la IIIe division : division d'artill. de position II L.

Majors : Brosi, Urs, à Luterbach, bataillon de train 4 : command. du rég. d'artill. 3/V. Puenzieux, Adolphe, à Clarens, parc de la Ire division. : command. du rég. d'artill. 3/I. Ammann, Ad., à Frauenfeld, à disposition. Balsiger, Rodolphe, à Berne, parc de la IIIe division. De Cérenville, Henri, à Lausanne, parc de la Ire division. Degen, Fr., à Kriens, à disposition. Bär, Frédéric, à Bâle, command. du 6e bataillon du train L. Russi, Aloïs, à Lucerne, command. du 4e bataillon du train. Tschopp, Ed., à Bienne, command. du 5e bataillon du train.

Génie.

Lieutenants-colonels : Meineke, Adolphe, à Unterstrass, ingénieur de la VIIe division : à disposition. Lotz, Frédéric, à Bâle, à disposi-





état. donne le calibre de 10 à 11 millimètres, est d'augmenter la

vitesse initiale et la force vive du projectile. De plus, on cherche à diminuer la déperdition de force produite par la résistance de l'air en employant une balle à surface bien unie, à pointe convenable, avec une position juste du centre de gravité et un bon système de direction dans les rayures de l'arme.

En augmentant la charge de poudre et en employant des poudres brisantes, on accroît les vitesses initiales. Avec des projectiles plus lourds on obtient une augmentation de la force vive et des vitesses finales.

Ces modifications conduisent malheureusement à des cartouches pesantes et à un recul violent, recul ayant sur la justesse du tir une influence très fâcheuse. Elles ne peuvent donc être poussées que jusqu'à une certaine limite.

A cause du recul, qui a non seulement l'inconvénient de diminuer la justesse du tir, mais qui rend encore la formation de bons tireurs extrêmement difficile, on ne peut pas donner à la balle d'un fusil de 10 à 11 mm. un poids par unité de section suffisant pour obtenir une trajectoire très tendue. Les résultats balistiques obtenus jusqu'à présent avec ces armes ne peuvent pas être pratiquement augmentés.

En 1854 déjà, la Suisse a adopté ce qu'on appelait alors le *petit calibre*, soit 10,4 millimètres. Les autres Etats européens l'ont imitée peu après, mais ils ont cherché à combiner le nouveau calibre, moins avec une augmentation de la justesse du tir qu'avec un accroissement de la portée et avec la tension de la trajectoire. Si leurs armes sont un peu supérieures à la nôtre sous ces derniers rapports, le Vetterli tient en revanche le tout premier rang quant à la précision, ainsi qu'on peut le voir de la comparaison suivante entre le fusil Mauser et notre arme d'ordonnance modèle de 1869/71.

Les chiffres contenus dans les tableaux ont été extraits :

Pour le fusil allemand : de l'Instruction sur le tir pour l'infanterie allemande (Berlin 1877), pages 62—67.

Pour le fusil suisse : Des expériences exécutées à Thoune en automne 1879 avec le fusil à répétition modèle 1869/71 et avec la nouvelle cartouche d'ordonnance (enveloppe de papier), d'après les calculs de M. l'ingénieur Haller.

La *tension des trajectoires* du fusil allemand et du fusil suisse peut être appréciée comparativement par les chiffres ci-après des *angles d'élévation en* °/oo aux distances de 100 à 1600 mètres :

A 100 m., fus. all. 2,84, fus. s. 3,28; à 200 m., fus. all. 6,33; fus. s. 7,12; à 300 m., fus. all. 10,48, fus. s. 11,52; à 400 m., fus. all. 15,29, fus. s. 16,48; à 500 m., fus. all. 20,75, fus. s. 22,00; à 600 m., fus. all. 26,87, fus. s. 28,8; à 700 m., fus. all. 33,64, fus. s. 34,72; à 800 m., fus. all. 41,07, fus. s. 41,92; à 900 m., fus. all. 49,15, fus. s. 49,68; à 1000 m., fus. all. 57,89, fus. s. 58,00; à 1100 m., fus. all. 67,28, fus. s. 66,88; à 1200 m., fus. all. 77,34, fus. s. 76,32; à 1300 m., fus. all. 88,04, fus. s. 86,32; à 1400 m., fus. all. 99,40, fus. s. 96,88; à 1500 m., fus. all. 111,42, fus. s. 108,00; à 1600 m., fus. all. 124,09, fus. s. 119,68.

Espace dangereux du projectile tirant sur une cible de 1,8 m. de hauteur :

Distance en mètres.	Fusil allemand. Espace dangereux en mètres.	Fusil suisse. Espace dangereux en mètres.	Distance en mètres.	Fusil allemand. Espace dangereux en mètres.	Fusil suisse. Espace dangereux en mètres.
400	91	89	1100	17	18
500	63	63	1200	14,5	15,5
600	46,5	47,5	1300	12,5	13,5
700	36,5	37,5	1400	11	12
800	29	30	1500	9,7	10,5
900	23,5	24,5	1600	8,6	9,4
1000	20	21			

L'espace dangereux maximum en tirant à une hauteur de 0,9 m. au-dessus du sol, sur une cible de 1,8 m. de hauteur, est de :

fusil suisse : 346 m.
fusil allemand : 354 m.

Les essais de tir faits à Thoune en automne 1876 avec deux fusils allemands ont donné les résultats suivants, accusant un maximum d'espace dangereux de 351 m. :

Deux fusils allemands, expériences de Thoune 1876.					
Distance en mètres.	Espace dangereux en mètres.	Distance en mètres.	Espace dangereux en mètres.	Distance en mètres.	Espace dangereux en mètres.
400	95	900	25	1400	10,5
500	66,5	1000	20,5	1500	8,9
600	30	1100	17	1600	7,6
700	39	1200	14		
800	31	1300	12		

Au point de vue de la *précision*, les expériences ont donné les chiffres ci-après :

Distance en mètres.	**Fusil allemand.** Rayon du cercle contenant le 50 % des coups.	**Fusil suisse.** Rayon du cercle contenant le 50 % des coups.	Distance en mètres.	**Fusil allemand.** Rayon du cercle contenant le 50 % des coups.	**Fusil suisse.** Rayon du cercle contenant le 50 % des coups.
	cm.	cm.		cm.	cm.
300	21	16	900	121	93
400	30	24	1000	158	110
500	41	35	1100	202	128
600	55	48	1200	256	147
700	73	62	1300	321	
800	95	77	1400	403	

L'impossibilité constatée plus haut d'améliorer sensiblement les conditions balistiques de notre arme de 10,4 mm., sans influer sur sa précision, conduisit M. le major Rubin, directeur du laboratoire fédéral, à l'idée de faire des essais avec des calibres plus petits (9, 8 ½ et 8 millimètres).

Les expériences ont été commencées par M. Rubin, en son particulier, pendant l'année 1879, et eurent pour premier résultat la création d'un fusil de 9 mm.

Cette arme a comme particularités : 1° Inclinaison très forte des rayures ; 2° projectile avec manteau de cuivre (se prête très bien à une grande vitesse de rotation et se laisse guider facilement dans les rayures) ; 3° charge de poudre comprimée en une seule masse (permet d'avoir avec une charge considérable une cartouche relativement courte).

Après qu'on eut trouvé le quotient de chargement voulu, l'inclinaison convenable pour les rayures et la forme la plus favorable pour le projectile, on détermina les conditions balistiques de l'arme et sa précision aux distances de 300, 600, 900, 1200, 1600 et 2000 mètres, et on put les présenter en janvier 1881 au Département militaire fédéral.

Pour cette première série d'expériences, la cartouche avait une douille à percussion centrale et une charge de 4,7 gr. poudre n° 3 à grains ronds.

La balle pesait 20 grammes; longueur 3 ½ calibres et 0,3 gr. par millimètre carré de section.

Les résultats furent les suivants :

Fusil Rubin 9 mm., expériences de 1881.

Distance en mètres.	Angle d'élévation en $^{0}/_{00}$	Angle de chute en $^{0}/_{00}$	Espace dangereux en mètres.	Ecart moyen en		
				Hauteur	Largeur	Rayon
				cm.	cm.	cm.
100	3,14	3,26	220			
200	6,52	7,03	286			
300	10,57	11,34	364	8	6	12
400	14,09	16,26	117			
500	18,30	21,82	84			
600	22,82	28,09	65	12	18	23
700	27,67	35,13	52			
800	32,86	42,98	42			
900	38,40	51,7	35	27	16	41
1000	44,40	61,4	29			
1100	50,7	72,2	24,7			
1200	57,5	84	21,4	62	51	87
1300	65	97	18,5			
1400	72	111	16,1			
1500	81	127	14,2			
1600	89	144	12,5	85	73	115
1700	99	163	11,0			
1800	109	184	9,8			
1900	119	206	8,7			
2000	130	231	7,8	240	87	285

Si l'on compare ces résultats avec ceux que donnent les armes d'ordonnance, on voit qu'ils sont partout meilleurs, surtout aux grandes distances.

En continuant les essais, on put se convaincre que ces résultats ne tenaient point, comme on aurait pu peut-être le supposer, à un travail plus soigné de l'arme ou de la cartouche, mais au système lui-même. La munition était du reste obtenue par les procédés de la fabrication en grand des cartouches d'ordonnance.

Comme il était à prévoir que les résultats deviendraient encore meilleurs avec des calibres plus petits, on étendit l'expérience à des armes de 8 ½ et de 8 mm.

On le fit d'autant plus volontiers que le fusil de 9 mm. donnait déjà un recul sensible et qu'on n'aurait pu augmenter la tension de sa trajectoire sans accroître encore ce défaut.

Les projectiles du 8 ½ et du 8 mm. étaient symétriquement semblables à celui du 9.

Pour ces expériences, entreprises officiellement par les auto-

rités militaires en 1882, on employa pour chacun des calibres de 9, 8 $^{1}/_{2}$ et 8 mm. quatre fusils. Les tirs furent exécutés aux distances de 300, 600, 900, 1200, 1600 et 2000 m., dans le but d'obtenir tous les éléments balistiques des armes (calcul de la trajectoire, vitesse initiale, angle de dépression du tir, force de pénétration de la balle, etc.). Ces expériences revêtirent un caractère officiel et furent dirigées, comme celles de 1883, par M. le colonel Feiss, chef de l'infanterie, qui émettait des programmes d'expérience.

Les armes étaient munies de la fermeture Vetterli. Pour chaque calibre l'inclinaison des rayures était la même, mais le nombre des rayures différait, afin de pouvoir constater si cela avait quelque influence.

Des quatre fusils de chaque calibre, deux possédaient 5 rayures, un en avait 4 et un 3. Les rayures et les champs étaient d'égale largeur.

Les dimensions et les poids des armes et des cartouches sont indiqués dans le tableau que voici :

Fusils Rubin, expériences de 1882.	Calibre		
	8 mm.	**8 1/2 mm.**	**9 mm.**
Munition.			
Balle avec manteau de cuivre, poids, gr.	15	18	20
Charge, poudre nº 3 à grains ronds, gr.	4,75	4,75	4,75
Armes.			
Vitesse in. de la balle à 25 m. de la bouche. m.	505,2	464,7	458,2
Force vive » » » $\left(L = \frac{M\,V^2}{2}\right)$ mkg.	195	198	214
Recul	1,22	1,43	1,61

Pour mesurer le recul, chaque fusil était suspendu dans un parallélogramme et tiré de cette position. Le poids de l'arme multiplié par son relèvement donnait le recul en kilogramètres.

Angles d'élévation et angles de chute.

Distance en mètres	Angle d'élévation en ‰ Calibre			Angle de chute en ‰ Calibre		
	9 mm.	8,5 mm.	8 mm.	9 mm.	8,5 mm.	8 mm.
400	12,71	11,91	11,64	15,69	14,49	14,16
500	16,84	15,72	15,36	21,19	19,97	19,52
600	21,44	19,91	19,46	28,99	26,38	25,78
700	26,52	24,52	23,97	37,42	33,61	33,04
800	32,14	29,59	28,91	47,24	42,39	41,43
900	38,35	35,13	34,34	58,61	52,24	51,05
1000	45,2	41,2	40,3	71,7	63,5	62,1
1100	52,7	47,8	46,8	86,8	76,3	74,5
1200	61,0	55,1	53,8	103,9	90,9	88,8
1300	70,1	63,0	61,6	123,5	107,3	104,9
1400	86,0	71,6	70,0	145,8	125,9	123,0
1500	90,9	81,0	79,2	170,9	146,8	143,4
1600	102,8	91,2	89,1	199,4	170,2	166,3
1700	115,9	102,3	100,0	231,5	196,4	191,9
1800	130,1	114,4	111,8	267,6	225,7	220,6
1900	145,6	127,4	124,5	308,0	258,4	252,5
2000	162,6	141,6	138,4	353,4	294,8	288,1

L'espace dangereux maximum pour un but de 1,80 m. avec 0,9 m. comme hauteur du point visé est le suivant :

Pour le 9 mm. 390 m., en visant à la distance de 330 m.
» $8\,^1/_2$ mm. 405 m., » 340 m.
» 8 mm. 410 m., » 345 m.

On sait que pour notre arme d'ordonnance l'espace dangereux maximum est de 346 m.

Moyennes de précision.

Distance m.	300			600			900			1200			1600			2000		
Calibre mm.	9	8,5	8	9	8,5	8	9	8,5	8	9	8,5	8	9	8,5	8	9	8,5	8
Ecart moyen en																		
Hauteur, cm.	8	7,5	6	21	18,3	16,5	33,7	29,3	28	78	71	52,3	228	171	118,5	600	380	271
Largeur, cm.	6	6	6	15,6	13,3	16,5	27	24,7	28	78,5	27	37,3	164	65	56	119	150	111
Rayon, cm.	12	12	9,5	28,7	25	23,7	48,7	48	46	163	82,3	82,7	249	198	142,5	665	475	337

Il est à remarquer, à propos de ces précisions, que par suite d'une température presque toujours défavorable à l'époque des essais, un assez grand nombre de tirs n'ont pas pu être exécutés par un temps calme. De plus, aux distances de 1600 et 2000 m., on n'a tiré qu'avec un seul des fusils de chaque système.

Le relevé des cibles montre que le nombre des rayures n'a pas d'influence sur la précision du tir. Certaines armes munies de

trois rayures ont donné de meilleurs résultats que d'autres qui en avaient quatre ou cinq, et inversément.

La *force de percussion* a été expérimentée sur des parois en sapin de 3 cm. d'épaisseur, 1,8 m. de hauteur et de largeur, placées à 9 cm. de distance les unes derrière les autres :

PAROIS . . .	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Distance : 400 m.														
Calibre : 8 mm 11 coups.														
Ont traversé :	11	11	11	11	11	11	11	8	4	2	2	—	—	—
Logés dans les planches :								2	3	1	—	1	—	—
Empreintes :								1	1	1	—	1	—	—
Calibre : 8,5 mm 11 coups.														
Ont traversé :	11	11	11	11	11	11	11	10	7	5	1	1	1	—
Logés dans les planches :								1	2	2	2	—	—	1
Empreintes :									1	—	2	—	—	—
Calibre : 9 mm 11 coups.														
Ont traversé :	11	11	11	11	11	11	11	10	10	8	—	—	—	—
Logés dans les planches :								1	—	1	2	—	—	—
Empreintes :									—	1	6	—	—	—
Distance : 800 mètres.														
Calibre : 8 mm 11 coups.														
Ont traversé :	11	11	11	10	7	3	—	—	—	—	—	—	—	—
Logés dans les planches :				1	2	3	1	—	—	—	—	—	—	—
Empreintes :					1	1	2	—	—	—	—	—	—	—
Calibre : 8,5 mm 11 coups.														
Ont traversé :	11	11	11	11	11	9	4	1	1	—	—	—	—	—
Logés dans les planches :						1	2	1	—	—	—	—	—	—
Empreintes :						1	3	2	—	1	—	—	—	—
Calibre : 9 mm 11 coups.														
Ont traversé :	11	11	10	9	8	6	---	1 coup à travers une branche.						
Logés dans les planches :			1	—	1	2	4	1	—	—	—	—	—	—
Empreintes :				1	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—

Afin de se rendre compte de l'influence d'un vent violent sur le tir, surtout en ce qui concernait les différences de calibre, on exécuta un tir avec les trois Rubin et un Vetterli.

Pour égaliser autant que possible les conditions, on avait placé 4 cibles à la distance de 600 m. et l'on tirait successivement un coup avec chacune des quatre armes posées sur un chevalet. Le vent soufflait violemment et irrégulièrement de gauche à droite. Les résultats furent les suivants :

Influence d'un vent violent sur la déviation latérale de la trajectoire.

	Système Rubin. CALIBRE			Fusil d'ordonnance* CALIBRE
	8 mm.	8,5 mm.	9 mm.	10,4 mm.
Le point d'impact moyen est éloigné du point visé de... cm.	300	282	300	378
Ecart du 50 % en :				
Hauteur . . . . cm.	20	19	11	28
Largeur . . . . cm.	42	32	20	42
Rayon . . . . . cm.	52	42	31	60
Nombre de coups	50	50	50	50
Nombre de touchés	50	50	50	48*

* 2 sortis à gauche.

Avant le tir, les quatre armes avaient été exactement réglées sur le point visé.

Les résultats montrent que ce n'est pas la grosseur du calibre, mais bien le poids par unité de section et la plus grande force vive de la balle qui diminuent l'écart latéral provenant du vent.

La plus grande vitesse de rotation provoquée par l'inclinaison très accentuée des rayures exige un autre système de guidage que celui de l'enveloppe de papier employée jusqu'ici. Cette enveloppe serait insuffisante et la balle risquerait de ne pas suivre les rayures et d'être déchirée ou tout au moins déformée par les cloisons. Le projectile Rubin a été muni, pour ce motif, d'un *manteau de cuivre.* Ce manteau est placé automatiquement sur la balle par la machine qui sert à comprimer le plomb, et en même temps que cette dernière opération s'exécute. Les frais de fabrication ne sont pas plus considérables qu'avec le système actuel. Si d'une part il faut compter en plus la valeur d'une enveloppe de cuivre, d'autre part il y a une assez forte diminution de la quantité de plomb, le calibre et le poids de la balle étant réduits. De plus l'enveloppe de papier est supprimée.

Dans la première période des essais, le centrage de la balle était obtenu de la façon suivante :

Immédiatement en arrière de la pointe, la balle a un diamètre mathématiquement égal au calibre de l'arme ; au-dessous de cette partie — qui correspond en quelque mesure au cordon de centrage des projectiles d'artillerie, — le diamètre de la balle diminue. Vers le culot, il redevient égal au calibre et la balle se termine enfin par un bourrelet qui seul sert au guidage dans les rayures.

Le fait que le calibre moyen, le 8,5 mm., se rapproche davantage du 8 en ce qui concerne la tension de la trajectoire, et du 9 en ce qui concerne la vitesse initiale, provient évidemment du plus grand poids par unité de section que possède sa balle comparée soit au 8 soit au 9.

Les meilleurs résultats au point de vue de la tension de la trajectoire et de la précision sont ceux du 8 mm. On pouvait par conséquent supposer qu'en diminuant le calibre pour augmenter l'effet balistique on n'avait pas encore atteint les dernières limites. C'est ce qui conduisit à faire des expériences avec un 7,5 mm. Nous les retrouverons plus loin.

Le travail qui restait à faire consistait à adapter le canon et la cartouche du système Rubin à une arme donnant le maximum de vitesse de feu (arme à répétition).

On se livra à des essais, et en automne 1882 on put déjà présenter au Département militaire fédéral un Vetterli-Rubin dont le canon et la cartouche étaient ceux que nous venons de voir et dont le mécanisme à répétition était du système Vetterli, mais beaucoup plus simple que celui de notre arme d'ordonnance actuelle. C'est une invention que Vetterli a laissée comme héritage.

Malheureusement la cartouche longue de 81 mm. ne permettait pas de transformer notre arme actuelle en petit calibre. L'adoption du système entraînait fatalement l'achat d'armes entièrement neuves.

Afin de permettre une transformation de notre armement actuel, il fallait absolument que la cartouche devînt plus courte, et comme on ne voulait pas diminuer la force de la balle, il fallait chercher une substance qui donnât les mêmes effets sous un plus petit volume. Dans ce but on se livra à des expériences approfondies avec du coton-poudre d'une part et avec de la poudre comprimée d'autre part. Ce dernier procédé finit par donner de très bons résultats.

Coton-poudre.

On employa du coton-poudre préparé par M. le major Bussmann, de Liestal. Les résultats furent les suivants :

On se servit de douilles qui pouvaient contenir 4,7 gr. de poudre et qui avaient donné avec le 8 mm. : $V_{25} = 505$ m.

Avec 1,2 gr. de coton-poudre, on obtint pour le 8 mm. $V_{25} = 428,6$ m. Il fallait déjà comprimer la matière pour qu'elle pût tenir en entier dans la douille.

En comprimant encore plus, on y mit 1,3 gr. et on obtint $V_{25} = 451$ m.

Par suite de l'effet brisant de cette matière et de la faible vitesse obtenue on n'osa pas augmenter encore la charge, de crainte de faire sauter le canon.

Les résultats obtenus montrent que 0,1 gr. de fulmi-coton augmente la vitesse de 20 à 22 m. Par conséquent l'accroissement de la vitesse est environ trois fois plus considérable qu'avec la poudre. D'autre part, par suite du poids spécifique très faible du coton (1/4 de celui de la poudre), il faut, pour obtenir une vitesse suffisante, une douille d'assez grande dimension, et même en comprimant le coton, on ne peut guère diminuer la longueur de la douille.

Si l'on ajoute à cela les inconvénients ordinaires du coton-poudre : les dangers d'explosions spontanées, le fait qu'on n'est pas encore certain que ses propriétés ne changent pas à la longue, la difficulté de peser et de séparer rapidement des flocons de cette matière pour en composer des charges, tout cela fit qu'on renonça à continuer les expériences avec du fulmi-coton ordinaire.

Les expériences faites avec du coton-poudre anglais, réduit en grains, ne donnèrent pas de meilleurs résultats.

La douille de notre fusil d'ordonnance contient 3,7 gr. de poudre et donne $V_{25} = 404$ m.

Cette même douille, complètement remplie de coton-poudre anglais en grains, en contient 1,75 gr.

Dix cartouches contenant 1,5 gr. de cette substance furent tirées avec un Vetterli d'ordonnance et donnèrent les résultats suivants :

1er coup V_{25}	. . . . .	= 354,5 m.
2e » »	. . . . .	= 366,5 m.
3e » »	. . . . .	= 338,6 m.
4e » »	. . . . .	= 347,6 m.

5e coup V_{25}		. . . . .	= 310,5 m.
6e »	»	au dessous de .	300 m.
7e »	»	. . . . .	= 384,5 m.
8e »	»	. . . . .	= 349 m.
9e »	»	. . . . .	= 332,5 m,
10e »	»	. . . . .	= 337,5 m.
		Moyenne	346 m.

Différence maxima 74,5 m.

Une seconde série de cartouches contenant 1,75 gr. de coton-poudre donna :

1er coup V_{25}		. . . . .	= 356 m.
2e »	»	. . . . .	= 383,5 m.
3e »	»	. . . . .	= 430,5 m.
4e »	»	. . . . .	= 411 m.
5e »	»	. . . . .	= 412 m.
6e »	»	. . . . .	= 399 m.
7e »	»	. . . . .	= 405,5 m.
8e »	»	. . . . .	= 379 m.
9e »	»	. . . . .	= 386 m.
10e »	»	. . . . .	= 378,5 m.
		Moyenne	395,4 m.

Différence maxima 55 m.

A ces énormes variations de vitesse correspondaient naturellement des écarts considérables entre les points d'impact.

Le coton-poudre anglais donnait donc non-seulement des résultats extrêmement mauvais au point de vue de la précision, mais encore, à volume égal, il ne produisait pas une vitesse aussi grande que la poudre ordinaire.

On renonça donc définitivement à poursuivre ces essais et l'on revint à la poudre, en la comprimant.

(A suivre.)

Les cours de régiments de la 1re division en 1883.

(Suite et fin.)[1]

Nous avons dit soit d'une manière générale, soit à l'occasion du régiment d'infanterie n° 1, ce qui avait trait à la partie préparatoire et réglementaire de ces services, et nous avons ajouté un résumé des manœuvres de campagne à double action des régiments n° 1 et

[1] Voir nos numéros de novembre et décembre 1883.

4 qui constituaient, avec l'appoint d'armes spéciales, le cours nº 1.

Pour compléter ces indications il nous reste à parler des manœuvres de campagne et à double action des régiments d'infanterie nº 2 et 3 qui, avec l'adjonction de quelques armes spéciales, constituaient le cours nº 2.

On se rappelle que ce cours commença le 21 septembre pour se terminer le 8 octobre.

Le 2e régiment d'infanterie, lieutenant-colonel David, était cantonné à Yverdon et environs, le 3e régiment, lieutenant-colonel Muret, à Lausanne et environs.

Pendant leurs exercices de bataillon et de régiment, soit jusqu'au 2 et 3 octobre inclusivement, les armes spéciales se trouvaient : la cavalerie, 2e et 3e escadrons du 1er régiment de dragons, major Testuz, à Moudon ; l'artillerie, régiments 2 et 3, major Montandon et lieutenant-colonel de Meuron, à Bière. Enfin le bataillon de carabiniers nº 1, major Thélin, qui devait manœuvrer avec le régiment David, était à Yverdon.

Le jeudi 4 octobre commencèrent les manœuvres de campagne, et pour cela toutes ces troupes furent divisées en un corps du nord, lieutenant-colonel David, et un corps du sud, lieutenant-colonel Muret, celui-ci étant distingué par un ruban blanc à la coiffure.

Au corps du nord furent attachés, outre le bataillon de carabiniers, l'escadron de dragons nº 2, capitaine Vuichoud, et le régiment d'artillerie nº 2, major Montandon, batteries nº 3, capitaine de Cérenville, et 4, capitaine Ponnaz.

Au corps du sud, furent attachés l'escadron nº 3, capitaine de Mestral, et le régiment d'artillerie nº 3, lieutenant-colonel de Meuron, batteries nos 5, capitaine Melley, et 6, capitaine de Charrière.

Le tout était aux ordres de M. le colonel-brigadier de Guimps, comme directeur des manœuvres et juge de camp, assisté de MM. les colonels de Loës et Coutau et de M. le lieutenant-colonel de Reding, fonctionnant comme juges de camp.

Les manœuvres devaient se baser sur la supposition générale ci-après :

« Un corps d'armée occupe Lausanne, ayant pour objectif Yverdon; » il assure son flanc droit par un détachement dit *corps du sud*. Un » autre corps, cantonné à Yverdon, assure de même son flanc gau» che par un détachement dit *corps du nord*.»

A cet effet, le jeudi 4, à midi, le corps du nord doit se concentrer à Thierrens, et celui du sud à Sottens.

Suivons d'abord la concentration du corps du nord.

L'artillerie, après avoir été inspectée le 2 octobre à Bière par M. le colonel de Vallière, remplaçant M. le général Herzog, empêché, s'était mise en route le 3 octobre sous les ordres de M. le colonel de

Loës pour coucher ce soir là, le 2e régiment à Cossonay, le 3e à Vufflens-la-Ville et Aclens.

De Cossonay, le 4 octobre, le 2e régiment se porte sur Thierrens où il arriva entre 11 heures et midi.

Un peu avant ce moment y arrivaient, de Moudon, l'escadron de dragons no 2 ; d'Yverdon, de Pomy et de Cronay les trois bataillons 4 5 et 6 du 2e régiment d'infanterie, précédés du 1er bataillon de carabiniers.

Avant midi la concentration du corps du nord à Thierrens était parfaitement opérée, malgré une pluie diluvienne et très froide. Après une distribution exceptionnelle de vin et de fromage, qui remit bientôt tout le monde de bonne humeur, le corps fut rassemblé sur le plateau de Marponcet. Il y manquait toutefois le bataillon de carabiniers qui, chargé d'une importante et mystérieuse mission stratégique pour les jours suivants, s'en alla cantonner à Moudon. Disons tout de suite qu'il y arriva sous des ondées qui changaient en fontaine ruisselante chaque pan de capote. Mais la patriotique population moudonnoise eut bientôt mis ordre à ce contre-temps. Tous les fours de boulangerie, tous les fourneaux, toutes les grandes cheminées se transformèrent subitement en séchoirs, si bien que dans la soirée déjà nos carabiniers, choyés et dorlotés à qui mieux mieux, bravaient superbement tous les assauts de l'humidité..., de celle de la pluie, bien entendu.

A Moudon arrivaient aussi cette après-midi M. le conseiller fédéral Hertenstein, accompagné de M. le colonel Rudolf, instructeur-chef d'infanterie et de M. le lieutenant-colonel Pfyffer comme adjudant. M. le colonel-divisionnaire Ceresole se rencontra également à Moudon ainsi que M. le commandant Seever, attaché militaire à l'ambassade française à Berne, accompagné de M. lieutenant du génie français Ziegler comme officier d'ordonnance.

Pendant ce temps, le gros du corps du nord s'avançait prudemment du plateau de Marponcet dans la direction de Chapelle et de Peney, pour tâcher de découvrir si l'ennemi, qui devait arriver dans ces parages à ce moment-là, avait réussi à passer aussi entre les gouttes.

Le 2e escadron de dragons se porte en trois reconnaissances d'avant-garde : à droite sur Peyres-Possens, par St-Cierges ; au centre sur Chapelle et Villars-Mendraz par le bois Savary ; à gauche sur Allierens, Martherenges et Sottens, par St-Cierges et Corrançon.

Derrière les dragons marche le 5e bataillon sur la route de St-Cierges à Chapelle. Il est suivi du 4e bataillon, puis de l'artillerie, puis du 6e bataillon, qui forme la réserve et l'arrière-garde.

Vers 12 3/4 heures la cavalerie signale des dragons ennemis aux

environs de Sottens. Quelques coups de mousqueton sont tirés. L'action va s'ouvrir.

Le corps du sud, en exécution des ordres supérieurs, s'est en effet trouvé au point voulu, malgré d'affreux chemins détrempés par les pluies.

Le 3 octobre, en rentrant d'une laborieuse et fort intéressante manœuvre régimentaire de la Pontaise à Cheseaux, le 3e régiment avait reçu, pour la journée du lendemain, l'ordre ci-après de M. le lieutenant-colonel Muret :

« Réunion du régiment à 8 1/2 h. du matin au Chalet-à-Gobet, en formation de rendez-vous de marche et sur l'emplacement fixé par M. l'adjudant.

Les bataillons auront pris la soupe et conservé la ration de viande dans la gamelle pour être consommée vers midi pendant la grande halte. On aura préparé du café la veille, dont les gourdes auront été remplies.

Chaque bataillon est autorisé à se faire suivre de son cantinier et de deux chars pour le transport des couvertures, de la réserve des cartouches et des bagages. Ces chars porteront les numéros du bataillon et des compagnies auxquels ils sont attachés.

Le matériel de cuisine sera acheminé par les soins des quartier-maîtres dans les cantonnements prévus pour le soir et par la route de Cugy.

La troupe sera en capote, MM. les officiers en vareuse avec le sac.

Les bataillons arriveront au Chalet-à-Gobet sans service de sûreté et avec leur seule garde de colonne.

Après un repos de 1/2 heure, le régiment se met en marche pour Peney, dans l'ordre suivant : le bataillon n° 7 fournissant la garde de colonne d'avant ; le bataillon n° 8 ; le bataillon n° 9 ; les voitures et la garde de colonne d'arrière, détachée du bataillon n° 9.

Les médecins viendront derrière leur unité.

Chaque bataillon fournira à la garde des voitures, 1 sous-officier plus un soldat par voiture.

Les bataillons garderont entr'eux une distance de 40 mètres et les compagnies entr'elles de 10 mètres.

MM. les officiers veilleront à une discipline correcte de la marche; les capitaines se tiendront à la tête de leur compagnie ; les autres officiers avec leur subdivision. On laissera libre le côté gauche de la route.

Le commandant du régiment se trouvera à la tête de la colonne.

Il sera délivré à chaque homme portant fusil et pour la manœuvre du jour : aux bataillons n° 7 et 8, huit cartouches par homme, et au bataillon n° 9 un paquet par file qui ne sera ouvert que sur ordre spécial.

A 11 1/2 h., arrivée aux environs de Peney ; grande halte, distribution de demi-litre de vin et d'une ration de fromage par homme. Cette distribution a été ordonnée par le Département militaire fédéral en considération de la marche exceptionnelle fournie dans la journée par le régiment.

Les voitures seront dirigées depuis là sur les cantonnements, accompagnées des fourriers et des hommes de garde ainsi que du sous-officier d'armement.

A partir de Peney, le 3me régiment d'infanterie prend place dans le corps du sud pour les manœuvres combinées des 4, 5 et 6 octobre.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Nous avons terminé nos cours préparatoires. Les diverses formations que nous avons apprises et repassées dans nos exercices, seront mises en pratique dans les manœuvres de campagne qui commenceront demain.

Je vous renouvelle mes recommandations au sujet des égards que vous devez aux populations qui vous recevront.

Vous rendrez strictement les honneurs prescrits à tous les officiers, à ceux même qui n'appartiennent pas à votre arme.

Vous observerez enfin, dans tous les détails du service, à la manœuvre comme aux cantonnements, la discipline qui a régné jusqu'à ce jour dans le régiment.

Des fatigues vous attendent bien certainement, malgré tous les soins que prendront vos chefs pour vous les rendre moins pénibles. Vous saurez les surmonter par votre bon esprit militaire et par votre amour du devoir.»

Conformément à cet ordre le 3e régiment était à Peney avant 11 h. du matin ; il ne tardait pas à être rejoint en avant de ce village, à droite par le 3e escadron de dragons venant de Moudon par Hermenches, à gauche par le 3e régiment d'artillerie qui avait cantonné la veille à Vufflens-la-Ville et environs.

Un peu après midi tout le corps du sud se trouvait ainsi réuni entre Villars-Mendraz et Sottens ; vers une heure le feu s'ouvre d'abord par les dragons, puis par les bataillons d'avant-garde, enfin par l'artillerie qui est malheureusement obligée de rester sur les routes.

Malgré cela une action intéressante s'engage et se soutient pendant plus d'une heure sur les hauteurs des environs de Sottens et entre Sottens et St-Cierges. Le corps du sud se déploie contre Chapelle à gauche de son bataillon n° 8, major Bourgeois, qui a ouvert le feu le premier, étant d'avant-garde ; le lieutenant-colonel Muret, qui s'est établi sur le mamelon de la cote 777, stimule l'attaque, et le corps du sud finit par gagner du terrain ; ainsi le veut son programme, qui s'exécute fort bien d'ailleurs, quoique un peu plus lentement que si la troupe avait pu cheminer sur des terrains secs et à travers champs.

Le corps du Nord, qui n'est que la gauche d'une armée obligée de se replier, doit abandonner, par nécessité supérieure, des positions très fortes par elles-mêmes. Il se retire sur St-Cierges, après avoir fait occuper, par le 6e bataillon et la 3e batterie, une solide position de repli, au mamelon dit « le Montar », à la lisière septentrionale du village de Chapelle.

A 3 heures, M. le colonel-brigadier de Guimps, qui fonctionnait comme directeur des manœuvres, fit cesser le feu. Les troupes du corps du Nord allèrent cantonner : l'état-major, les dragons et le bataillon n° 4, à St-Cierges, le 5e bataillon à Boulens, le 6e à Thierrens et Correvon ; l'artillerie à Thierrens.

Le corps du Sud fut cantonné : l'état-major à Chapelle, le 7e bataillon à Chapelle et Martherenges, le 8e à Sottens, le 9e à Peyres-et-Possens, Montaubion, Chardonnay ; le 3e escadron de dragons à Villars-Mendraz ; l'artillerie, état-major et 5e batterie à Chapelle, 6e batterie à Peney.

Vu le mauvais temps les avant-postes de nuit furent supprimés. Les corps d'avant-postes ne prendraient le service qu'à 7 heures du matin.

Le *vendredi 5 octobre,* entre 7 et 8 heures du matin, le combat recommença par des incidents d'avant-postes, car il ne devait s'ouvrir réellement qu'à 9 heures.

Le corps du Nord s'était réuni à 7 1/2 heures, sur le plateau au nord du bois Savary. Il était couvert par le 4e bataillon, en avant-postes entre le mamelon du Moulin de l'Augine et le cimetière de Chapelle, au nord du village ; il devait recevoir une nouvelle attaque du corps du Sud, en se maintenant d'abord dans ses positions, puis il finirait par prendre l'offensive pour rejeter le corps du Sud au-delà de la Menthue.

Le 2e escadron de dragons fait les mêmes reconnaissances que la veille, sans être obligé d'aller aussi loin, car il rencontre bientôt la troupe d'avant-postes du corps du sud, bataillon n° 7, major Pingoud, allant prendre son terrain devant Chapelle. Une fusillade s'engage à cette occasion.

Le 4e bataillon, ainsi attaqué vers 8 heures, se replie, en ripostant, sur la partie occidentale du bois Savary, sa droite appuyée à la route de St-Cierges à Chapelle. Le 6e bataillon se place à la gauche du 4e et tient la portion orientale du même bois; il détache en outre une compagnie à l'artillerie, qui prend position « aux Troncs ».

Le 5e bataillon restera en réserve à la cote 798, près de l'ancien chemin de St-Cierges à Chapelle.

Ce front d'environ un kilomètre forme une forte position, où le corps du Nord fournira une résistance facile à prolonger. Pendant ce temps, le bataillon de carabiniers fera des siennes. Il donnera le coup d'assommoir. Ces braves gens du corps du Sud, le sachant venir

d'Yverdon, l'attendront sans doute sur leur gauche, par la Menthue et Boulens. Pas si gracieux que ça ! C'est sur leur droite, peut-être même sur leurs revers de droite, qu'il tombera à l'improviste. Ce n'est pas pour rien qu'il a été coucher à Moudon. Il partira de cette bonne ville le 5 octobre au matin, de manière à déboucher à 9 heures sur le moulin de Peney, puis de là sur Villars-Mendraz, sur Montaubion et environs, pour dominer les hauteurs du passage de la Menthue sur Dommartin et ce village même, dont il prendrait enfin possession.

A 8 1/2 heures, l'artillerie tire son premier coup. C'est plutôt un signal ou un essai de déchirer le brouillard qui, mêlé de pluie et de neige, recouvre d'un voile épais tous les combattants. Mais on sait ceux-ci à leurs postes. La 1re ligne de l'infanterie du corps du Sud est massée en partie à l'est du village de Chapelle ; son artillerie l'appuie en se plaçant à la croisée des routes de St-Cierges à Chapelle et de Chapelle à Martherenges. On se canonne gentiment.

Le feu s'anime peu à peu, sans autre incident qu'un accroissement correspondant des froides averses qui transpercent hommes, chevaux et terrain.

M. le conseiller fédéral Hertenstein, chef du Département militaire suisse, qui assiste vaillamment à ce déluge, prend un peu pitié de ses victimes, et par son ordre le combat est suspendu à 9 1/2 heures. On le reprendra en se bornant à la défense et à l'attaque du passage de la Menthue, essentiellement par les grandes routes de Naz et de Dommartin.

Le corps du Sud, qui était déjà très menacé à droite et à revers par les carabiniers, va occuper les hauteurs de Naz, nouvelle et ancienne route ; celles de Dommartin sur la droite restent tenues par un peloton de dragons et le 8e bataillon.

Pour attaquer ces positions qui sont naturellement très fortes, le corps du Nord se répartit en trois subdivisions :

A gauche les carabiniers, qui n'ont qu'à suivre, avec quelques légères modifications, leur premier programme, se portent sur Montaubion et Dommartin.

Au centre, le lieutenant-colonel David, avec deux pelotons de dragons, les 4e et 6e bataillons, et la batterie no 3, se relie aux carabiniers pour marcher aussi sur Montaubion et Dommartin.

A droite, le major L. Favre, avec son 5e bataillon, un peloton de dragons et la batterie no 4, marche sur Naz par Peyres-Possens et la grande route d'Echallens.

Bien que fort gênée par la pluie et par l'état des terres, cette manœuvre s'exécute convenablement. Une canonnade nourrie s'échange entre les deux berges de la Menthue. Une partie du corps du Sud, serrée de près aux environs de Chardonnay et de Montaubion, se replie successivement avec ordre et méthode, un peu plus

exposée aux feux que si elle avait pu se défiler sur des terrains à choix à travers bois et champs. Le gros du corps du Nord, précédé du bataillon Thélin, arrive en bon ordre devant Dommartin. Les carabiniers ont déjà enlevé lestement et méthodiquement le pont ; la 3e compagnie, capitaine Vernet, a passé la première, soutenue à droite par la 2e, capitaine Boven ; les 1re et 4e compagnies, sous le capitaine Séchaud, ont suivi de près, et le chemin est ainsi frayé à la forte colonne du lieutenant-colonel David. Le 8e bataillon, qui avait défendu la position avec beaucoup d'entrain et de ressources, est obligé de se replier sur Bottens.

Vers midi, le village de Dommartin est occupé par la masse du corps du Nord. A ce moment aussi retentit le signal de « cessez le feu » ordonné par M. le colonel de Guimps, car de son côté le major Louis Favre a pu franchir la Menthue à droite et à gauche du pont de la grande route, puis occuper le pont lui-même et enfin les abords du village de Naz, ce qui couronnait l'œuvre de la journée.

Sans désemparer, MM. les officiers supérieurs et chefs d'unité tactique sont aussitôt réunis près de Naz pour la critique des opérations. Pendant ce temps, les troupes partaient pour leurs cantonnements, à savoir :

Corps du Nord. Etat-major, carabiniers et dragons, à Poliez-le-Grand.

Bataillon nº 4, à Poliez-Pittet,
» 5, à Dommartin et Naz,
» 6, à Villars-Tiercelin,
Etat-major d'artillerie et batterie nº 4, à Sugnens,
Batterie nº 3, à Dommartin.

Corps du Sud. Etat-major à Assens.

Bataillon nº 7, à Bretigny s. Morrens,
» 8, à Assens,
» 9, à Froideville.
3e escadron de dragons à Assens,
Artillerie, état-major et 6e batterie à Morrens, 5e batterie à Froideville.

Le samedi 6 octobre, le corps du Sud devait continuer sa retraite sur Lausanne par Cugy et le Mont, et le corps du Nord continuer sa poursuite.

Le 2e escadron, corps du Nord, avait été chargé de reconnaître l'ennemi dès le bon matin ; vers 8 heures il faisait savoir que celui-ci occupait fortement Bottens. Du reste, on pouvait s'en assurer depuis les hauteurs de Poliez-Pittet.

En conséquence, les troupes du corps du Nord reçurent l'ordre de se réunir à la cote 769 au nord-est de Poliez-Pittet pour commencer les opérations à 9 heures du matin, et là les dispositions ci-après furent ordonnées par le lieut.-col. David :

L'ennemi occupant Bottens en forces, le corps du Nord l'attaquera en deux détachements : un détachement de droite, composé comme la veille, et toujours commandé par M. le major Louis Favre, du 5e bataillon, et un de gauche, comprenant le reste du corps du Nord, aux ordres directs de son chef.

Le détachement de *droite* doit faire une démonstration sur Bottens par Poliez-Pittet, Mandoux, les Planches, et poursuivre l'ennemi en menaçant toujours son aile droite par la Rusteriaz, la cote 755 et le chemin du bois du Chalet à Marin contre Bretigny-sur-Morrens.

Il s'avancera avec mesure, en laissant le temps au *détachement de gauche* d'opérer un mouvement tournant par Meregniax, la Carnacière, Froideville, sur la Râpe, Grange-Neuve, la Bérollaz, également contre Bretigny et le passage du Talent.

Les deux détachements se réuniront autour de Bretigny pour une action décisive contre la droite du corps du Sud.

A 9 heures, les deux colonnes se mettaient en marche séparément, celle de droite ayant en tête un peloton de dragons et une compagnie du 5e bataillon, celle de gauche marchant derrière le bataillon de carabiniers, précédé aussi d'un peloton de dragons.

A 10 1/4 h., le major L. Favre, après avoir fait canonner la position de Bottens par la batterie no 4 installée aux Troncs, s'empare du village, puis du hameau des Planches, qui venaient d'être évacués. Ensuite il continue son mouvement sur Bretigny-Pension, où le corps du Sud paraît vouloir se maintenir. La batterie no 4 se porte, par ordre du lieut.-colonel David, sur Chalet à Marin, d'où elle pourra battre les hauteurs du Talent et préparer l'attaque finale entre onze heures et midi.

Le détachement de gauche, empêché par l'état fangeux du sol de se défiler convenablement, dut débuter par une marche de flanc à découvert qui lui eût été fatale en temps de guerre ; de même la batterie no 3 ne put que difficilement aborder sa position au sud de Meregniax.

Arrivé à Froideville, le détachement de gauche se divisa en deux colonnes.

Les carabiniers du major Thélin se dirigèrent à gauche sur Montherond pour s'assurer le passage du Talent en cet endroit, et aller prendre position à la Bérollaz par les hauteurs de Grange-Neuve.

Le reste du détachement du lieut.-colonel David suivit de Froideville la route sur la Râpe par le bois du Chalet à Marin. Le 4e bataillon, avancé vivement sur le plateau de Chalet à Marin, s'y trouve avec la batterie no 4 qui venait de s'y porter du détachement Favre sur l'ordre du lieut.-col. David.

Le major Jordan, qui commande le 4e bataillon et toute la posi-

tion, fait ouvrir un feu vigoureux sur les colonnes du corps du Sud se repliant autour de Bretigny. A 10 heures 3/4 le feu était très vif sur ce point et bien justifié.

Pendant ce temps le bataillon de carabiniers s'était avancé rapidement par Montherond et Grange-Neuve et arrivait déployé en bon ordre sur la Bérollaz. Il lui est prescrit de se porter au pas gymnastique à la lisière du bois, et de donner des feux de salves et de vitesse sur les colonnes du corps du Sud qui se retirent par le pont du Talent sous Bretigny.

Cet ordre, parfaitement exécuté, aurait été d'un effet irrésistible. Il est encore renforcé par l'action de la batterie nº 3 qui, rejoignant la colonne, prend position avec les carabiniers à la Bérollaz. En même temps la batterie nº 4 au Chalet à Marin continuait son tir, de sorte que les positions du corps du Sud étaient battues par une convergence de feux très efficace.

Le corps du Sud, de son côté, fournissait une bonne défense, et plusieurs de ses salves, fort bien réglées, n'auraient pas été sans résultats meurtriers.

A ce moment, 11 heures 1/4, le détachement Favre, engagé vivement contre le 7e bataillon, s'emparait des hauteurs au nord du Talent près du pont, et refoulait ses adversaires dans la direction de Cugy.

De leur côté les carabiniers, après avoir cédé une partie de leur front de droite à l'artillerie, s'étaient portés de nouveau en avant sur Cugy, soutenus par la cavalerie rassemblée en partie vers la Râpe et en partie à l'abri du bois de Cugy.

Le bataillon nº 6, qui était en réserve à l'est du bois de la Bérollaz, alla prolonger la gauche de la ligne des carabiniers par le bois de Cugy et le pont de Glatigny ; il devait être remplacé en réserve par le 4e bataillon avancé de Chalet à Marin.

L'artillerie soutiendrait la nouvelle ligne en se mettant en batterie à la lisière du bois de la Tagnetaz, vers la Combaz, à l'est du village de Cugy. Déjà une pièce, attelée de 8 chevaux, avait été péniblement hissée sur le mamelon, et allait inaugurer une nouvelle action, qui aurait fort bien pu s'appeler la « bataille de Cugy, » lorsque le signal de « cessez le feu, » répété par toutes les fanfares, annonça la fin des manœuvres de la journée et du cours nº 2. Il était près d'une heure quand les diverses unités se rassemblèrent pour gagner leurs cantonnements, comme suit:

Corps du Nord. Etat-major à Cheseaux.

Bataillon nº 4, à Cheseaux et Etagnières,
» 5, à Morrens,
» 6, à Bretigny s. Morrens,
Bataillon de carabiniers, à Cugy,
Cavalerie, à Sullens et Boussens,

Artillerie ; état-major et batterie n° 3, à Assens,
» 4, à Bottens.

Corps du Sud. Etat-major et bataillon n° 7, à la caserne de Lausanne, bataillon n° 8, au Mont, bataillon n° 9, à Romanel et Crissier ; dragons à Jouxtens-Mézery ; artillerie, état-major et batterie n° 5 à Prilly, batterie n° 6 à Renens.

Le dimanche 7 octobre était réservé pour l'inspection par M. le colonel-divisionnaire Ceresole, commandant de la Ire Division. Dans l'origine il avait été projeté de réunir, à cet effet, toutes les troupes sur les belles plaines du Loup. Là elles auraient été toutes à proximité de leurs cantonnements, et l'espace, largement disponible, aurait permis de joindre à l'inspection quelques manœuvres réglementaires et, en tout cas, de déployer à plaisir les corps de toutes armes.

Mais la pluie diluvienne des trois jours de manœuvres avait trop détrempé les terrains du Loup pour maintenir ce programme sans de graves inconvénients. Un autre emplacement fut choisi sur la place de Beaulieu, dont la pente douce a l'avantage d'offrir un sol plus facilement séchable et plus ferme.

Mais ici se présentait une réelle difficulté : Par suite de l'étroitesse relative de la place, il fallait y masser le plus possible les troupes et régler minutieusement toutes les mesures d'arrivée, d'installation et de départ. Tout cela, bien qu'improvisé à la dernière heure, fut parfaitement ordonné et s'exécuta de même. Le soleil ayant daigné reparaître, accompagné, il est vrai, d'une bise rappelant le mistral de la Provence, ainsi que son ciel d'azur, la population lausannoise put jouir d'un charmant spectacle militaire. Nous n'en saurions mieux rendre compte qu'en empruntant à la *Gazette de Lausanne* du 8 octobre le récit détaillé qu'elle en a fait :

« L'inspection annoncée par les journaux de samedi avait attiré hier à Lausanne une grande affluence de curieux, venus de toutes les parties du canton.

» Dès midi et demie, les troupes, arrivant de leurs cantonnements, se massaient sur la place d'armes de Beaulieu ; elles faisaient front contre le bois, dont la lisière était occupée par le public, ainsi que le penchant de la colline, pour autant du moins que le permettait la police de la place, faite par un piquet de cavalerie.

» A l'aile droite de la première ligne, les trois bataillons du régiment n° 2, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel David ; à l'aile gauche, les trois bataillons du régiment n° 3, commandé par M. le lieutenant-colonel Muret. Les bataillons sont formés en colonne double.

» En seconde ligne, à l'aile droite, le bataillon de carabiniers, en colonne double également, sous les ordres de M. le major Thélin.

Puis, en marchant vers l'aile gauche, les deux escadrons de cavalerie devant lesquels se tient M. le major Testuz, montant un superbe alezan ; et les quatre batteries d'artillerie des régiments Montandon et de Meuron, sous les ordres de M. le colonel brigadier de Loës.

» Toutes les troupes sont sous le commandement de M. le colonel brigadier de Guimps.

» A une heure précise, suivant les ordres, tout le monde est à son poste et l'inspecteur, M. le colonel divisionnaire Ceresole, débouche à l'aile droite de la première ligne, par l'avenue Davel. Dans son état-major nous remarquons M. le colonel Coutau, M. le lieutenant-colonel d'état-major de la Rive, chef d'état-major de la 1re division, MM. les lieutenants-colonels d'infanterie Bourgoz, Ch. Carrard et G. Gaulis ; M. le commandant Sever, attaché à l'ambassade de France, M. le lieutenant Ziegler, du génie militaire français, plus les adjudants.

» A l'arrivée de l'inspecteur, la brigade porte les armes, les fanfares sonnent au drapeau. M. le colonel Ceresole passe devant les troupes.

» Le spectacle à ce moment est charmant, du haut de la colline de Beaulieu. D'un coup d'œil, on embrasse toute la place, que couvrent 4000 hommes et 600 chevaux. Le soleil brille dans le ciel bleu, faisant étinceler les armes. La tranquillité dans les raugs est parfaite, personne ne bouge, sauf l'état-major, qui passe au galop devant ces masses d'hommes immobiles. C'est très beau ! Les troupes se présentent fort bien et dans un état de propreté remarquable après les intempéries de ces derniers jours.

» L'inspection terminée, M. le colonel Ceresole se place devant le front des troupes. On sonne « aux officiers ! » Tous les commandants des unités tactiques accourent au galop et se groupent devant l'état-major de l'inspecteur.

» M. le colonel Ceresole remercie les officiers de leur zèle et de leur application pendant les manœuvres ; il les charge de porter à leurs troupes l'expression de sa satisfaction et leur souhaite un heureux retour dans leurs foyers.

» Chacun retourne ensuite à son corps et les dispositions sont prises pour le départ et le défilé.

» La première ligne s'ébranle, en colonne par files, la droite en tête, par l'avenue Davel. Viennent ensuite le bataillon de carabiniers et la cavalerie. L'artillerie quitte la place par le chemin de Beaulieu et le Pré-du-Marché.

» Pendant que ces troupes stationnent encore sur la Riponne avant de pouvoir prendre le Tunnel et la Route-Neuve et entrer dans la colonne, la tête de celle-ci débouche déjà sur la place Saint-François, où se presse une foule compacte. Le centre de la place est

maintenu libre par le service de police, dont s'acquitte avec beaucoup de soin et de calme la garde du feu.

» L'inspecteur et son état-major prennent place sur le trottoir, en face du poste de police, et le défilé commence, pour durer une demi-heure environ. L'infanterie est en colonne par sections. La cavalerie reste en colonne par file, vu la difficulté de converser en colonne sur le pavé. L'artillerie marche par sections.

» Le défilé se fait d'ailleurs dans des conditions difficiles, débutant, pour arriver sur la place, par une conversion à angle droit, le guide à gauche, pour reprendre ensuite, quelques pas plus loin, devant l'inspecteur, le guide à droite. Au sortir de la place, dont le pavé est raboteux, à la hauteur de la Poste, une nouvelle conversion, à angle droit également, est nécessaire ; le mouvement doit se faire rapidement pour dégager la piste et laisser le parcours libre aux bataillons qui suivent.

» Nonobstant ces difficultés, le défilé se fait généralement très bien, remarquablement bien même par quelques bataillons. Les alignements sont bons, le port d'armes est correct, l'allure est décidée et se maintient égale pour tous les corps.

» Il y aurait cependant quelques observations à faire : on est en colonne ouverte par sections, mais les distances ne sont pas bien observées ; dans quelques bataillons, les subdivisions se touchent presque. La troupe ne marche pas toujours au pas ; peut-être avait-elle quelque difficulté à entendre la musique, qui est rangée dans la cour de la maison Grenier, un peu trop en arrière peut-être et un peu éloignée aussi de l'inspecteur. Puis, la cloche de l'église sonne le culte de deux heures et rompt par ses tintements le rythme des fanfares.

» Une autre observation : pourquoi les troupes ne lèvent-elles pas mieux la tête et ne fixent-elles pas l'inspecteur en passant devant lui ? Dans quelques bataillons cette disposition du règlement est fort mal observée, même de la part des officiers. Même remarque pour la cavalerie, tandis que dans les batteries, au contraire, c'était un plaisir de voir tous les regards, sans exception, tournés vers l'officier inspecteur.

» Les espaces entre les unités étaient bien marqués. Rien n'est plus flatteur pour la troupe que de la voir se mouvoir librement, sans être gênée. Ceci est à la louange du service d'état-major de la brigade et des commandants des unités. Il en est résulté que le défilé s'est opéré d'une manière régulière et sans aucun arrêt, résultat difficile à obtenir avec une aussi longue colonne, serpentant à travers une ville et obligée par conséquent à des conversions nombreuses qui retardent nécessairement la marche :

» L'inspection, comme le défilé, ont donc bien réussi, malgré certaines difficultés d'exécution, que nous n'avons pu qu'indiquer, mais

qui étaient réelles et qui eussent gêné même des troupes plus exercées que les nôtres. Pour être juste, il faut ajouter que les mesures d'ordre prises par les autorités municipales (sauf peut-être place Bel-Air, où on avait oublié de garder la voie libre), ainsi que la bonne volonté du public qui s'y est conformé avec beaucoup de complaisance, ont aussi largement contribué à la réussite de la journée. »

Les effectifs qui figuraient à l'inspection se chiffrent comme suit pour l'ensemble des troupes : 204 officiers, 4148 hommes, 606 chevaux de selle et de trait.

Aussitôt après le défilé, les divers corps de troupes regagnèrent leurs cantonnements de la veille, sauf l'artillerie, qui se rendit directement à Morges, pour la reddition du matériel à l'arsenal le 8 et licenciement le 9.

Le lundi 8 octobre, toutes les autres troupes furent licenciées dans leurs cantonnements, sans autre incident, et en ne laissant que très peu de malades en arrière, malgré les rudes fatigues et intempéries des dernières journées.

En quittant son commandement et ses fonctions de directeur des manœuvres, M. le colonel de Guimps a adressé aux troupes l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats de toutes armes !

» Le colonel-brigadier, directeur supérieur des manœuvres, tient, en vous quittant, à vous donner à tous un sérieux témoignage de satisfaction.

» Il est heureux de pouvoir vous assurer que cette satisfaction est partagée par les officiers supérieurs qui ont asssisté aux manœuvres, chef du Département militaire fédéral, colonel-divisionnaire, instructeur en chef de l'infanterie.

» Malgré les difficultés résultant du mauvais temps, chacun, à de très rares exceptions près, a apporté dans ce pénible service un zèle et une bonne volonté dignes des plus grands éloges.

» Officiers et soldats !

» Rentrez dans vos foyers ; votre chef vous souhaite un heureux retour. Souvenez-vous que c'est par des préparations semblables à celles de ces derniers jours qu'au moment du danger vous pourrez l'affronter avec confiance et assurer l'indépendance de notre chère patrie.

» Au nom de tous, je remercie les populations de la manière cordiale dont elles ont accueilli les troupes qu'elles avaient à loger, des bons soins et des prévenances de toute nature dont elles ont entouré les soldats mouillés et fatigués, et de la part indirecte qu'elles ont ainsi prise à la bonne marche des opérations.

» Lausanne, 7 octobre 1883.

» DE GUIMPS. »

En résumé ce cours n° 2, quoique bien moins favorisé par la température que le cours n° 1, s'est passé à la satisfaction générale et a laissé une bonne impression. Il a montré que, même dans des conditions difficiles, nos troupes prenaient leurs devoirs de paix au sérieux et qu'elles étaient en tout temps animées d'un bon esprit et disciplinées.

Il resterait sans doute à examiner si les sacrifices faits pour de telles manœuvres combinées, à propos de cours de répétition ordinaires de régiment, sont bien à la hauteur des profits qui en résultent.

Nous avons entendu émettre à ce sujet des opinions très diverses. Il paraît certain, en tout cas, que lorsqu'une pluie persistante vient entraver les manœuvres en plein champ, comme cela s'est vu en 1883 pour le cours n° 2 et en 1882 pour les cours régimentaires de la IIe Division, il y aurait bien plus d'avantages à avoir la troupe casernée sur une de nos places d'armes plutôt qu'en cantonnements de campagne. Et même dans ces cantonnements, moyennant qu'ils soient convenablement choisis, on aurait des ressources d'instruction par le mauvais temps qui disparaissent avec les manœuvres de campagne obligatoires. Surtout pour l'artillerie, qui a dû consacrer 6 jours au cours n° 2 pour rester la plupart du temps sur des grandes routes, et pour la cavalerie qui n'a pu que rarement faire son service normal, il y a réellement beaucoup de temps perdu à déplorer. Les travaux de pionniers ont été impossibles et la pelle Linnemann n'a été qu'un surcroît de bagage inutile. Le service d'avant-postes n'a pu se faire qu'imparfaitement de jour et pas du tout la nuit. Les déploiements de tirailleurs ont été constamment gênés, etc.

Et quand on remarque combien de progrès nos unités de toutes armes ont encore à faire pour arriver à une exécution parfaitement correcte et prompte des formes réglementaires, même les plus simples, on se demande si en les saturant de manœuvres de campagne, on ne sacrifie pas un peu trop le principal à l'accessoire. Des troupes qui savent bien leur école de bataillon, d'escadron, de batterie, de régiment et la marche avec service de sûreté réglementaire, arriveront aisément, en deux ou trois jours de pratique, à un bon service de campagne. Mais si cette première et indispensable école laisse encore trop à désirer, comme c'est malheureusement le cas pour bon nombre de nos unités, ce n'est pas la grande manœuvre de campagne qui les mettra au niveau de leur tâche. Au contraire, elle les habituera à l'approximatif, à la fantaisie et au relâchement pour lesquels elles n'ont déjà que trop de penchant.

Le rassemblement de la IVe division.

C'est au mois de septembre dernier qu'avaient lieu les manœuvres de la quatrième division ; quelques-uns de nos lecteurs, sans doute, trouveront que notre article arrive à tard. Il est clair que pour la promptitude des nouvelles, nous sommes toujours devancés par les journaux quotidiens. Si nous sommes battus sur le terrain par la rapidité des renseignements, nous espérons nous rattraper sur celui de l'exactitude. Aujourd'hui nous sommes en mesure de présenter un travail d'ensemble sur ces manœuvres grâce surtout à l'obligeance d'un officier supérieur de la IVe division qui a bien voulu nous confier un rapport aussi circonstancié qu'exact.

La quatrième division militaire comprend :

1° du canton de Berne, les districts de Wangen ; Trachselwald ; Signau et quelques communes du district de Burgdorf ;

2° le canton de Lucerne ;

3° » d'Unterwald ;

4° » de Zug.

Le terrain choisi pour les manœuvres de division était la plaine qui s'étend au nord de Lucerne, entre les lacs de Lucerne, Sempach, Hallwyl et Zug.

Les manœuvres de brigade du 6 septembre.

Le plan des manœuvres de brigade était en corrélation intime avec celui des manœuvres de division. Les manœuvres de brigade étaient en quelque sorte la préface des manœuvres de division et constituaient avec ces dernières une série d'événements militaires biens liés les uns aux autres ; le résultat obtenu à la fin d'une journée servait toujours de base aux manœuvres du lendemain.

Ces combinaisons appellent avec elles des situations stratégiques incorrectes, souvent absolument impossibles. Mais ils ne faut pas oublier que ces manœuvres ont avant tout pour but le développement tactique des chefs et de la troupe ; d'un autre côté il faut économiser temps et argent ; deux choses qui empêchent les conceptions trop grandioses.

Voici la supposition à la base des manœuvres de brigade et de division :

L'ennemi a pénétré dans la vallée de l'Aar par le Hauenstein (supérieur et inférieur) ; il opère contre Zurich et envoie depuis Aarau un détachement de troupes — *le corps du Nord* — dans la direction du sud pour protéger son flanc, pour s'emparer de Rothkreuz, point de jonction de chemins de fer, et si possible de Lucerne.

Une armée de défense est mobilisée autour de Zurich et derrière la Reuss inférieure et la Limmat ; une division de cette armée — *le*

corps du Sud — occupe Lucerne. Elle a reçu l'ordre de défendre cette ville et la Reuss inférieure jusqu'à ce qu'elle soit relevée de cette mission par des troupes de landwehr. Une fois déchargée de sa tâche primitive cette division devra concourir à un mouvement offensif de l'armée principale. Le corps du Sud devra attaquer spécialement le flanc et le dos de l'ennemi.

Supposition pour le corps du nord.

Le corps du Nord a franchi la Reuss à Sins. Il marche par Hünenberg sur Rothkreuz.

Son avant-garde débouche à 9 h. du matin devant Hünenberg.

Troupes.	*Cantonn*[t] *du 5/6 sept.*
Etat-major de la brigade d'infanterie VIII	Sins.
» régiment d'infanterie 15. . .	Auw.
Bataillon 43	Auw.
» 44	Auw.
» 45	Allikon-Meyenbreg.
Etat-major régiment d'infanterie 16 . .	Klein-Dietwyl.
Bataillon 46	Ober-Rüti.
» 47	Klein-Dietwyl.
» 48	Inwyl.
» de carabiniers 4	Sins.
Etat-major régiment d'artillerie 1/IV . .	Inwyl.
Batterie 19	»
» 20	»
Etat-major régiment d'artillerie 3/IV . .	Eschenbach.
Batterie 23	»
» 24	»
Ambulance 18.	Zug.

Voici l'ordre donné pour le 6 septembre par le colonel-brigadier Troxler, commandant de la VIII[e] brigade :

RÉPARTITION DES TROUPES.

Avant-garde.

Commandant : lieutenant-colonel Geisshüsler.

Bataillon de fusiliers 44.
Régiment d'artillerie 1.
Bataillon de fusiliers 45.

Gros :

Bataillon de fusiliers 43.
Régiment d'artillerie 3.
Bataillon de carabiniers 4.
Régiment d'infanterie 16.
Ambulance 18.

1. La brigade VIII sera le 6 septembre, à 8 heures du matin, massée

en position de rendez-vous sur la rive gauche de la Reuss, près du pont de Sins ; elle marchera par Hünenberg sur Rothkreuz.

2. Dès Kreuzacker, l'avant-garde enverra un demi-bataillon de fusiliers pour couvrir le flanc droit. Ce demi-bataillon marchera le long de la Reuss.

3. L'avant-garde débouchera à 9 heures précises devant Hünenberg.

4. Le train de combat marchera par régiment sous la direction des chefs de caissons.

5. Les chars à bagages se réuniront à Holzhäusern aux chars à approvisionnements, retour de la distribution de Root. Ils attendront des ordres ultérieurs.

6. A la fin de la manœuvre du 6, les caissons iront par régiment à Sins pour y toucher la munition du 7 septembre, soit 20 cartouches par homme. Ils se rendront ensuite dans leurs cantonnements.

En exécution de cet ordre, la brigade VIII se rassemble sur la rive gauche de la Reuss, au sud du pont de Sins, derrière la voie ferrée. Elle formait deux lignes. Le front était dans la direction est.

Le régiment 15 était en première ligne, le régiment 16 en seconde.

Le bataillon de carabiniers 4 était placé sur la gauche.

L'artillerie et l'ambulance suivaient sur la route.

A 7 h. 10 du matin l'avant-garde quittait la position de rassemblement, le gros la suivait 20 minutes plus tard. Près de Kreuzacker, les compagnies 3 et 4 du bataillon 45 partirent comme corps de flanqueurs dans la direction de Meisterschwyl ; le reste de l'avant-garde continuait sa route contre Hünenberg et y arrivait à 8 heures. Comme on était en avance, on resta immobile jusqu'à 9 heures.

Le corps du Sud était réuni en position de rassemblement à 7 h. 30 du matin, près de Rothkreuz, l'infanterie en avant, l'artillerie et le train derrière.

Voici quelles furent les dispositions prises par le commandant du corps du Sud, le colonel brigadier v. Erlach.

Le régiment d'infanterie n° 13 et le second régiment d'artillerie partiront à 7 3/4 heures du matin comme avant-garde dans la direction de Thalackern en passant par Holzhäusern. Le régiment d'infanterie occupera la section de terrain à droite du chemin Meisterschwyl-Hünenberg jusqu'au groupe de maisons dit « Waisenhaus ». Le régiment d'infanterie 14 ira à Thaleckern en traversant Berchtwyl et Meisterschwyl ; il occupera la section de terrain à gauche du chemin sus-indiqué. Les pionniers d'infanterie prépareront quelques obstacles près de Berchtwyl.

Le départ du corps du Sud dès la position de rassemblement près de Rothkreuz commença à 7 3/4 heures du matin. Le bataillon 38 détacha deux compagnies sur Hünenberg ; les deux autres compagnies de ce bataillon restèrent dans la ligne principale près de

« Waisenhaus ». Les bataillons 37 et 39 restèrent provisoirement en seconde ligne derrière l'aile droite. A l'aile gauche, le bataillon 40 avait occupé une parcelle de forêt à l'ouest de Thalackern. Les bataillons 41 et 42 restèrent en seconde ligne sur le chemin Thalackern-Meisterschwyl. L'artillerie prit position entre les deux régiments d'infanterie. On envoya sans interruption des patrouilles dans la direction de la Reuss.

Lorsque le commandant du corps du Nord apprit que Thalackern était déjà occupé par son adversaire, fait dont il eut connaissance dès que l'artillerie du corps du Sud ouvrit le feu contre l'infanterie ennemie, il déploya l'infanterie de son avant-garde pour attaquer les positions ennemies. Les compagnies 1 et 3 du bataillon 45 furent déployées à droite de la route Kreuzacker-Thalackern, le bataillon 45 à gauche. Les deux compagnies détachées en avant par le bataillon 38 du corps du Sud furent rapidement repoussées de Hünenberg et se replièrent sur les deux autres compagnies de leur bataillon, c'est-à-dire sur Thalackern. La batterie 19 du 1er régiment d'artillerie se mit en batterie à l'est de la grande route contre Thalackern; quelques instants après, la batterie 20 en fit autant et se plaça à gauche de la batterie 19. Les douze pièces ouvrirent leur feu en partie contre l'artillerie, en partie contre l'infanterie du corps du Sud, à une distance de quelques cents mètres. Le bataillon 43 se déploya sur la gauche de l'artillerie pour lui servir de soutien. Le 3e régiment d'artillerie (du gros) prit position sur la hauteur de Hünenberg (point 490).

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Berne. — M. le capitaine-adjudant Wenger, Louis, à Lausanne, a été nommé major et commandant du 22e bataillon (Jura bernois).

Grisons. — Les anciens officiers de l'armée suisse apprendront avec peine la mort de M. le colonel Edouard de Salis, décédé le 27 janvier, à Coire, à l'âge de 82 ans.

M. Edouard de Salis, dont la carrière militaire a commencé au service de France, où il se trouvait sous les ordres du colonel A. Bundi, en 1830, laisse à tous ceux qui ont eu le bonheur de servir avec lui le souvenir d'un chef chez lequel les plus solides qualités militaires s'alliaient à la plus exquise politesse ainsi qu'à la plus grande aménité pour ses inférieurs, dont il possédait la sympathie et la confiance.

Nommé colonel fédéral en 1847, Ed. de Salis commanda une brigade dans la guerre du Sonderbund contre son propre frère qui, protestant, était général des troupes des cantons catholiques. Il devint plus tard divisionnaire et commanda, en cette qualité, le beau rassemblement de troupes de 1863 dans la Haute-Argovie.

D'une famille essentiellement militaire, il était le cousin du colonel Jacob de Salis, actuellement instructeur-chef de la IIe Division.

Neuchâtel. — La sous-section de Neuchâtel de la section cantonale des officiers a organisé des conférences pour l'hiver 1883-84, dont voici l'intéressant programme :

1883. — 11 décembre : *Le règlement d'exercice*, par M. le colonel Louis de Perrot.

18 décembre : *Les dernières manœuvres de la IVe division*, par M. le lieut.-colonel H. Furrer.

1884. — 8 janvier : *Du service d'état-major en campagne*, par M. le capitaine Jean de Pury.

15 janvier : *De la tactique de l'artillerie*, par M. le colonel Louis de Perrot.

22 janvier : *Prise de Lucerne en 1847*, par M. le lieutenant Eugène Bonhôte.

29 janvier : *Nouveau règlement sur le service de campagne*, par M. le lieutenant Albert de Montmollin.

5 février : *Le service de nuit*, par M. le capitaine Albert Gyger.

12 février : *Statistique militaire du canton de Neuchâtel*, par M. le capitaine Auguste Bovet.

19 février : *Fortification permanente*, par M. le major Antoine Hotz.

26 février : *Connaissance des munitions de l'artillerie*, par M. le capitaine Ed. Hartmann.

4 mars : *La neutralité de la Savoie*, par M. le major David Perret.

11 mars : *Passage des cours d'eau*, par M. le major Louis Perrier.

18 mars : *Organisation et tactique de l'artillerie*, par M. le capitaine Ed. Hartmann.

25 mars : *Les signaux optiques*, par M. le lieutenant Charles Hammer.

1er avril : *Connaissance du cheval*, par M. le 1er lieutenant Aug. Lambert.

8 avril : *La boulangerie militaire*, par M. le 1er lieutenant Eugène Cornaz.

15 avril : *Organisation actuelle de l'administration miliaire*, par M. le capitaine Alexis Ferrier.

22 avril : *Tactique actuelle de la cavalerie*, par M. le lieutenant Ferd. Richard.

29 avril : *Corrélation entre les services de l'artillerie et du génie en campagne*, par M. le major James Roulet.

6 mai : *Exercices de combat de la compagnie d'infanterie*, par M. le lieutenant Alph. Pfyffer.

France. — Le ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes pour les manœuvres d'automne de cette année :

1° *Manœuvres de corps d'armée.* — Les 4e et 17e corps exécuteront des manœuvres d'ensemble, d'une durée de vingt jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

Les deux divisions du 4e corps opèreront leur changement de garnison à l'époque des manœuvres.

« Waisenhaus ». Les bataillons 37 et 39 restèrent provisoirement en seconde ligne derrière l'aile droite. A l'aile gauche, le bataillon 40 avait occupé une parcelle de forêt à l'ouest de Thalackern. Les bataillons 41 et 42 restèrent en seconde ligne sur le chemin Thalackern-Meisterschwyl. L'artillerie prit position entre les deux régiments d'infanterie. On envoya sans interruption des patrouilles dans la direction de la Reuss.

Lorsque le commandant du corps du Nord apprit que Thalackern était déjà occupé par son adversaire, fait dont il eut connaissance dès que l'artillerie du corps du Sud ouvrit le feu contre l'infanterie ennemie, il déploya l'infanterie de son avant-garde pour attaquer les positions ennemies. Les compagnies 1 et 3 du bataillon 45 furent déployées à droite de la route Kreuzacker-Thalackern, le bataillon 45 à gauche. Les deux compagnies détachées en avant par le bataillon 38 du corps du Sud furent rapidement repoussées de Hünenberg et se replièrent sur les deux autres compagnies de leur bataillon, c'est-à-dire sur Thalackern. La batterie 19 du 1er régiment d'artillerie se mit en batterie à l'est de la grande route contre Thalackern; quelques instants après, la batterie 20 en fit autant et se plaça à gauche de la batterie 19. Les douze pièces ouvrirent leur feu en partie contre l'artillerie, en partie contre l'infanterie du corps du Sud, à une distance de quelques cents mètres. Le bataillon 43 se déploya sur la gauche de l'artillerie pour lui servir de soutien. Le 3e régiment d'artillerie (du gros) prit position sur la hauteur de Hünenberg (point 490).

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Berne. — M. le capitaine-adjudant Wenger, Louis, à Lausanne, a été nommé major et commandant du 22e bataillon (Jura bernois).

Grisons. — Les anciens officiers de l'armée suisse apprendront avec peine la mort de M. le colonel Edouard de Salis, décédé le 27 janvier, à Coire, à l'âge de 82 ans.

M. Edouard de Salis, dont la carrière militaire a commencé au service de France, où il se trouvait sous les ordres du colonel A. Bundi, en 1830, laisse à tous ceux qui ont eu le bonheur de servir avec lui le souvenir d'un chef chez lequel les plus solides qualités militaires s'alliaient à la plus exquise politesse ainsi qu'à la plus grande aménité pour ses inférieurs, dont il possédait la sympathie et la confiance.

Nommé colonel fédéral en 1847, Ed. de Salis commanda une brigade dans la guerre du Sonderbund contre son propre frère qui, protestant, était général des troupes des cantons catholiques. Il devint plus tard divisionnaire et commanda, en cette qualité, le beau rassemblement de troupes de 1863 dans la Haute-Argovie.

D'une famille essentiellement militaire, il était le cousin du colonel Jacob de Salis, actuellement instructeur-chef de la IIe Division.

Neuchâtel. — La sous-section de Neuchâtel de la section cantonale des officiers a organisé des conférences pour l'hiver 1883-84, dont voici l'intéressant programme :

1883. — 11 décembre : *Le règlement d'exercice,* par M. le colonel Louis de Perrot.

18 décembre : *Les dernières manœuvres de la IVe division,* par M. le lieut.-colonel H. Furrer.

1884. — 8 janvier : *Du service d'état-major en campagne,* par M. le capitaine Jean de Pury.

15 janvier : *De la tactique de l'artillerie,* par M. le colonel Louis de Perrot.

22 janvier : *Prise de Lucerne en 1847,* par M. le lieutenant Eugène Bonhôte.

29 janvier : *Nouveau règlement sur le service de campagne,* par M. le lieutenant Albert de Montmollin.

5 février : *Le service de nuit,* par M. le capitaine Albert Gyger.

12 février : *Statistique militaire du canton de Neuchâtel,* par M. le capitaine Auguste Bovet.

19 février : *Fortification permanente,* par M. le major Antoine Hotz.

26 février : *Connaissance des munitions de l'artillerie,* par M. le capitaine Ed. Hartmann.

4 mars : *La neutralité de la Savoie,* par M. le major David Perret.

11 mars : *Passage des cours d'eau,* par M. le major Louis Perrier.

18 mars : *Organisation et tactique de l'artillerie,* par M. le capitaine Ed. Hartmann.

25 mars : *Les signaux optiques,* par M. le lieutenant Charles Hammer.

1er avril : *Connaissance du cheval,* par M. le 1er lieutenant Aug. Lambert.

8 avril : *La boulangerie militaire,* par M. le 1er lieutenant Eugène Cornaz.

15 avril : *Organisation actuelle de l'administration miliaire,* par M. le capitaine Alexis Ferrier.

22 avril : *Tactique actuelle de la cavalerie,* par M. le lieutenant Ferd. Richard.

29 avril : *Corrélation entre les services de l'artillerie et du génie en campagne,* par M. le major James Roulet.

6 mai : *Exercices de combat de la compagnie d'infanterie,* par M. le lieutenant Alph. Pfyffer.

France. — Le ministre de la guerre a arrêté les dispositions suivantes pour les manœuvres d'automne de cette année :

1° *Manœuvres de corps d'armée.* — Les 4e et 17e corps exécuteront des manœuvres d'ensemble, d'une durée de vingt jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

Les deux divisions du 4e corps opèreront leur changement de garnison à l'époque des manœuvres.

2° *Manœuvres de division.* — Les 1er, 2e, 3e, 12e, 14e, 15e, 16e et 18e corps feront des manœuvres de division d'une durée de quinze jours, aller et retour compris.

Dans le 3e corps, la 5e division seule manœuvrera, la 6e étant en garnison à Paris et ne devant pas, suivant l'usage, prendre part aux manœuvres.

Le régiment du 15e corps stationné en Corse exécutera dans l'île des exercices spéciaux.

3° *Manœuvres de brigade.* — Les 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 13e corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de quinze jours, aller et retour compris.

Dans le 5e corps, les 17e et 18e brigades étant en garnison à Paris, ne manœuvreront pas.

Il en sera de même dans le 13e corps pour les 51e et 52e brigades en garnison à Lyon. Ces deux brigades constituant la 26e division, exécuteront des exercices particuliers.

Les manœuvres spéciales de cavalerie consisteront en évolutions de brigade, exécutées par toutes les brigades de cavalerie pendant huit jours, non compris le temps nécessaire à l'aller et au retour.

Indépendamment de ces évolutions, toutes les brigades de cavalerie de corps d'armée participeront aux manœuvres d'automne de leur corps d'armée.

Dans les deux corps exécutant des manœuvres d'ensemble, la brigade de cavalerie marchera entière avec le corps d'armée.

Dans les corps exécutant des manœuvres de division, un régiment sera affecté à chaque division d'infanterie.

Dans les corps exécutant des manœuvres de brigade, chaque brigade sera pourvue de deux escadrons.

Des instructions de détail relatives à l'exécution de ces différentes manœuvres seront envoyées ultérieurement.

Egypte. — Les généraux anglais sont moins heureux dans le Soudan contre les insurgés du Mahdi qu'ils ne l'ont été dans la Basse-Egypte contre Arabi. Après les défaites récentes de Hicks-pacha près El-Obeid dans l'intérieur et de Moncrieff près Souakim sur la Mer-Rouge, voici Baker-pacha qui vient d'être complètement battu entre Tokar et Trinkitat, petit port au sud de Souakim. Ce général, chargé de débloquer les villes assiégées de Tokar et de Sinkat avec une division de 4 à 5000 hommes, tous mercenaires indigènes, nègres, mores, égyptiens, turcs, encadrés dans une centaine d'officiers et sous-officiers anglais, s'avança de Trikintat sur Tolkar le 3 février. Le 4 il rencontra 5 à 6 mille insurgés à pied et à cheval ; il essaya de résister, mais ses troupes ayant refusé, en grande partie, de combattre leurs coreligionnaires mahométans, Baker-pacha dut se replier en grand désordre sur Trinkitat, puis par mer sur Souakim où il ne ramena que 1200 hommes et à peine la moitié de ses canons.

Le gouvernement britannique, qui venait d'annoncer au Parlement le prochain retrait de ses forces militaires encore en Egypte, a dû se raviser. Il envoie rapidement de grands renforts à Souakim. Ainsi avant peu, la campagne pourra être reprise avec des troupes régulières, et elle marchera sans doute de toute autre façon.

Supplément à la *Revue militaire suisse.*

ÉCOLES MILITAIRES FÉDÉRALES

EN

1884.

(Arrêté du conseil fédéral du 18 janvier 1884.)

Jours d'entrée et de licenciement y compris.

I. Etat-major général.

A. Ecoles d'état-major général.

Ier cours du 14 avril au 25 mai, à Berne.
IIe » du 15 juin au 12 juillet, à Berne.
IIIe » du 16 novembre au 13 décembre, à Berne.

B. Travaux de subdivision.

Dans l'intervalle des cours ci-dessus. Un certain nombre d'officiers de l'état-major général et de la section des chemins de fer, à Berne.

C. Cours pour secrétaires d'état-major.

Du 2 au 22 mars, à Berne.

II. Infanterie.

A. Ecoles préparatoires d'officiers.

Pour le Ier arrondissement: du 25 septembre au 7 novembre, à Lausanne.
» IIme » du 6 octobre au 18 novembre, à Colombier.
» IIIme » du 6 octobre au 18 novembre, à Berne.
» IVme » du 26 septembre au 8 novembre, à Lucerne.
» Vme » du 22 septembre au 4 novembre, à Aarau.
» VIme » du 13 octobre au 25 novembre, à Zurich.
» VIIme » du 26 septembre au 8 novembre, à St-Gall.
» VIIIme » du 26 septembre au 8 novembre, à Coire.

B. Ecoles de recrues.

Ire division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Vaud, Valais et Genève, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement:

Cadres, du 5 mai au 28 juin,
Recrues, du 13 mai au 28 juin, } à Lausanne.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Vaud, Valais et Genève, toutes les recrues tambours et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 7 juillet au 30 août,
Recrues, du 15 juillet au 30 août, } à Lausanne.

IIme division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Berne, toutes les recrues tambours, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 14 avril au 7 juin,
Recrues, du 22 avril au 7 juin, } à Colombier.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Berne, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 13 juin au 6 août,
Recrues, du 21 juin au 6 août. } à Colombier.

IIIme division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie du canton de Berne, et toutes les recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres *), du 5 mai au 28 juin,
Recrues, du 13 mai au 28 juin, } à Berne.

La moitié des recrues d'infanterie du canton de Berne, et toutes les recrues tambours de l'arrondissement :

Cadres, du 30 juin au 23 août,
Recrues, du 8 juillet au 23 août, } à Berne.

IVme division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Berne et de Lucerne, toutes les recrues d'infanterie des cantons d'Unterwalden-le-haut et le bas et d'Argovie, toutes les recrues tambours et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres *), du 28 avril au 21 juin,
Recrues, du 6 mai au 21 juin, } à Lucerne.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Berne et de Lucerne, toutes les recrues d'infanterie du canton de Zoug, les recrues instituteurs de tous les cantons, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 7 juillet au 30 août.
Recrues, du 15 juillet au 30 août, } à Lucerne.

Vme division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons d'Argovie, de Soleure et des deux Bâle, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres **), du 14 avril au 7 juin,
Recrues, du 22 avril au 7 juin, } à Liestal.

---

*) Y compris les élèves des écoles préparatoires d'officiers de landwehr de Berne.

**) Y compris les élèves des écoles préparatoires d'officiers de landwehr d'Argovie.

II. Infanterie.

A. Ecoles préparatoires d'officiers.

Pour le Ier arrondissement : du 25 septembre au 7 novembre, à Lausanne.
» IIme » du 6 octobre au 18 novembre, à Colombier.
» IIIme » du 6 octobre au 18 novembre, à Berne.
» IVme » du 26 septembre au 8 novembre, à Lucerne.
» Vme » du 22 septembre au 4 novembre, à Aarau.
» VIme » du 13 octobre au 25 novembre, à Zurich.
» VIIme » du 26 septembre au 8 novembre, à St-Gall.
» VIIIme » du 26 septembre au 8 novembre, à Coire.

B. Ecoles de recrues.

Ire division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Vaud, Valais et Genève, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 5 mai au 28 juin,
Recrues, du 13 mai au 28 juin, } à Lausanne.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Vaud, Valais et Genève, toutes les recrues tambours et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 7 juillet au 30 août,
Recrues, du 15 juillet au 30 août, } à Lausanne.

IIme division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Berne, toutes les recrues tambours, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 14 avril au 7 juin,
Recrues, du 22 avril au 7 juin, } à Colombier.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Berne, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 13 juin au 6 août, } à Colombier.
Recrues, du 21 juin au 6 août. }

IIIme division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie du canton de Berne, et toutes les recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres *), du 5 mai au 28 juin, } à Berne.
Recrues, du 13 mai au 28 juin, }

La moitié des recrues d'infanterie du canton de Berne, et toutes les recrues tambours de l'arrondissement :

Cadres, du 30 juin au 23 août, } à Berne.
Recrues, du 8 juillet au 23 août, }

IVme division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Berne et de Lucerne, toutes les recrues d'infanterie des cantons d'Unterwalden-le-haut et le bas et d'Argovie, toutes les recrues tambours et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres *), du 28 avril au 21 juin, } à Lucerne.
Recrues, du 6 mai au 21 juin, }

La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Berne et de Lucerne, toutes les recrues d'infanterie du canton de Zoug, les recrues instituteurs de tous les cantons, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 7 juillet au 30 août, } à Lucerne.
Recrues, du 15 juillet au 30 août, }

Vme division de l'armée.

La moitié des recrues d'infanterie des cantons d'Argovie, de Soleure et des deux Bâle, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres **), du 14 avril au 7 juin, } à Liestal.
Recrues, du 22 avril au 7 juin, }

---

*) Y compris les élèves des écoles préparatoires d'officiers de landwehr de Berne.

**) Y compris les élèves des écoles préparatoires d'officiers de landwehr d'Argovie.

IIme division de l'armée.

Manœuvres de régiment.

Bataillon de carabiniers nº 3, du 25 août au 11 septembre, à Berne.

Régiment nº 9 :

Bataillon de fusiliers nº 25, » » » » 26, » » » » 27,	du 14 avril au 1er mai, à Berne.

Régiment nº 10 :

Bataillon de fusiliers nº 28, » » » » 29, » » » » 30,	du 12 au 29 septembre, à Berne.

Régiment nº 11 :

Bataillon de fusiliers nº 31, » » » » 32, » » » » 33,	du 25 août au 11 septembre, à Berne.

Régiment nº 12 :

Bataillon de fusiliers nº 34, » » » » 35, » » » » 36,	du 14 avril au 1er mai, à Thoune.

IVme division de l'armée.

Il n'y aura pas de cours de répétition de l'élite en 1884.

Vme division de l'armée.

Il n'y aura pas de cours de répétition de l'élite en 1884.

VIme division de l'armée.

Manœuvres de bataillon.

Bataillon de carabiniers nº 6, du 24 mai au 10 juin, à Zurich.
» » fusiliers nº 61, du 1er au 18 septembre, à Schaffhouse.
» » » » 62, » 5 au 22 mai, à Winterthour.
» » » » 63, » 24 mars au 10 avril, à Zurich.
» » » » 64, » 16 avril au 3 mai, à Zurich.
» » » » 65, » 24 mai au 10 juin, à Winterthour.
» » » » 66, » 19 juillet au 5 août, »
» » » » 67, » 22 septembre au 9 octobre, à Zurich.
» » » » 68, » 5 au 22 mai, à Zurich.
» » » » 69, » 5 au 22 mai, »

Bataillon de fusiliers n° 70, du 24 mars au 10 avril, à Zurich.
» » » » 71, » 22 septembre au 9 octobre, à Zurich.
» » » » 72, » 16 avril au 3 mai, à Zurich.

VIIme division de l'armée.

Il n'y aura pas de cours de répétition de l'élite en 1884.

VIIIme division de l'armée.

Cours préparatoire au rassemblement de division.

Bataillon de carabiniers n° 8, du 2 au 11 septembre, à Coire.

» » fusiliers n°	85,	du 2 au 11 septembre,	à Maienfeld et environs.
» » » »	86,		
» » » »	87,		au Luziensteig.
» » » »	88,		à Landquart et environs.
» » » »	89,		
» » » »	90,		
» » » »	91,		à Coire.
» » » »	92,		
» » » »	93,		
» » » »	94,	du 2 au 9 septembre,	à Bellinzone.
» » » »	95,		
» » » »	96,		

D. Cours de répétition de la landwehr.

Ire division de l'armée.

Bataillons de fusiliers L. :

N° 7 :	Cadres, du 22 septembre au 2 octobre, Troupe, du 26 septembre au 2 octobre,	à Lausanne.
N° 8 :	Cadres, du 8 au 18 septembre, Troupe, du 12 au 18 septembre,	à Lausanne.
N° 9 :	Cadres, du 14 au 24 avril, Troupe, du 18 au 24 avril,	à Lausanne.
N° 10 :	Cadres, du 14 au 24 avril, Troupe, du 18 au 24 avril,	à Genève.
N° 11 :	Cadres, du 27 août au 6 septembre, Troupe, du 31 août au 6 septembre,	à Sion.
N° 12 :	Cadres, du 8 au 18 septembre, Troupe, du 12 au 18 septembre,	à Sion.

IVme division de l'armée.

Bataillons de fusiliers L. :

N° 43 :	Cadres, du 31 mars au 10 avril, Troupe, du 4 au 10 avril,	à Lucerne.
N° 44 :	Cadres, du 1er au 11 septembre, Troupe, du 5 au 11 septembre,	à Lucerne.
N° 45 :	Cadres, du 14 au 24 avril, Troupe, du 18 au 24 avril,	à Lucerne.
N° 46 :	Cadres, du 14 au 24 avril, Troupe, du 18 au 24 avril,	à Aarau.
N° 47 :	Cadres, du 31 mars au 10 avril, Troupe, du 4 au 10 avril,	à Stans.
N° 48 :	Cadres, du 1er au 11 septembre, Troupe, du 5 au 11 septembre,	à Zoug.

Vme division de l'armée.

Bataillons de fusiliers L. :

N° 55 :	Cadres, du 12 au 22 août, Troupe, du 16 au 22 août,	à Aarau.
N° 56 :	Cadres, du 26 août au 5 septembre, Troupe, du 30 août au 5 septembre,	à Aarau.
N° 57 :	Cadres, du 9 au 19 septembre, Troupe, du 13 au 19 septembre,	à Aarau.
N° 58 :	Cadres, du 19 au 29 août, Troupe, du 23 au 29 août,	à Aarau.
N° 59 :	Cadres, du 2 au 12 septembre, Troupe, du 6 au 12 septembre,	à Aarau.
N° 60 :	Cadres, du 23 septembre au 3 octobre, Troupe, du 27 septembre au 3 octobre,	à Aarau.

VIIme division de l'armée.

Bataillon de carabiniers L. :

N° 7 :	Cadres, du 21 avril au 1er mai, Troupe, du 25 avril au 1er mai,	à Hérisau.

Bataillons de fusiliers L. :

N° 79 :	Cadres, du 21 avril au 1er mai, Troupe, du 25 avril au 1er mai,	à St-Gall.

N° 80 :	Cadres, du 22 septembre au 2 octobre, Troupe, du 26 septembre au 2 octobre,	à Hérisau.
N° 81 :	Cadres, du 5 au 15 mai, Troupe, du 9 au 15 mai,	à St-Gall.
N° 82 :	Cadres, du 19 au 29 mai, Troupe, du 23 au 29 mai,	à St-Gall.
N° 83 :	Cadres, du 19 au 29 mai, Troupe, du 23 au 29 mai,	à Hérisau.
N° 84 :	Cadres, du 5 au 15 mai, Troupe, du 9 au 15 mai,	à Hérisau.

E. Ecoles de tir.

a. *Pour officiers :*

Ecole n° 1, du 4 mars au 2 avril,
» » 2, du 2 avril au 1er mai,
» » 3, du 1er au 30 mai,
» » 4, du 4 août au 2 septembre,
» » 5, du 17 septembre au 16 octobre,
} à Wallenstadt.

b. *Pour sous-officiers :*

de la Ire division, du 12 mars au 10 avril, à Lausanne.
» IIme » du 7 mars au 5 avril, à Fribourg.
» IIIme » du 12 mars au 10 avril, à Berne.
» IVme » du 29 février au 29 mars, à Lucerne.
» Vme » du 10 mars au 8 avril, à Aarau.
» VIme » du 22 février au 22 mars, à Zurich.
» VIIme » du 11 mars au 9 avril, à Frauenfeld.
» VIIIme » du 25 juillet au 23 août, au Luziensteig.

F. Cours de répétition pour armuriers.

Cours I, du 20 mars au 10 avril,
» II, du 15 avril au 6 mai,
» III, du 2 au 23 juin,
} à Berne.

III. Cavalerie.

A. Ecole préparatoire d'officiers.

Du 6 octobre au 6 décembre, à Zurich.

B. Ecole de cadres.

Du 14 mars au 26 avril, à Aarau.

C. Cours de remonte.

I. Cours du 6 novembre 1883 au 1er février 1884, à Berne.
II. Cours du 3 février au 1er mai, à Zurich.
III. Cours du 3 mai au 30 juillet, à Aarau.
IV. Cours du 2 août au 18 octobre, à Lucerne.

D. Ecoles de recrues.

a. *Cours préparatoires d'hiver.*

I. Cours pour les recrues des escadrons nos 7 à 15 et 23 et les recrues de langue allemande de Fribourg, du 15 janvier au 5 février, à Thoune.
II. Cours pour toutes les recrues de guides (y compris les recrues trompettes d'état-major), du 5 au 26 février, à Thoune.
III. Cours pour les recrues des escadrons nos 7 à 15 et les recrues de langue allemande de Fribourg, du 9 au 30 novembre, à Thoune.
IV. Cours pour les recrues des escadrons nos 16 à 24, du 30 novembre au 21 décembre, à Thoune.

Observation. Le cours préparatoire des recrues des escadrons nos 1 à 6 et des recrues de langue française de Berne, aura lieu du 18 janvier au 8 février 1885, et celui des recrues de guides, du 8 février au 1er mars même année.

b. *Ecoles de recrues proprement dites.*

I. Ecole pour les recrues des escadrons nos 1 à 6, ainsi que pour les recrues dragons de langue française de Berne (Jura) :
Cadres, du 30 janvier au 4 avril,
Recrues, du 1er février au 4 avril, } à Berne.
II. Ecole pour les recrues des escadrons nos 16 à 24 :
Cadres, du 29 avril au 3 juillet,
Recrues, du 1er mai au 3 juillet, } à Zurich.
III. Ecole pour les recrues des escadrons nos 7 à 15, ainsi que pour les recrues de langue allemande de Fribourg, et toutes les recrues maréchaux-ferrants :
Cadres, du 28 juillet au 1er octobre,
Recrues, du 30 juillet au 1er octobre, } à Aarau.

IV. Ecole pour les recrues de toutes les compagnies de guides (y compris les recrues trompettes d'état-major) :
Cadres, du 16 octobre au 20 décembre, } à Lucerne.
Recrues, du 18 octobre au 20 décembre, }

E. Cours de répétition.

a. *Dragons.*

Régiment n° I. Escadrons n°s 1, 2 et 3, du 4 au 15 avril, à Berne.

» » II. Escadrons n°s 4 et 5, conjointement avec la IIIe brigade d'infanterie, du 18 au 29 septembre, à Berne.
Escadron n° 6, conjointement avec la IVe brigade d'infanterie, du 28 août au 8 septembre, à Berne.

» » III. Escadron n° 7, conjointement avec le régiment d'infanterie n° 10, du 18 au 29 septembre, à Berne.
Escadron n° 8, du 21 avril au 2 mai, à Berne.
Escadron n° 9, du 21 avril au 2 mai, à Thoune.

» » IV. Escadrons n°s 10, 11 et 12, du 15 au 26 mai, à Berne.

» » V. Escadrons n°s 13, 14 et 15, du 3 au 14 mars, à Aarau.

» » VI. Escadrons n°s 16, 17 et 18, du 3 au 14 juillet, à Zurich.

» » VII. Escadrons n°s 19, 20 et 21, du 21 juillet au 1er août, à Zurich.

» » VIII. (Cours préparatoire au rassemblement de division.) Escadrons n°s 22, 23 et 24, du 8 au 13 septembre, à Zurich.

b. *Guides.*

Compagnie n° 1, du 2 au 13 juin, à Genève.
» » 2, conjointement avec la IVe brigade d'infanterie, du 28 août au 8 septembre, à Berne.
» » 3, conjointement avec l'escadron n° 9, du 21 avril au 2 mai, à Thoune.
» » 4, du 15 au 26 mai, à Berne.
» » 5, du 9 au 20 mai, à Aarau.

Compagnie n° 6, du 14 au 25 octobre, à Zurich.
» » 7, du 14 au 25 octobre, à Zurich.
» » 8, (cours préparatoire au rassemblement de division), du 8 au 11 septembre, à Coire.
» » 9, du 2 au 13 juin, à Genève.
» » 10, conjointement avec l'escadron n° 8, du 21 avril au 2 mai, à Berne.
» » 11, du 9 au 20 mai, à Aarau.
» » 12, (cours préparatoire au rassemblement de division), du 8 au 11 septembre, à Coire.

c. *Cours pour retardataires.*

I. Retardataires des escadrons n°s 1 à 14 et des compagnies de guides n°s 1 à 4, 9 et 10, du 14 au 25 octobre, à Berne.

II. Cours pour les retardataires des escadrons n°s 15 à 24 et des compagnies de guides n°s 5 à 8, 11 et 12, du 27 octobre au 7 novembre, à Zurich.

IV. Artillerie.

A. Ecole préparatoire d'officiers.

Ire partie : pour tous les genres d'artillerie et pour le train d'armée, du 19 août au 1er octobre, à Thoune.

IIme partie : pour tous les genres d'artillerie et pour le train d'armée, du 8 octobre au 11 décembre, à Zurich.

B. Ecole de sous-officiers.

Pour toute l'artillerie et le train d'armée, du 5 mars au 10 avril, à Thoune.

C. Ecoles de recrues.

1. *Artillerie de campagne.*

a. Batteries attelées et colonnes de parc.

Pour les recrues des batteries n°s 1 et 2 (Genève), 9 (Fribourg), 10 et 11 (Neuchâtel), 12 (Berne), de la Ire et IIme brigade d'artillerie; n°s 15 à 18 (Berne) et 27 (Bâle-campagne) de la IIIme, IVme et Vme brigade, du 17 avril au 12 juin, à Bière.

Pour les recrues des batteries nos 3 à 8 (Vaud), de la Ire et IIme brigade d'artillerie, et des colonnes de parc nos 1 à 4 de la Ire et IIme brigade d'artillerie, du 24 juin au 19 août, à Bière.

Pour les recrues des batteries nos 29 et 30 (Soleure), 22, 45 et 46 (Lucerne), de la IVme, Vme et VIIIme brigade d'artillerie, avec les recrues des colonnes de parc nos 5 à 10, de la IIIme, IVme et Vme brigade, et les recrues de la colonne de parc n° 15 du Valais, du 3 mai au 28 juin, à Thoune.

Pour les recrues des batteries nos 13, 14, 19, 20 et 21 (Berne), 23 à 26 (Argovie) et 28 (Bâle-ville), de la IIIme, IVme et Vme brigade d'artillerie, du 5 août au 30 septembre, à Thoune.

Pour les recrues des batteries nos 31 et 32 (Argovie), 35, 36 et 47 (Zurich), 48 (Tessin), de la VIme, VIIme et VIIIme brigade d'artillerie, avec les recrues des colonnes de parc nos 11 à 16, à l'exception de celles du Valais, ainsi que pour les recrues du train d'armée du Tessin, du 16 avril au 11 juin, à Frauenfeld.

Pour les recrues des batteries nos 33, 34, 37 (Zurich), 38 et 39 (Thurgovie), 40 (Appenzell-Rh. ext.), 41 à 44 (St-Gall), de la VIme, VIIme et VIIIme brigade d'artillerie, du 14 juin au 9 août, à Frauenfeld.

b. Batteries de montagne.

Il n'y aura pas d'école pour les recrues des batteries de montagne en 1884.

2. *Artillerie de position.*

Pour les recrues de toutes les compagnies de position nos 1 à 10, du 17 juin au 12 août, à Thoune.

3. *Artificiers.*

Pour les recrues des deux compagnies d'artificiers nos 1 et 2, du 17 juin au 30 juillet, à Thoune.

4. *Train d'armée.*

Pour les recrues du Ier et du IIme arrondissement, du 26 septembre au 8 novembre, à Genève.

Pour les recrues du IIIme, IVme et Vme arrondissement, à l'exception de celles d'Argovie, ainsi que pour les recrues du Valais, du VIIIme arrondissement, du 26 septembre au 8 novembre, à Thoune.

Pour les recrues du canton d'Argovie et celles du VIme, VIIme et VIIIme arrondissement, à l'exception des recrues du Tessin et du Valais, du 8 octobre au 20 novembre, à Frauenfeld.

D. Cours de répétition.

Elite.

1. *Artillerie de campagne.*

a. Batteries attelées.

IIme brigade :

Régiment n° 1.	Batterie de 8^{cm} n° 7,	Vaud,	du 10 au 29 septembre, à Bière.
	» » 8^{cm} » 8,	»	
Régiment n° 2.	» » 10^{cm} » 9,	Fribourg,	du 10 au 29 septembre, à Bière.
	» » 10^{cm} » 10,	Neuchâtel,	
Régiment n° 3.	» » 8^{cm} » 11,	»	du 20 août au 8 septemb., à Bière.
	» » 8^{cm} » 12,	Berne,	

IIIme brigade :

Régiment n° 1.	Batterie de 10^{cm} n° 13,	Berne,	du 16 avril au 5 mai, à Thoune.
	» » 10^{cm} » 14,	»	
Régiment n° 2.	» » 8^{cm} » 15,	Berne,	du 10 au 29 septembre, à Thoune.
	» » 8^{cm} » 16,	»	
Régiment n° 3.	» » 8^{cm} » 17,	Berne,	du 16 avril au 5 mai, à Thoune.
	» » 8^{cm} » 18,	»	

VIme brigade :

Régiment n° 1.	Batterie de 8^{cm} n° 31,	Argovie,	du 27 juin au 16 juillet, à Thoune.
	» » 8^{cm} » 32,	»	
Régiment n° 2.	» » 10^{cm} » 33,	Zurich,	du 20 septembre au 9 octobre, à Frauenfeld.
	» » 10^{cm} » 34,	»	
Régiment n° 3.	» » 8^{cm} » 35,	Zurich,	du 11 au 30 août, à Frauenfeld.
	» » 8^{cm} » 36,	»	

VIIIme brigade :

Régiment n° 1.	Batterie de 8^{cm} n° 43,	St-Gall,	Cours préparatoire au rassemblement de division, du 31 août au 10 septembre,	à Frauenfeld.
	» » 8^{cm} » 44,	»		
Régiment n° 2.	» » 8^{cm} » 45,	Lucerne,		à Winterthour.
	» » 8^{cm} » 46,	»		
Régiment n° 3.	» » 8^{cm} » 47,	Zurich,		à Frauenfeld.
	» » 8^{cm} » 48,	Tessin,		

Pour les recrues des batteries nos 3 à 8 (Vaud), de la Ire et IIme brigade d'artillerie, et des colonnes de parc nos 1 à 4 de la Ire et IIme brigade d'artillerie, du 24 juin au 19 août, à Bière.

Pour les recrues des batteries nos 29 et 30 (Soleure), 22, 45 et 46 (Lucerne), de la IVme, Vme et VIIIme brigade d'artillerie, avec les recrues des colonnes de parc nos 5 à 10, de la IIIme, IVme et Vme brigade, et les recrues de la colonne de parc n° 15 du Valais, du 3 mai au 28 juin, à Thoune.

Pour les recrues des batteries nos 13, 14, 19, 20 et 21 (Berne), 23 à 26 (Argovie) et 28 (Bâle-ville), de la IIIme, IVme et Vme brigade d'artillerie, du 5 août au 30 septembre, à Thoune.

Pour les recrues des batteries nos 31 et 32 (Argovie), 35, 36 et 47 (Zurich), 48 (Tessin), de la VIme, VIIme et VIIIme brigade d'artillerie, avec les recrues des colonnes de parc nos 11 à 16, à l'exception de celles du Valais, ainsi que pour les recrues du train d'armée du Tessin, du 16 avril au 11 juin, à Frauenfeld.

Pour les recrues des batteries nos 33, 34, 37 (Zurich), 38 et 39 (Thurgovie), 40 (Appenzell-Rh. ext.), 41 à 44 (St-Gall), de la VIme, VIIme et VIIIme brigade d'artillerie, du 14 juin au 9 août, à Frauenfeld.

b. Batteries de montagne.

Il n'y aura pas d'école pour les recrues des batteries de montagne en 1884.

2. *Artillerie de position.*

Pour les recrues de toutes les compagnies de position nos 1 à 10, du 17 juin au 12 août, à Thoune.

3. *Artificiers.*

Pour les recrues des deux compagnies d'artificiers nos 1 et 2, du 17 juin au 30 juillet, à Thoune.

4. *Train d'armée.*

Pour les recrues du Ier et du IIme arrondissement, du 26 septembre au 8 novembre, à Genève.

Pour les recrues du IIIme, IVme et Vme arrondissement, à l'exception de celles d'Argovie, ainsi que pour les recrues du Valais, du VIIIme arrondissement, du 26 septembre au 8 novembre, à Thoune.

4. Train d'armée.

IIme division. Bataillon du train n° II.

1re division (génie), du 11 au 26 juin, à Genève.

2me division (administration), du 14 au 29 septembre, à Fribourg.

Un détachement, du 14 au 29 septembre, avec l'ambulance n° 6, à Fribourg.

Train de ligne, avec ses corps et ses états-majors.

IIIme division. Bataillon du train n° III.

1re division (génie), du 28 juillet au 12 août, à Aarau.

2me division (administration), du 24 août au 8 septembre, à Delémont.

Un détachement pour l'école de recrues d'administration, du 25 juillet au 9 août, à Thoune.

Un détachement pour l'ambulance n° 7, du 24 août au 8 septembre, à Delémont.

Train de ligne, du 15 au 28 juillet, à Thoune.

Un détachement pour les ambulances nos 11 et 12, du 18 avril au 1er mai, à Berne.

Un détachement pour les ambulances nos 13 et 14, du 16 au 29 septembre, à Berne.

VIme division. Bataillon du train n° VI.

1re division (génie), du 15 au 30 août, à Zurich.

2me division (administration), du 10 au 25 octobre, à Frauenfeld.

Train de ligne en 3 détachements :

1er détachement, du 13 au 26 octobre, à Zurich.
2me » du 25 octobre au 7 novembre, à Zurich.
3me » du 6 au 19 novembre, à Zurich.

VIIIme division. Bataillon du train n° VIII. (Cours préparatoire au rassemblement de division.)

1re division (génie), du 4 au 11 septembre, à Sargans.

2me division (administration), du 4 au 11 septembre, à Wallenstadt.

Train de ligne, aves ses corps et ses états-majors.

Landwehr.

a. *Artillerie de campagne.*

Batterie de 8^{cm} n° 3, Lucerne, du 15 au 22 juillet, à Thoune.
» 8^{cm} » 7, Thurgovie, du 10 au 17 juin, à Frauenfeld.

b. *Artillerie de position.*

IIIme division.	Compagnie de position n° 7, Bâle-ville,	du 13 au
	» » » 10, Argovie,	20 août,
	» » » 11, Argovie,	à Thoune.

E. Cours spéciaux.

Cours pour officiers supérieurs d'artillerie. L'époque et le lieu seront fixés plus tard.

Cours de tir pour officiers d'artillerie (conjointement avec l'école des sous-officiers d'artillerie), du 24 mars au 9 avril, à Thoune.

Les cours de maréchaux-ferrants et de selliers auront lieu aux écoles de recrues d'artillerie de campagne et de train d'armée; les cours de serruriers auront de même lieu aux écoles de recrues d'artillerie de campagne et de position, suivant le nombre des recrues maréchaux-ferrants, selliers et serruriers qui se présenteront dans les différentes écoles; on se réserve toutefois d'envoyer ces recrues des écoles d'une place d'armes aux cours spéciaux des écoles qui auront lieu en même temps sur d'autres places d'armes.

V. Génie.

A. Ecole préparatoire d'officiers.

Conjointement avec l'école préparatoire d'officiers d'artillerie.
Du 8 octobre au 11 décembre, à Zurich.

B. Cours technique.

1. Partie théorique pour jeunes officiers du génie.
Du 14 septembre au 5 octobre, à Thoune.
2. Partie d'application : Les élèves seront appelés par subdivisions à des travaux sur le terrain et au bureau du génie.

C. Ecoles de recrues.

Ecole de sapeurs pour les recrues des arrondissements de division I à IV et des arrondissements de recrutement 4 et 5 de la VIIIme division :

Cadres, du 6 août au 4 octobre,
Recrues, du 14 août au 4 octobre, } à Liestal.

Ecole de sapeurs pour les recrues des arrondissements de division V à VIII, à l'exception des recrues des arrondissements de recrutement 4 et 5 de la VIIIme division :

Cadres, du 6 juin au 4 août,
Recrues, du 14 juin au 4 août, } à Liestal.

Ecole de pontonniers pour les recrues de tous les arrondissements de division :

Cadres, du 31 mars au 29 mai,
Recrues, du 8 avril au 29 mai, } à Brougg.

Ecole de pionniers pour les recrues de tous les arrondissements de division :

Cadres, du 26 mai au 24 juillet,
Recrues, du 3 juin au 24 juillet, } à Brougg.

Observation. Les recrues armuriers seront appelées à l'école de Zofingue, avec les recrues armuriers d'infanterie.

D Cours de répétition.

a. *Bataillons du génie de l'élite.*

Bataillon n° 2. { Compagnie de sapeurs,
» » pontonniers,
» » pionniers, } du 11 au 28 juin, à Genève.

Bataillon n° 3. { Compagnie de sapeurs, du 27 août au 13 septembre, à Thoune.
» » pontonniers,
» » pionniers, } du 25 juillet au 11 août, à Brougg.

Bataillon n° 6. { Compagnie de sapeurs, du 1er au 18 juillet, à Liestal.
» » pontonniers,
» » pionniers, } du 11 au 28 août, à Brougg.

Bataillon n° 8. { Cours préparatoire au rassemblement de division, du 2 au 11 septembre, } à Brougg.

b. *Pionniers d'infanterie d'élite.*

IIme division : avec leurs régiments.
IIIme » du 27 août au 13 septembre, à Thoune.
VIme » du 6 au 23 août, à Liestal.
VIIIme » tous les pionniers de la division, cours préparatoire au rassemblement de division, du 2 au 11 septembre, au Luziensteig.

c. *Cadres des bataillons du génie et des pionniers d'infanterie de la landwehr.*

Bataillon n° 5 et pionniers d'infanterie de la Vme division, du 16 au 23 septembre, à Brougg.
» » 7 et pionniers d'infanterie de la VIIme division, du 16 au 23 septembre, à Brougg.

E. Cours spéciaux.

Pour les serruriers et les charrons des bataillons du génie nos 2, 3, 5, 6 et 7 (élite), du 14 septembre au 1er octobre, à Thoune.

Pour les armuriers des bataillons du génie nos 2, 3 et 6 (élite), successivement à la fabrique d'armes, à Berne.

Observation. Les armuriers et les ouvriers du bataillon n° 8 entreront au service avec leur bataillon.

F. Inspections de la landwehr.

Bataillon du génie n° 1. Troupe du canton de Genève, le 26 septembre, à Genève.
Troupe des autres cantons, le 27 septembre, à Lausanne.

» » 2. Troupe du Jura bernois, y compris les troupes du bataillon du génie n° 3, L., le 25 septembre, à Tavannes.
Troupe des autres cantons, le 27 septembre, à Lausanne.

» » 3. (A l'exception des hommes habitant le Jura), le 29 septembre, à Berne.

» » 4. Compagnie de sapeurs, le 29 septembre, à Berne.
Compagnie de pontonniers, le 15 septembre, à Aarau.

Bataillon du génie n° 5. Le 15 septembre, à Aarau.
» » 6. Le 6 octobre, à Baden.
» » 7. Le 7 octobre, à Winterthour.
» » 8. Le 1er novembre, à Bellinzone.

VI. Service sanitaire.

I. Section médicale.

A. Cours préparatoires et écoles de recrues.

Cours préparatoire pour les recrues de langue allemande du IIme, IIIme et IVme arrondissement de division, du 8 au 19 mars, à Bâle.

Ecole de recrues pour les $^2/_3$ de ces recrues, du 19 mars au 24 avril, à Bâle.

» » le $^1/_3$ de ces recrues, du 19 mars au 24 avril, à Berne.

Cours préparatoire pour les recrues du Vme et VIme arrondissement de division, du 26 avril au 7 mai, à Bâle.

Ecole de recrues pour le $^1/_3$ de ces recrues, du 7 mai au 12 juin, à Bâle.

» » les $^2/_3$ de ces recrues, du 7 mai au 12 juin, à Zurich.

Cours préparatoire pour les recrues de langue française du Ier, IIme et VIIIme arrondissement de division, du 14 au 25 juin, à Fribourg.

Ecole de recrues pour le $^1/_3$ de ces recrues, du 25 juin au 31 juillet, à Fribourg.

» » les $^2/_3$ de ces recrues, du 25 juin au 31 juillet, à Bâle.

Cours préparatoire pour les recrues de langue allemande du VIIme et VIIIme arrondissement de division, du 13 au 24 septembre, à Lucerne.

Ecole de recrues pour le $^1/_3$ de ces recrues, du 24 septembre au 30 octobre, à Lucerne.

» » les $^2/_3$ de ces recrues, du 24 septembre au 30 octobre, à Bâle.

Observation. Les recrues de langue italienne n'auront leur école de recrues qu'en 1885.

B. *Cours de répétition.*

a. Cours de répétition d'opérations.

urs de répétition d'opérations pour médecins d'un certain âge, allemands, du 23 mars au 6 avril, à Zurich.

» » pour médecins d'un certain âge, allemands, du 13 au 27 avril, à Berne.

» » pour médecins d'un certain âge, français, du 14 au 28 septembre, à Genève.

b. Ambulances et personnel sanitaire des corps.

IIme division. Ambulance n° 6 et personnel sanitaire de la brigade d'infanterie n° III, à l'exception du médecin de bataillon et des quatre plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.

Cours préparatoire pour officiers et sous-officiers, du 14 au 24 septembre, } à Fribourg.
Troupe, du 17 au 24 septembre, } à Fribourg.

Manœuvres de campagne, du 24 au 29 septembre.

Ambulance n° 7 et personnel sanitaire de la brigade d'infanterie n° IV et du bataillon de carabiniers n° 2, à l'exception du médecin de bataillon et des quatre plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.

Cours préparatoire pour officiers et sous-officiers, du 24 août au 3 septembre, } à Delémont.
Troupe, du 27 août au 3 septembre, } à Delémont.

Manœuvres de campagne, du 3 au 8 septembre.

IIIme division. Ambulances n°s 11 et 12, et personnel sanitaire des régiments d'infanterie n°s 9 et 12, à l'exception du médecin de bataillon et des quatre plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.

Cours préparatoire pour officiers et sous-officiers, du 16 au 26 avril, } à Berne.
Troupe, du 19 au 26 avril, } à Berne.

Manœuvres de campagne, du 26 avril au 1er mai.

IIIme division (suite). Ambulances n°s 13 et 14, et personnel sanitaire des régiments d'infanterie n°s 10 et 11 et du bataillon de carabiniers n° 3, à l'exception des médecins de bataillon du 10me régiment, des médecins-adjoints du 11me régiment et du bataillon de carabiniers n° 3, ainsi que des quatre plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.

Cours préparatoire pour officiers et sous-officiers, du 14 au 24 septembre,
Troupe, du 17 au 24 septembre,
} à Berne.

Manœuvres de campagne pour le personnel sanitaire des ambulances n°s 13 et 14 et du régiment d'infanterie n° 10, du 24 au 29 septembre.

VIme division. Ambulances n°s 26 et 27 et personnel sanitaire des bataillons de fusiliers n°s 61 à 72, et du bataillon de carabiniers n° 6, à l'exception des médecins de bataillon et des quatre plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.

Cours préparatoire pour officiers et sous-officiers, du 8 au 19 mai,
Troupe, du 11 au 19 mai,
} à Zurich.

VIIIme division. Ambulances n°s 36, 37, 38 et 40 et personnel sanitaire des bataillons de fusiliers n°s 85 à 96 et du bataillon de carabiniers n° 8, à l'exception du médecin de bataillon et des quatre plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.

Cours préparatoire pour officiers et sous-officiers, du 4 au 12 septemb.,
Troupe, du 7 au 12 septembre,
} à Wallenstadt.

Manœuvres de campagne, du 12 au 19 septembre.

C. *Ecoles préparatoires d'officiers.*

Pour médecins et pharmaciens de langue allemande, du 26 mars au 24 avril, à Bâle.

Pour médecins et pharmaciens de langue française, du 2 au 31 juillet, à Bâle.

Pour médecins et pharmaciens de langue allemande, du 1er au 30 octobre, à Bâle.

D. *Ecoles de sous-officiers.*

Pour sous-officiers de langue allemande, du 2 au 24 avril, à Berne

Pour sous-officiers de langue allemande, du 21 mai au 12 juin à Zurich.

Pour sous-officiers de langue française, du 9 au 31 juillet, à Fribourg.

E. *Cours d'hôpitaux.*

Du 8 janvier au 24 juin, et en novembre et décembre, dans les hôpitaux de Genève, Lausanne, Fribourg, St-Imier, Berne, Lucerne, Olten, Bâle, Königsfelden, Schaffhouse, Zurich, St-Gall, Hérisau, Altorf, Coire et Lugano.

2. Section vétérinaire.

A. *Ecole préparatoire d'officiers.*

Du 1er au 30 mai, à Thoune.

B. *Ecoles de recrues.*

Les vétérinaires doivent faire leur service de recrues à l'école de recrues d'artillerie de campagne de l'arrondissement de division respectif, et ils y seront envoyés habillés, armés et équipés comme recrues du train.

C. *Cours de répétition.*

Pour officiers vétérinaires, du 12 au 25 mai, à Thoune.

D. *Cours de maréchaux-ferrants.*

Cavalerie :

Recrues maréchaux-ferrants de tous les cantons (conjointement avec l'école de recrues de cavalerie), du 30 juillet au 1er octobre, à Aarau.

Artillerie :

Recrues maréchaux-ferrants (voir page 17 ci-devant).

VII. Troupes d'administration.

A. Ecoles préparatoires d'officiers.

Du 16 février au 23 mars, à Thoune.
Du 17 mai au 22 juin, à Thoune.

B. Ecoles de sous-officiers.

1. Ecole pour sous-officiers et soldats de toutes les armes, des divisions III à VIII, du 27 janvier au 15 février, à Thoune.
2. Ecole pour sous-officiers et soldats de toutes les armes, des divisions III à VIII, du 24 mars au 12 avril, à Thoune.
3. Ecole pour sous-officiers et soldats de toutes les armes, des divisions I et II, du 21 avril au 10 mai, à Genève.

C. Ecole d'officiers.

Du 22 juillet au 12 août, à Thoune.
Un certain nombre d'officiers de compagnie.

D. Ecole de recrues.

Ecole pour les recrues de toutes les compagnies d'administration :
Cadres, du 22 juin au 12 août,
Recrues, du 26 juin au 12 août,
} à Thoune.

E. Cours de répétition.

Compagnie d'administration n° 2, (conjointement avec la IIIme brigade d'infanterie), du 15 au 29 septembre, à Fribourg.

» » » 3, (conjointement avec la IVme brigade d'infanterie), du 25 août au 8 septembre, à Delémont.

» » » 6, (conjointement avec la VIIIme division), du 31 août au 19 septembre, à Ragaz.

» » » 8, (conjointement avec la VIIIme division), du 31 août au 19 septembre, à Coire.

VIII. Ecoles centrales.

Ecole centrale I. Pour premiers-lieutenants et lieutenants de toutes les armes et pour les adjudants, du 29 juin au 10 août, à Thoune.

» II. Pour capitaines des bataillons de fusiliers et de carabiniers, du 24 février au 6 avril, à Thoune.

» IV. Pour lieutenants-colonels de toutes les armes, du 25 mai au 22 juin, à Zurich.

IX. Manœuvres de la VIIIme division de l'armée.

Les troupes entreront en ligne à la clôture des cours préparatoires. Commencement des manœuvres le 15 septembre. Inspection de la division le 18 septembre près de Coire. A l'exception du parc de division, qui sortira du sevice le 20 septembre, toutes les troupes seront licenciées le 19 septembre. Terrain des manœuvres: partie nord du canton des Grisons.

Errata.

Page 11.	Compagnie de guides n° 1,	*lire :* du 27 mai au 7 juin.
» 12.	» » » 9,	*au lieu de :* du 2 au 13 juin.

Cours rangés dans l'ordre des places d'armes.

Jours d'entrée et de licenciement y compris.

Place d'armes d'Aarau.

1. Cours de répétition de cavalerie (I), du 3 au 14 mars:
   Régiment de dragons n° 5. Escadrons n°s 13, 14 et 15.
2. Ecole de tir pour les sous-officiers d'infanterie de la Ve division, du 10 mars au 8 avril.
3. Ecole de cadres de cavalerie, du 14 mars au 26 avril:
   Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers de cavalerie.
4. Cours de répétition d'infanterie (I):
   Bataillon de fusiliers n° 46 de landwehr:
   Cadres, du 14 au 24 avril.
   Troupe, du 18 au 24 avril.
5. Cours de remonte de cavalerie pour chevaux de recrues et de remonte, du 3 mai au 30 juillet.
6. Cours de répétition de cavalerie (II), du 9 au 20 mai:
   Compagnies du guides n°s 5 et 11.
7. Ecole de recrues d'infanterie:
   La moitié des recrues d'infanterie des cantons d'Argovie, de Soleure et des deux Bâle, toutes les recrues tambours et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement:
   Cadres, du 9 juin au 2 août.
   Recrues, du 17 juin au 2 août.

8. Cours de répétition d'artillerie, du 28 juillet au 12 août :
Bataillon du train n° III, 1re division (génie).

9. Ecole de recrues de dragons :
Recrues des escadrons nos 7 à 15, recrues de langue allemande de Fribourg et toutes les recrues maréchaux-ferrants :
Cadres, du 28 juillet au 1er octobre.
Recrues, du 30 juillet au 1er octobre.

10. Cours de répétition d'infanterie (II) :
Bataillon de fusiliers n° 55 de landwehr :
Cadres, du 12 au 22 août.
Troupe, du 16 au 22 août.

11. Cours de répétition d'infanterie (III) :
Bataillon de fusiliers n° 58 de landwehr :
Cadres, du 19 au 29 août.
Troupe, du 23 au 29 août.

12. Cours de répétition d'infanterie (IV) :
Bataillon de fusiliers n° 56 de landwehr :
Cadres, du 26 août au 5 septembre.
Troupe, du 30 août au 5 septembre.

13. Cours de répétition d'infanterie (V) :
Bataillon de fusiliers n° 59 de landwehr :
Cadres, du 2 au 12 septembre.
Troupe, du 6 au 12 septembre.

14. Cours de répétition d'infanterie (VI) :
Bataillon de fusiliers n° 57 de landwehr :
Cadres, du 9 au 19 septembre.
Troupe, du 13 au 19 septembre.

15. Inspection de landwehr, le 15 septembre :
Bataillon du génie n° 4, compagnie de pontonniers.
Bataillon du génie n° 5.

16. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la Vme division, du 22 septembre au 4 novembre.

17. Cours de répétition d'infanterie (VII) :
Bataillon de fusiliers n° 60 de landwehr :
Cadres, du 23 septembre au 3 octobre.
Troupe, du 27 septembre au 3 octobre.

Place d'armes de Baden.

18. Inspection de landwehr :
Bataillon du génie n° 6, le 6 octobre.

Place d'armes de Bâle.

19. Cours préparatoire (I), pour les recrues sanitaires de langue allemande de la IIme, IIIme et IVme division, du 8 au 19 mars.

20. Ecole de recrues sanitaire (I), du 19 mars au 24 avril:
Deux tiers des recrues de langue allemande de la IIme, IIIme et IVme division.

21. Ecole préparatoire d'officiers sanitaires (I), pour médecins et pharmaciens de langue allemande, du 26 mars au 24 avril.

22. Cours préparatoire (II), pour les recrues sanitaires de la Vme et VIme division, du 26 avril au 7 mai.

23. Ecole de recrues sanitaires (II), pour le tiers des recrues de la Vme et VIme division, du 7 mai au 12 juin.

24. Ecole de recrues sanitaires (III), du 25 juin au 31 juillet :
Deux tiers des recrues de langue française de la Ire, IIme et VIIIme division.

25. Ecole préparatoire d'officiers sanitaires (II), pour médecins et pharmaciens de langue française, du 2 au 31 juillet.

26. Ecole de recrues sanitaires (IV), du 24 septembre au 30 octobre :
Deux tiers des recrues de langue allemande de la VIIme et VIIIme division.

27. Ecole préparatoire d'officiers sanitaires (III), pour médecins et pharmaciens de langue allemande, du 1er au 30 octobre.

Place d'armes de Bellinzone.

28. Ecole de recrues d'infanterie pour les recrues du Tessin et celles des vallées de Mésocco et Calanca, plus les recrues tambours du Tessin :
Cadres, du 25 février au 19 avril.
Recrues, du 4 mars au 19 avril.

29. Cours de répétition d'infanterie (cours préparatoire au rassemblement de division) :
Régiment n° 32, état-major de régiment et bataillons de fusiliers n°s 94, 95 et 96, du 2 au 9 septembre.

30. Inspection de landwehr. Bataillon du génie n° 8, le 1er novembre.

Place d'armes de Berne.

31. Cours de remonte de cavalerie pour chevaux de recrues et de remonte, du 6 novembre 1883 au 1er février 1884.

32. Ecole de recrues de dragons pour les recrues des escadrons nos 1 à 6 et pour les recrues de dragons de langue française de Berne (Jura) :
    Cadres, du 30 janvier au 4 avril.
    Recrues, du 1er février au 4 avril.

33. Cours pour secrétaires d'état-major, du 2 au 22 mars.

34. Ecole de tir pour les sous-officiers d'infanterie de la IIIme division, du 12 mars au 10 avril.

35. Ecole de recrues sanitaires, du 19 mars au 24 avril :
    Un tiers des recrues de langue allemande de la IIme, IIIme et IVme division.

36. Cours de répétition d'armuriers (I), du 20 mars au 10 avril:
    Un certain nombre d'armuriers de bataillons d'infanterie et du génie.

37. Ecole de sous-officiers sanitaires, du 2 au 24 avril :
    Un certain nombre de sous-officiers de langue allemande.

38. Cours de répétition de cavalerie (I), du 4 au 15 avril :
    Régiment de dragons n° 1, escadrons nos 1, 2 et 3.

39. Cours de répétition d'opérations pour médecins de langue allemande, du 13 au 27 avril.

40. Cours de répétition d'infanterie (I), du 14 avril au 1er mai:
    Régiment n° 9, état-major de régiment et bataillons de fusiliers nos 25, 26 et 27.

41. Ecole de l'état-major général, cours I, du 14 avril au 25 mai:
    Un certain nombre d'officiers de l'état-major général.

42. Cours de répétition d'armuriers (II), du 15 avril au 6 mai:
    Un certain nombre d'armuriers de bataillons d'infanterie et du génie.

43. Cours de répétition sanitaire (I) :
    Officiers et sous-officiers des ambulances nos 11 et 12 et du personnel sanitaire des régiments d'infanterie nos 9 et 12, à l'exception du médecin de bataillon et des 4 plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.
    Officiers et sous-officiers, du 16 avril au 1er mai.
    Troupe, du 19 avril au 1er mai.

44. Cours de répétition d'artillerie (I), du 18 avril au 1er mai:
Un détachement du bataillon du train n° III, avec les ambulances nos 11 et 12.

45. Cours de répétition de cavalerie (II), du 21 avril au 2 mai:
Régiment de dragons n° 3, escadron n° 8.

46. Cours de répétition de cavalerie (III), du 21 avril au 2 mai:
Compagnie de guides n° 10.

47. Ecole de recrues d'infanterie (I):
La moitié des recrues d'infanterie et toutes les recrues trompettes de la IIIme division:
Cadres, du 5 mai au 28 juin.
Recrues, du 13 mai au 28 juin.

48. Cours de répétition de cavalerie (IV), du 15 au 26 mai:
Régiment de dragons n° 4, escadrons nos 10, 11 et 12.

49. Cours de répétition de cavalerie (V), du 15 au 26 mai:
Compagnie de guides n° 4.

50. Etat-major général (travaux de subdivision), du 26 mai au 14 juin:
Un certain nombre d'officiers de l'état-major général et de la section des chemins de fer.

51. Cours de répétition d'armuriers (III), du 2 au 23 juin:
Un certain nombre d'armuriers de bataillons d'infanterie et du génie.

52. Ecole d'état-major général, cours II, du 15 juin au 12 juillet:
Un certain nombre d'officiers de l'état-major général.

53. Ecole de recrues d'infanterie (II):
La moitié des recrues d'infanterie et toutes les recrues tambours de la IIIme division:
Cadres, du 30 juin au 23 août.
Recrues, du 8 juillet au 23 août.

54. Etat-major général (travaux de subdivision), du 13 juillet au 15 novembre:
Un certain nombre d'officiers de l'état-major général et de la section des chemins de fer.

55. Cours de répétition d'infanterie (II), du 25 août au 11 septembre:
Régiment n° 11, état-major de régiment et bataillons de fusiliers nos 31, 32 et 33.

56. Cours de répétition d'infanterie (III), du 25 août au 11 septembre:
Bataillon de carabiniers n° 3.

57. Cours de répétition de cavalerie (VI) (conjointement avec la brigade d'infanterie n° IV), du 28 août au 8 septembre:
Régiment de dragons n° 2, escadron n° 6.

58. Cours de répétition de cavalerie (VII), (conjointement avec la brigade d'infanterie n° IV), du 28 août au 8 septembre:
Compagnie de guides n° 2.

59. Cours de répétition d'infanterie (IV), du 12 au 29 septembre:
Régiment n° 10, état-major de régiment et bataillons de fusiliers nos 28, 29 et 30.

60. Cours de répétition sanitaire (II):
Officiers et sous-officiers des ambulances nos 13 et 14, du personnel sanitaire des régiments d'infanterie nos 10 et 11 et du bataillon de carabiniers n° 3, à l'exception des médecins de bataillon du 10e régiment, des médecins-adjoints du 11e régiment d'infanterie et du bataillon de carabiniers n° 3, ainsi que des 4 plus jeunes infirmiers de chaque bataillon:
Officiers et sous-officiers, du 14 au 24 septembre.
Troupe, du 17 au 24 septembre.
Manœuvres de campagne pour le personnel sanitaire des ambulances nos 13 et 14 et du 10e régiment d'infanterie, du 24 au 29 septembre.

61. Cours de répétition d'artillerie (II), du 16 au 29 septembre:
Un détachement du bataillon du train n° III avec les ambulances nos 13 et 14.

62. Cours de répétition de cavalerie (VIII) (conjointement avec la IIIe brigade d'infanterie), du 18 au 29 septembre:
Régiment de dragons n° 2, état-major de régiment et escadrons nos 4 et 5.

63. Cours de répétition de cavalerie (IX) (conjointement avec le 10e régiment d'infanterie), du 18 au 29 septembre:
Régiment de dragons n° 3, escadron n° 7.

64. Inspection de landwehr, le 29 septembre:
Bataillon du génie n° 3 (moins les hommes habitant le Jura bernois).
Bataillon du génie n° 4, compagnie de sapeurs.

65. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la IIIme division, du 6 octobre au 18 novembre.

66. Cours de répétition de cavalerie (X), du 14 au 25 octobre:
Retardataires des escadrons nos 1 à 14 et des compagnies de guides nos 1 à 4, 9 et 10.

67. Ecole d'état-major général, cours III, du 16 novembre au 13 décembre :
    Un certain nombre d'officiers de l'état-major général.

68. Etat-major général (travaux de subdivision), du 14 au 30 décembre :
    Un certain nombre d'officiers de l'état-major général.

Place d'armes de Bière.

69. Ecole de recrues d'artillerie (I), du 17 avril au 12 juin :
    Recrues des batteries n°s 1 et 2 (Genève), 9 (Fribourg), 10 et 11 (Neuchâtel), 12 (Berne), de la Ire et IIme brigade d'artillerie ; recrues des batteries n°s 15 à 18 (Berne) et 27 (Bâle-campagne) de la IIIme, IVme et Vme brigade.

70. Ecole de recrues d'artillerie (II), du 24 juin au 19 août :
    Recrues des batteries n°s 3 à 8 (Vaud), de la Ire et IIme brigade d'artillerie, et recrues des colonnes de parc n°s 1 à 4 de la Ire et IIme brigade d'artillerie.

71. Cours de répétition d'artillerie (I), du 19 août au 5 septembre :
    Parc de le IIme division, colonnes de parc n°s 3 et 4.

72. Cours de répétition d'artillerie (II), du 20 août au 8 septembre :
    IIme brigade, 3me régiment, batteries de 8^{cm} n°s 11 et 12.

73. Cours de répétition d'artillerie (III), du 10 au 29 septembre :
    IIme brigade, 1er régiment, batteries de 8^{cm} n°s 7 et 8.

74. Cours de répétition d'artillerie (IV), du 10 au 29 septembre :
    IIme brigade, 2me régiment, batteries de 10^{cm} n°s 9 et 10.

Place d'armes de Brougg.

75. Ecole de recrues de pontonniers :
    Recrues de toutes les divisions :
    Cadres, du 31 mars au 29 mai.
    Recrues, du 8 avril au 29 mai.

76. Ecole de recrues de pionniers :
    Recrues pionniers de toutes les divisions :
    Cadres, du 26 mai au 24 juillet.
    Recrues, du 3 juin au 24 juillet.

77. Cours de répétition du génie (I), du 25 juillet au 11 août :
    Bataillon du génie n° 3, compagnies de pontonniers et de pionniers.

78. **Cours de répétition du génie (II), du 11 au 28 août :**
Bataillon du génie n° 6, compagnies de pontonniers et de pionniers.

79. Cours de répétition du génie (III) (cours préparatoire au rassemblement de division) :
Bataillon du génie n° 8, du 2 au 11 septembre.

80. Cours de cadres de landwehr pour le génie (I) :
Bataillon n° 5 et pionniers d'infanterie de la Vme division, du 16 au 23 septembre.

81. Cours de cadres de landwehr pour le génie (II) :
Bataillon n° 7 et pionniers d'infanterie de la VIIme division, du 16 au 23 septembre.

Place d'armes de Bulle et environs.

82. Cours de répétition d'infanterie, du 12 au 29 septembre :
IIIme brigade d'infanterie, 5me régiment, état-major de régiment et bataillons de fusiliers n°s 13, 14 et 15.

Place d'armes de Coire.

83. Ecole de recrues d'infanterie (I) :
La moitié des recrues d'infanterie des cantons des Grisons, de Glaris, d'Uri et de Schwyz, les recrues du Valais (de langue française), et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 31 mars au 24 mai.
Recrues, du 8 avril au 24 mai.

84. Ecole de recrues d'infanterie (II) :
La moitié des recrues d'infanterie des cantons des Grisons, de Glaris, d'Uri et de Schwyz, les recrues du Valais (de langue allemande), les recrues tambours de ces cantons, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 19 mai au 12 juillet.
Recrues, du 27 mai au 12 juillet.

85. Cours de répétition d'artillerie (cours préparatoire au rassemblement de division) :
Batteries de montagne n°s 61 et 62, du 31 août au 10 septembre.

67. Ecole d'état-major général, cours III, du 16 novembre au 13 décembre :
Un certain nombre d'officiers de l'état-major général.

68. Etat-major général (travaux de subdivision), du 14 au 30 décembre :
Un certain nombre d'officiers de l'état-major général.

Place d'armes de Bière.

69. Ecole de recrues d'artillerie (I), du 17 avril au 12 juin :
Recrues des batteries n°s 1 et 2 (Genève), 9 (Fribourg), 10 et 11 (Neuchâtel), 12 (Berne), de la Ire et IIme brigade d'artillerie ; recrues des batteries n°s 15 à 18 (Berne) et 27 (Bâle-campagne) de la IIIme, IVme et Vme brigade.

70. Ecole de recrues d'artillerie (II), du 24 juin au 19 août :
Recrues des batteries n°s 3 à 8 (Vaud), de la Ire et IIme brigade d'artillerie, et recrues des colonnes de parc n°s 1 à 4 de la Ire et IIme brigade d'artillerie.

71. Cours de répétition d'artillerie (I), du 19 août au 5 septembre :
Parc de le IIme division, colonnes de parc n°s 3 et 4.

72. Cours de répétition d'artillerie (II), du 20 août au 8 septembre:
IIme brigade, 3me régiment, batteries de 8^cm^ n°s 11 et 12.

73. Cours de répétition d'artillerie (III), du 10 au 29 septembre :
IIme brigade, 1er régiment, batteries de 8^cm^ n°s 7 et 8.

74. Cours de répétition d'artillerie (IV), du 10 au 29 septembre :
IIme brigade, 2me régiment, batteries de 10^cm^ n°s 9 et 10.

Place d'armes de Brougg.

75. Ecole de recrues de pontonniers :
Recrues de toutes les divisions :
Cadres, du 31 mars au 29 mai.
Recrues, du 8 avril au 29 mai.

76. Ecole de recrues de pionniers :
Recrues pionniers de toutes les divisions :
Cadres, du 26 mai au 24 juillet.
Recrues, du 3 juin au 24 juillet.

77. Cours de répétition du génie (I), du 25 juillet au 11 août :
Bataillon du génie n° 3, compagnies de pontonniers et de pionniers.

78. Cours de répétition du génie (II), du 11 au 28 août :

Bataillon du génie n° 6, compagnies de pontonniers et de pionniers.

79. Cours de répétition du génie (III) (cours préparatoire au rassemblement de division) :

Bataillon du génie n° 8, du 2 au 11 septembre.

80. Cours de cadres de landwehr pour le génie (I) :

Bataillon n° 5 et pionniers d'infanterie de la Vme division, du 16 au 23 septembre.

81. Cours de cadres de landwehr pour le génie (II) :

Bataillon n° 7 et pionniers d'infanterie de la VIIme division, du 16 au 23 septembre.

Place d'armes de Bulle et environs.

82. Cours de répétition d'infanterie, du 12 au 29 septembre :

IIIme brigade d'infanterie, 5me régiment, état-major de régiment et bataillons de fusiliers n°s 13, 14 et 15.

Place d'armes de Coire.

83. Ecole de recrues d'infanterie (I) :

La moitié des recrues d'infanterie des cantons des Grisons, de Glaris, d'Uri et de Schwyz, les recrues du Valais (de langue française), et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 31 mars au 24 mai.
Recrues, du 8 avril au 24 mai.

84. Ecole de recrues d'infanterie (II) :

La moitié des recrues d'infanterie des cantons des Grisons, de Glaris, d'Uri et de Schwyz, les recrues du Valais (de langue allemande), les recrues tambours de ces cantons, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 19 mai au 12 juillet.
Recrues, du 27 mai au 12 juillet.

85. Cours de répétition d'artillerie (cours préparatoire au rassemblement de division) :

Batteries de montagne n°s 61 et 62, du 31 août au 10 septembre.

105. Cours de répétition d'artillerie (II) :
VIme brigade, 3me régiment, batteries de 8^cm n°s 35 et 36, du 11 au 30 août.

106. Cours de répétition d'artillerie (III) :
Parc de la VIme division, colonnes de parc n°s 11 et 12, du 13 au 30 août.

107. Cours de répétition d'artillerie (IV) (cours préparatoire au rassemblement de division) :
VIIIme brigade :
Etat-major de brigade, du 30 août au 10 septembre.
Régiment n° 1, batteries de 8^cm n°s 43 et 44, du 31 août au 10 septembre.
Régiment n° 3, batteries de 8^cm n°s 47 et 48, du 31 août au 10 septembre.

108. Cours de répétition d'artillerie (V) :
VIme brigade, 2me régiment, batteries de 10^cm n°s 33 et 34, du 20 septembre au 9 octobre.

109. Ecole de recrues d'artillerie (III) :
Recrues du train d'armée d'Argovie et des divisions VI, VII et VIII, à l'exception des recrues du Tessin et du Valais, du 8 octobre au 20 novembre.

110. Cours de répétition d'artillerie (VI) :
Bataillon du train n° VI, 2me division (administration), du 10 au 25 octobre.

Place d'armes de Fribourg.

111. Ecole de tir pour les sous-officiers d'infanterie de la IIme division, du 7 mars au 5 avril.

112. Cours préparatoire pour les recrues sanitaires de langue française du Ier, IIme et VIIIme arrondissement de division, du 14 au 25 juin.

113. Ecole de recrues sanitaires pour le tiers de ces recrues, du 25 juin au 31 juillet.

114. Ecole de sous-officiers sanitaires pour les sous-officiers de langue française, du 9 au 31 juillet.

115. Cours de répétition d'infanterie :
IIIme brigade : état-major de brigade, du 11 au 29 septembre ; 6me régiment : état-major de régiment et bataillons de fusiliers n°s 16, 17 et 18, du 12 au 29 septembre.

116. Cours de répétition d'artillerie (I), du 14 au 29 septembre :
Bataillon du train n° II, 2me division (administration).

117. Cours de répétition d'artillerie (II), du 14 au 29 septembre :
Bataillon du train n° II, un détachement avec l'ambulance n° 6.

118. Cours de répétition sanitaire :
Officiers et sous-officiers de l'ambulance n° 6 et du personnel sanitaire de la brigade d'infanterie n° III, à l'exception du médecin de bataillon et des quatre plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.
Officiers et sous-officiers, du 14 au 29 septembre.
Troupe, du 17 au 29 septembre.

119. Cours de répétition pour troupes d'administration (conjointement avec la IIIme brigade d'infanterie) :
Compagnie d'administration n° 2, du 15 au 29 septembre.

Place d'armes de St-Gall.

120. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers n° 79 de landwehr :
Cadres, du 21 avril au 1er mai.
Troupe, du 25 avril au 1er mai.

121. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers n° 81 de landwehr :
Cadres, du 5 au 15 mai.
Troupe, du 9 au 15 mai.

122. Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de fusiliers n° 82 de landwehr :
Cadres, du 19 au 29 mai.
Troupe, du 23 au 29 mai.

123. Ecole de recrues d'infanterie :
La moitié des recrues d'infanterie des cantons de St-Gall, de Thurgovie et des deux Appenzell, et la moitié des recrues tambours et des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 28 juillet au 20 septembre.
Recrues, du 5 août au 20 septembre.

124. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la VIIme division, du 26 septembre au 8 novembre.

Place d'armes de Genève.

125. Cours de répétition d'infanterie, bataillon de fusiliers n° 10 de landwehr :
    Cadres, du 14 au 24 avril.
    Troupe, du 18 au 24 avril.

126. Ecole de sous-officiers d'administration :
    Un certain nombre de sous-officiers et de soldats de toutes les armes, des divisions I et II, du 21 avril au 10 mai.

127. Cours de répétition de cavalerie ; compagnies de guides n°s 1 et 9, du 27 mai au 7 juin.

128. Cours de répétition d'artillerie, bataillon du train n° II, Ire division (génie), du 11 au 26 juin.

129. Cours de répétition du génie, bataillon du génie n° 2, du 11 au 28 juin.

130. Cours de répétition d'opérations ; un certain nombre de médecins de langue française, du 14 au 28 septembre.

131. Inspection de landwehr :
    Bataillon du génie n° 1, troupe du canton de Genève, le 26 septembre.

132. Ecole de recrues d'artillerie :
    Recrues du train d'armée de la Ire et IIme division, du 26 septembre au 8 novembre.

Place d'armes de Hérisau.

133. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de carabiniers n° 7 de landwehr :
    Cadres, du 21 avril au 1er mai.
    Troupe, du 25 avril au 1er mai.

134. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers n° 84 de landwehr :
    Cadres, du 5 au 15 mai.
    Troupe, du 9 au 15 mai.

135. Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de fusiliers n° 83 de landwehr :
    Cadres, du 19 au 29 mai.
    Troupe, du 23 au 29 mai.

136. École de recrues d'infanterie :
La moitié des recrues d'infanterie des cantons de St-Gall, de Thurgovie et des deux Appenzell, et la moitié des recrues tambours et des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 2 juin au 26 juillet.
Recrues, du 10 juin au 26 juillet.

137. Cours de répétition d'infanterie (IV), bataillon de fusiliers nº 80 de landwehr :
Cadres, du 22 septembre au 2 octobre.
Troupe, du 26 septembre au 2 octobre.

Place d'armes de Landquart et environs.

138. Cours de répétition d'infanterie (cours préparatoire au rassemblement de division), du 2 au 11 septembre :
XVme brigade, 30me régiment, état-major de régiment et bataillons de fusiliers n°s 88, 89 et 90.

Place d'armes de Lausanne.

139. Ecole de tir pour les sous-officiers d'infanterie de la Ire division de l'armée, du 12 mars au 10 avril.

140. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers nº 9 de landwehr :
Cadres, du 14 au 24 avril.
Troupe, du 18 au 24 avril.

141. Ecole de recrues d'infanterie (I) :
La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Vaud, Valais et Genève, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 5 mai au 28 juin.
Recrues, du 13 mai au 28 juin.

142. Ecole de recrues d'infanterie (II) :
La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Vaud, Valais et Genève, toutes les recrues tambours et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 7 juillet au 30 août.
Recrues, du 15 juillet au 30 août.

143. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers nº 8 de landwehr :
Cadres, du 8 au 18 septembre.
Troupe, du 12 au 18 septembre.

144. Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de fusiliers n° 7 de landwehr :

Cadres, du 22 septembre au 2 octobre.
Troupe, du 26 septembre au 2 octobre.

145. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la Ire division, du 25 septembre au 7 novembre.

146. Inspection de landwehr, le 27 septembre :

Bataillon du génie n° 1, à l'exception des hommes habitant le canton de Genève.

147. Inspection de landwehr, le 27 septembre :

Bataillon du génie n° 2, à l'exception des hommes habitant le Jura bernois.

Place d'armes de Liestal.

148. Ecole de recrues d'infanterie :

La moitié des recrues d'infanterie des cantons d'Argovie, de Soleure et des deux Bâle, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :

Cadres, du 14 avril au 7 juin.
Recrues, du 22 avril au 7 juin

149. Ecole de recrues de sapeurs (I) ; recrues sapeurs des divisions V à VIII, à l'exception des recrues des arrondissements de recrutement 4 et 5 de la VIIIme division :

Cadres, du 6 juin au 4 août.
Recrues, du 14 juin au 4 août.

150. Cours de répétition du génie (I) ; bataillon du génie n° 6, compagnie de sapeurs, du 1er au 18 juillet.

151. Cours de répétition du génie (II) ; tous les pionniers d'infanterie de la VIme division, du 6 au 23 août.

152. Ecole de recrues de sapeurs (II) ; recrues sapeurs des divisions I à IV et des arrondissements de recrutement 4 et 5 de la VIIIme division :

Cadres, du 6 août au 4 octobre.
Recrues, du 14 août au 4 octobre.

Place d'armes de Lucerne.

153. Ecole de tir pour les sous-officiers d'infanterie de la IVme division de l'armée, du 29 février au 29 mars.

154. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers n° 43 de landwehr :
Cadres, du 31 mars au 10 avril.
Troupe, du 4 au 10 avril.

155. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers n° 45 de landwehr :
Cadres, du 14 au 24 avril.
Troupe, du 18 au 24 avril.

156. Ecole de recrues d'infanterie (I) :
La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Berne (IVme division) et de Lucerne, toutes les recrues d'infanterie des cantons d'Unterwalden-le-haut et le bas et d'Argovie (IVme division), toutes les recrues tambours et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 28 avril au 21 juin.
Recrues, du 6 mai au 21 juin.

157. Ecole de recrues d'infanterie (II) :
La moitié des recrues d'infanterie des cantons de Berne (IVme division) et de Lucerne, toutes les recrues d'infanterie du canton de Zoug, les recrues instituteurs de tous les cantons, et la moitié des recrues trompettes de l'arrondissement :
Cadres, du 7 juillet au 30 août.
Recrues, du 15 juillet au 30 août.

158. Cours de remonte de cavalerie pour chevaux de recrues et de remonte, du 2 août au 18 octobre.

159. Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de fusiliers n° 44 de landwehr.
Cadres, du 1er au 11 septembre.
Troupe, du 5 au 11 septembre.

160. Cours préparatoire pour les recrues sanitaires de langue allemande de la VIIme et VIIIme division, du 13 au 24 septembre.

161. Ecole de recrues sanitaires pour le tiers des recrues allemandes de la VIIme et VIIIme division, du 24 septembre au 30 octobre.

162. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la IVme division, du 26 septembre au 8 novembre.

163. Ecole de recrues de cavalerie ; recrues de toutes les compagnies de guides (y compris les recrues trompettes d'état-major) :
Cadres, du 16 octobre au 20 décembre.
Recrues, du 18 octobre au 20 décembre.

Place d'armes de Luziensteig.

164. Ecole de tir pour les sous-officiers d'infanterie de la VIIIme division, du 25 juillet au 23 août.

165. Cours de répétition d'infanterie (cours préparatoire au rassemblement de division) :
XVme brigade, 29me régiment, bataillon de fusiliers n° 87, du 2 au 11 septembre.

166. Cours de répétition du génie (cours préparatoire au rassemblement de division) :
Tous les pionniers d'infanterie de la VIIIme division, du 2 au 11 septembre.

Place d'armes de Maienfeld et environs.

167. Cours de répétition d'infanterie (cours préparatoire au rassemblement de division) :
XVme brigade, 29me régiment, état-major de régiment et bataillons de fusiliers n°s 85 et 86, du 2 au 11 septembre.

Place d'armes de Porrentruy.

168. Cours de répétition d'infanterie, du 22 août au 8 septembre :
IVme brigade, 7me régiment, état-major de régiment et bataillons de fusiliers n°s 19, 20 et 21.

Place d'armes de Ragaz.

169. Cours de répétition pour troupes d'administration (conjointement avec la VIIIme division) :
Compagnie d'administration n° 6, du 31 août au 19 septembre.

Place d'armes de Reichenau-Rhäzuns.

170. Cours de répétition d'artillerie (cours préparatoire au rassemblement de division), du 3 au 13 septembre :
Parc de la VIIIme division, colonnes de parc n°s 15 et 16.

Place d'armes de Sargans.

171. Cours de répétition d'artillerie (cours préparatoire au rassemblement de division) :
Bataillon du train n° VIII, Ire division (génie), du 4 au 11 septembre.

Place d'armes de Schaffhouse.

172. Cours de répétition d'infanterie; bataillon de fusiliers n° 61, du 1er au 18 septembre.

Place d'armes de Sion.

173. Cours de répétition d'infanterie (I); bataillon de fusiliers n° 11 de landwehr :
Cadres, du 27 août au 6 septembre.
Troupe, du 31 août au 6 septembre.

174. Cours de répétition d'infanterie (II); bataillon de fusiliers n° 12 de landwehr :
Cadres, du 8 au 18 septembre.
Troupe, du 12 au 18 septembre.

Place d'armes de Stans.

175. Cours de répétition d'infanterie ; bataillon de fusiliers n° 47 de landwehr ;
Cadres, du 31 mars au 10 avril.
Troupe, du 4 au 10 avril.

Place d'armes de Tavannes.

176. Inspection de landwehr, le 25 septembre :
Bataillons du génie nos 2 et 3 (troupe du Jura bernois).

Place d'armes de Thoune.

177. Cours préparatoire de cavalerie (I), pour les recrues des escadrons de dragons nos 7 à 15 et 23, et pour les recrues dragons de langue allemande de Fribourg, du 15 janvier au 5 février.

178. Ecole de sous-officiers d'administration (I), du 27 janvier au 15 février :
Un certain nombre de sous-officiers et de soldats de toutes les armes des divisions III à VIII.

179. Cours préparatoire de cavalerie (II), pour les recrues de toutes les compagnies de guides (y compris les recrues trompettes d'état-major), du 5 au 26 février.

180. Ecole préparatoire d'officiers d'administration (I), du 16 février au 23 mars.

181. Ecole centrale II, du 24 février au 6 avril :
Un certain nombre de capitaines de bataillons de fusiliers et de carabiniers.

182. Ecole de sous-officiers d'artillerie, du 5 mars au 10 avril :
Sous-officiers de toute l'artillerie et du train d'armée.

183. Cours de tir pour officiers d'artillerie, du 24 mars au 9 avril.

184. Ecole de sous-officiers d'administration (II), du 24 mars au 12 avril :
Un certain nombre de sous-officiers et de soldats de toutes les armes des divisions III à VIII.

185. Cours de répétition d'infanterie, du 14 avril au 1er mai :
12me régiment, état-major de régiment et bataillons de fusiliers nos 34, 35 et 36.

186. Cours de répétition d'artillerie (I), du 16 avril au 5 mai.
IIIme brigade, 1er régiment, batteries de 10cm nos 13 et 14.

187. Cours de répétition d'artillerie (II), du 16 avril au 5 mai.
IIIme brigade, 3me régiment, batteries de 8cm nos 17 et 18.

188. Cours de répétition de cavalerie (I), du 21 avril au 2 mai :
Régiment de dragons n° 3, escadron n° 9.

189. Cours de répétition de cavalerie (II), du 21 avril au 2 mai :
Compagnie de guides n° 3.

190. Ecole préparatoire d'officiers vétérinaires, du 1er au 30 mai.

191. Ecole de recrues d'artillerie (I), du 3 mai au 28 juin :
Recrues des batteries nos 22, 45 et 46 (Lucerne), 29 et 30 (Soleure), de la IVme, Vme et VIIIme brigade, et recrues des colonnes de parc nos 5 à 10, de la IIIme, IVme et Vme brigade, ainsi que les recrues de la colonne de parc n° 15 du Valais.

192. Cours de répétition pour officiers vétérinaires, du 12 au 25 mai.

193. Ecole préparatoire d'officiers d'administration (II), du 17 mai au 22 juin.

194. Ecole de recrues d'artillerie (II), du 17 juin au 30 juillet :
Recrues des compagnies d'artificiers nos 1 et 2.

195. Ecole de recrues d'artillerie (III), du 17 juin au 12 août :
Recrues des compagnies de position nos 1 à 10.

196. Ecole de recrues d'administration ; recrues de toutes les compagnies d'administration :
Cadres, du 22 juin au 12 août.
Recrues, du 26 juin au 12 août.

197. Cours de répétition d'artillerie (III), du 27 juin au 16 juillet :
VIme brigade, 1er régiment, batteries de 8^cm^ n°s 31 et 32.

198. Ecole centrale I, du 29 juin au 10 août :
Un certain nombre de premiers-lieutenants et de lieutenants de toutes les armes, et d'adjudants.

199. Cours de répétition d'artillerie (IV), du 15 au 22 juillet :
Batterie de 8^cm^ n° 3 de landwehr.

200. Cours de répétition d'artillerie (V), du 15 au 28 juillet :
Train de ligne de la IIIme division.

201. Ecole d'officiers d'administration, du 22 juillet au 12 août :
Un certain nombre d'officiers de compagnies.

202. Cours de répétition d'artillerie (VI), du 25 juillet au 9 août:
Bataillon du train n° III, 2me division (administration):
Un détachement avec l'école de recrues d'administration.

203. Cours de répétition d'artillerie (VII), du 30 juillet au 16 août:
Compagnie d'artificiers n° 1.

204. Cours de répétition d'artillerie (VIII), du 4 au 21 août :
Parc de la IIIme division, un détachement du train pour l'école de recrues de position et pour le cours de répétition d'artillerie de position de landwehr.

205. Ecole de recrues d'artillerie (IV), du 5 août au 30 septembre:
Recrues des batteries n°s 13, 14, 19, 20 et 21 (Berne), 23 à 26 (Argovie), et 28 (Bâle-ville), de la IIIme, IVme et Vme brigade.

206. Cours de répétition d'artillerie (IX), du 13 au 20 août :
IIIme division d'artillerie de position de landwehr :
Compagnies de position n°s 7, 10 et 11.

207. Ecole préparatoire d'officiers d'artillerie (1re partie), pour tous les genres d'artillerie et le train d'armée, du 19 août au 1er octobre.

208. Cours de répétition d'artillerie (X), du 20 août au 6 septembre:
IIIme division d'artillerie de position, compagnies de position n°s 4 et 7.

209. Cours de répétition d'artillerie (XI), du 20 août au 6 septembre:
Parc de la IIIme division, un détachement du train pour le cours de répétition de la IIIme division d'artillerie de position d'élite.

210. Cours de répétition du génie (I), bataillon du génie n° 3, compagnie de sapeurs, du 27 août au 13 septembre.

211. Cours de répétition du génie (II), tous les pionniers d'infanterie de la IIIme division, du 27 août au 13 septembre.

212. Cours de répétition d'arillerie (XII), du 10 au 29 septembre:
IIIme brigade, 2me régiment, batteries de 8^{cm} n°s 15 et 16.

213. Cours spécial pour serruriers et charrons des bataillons du génie n°s 2, 3, 5, 6 et 7 d'élite, du 14 septembre au 1er octobre.

214. Cours technique pour officiers du génie, du 14 septembre au 5 octobre:
Un certain nombre de jeunes officiers du génie.

215. Ecole de recrues d'artillerie (V), du 26 septembre au 8 novembre:
Recrues du train d'armée de la IIIme, IVme et Vme division, à l'exception de celles d'Argovie et recrues du Valais de la VIIIme division.

216. Cours de répétition d'artillerie (XIII), du 1er au 18 octobre:
Parc de la IIIme division, colonnes de parc n°s 5 et 6.

217. Cours de répétition d'artillerie (XIV), du 1er au 18 octobre:
IIme division d'artillerie de position, compagnies de position n°s 2 et 3.

218. Cours préparatoire de cavalerie (III), du 9 au 30 novembre:
Recrues de dragons des escadrons n°s 7 à 15 et recrues de dragons de langue allemande de Fribourg.

219. Cours préparatoire de cavalerie (IV), du 30 novembre au 21 décembre:
Recrues de dragons des escadrons n°s 16 à 24.

Place d'armes de Wallenstadt.

220. Ecole de tir (I) pour officiers, du 4 mars au 2 avril.

221. Ecole de tir (II) pour officiers, du 2 avril au 1er mai.

222. Ecole de tir (III) pour officiers, du 1er au 30 mai.

223. Ecole de tir (IV) pour officiers, du 4 août au 2 septembre.

224. Cours de répétition d'artillerie (cours préparatoire au rassemblement de division), bataillon du train n° VIII, 2me division (administration), du 4 au 11 septembre.

225. Cours de répétition sanitaire (cours préparatoire au rassemblement de division) :

Officiers et sous-officiers des ambulances nos 36, 37, 38 et 40 et du personnel sanitaire des bataillons de fusiliers nes 85 à 96 et du bataillon de carabiniers no 8, à l'exception du médecin de bataillon et des quatre plus jeunes infirmiers de chaque bataillon.

Officiers et sous-officiers, du 4 au 12 septembre.
Troupe, du 7 au 12 septembre.

226. Ecole de tir (V) pour officiers, du 17 septembre au 16 octobre.

Place d'armes de Winterthour.

227. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers no 62, du 5 au 22 mai.

228. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers no 65, du 24 mai au 10 juin.

229. Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de fusiliers no 66, du 19 juillet au 5 août.

230. Cours de répétition d'artillerie (cours préparatoire au rassemblement de division), du 31 août au 10 septembre :

VIIIme brigade, 2me régiment, batteries de 8cm nos 45 et 46.

231. Inspection de landwehr, le 7 octobre :
Bataillon du génie no 7.

Place d'armes de Zofingue.

232. Ecole de recrues armuriers, du 24 juin au 9 août :
Recrues armuriers des bataillons d'infanterie et du génie.

Place d'armes de Zoug.

233. Cours de répétition d'infanterie ; bataillon de fusiliers no 48 de landwehr :

Cadres, du 1er au 11 septembre.
Troupe, du 5 au 11 septembre.

Place d'armes de Zurich.

234. Cours de remonte de cavalerie, pour chevaux de recrues et de remonte, du 3 février au 1er mai.

235. Ecole de tir pour les sous-officiers d'infanterie de la VIme division, du 22 février au 22 mars.

236. Cours de répétition d'opérations pour médecins de langue allemande, du 23 mars au 6 avril.

237. Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers n° 63, du 24 mars au 10 avril.

238. Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers n° 70, du 24 mars au 10 avril.

239. Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de fusiliers n° 64, du 16 avril au 3 mai.

240. Cours de répétition d'infanterie (IV), bataillon de fusiliers n° 72, du 16 avril au 3 mai.

241. Ecole de recrues de cavalerie ; recrues de dragons des escadrons n°s 16 à 24 :

Cadres, du 29 avril au 3 juillet.
Recrues, du 1er mai au 3 juillet.

242. Cours de répétition d'infanterie (V), bataillon de fusiliers n° 68, du 5 au 22 mai.

243. Cours de répétition d'infanterie (VI), bataillon de fusiliers n° 69, du 5 au 22 mai.

244. Ecole de recrues sanitaires, du 7 mai au 12 juin :
Deux tiers des recrues sanitaires de la Vme et VIme division.

245. Cours de répétition sanitaire :

Officiers et sous-officiers des ambulances n°s 26 et 27 et du personnel sanitaire des bataillons de fusiliers n°s 61 à 72, et du bataillon de carabiniers n° 6, à l'exception du médecin de bataillon et des quatre plus jeunes infirmiers de chaque bataillon :

Officiers et sous-officiers, du 8 au 19 mai.
Troupe, du 11 au 19 mai.

246. Ecole de sous-officiers sanitaires, du 21 mai au 12 juin :

Un certain nombre de sous-officiers de langue allemande.

247. Cours de répétition d'infanterie (VII), bataillon de carabiniers n° 6, du 24 mai au 10 juin.

248. Ecole centrale IV, du 25 mai au 22 juin :

Un certain nombre de lieutenants-colonels de toutes les armes.

249. Ecole de recrues d'infanterie (I) :
La moitié des recrues de Zurich, Schaffhouse et Schwyz (VI), toutes les recrues tambours et la moitié des recrues trompettes de la VIme division :
Cadres, du 2 juin au 26 juillet.
Recrues, du 10 juin au 26 juillet.

250. Cours de répétition de cavalerie (I), du 3 au 14 juillet :
Régiment de dragons n° 6, escadrons n°s 16, 17 et 18.

251. Cours de répétition de cavalerie (II), du 21 juillet au 1er août:
Régiment de dragons n° 7, escadrons n°s 19, 20 et 21.

252. Ecole de recrues d'infanterie (II) :
La moitié des recrues de Zurich, Schaffhouse et Schwyz (VI), et la moitié des recrues trompettes de la VIme division :
Cadres, du 28 juillet au 20 septembre.
Recrues, du 5 août au 20 septembre.

253. Cours de répétition d'artillerie (I) :
Bataillon du train n° VII, 1re division (génie), du 15 au 30 août.

254. Cours de répétition de cavalerie (III) (cours préparatoire au rassemblement de division) :
Régiment de dragons n° 8, escadrons n°s 22, 23 et 24, du 8 au 13 septembre.

255. Cours de répétition d'infanterie (VIII), bataillon de fusiliers n° 67, du 22 septembre au 9 octobre.

256. Cours de répétition d'infanterie (IX), bataillon de fusiliers n° 71, du 22 septembre au 9 octobre.

257. Ecole préparatoire d'officiers de cavalerie, pour dragons et guides de tous les cantons, du 6 octobre au 6 décembre.

258. Ecole préparatoire d'officiers d'artillerie, IIme partie, pour tous les genres de l'artillerie et pour le train d'armée, du 8 octobre au 11 décembre.

259. Ecole préparatoire d'officiers du génie, du 8 octobre au 11 décembre.

260. Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la VIme division, du 13 octobre au 25 novembre.

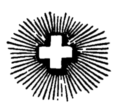
261. Cours de répétition d'artillerie (II), du 13 au 26 octobre:
Un détachement du train de ligne de la VIme division.

262. Cours de répétition de cavalerie (IV), du 14 au 25 octobre:
Compagnies de guides n°s 6 et 7.

263. Cours de répétition d'artillerie (III), du 25 octobre au 7 novembre:
Un détachement du train de ligne de la VIme division.

264. Cours de répétition de cavalerie (V), du 27 octobre au 7 novembre :
Retardataires des escadrons n°s 15 à 24 et des compagnies de guides n°s 5 à 8, 11 et 12.

265. Cours de répétition d'artillerie (IV), du 6 au 19 novembre :
Un détachement du train de ligne de la VIme division.



REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIX° Année. N° 3. 15 Mars 1884

Le nouveau fusil.

(Fin.[1])

Poudre comprimée.

La poudre est comprimée en une seule masse, percée d'un canal central dans le sens de sa longueur.

En comprimant la poudre on pouvait diminuer la longueur de la cartouche tout en conservant des charges suffisantes. On rendait ainsi possible la transformation du Vetterli.

Dans ce but, on chercha d'abord à obtenir pour le 8 mm. une cartouche qui ne fût pas plus longue que celle du Vetterli, soit 56 mm. Pour cela il fallait employer une douille d'un diamètre passablement fort, relativement à sa longueur, et qui se terminait par un cône très incliné. La charge était de 5 gr. et la balle pesait 15 gr. On conservait ainsi la longueur totale de 56 mm. qu'on s'était assignée comme limite, mais on se heurtait à de graves inconvénients.

Outre que la fabrication de cette cartouche était rendue beaucoup plus difficile, on obtint une pression énorme des gaz causée par ce cône de raccordement si brusque. De plus, il était impossible d'obtenir avec cette cartouche courte le maximum d'effets que comportait le calibre. Tenant donc compte de ces divers points et prenant encore en considération le fait qu'avec une arme nouvelle dans laquelle le mécanisme de fermeture et de répétition serait modifié, on pourrait employer une cartouche plus longue, on déplaça le problème. On renonça à conserver pour la cartouche la longueur de 56 millimètres et on chercha au contraire à transformer le mécanisme de fermeture et de répétition de façon à permettre l'emploi d'une cartouche plus longue. Il s'agissait de voir dans quelles limites cette transformation était réalisable.

Après un examen attentif, on se persuada qu'en prolongeant en arrière l'entaille ménagée dans la boîte de culasse pour le jeu du transporteur, et en construisant un transporteur approprié,

[1] Voir nos numéros de novembre 1883 et février 1884.

la longueur de la cartouche pouvait être portée jusqu'à 65 et même jusqu'à 67 millimètres.

Ensuite de ces essais, on construisit d'abord une cartouche longue de 65 mm., contenant une charge de poudre de 6 grammes. La balle, du calibre de 8 mm., pesait 15 gr. On obtint : $V_{25} = 577$ m.

Après le cinquième coup tiré avec cette cartouche, on remarqua dans l'arme une déformation graduelle de la chambre, déformation qui devint bientôt assez forte pour gêner sérieusement le tir.

Il fallut modifier la forme de la cartouche. On lui donna un cône de raccordement plus allongé, ce qui en diminua le volume total. La douille ne put plus contenir que 5,4 gr. de poudre. De plus, la longueur était augmentée de 2 mm., et portée ainsi à 67 mm. La balle restait la même.

Avec cette nouvelle cartouche on eut $V_{25} = 552$ m. Par conséquent, en réduisant la charge de 0,6 gr., on avait diminué la vitesse de 25 m.

Dans toutes les expériences faites jusqu'alors, on avait pu constater que 0,1 gr. de poudre de plus ou de moins augmentait ou diminuait la vitesse de 7 m. Pour 0,6 gr. on aurait donc dû avoir 42 m. Puisqu'on n'en trouvait que 25, on pouvait en conclure que cette cartouche était susceptible de donner son effet maximum avec une charge inférieure à 6 gr. Il était évident que, dans les premiers essais, une partie de la force des gaz avait été absorbée en pure perte par le travail de déformation de la chambre.

Si la cartouche nouvelle présentait l'inconvénient de donner une vitesse un peu moins grande, elle avait en revanche l'avantage de produire un recul moins fort. Comme d'autre part elle satisfaisait à toutes les conditions, on l'adopta définitivement pour les essais ultérieurs en 1883, du moins en ce qui concerne le calibre de 8 mm.

Pour le 7,5 mm., M. l'ingénieur Haller proposa un projectile géométriquement analogue à celui du 8 mm. et pesant 12 gr. Avec cette balle et une charge de 5,4 gr., on obtint $V_{25} = 600$ m.

Afin de se rendre compte de la précision obtenue avec cette cartouche, on exécuta, à la distance de 600 m., un tir comparatif entre le 8 ou le 7,5. On vit que malgré la supériorité considérable que possédait ce dernier quant à la vitesse, l'angle de tir

restait à peu près le même pour les deux armes. Quant à la pénétration, à 400 m. celle du 7,5 était inférieure à celle du 8.

De plus en comparant ces résultats avec ceux des expériences de 1882, on put se convaincre que la tension de la trajectoire n'était pas du tout en rapport avec l'énorme accroissement de vitesse. — La précision en revanche restait bonne.

Il était donc prouvé une fois de plus qu'en augmentant la vitesse initiale on gagne peu de chose si l'on n'augmente pas en même temps le poids du projectile.

Avec le poids de 12 gr., la balle de 7,5 n'avait par mm^2 de section que 0,27 gr. Il y avait nécessité évidente à augmenter ce chiffre. — Lorsqu'on eut réalisé cette augmentation de poids, les résultats des tirs devinrent meilleurs. L'inconvénient est qu'en augmentant le poids, il fallait augmenter forcément la longueur de la balle et par conséquent de la cartouche. Celle-ci atteignait 69 mm. Or la transformation du mécanisme répétiteur, comme on l'avait réalisée jusqu'alors, ne permettait que 67 mm.

Pour augmenter autant que possible le poids de la balle sans augmenter sa longueur, on avait renoncé à la forme précédemment admise (bourrelet de centrage et bourrelet de forcement). A partir de la pointe ogivale, on avait établi une conicité légère qui donnait à la balle une surface complètement lisse, plus favorable à la précision du tir. Malgré cette modification de forme, on n'avait pas obtenu un poids suffisant. C'est ce qui avait obligé à allonger la balle de 2 mm. et à porter la longueur totale de la cartouche à 69 mm., comme nous venons de le dire plus haut.

Conséquence forcée: Pour ne rien perdre de la charge, il fallait modifier encore une fois le mécanisme répétiteur de façon à ce que la nouvelle cartouche de 69 mm. pût s'y adapter.

Comme l'entaille pour le transporteur ne pouvait pas être prolongée encore plus en arrière, il fallut pratiquer une coupure à l'origine du canon pour permettre l'introduction de la cartouche.

Lorsqu'on eut enfin surmonté toutes ces difficultés, on se livra en 1883 à des expériences comparatives étendues entre le 8 et le 7,5 mm. Avec trois armes de chaque calibre, on exécuta de nombreux tirs aux distances de 200, 300, 400, 600, 900, 1200, 1600 et 2000 mètres. Les résultats en sont consignés dans les tableaux et renseignements suivants.

On procéda d'abord à des essais comparatifs entre les deux petits calibres 8 et 7,5, avec une balle du poids de 16,4 gr. pour le premier calibre et de 14,5 gr. pour le second, et une charge

de poudre grain comprimée du poids de 5,4 gr. pour les deux calibres.

On eut pour vitesse initiale V_{25} une moyenne (de dix coups mesurés) de 542 m. pour le 8 mm. et de 563 m. pour le 7,5 mm.

Comme force vive du projectile, à 25 m. $\left(L = \frac{M V^2}{2}\right)$ on eut 265 kgrm. pour le 8 mm. et 257 kgrm. pour le 7,5 mm. et comme force chevaux 3,5 et 3,4.

Pour la tension de la trajectoire on eut un maximum d'espace dangereux de 436 m. pour le 8 mm. et de 460 m. pour le 7,5 mm. en tirant à 9 m. au-dessus du sol, sur une cible de 1,8 m. de hauteur.

D'ailleurs les résultats des essais comparatifs avec ces mêmes fusils, au triple point de vue de la tension de la trajectoire, de la précision et de la force de percussion, à diverses distances jusqu'à deux mille mètres, ont été consignés en détail dans les trois tableaux ci-après :

Tension de la trajectoire.

Distance en mètres.	Angle d'élévation en °/oo Calibre		Angle de chute en °/oo Calibre		Espace dangereux en c^m Calibres	
	7,5 mm.	8 mm.	7,5 mm.	8 mm.	7,5 mm.	8 mm.
100	1,79	2,13	1,90	2,24		
200	3,81	4,48	4,27	4,94		
300	6,07	7,07	7,16	8,15		
400	8,59	9,91	10,65	11,93	214	173
500	11,40	13,03	14,82	16,35	128	115
600	14,53	16,45	19,76	21,48	93	85
700	17,99	20,19	25,55	27,40	71	66
800	21,83	24,27	32,31	34,17	56	53
900	26,08	28,72	40,16	41,90	45	43
1000	30,76	35,57	49,22	50,69	37	36
1100	35,92	38,85	59,63	60,44	30	30
1200	41,61	44,58	71,57	71,86	25	25
1300	47,86	50,81	85,19	84,50	21	21
1400	54,72	57,56	100,86	98,66	18	18
1500	62,24	64,88	118,26	113,51	15	16
1600	70,49	72,80	138,16	132,20	13	14
1700	79,51	81,37	160,61	151,92	11	12
1800	89,37	90,63	185,93	173,83	10	10
1900	100,17	100,64	214,36	198,16	8	9
2000	111,95	111,44	246,29	225,11	7	8

Précision.

Distance en mètres :	300		600		900		1200		1600		2000	
Calibres mm.	7,5	8	7,5	8	7,5	8	7,5	8	7,5	8	7,5	8
Ecart moyen 50 %												
En hauteur cm.	17,0	13,0	22,3	23,7	36,7	43,0	64,3	72,0	107,3	150,3	204,3	232,7
Latéral cm.	5,3	6,0	10,3	10,0	19,3	20,0	78,3	56,7	74,3	54,3	96,3	148,3
Rayon cm.	15,7	15,7	28,0	27,7	47,3	54,0	113,3	118,0	157,0	169,7	263,0	325,3

Les expériences de *force de percussion* faites aux deux distances de 400 et 800 mètres sur quinze parois de sapin neuves, de trois centimètres d'épaisseur, placées à 9 centimètres les unes derrière les autres, ont donné les chiffres ci-après sur 10 coups de chaque calibre :

NUMÉROS DES PAROIS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
à 400 mètres.															
Calibre : 7,5mm															
Ont traversé . . .	10	10	10	10	10	10	10	10	10	9	7	5	3	1	—
Logés en parois . .										1	—	1	2	1	1
Empreintes . . .											2	1	—	1	—
Calibre : 8mm															
Ont traversé . . .	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	5	3	2	—
Logés en parois . .												4	2	1	1
Empreintes . . .												1	—	—	1
à 800 mètres.															
Calibre : 7,5mm															
Ont traversé . . .	10	10	10	10	10	5	2	1	—	—	—	—	—	—	—
Logés en parois . .						3	3	1	1	—	—	-	—	—	—
Empreintes . . .						2	—	—	—	—	—	-	—	—	—
Calibre : 8mm															
Ont traversé . . .	10	10	10	10	10	9	3	2	1	1	—	—		—	—
Logés en parois . .						—	3	1	—	—	—	—	—	—	—
Empreintes . . .						1	3	—	1	—	1	—	-	—	—

En outre, la mesure du *recul* donna les chiffres ci-après :

Calibre 7,5 mm. = 1,6 kgrm.
Calibre 8 m. = 1,7 »

Pour terminer on expérimenta les tolérances de calibre et leur influence sur le tir. A cet effet on prit un canon de 8 mm., qu'on augmenta de 2 mm. et un autre qu'on diminua de 2 mm., de

manière à avoir des calibres de 8,2 mm. et 7,8 mm. On tira 50 coups à 600 m. avec une balle de 16,4 gr. et une charge de poudre comprimée de 5,4 gr. Les résultats furent les suivants :

Calibre de 8,2 mm. Ecart 50 °/₀ de 23 en hauteur, 9 latéral, 30 de rayon. Vitesse initiale V_{25} : 546,5 m.

Calibre 7,8 mm. Ecart 50 °/₀ de 30 en hauteur, 13 latéral, 36 de rayon. Vitesse initiale V_{25} : 536,4 m.

En somme, on voit que la tolérance de 2 mm. en plus ou en moins est à peu près sans influence sur la précision du tir. Mais la grande pression exercée sur la balle de 8 mm. tirée dans le calibre minimum de 7,8 mm. avait un effet sensible sur la hausse. Il fallut à 600 m. relever la hausse de 1,5 mm., et la vitesse V_{25} des chiffres ci-dessus est également significative.

* * *

En comparant les essais susmentionnés du 8 mm. en 1882 et en 1883, on voit que la poudre comprimée donna l'avantage de diminuer la longueur de la cartouche tout en augmentant le poids de la balle ainsi que sa force vive, et de procurer ainsi une trajectoire plus tendue. En revanche le recul devint plus fort, grave inconvénient pour le tir de précision.

D'autre part les écarts, généralement diminués quant aux déviations latérales, furent augmentés quant aux hauteurs, ce qui ne devrait précisément pas se produire avec une trajectoire plus tendue. Mais on a constaté que cette singulière anomalie tenait à un défaut dans la compression de la poudre de quelques cartouches fabriquées à la main, défaut qui disparaîtrait par la fabrication à la machine et en grand.

Entre les calibres de 8 mm. et 7,5 mm. il n'y a pas eu de grandes différences quant à la tension de la trajectoire et à la précision ; mais pour la force de percussion le 7,5 est resté en arrière, bien que — nouvelle singularité — sa vitesse initiale soit supérieure au 8 et son poids de projectile par unité de section à peu près égale au 8. C'est que ces deux derniers facteurs n'entrent pas seuls en ligne de compte pour perfectionner la trajectoire, et que les conditions de toute la surface de la balle se lient intimement à celles du tir. Ainsi l'on a reconnu qu'il n'y avait pas de profit pratique à diminuer le calibre au-dessous du 8 mm. Outre l'inconvénient qui vient d'être signalé, les calibres inférieurs ont celui d'être plus difficiles à fabriquer et à nettoyer,

plus prompts à s'échauffer et à s'encrasser, et d'employer une balle un peu trop petite pour des buts militaires.

Il faut encore dire que ces essais, tous faits avec grand soin et dans les mêmes conditions de température, de jour, de nettoyage, d'engins de mesurage, etc..., ont été faits, en 1883, avec des fusils de 8 mm. et de 7,5 mm. à trois rayures seulement, que les conditions de la trajectoire ont été établies en tirant de 200 à 2000 m. avec trois fusils 8 mm. et trois 7,5 mm. et que les vitesses ont été meşurées avec l'appareil Boulanger.

* * *

C'est la *cartouche* qui offre les particularités les plus intéressantes de l'invention de M. le major Rubin. La douille n'est plus en cuivre avec inflammation périphérique comme dans la cartouche d'ordonnance actuelle, mais en laiton et à inflammation centrale. Au milieu du culot, est disposée une petite capsule qui seule contient le fulminate et qui peut s'enlever facilement. Ce système entraîne sans doute une élévation du prix de revient, mais il présente l'avantage que la douille peut servir plusieurs fois. On se borne à changer la capsule. La poudre pour la charge est comprimée en une seule masse, percée d'un canal dans le sens de sa longueur, compression rendue nécessaire pour parer à l'allongement excessif de la cartouche, et sans laquelle, avec une charge aussi forte 5,4 gr. pour un calibre de 8 mm. on arrivait, en employant la poudre en grains, à une cartouche longue de 81 mm. qui ne pouvait absolument pas s'adapter à notre Vetterli et diminuait considérablement le nombre de cartouches que peut contenir le magasin.

La balle, autre particularité fort curieuse, est munie d'une enveloppe de cuivre galvanisé, qui la recouvre entièrement, de la pointe au culot.

Cette enveloppe répond à des buts multiples.

Elle sert d'abord à guider la balle dans les rayures plus sûrement que ne pourraient le faire le plomb ou l'enveloppe de papier qu'on emploie de nos jours En effet, les rayures du fusil Rubin ont une inclinaison très forte; elles font à peu près trois tours complets sur la longueur du canon. Il en résulte pour la balle un mouvement de rotation d'autant plus rapide que la vitesse de translation est elle-même très considérable. Dans ces conditions, un métal aussi mou que le plomb même durci (alliage de plomb

et d'antimoine), comme c'est le cas maintenant, serait insuffisant pour assurer le guidage. La balle risquerait de ne pas suivre les rayures et d'être déchirée, ou tout au moins déformée, par les cloisons faisant saillie dans l'intérieur du canon.

Les mêmes principes sont du reste appliqués depuis plusieurs années dans la construction des projectiles d'artillerie. Avec les grandes vitesses initiales qu'on est parvenu à réaliser, il a fallu renoncer pour les obus aux enveloppes de plomb et leur substituer des cordons ou des ceintures de cuivre.

La présence de ce manteau de cuivre a encore pour effet d'augmenter la force de pénétration de la balle en l'empêchant de se déformer trop facilement.

On sait, par exemple, qu'une balle ordinaire, même si elle est faite de plomb durci, se déforme complètement lorsqu'on la tire dans l'eau. La pointe s'étale en forme de champignon et après que la balle a traversé une faible couche de liquide, elle perd toute sa force et tombe inerte au fond du récipient. La balle Rubin, en revanche, a pu traverser une colonne d'eau de 3^{m},50, perforer l'enveloppe en planches du bassin et s'enfoncer encore de 30 centimètres dans le gravier.

Dans le bois, on a obtenu des résultats non moins remarquables, comme on l'a vu plus haut.

Sur le fer, il en a été de même. Une plaque de tole de fer de 9 millimètres d'épaisseur, contre laquelle on a tiré, à 10 mètres, une balle de Vetterli et une de Rubin, a été trouée par cette dernière et n'a eu qu'une empreinte avec léger renfoncement par la balle d'ordonnance.

La balle Rubin a son plus grand diamètre à l'arrière, lequel repose sur le grain de poudre, dont il n'est séparé que par une fine rondelle de carton et sans rondelle de graisse. Celle-ci a dû être supprimée pour diminuer la longueur du projectile. Elle n'avait d'ailleurs plus de raison d'être dans les nouvelles conditions du tir; aux basses températures, elle est au moins inutile, et aux hautes elle peut, en se fondant, détériorer la poudre. Le graissage se fait directement sur la balle même, par une graisse minérale, Vassaline-Virginie, inoxydable. D'ailleurs, avec le manteau de cuivre, la graisse n'est pas indispensable à la précision : le premier coup est un peu bas, les suivants reprennent la trajectoire normale,

Sous tous les rapports, on a constaté que le manteau de cuivre remplace avantageusement le calepin de papier qui enveloppe la

balle et qui est en usage dans presque toutes les armées pour éviter le plombage. Ce papier se détériore soit dans les magasins, soit plus tard par l'humidité, et ses débris ou résidus dans le canon ou dans la douille sont des causes de nombreuses irrégularités du tir. Avec le manteau de cuivre, ces risques disparaissent et l'usure des parois de l'arme est moins rapide.

* * *

Aux philanthropes qui redoutent l'effet du cuivre sur les blessures, on oppose les avis de plusieurs médecins, notamment de M. le professeur Kocher, dans son livre sur les blessures des pieds, signalant au contraire les dangers de la balle de plomb mou par suite de sa trop facile fusion.

* * *

En somme, le fusil de 8 mm. paraît réaliser un vrai progrès, digne de ceux que la Suisse a été la première en Europe à introduire dans ses troupes, il y a quelques années, c'est-à-dire le petit calibre en 1852 et la répétition en 1865/66. Espérons que si les essais, qui seront pratiqués en grand dans quelques écoles militaires de 1884, confirment les résultats déjà acquis, nos législateurs ne se laisseront pas arrêter par les dépenses que nécessiterait soit un nouvel armement, soit une transformation — possible, dit-on — de l'armement actuel[1].

Prise de Son-Tay par les Français.

Rapport officiel du contre-amiral Courbet.

Hanoï, le 19 janvier 1884.

Monsieur le ministre. — J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations qui ont eu pour résultat la prise de l'inviolable Son-Tay.

Le 11 décembre, au matin, le corps expéditionnaire quittait Hanoï par deux voies différentes. Une première colonne (colonne de gauche), sous les ordres du colonel Belin, prenait la route de terre par Phu-Oaï et Phong, où elle devait passer la nuit.

Cette colonne comprenait :

[1] Le nouveau fusil ne coûterait que 4 à 5 fr. de plus que le Vetterli actuel; la transformation se ferait au prix de 20 à 25 fr. par pièce.

Les bataillons Jouneau et Le Tellier (tirailleurs algériens) et le bataillon Donnier (légion étrangère), formant le régiment de marche du 19e corps;

Le bataillon Roux (infanterie de marine);

800 auxiliaires tonkinois (commandant Bertaud);

Deux batteries attelées de 4 de montagne et une batterie attelée de 65mm (artillerie de marine);

Deux escouades de télégraphistes et une ambulance.

Après avoir traversé le Day, elle devait rejoindre, le lendemain, l'autre fraction du corps expéditionnaire, qui prenait passage sur la flottille.

Cette seconde fraction (colonne de droite), commandée par le colonel Bichot, comprenait :

Les bataillons Chevallier, Dulieu et Reygasse (infanterie de marine), sous les ordres du colonel de Maussion;

Le bataillon des fusiliers marins, commandant Laguerre;

Trois batteries traînées de 4 de montagne (artillerie de marine);

La batterie de 65mm du corps de débarquement de la division navale;

Deux escouades de télégraphistes et une ambulance.

Une compagnie de tirailleurs annamites de Cochinchine était adjointe à chacun des bataillons d'infanterie de marine, une autre au régiment du 19e corps.

La flottille se composait ainsi qu'il suit :

Le *Pluvier*, la *Trombe* et l'*Eclair*, portant ensemble environ 1500 hommes;

Les petites canonnières *Hache*, *Mousqueton* et *Yatagan*, surveillant et protégeant la marche;

La *Fanfare*, mouillée depuis longtemps au-dessus de Palan, dégageant le cours du fleuve en amont;

Trois chaloupes à vapeur chargées des communications;

Enfin un grand nombre de remorqueurs et de jonques portant le reste des troupes et le matériel.

La batterie de 80mm de campagne avait été embarquée, comme réserve, dans le chaland le *Cuan-Cam*.

La *Surprise* restait à Hanoï pour protéger la ville et le cours du fleuve en aval.

J'avais mon pavillon sur le *Pluvier*.

Ce n'est pas seulement afin d'accélérer le mouvement que je dirigeais une partie du corps expéditionnaire par le fleuve. Pres-

que certain que l'ennemi ne nous attendait point à l'endroit choisi pour le débarquement, je comptais que cette colonne donnerait à l'autre un vigoureux appui si le passage du Day était disputé. En deux heures de marche, elle pouvait prendre à revers les forces qui s'y opposeraient.

La flottille remonta le fleuve sans autre incident que quelques coups de hotchkiss tirés à grande distance sur des pavillons blancs qu'on aperçut près d'une pagode de la rive gauche, aux environs de Palan.

En approchant de l'entrée du Day, le *Mousqueton*, sur lequel se trouvait le chef d'état-major de la division navale, prit les devants pour aller indiquer le point de débarquement et vérifier les sondages d'après lesquels ces points avaient été choisis quelques jours auparavant.

A trois heures trente, je quittai le *Pluvier* et me transportai sur l'*Eclair* avec le colonel Bichot, le colonel Badens, le colonel Révillon et mon état-major général.

Cette canonnière alla immédiatement accoster la plage à 500 mètres au-dessus de l'entrée du Day. Le débarquement commença sous la direction du capitaine du *Mousqueton* et continua sans relâche au fur et à mesure que les navires chargés de troupes venaient s'accoster. Pendant ce temps, le *Pluvier* et les petites canonnières protégeaient l'opération, qui ne fut d'ailleurs nullement inquiétée par l'ennemi. A six heures du soir, infanterie, artillerie, chevaux et bagages étaient à terre.

Les bataillons, aussitôt formés, avaient reçu l'ordre de pousser en avant, perpendiculairement au fleuve jusqu'à la grande digue, située à deux ou trois kilomètres à l'intérieur, et de prendre leurs cantonnements en s'échelonnant dans les divers villages situés sur cette ligne.

Je plaçai mon quartier-général sur le bord du fleuve, restant ainsi en communication avec la flottille et avec le poste de télégraphie optique de Palan.

Ce poste me donna le soir même des nouvelles de la colonne de gauche.

Le colonel Belin s'était avancé sans incident jusqu'au Day, y avait trouvé les jonques destinées à établir un pont; il comptait le construire pendant la nuit et traverser le lendemain matin de bonne heure.

Dans la matinée du 12, je parcourus les positions avec le colonel Bichot et le chef d'état-major, et je reconnus le pays. Com-

plètement plat, et relativement sec à cette époque de l'année, il est couvert de villages boisés, généralement entourés d'épaisses haies de bambous qui en font de petites forteresses. Ces villages laissent entre eux des espaces dégagés couverts de rizières et de champs de cannes à sucre.

Dans l'après-midi du 12, toute la colonne de droite fut portée en avant et établie, depuis le fleuve jusqu'à la grande digue, sur une ligne de 2 kilomètres de développement perpendiculaire à la rive, passant par le village de Xuyen-Van, où s'établit le quartier-général. Les bataillons étaient rangés dans l'ordre suivant, à partir de la droite :

Bataillon Chevallier s'appuyant au fleuve ; bataillon des fusiliers marins, commandant Laguerre, à côté du quartier-général ;

Bataillon Reygasse ;

Bataillon Dulieu, à l'extrême gauche, s'appuyant à la digue.

L'artillerie, sous les ordres du colonel Révillon, était placée un peu en arrière du quartier-général.

Cependant, la colonne de gauche rencontrait de grandes difficultés pour traverser le Day. Le pont établi dans la nuit s'était rompu, et le colonel Belin s'était vu obligé de faire le va-et-vient avec des jonques, non sans éprouver de sérieux embarras pour le transport des canons et des chevaux. Ce passage, effectué d'ailleurs sans résistance, occupa toute la journée du 12, et la nuit était déjà fort avancée quand les troupes purent prendre leurs cantonnements. C'est seulement le 13, à midi, que la colonne Belin, arrivant par la grande digue, opéra sa jonction et prit position à l'extrême gauche du corps expéditionnaire. Les troupes de cette colonne étaient fatiguées; cela me décida à attendre au lendemain pour franchir l'espace de 5 ou 6 kilomètres qui nous séparait des ouvrages avancés de Son-Tay.

Le 14, à six heures et demie du matin, le corps expéditionnaire se mit en marche sur deux colonnes. Celle de gauche, commandée par le colonel Belin, suivait la grande ligne intérieure; celle de droite, commandée par le colonel Bichot, s'avançait par la route qui borde le Song-Coï, tandis que la flottille suivait à petite vitesse sans dépasser la tête des troupes.

A neuf heures trente, la tête de colonne s'arrêtait à la pagode de Thien-Loc, au point où la grande digue vient rejoindre la rive; la colonne de gauche la rejoignait un quart-d'heure après. Non loin de ce point se trouvaient les premiers postes ennemis.

II

Il convient, avant de commencer le récit des combats qui ont amené la prise de Son-Tay, de donner une description détaillée des nombreux ouvrages que l'ennemi avait accumulés aux abords de cette ville et qui en faisaient une forte place de guerre.

La citadelle de Son-Tay, située à 2 kilomètres du fleuve environ, forme un carré de 300 mètres de côté entouré d'un mur en briques de 5 mètres de hauteur. Le mur est couronné de fraises constituées par des bambous croisés et liés entre eux. Cette ligne de fraises fait saillie à l'extérieur sur une largeur de 2 mètres et présente un obstacle sérieux à l'escalade. La partie supérieure du mur forme parapet de 10 mètres de largeur, sur lequel sont disposées des plates-formes pour l'artillerie et des abris pour les défenseurs. A 80 centimètres au-dessous de la crête du mur règne un terre-plein.

Au milieu de chaque face se trouve une demi-tour circulaire de 30 mètres de diamètre, dont le flanc droit est percé d'une porte voûtée. Un pont massif en briques traverse le fossé dans la direction de la capitale de la demi-tour. Une porte en bambous ferme l'entrée du pont; une porte massive en bois donne accès dans la demi-tour et dans la citadelle. La porte de l'Est est murée.

Un fossé d'environ 20 mètres de large, profond de 3 mètres et rempli d'eau et de vase sur une profondeur de 1 mètre, entoure le rempart, dont il est séparé par une espèce de berme ou bande de terre appelée *Chemin des éléphants*. Les talus du fossé sont à pic et revêtus de maçonnerie.

A l'intérieur de la citadelle on distingue la tour en briques, de 18 mètres de hauteur, qui domine au loin. Le reste de la citadelle est occupé par les maisons des mandarins, les magasins à riz, vastes bâtiments visibles à l'extérieur, et d'autres édifices publics.

Autour de la citadelle se trouve la ville, qui se compose de quatre rangées de maisons en briques ou en torchis disposées le long des routes aboutissant aux quatre portes de l'enceinte extérieure. Ces portes sont en maçonnerie massive; celles de l'Est et de l'Ouest sont murées en terre, celles du Nord et du Sud seules peuvent s'ouvrir : les portes sont reliées par un retranchement composé d'un parapet en terre de 4 à 5 mètres de hauteur, percé d'embrasures et de crénaux revêtus en bois ou en

pièces contre l'enfilade. Un mur en terre, de 1 m. 50 de hauteur et 2 mètres d'épaisseur, couronne la crête de la digue du côté du fleuve. Le sommet de la digue, qui a 8 ou 10 mètres de largeur, forme le terre-plein. Les défenseurs sont couverts par une rangée de maisons en paillottes disposées sur la crête opposée. Ces maisons servent de logement et de parados. Cette disposition existe aussi sur les branches de Phu-Sa et empêche de voir d'une branche les défenseurs de l'autre.

A 100 mètres à l'ouest de Phu-Sa, la digue est fermée par une forte palissade renforcée par un parapet en terre disposé pour la fusillade et pourvu d'une casemate armée d'un canon. Cette coupure bat le fort de Phu-Sa et forme de ce côté un second point d'appui à la grande batterie de la digue. Cette coupure a un retour percé d'une porte bien défilée.

Au passage de la route de l'embarcadère à la citadelle, un grand tambour en terre et en palanques, avec casemates basses, couvre la porte et flanque le fossé de la digue. Ce tambour est contourné par le fossé. Il forme un véritable bastion. A l'ouest de ce tambour, le fossé s'élargit et forme un espèce d'étang jusque vers Noï. La rue de l'embarcadère est d'ailleurs obstruée, entre la digue et la ville, par une barricade armée d'un canon pouvant tirer vers la digue.

A Noï, une batterie enfile la digue vers l'Ouest. Cette batterie est reliée avec les défenses du village Van-Mien par une palissade percée d'une porte pour communiquer à l'ouest de Noï.

Enfin, à l'ouest de l'embarcadère, près du fleuve, un fortin palissadé en bambous, presque entièrement construit, est destiné à concourir, avec le gros canon de Phu-Sa, à enfiler le fleuve. Il n'est pas armé.

L'armement des ouvrages extérieurs de la citadelle se compose de plus de 100 pièces de canon, dont la moitié environ sont de petit calibre et susceptibles d'être déplacées d'une batterie à l'autre.

D'après cette disposition des ouvrages, il fallait s'appuyer sur le fleuve pour avoir une base d'opérations solide, surtout avec le concours des canonnières, ainsi que pour échapper à toutes les difficultés de ravitaillement en vivres comme en munitions. C'était aussi par là que la porte nord-ouest de l'enceinte, objectif présumé de l'attaque, était le plus accessible.

III

Aussitôt arrivé à Thien-Loc, après avoir reconnu les positions, je fis avancer sur la branche Sud le bataillon d'infanterie de marine, commandant Dulieu, précédé de sa compagnie de tirailleurs anamites, capitaine Doucet, et flanqué dans la plaine du côté du village de Linh-Chien, par une compagnie d'auxiliaires tonkinois. Deux pièces de 4, en batterie sur la grande digue, battirent en même temps, du côté de la plaine, les postes avancés ennemis, qui furent enlevés sans grande difficulté, et la tête de colonne arriva rapidement au village de Linh-Chien. Le bataillon de Reygasse s'engagea sur la branche Sud à la suite du bataillon Dulieu. En même temps, une batterie d'artillerie, placée à l'ouest de la grande digue, entre les extrémités est des branches de Phu-Sa, battait la pagode du village, sur laquelle tirait également la flottille.

Vers dix heures trente, le bataillon Roux et, un peu plus tard, le bataillon Chevallier (infanterie de marine), s'avançant par la branche Nord, avec le bataillon Dulieu, qui était arrivé à la même hauteur sur la branche Sud, occupèrent le village et la pagode; nos troupes se trouvaient ainsi à 500 ou 600 mètres des ouvrages de Phu-Sa, dont le feu très bien nourri, ralentit leur marche.

Une batterie de canons de 4 fut établie alors entre les deux branches, à l'ouest du village de Linh-Chien, et deux pièces de 4 sur la branche Sud, à la sortie du village. Ces pièces ouvrirent leur feu vers une heure de l'après-midi, prenant à revers les casemates de Phu-Sa et battant directement la batterie ennemie de 4 pièces de la branche Sud.

La flotille, de son côté, engagea le combat avec la batterie de Phu-Sa et les jonques armées de canons qui étaient accostées à l'embarcadère. La *Fanfare* seule, serrant de près la rive gauche, avait vue sur les ouvrages de Phu-Sa, qu'elle battit jusqu'au moment de l'assaut. Le tir avait lieu entre 1500 et 2000 mètres.

L'ennemi ripostait vigoureusement. Ses projectiles tombaient au milieu des navires; l'un d'eux atteignit la *Fanfare* et fut arrêté par le blindage en chaînes dont cette canonnière s'était protégée à l'extérieur; l'autre tomba à bord de l'*Eclair*, perça la toiture et s'amortit dans une caisse à eau. En revanche, nos obus occasionnaient de grands ravages, coulaient des jonques, démontaient plusieurs pièces et réduisaient les batteries au silence.

Cependant, les défenseurs de Son-Tay cherchèrent à opérer une diversion sur notre gauche. Une troupe nombreuse, sortie par la porte Est de la ville et appuyée par l'artillerie de Phu-Sa et celle de la place, se développa dans la plaine jusqu'au village du Phuc-To. Une portion du bataillon Dulieu, le bataillon Reygasse et, vers deux heures de l'après-midi, le bataillon de la légion étrangère, commandant Donnier, appuyé par trois pièces dans la plaine et par une batterie d'artillerie établie sur la branche Sud, furent envoyés à leur rencontre, tandis que le bataillon Le Tellier, fouillant les villages de Phu-Loc et tous les abords de la grande digue, les maintenait dans le sud de celle-ci.

Pendant toute la journée, ce côté du champ de bataille fut le théâtre d'un combat indécis, engagé à fond ni d'un côté ni de l'autre, tandis que l'action principale se poursuivait à Phu-Sa.

A deux heures et demie, le bataillon Jouneau (tirailleurs algériens), qui était en réserve à Thien-Loc, reçut l'ordre de se porter en avant. Il vint prendre position derrière une haie de bambous, entre la branche Nord et le fleuve, à 400 mètres environ de Phu-Sa, soutenu par une batterie de canons de 4 et par le feu de la flottille. A sa gauche, le bataillon Chevallier et une partie du bataillon Roux, soutenu par deux batteries de canons de 4, étaient déployés dans l'espace compris entre les deux branches et se reliaient au bataillon Dulieu, dont deux compagnies, soutenues par deux pièces de 4, formaient la tête de colonne sur la branche Sud.

Le colonel Belin, dirigeant plus particulièrement l'opération sur la branche Nord, était assisté sur la branche Sud par le colonel de Maussion. Vers quatre heures, le colonel Belin, jugeant que le feu de l'ennemi se ralentissait sensiblement, demanda l'autorisation de donner l'assaut.

La flottille reçoit l'ordre de cesser le feu et, au signal du colonel Belin, nos troupes s'élancent avec un élan admirable. Le bataillon Jouneau, son commandant et la compagnie Godinet en tête, file presque homme par homme, en dedans de la branche Nord, en dessous et en arrière des casemates ennemies, tandis que les bataillons Chevallier et Roux traversent, non sans difficulté, la plaine marécageuse qui précède le retranchement crénelé. Sur la branche Sud, les compagnies Cuny (infanterie de marine) et Doucet (tirailleurs annamites), du bataillon Dulieu, soutenues par une partie du bataillon Reygasse, enlèvent à la bayonnette la partie qui défend le passage ; le capitaine Doucet trouve

dans cette attaque une mort glorieuse. Ces compagnies, gagnant au pas de course le point de jonction des deux branches, y rallient le bataillon Jouneau, qui s'en est emparé quelques instants auparavant. Mais l'ennemi, repoussé, fait une résistance intrépide; solidement établi derrière la barricade élevée en travers à 100 mètres au-delà du point de jonction, embusqué dans le village qui borde la branche Sud à notre gauche, il dirige sur nos troupes un feu meurtrier; deux fois la compagnie Godinet, soutenue par la compagnie Cuny, se précipite à l'assaut de la barricade, deux fois son élan vient se briser contre un obstacle infranchissable.

Le capitaine Godinet et son adjudant sont tués, le commandant Jouneau reçoit une balle dans la cuisse, le capitaine Cuny est blessé au bras; le lieutenant Clavet, qui le remplace, tombe frappé d'une balle quelques instants après. L'incendie des maisons voisines allumé par l'ennemi offre un nouvel obstacle. La nuit approche. Le colonel Belin et le colonel de Maussion, préoccupés de défendre les positions conquises avant de pousser plus loin, font commencer un retranchement en avant du point de jonction des digues. Je donne l'ordre d'établir solidement nos troupes à l'angle de Phu-Sa, d'y compléter le retranchement commencé, d'abattre les maisons qui l'encombrent et d'y envoyer 4 pièces de 4; je fais occuper d'un bout à l'autre la branche Sud, déployer le bataillon Le Tellier au Sud de Thien-Loc pour protéger nos derrières, et je garde en réserve le bataillon des fusiliers marins. C'est dans cette forte position que le corps expéditionnaire doit attendre le jour, au contact de l'ennemi, qui, refoulé mais pas encore vaincu, compte sur la nuit pour prendre sa revanche.

Cette nuit du 14 au 15 fut un combat continuel. Enhardis par l'obscurité, furieux de leur défaite, les Pavillons-Noirs ne cessent de harceler nos lignes, dirigeant sur Phu-Sa leurs plus violentes attaques et nous infligeant des pertes cruelles. Toutefois, ils ne peuvent entamer nos positions; un dernier mouvement offensif, tenté sur toute la ligne, vers quatre heures du matin, est repoussé comme les autres; alors ils profitent des dernières heures de nuit pour évacuer tous les ouvrages du bord du fleuve et se renfermer dans l'enceinte extérieure de Son-Tay.

Ainsi, l'échec des attaques de nuit, achevant la défaite de l'ennemi, nous livrait sans combat une série de positions dont la prise de vive force nous eût coûté sans doute de très grands sacrifices.

Après avoir montré un entrain admirable dans l'assaut de Phu-Sa et retrouvé une fois de plus cet élan qui les a illustrées dans tant de batailles, nos troupes, tirailleurs algériens et infanterie de marine, ont déployé au milieu de l'obscurité, durant ces longues heures de lutte, une bravoure, un sang-froid et une énergie digne des plus glorieuses journées de leur histoire.

Le 15, vers sept heures du matin, je retournai à Phu-Sa, où tout était rentré dans le calme. Je pus franchir sans difficulté la terrible barricade contre laquelle s'étaient brisés, la veille, tant de généreux efforts. Les corps mutilés de plusieurs de nos braves furent retrouvés auprès de la barricade, ainsi que ceux d'un certain nombre de Chinois que l'ennemi avait abandonnés dans sa fuite.

Je donnai des ordres pour marcher en avant et occuper les positions évacuées. Le bataillon de la légion étrangère prit la tête du mouvement; retardé par le peu de largeur de la digue, les barricades et les traverses qui l'obstruaient, ce mouvement dura toute l'après-midi du 15. Le soir, le corps expéditionnaire était rangé le long de la digue dans l'ordre suivant :

A l'extrême gauche, dans le fort de Phu-Sa, le bataillon Reygasse, avec les auxiliaires tonkinois et deux batteries d'artillerie; immédiatement à l'ouest le bataillon Chevallier; en face de la grande rue qui mène à la porte Nord de l'enceinte, le bataillon des marins; derrière lui, dans le village qui s'étend de la digue au fleuve, le bataillon Roux, le reste de l'artillerie et le quartier général; sur la digue, à l'ouest des marins, le bataillon Dulieu, le bataillon Le Tellier, et enfin la légion étrangère; ce bataillon, le plus ouest, occupait à l'extrême droite un ouvrage situé sur la digue au-delà du village boisé de Phu-Nhi, et d'où l'œil domine la plaine découverte qui s'étend à l'ouest de Son-Tay jusqu'aux collines de l'intérieur. A l'ouest du quartier général, dans le village des Poteries, qui s'étend au bord du fleuve, était cantonné le bataillon Jouneau.

La flottille et le convoi avaient suivi le mouvement des troupes et étaient venus mouiller près du quartier général, les bâtiments de combat un peu en amont, au point d'où l'on aperçoit la tour de la citadelle, les remorqueurs et les bâtiments de charge accostés par le travers et en aval.

Dans la nuit, quelques coups de fusil furent échangés entre la légion étrangère et des tirailleurs ennemis embusqués dans le

village boisé de Phu-Nhi, qui s'étend de la digue vers l'enceinte de Son-Tay.

IV

Le 16, au jour, la légion étrangère alla fouiller ce village, où se trouvaient quelques Pavillons-Noirs; arrivée à la lisière Sud, elle échangea quelques coups de fusil avec le corps de la place et revint ensuite reprendre son poste sur la digue.

Le bataillon Le Tellier, envoyé en reconnaissance dès 6 heures du matin, arriva sans incident à 500 mètres de la batterie qui défendait la porte ouest de l'enceinte, et un peu à droite, à 300 mètres environ de la grande pagode fortifiée de Mien-Hoï-Dong, occupée par l'ennemi. Il y fut reçu par une vive fusillade : c'était le prélude de la journée.

Vers 10 heures, dans le lointain, au pied de collines, une forte colonne ennemie sortie de la ville se dirigeait vers l'ouest, tendant sur notre droite un mouvement tournant; quelques-uns de ses tirailleurs avaient déjà atteint la digue et gagnaient le bord du fleuve. Le bataillon Le Tellier, relevé par la légion étrangère dans l'attaque principale, fut chargé de surveiller ce mouvement de l'ennemi; le bataillon Jouneau avait déjà dirigé une compagnie de ce côté. Quelques obus, envoyés à grande distance par une batterie établie sur la digue, jetèrent aussi le trouble dans les masses ennemies.

J'étais allé le matin examiner le terrain; j'y retournai alors et j'arrêtai les dispositions pour l'attaque.

Le bataillon Dulieu prit position autour d'une pagode située entre le hameau de Ha-Tray et la pointe du village de Phu-Nhi. Le bataillon Jouneau fut mis en réserve le long de la lisière Ouest du village de Phu-Nhi; ces troupes étaient appuyées par la batterie de la digue; le bataillon Chevallier, soutenu par une batterie d'artillerie et par le bataillon Reygasse, s'engageait dans la grande rue qui mène à la porte Nord, et le bataillon Roux allait remplacer à Phu-Sa le bataillon Reygasse. Ces derniers mouvements avaient pour but de simuler une attaque sur la porte Nord, où l'ennemi avait accumulé ses plus puissants moyens de défense, et d'attirer son attention de ce côté, tandis que l'attaque principale serait vivement menée contre la porte Ouest.

Cette dernière, en effet, quoique défendue par une batterie de quatre pièces, offre à l'attaque des conditions particulièrement favorables. Située à l'extrémité d'un saillant très allongé de la

fortification, elle est percée au milieu d'un front en pan coupé de peu d'étendue, 30 mètres environ. Les deux faces sud-ouest et nord-ouest qui aboutissent à cette porte peuvent être enfilées facilement par l'assaillant placé aux pagodes Dan-Xa-Trac, Dan-Son-Xuryen, Mien-Hoï-Dong et au marché de Phu-Nhi. Tous les projectiles dirigés sur le retranchement se concentrent dans le quartier ouest de la ville et contribuent à le rendre inhabitable pour les défenseurs. De plus, l'aile droite de l'assaillant se trouve couverte par l'arroyo, sur lequel les pagodes nous donnent une tête de pont.

Enfin le terrain, bas près de l'arroyo et près de la digue, où il est même marécageux, se relève peu à peu en approchant de la porte Ouest. Les pagodes voisines sont placées sur de petites hauteurs.

Un tertre isolé est situé près de la route, à 150 mètres de la porte. Le terrain entre ces mamelons est taillé en gradins horizontaux, disposés pour retenir l'eau nécessaire à la culture des rizières ; les talus qui séparent les champs sont perpendiculaires à la direction suivie par l'assaillant ; ils ont 60 à 80 centimètres de hauteur et forment des parapets naturels derrière lesquels l'infanterie et l'artillerie peuvent s'abriter et faire feu sans travaux préparatoires.

Dès 2 heures, le tir de la batterie de la digue contre la pagode de Mien-Hoï-Dong la fait évacuer promptement. Plus tard, vers trois heures et demie, elle est occupée par une compagnie de tirailleurs annamites (lieutenant Ganeval, ancienne compagnie Doucet) et une compagnie d'infanterie (capitaine Bauche), toutes deux du bataillon Dulieu, et par une batterie d'artillerie. Vers la même heure, le bataillon de la légion étrangère prend position en avant du hameau de Ha-Tray, dans des maisons situées à 300 mètres environ de la porte Ouest et derrière les petits terrassements qui coupent la plaine en cet endroit. De là il dirige un feu non interrompu sur la place, qui riposte vigoureusement de ses fusils et de ses canons. Accompagné des colonels Bichot, Belin, Badens et Révillon, je vais reconnaître la position à la hauteur des lignes de tirailleurs. Un feu très vif part de toute la ligne des fortifications ennemies.

Trois batteries d'artillerie sont placées, deux à gauche, la dernière à droite du hameau de Ha-Tray, à 400 mètres environ de l'enceinte ; le bataillon de fusiliers marins, massé en réserve à l'abri d'un monticule, un peu en arrière des batteries de gauche.

On voit bientôt se dresser au-dessus de la porte murée trois grands étendards noirs à lettres blanches, longtemps balancés et enfin plantés au sommet du parapet. Vers quatre heures, la batterie de 65^{mm} du corps de débarquement vient prendre position un peu en arrière des lignes de la légion étrangère, à la hauteur d'un petit tertre où se tient l'état-major général.

Pendant ce temps, le mouvement tournant de l'ennemi sur notre droite était facilement arrêté par les tirailleurs algériens et les canons hotchkiss du *Pluvier*. L'*Eclair* et la *Trombe* exécutaient un bombardement lent et précis de la citadelle intérieure, dont la base et les abords portent la trace des obus. Ce bombardement, quoique ayant seulement une action indirecte dans la lutte qui se poursuivait, ébranlait puissamment le moral de l'ennemi en rendant presque intenable son seul refuge en cas de défaite. Le bataillon Chevallier rencontrait à la porte Nord une résistance énergique et combattait avec une persévérance et une bravoure remarquables, sans avancer sensiblement.

Cependant nos troupes, la légion étrangère en tête, gagnent du terrain de minute en minute; vers cinq heures, les premières lignes de tirailleurs ne sont plus qu'à 100 mètres du fossé. L'ennemi, ébranlé par un feu étourdissant, répond avec moins de vigueur; le soleil baisse. Le moment est venu de tenter l'assaut.

L'artillerie cesse son feu; je commande : « En avant ! » Les clairons sonnent la charge, nos vaillants soldats se précipitent aux cris de : « Vive la France ! » La légion étrangère, ayant à sa tête le commandant Donnier, court vers la porte murée; le bataillon des marins, guidé par le commandant Laguerre vers la poterne de droite où s'élance également la compagnie Bauche, du bataillon Dulieu. Les troupes désignées pour rester en réserve trépignent d'impatience; le colonel Bichot est obligé de se multiplier pour les empêcher de suivre leurs camarades.

L'ennemi dirige sur nos braves un feu intense; plusieurs tombent, mais rien n'arrête leur élan. La tête de colonne de la légion étrangère, ne pouvant franchir la porte murée, file vers la droite le long de la fortification et réussit à se frayer un passage à travers le fouillis inextricable de bambous et d'obstacles de toutes sortes qu'y ont accumulés les défenseurs; le capitaine adjudant-major Mehl tombe, frappé d'une balle au milieu de ses hommes; une partie des marins déblaye la poterne, tandis que d'autres traversent directement le fossé avec l'infanterie de marine et rejoignent la légion étrangère sur le talus extérieur du rempart;

ceux que l'encombrement retient en dehors couvrent le parapet de feux.

Après des efforts inouïs, la haie de bambous cède. Le soldat Minnaert, de la légion étrangère, le quartier-maître Le Guirizec, des fusiliers marins, et le caporal Mouriaux, de l'infanterie de marine, entrés les premiers dans l'intérieur de la place, sont immédiatement suivis par des masses nombreuses. La batterie de la porte murée est tournée et envahie, les grands étendards noirs tombent et sont remplacés par le drapeau français; les ennemis fuient en désordre vers la citadelle, nos troupes les poursuivent à travers les rues. A cinq heures quarante-cinq, j'entre dans la place, accompagné de mon état-major général; la nuit se fait rapidement, couvrant la retraite de l'ennemi qu'il serait téméraire de poursuivre au milieu de l'obscurité dans une ville inconnue. Il faut s'arrêter au milieu de ce brillant triomphe et s'organiser contre un retour offensif.

Le colonel Bichot s'occupe immédiatement d'approvisionner la place en munitions, en vivres; le commandant Laguerre est nommé commandant supérieur, le lieutenant-colonel de Maussion demande à le seconder : trois bataillons et trois batteries passeront la nuit dans l'enceinte; le bataillon de marins occupera l'enceinte depuis la porte Ouest jusqu'à la porte Nord; la légion étrangère occupera cette porte et la rue qui se dirige vers la citadelle; le bataillon Dulieu occupera la partie de l'enceinte qui s'étend au sud de la porte Ouest. On restera toute la nuit sur la défensive. Le premier soin est de rendre les portes Nord et Ouest praticables, de barricader les rues qui mènent à la citadelle. Celle-ci sera attaquée le lendemain matin.

Je rentre à 8 heures du soir au quartier général, après avoir vu arriver le premier convoi de vivres et de munitions.

La nuit se passa dans un calme profond.

Dès que le jour parut, le commandant Laguerre et le colonel de Maussion, qui s'avançaient prudemment pour reconnaître les abords de la citadelle, purent constater que l'ennemi l'avait évacuée. Ils y pénétrèrent sans coup férir.

A neuf heures du matin, j'y entrais moi-même, accompagné du colonel Bichot et des officiers de l'état-major général, aux acclamations de nos vaillants soldats; un drapeau tricolore, formé de trois lambeaux de pavillons ennemis noués ensemble, flottait sur la tour de Son-Tay. Jamais trophée ne fit battre plus vivement le cœur d'un Français.

On a su, depuis, que l'ennemi avait fui la ville en désordre aussitôt après l'assaut de la porte Ouest. Tout y indique une fuite précipitée. Canons, argent, munitions, vivres, vêtements, les défenseurs ont tout abandonné, tout, même leurs morts, malgré le respect légendaire que les Pavillons-Noirs eux-mêmes professent pour les victimes du feu de l'ennemi.

Faute de pouvoir leur couper la retraite, je fis partir immédiatement l'*Eclair* pour les empêcher de franchir la rivière Noire. Quoique cette canonnière calât à peine 80 à 90 centimètres, la baisse des eaux du fleuve ne lui permit pas d'atteindre le confluent de la rivière Noire. Il fallut se résigner à laisser les débris de l'armée de Leuu-Vinh-Phuc se réfugier dans la direction d'Hunghoa et remettre au mois de mai l'expédition contre cette forteresse. De son côté, la *Trombe* se trouvait arrêtée à l'entrée du Day par un seuil infranchissable ; mais ce contre-temps est moins déplorable, peu d'ennemis ayant fui dans cette direction.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir jusqu'à présent, les pertes de l'ennemi seraient très considérables : 900 tués et plus de blessés ; Leuu-Vinh-Phuc et son lieutenant blessés, plusieurs mandarins chinois tués.

De notre côté, 68 tués et 249 blessés le 14 ; 15 tués et 70 blessés le 16. Dans ce nombre, 4 officiers tués et 22 blessés.

Si cruelles que soient ces pertes, les journées du 14 et du 16 resteront à jamais mémorables. Phu-Sa et Son-Tay ont leur place marquée dans nos plus glorieux souvenirs. Le corps expéditionnaire du Tonkin, composé d'éléments divers mais animés du même souffle, a accompli des prodiges de valeur.

Il ne fallait pas moins qu'un patriotisme ardent pour surmonter tant d'obstacles accumulés depuis plusieurs années, pour vaincre un ennemi aguerri, supérieur en nombre, bien armé, solidement retranché derrière ses palissades. La France doit être fière de ses enfants : l'honneur de ses armes ne pouvait être confié à de plus vaillants soldats.

Je suis avec un profond respect, monsieur le ministre, votre très obéissant serviteur.

Le contre-amiral commandant en chef les forces de terre et de mer au Tonkin,

A. COURBET.

Sur les bataillons de carabiniers.

« Vite, debout! chasseurs libres et alertes!
« Décrochez votre arme de la paroi! » [1].

Les bataillons de carabiniers ont-ils encore, dans notre armée de milices, leur raison d'être; peut-on et doit-on les employer, dans la division, à la poursuite de buts spéciaux, comme troupe d'élite?

Quels sont les moyens de faire de ces bataillons une troupe réellement choisie; comment faut-il réorganiser le recrutement et l'instruction pour remédier à la décadence incontestable de ce corps?

Tel est l'un des sujets que la Société suisse des officiers de carabiniers a mis au concours.

La seconde partie de la question proposée implique évidemment l'idée que la première partie recevra une solution affirmative ; c'est là une supposition que nous comprenons parfaitement de la part d'officiers de carabiniers.

Cependant, il ne serait pas impossible de traiter la première partie, et par là toute la question, dans un sens opposé; la seconde partie n'aurait dès lors plus d'objet.

L'auteur de ces lignes s'empresse d'ajouter qu'il n'entend pas prendre cette position ; *il reconnaît*, au contraire, *pleinement au corps des carabiniers sa raison d'être*. Mais, d'autre part, il est absolument convaincu qu'il n'est pas possible de faire aux carabiniers une place à part *dans la division* et de les y réserver *pour une tâche spéciale*.

Le présent travail n'est pas l'œuvre d'un officier de carabiniers, et l'on ne prétend pas non plus avoir touché au centre. Mais il y a à la base de ce travail une étude militaire générale sur les conditions de notre pays et de notre armée, étude qui a été provoquée par le concours ouvert par la Société des officiers de carabiniers.

La question de savoir si les bataillons de carabiniers peuvent jouer, dans nos divisions, un rôle spécial comme corps d'élite a déjà souvent été étudiée, et a toujours reçu une solution négative.

Le recrutement et le mode de répartition, l'instruction et sa durée, qu'il s'agisse des soldats ou des cadres, restent et resteront

[1] L'auteur de ce travail, M. Othmar Blumer, lieutenant-colonel de cavalerie à Zurich, a obtenu le premier prix (100 fr.) au concours de la Société fédérale des officiers de carabiniers.

les mêmes pour ce corps que pour les autres fantassins ; peu importe, à cet égard, que l'instructeur-chef des carabiniers participe peu ou beaucoup à ces opérations. On ne peut, en effet, avec la meilleure volonté du monde, trouver, pour une troupe destinée à combattre comme infanterie de ligne, ni une tactique particulière, ni un rôle spécial. C'est là une entreprise qui, étant donnée l'organisation actuelle de nos divisions, réussirait aussi mal aux officiers de carabiniers ou de chasseurs les plus enthousiastes, que s'il s'agissait de mettre à part, dans le service de la cavalerie de division, un régiment de hussards, de uhlans ou de dragons.

Au sein d'une division, le bataillon de carabiniers est un bataillon semblable aux autres ; il est peut-être meilleur souvent que tel ou tel bataillon de fusiliers ; mais, d'une façon générale, c'est plutôt de la capacité des chefs que dépendra la valeur relative de chacun des bataillons de la division, aussi longtemps que *le service* et *le terrain des manœuvres* resteront les mêmes pour tous. Le bataillon de carabiniers pourra toujours, sans doute, prétendre au premier rang pour le tir, il fournira plus de coups touchés que les autres ; mais la différence n'est pas assez importante pour lui donner droit, dans une affaire sérieuse et au milieu de feux de masses, à un rôle spécial ; dans un combat de masses, la supériorité du tir et du pointage n'a pas une assez grande importance.

Il est, d'autre part, incontestable que, si les carabiniers continuent à être instruits et à manœuvrer en commun avec les autres fantassins, l'esprit qui les animait disparaîtra ; ils ne se sentiront plus stimulés à se distinguer, et le zèle ardent qui les poussait à conserver leur rang, par l'exercice continuel de leur art au sein de la vie privée, ne tardera pas à se refroidir.

Il est d'usage, dans nos manœuvres de régiment, de brigade ou de division, de détacher les carabiniers pour représenter l'ennemi, de façon à laisser les régiments de fusiliers aussi intacts que possible entre les mains de leurs chefs. A la longue, cet usage offre de sérieux inconvénients ; le bataillon de carabiniers combat ainsi, en général, avec une force numérique imaginaire, et cette force, ici comme ailleurs, n'est le plus souvent pas respectée.

Ce n'est pas tout. Le commandant du bataillon de carabiniers, qui, d'une part, dispose d'un effectif insuffisant pour la tâche qui lui est assignée, a, d'un autre côté, à résoudre des difficultés plus considérables que les commandants de régiment, et même les chefs de brigade du corps adversaire. Dans ces circonstances, les

Après avoir montré un entrain admirable dans l'assaut de Phu-Sa et retrouvé une fois de plus cet élan qui les a illustrées dans tant de batailles, nos troupes, tirailleurs algériens et infanterie de marine, ont déployé au milieu de l'obscurité, durant ces longues heures de lutte, une bravoure, un sang-froid et une énergie digne des plus glorieuses journées de leur histoire.

Le 15, vers sept heures du matin, je retournai à Phu-Sa, où tout était rentré dans le calme. Je pus franchir sans difficulté la terrible barricade contre laquelle s'étaient brisés, la veille, tant de généreux efforts. Les corps mutilés de plusieurs de nos braves furent retrouvés auprès de la barricade, ainsi que ceux d'un certain nombre de Chinois que l'ennemi avait abandonnés dans sa fuite.

Je donnai des ordres pour marcher en avant et occuper les positions évacuées. Le bataillon de la légion étrangère prit la tête du mouvement; retardé par le peu de largeur de la digue, les barricades et les traverses qui l'obstruaient, ce mouvement dura toute l'après-midi du 15. Le soir, le corps expéditionnaire était rangé le long de la digue dans l'ordre suivant:

A l'extrême gauche, dans le fort de Phu-Sa, le bataillon Reygasse, avec les auxiliaires tonkinois et deux batteries d'artillerie; immédiatement à l'ouest le bataillon Chevallier; en face de la grande rue qui mène à la porte Nord de l'enceinte, le bataillon des marins; derrière lui, dans le village qui s'étend de la digue au fleuve, le bataillon Roux, le reste de l'artillerie et le quartier général; sur la digue, à l'ouest des marins, le bataillon Dulieu, le bataillon Le Tellier, et enfin la légion étrangère; ce bataillon, le plus ouest, occupait à l'extrême droite un ouvrage situé sur la digue au-delà du village boisé de Phu-Nhi, et d'où l'œil domine la plaine découverte qui s'étend à l'ouest de Son-Tay jusqu'aux collines de l'intérieur. A l'ouest du quartier général, dans le village des Poteries, qui s'étend au bord du fleuve, était cantonné le bataillon Jouneau.

La flottille et le convoi avaient suivi le mouvement des troupes et étaient venus mouiller près du quartier général, les bâtiments de combat un peu en amont, au point d'où l'on aperçoit la tour de la citadelle, les remorqueurs et les bâtiments de charge accostés par le travers et en aval.

Dans la nuit, quelques coups de fusil furent échangés entre la légion étrangère et des tirailleurs ennemis embusqués dans le

village boisé de Phu-Nhi, qui s'étend de la digue vers l'enceinte de Son-Tay.

IV

Le 16, au jour, la légion étrangère alla fouiller ce village, où se trouvaient quelques Pavillons-Noirs; arrivée à la lisière Sud, elle échangea quelques coups de fusil avec le corps de la place et revint ensuite reprendre son poste sur la digue.

Le bataillon Le Tellier, envoyé en reconnaissance dès 6 heures du matin, arriva sans incident à 500 mètres de la batterie qui défendait la porte ouest de l'enceinte, et un peu à droite, à 300 mètres environ de la grande pagode fortifiée de Mien-Hoï-Dong, occupée par l'ennemi. Il y fut reçu par une vive fusillade : c'était le prélude de la journée.

Vers 10 heures, dans le lointain, au pied de collines, une forte colonne ennemie sortie de la ville se dirigeait vers l'ouest, tendant sur notre droite un mouvement tournant; quelques-uns de ses tirailleurs avaient déjà atteint la digue et gagnaient le bord du fleuve. Le bataillon Le Tellier, relevé par la légion étrangère dans l'attaque principale, fut chargé de surveiller ce mouvement de l'ennemi; le bataillon Jouneau avait déjà dirigé une compagnie de ce côté. Quelques obus, envoyés à grande distance par une batterie établie sur la digue, jetèrent aussi le trouble dans les masses ennemies.

J'étais allé le matin examiner le terrain; j'y retournai alors et j'arrêtai les dispositions pour l'attaque.

Le bataillon Dulieu prit position autour d'une pagode située entre le hameau de Ha-Tray et la pointe du village de Phu-Nhi. Le bataillon Jouneau fut mis en réserve le long de la lisière Ouest du village de Phu-Nhi; ces troupes étaient appuyées par la batterie de la digue; le bataillon Chevallier, soutenu par une batterie d'artillerie et par le bataillon Reygasse, s'engageait dans la grande rue qui mène à la porte Nord, et le bataillon Roux allait remplacer à Phu-Sa le bataillon Reygasse. Ces derniers mouvements avaient pour but de simuler une attaque sur la porte Nord, où l'ennemi avait accumulé ses plus puissants moyens de défense, et d'attirer son attention de ce côté, tandis que l'attaque principale serait vivement menée contre la porte Ouest.

Cette dernière, en effet, quoique défendue par une batterie de quatre pièces, offre à l'attaque des conditions particulièrement favorables. Située à l'extrémité d'un saillant très allongé de la

critiques que l'on adresse au major des carabiniers et à sa troupe sont aussi fort souvent injustes. Les carabiniers auraient tort d'attribuer ces ennuis à du mauvais vouloir; mais il est impossible, comme nous l'avons dit, d'inventer un rôle particulier à l'usage d'un des bataillons d'une division ; là est le point.

Cette vérité est, du reste, reconnue partout ; pas plus que la nôtre, *les armées permanentes* n'ont une tactique spéciale, en campagne, pour les bataillons de chasseurs. Si, malgré cela, on conserve ces bataillons dans les armées des autres pays, c'est qu'ils ont des traditions soigneusement transmises, et qu'ils doivent leur origine à des faits historiques. C'est ainsi que l'Allemagne possède de nombreux bataillons de chasseurs qui datent des guerres de l'indépendance; la France a les chasseurs de Vincennes, l'Autriche ses chasseurs impériaux, et l'Italie les bersagliers. Ni les uns ni les autres ne prétendent en campagne accomplir une fonction spéciale; mais on leur marque, en considération de leur origine, une certaine préférence, qui est parfois de la faveur, dans le recrutement des soldats et dans la nomination des officiers; *ils représentent, en quelque sorte, l'infanterie de chacun de ces pays avec les qualités militaires qui lui sont propres.*

Or, ce que l'on peut dire de ces corps vis-à-vis de l'armée à laquelle ils appartiennent, on peut le dire du corps des carabiniers vis-à-vis de notre infanterie; les carabiniers ont eu, au plus haut degré, les qualités qui distinguent celle-ci. Bien plus, aussi longtemps que les carabiniers ont eu une tâche spéciale à accomplir, selon l'ancienne tactique, *ils ont contribué plus que tous au progrès et à la vulgarisation du tir dans notre pays.* Avec la décadence de cette troupe si populaire, le goût du tir et l'intérêt que l'on portait à cet exercice ont diminué, malgré les sacrifices que la Confédération s'est imposée pour le développer. Ne serait-il pas possible, en rendant aux carabiniers leur caractère particulier et les exerçant à un service spécial, de remettre cette troupe en son ancien rang, et de donner, par l'effet de l'exemple, une impulsion nouvelle à toutes nos institutions de tir ? Nous pensons que l'on pourrait y parvenir, non pas certes en séparant les carabiniers des autres bataillons de la division comme troupe d'élite, mais *en les détachant complètement des diverses divisions et en leur assignant une tâche spéciale.*

Si l'on prend une carte de la Suisse où les arrondissements de divisions soient marqués, celle de Dufour ou celle de Keller qui à cet égard, est préférable, tout militaire sera frappé d'une chose :

c'est l'immense territoire que la VIII[e] division et la partie valaisanne de la I[re] comprennent; leurs forces, à supposer qu'on les réunisse dans une seule main, seraient certainement insuffisantes pour le défendre. Nous ne parlons pas, cela va de soi, du cas où nous aurions à nous tourner du côté du Sud avec tous nos soldats; en pareil cas, le reste de la Suisse pourrait diriger de ce côté des troupes suffisantes. Nous supposons l'éventualité bien plus probable où nous aurions à déployer le gros de nos forces dans d'autres directions, tandis que le Sud serait entraîné dans les complications politiques du moment, ou bien serait sur le qui-vive. Il serait alors nécessaire qu'une seconde division fût jointe à la VIII[e] pour occuper un territoire aussi étendu.

D'un autre côté, l'Italie a créé sur notre frontière un corps d'élite, les *Alpini*, auxquels il importerait que nous pussions opposer un *corps montagnard* d'égale valeur: nous sommes convaincu que *les carabiniers rempliraient admirablement cette tâche*. On rendrait en même temps à ce corps son ancien caractère, et on le replacerait sur le terrain sur lequel il a jadis combattu. L'occupation et la défense de notre frontière sud (c'est-à-dire du sud-est et du sud-ouest, à l'exception du Tessin) ne peuvent être opérées par des masses et par des mouvements concentriques, du moins, si l'on tient compte des idées qui ont cours chez nous sur l'occupation des frontières, et sur la défensive et la neutralité que nous devons garder.

Dans ces circonstances, et vu l'impossibilité où se trouve la VIII[e] division de défendre toute sa frontière avec ses seules forces, *pourquoi, au lieu de lui adjoindre une autre division plus éloignée, ne pas y destiner nos carabiniers en les instruisant à la défense des passages de montagnes?* On n'affaiblirait sensiblement aucune des divisions, et on rendrait à ce corps une nouvelle vie. Les carabiniers auraient, de concert avec la VIII[e] division, une tâche aussi importante que belle, je veux dire la manœuvre en pays de montagne, le tir à des distances inconnues. On réveillerait dans notre jeunesse le désir d'être incorporé dans ce corps. Enfin le chef de l'arme de l'infanterie ne serait plus embarrassé sur la place à attribuer à cette troupe, qui ferait bientôt sa joie et serait son orgueil. Ajoutons que nous pourrions ainsi opposer aux Alpini italiens une troupe d'élite, et que, au dehors, on verra d'un œil très-favorable, parmi les gens du métier, *la résurrection de notre corps de carabiniers placé sur un champ d'action spécial.*

Le recrutement ne présenterait pas de difficulté. Toutes les

divisions, sauf la Ve et la VIe, fourniraient assez d'hommes connaissant la montagne et propres à ce service. Même dans la Ve et la VIe division, on trouverait nombre de clubistes qui feraient ce service avec plaisir, et qui, par leur culture plus élevée et l'intérêt spécial qu'ils portent aux choses de la montagne, formeraient d'excellents cadres pour les huit bataillons de carabiniers.

Voici comment nous proposerions de lever ces nouveaux bataillons :

Les divisions auraient à fournir :

La Ire (cette division comprend un 13e bataillon qui disparaîtrait) et la IIe division, ensemble	2 bataillons,
La IIIe et la IVe, qui ont un effectif très faible,	1 bataillon,
La Ve et la VIe (le bataillon surnuméraire de la Ve disparaîtrait),	2 bataillons,
La VIIe,	1 bataillon,
La VIIIe. pour lesquels le Valais pourrait, au besoin, fournir des hommes, puisque la Ire division aurait un bataillon de moins.	2 bataillons,
Soit,	8 bataillons.

Ainsi on prendrait moins d'hommes aux divisions plus faibles, et il y aurait une plus grande égalité entre les effectifs des diverses divisions.

Nous fixerions l'effectif des bataillons de carabiniers à 800 hommes, soit 4 compagnies de 200 hommes, et nous adjoindrions, en campagne, à l'état-major du bataillon, un officier d'état-major, à l'exemple de l'Italie. Cette mesure se justifie par la considération qu'un bataillon de carabiniers aurait toujours un rayon déterminé à occuper. Le Conseil fédéral verrait, selon les circonstances, à conférer à un colonel ayant sous ses ordres deux ou trois bataillons, le commandement militaire sur une partie du pays. Les bataillons de carabiniers seraient, en cas de circonstances graves nécessitant l'occupation de la frontière sud, soumis au commandement supérieur du chef de la VIIIe division.

Si aucun danger ne menaçait notre frontière sud, il va de soi que les carabiniers pourraient être employés ailleurs. Et quoique n'étant pas sur leur champ de manœuvres habituel, ils pourraient, formés en régiments ou en brigade, rendre d'aussi bons services et combattre avec autant de distinction, que l'infanterie de marine d'autres pays dans des guerres récentes.

Les places d'armes les mieux placées pour cette nouvelle infanterie de montagne, aussi nécessaire que l'artillerie de montagne, seraient : Bellinzone, Coire, Luziensteig, Wallenstadt, Altorf, Thoune et Brigue.

Les écoles des recrues d'infanterie étant diminuées des recrues de carabiniers, on pourrait enlever à chaque division un instructeur et former ainsi le personnel nécessaire pour l'instruction du nouveau corps, personnel qui aurait à sa tête un instructeur-chef, avec le rang d'instructeur de division et subordonné lui-même à l'instructeur-chef de l'infanterie. On ne manque pas d'hommes capables d'occuper une telle place ; nous nommerons dans la Ire et la IIe division le colonel de Crousaz, dans la IIIe et la IVe le lieutenant-colonel Scherz, dans la Ve et la VIe le lieut.-col. P. Isler, dans la VIIe le lieut.-col. Hungerbühler, dans la VIIIe le lieut.-col. Colombi.

Pour ce qui concerne l'instruction de cette troupe, nous nous permettrons d'indiquer en quelques traits nos vues, et de laisser aux hommes du métier, pour le cas où notre proposition viendrait à être admise et réalisée, le soin d'ordonner le nécessaire et de préparer des plans précis.

D'une façon générale, les éléments de cette instruction seraient les mêmes que pour les fusiliers. Pas de changement également dans les cours du 2e degré, soit dans la tactique, jusque et y compris l'école de bataillon. Mais à côté de cela, il faudrait faire porter l'exercice tout spécialement sur le combat en terrain de montagne, sur les marches dans les Alpes, le tir à des distances connues ou inconnues, les reconnaissances dans des régions élevées. Les cours de répétition pourraient être utilement employés à la petite guerre dans les Alpes, de concert avec les batteries de montagne.

Il serait facile d'éprouver la valeur pratique de notre idée en 1884. Il suffirait, dans les manœuvres auxquelles la VIIIe division est appelée, de composer le corps ennemi de 4 à 6 bataillons de carabiniers.

Cette troupe n'aurait, il est vrai, pas encore reçu une instruction spéciale dans le sens que nous avons indiqué ; il n'en serait pas moins possible de tirer certaines conclusions de cette expérience.

Nous le répétons, les officiers de fantassins ont tous un intérêt capital à ce que le goût du tir renaisse, et avec lui les exercices de tir facultatifs du dimanche et leur entrain ; or rien, plus que

l'exemple, ne contribuera à ce relèvement. Les anciennes compagnies de carabiniers agissaient par leurs membres, au sein de la population, en quelque sorte comme un levain, et répandaient jusque dans les villages les plus reculés le goût du tir. Nous nous souvenons encore combien, du temps où nous étions jeune garçon, l'émulation qui naissait de cette lutte toute pacifique et libre éveillait l'esprit militaire de la jeunesse entière. Comme les chasseurs et les fusiliers s'efforçaient d'arracher aux carabiniers la palme de la victoire ! Quel stimulant pour les bleus et les verts lorsque les premiers l'emportaient ! Combien les fêtes de carabiniers faisaient alors vibrer la fibre intime et patriotique !

Moins que tout autre notre peuple ne peut pas être assujetti à suivre un modèle ; mais ce qui lui tenait au cœur comme une institution nationale, cela il fallait le garder et le cultiver soigneusement. Nous avons certainement, dans les dix dernières années, emprunté beaucoup de bonnes choses aux autres pays, en matière militaire, et notre peuple a été assez intelligent pour le sentir et pour accepter ces innovations. Mais, lorsque ces innovations flattent ses goûts particuliers et ses préférences, elles ont pour elles non-seulement son intelligence, mais aussi son cœur. Or notre peuple aime tout particulièrement, comme *arme*, l'artillerie, et comme *troupe spéciale*, les carabiniers.

(Ce travail a été composé en décembre 1882.)

Le rassemblement de la IVe division.

(Suite.)

La marche en avant du corps du Nord dès Hünenberg contre la position ennemie de Thalackern exigea un changement de front demi à droite ; les bataillons 44 et 45 formaient le point tournant. Dans ce but, le régiment d'infanterie 16 et le bataillon de carabiniers avancèrent par échelons depuis l'aile gauche sous la protection de l'artillerie et de l'infanterie de l'avant-garde. Ils se mirent d'abord en colonnes de bataillon, puis en colonnes de compagnie. Le bataillon 43 du régiment 15, qui, à l'ouverture du combat, avait dû se charger de la protection de l'artillerie, fut rassemblé en seconde ligne derrière les bataillons 44 et 45.

Le corps du Sud, dans l'éventualité d'une retraite sur Rothkreuz, trouvait avantage à suivre la route la plus courte par Berchtwyl plutôt que celle plus longue par Holzhäusern. Il fallut opérer en conséquence un léger changement de front en repliant l'aile droite quelque peu en arrière de la route Hünenberg-Berchtwyl.

A 10 heures du matin, moment où tout le corps du Nord se mettait en mouvement, le corps du Sud occupait les positions que voici :

A droite du chemin conduisant à Berchtwyl se trouvait le 13e régiment presque parallèlement à la route se dirigeant à Holzhäusern. Le bataillon 39 s'était déployé à côté du bataillon 38 pour renforcer la ligne de combat. Le bataillon 37 était en seconde ligne ; ce bataillon avait dû détacher deux compagnies à l'aile droite pour s'opposer à un mouvement tournant ennemi (carabiniers) dans la direction de « Waisenhaus ». Quant au régiment d'infanterie no 14, il était pour le moment à l'ouest de Thalackern.

L'attaque énergique et persévérante de l'infanterie du corps du Nord obligea l'artillerie du corps du Sud à se retirer sur la position en avant de Berchtwyl. L'infanterie suivit bientôt l'artillerie. Le 13e régiment avait laissé en arrière le bataillon 37 pour couvrir la retraite; la marche rapide de l'ennemi ne tarda pas à placer ce bataillon 37 dans une position des plus critiques. Il fut bientôt presque complètement cerné et ne fut délivré que par un ordre du divisionnaire ensuite duquel on suspendit les manœuvres et les hostilités. Le 14e régiment avait, de son côté, commencé sa retraite sur Berchtwyl en passant par Meisterschwyl.

Le combat fut suspendu pendant une demi-heure pour la critique et le rétablissement de l'ordre.

A la reprise du combat, un peu après onze heures, la ligne de combat du corps du Sud se trouvait à 200 mètres en avant du groupe de maisons de Berchtwyl, derrière un léger pli de terrain. La batterie 21 était placée à droite du chemin Meisterschwyl-Berchtwyl; elle s'abritait derrière les épaulements exécutés par les pionniers d'infanterie; à droite de l'artillerie le bataillon 38, déployé en première et en seconde ligne ; à gauche le bataillon 39 dans une formation analogue. Ces deux bataillons s'abritaient derrière des fossés de tirailleurs. Le bataillon 41 occupait l'espace compris entre le chemin de Meisterschwyl et la berge de la Reuss. Les bataillons 37, 40 et 42 étaient sur la hauteur de Berchtwyl en seconde ligne. La batterie 22 était en batterie près de Rothkreuz.

L'attaque du corps du Nord contre le corps du Sud commença par un feu de toute l'artillerie placée sur la position dominante de Meisterschwyl. Ce fut pendant toute la journée le seul instant où l'artillerie de l'attaquant eut l'occasion de faire valoir sa supériorité comme arme à longue portée. Les batteries 19 et 20 étaient placées à l'ouest, les batteries 23 et 24 à l'est du village, quelque peu en arrière de la crête de la colline. L'attaque de l'infanterie eut lieu de front, d'une manière plus calme et en meilleur ordre que précédemment. De part et d'autre on combattit avec acharnement. Les soutiens doublèrent peu à peu la ligne de feu. Mais vu la grande supériorité du feu de l'artillerie ennemie, la résistance du corps du Sud

ne pouvait être que passagère. L'artillerie commença la retraite sur Berchtwyl ; l'infanterie couvrit la retraite de l'artillerie en restant en position jusqu'à une attaque à la bayonnette de l'infanterie ennemie.

La position abandonnée par le corps du Sud en avant de Berchtwyl fut aussitôt occupée par l'infanterie du corps du Nord qui, de là, salua le départ de l'adversaire par un feu nourri.

A midi, ordre fut donné de suspendre définitivement le combat.

Quelques critiques à propos des mouvements qu'on vient de relater : au commencement du combat, à la même heure, pour ne pas dire à la même minute, les deux détachements ennemis sont massés en formation dite « *de rassemblement ;* » l'un est près de Sins, l'autre aux alentours de Rothkreuz. Or, nous verrons tous les jours la répétition de cette même formation ; nous le verrons même pendant les manœuvres de division.

Cette formation est-elle nécessaire ?

Nous en doutons beaucoup : ne perd-on pas beaucoup de temps à arranger la troupe pour obtenir la formation en question ? Ne perd-on pas de nouveau du temps pour passer de cette formation à la formation de marche ?

Il est, semble-t-il, plus court et plus facile d'organiser sur la route sa colonne de marche et d'y introduire les diverses unités à mesure qu'elles arrivent dès leurs cantonnements au point de réunion. Pour peu qu'on ait de la *ponctualité*, c'est-à-dire qu'on arrive à l'heure *précise* fixée (ni trop *tôt*, ni trop *tard*) cette manière de procéder sera sans inconvénients. Si l'on doit encore prendre des dispositions avant le départ, il suffira de réunir un peu à l'avance les commandants de brigades et de régiments.

D'autre part, si l'on se rappelle que le corps du Sud avait pour tâche *la protection de Lucerne,* on admettra avec nous que ce corps pouvait prendre *l'offensive*. Le commandant du corps du Sud aurait dû prendre l'offensive et se rappeler que dans une rencontre ce n'est pas toujours à la troupe la plus nombreuse qu'appartient la victoire, mais aussi quelquefois à la troupe qui montre de l'audace et de la décision au commencement de l'action.

Quant au choix fait par le corps du Sud d'une position de repli en avant de Berchtwyl, il n'était pas des plus heureux ; cette position, dominée par la hauteur de Meisterschwyl, était battue à fond par le feu de l'artillerie ennemie. Cela dit, passons aux

Manœuvres de brigade du 7 septembre

données pour le corps du Nord.

Le corps du Nord a poussé jusqu'à Berchtwyl : son arrière et son flanc sont menacés du côté de la Lorze. — Le corps du Sud paraît avoir reçu des renforts. — Ensuite de ces circonstances, le com-

mandant du corps du Nord se décide à franchir la Reuss, au point du jour, sur un pont de pontons qu'on construira dans ce but. Il veut prendre position près de Klein-Dietwyl, y attendre des secours et éventuellement assurer sa retraite dans le Seethal. — A 9 heures du matin, il ne restera plus qu'une arrière-garde pour couvrir le pont près de Berchtwyl.

Troupes.	*Cantonnements* (6/7 sept.).
Etat-major de la brig. d'infanter. VIII	Cham.
» du régim. d'infanterie 15 .	Meisterschwyl.
Bataillon de fusiliers 43	Berchtwyl.
» 44	Meisterschwyl-Holzhäusern.
» 45	Hünenberg.
E.-M. Rég. infanter. 16	Cham.
Bataillon de fusiliers 46	»
» 47	»
» 48	Sins.
Bataillon du génie 4	»
E.-M. Régiment d'artillerie 1/IV . .	Auw.
Batterie 19	»
» 20	»
Ambulance 18	Zug.

Idée spéciale pour le corps du Sud.

Le corps du Sud, rejeté en arrière dans la journée du 6, a reçu du renfort pendant la nuit ; à 8 1/2 heures du matin, il prend l'offensive pour chasser l'ennemi de la rive droite de la Reuss, où il se trouve. L'ennemi a construit pendant la nuit un pont de pontons et paraît avoir commencé sa retraite en franchissant la Reuss. L'intention du commandant du corps du Sud est donc de rejeter l'adversaire de l'autre côté de la Reuss, de lui couper sa retraite par Klein-Dietwyl dans le Seethal.

Troupes.	*Cantonnements* (6/7 sept.).
E.-M. Brigade d'infanterie VII . . .	Root.
» Régiment d'infanterie 13. . .	Honau.
Bataillon de fusiliers 37	»
» 38	Immensee.
» 39	Meyerskappel.
E.-M. Rég. infanter. 14	Root.
Bataillon de fusiliers 40	»
» 41	Gislikon.
» 42	Root.
Bat. de carabiniers 4	Baar.
E.-M. Régiment d'artillerie 2/IV . .	Küssnacht.

Troupe. (.

Batterie 21 . . . . K

» 22 . . . .

E.-M. Régiment d'artillerie 3/IV . . Z

Batterie 23 . . . .

» 24 . . . .

Ambulance 17 . . . .

Le commandant du corps du Nord ava

1. Le bataillon du génie nº 4 constru
teur de Berchtwyl, un pont de pontons
à *six* heures précises du matin.

2. Le bataillon 43 occupera à 6 h. 30
nord de Binzmühle pour protéger la br
pont. La position sera fortifiée.

3. Le bataillon 44 exécutera, dès le
tification passagère dans le but de pro
passage de la brigade. Ces travaux ser
pionniers du 15me régiment.

4. Les bataillons 44 et 45 et le 1er rég
le pont à 6 h. 30 m. Ils marcheront dans
le bataillon 44 prendra position front co
Le bataillon 45 et l'artillerie marcheront
position au point 526 à Morgenhalden, au
sition sera fortifiée et notamment on creu
leurs dans la direction d'Eschenbach.

5. Le régiment 16 passera la Reuss à 7 h.
Giebelflüh. Le bataillon 48 restera en arrière p
taillon 43 se dirigeant contre Ballwyl par Klein-
bataillon 48 retournera en arrière à Giebelflüh
Les deux autres bataillons du régiment prendront
réserve près de Mättenwyl, à l'est de Ballwyl.

6. Arrivé au sud de Ballwyl, le bataillon 43 couvr
fortifiera le terrain au nord de Treien, dans la directio
bach.

7. *Tenue :* Capote.

Le commandant de la VIIIme brigade d'in
(sig.) TROXLER, colonel-b

Le point choisi pour le passage de la Reuss est situ
wyl et Egen. La largeur de la rivière est d'environ 82 m
deur maximale est de 1 m 75 cm. La rapidité moyenne est
par seconde.

Le bataillon du génie nº 4, qui avait fait son cours prépa
Wangen sur l'Aar, était arrivé à Sins le 6 au soir par Ol

Wohlen. Le même soir il avait fait quelques préparatifs pour l'établissement du pont. On avait amélioré les voies d'accès sur la rive gauche et établi le parc en coupant des buissons. Les pontons avaient été jetés à l'eau et équipés.

Le 7 septembre, le pont fut achevé de 5 à 6 1/2 heures du matin ; il avait une longueur de 82 mètres et comptait 2 chevalets et 10 pontons. La compagnie de sapeurs avait travaillé aux voies d'accès et fortifia ensuite Klein-Dietwyl.

Le gros du régiment d'infanterie 15 et du premier régiment d'artillerie passa la Reuss à 6 h. 40.

Une heure plus tard, le 16e régiment d'infanterie en fit autant. Le premier échelon passa par Klein-Dietwyl, endroit où l'on intercala l'artillerie entre les bataillons 44 et 45. Le second échelon, c'est-à-dire le 16e régiment d'infanterie prit aussi direction sur Klein-Dietwyl et marcha vers Mättenwyl.

Passons maintenant pour quelques instants au corps du Sud.

A 7 1/2 heures nous le trouvons en formation de rassemblement entre Honau et Rothkreuz. Le bataillon 42 occupait les positions fortifiées par les pionniers du régiment. Le bataillon de carabiniers était à l'extrême aile gauche de la position de rassemblement. Le train des bataillons était rassemblé par régiment et massé à l'arrière. Le second régiment d'artillerie était sur la route derrière Rothkreuz ; le troisième sur le chemin Binzmühle-Rothkreuz. Enfin l'ambulance 17 était au nord de la gare de Rothkreuz.

Le commandant du corps apprit par les rapports de diverses patrouilles que Berchtwyl était occupé par l'ennemi et que des corps de troupes considérables se retiraient par un pont de pontons dans la direction de Klein-Dietwyl. Il donna des ordres résumés comme suit :

Le régiment d'infanterie n° 13 prendra Berchtwyl : il s'emparera du pont de pontons et essayera d'occuper Klein-Dietwyl. Le 14e régiment d'infanterie et le bataillon de carabiniers iront, aussitôt le pont de pontons pris, dans la direction d'Unterpfaffenwyl par le pont de Gislikon et menaceront le flanc droit de l'ennemi. Les deux régiments d'artillerie se mettront en batterie près de Honau et tireront sur l'ennemi en train de franchir le pont de pontons ; plus tard ils bombarderont Klein-Dietwyl.

Aussitôt que nous nous serons emparés des hauteurs de Buchholz et de Budligen, le régiment d'artillerie légère passera le pont de Gislikon et ira par Klein-Dietwyl prendre position à Sulzberg. Le régiment d'artillerie lourde reste provisoirement à Honau pour couvrir une retraite éventuelle.

L'ambulance 17 reste à Rothkreuz.

La réunion des deux colonnes aura lieu près de Schwerzlen et Salzberg.

Le 13e régiment d'infanterie se rendit avec les bataillons 37 et 39 en première ligne et le bataillon 38 en seconde ligne à 8 1/2 heures du matin, derrière le ruisseau de Binz, pour attaquer les positions ennemies.

On se rappelle que le bataillon 43 du quinzième régiment devait protéger aussi bien la construction du pont que le passage de ce pont par le corps du Nord.

Mais comme, au moment de l'attaque, le 16e régiment avait déjà passé la Reuss et qu'il ne restait que ce bataillon appartenant au corps du Nord, aucune résistence n'était possible pour lui eu égard à la supériorité numérique de l'attaquant. Aussi il se retira en disputant pied à pied le terrain, et à 9 heures du matin le dernier homme du corps du Nord avait franchi la Reuss.

Les juges de camp, pour laisser un instant de répit au bataillon 43 serré de près par l'ennemi, décidèrent que le 13e régiment du corps du Sud s'arrêterait un quart d'heure avant de franchir le pont. On admettait qu'il faudrait cet espace de temps pour procéder à quelques réparations.

Une fois le passage de la Reuss accompli par le 13e régiment, ce corps se déploya pour le combat dans la direction de Klein-Dietwyl; à 9 3/4 heures cette localité était en possession de l'attaquant.

A 9 1/4 heures le pont de Gislikon était franchi par le corps du Sud.

La position de défense choisie par le commandant du corps du Nord près de Ballwyl est constituée tout d'abord par une ligne de hauteurs assez peu prononcées qui se dessine à l'est, le long de la grande route Eschenbach-Hochdorf. Cette ligne se relève quelque peu au nord d'Eschenbach pour s'abaisser de nouveau près du village de Ballwyl. Un petit cours d'eau, le Hillibach, coule de cette hauteur dans la direction du nord au sud. Sur la rive gauche de ce ruisseau, vis-à-vis du village de Ballwyl s'élève la hauteur de Mättenwyl-Brand comme un bastion avancé.

Ainsi, dans son ensemble, la position de Ballwyl-Mättenwyl a la forme d'un angle droit saillant dont un des côtés est dirigé au sud, l'autre à l'est. Au point de vue stratégique, cette position forme une barrière transversale qui protège le Seethal (vallée des lacs de Hallwyl et de Baldegg) contre une attaque frontale.

Au point de vue purement tactique, cette position offre un terrain avancé assez découvert : cependant quelques parcelles en nature de bois favorisent l'attaquant surtout à l'aile droite.

Voici comment la position était occupée : la batterie 19 se trouvait à la partie sud de la hauteur de Ballwyl, front contre Eschenbach; la batterie 20 était au nord, à la hauteur du village de Ballwyl, front à l'est. Le bataillon 45 avait sa 1re et sa 2me compagnies dans un bouquet de bois voisin d'Eschenbach et dans la forêt près du Hilli-

bach. Les deux autres compagnies étaient plus en arrière pour protéger la batterie 19. Le bataillon 44 occupait l'espace compris entre la batterie 19 et le village de Ballwyl : il fortifia quelque peu la position avec ses outils de pionniers.

Le bataillon 43 était en arrière.

Pour assurer le flanc droit on avait installé dans la tour de l'église d'Eschenbach un poste d'observation.

Nous avons laissé le bataillon 48 près de Giebelflüh pour protéger la retraite du bataillon 43. La position qu'il occupait avait été fortifiée par les pionniers du 16e régiment.

Une fois la retraite du bataillon 43 effectuée, l'adversaire n'allant plus de l'avant, le bataillon 48 se retira sans être inquiété vers la position centrale, dans la direction de Mättenwyl. C'est là qu'il trouva le bataillon 46 déjà déployé pour le combat en première ligne. Le bataillon 47 était enserré dans le ravin du Hillibach et formait la seconde ligne. Le bataillon 48 était à l'origine en seconde ligne ; au commencement du combat on le poussa en première ligne à droite du bataillon 46.

Il était à peu près 11 heures quand on aperçut des hauteurs de Ballwyl l'infanterie de l'aile gauche du corps du Sud à environ 3 kilomètres de distance. L'artillerie suivait l'infanterie. Ces troupes étaient dans la direction des hauteurs de Schwerzlen. A l'origine le commandant du corps du Sud avait l'intention d'employer aussi le régiment d'artillerie lourde ; mais aux environs d'onze heures on constata que l'ennemi était déjà à une grande distance et que le combat allait cesser prochainement. On contremanda en conséquence ce régiment pour lui épargner une marche fort pénible. C'est ainsi que le commandant du corps du sud se priva de son artillerie ou du moins d'une partie de son artillerie ; et cependant c'est cette artillerie qui aurait dû assurer sa supériorité.

Peu après onze heures les bataillons 37 et 39 étaient arrivés à la hauteur du bataillon 38 jusqu'ici bataillon d'avant-garde. Le bataillon 39 se déploya à droite du bataillon 38 pour le combat. Les deux bataillons avancèrent sur Giebelflüh, opérant simultanément un changement de front pour aboutir à une attaque concentrée sur la position ennemie de Mättenwyl-Brand. Le bataillon 37 suivait en seconde ligne.

Des deux côtés on tira avec acharnement. A 11 3/4 h. le 13e régiment d'infanterie donnait l'assaut. Mais il dut revenir en arrière sur l'ordre des juges de camp, qui estimèrent l'attaque non suffisamment préparée eu égard à la force numérique et à la position favorable du défenseur.

Le bataillon de carabiniers était à 150 mètres en arrière de la ligne de combat du 13e régiment.

A la seconde attaque sur Mättenwyl-Brand, les bataillons 38 et 39

attaquèrent de front tandis que le bataillon 37 de la seconde ligne opéra un mouvement tournant sur le flanc gauche de l'ennemi. Cette seconde attaque obligea le 16e régiment d'infanterie à abandonner la position qu'il avait défendue avec tant d'opiniâtreté. Il se retira en combattant pied à pied. Le bataillon 43 le soutenait dans sa retraite.

A midi précis on fit cesser le combat.

Il nous reste à indiquer sommairement ce qui s'était passé à l'aile droite du corps du Nord. Le combat fut longtemps restreint à un combat d'artillerie entre la batterie 20 et l'artillerie du corps du Sud. La batterie 19 attendait à l'abri une attaque venant d'Eschenbach. Voyant que cette attaque n'avait pas lieu, elle changea de front et tira aussi sur l'artillerie ennemie.

La première attaque du 13e régiment d'infanterie sur Mättenwyl-Brand avait déjà été repoussée quand le 14e régiment et le bataillon de carabiniers avancèrent de front contre le Hillibach et la position de Ballwyl. En première ligne se trouvaient les bataillons 40 et 41 ; en seconde le bataillon de carabiniers et le bataillon 42. On remarquait à n'en pouvoir douter que l'infanterie de l'aile gauche du corps du Sud tendait à s'approcher de l'extrême aile droite ennemie sous la protection de la forêt.

On n'en vint pas à une attaque à la bayonnette.

L'artillerie du corps du sud avait suivi l'infanterie. Elle se mit en batterie entre Wald et Gerlingen, où elle resta quelque temps en action.

L'idée spéciale pour le corps du Nord indiquait que ce corps devait passer de la rive droite à la rive gauche de la Reuss au point du jour, c'est-à-dire avant le moment fixé pour la reprise des hostilités. C'est grâce à ce fait et à la circonstance que le corps du sud avait reçu l'ordre de rester immobile jusqu'au moment où le passage aurait eu lieu que l'on put construire le pont et faire arriver les corps de troupes dès leurs cantonnements à Berchtwyl-Eyen. En cas sérieux et en tenant compte de la situation réciproque, on peut affirmer que le corps du Nord n'aurait pas pu passer la Reuss ou bien aurait pu tout au plus la passer à Sins.

Mais il fallait dans un but d'instruction qu'au 7 septembre le corps du Nord fût sur la rive gauche et qu'il eût l'occasion de construire un pont et de commencer un combat de retraite. Berchtwyl était le point le mieux choisi dans ce but.

Battre en retraite près de Sins aurait empêché le corps du Nord de se retirer dans le Seethal. Or il fallait cette retraite pour les manœuvres ultérieures de la IVe division. La brigade d'infanterie X devait attaquer la IVe division par Münster et prendre le rôle du corps du Nord.

Le commandant du corps du Nord se sentant menacé sur son flanc

droit et craignant d'avoir sa retraite sur le Seethal coupée, marcha sans délai dès la Reuss à la position de Ballwyl, qui en est éloignée de 8 kilomètres. Il laissa un bataillon pour couvrir la retraite.

En abandonnant la Reuss, le corps du nord renonçait à cet avantage éminent d'attaquer l'ennemi dès la rive gauche de cette rivière. Il est hors de doute que dans une défense bien organisée de la position Pfaffwyl-Klein-Dietwyl le corps du Nord aurait maintenu son adversaire longtemps à la Reuss.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE

Monsieur le rédacteur,

Dans le numéro 11 de votre *Revue militaire* 1883, j'ai lu avec un vif intérêt un article intitulé : « De la discipline dans l'infanterie suisse » et signé « Un officier d'infanterie de la Ire division. »

Qu'il soit permis à un simple soldat d'infanterie d'élever quelques objections sur cet article.

D'après cet honorable officier, le correspondant du *Militärvochenblatt* dit que notre infanterie et cavalerie sont inférieures au point de vue de la tenue et de la discipline à nos autres armes et qu'elles ont encore beaucoup à faire pour pouvoir être mises *à peu près* au niveau des mêmes armes dans les autres armées.

Ne parlons que de l'infanterie et avouons que cette imputation n'a rien de flatteur ni pour les officiers, ni pour les soldats. L'auteur de l'article est d'accord avec le *Militärvochenblatt.* Je suis fâché de n'être pas de son opinion et je dis franchement, avec la conviction que beaucoup de soldats sont de mon avis, que, vu la courte durée des écoles de recrues et des cours de répétition, notre infanterie ne peut pas être considérée comme très en arrière sur les autres. Je crois fortement que si l'on mettait en présence nos recrues à la fin de l'école militaire et des recrues prussiennes après 45 jours de service, le journal prussien changerait d'idée.

D'après votre honorable correspondant cette infériorité serait due au manque de sous-officiers capables. Il est évident qu'il y a dans les écoles de recrues quelques caporaux qui ne le sont que de nom et qui, étant peu à même d'instruire leurs hommes, ont beaucoup de peine à obtenir d'eux le respect indispensable et la discipline.

Il estime qu'il faut attribuer cela à l'abandon dans lequel les sous-officiers d'infanterie sont laissés par notre organisation militaire. Il y a certainement quelque chose à dire sur ce point ; mais on pourrait ajouter aussi que la manière dont ils sont choisis parmi les recrues est un peu défectueuse. En effet on voit des hommes qui, tout en ayant eu une excellente conduite, n'ont pas fait preuve de

beaucoup de talents militaires, passer caporaux, tandis que d'autres, porteurs d'excellents livrets de service et qui ont bien répondu à la théorie, restent soldats quoiqu'ils se soient également bien conduits.

Il y a là à mon avis une lacune à combler ; une plus grande surveillance devrait être exercée sur les soldats qui sont aptes à l'avancement. Pourquoi, lorsqu'il y a dans une section cinq ou six soldats capables de devenir caporaux, ne leur ferait-on pas passer un petit examen qui résumerait tout ce qui s'est fait durant l'école ?

De cette façon on obtiendrait de meilleurs résultats et nous n'aurions pas des caporaux qui portent des galons sans en être capables et des soldats qui devraient être à leur place et qui n'y sont pas.

Il va de soi que tous les bons soldats ne peuvent devenir sous-officiers ; eh bien ! à ceux qui restent ce qu'ils sont, pourquoi ne donnerait-on pas une mention honorable pour les récompenser ? Ce serait à mon avis un précieux encouragement ; il maintiendrait en eux le goût militaire qui est si nécessaire, et ce serait pour eux une preuve qu'il sont de bons soldats dans cette infanterie qu'on dit si arriérée.

Voilà, monsieur le rédacteur, sur quoi je désire appeler votre attention. Pour tout le reste de l'article on ne peut qu'adresser des remerciements et des félicitations à son auteur.

Par là on peut voir que nous avons de bons officiers qui travaillent véritablement à l'avancement de notre armée, dont je suis fier de faire partie, et pour qui j'aurai toujours le plus complet dévouement.

Un soldat d'infanterie de la Ire division.

BIBLIOGRAPHIE

La télégraphie optique par M. Rodolphe van Wetter, sous-lieutenant de l'armée belge (avec planche), Anvers 1883.

Cet ouvrage, le premier en son genre, traite en parfaite connaissance de cause une question qui mérite certainement toute l'attention des officiers s'occupant activement des progrès de l'art militaire. Il démontre chez son auteur une étude approfondie du sujet qui en fait l'objet. M. van Wetter déclare dans son avant-propos que son but sera atteint s'il parvient à vulgariser l'emploi de la télégraphie optique et à démontrer la nécessité de son usage sur une plus grande échelle que jusqu'à ce jour.

M. van Wetter établit d'abord un rapprochement des avantages et des inconvénients de la télégraphie optique et de la télégraphie électrique. Il donne ensuite d'intéressantes notions sur l'emploi de la lumière électrique et sur les différents systèmes de moteurs, piles, machines et lampes, avec indication des frais d'installation et des prix de

revient. Après un bref exposé historique, l'auteur étudie successivement les systèmes optiques, la source lumineuse, puis les divers appareils connus, divisés en deux catégories, dont chacun d'eux fait l'objet de descriptions détaillées et très explicites, complétées par des renseignements sur les modes d'emploi et sur les résultats des expériences faites. Enfin la dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude de l'organisation des stations optiques dans les marches, les cantonnements, les combats et les sièges, de l'emploi de la télégraphie optique dans les differentes guerres, des signaleurs anglais et autrichiens et de la télégraphie optique en France. L'auteur termine en démontrant la nécessité d'un corps de signaleurs pris parmi les corps de troupe.

Nous ne pouvons que recommander à MM. les officiers la lecture de l'intéressant ouvrage de M. van Wetter. Il est en vente, au prix de 2 fr. 50, à la librairie Dalp, à Berne.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

En date du 6 février, le Département militaire suisse a procédé à des promotions et transferts de commandements parmi lesquels nous remarquons :

Sont nommés :

Au grade de major d'artillerie, les capitaines Frêne, Adolphe, à Berne ; de Charrière, Ferd., à Lausanne ; Goy, William, au Brassus ; Guiguer de Prangins, Charles, à Lausanne ; Steger, Otto, à Zurich ; Winkler, Rodolphe, à Rämismuhle ; Heitz, Philippe, à Munchweilen.

Au grade de lieutenant dans le secrétariat d'état-major, les adjudants ci-après :

Cramer, Aug., à Genève ; Berner, Gustave, à Hirslanden ; Meng, Théophile, à Bâle ; Crinsoz de Cottens, Edg., à Lausanne ; Favre, Louis, à Lausanne ; Schmid, Emile, à Zurich ; Moser, Jean, à Oerlingen ; Schaffer, Fréd., à Berne.

Reçoivent les commandements ci-après :

Majors de Charrière, Ferd., à Lausanne, le régiment 3/I ; Goy, Will., au Brassus, le parc de la Ire division (en remplacement de M. le capitaine de Cérenville, Henri, à Lausanne, nommé le 8 janvier dernier au grade de major et appelé aux fonctions de commandant du parc de la Ire division, qui a refusé sa nomination et conserve son grade de capitaine de la batterie no 3) ; Puenzieux, Ad., à Clarens, passe du régiment 3/I au régiment 1/II ; lieut.-colonel Socin, Ch., à Bâle, quitte le régiment 2/III et devient chef d'état-major de la IIIe brigade ; major Frêne, Ad., à Berne, reçoit le régiment 2/III ; major Vogt, Ed., à Rapperswyl, passe du parc de la VIe division au régiment 3/VI ; major Winkler, R., à Rämismuhle, reçoit le parc de la VIe division ; lieut.-colonel Reinhardt, P., à Winterthour, quitte le régiment 1/VII et devient chef d'état-major de la VIIe brigade ; majors Pestalozzi, Hans, à Zurich, passe au régiment 1/VII ; Heitz,

P., à Munchweilen, au régiment 2/VII; Steger, O., à Zurich, au parc de la VIIe division; Guiguer de Prangins, C., à Lausanne, est à disposition.

Dans la cavalerie, les lieut.-colonels Davall, Emile, à Sully, actuellement à disposition, reçoit le régiment de dragons 1 L.; Leumann, G., à Burglen, passe du régiment de dragons 6 au 6e L.; Kuhne, Rodolphe, à Benken, de disposition au 7e L.; Blumer, Othm., à Rorbas, du régiment de dragons 5 au 6e; major Lack, J., à Soleure, de disposition au 5e régiment.

Vaud. — L'assemblée annuelle des délégués de la Société vaudoise des officiers s'est réunie le 22 février, à Lausanne, au cercle de Beau-Séjour.

Elle a ratifié la gestion et les comptes du comité pour l'année 1883, puis procédant au renouvellement de son comité, elle l'a composé comme suit :

M. le major Colomb est élu président, en remplacement de M. le major Secretan. MM. les capitaines H. de Cérenville, G. Rochat et Ch. Vuagniaux sont réélus, et M. le lieutenant-colonel Favey entre dans le comité comme nouveau membre.

L'assemblée générale de la société se réunira cette année à Sainte-Croix ; cette réunion coïncidera avec une reconnaissance militaire dans le Jura, à laquelle seront conviés les officiers de la IIe division.

Genève. — L'inauguration du monument équestre du général Dufour aura lieu, assure-t-on, le lundi 2 juin prochain.

Le comité d'initiative, présidé par M. le colonel fédéral Aubert, ancien divisionnaire, avait adressé dernièrement à l'administration du Paris-Lyon-Méditerranée une demande tendant à faire accorder par la Compagnie le transport gratuit de la statue du général Dufour qui doit être érigée prochainement sur la place Neuve. Cette demande vient d'être gracieusement accordée par la Compagnie, heureuse, a-t-elle dit, de témoigner ainsi sa sympathie et son respect pour la mémoire de l'homme éminent qui a été un des fondateurs et un des premiers administrateurs de la ligne de Lyon à Genève. La Compagnie a de plus accordé l'autorisation nécessaire pour que la statue puisse rester en gare dans son wagon, pendant les quelques jours qui pourront s'écouler entre son arrivée à Genève et son transport sur l'emplacementdéfinitif.

La statue, œuvre de M. Lanz, pèse 4000 kilos ; la dernière pièce, le corps du cheval (2000 kilos), a été fondue avec le même succès que le reste, le 17 décembre 1883, en présence de notre ministre à Paris, M. Lardy. Le travail de montage et de ciselage marche rapidement, et le sculpteur, M. Lanz, pourra livrer son œuvre dans les premiers jours de mars. Malheureusement, dit le *Journal de Genève*, l'exécution du piédestal est fort en retard et l'on sera peut-être obligé d'avoir recours à un arrangement provisoire.

Quant au programme même de la fête, il a pris des proportions très vastes. Un cortège officiel, composé des milices et des sociétés de Genève se formerait vers une heure à Plainpalais et aux Bastions, viendrait prendre à l'Hôtel-de-Ville les autorités fédérales, cantonales et municipales et parcourrait une partie de nos rues, pour venir se grouper autour de la statue qui serait dévoilée à 4 heures. On parle aussi de banquets de quartiers qui aurait lieu à 11 heures, d'un

dîner offert le soir par la Ville à deux cents invités, au foyer du Théâtre ; puis d'illumination et de feux d'artifice.

France. — Les puissances changent le moins possible leurs ministres de la guerre et ont compris depuis longtemps qu'il n'y avait pas de progrès militaire possible avec des changements répétés. C'est ainsi que la Prusse a conservé pendant près de seize ans M. de Roon comme ministre de la guerre.

En France, sous Louis XIV, Letellier restait ministre de la guerre pendant 18 ans et 10 mois ; le marquis de Louvois était aussi ministre de la guerre pendant 29 ans, et la France était victorieuse ! C'était la grande époque des Turenne, des Luxembourg, des Villars, des Catinat et des Vauban.

A partir de 1789, l'instabilité apparaît dans tout son éclat.

La Tour du Pin-Gouvernet reste ministre 1 an et 5 mois ; du Portal 1 an et 1 jour ; de Narbonne 3 mois ; de Grave 2 mois ; Servan 5 mois et 3 jours ; Dumouriez 4 jours ; Lafard 1 mois et 7 jours ; d'Abancourt 19 jours ; Servan 1 mois et 27 jours ; Pache 3 mois et 17 jours ; Beurnonville 2 mois ; Bouchotte 1 an ; Pille 2 ans et 6 mois ; Dubayet 3 mois ; Petiet 1 an et 4 mois ; Scherer 1 an et 6 mois ; Milet de Mureau 4 mois et 9 jours ; Bernadotte 2 mois et 10 jours ; Dubois-Crancé 1 mois et 16 jours ; Berthier 4 mois et 22 jours ; Carnot 4 mois et 11 jours. Vingt et un ministres en quinze ans !

Sous l'empire, les choses changent. Berthier reste ministre 6 ans ; Clarke 6 ans. Sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, les ministres de la guerre changent peu.

Sous la deuxième République de 1848, l'instabilité recommence. Subervic reste ministre de la guerre 2 mois et 4 jours ; Cavaignac, 1 mois et 10 jours ; de Lamoricière, 5 mois et 28 jours ; Rulhière, 3 mois et 10 jours ; Regnault de Saint-Jean d'Angély, 13 jours ; Randon, 9 mois.

Sous le second Empire, le maréchal Vaillant reste ministre 5 ans ; le maréchal Randon 6 ans ; le maréchal Niel 2 ans.

A partir du 4 septembre 1870, ont passé au ministère de la guerre : Le Flô 9 mois ; de Cissey 2 ans moins 22 jours ; du Barail 1 an ; de Cissey, pour la seconde fois, 2 ans et 3 mois ; Berthaut 1 an et 2 mois ; de Rochebouët 20 jours ; Borel 1 an et 1 mois ; Gresley quelques mois ; Farre 1 an et 9 mois ; Campenon 2 mois ; Billot 1 an ; Thibaudin 8 mois et 5 jours, ce qui fait treize ministres en treize ans.

— On lit dans le *Progrès militaire :*

« La création d'un immense arsenal à Maubeuge est aujourd'hui officiellement décidée. Les travaux, se montant à plusieurs millions, vont commencer au printemps prochain. Cet important établissement militaire s'élèvera sur huit à dix hectares de terrains compris entre la redoute de Falise, le terrain de manœuvres, la route de Ferrière-la-Grande et le chemin de fer du Nord. Cette décision, depuis longtemps adoptée, mais aujourd'hui officielle, a pour Maubeuge des conséquences inappréciables au point de vue de son extension future. La protection nécessaire de cet immense dépôt de

matériel et de munitions de guerre qui ne peut être exposé à une surprise de l'ennemi entraîne la création forcée d'une seconde enceinte fortifiée et l'annexion à la ville de tous les terrains jusqu'alors frappés de servitudes militaires. C'est une mise en valeur considérable de tous ces terrains et une extension qui va classer Maubeuge au rang des principales villes du Nord. »

— Un projet de loi sur l'organisation des troupes spéciales d'Afrique a été déposé le 28 décembre à la Chambre par le ministre de la guerre. En voici les principales dispositions :

La composition des troupes comprend :

Infanterie. — 4 bataillons de chasseurs à pied à 4 compagnies, plus une de dépôt ; 4 régiments de zouaves à 6 bataillons de 4 compagnies, plus 2 compagnies de dépôt ; 4 régiments de tirailleurs indigènes à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 1 de dépôt ; 4 bataillons d'infanterie légère d'Afrique à 4 compagnies, plus 1 de dépôt ; 2 régiments de légion étrangère à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 1 de dépôt ; 5 compagnies de discipline, dont 1 de pionniers et 4 de fusiliers.

Cavalerie. — 4 régiments de chasseurs à 8 escadrons ; 4 régiments de spahis à 6 escadrons ; 3 compagnies de cavaliers de remonte.

Artillerie. — 4 bataillons comprenant chacun 1 batterie à pied et 3 de montagne et un détachement de pontonniers, un d'ouvriers d'artillerie, un d'artificiers.

Génie. — 4 compagnies du génie, un détachement de sapeurs-conducteurs.

Train des équipages. — 4 escadrons à 4 compagnies.

Enfin une section de secrétaires d'état-major, 4 sections d'ouvriers d'administration et 4 d'infirmiers militaires, 1 légion de gendarmerie à 5 compagnies.

Le nombre des bataillons et compagnies des régiments étrangers et indigènes pourra être augmenté ou diminué par décret ; le ministre pourra organiser une compagnie de chaque régiment de zouaves, tirailleurs indigènes et de légion étrangère en compagnie montée. 8 bataillons de zouaves et 2 batteries d'artillerie désignés par le ministre auront un recrutement spécial et constitueront un corps de réserve expéditionnaire. Les autres troupes d'Afrique se recruteront comme par le passé et encadreront le contingent algérien.

Le recrutement spécial des unités du corps de réserve aura lieu par voie d'engagements volontaires et rengagements contractés dans des conditions diverses, et, à défaut, par voie d'appel direct, en prenant les plus bas numéros après ceux affectés à l'armée de mer.

Les corps de nouvelle création seraient formés par décret, au fur et à mesure que les ressources du recrutement le permettraient. Les compagnies mixtes de Tunisie seraient dissoutes, au fur et à mesure de la formation des nouveaux corps.

Allemagne. — Le gouvernement prussien a ordonné la démolition des travaux de défense de Düppel, où les vaillants Danois firent une si honorable résistance en 1864 contre les troupes réunies de l'Autriche et de la Prusse.

Cette démolition n'est d'ailleurs qu'une des mesures d'exécution du nouveau système de fortifications adopté par l'Allemagne et dicté

par l'expérience des dernières guerres, c'est que les petites places n'ont plus aucune utilité et sont au contraire nuisibles à leurs possesseurs. Seules les grandes places, pouvant offrir au besoin des feux convergents et servir de pivots ou de refuges à des troupes mobiles, ont encore une valeur réelle. Aussi l'Allemagne a sagement démantelé toutes ses petites forteresses de l'Alsace, ainsi que Wissembourg, Colberg, Erfurt, Graudenz, le Dannewerke, Düppel, etc., pour les remplacer par celles dites rayonnantes de Strasbourg, Metz, Coblenz, Cologne, Kiel, Königsberg, en trop grand nombre encore. On sait qu'en France, à part le gigantesque camp retranché de Paris, on a fait plutôt le contraire et doublé le chiffre déjà excessif des postes frontières.

— La marine allemande de guerre, malgré le développement et le degré de perfection qui lui ont été donnés à grands frais, a toujours été considérée à Berlin comme l'accessoire de l'armée et comme un engin de guerre abandonné aux opérations et aux besoins de celle-ci. Aussi l'autorité supérieure sur la flotte a jusqu'ici été donnée à un général, de préférence à un homme de mer, et la prédominance de ce système a entraîné dans ces derniers temps plusieurs démissions dans le haut personnel de la marine allemande.

L'élément militaire ayant la haute main sur la direction des affaires de la flotte, cherche naturellement à faire prévaloir, en ce qui concerne la marine, les mêmes principes et notammeut le même système de mobilisation que pour l'armée de terre. Le chef de l'amirauté, général de Caprivi, a élaboré, dans les conférences qu'il a eues, dans ces derniers temps, à Kiel, avec les officiers supérieurs de la marine, un plan de mobilisation pour la flotte, par lequel, en cas de guerre, tous les marins destinés à une opération pourront être armés et prêts à appareiller dans le même délai qui suffit à la mobilisation de l'armée de terre.

La principale difficulté n'est pas dans l'armement et l'équipement même des navires, qui peut être complété en trois ou quatre jours, mais dans le rappel du personnel des équipages, dont une grande partie, à savoir les hommes qui ne font pas partie de l'effectif actif, les réservistes, les officiers et les hommes de la *Seewehr*, qui est pour les marins la contre-partie de la landwehr de l'armée de terre, se trouveraient dispersés sur terre et dans toutes les mers, au service du commerce, au moment où serait donné l'ordre de mobilisation. Il s'agirait, dans le plan du chef actuel de l'amirauté, de suppléer sur le champ au personnel manquant, en empruntant des hommes, sans délai, à la navigation de commerce, soit par des enrôlements volontaires, soit par un procédé ressemblant à la presse des matelots au moyen de laquelle l'Angleterre entretint ses équipages de mer durant ses longues guerres contre Napoléon 1er.

L'assimilation de l'armée de mer à l'armée de terre existe déjà dans le recrutement, dont les règles sont les mêmes de part et d'autre ; l'établir également dans la mobilisation et dans les mouvements stratégiques serait l'idéal pour les hommes de guerre de Berlin.

Autriche. — *Manœuvres de nuit.* — Quatre bataillons d'un régiment autrichien se sont exercés pendant vingt-quatre heures aux manœuvres de nuit, d'avant-postes, de patrouilles et de campement.

Placés sous le commandement d'un colonel, les hommes ont établi leur camp près de Kagram-Hirsehstatten. Des patrouilles ont été envoyées sur le front et les flancs de l'ennemi, en s'efforçant de le rencontrer.

Vers neuf heures du soir, les détonations d'armes à feu indiquèrent que l'ennemi était trouvé et que l'action était réellement engagée. Ces manœuvres ont duré de neuf heures du soir à deux heures du matin.

D'après le *Neue Freie Presse*, le général en chef du 2e corps d'armée a prescrit que de pareils exercices seraient exécutés sur tout le rayon territorial de son commandement.

Espagne. — Un journal allemand publie la curieuse statistique suivante :

« Tandis que dans les armées de toutes les grandes puissances, les cadres supérieurs sont plus ou moins complets, c'est le contraire qui a lieu en Espagne. L'armée espagnole compte un capitaine-général sur 11,003 hommes, un lieutenant-général sur 1,013, un major-général sur 693, un général de brigade sur 271, un colonel sur 195, un lieutenant-colonel sur 99, un major sur 42, un capitaine sur 18, un lieutenant sur 15 et un adjudant sur 6. »

Egypte. — Comme nous nous y attendions, la défaite de Baker-pacha à El-Teb le 4 février n'a pas tardé à avoir une éclatante revanche. Avec les renforts promptement débarqués à Souakim et Trikintat, le général Graham s'est mis en campagne le 24 février, et le 29 déjà, sur le même champ de carnage du 4, il a remporté une victoire décisive sur les bandes d'Osman-Digna, qui ont perdu un millier d'hommes, tandis que les Anglais, an nombre de 4000 combattants contre plus de 10,000, n'ont eu qu'environ 180 hommes hors de combat.

L'attaque anglaise, d'abord en grand carré de marche et de combat, suivant la méthode des guerres d'Afrique, a été fort bien menée. Elle a dû lutter constamment et vaillamment pour arriver à se déployer, mais une fois ce déploiement effectué et le feu ouvert sur la ligne entière, tout a été à souhait. Le surlendemain, Graham a occupé Tokar.

Les forces britanniques paraissent maintenant se concentrer à Souakim, où elles attendent sans doute de savoir ce qui adviendra des proclamations de tons si divers, au moyen desquelles Gordon-pacha, à Karthoum, essaie d'amadouer ou de terroriser les partisans du Mahdi.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIXe Année. N° 4. 15 Avril 1884

Enseignement de la gymnastique préparatoire militaire.

On sait que depuis une dizaine d'années et surtout depuis la mise en vigueur de l'organisation militaire de 1874, on s'occupe activement de l'enseignement militaire de la jeunesse, dit du 3e degré. L'art. 81, 3e alinéa de la loi, prescrit cet enseignement pour les jeunes gens de 16 à 20 ans et charge les cantons de le faire donner. Les divers essais faits à cet égard pendant ces dernières années et les renseignements qu'ils ont fournis ont permis l'élaboration d'un projet d'ordonnance fédérale, lequel est maintenant soumis aux délibérations préliminaires des diverses autorités militaires supérieures.

Pensant qu'il est utile de faire connaître aux intéressés en temps opportun les principales dispositions de ce projet, qui comprend 15 articles dont plusieurs d'une haute importance et tous d'un intérêt très sérieux pour l'instruction de l'armée, nous extrayons des *Commentaires* les données ci-après :

L'art. 1er prescrit la manière en laquelle l'instruction préparatoire du 3e degré doit être introduite et exécutée; il s'agissait tout d'abord de savoir si elle devait commencer à être donnée par classes d'âge, en n'y astreignant en premier lieu que les jeunes gens de 16 ans, et si on devait continuer à la leur faire enseigner jusqu'à l'âge de 20 ans, en leur adjoignant chaque année au printemps les classes de jeunes gens qui auraient atteint l'âge de 16 ans dans l'intervalle.

Cette manière de procéder présentait certainement divers avantages. L'exécution successive de l'instruction préparatoire du 3e degré aurait été, spécialement pour les grandes communes qui auraient eu plusieurs classes d'instruction à former, un moyen de leur faciliter la tâche d'organiser l'instruction, de se procurer le personnel enseignant nécessaire, d'utiliser les locaux et de faire contrôler les exercices par leurs autorités. Dès le commencement, l'instruction aurait pu être donnée par classes et suivre une marche ascendante et progressive. Nombre de communes, de parents, de chefs de maisons, auraient sans doute préféré que cette nou-

velle branche d'instruction soit introduite peu à peu, au lieu de la voir comprendre, dès la première année, tous les jeunes gens astreints à suivre l'instruction préparatoire et à prendre part aux exercices qui en sont nécessairement la conséquence.

Quoique ces avantages soient de toute évidence, la commission de gymnastique, après avoir eu sous les yeux la statistique des jeunes gens de 16 à 20 ans (nés de 1863 à 1866), dans toutes les communes de la Suisse, a cependant pu se convaincre que l'introduction successive et par classe d'âge de l'instruction préparatoire du 3e degré, dans le plus grand nombre des communes qui n'ont pas le nombre nécessaire de jeunes gens de cet âge pour former une classe d'instruction, se heurtait à des difficultés extraordinaires et serait même de toute impossibilité.

Il résulte, en effet, de ces documents de statistique que sur 3052 communos politiques de la Suisse, les quatre classes de jeunes gens de 16 à 20 ans se répartissent comme suit :

609 communes = 20 % ont un chiffre au-dessous de 10 garçons,
860 » = 28 % » » de 10 à 20 garçons,
471 » = 16 % » » de 20 à 30 »

1940 communes = 64 %, ou environ les 2/3 de toutes les communes ont si peu de garçons de l'âge voulu, que si l'on introduisait cette nouvelle branche d'instruction par classe d'âge, on ne pourrait former dans ces communes que des classes d'instruction de 1 à 7 élèves.

Il est évident que dans ces conditions, l'instruction donnée à des classes si faibles et qui seraient encore plus réduites par les absences inévitables qui se produisent si fréquemment, ne serait d'aucune utilité ; on serait donc obligé d'avance de réunir les jeunes gens de différentes communes voisines les unes des autres pour leur faire donner cette instruction ; mais ce serait là une source d'inconvénients de toute nature, de difficultés perpétuelles quant aux frais de l'instruction et quant au personnel enseignant dont on aurait besoin, ainsi qu'une perte de temps d'autant plus sensible que les distances seraient plus grandes entre les communes en général et entre celles de montagnes en particulier. La commission de gymnastique estime en conséquence qu'il est absolument préférable de faire donner cette instruction dans les communes mêmes, de laisser aux autorités communales le soin de l'organiser et de la surveiller, bien entendu avec le concours des autorités supérieures, et de ne réunir les jeunes gens de plusieurs communes voisines que dans le cas où le nombre de ceux des

quatre classes d'âge d'une commune ne suffirait pas pour former des classes d'instruction dans cette commune même.

L'appel simultané des quatre classes d'âge aux exercices aura nécessairement pour effet que, dans la plupart des communes, l'instruction devra être donnée en commun à toutes les classes d'âge. Il n'en résultera toutefois aucun inconvénient sérieux. Les rapports des cantons mêmes où l'enseignement de la gymnastique est très disséminé prouvent qu'une grande divergence doit continuer d'exister dans l'instruction préparatoire des jeunes gens qui ne sont plus astreints à fréquenter l'école, et que l'on constatera encore de nombreuses et importantes lacunes sous ce rapport.

En conséquence, les classes d'instruction du 3e degré seront formées d'élèves qui n'ont encore reçu aucune instruction gymnastique ; elles se composeront d'élèves qui ne l'ont reçue que partiellement et dans quelques branches seulement ; elles se composeront d'élèves qui ont sans doute reçu une instruction assez satisfaisante à l'école journalière, mais qui, après leur sortie de l'école, n'ont plus eu l'occasion de suivre cet enseignement ; elles se composeront enfin de jeunes gens qui ont pu recevoir une instruction préparatoire plus ou moins suffisante dans les écoles moyennes et supérieures qu'ils ont fréquentées.

Quelque désirable qu'il serait de répartir les classes d'instruction suivant le développement préparatoire des élèves, nous avons cependant vu que, par les motifs invoqués ci-dessus, cette répartition n'est pas réalisable dans la plupart des cas.

A l'art. 2, la commission de gymnastique en fixant après mûr examen et une discussion approfondie le programme d'instruction du 3e degré, est partie de ce principe qu'au moment d'introduire l'instruction préparatoire de ce degré et pendant la première période où elle sera mise à exécution, on ne doit pas exiger autre chose que ce qui pourra être fait dans toutes les communes sans exception, à la condition bien entendu qu'elles se soient conformées aux prescriptions de l'ordonnance sur l'enseignement de la gymnastique scolaire et qu'elles possèdent les installations prescrites pour cet enseignement.

Quoique la commission de gymnastique apprécie à toute leur valeur les désirs exprimés par les sociétés militaires que l'on aille beaucoup plus loin, que l'on tienne encore davantage compte des exercices militaires dans l'introduction de la gymnastique et que l'on exige en particulier des exercices de tir, elle est cependant

fermement convaincue qu'au point de vue militaire, la Confédération ne doit pas prescrire d'autre exigence que celle qui peut être remplie facilement dans chaque commune, savoir l'instruction des jeunes gens dans l'école du soldat.

L'expérience a déjà démontré que pendant que l'on introduisait l'instruction préparatoire dans les écoles, où cela est beaucoup plus facile qu'en dehors de celles-ci, les prescriptions rendues en 1878 ont dû être modérées après quelques années, on a dû tenir compte de la situation et des circonstances fort différentes dans lesquelles les communes se trouvaient, et se borner à une exécution plus uniforme et moins exigeante de l'instruction gymnastique scolaire. Il est préférable aujourd'hui de prendre cette expérience pour guide. L'introduction de l'enseignement préparatoire en dehors de l'école rencontrerait, dans nombre de localités, des difficultés telles qu'il n'y a certainement pas lieu de les augmenter encore par des exigences qui, dans le moment actuel, ne peuvent être imposées sans inconvénient que dans un petit nombre de communes importantes et bien situées.

S'il est parlé à l'article 2 de la réunion de l'instruction militaire préparatoire du 3ᵉ degré à l'enseignement de la gymnastique donné dans les écoles primaires, il va sans dire que l'on ne pourra se conformer à cette prescription que lorsque cette dernière pourra être considérée comme exécutable dans tout le pays.

Comme dans l'instruction de la gymnastique préparatoire, on rencontrera les éléments les plus divers dans les classes d'instruction, il vaudra mieux ne faire aucune hypothèse au commencement, et se borner à prescrire, outre l'école du soldat, les chapitres de l'école de gymnastique dont il y aurait lieu de tenir spécialement compte. Avec le temps si court qui doit y être consacré, il ne peut pas être question d'enseigner l'école de gymnastique du premier mot au dernier.

Toutes les parties de cette école n'ont pas non plus la même importance pour les exercices militaires. Si les deux premiers degrés de l'école de gymnastique ont un caractère plus pédagogique et n'ont pour but que le développement physique des enfants au moyen de la gymnastique scolaire, le travail du 3ᵉ degré doit placer le point de vue purement militaire en première ligne et choisir ou fixer en conséquence le plan d'instruction qui doit en tenir compte. Il y aura bien sans doute, comme nous l'avons déjà dit, des jeunes gens sortis des écoles primaires su-

périeures et partiellement aussi des écoles moyennes, qui auront non seulement suivi complètement l'instruction de l'école de gymnastique, mais encore une instruction gymnastique supérieure, qui devait nécessairement être laissée de côté en fixant le mininum des exigences. Toutefois un maître exercé saura bien occuper ces élèves, conjointement avec leurs camarades plus faibles, de manière à ce qu'ils ne perdent pas le goût de l'instruction. De plus, cette dernière doit être considérée et enseignée au point de vue d'une discipline sévère, ce qui leur fera juger d'une autre manière ce qu'ils ont appris antérieurement.

La IIe partie de l'école de soldat doit être remplacée par les exercices de cannes, qui seront, du reste, pour les élèves un bon moyen de se préparer à cette instruction. Des exercices de marche bien dirigés et de petites excursions qui, de temps en temps, pourront être fixées au dimanche après-midi, constitueront non seulement un changement qui sera toujours le bienvenu, mais encore une excellente école préparatoire pour le service militaire.

Dès que l'instruction préparatoire du troisième degré sera quelque peu connue et aura fait quelques progrès, il y aura lieu d'examiner de quelle manière on pourra organiser des exercices de tir pour les deux plus anciennes classes d'âge. L'importance de cette question sera suffisamment établie lorsque nous aurons dit que le nombre des jeunes gens astreints à l'instruction préparatoire du 3e degré est d'environ 115,000, et que lorsqu'on en aura déduit tous les dispensés et les étrangers, les deux plus anciennes classes d'âge compteront encore toujours environ 50 mille élèves.

L'article 3 prescrit 60 heures d'instruction par année. Ce chiffre pourra paraître un peu élevé dans un certain nombre de localités. Cette exigence ne doit néanmoins être considérée que comme un minimum, et cela d'autant plus que, dans les commencements, on peut s'attendre à ce que la gymnastique scolaire ne donne qu'un résultat à peine suffisant ou même nul. En effet, on sera nécessairement obligé de se limiter autant que possible dans la répartition de l'instruction, et si l'on doit en outre tenir compte de toutes les circonstances qui occasionneront de nombreuses absences dans l'instruction, le résultat annuel sera réduit à un minimum qui ne serait pas justifié par le temps, la

peine et les sacrifices qui devront y être consacrés, si l'on fixait au-dessous de 60 le nombre d'heures par année..

L'article 3 laisse aux communes la liberté de fixer l'instruction à leurs convenances, soit par demi-journées, soit pendant la soirée, en la diminuant de durée, mais en la faisant répéter plus souvent, ou de tout autre manière. Il n'y a qu'une restriction à cette liberté, c'est qu'on ne doit pas dépasser le chiffre de 4 heures d'exercices par après-midi, ce qui est d'ailleurs plus que suffisant si l'on travaille sérieusement, et que, si les circonstances le permettent, les exercices doivent être répartis aussi uniformément que possible sur l'année entière.

L'article 4 tient compte, d'une part, de ce que les communes ont déjà fait pour leurs écoles moyennes et supérieures, en dépassant le minimum d'instruction prescrit à l'article 2, soit au point de vue de la gymnastique, soit au point de vue militaire (corps de cadets), et il fait droit d'autre part au désir exprimé de faire encore davantage pour l'instruction préparatoire des jeunes gens qui sont sortis de l'école. Partout où ces louables efforts seront volontairement continués et imités, les cantons et la Confédération chercheront à les soutenir, cette dernière notamment en fournissant, pour les exercices de tir qui pourraient être ordonnés aux deux dernières classes d'âge, les armes, les munitions et le matériel de cibles nécessaires, et en faisant élaborer le programme des exercices de tir.

Un bon exemple à suivre et que nous recommandons tout spécialement est celui qui a été donné par un certain nombre de communes, en introduisant des exercices à l'arbalète, système Bollinger. C'est le meilleur moyen de se préparer aux exercices de tir avec le fusil (????).

En permettant (art. 5) de porter à 50 le nombre des élèves d'une classe d'instruction et de dépasser même ce chiffre, suivant les circonstances, on fait aux communes une nouvelle concession, car une cinquantaine de jeunes gens de cet âge ne sont pas toujours faciles à traiter et à occuper utilement. Un examen plus spécial fera toutefois disparaître les craintes que l'on pourrait avoir à cet égard. Nous avons déjà dit plus haut que la Suisse possède 1940 communes politiques = 64 % du chiffre total, dans lesquelles les jeunes gens de 16 à 20 ans ne dépassent pas le chiffre de 30. Dans 285 autres communes = 9 %, le nombre

de ces jeunes gens est de 30 à 40, et dans 217 communes = 7 %, il s'élève de 40 à 50. Dans toutes ces communes, au nombre de 2442, ou le 80 % du chiffre total, et qui sont à peu près toutes des communes comptant jusqu'à 1800 habitants, les classes d'instruction trop grandes ne sont ainsi pas à craindre, même en réunissant en une classe d'instruction les jeunes gens de deux ou de plusieurs petites communes environnantes. En revanche, ce danger pourrait se présenter dans les communes qui comptent de 50 à 70 garçons. Le nombre n'en est toutefois pas considérable, car il n'y a que 407 communes en totalité, ou le 13 % qui possèdent de 50 à 100 garçons de 16 à 20 ans. Dans 203 communes, ou le 7 %, le nombre de ces jeunes gens dépasse le chiffre de 100.

Les communes qui ont plus de 50 garçons de cet âge, sont de grandes communes, dans une bonne situation et dont la plupart disposent d'un personnel enseignant capable et suffisant pour donner cette instruction gymnastique et militaire. Elles sont ainsi non seulement en mesure d'organiser plusieurs classes d'instruction, mais encore de les répartir dès maintenant, au moins en partie, suivant le degré de préparation des élèves.

Par les art. 6 et 7, les communes doivent mettre gratuitement à la disposition de l'instruction préparatoire du 3e degré, les places et les installations de gymnastique des écoles, et assigner en outre les places nécessaires pour les exercices militaires. Si plusieurs communes réunies forment un arrondissement d'instruction, les exercices auront lieu alternativement, tantôt dans une commune et tantôt dans l'autre, ou, si en raison des distances, on se voyait obligé de choisir la plus centrale de ces communes comme place d'exercices, les cantons prendront certainement les mesures nécessaires pour que les autres communes, faisant partie de l'arrondissement d'instruction, contribuent, dans une proportion équitable, aux frais de l'instruction et d'entretien des installations de gymnastique, frais qui, du reste, ne seront pas considérables.

Pour le moment, il n'a pas été prescrit d'autres engins que ceux exigés pour le 1er et le 2e degré; en revanche, le jeu de perches à grimper, facultatif pour l'enseignement de la gymnastique scolaire, est déclaré obligatoire pour l'instruction du 3e degré. Toutefois, les communes ne seront tenues de se le procurer que dans le délai d'introduction fixé à l'art. 1er; cet engin

est, en effet, indispensable pour le 3e degré, en raison de la gymnastique pratique à laquelle il doit s'exercer de préférence.

Aux art. 8 et 9, on prévoit que les élèves des écoles moyennes et supérieures qui reçoivent, dans la règle, une instruction gymnastique beaucoup plus étendue et plus complète que celle qu'on réclame ici, ne doivent pas être astreints à suivre une instruction spéciale, en dehors de l'école, avec leurs camarades du même âge. Il serait beaucoup plus naturel de les former en classes spéciales d'instruction. Il est dès lors beaucoup plus juste et plus simple d'exiger que ces écoles enseignent aussi les exercices militaires proprement dits. Les excursions seront certainement les bienvenues, aussi bien pour les élèves que pour leurs maîtres.

Sous l'impression que l'école journalière, jusqu'à l'âge de 14 ou de 15 ans, ne parvient absolument pas à donner aux jeunes gens l'instruction qui leur est nécessaire pour faire face aux nécessités de l'existence, on déploie actuellement dans les cercles pédagogiques une grande activité pour prolonger l'obligation de fréquenter l'école, avec un nombre d'heures limité et créer des écoles d'application obligatoires. Si la fréquentation de ces dernières est assez nombreuse pour permettre la formation de classes d'instruction préparatoire, rien ne s'oppose à ce que cette branche d'instruction soit comprise dans le nombre de celles prévues au programme d'enseignement de ces écoles. On ne l'exige pas toutefois, on se borne à en faire mention, mais il est naturel que si elle y était introduite, cette branche d'instruction devrait figurer dans les horaires avec le temps qui doit y être consacré.

On peut aussi admettre que les établissements privés qui possèdent des jeunes gens de 16 à 20 ans, pourront faire donner l'instruction préparatoire dans la mesure où elle est prescrite, puisque ces établissements sont déjà tenus de satisfaire aux exigences de l'ordonnance actuelle sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique scolaire. Si le contrôle qui sera exercé par les cantons établissait en revanche que le plan d'études de ces établissements ne tient pas suffisamment ou nullement compte de l'instruction préparatoire, les propriétaires ou les directeurs de ces établissemeuts devraient être tenus d'envoyer leurs élèves, astreints à l'enseignement préparatoire par leur âge, aux exercices ordonnés par les communes, soit par les arrondissements d'instruction.

L'art. 10 règle la position des sociétés de gymnastique vis-à-vis de l'instruction préparatoire obligatoire. Le plus grand nombre de ces sociétés vont bien au-delà, sous le rapport de la gymnastique, du but que se propose le projet d'ordonnance. En revanche, elles ne se sont que peu ou pas occupées jusqu'ici des des exercices militaires proprement dits; elles pourront cependant se conformer sans difficultés aux prescriptions rendues aujourd'hui, car leur exécution ne pourra que contribuer à augmenter l'activité des sociétés et par conséquent leur importance pour l'éducation physique et militaire de la jeunesse masculine. La Confédération, les cantons et surtout les communes auxquelles la tâche d'organiser les classes d'instruction sera facilitée par le concours qu'elles trouveront dans les sociétés de gymnastique, ne pourront qu'être satisfaits de voir ces sociétés prospérer et se développer. En conséquence, le moment n'est pas éloigné où, en raison des services qu'elles rendent à la cause de la gymnastique, ces sociétés seront dispensées de prendre part à l'instruction préparatoire obligatoire. Quoi qu'il en soit, il sera nécessaire de s'assurer, par un contrôle, qu'elles se conforment à toutes les prescriptions rendues par la Confédération. La commission de gymnastique sait trop bien que dans toutes les sociétés il y a des membres qui participent trop peu aux exercices gymnastiques. En conséquence, le fait qu'un jeune homme, astreint par son âge à l'instruction préparatoire, est entré dans une société de gymnastique, n'est pas une preuve qu'il remplit ses obligations vis-à-vis de la Confédération. D'autre part, les sociétés de gymnastique se feront un devoir de suivre strictement le programme prescrit avec tous leurs membres; de cette manière, elles peuvent être assurées que non seulement le contrôle qu'elles ne voient pas volontiers de bon œil, leur sera moins à charge, mais qu'elles recruteront en outre une quantité de jeunes gens qui préfèreront suivre volontairement, plutôt que d'y être forcés, des exercices pour lesquels la jeunesse a, du reste, toujours montré beaucoup de goût. Nous sommes enfin convaincus que l'introduction de l'enseignement préparatoire du 3e degré, provoquera nécessairement la formation de nouvelles sociétés de gymnastique dans un grand nombre de localités.

L'article 11 est conforme à l'article 4 de l'ordonnance sur l'introduction de la gymnastique dans les écoles, du 16 avril 1883, et n'a dès lors pas besoin d'être motivé de nouveau.

Il en est de même de l'article 14 qui règle la question des rapports à présenter chaque année par les cantons, et cela d'une manière analogue à celle prescrite par les ordonnances antérieures sur l'enseignement de la gymnastique.

L'art. 12 est à méditer. L'obligation en vertu de laquelle les instituteurs qui ont pris part à une école de recrues peuvent être tenus de donner l'instruction préparatoire du 3e degré, ne découle pas de l'article 81 de l'organition militaire. Ce qui est statué au 2e alinéa de cet article ne s'applique qu'à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles. En revanche, nous trouvons à l'article 2, lettre e, de l'organisation militaire, la prescription suivante :

« Les instituteurs des écoles publiques peuvent, après avoir pris part à une école de recrues, être dispensés de tout service ultérieur, si les devoirs de leur charge le rendent nécessaire. »

Suit entre parenthèses le renvoi à l'article 81. En conséquence, on peut dire en d'autres termes : A la condition de ne pas être entravés dans les devoirs de leur charge, les instituteurs peuvent être astreints à tout service ultérieur, et spécialement chargés entre autres de l'enseignement de l'instruction préparatoire en dehors de l'école. Il sera donc possible aux autorités communales de fixer de telle sorte les heures d'instruction et de disposer du personnel enseignant nécessaire à cet effet, sans distraire les instituteurs de leurs autres obligations. La condition de laquelle dépend la dispense du service militaire, ne s'applique donc pas ici. Mais on peut se demander : L'emploi d'un instituteur comme instructeur pour l'enseignement préparatoire du 3e degré, peut-il être considéré comme service militaire ?

Dans l'opinion de la commission de gymnastique, il doit être répondu affirmativement à cette question. La mission qui consiste à préparer les enfants du peuple suisse, par une instruction gymnastique et militaire, à leur service militaire ultérieur, est une fonction qui rentre dans les attributions du service obligatoire ; ce n'est pas l'instituteur comme tel que l'on charge de cette fonction, mais bien l'instituteur capable et formé pour cela dans une école de recrues, elle incombe à l'instituteur en sa qualité de militaire pouvant être appelé à remplir ses obligations militaires, si les devoirs de sa charge n'en sont pas entravés ou empêchés. Les services qu'il rend en cette qualité ne le dispensent pas entièrement de tout autre service militaire ; avant comme après, il est au

contraire désirable et même plus nécessaire qu'autrefois, en raison de son intervention comme maître de l'enseignement militaire préparatoire, qu'il soit appelé de temps en temps aux cours d'instruction pour y agrandir ainsi le cercle de ses connaissances et se perfectionner pour l'enseignement de l'instruction militaire.

Si le travail de l'instituteur qui, après avoir pris part à une école de recrues, est chargé de l'enseignement de l'instruction préparatoire du 3e degré, est considéré comme un service militaire, il va sans dire qu'aussi longtemps qu'il continuera ce service, c'est-à-dire pendant qu'il est en âge de faire le service militaire, on ne pourra pas le soumettre au paiement d'une taxe militaire quelconque.

Du reste, la plupart des communes, même dans le cas où elles ne posséderaient aucun instituteur, militaire lui-même et incorporé dans l'armée, pourront sans doute disposer d'autres instituteurs, d'officiers, de sous-officiers et de moniteurs de sociétés de gymnastique qui se décideront volontiers à se charger de cette instruction. Quel que soit, du reste, le personnel qui en sera chargé, il va sans dire que cette instruction devra être rémunérée équitablement. Il se trouvera bien aussi des hommes dévoués qui, malgré la prescription relative à ces honoraires, se chargeront de cette instruction sans indemnité.

L'article 13 stipule d'une manière tout à fait générale que les cantons auront à désigner les fonctionnaires chargés de la surveillance et de la direction de l'instruction militaire préparatoire et de rendre les ordonnances nécessaires sur les absences, la discipline et les rapports. Si les commissions de surveillance et les instituteurs chargés de l'enseignement préparatoire du 3e degré seront tout naturellement nommés, pour la plupart, par les autorités communales ou d'arrondissement, il est toutefois nécessaire que les cantons rendent des prescriptions instructionnelles à cet égard, afin que la manière de procéder soit autant que possible la même partout. Il est important surtout que les autorités scolaires soient chargées de l'organisation et de la surveillance de l'instruction du 3e degré, puisque les deux degrés précédents leur sont déjà subordonnés. Si plusieurs communes doivent être réunies en un arrondissement d'instruction, les commissions seront composées de représentants de chaque commune, à moins qu'il n'existe déjà des autorités scolaires d'arrondissement.

Il est, en revanche, indispensable que les cantons rendent directement les prescriptions sur la discipline, les absences et le service des rapports. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que dans le même canton, il ne pourra pas y avoir plusieurs manières de procéder, qu'il s'agit déjà, dans ces exercices, d'habituer les jeunes gens à l'ordre et à la discipline militaire, et que cette discipline doit être rigoureusement maintenue, aussi bien pendant les exercices que dans les marches aller et retour. Les compétences pénales des instituteurs et des commissions de surveillance doivent être précisées exactement, non seulement pour réprimer les fautes disciplinaires pendant l'instruction, mais les absences en particulier.

Quant à la question de savoir de quelle manière il conviendra de pourvoir à l'exécution des prescriptions de l'article 13, il faut que la Confédération s'en rende compte tout d'abord, à l'occasion des rapports annuels qui lui seront transmis par les cantons.

L'article 15 et dernier donne une nouvelle et nécessaire compétence à l'autorité fédérale. Comme l'instruction préparatoire du 3e degré a pour but essentiel, et même exclusif, de préparer les jeunes gens à leur service militaire futur, la Confédération doit nécessairement se réserver le droit de s'assurer directement, par des examens et par des inspections, de la nature et de la marche de cette instruction. Avant de faire exercer elle-même et directement ce contrôle, elle accorde aux cantons un délai de plusieurs années, qui doit être considéré comme complètement suffisant pour introduire et pourvoir successivement à l'exécution de cette instruction. Mais il sera nécessaire ensuite de recourir à tous les moyens propres à atteindre le but que s'est proposé l'article 81 de l'organisation militaire, savoir que les jeunes gens soient préparés aussi uniformément que possible, aussi bien au point de vue gymnastique que militaire, à leur entrée à l'école de recrues. Dans ce but, il est réservé aux autorités supérieures de prendre les décisions et de rendre les prescriptions qui seraient encore jugées nécessaires.

---

† Le colonel Schumacher.

Le 8 avril est mort à Brugg le colonel et instructeur-chef du génie Frédéric Schumacher, de Zweisimmen (Berne), après une longue maladie de poitrine, dont la dernière période a été fort courte.

Né en 1825 Schumacher se distingua de bonne heure par ses goûts d'ingénieur militaire. En 1852-53, lieutenant fédéral, il suivit, comme externe, les cours de l'école d'état-major de France et devint bientôt instructeur fédéral de l'arme du génie. Sous la direction supérieure du général Dufour et des colonels Aubert, Wolff, puis Burkli, et de leurs dignes successeurs, il fit faire des progrès marquants à ce corps d'élite. Son enseignement se caractérisait surtout par une constante et salutaire alliance entre les exigences pratiques et celles de la science la plus relevée. Aucun progrès technique, aucun calcul, même parfois un peu transcendant, n'était négligé, et avec cela — mérite assez rarement offert par l'arme du génie de maintes excellentes armées européennes, — les détails d'ordre à la fois plus général et plus spécial et pouvant paraître fort accessoires aux officiers « savants » étaient parfaitement soignés. Nuls parias n'existaient dans ses branches d'instruction. L'école de peloton, le service de garde et de sûreté, le tir, la munition, etc., avaient leur juste part de sollicitude et ne risquaient point d'être sacrifiés à la confection des ouvrages de campagne et à ses nombreux préliminaires.

Aussi, sous les ordres directs de Schumacher une école de recrues ou une compagnie du génie arrivait à pratiquer tous les tours et détours des évolutions de compagnie ou de bataillon aussi promptement qu'à dresser ses chevalets ou jeter ses pontons à travers l'Aar ou le Rhône; qualités multiples et précieuses qui sont un des cachets de notre alerte troupe du génie et justifient le noble amour-propre s'attachant aujourd'hui au fameux « pompon-chocolat ».

Aux efforts soutenus et à l'activité vraiment militaire déployés par Schumacher pendant plus d'un quart de siècle, sont dûs en grande partie cette juste réputation de ce fleuron de notre armée fédérale.

Depuis quelques années Schumacher s'était plus particulièrement voué à l'instruction des pontonniers[1]; il commandait l'école de recrues de cette subdivision de l'arme, à Brugg, quand la mort qui le menaçait depuis longtemps, mais contre laquelle il se défendait avec non moins de courage que de résignation, vint l'atteindre au milieu de ses ordres de réception des recrues. Jusqu'au dernier moment il gagna consciencieusement sa solde.

[1] Il est l'auteur du Règlement sur les pontonniers et du Manuel des sapeurs de bataillon, ainsi que de remarquables dessins des ouvrages allemands du siége de Paris en 1870-71.

Le 6 avril, nous avions encore le plaisir d'être à sa table au déjeuner des officiers, de la « Maison-Rouge », et d'entendre ses ordres pour la journée et le lendemain, ainsi que son invitation au docteur-capitaine Givel de passer vers lui dans la journée. Le lendemain il expirait, laissant au major Pfund le soin de faire exécuter les ordres qu'il avait donnés.

Ajoutons que Schumacher joignait aux qualités de l'esprit celles du cœur; il était bon camarade; malgré quelques dehors parfois anguleux et des remarques épigrammatiques qui pouvaient tenir à son état de maladie, il était d'une grande bienveillance pour tous ses alentours, à la condition que le service marchât convenablement. Militaire de la bonne vieille école qui ne faisait pas consister les principes de la hiérarchie dans quelques vaines grimaces de salutations trop souvent démenties par les procédés, il se montrait en tout l'homme du devoir et de la souveraineté des ordres. Colonel depuis 1867, il avait éprouvé quelques déceptions et vu plusieurs de ses élèves devenir ses supérieurs, sans en garder d'aigreur réelle contre personne et sans que son service ait eu à en souffrir. Rappelant, sous ce rapport, l'admirable type du capitaine Renaud d'Alfred de Vigny, on peut le donner pour modèle à bon nombre de nos jeunes officiers qui, fraîchement sortis des bancs de la théorie, se croient appelés à remplir toutes les lacunes accidentelles de nos cadres et jettent le manche après la cognée dès que leurs chaleureuses ambitions ne sont pas immédiatement satisfaites.

Les funérailles de Schumacher, qui ont eu lieu le jeudi 10 avril à Brugg, ont attiré dans cette ville une grande foule de participants militaires et civils.

Beaucoup d'officiers étaient accourus des divers cantons pour rendre les derniers honneurs au défunt. A deux heures ils se réunirent aux troupes de service pour former le cortège. En tête marchait une section de sous-officiers de pontonniers; quatre d'entre eux portaient le cercueil; quatre colonels fédéraux tenaient les cordons du poële.

Ensuite venaient les parents du colonel Schumacher, arrivés de Sumiswald, puis les délégués de la Confédération : le colonel Desgouttes comme représentant du département militaire fédéral, le colonel Wolff, ancien chef d'arme du génie ; M. Imhof, conseiller d'Etat, délégué du gouvernement argovien, le lieutenant-colonel Stauffer, délégué de Berne, le Conseil communal de Brugg, le corps des officiers à la tête duquel marchaient le général Herzog

et le colonel Lochmann, chef d'arme du génie ; les ingénieurs de division et les chefs des bataillons du génie, accompagnés d'officiers supérieurs de la cavalerie, de l'artillerie et de l'infanterie ; enfin des officiers du génie et des instructeurs, ainsi que quelques sections de recrues. Un nombreux public formait le cortège: presque toute la population de Brugg y participait.

Après que le cercueil fut descendu dans la tombe, les trois salves d'usage furent tirées. Le colonel Lochmann, dans un éloquent discours, rappela les mérites de Schumacher dans l'instruction et le développement du génie. Pour terminer la cérémonie, le pasteur de Brugg prononça quelques courtes et chaleureuses exhortations où il fit l'éloge des qualités morales du défunt.

Heureusement Schumacher laisse de nombreux élèves, et l'on peut espérer que la tâche importante de l'instruction du génie restera entre bonnes mains.

Sociétés de tir aux armes de guerre.

Les prescriptions fédérales sur l'encouragement du tir volontaire en vigueur jusqu'en 1883, ont subi des modifications profondes par suite de l'adoption de l'ordonnance du Conseil fédéral du 16 mars 1883. — Ces modifications portaient principalement sur les conditions exigées pour avoir droit au subside accordé par la Confédération aux membres des sociétés de tir aux armes de guerre, en ce sens qu'elles ont posé le principe d'un minimum de précision à obtenir pour être mis au bénéfice de ce subside, ce qui n'existait pas auparavant. En outre, la nouvelle ordonnance, interprétée par une circulaire du 5 mai 1883, a imposé aux militaires astreints aux exercices de tir, dans les années où ils ne font pas de service, l'obligation d'être membres d'une société de tir pour pouvoir tirer les 30 cartouches règlementaires.

La promulgation un peu tardive de ces nouvelles dispositions n'a pas permis à toutes les sociétés de tir de s'y conformer en 1883, attendu que nombre d'entr'elles avaient déjà commencé leurs exercices à cette époque. On ne peut donc pas encore se faire une opinion exacte sur la valeur pratique des modifications décidées par l'autorité fédérale. — Nous avons déjà publié, dans notre numéro de juillet 1883, l'ordonnance fédérale du 16 mars et la circulaire du 5 mai même année. Or, ces prescriptions ont soulevé de nombreuses questions parce qu'elles n'ont pas encore été suffisamment étudiées et mises en pratique. Nous croyons donc devoir publier ici

une nouvelle circulaire explicative adressée, en date du 27 février 1884, par le Département militaire fédéral aux autorités militaires des cantons. Cette circulaire donne du reste l'indication de nouvelles modifications apportées aux dispositions de l'ordonnance de 1883 par décision du Conseil fédéral. En voici le texte :

« Avant le commencement des exercices de tir de cette année, nous avons l'honneur de vous présenter ci-après, tant pour vous-mêmes que pour les sociétés volontaires de tir qui se proposeraient de concourir à l'obtention du subside fédéral, quelques observations que nous a suggérées l'examen des rapports qui nous sont parvenus l'année dernière sur cet objet.

Un nombre, relativement élevé, de sociétés ont combiné dans leurs tabelles de tir le nombre de coups et les résultats des différentes distances et cibles, au lieu d'employer une rubrique spéciale pour chaque nouvelle distance et pour chaque espèce de cible ; cela a eu pour conséquence que les données qui en sont résultées n'ont pu être utilisées pour la statistique du tir, qui ne peut comparer que les résultats de même nature, aux mêmes distances et sur les mêmes cibles.

En outre, on a négligé, en maintes circonstances, l'indication dans les tabelles de tir, du grade, de l'incorporation ainsi que de l'année de naissance des membres des sociétés faisant partie de l'armée.

En général les tabelles de tir ne sont pas dressées, dans tous les cantons, avec l'exactitude voulue ; c'est pourquoi nous prions instamment les autorités militaires cantonales de ne plus nous envoyer des tabelles qui n'auraient pas été établies strictement d'après les prescriptions règlementaires.

De plus, un certain nombre de sociétaires, et plus particulièrement des militaires astreints au tir obligatoire, ont dû être tracés comme n'ayant pas droit au subside fédéral, parce qu'ils n'avaient pas rempli, aux diverses distances, les conditions de précision exigées par l'ordonnance du 16 mars 1883, bien qu'ils eussent, en partie du moins, tiré jusqu'à 100 cartouches et plus. Cette irrégularité provient, indubitablement, du fait que les comités des sociétés n'ont pas toujours exercé le contrôle nécessaire et ont laissé aux membres la faculté de passer aux exercices volontaires avant d'avoir s'atisfait aux conditions des exercices obligatoires.

La prescription concernant l'indication des résultats de tir, a été souvent mal appliquée, en ce sens que l'on n'a pas porté sur la première ligne, pour chaque tireur, les résultats démontrant que les conditions n'avaient pas été remplies, et qu'on n'a pas porté non plus sur l'autre, les deux séries constatant que ces conditions avaient été remplies.

Tout en reconnaissant, d'autre part, avec plaisir, que les comités des sociétés s'appliquent de plus en plus à vouer toute leur atten-

tion à leurs comptabilités de tir et que, sous ce rapport, nous avons aussi constaté des progrès sur les années précédentes, nous ne pouvons cependant pas nous empêcher de mentionner ici les irrégularités, constatées juridiquement, dans la tenue des contrôles de la société de tir de campagne de Besenbüren pendant les années 1879, 1880 et 1881, irrégularités qui n'ont pas pu recevoir une punition exemplaire pour cause de péremption, mais qui nous ont forcé à retirer le subside fédéral à cette société, pour aussi longtemps que les membres coupables du comité continueront à faire partie de la société.

Par la présente circulaire, nous confirmons expressément les dispositions actuellement en vigueur de l'ordonnance du 16 mars 1883, et nous recommandons qu'elles soient suivies ponctuellement, spécialement celles qui concernent l'indication des résultats de tir et le rapport à présenter, prescriptions qui se trouvent imprimées dans les tabelles de tir, ainsi que l'ordonnance sus-dite.

Nous attirons toutefois votre attention sur les modifications suivantes qui ont été apportées à cette ordonnance, savoir :

1° L'article 4 de l'ordonnance du 16 mars 1883 est abrogé.

2° Les militaires astreints au tir obligatoire qui n'ont pas obtenu, sur 30 coups, les résultats de précision exigés, ne seront plus, à l'avenir, appelés aux exercices obligatoires de tir, mais perdront simplement le droit au subside.

3° Le minimum de précision pour la distance de 400 mètres est réduit de 10 à 8 points, tandis que le minimum, pour les distances de 300 et 225 mètres, reste fixé à 10 points comme jusqu'ici.

4° Il ne sera pas exigé de minimum de précision des sociétaires qui n'ont pas encore atteint l'âge requis pour le service militaire; il auront droit au subside, en tirant 50 cartouches, dont 10 à chacune des distances obligatoires.

Conformément aux articles 104 de l'organisation militaire et 2 de la loi fédérale du 7 janvier 1881, concernant les exercices et les inspections de la landwehr, les officiers de compagnie, les sous-officiers et les soldats de l'infanterie de l'élite et de la landwehr, portant fusil, qui n'auront fait aucun service militaire pendant l'année courante, sont tenus de tirer 30 coups. Sont seuls exceptés de cette mesure les sous-officiers et les soldats des années 1840, 1841 et 1842.

Nous vous prions d'attirer spécialement l'attention des militaires astreints au tir obligatoire, sur les dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 16 mars 1883/26 février 1884, et de leur rappeler que, par leur entrée dans une société, dans laquelle ils tireront 30 cartouches, ils peuvent s'éviter l'obligation d'un service spécial de tir, qui exige environ 3 jours, et pour lequel il n'est payé ni solde, ni indemnité de route.

Quant aux exercices spécifiés à l'article 5 de l'ordonnance, pour lesquels l'autorité fédérale peut accorder des mentions honorables et des subsides spéciaux, nous recommandons particulièrement les exercices de tir à condition, attendu qu'ils sont le seul moyen de se perfectionner dans le tir, et que leurs résultats peuvent être appréciés d'une manière plus juste par l'autorité supérieure.

Vous recevrez prochainement une courte instruction pour le tir à condition, indiquant de quelle manière ces tirs peuvent être le mieux organisés dans les sociétés.

La présente circulaire sera transmise, avec le formulaire des tabelles de tir, en un exemplaire à chaque société de tir de votre canton. *Département militaire suisse :* HERTENSTEIN. »

Les sociétés de tir aux armes de guerre forment des tireurs qui, quoique n'étant pas incorporés dans l'armée, n'en rendront pas moins les plus grands services en cas de danger. L'extension qu'elles ont prises est d'un bon augure et démontre que le goût du tir ne diminue pas chez nous.

Dans un petit pays comme le nôtre, où l'on doit faire tous ses efforts pour augmenter les moyens de défendre le sol national, et où le temps restreint consacré à l'instruction du soldat ne permet pas d'exercer suffisamment le fantassin au tir, la question de l'encouragement du tir volontaire mérite certainement toute l'attention des citoyens qui s'occupent des progrès à réaliser en Suisse dans le domaine militaire et toute la sollicitude des autorités. Aussi nous réservons-nous de revenir sur ce sujet lorsque les résultats des exercices de tir de cette année seront connus et permettront de juger des innovations apportées par l'autorité fédérale en matière de tir volontaire.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Par lettre du 30 novembre 1883, le Comité central a communiqué au Département militaire fédéral les décisions prises par la Société suisse des officiers, dans son assemblée générale du 13 août dernier. Nous avons l'honneur de faire connaître en résumé, comme suit, aux membres de la Société suisse des officiers, la réponse, en date du 14 février 1884, du Département militaire fédéral :

1. La publication des rapports d'officiers suisses sur les missions qu'ils ont remplies à l'étranger n'est pas rejetée en principe, mais le Département se réserve de décider dans chaque cas si et en quelle mesure ces rapports peuvent être publiés.

2. La question des musiques militaires a été remise à l'examen d'une commission spéciale, chargée de préaviser sur les propositions y relatives de l'assemblée générale.

Pour ce qui a trait au recueil de chants en français, la question a été soumise à la Société militaire de la Suisse romande.

3. La décision et le rapport concernant l'instruction militaire préparatoire et les écoles de cadets ont aussi été transmis à la commission fédérale pour examen et préavis.

Le Département voue toujours toute son attention à l'observation du § 81 de l'organisation militaire.

4. Par le transfert des écoles de tir de sous-officiers dans les arrondissements, il a été tenu compte, autant que les circonstances le permettent, du vœu concernant les écoles de sous-officiers. L'expérience fera connaître si et quelles modifications doivent être apportées au plan d'instruction qui a été publié.

5. La question de l'augmentation de la munition a été résolue affirmativement et trouvera sa solution dans le budget pour 1885.

6. Le Département se réserve d'examiner de plus près, en tenant spécialement compte des effectifs de la landwehr, la question du recrutement de l'artillerie. En ce qui concerne la prolongation désirée du temps de service pour les capitaines de l'artillerie, il dépend des commandants de batteries et de colonnes, si tout le corps des officiers est pénétré de la nécessité de cette prolongation, de parer, en prolongeant volontairement leur temps de service, aux lacunes signalées.

7. La demande que les commandements de régiments de cavalerie de landwehr soient aussi pourvus de titulaires, a reçu dernièrement une satisfaction partielle, et ne sera pas perdue de vue.

8. Le vœu des officiers de troupes sanitaires concernant l'organisation du service sanitaire ainsi que l'échelle de leurs grades comporte un changement à la loi, et sera examiné avec attention à l'occasion de la discussion sur la réorganisation de ce service.

9. Le rapport concernant la réorganisation des cours de répétition pour les vétérinaires, ainsi que la décision relative à l'entrée des officiers vétérinaires dans l'armée avec le rang de lieutenants, ont été transmis pour étude au vétérinaire en chef de l'armée.

10. La question du ferrage des chevaux en hiver a été soumise aux chefs d'armes de la cavalerie et de l'artillerie, ainsi qu'au vétérinaire en chef, avec ordre de présenter sur la dite question un préavis développé et, si possible, des propositions définitives.

SOCIÉTÉ DE L'ARTILLERIE DE POSITION

Le dimanche 30 mai a eu lieu à Berne l'assemblée générale annuelle de la Société des officiers de l'artillerie de position. Sans être aussi fréquentée que l'année précédente, la réunion comptait un bon nombre d'assistants. On y remarquait la présence de plu-

sieurs officiers supérieurs, entre autres M. le colonel Bleuler, instructeur en chef de l'artillerie, M. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie, MM. les colonels de Vallière et Schumacher, instructeurs d'artillerie, preuve que l'artillerie de position a pris sa place au soleil et que, après avoir été jadis quelque peu délaissée, elle a maintenant une valeur reconnue et incontestée. En elle se trouve sans doute, avec le concours des travaux de campagne, la meilleure solution de notre question des fortifications.

La séance a été fort nourrie ; on y a entendu entre autres un travail remarquable de M. le major Affolter (de Soleure) sur la mission qu'il a remplie en 1883 sur la place de tir de Lechfeld, en Bavière, place qui sert aux exercices de l'artillerie à pied. L'honorable conférencier, après avoir donné des renseignements complets sur la place elle-même et l'organisation des services en général, a décrit avec un grand intérêt pour ses auditeurs tout le service du tir, la composition du parc et les résultats des exercices. M. Affolter se propose, du reste, de coordonner ses notes dans une brochure qui sera certainement lue avec fruit par tous ceux qui suivent la marche et les progrès de l'artillerie.

M. le major Pagan a donné quelques aperçus tout à fait généraux sur l'organisation de l'armée française : il l'a fait avec la précision de vues, la netteté d'expression, l'élégance de langage qui sont la caractéristique de cet aimable et savant officier supérieur.

Après la séance est venu, comme d'habitude, le banquet. Il a été fort animé, plusieurs toasts ont mérité les chaleureux applaudissements de l'assemblée. Parmi ces toasts, il en est un, surtout, que nous tenons à souligner ; il a été porté aux officiers de position par M. le colonel de Vallière, qui, à plusieurs reprises, a commandé des écoles de recrues d'artillerie de position, qui connaît la valeur de cette arme, les qualités de son personnel et qui apprécie les services qu'elle pourrait rendre. L'honorable colonel a posé aux jeunes officiers un problème qui témoigne de l'intérêt, de l'affection même, qu'il porte à l'arme. Il a proposé comme sujet d'études un projet de mobilisation de l'artillerie de position — devant servir comme artillerie de renfort, de soutien, — avec ses moyens de transport pour les pièces, les munitions, les matériaux de construction, les outils ; tout est à prévoir dans un projet semblable, car rien — ou presque rien — n'existe pour le moment.

C'est là un sujet d'études plein d'aridité sans doute et de difficultés, mais aussi présentant un haut intérêt pour l'utilisation de toutes les forces vives de notre armée. Nous remercions, pour notre part, M. le colonel de Vallière de l'avoir signalé à l'attention des officiers de position et nous espérons que son appel sera entendu.

BIBLIOGRAPHIE

Guerre turco-russe, 1877-78. — Suleyman-Pacha et son procès, par **Faust-Lurion. Paris 1884. -- A la direction du *Spectateur militaire*, 39, rue de Grenelle-Saint-Germain. — Prix : 4 fr.**

Comme nous nous apprêtions à donner un compte-rendu détaillé de cette importante publication du *Spectateur militaire*, l'une des principales sources de la guerre de 1877-78, l'*Armée française* nous parvient avec une intéressante analyse de ce livre, jointe à de justes remarques, que nous prenons la liberté de soumettre à nos lecteurs :

« Les journaux d'Orient annonçaient tout récemment que le héros de Chipka allait être rappelé de l'exil et remis en possession de ses grades et dignités ; ce qui tendrait à prouver que, même à Constantinople, l'opinion publique finit toujours par arriver à l'oreille du souverain. A moins qu'il ne faille attribuer cet acte de justice tardive à cette circonstance que les intrigues des courtisans qui avaient obtenu la disgrâce d'Osman-Pacha, et perpétré la mise en jugement et la condamnation de Suleyman, aient lassé la patience du commandeur des croyants et arraché le bandeau qui couvrait ses yeux. Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons qu'applaudir à cette réhabilitation du général qui, dans la guerre turco-russe, a sauvé, avec Osman-Pacha, le prestige de l'armée et de l'empire ottoman.

» Suleyman-Pacha est né en 1838. Il quitta l'école militaire de Constantinople en 1860, avec le grade d'officier. Nommé capitaine, deux ans après, il fut envoyé dans le Monténégro où il se fit remarquer pour sa bravoure par Dervisch-Pacha, son divisionnaire. Sur la recommandation de ce général, il fut admis dans la garde impériale avec le grade d'adjudant-major.

» Lorsque éclata l'insurrection de Crète, Suleyman y fut envoyé avec son bataillon. Il prit part à tous les combats, et se distingua si bien par son courage et ses connaissances militaires qu'on lui confia, bien qu'il n'eût que le rang de major, le commandement d'une division à la tête de laquelle il empêcha un corps d'insurgés de pénétrer dans la capitale.

» Sa nomination au grade de lieutenant-colonel fut le prix d'un brillant fait d'armes : avec 300 rédifs, il quitta furtivement le camp d'Ahmet-Ejub et se glissa jusqu'aux positions fortifiées occupées par le chef des insurgés, Coraka, sur le mont Nova. Il incendia le bois de Nova et le feu se communiqua au camp des insurgés qui se dispersèrent.

» De retour à Constantinople, Suleyman, nommé professeur de littérature à l'école de guerre, composa des ouvrages philosophiques, une grammaire de langue turque, une histoire générale en

trois volumes et d'autres travaux scientifiques qui le mirent au premier rang des écrivains turcs.

» Il fit, sous les ordres de Rédif-Pacha, la campagne de l'Yémen, à la suite de laquelle il fut promu au grade de général-major et nommé directeur de l'école militaire de Constantinople qu'il réorganisa sur le modèle des établissements similaires européens. La guerre de Serbie éclata au moment où il venait d'être nommé férik; il fut aussitôt chargé du commandement de la division Scharkoï sous les ordres d'Abdul-Kerim qui laissa, dit-on, à son brillant lieutenant, une entière liberté d'action, et celui-ci en profita pour combiner et mener à bonne fin une série d'opérations qui amenèrent la prise d'Alexinatz; ce furent notamment, la bataille de Babina-Glava, la prise de Kniasewatch et la victoire de Djunis. Nommé muschir, à la suite de la campagne de Serbie, en récompense de ses services, il reçut en même temps le commandement en chef de la Bosnie et de l'Herzégovine.

» Lorsque la guerre éclata entre la Turquie et le Monténégro, Suleyman se signala dès le premier jour, par sa fameuse marche de cinq jours à travers le défilé de Duga qui lui permit de s'emparer des hauteurs de Piva et de faire sa jonction avec la division de Scutari dans les plaines de Paulowitz. Il fut appelé en Roumélie au moment où l'ennemi avait emporté la seconde ligne défensive naturelle de l'empire ottoman et approchait de Constantinople. Le gouvernement le portait, dans le moment le plus critique, aux redoutables fonctions de généralissime à la place de l'ancien officier prussien, Mehemet-Ali, dont la retraite sur la rive droite du Lom avait fortement mécontenté les membres du conseil de guerre de Constantinople, qui avait la prétention de diriger les opérations des bureaux du ministère de la guerre. Mehemet-Ali était destitué pour avoir reculé devant les positions des Russes sur le Banicka-Lom, après avoir vainement *sollicité* des stratégistes en chambre de Constantinople, la coopération du corps de Suleyman-Pacha, alors engagé dans sa lutte acharnée des défilés de Schipka.

» Après la guerre, les mêmes personnages appartenant au vieux parti turc, sentant le besoin de rejeter la responsabilité d'un dénouement qui était avant tout l'œuvre de leur ineptie et de leurs présomptions, recommencèrent leurs intrigues et réussirent à faire traîner Suleyman-Pacha devant une cour martiale composée de leurs créatures.

» Le procès du généralissime ottoman a été publié en France par un écrivain, membre du Corps législatif, sur des documents réunis hâtivement et non contrôlés. Or il se trouve que ces documents avaient été précisément coordonnés par des intrigants, amis et compères des juges de Suleyman et intéressés, comme eux, à égarer l'opinion publique.

» C'est pour réparer cette injustice et rétablir la vérité historique que M. Faust-Lurion est remonté aux sources et a recueilli, dans un volume aussi instructif que consciencieux, les pièces principales de ce procès inique, en les faisant précéder d'un rapide et excellent résumé des événements qui en ont été l'origine.

» M. Amédée Le Faure avait formulé un singulier jugement sur le maréchal turc : « L'accusé, disait-il, n'est pas comme à Versailles, » d'une valeur minime ; c'est, à en juger par sa défense, un homme » d'une rare intelligence, *coupable sans doute puisqu'il a été condamné,* et nous n'avons pas à discuter le jugement, mais singulièrement plus fort que ceux-là même qui l'interrogent et qui le jugent. C'est lui qui a dirigé le débat, posé les problèmes, déterminé » les responsabilités. Dans ce plaidoyer remarquable, les questions » les plus élevées de l'art militaire sont discutées avec une netteté, » une précision que l'on ne retrouve pas ailleurs. »

» Après avoir jugé Suleyman-Pacha aussi favorablement, il est assez étrange que l'auteur de ce panégyrique se soit contenté dans sa conscience d'écrivain militaire, de cette phrase banale : « Coupable sans doute, puisqu'il a été condamné. » Si l'écrivain-député eût cependant tenu compte des vieux procédés despotiques de Constantinople, si, en présence d'un caractère aussi exceptionnel que celui qu'il reconnaissait lui-même dans le condamné, il avait jugé prudent de ne s'en rapporter au rédacteur de la *Turquie,* que sous bénéfice d'inventaire, il eût facilement découvert l'escamotage des cinq dernières séances de la cour martiale qui dénoncent précisément la mauvaise foi des juges de Suleyman. Voilà le danger du reportage au jour le jour, voilà le mauvais côté des publications qui veulent passer quand même pour les premières et les mieux informées : une fois la légende acceptée et propagée, l'histoire moins tapageuse et moins paradoxale a toutes les peines du monde à faire reconnaitre ses droits.

» La guerre turco-russe de 1877-78 est historiquement condensée dans ces pages d'une lecture facile et attrayante où M. Faust-Lurion rétablit la vérité et rend aux chefs et aux directeurs de l'armée turque la part d'éloge ou de blâme qui leur revient.

» Les développements de l'accusation et de la défense constituent en même temps une excellente étude stratégique dont nous pouvons faire notre profit pour la prochaine guerre.

» Mais il faut nous garder de tomber dans l'erreur d'Amédée Le Faure qui n'a pu éviter la comparaison banale de Suleyman avec celui du maréchal Bazaine ; l'ouvrage de M. Faust-Lurion nous montre combien la comparaison est fautive ; en réalité, elle est aussi peu admissible que celle que s'est permise le maréchal Bazaine dans son dernier ordre du jour à l'armée de Metz, en se comparant au Masséna du siège de Gênes.

» Pour notre compte personnel, nous approuvons fort l'auteur du *Suleyman-Pacha et son procès* de répudier la théorie des « boucs émissaires » qu'on prend l'habitude chez les nations vaincues de livrer en pâture à l'opinion publique pour sauver la réputation et le prestige des camarades. Ainsi nous ne croirons jamais que la condamnation du maréchal Bazaine ait absout, au point de vue de notre histoire militaire, les deux généraux qui, plus d'un mois avant la capitulation, ont quitté l'armée de Metz pour aller négocier à Ferrières ou à Chislehurst, et tous ceux qui n'ont pas pesé dans les conseils de guerre de Grignon ou du Ban Saint-Martin, sur la volonté du général en chef, pour le déterminer à une attaque générale des lignes prussiennes dans les deux derniers mois du siège.

» C'est triste à dire, mais en lisant l'intéressant volume de M. Faust-Lurion, on ne peut s'empêcher de penser que si l'armée de Metz eût eu à sa tête le défenseur de Plewna ou le héros de Chipka, il est plus que probable que Frédéric-Charles, après avoir donné par écrit le moyen de « combattre les Français » aurait montré en personne comment on se fait battre par l'armée française. Supposez en outre Suleyman dans la peau du Mahdi et voyez ce qu'il adviendrait des Anglais dans le Soudan et en Egypte. N'est-il pas permis de croire que ce Mahdi-là ne se serait pas laissé séduire par la stratégie métallique, qui a si bien réussi avec Arabi, ni par le titre d'émir du Kordofan enrichi de cette restauration du commerce des esclaves qui sera la honte de l'Angleterre dans l'histoire de la fin du dix-neuvième siècle ? »

La France par rapport à l'Allemagne, étude de géographie militaire, un beau volume in-8° d'environ 350 pages. Prix : 6 fr. Bruxelles 1884. Librairie européenne C. Muquardt; Merzbach et Falk, éditeurs, libraires de la Cour et de S. A. R. le comte de Flandre. (Même maison à Leipzig)

L'ouvrage que nous présentons au public civil et militaire a pour objet de rechercher quelles seraient les conditions réciproques et probabilités dans une guerre nouvelle entre l'Allemagne et la France. eu égard à la constitution géographique du territoire français et au système de défense qu'on y a appliqué.

L'auteur, un officier d'état-major général belge, ne se contente pas d'examiner les éventualités du commencement de la guerre, il discute le développement des opérations dans les diverses hypothèses possibles jusqu'au terme extrême de la lutte, y compris par conséquent le siège et la défense de Paris. Le but qu'il a poursuivi n'est pas de faire une œuvre de polémique ou de critique. Il a entrepris une étude impartiale fondée principalement sur les propriétés militaires intrinsèques du territoire français et sur les enseignements de la guerre de 1870-71.

Dans cette guerre, l'action politique a joué un rôle important et l'on peut croire qu'il en serait sans doute encore de même dans une lutte nouvelle. L'auteur a tenu compte de cet élément et c'est à ce point de vue que son œuvre s'adresse aussi bien au public civil qu'au public militaire. En France d'ailleurs, depuis 1870 surtout, comme en Allemagne, les questions militaires ont pris une si grande place dans les préoccupations de la nation toute entière, qu'il est inutile d'insister sur l'intérêt que ne peut manquer d'éveiller un ouvrage destiné à élucider des problèmes dont peut dépendre l'avenir des deux peuples.

En ce qui concerne le public belge en particulier, l'ouvrage traite complètement la question plus ou moins romanesque de l'extension de la guerre sur ce territoire. Mais il se distingue des travaux précédents sur le même sujet en ce qu'il ne l'envisage pas au point de vue des obligations qu'impose à la Belgique le maintien de la neutralité, c'est-à-dire dans le but de démontrer une thèse ou l'autre concernant les nécessités de la défense nationale. Ne s'occupant que de la situation réciproque de l'Allemagne et de la France, l'auteur examine l'idée de diriger les opérations par la voie de la Meuse en considérant exclusivement les intérêts de ces deux puissances. Cet examen l'amène naturellement à apprécier l'influence que les dispositifs de défense proposés à Liège ou à Namur, auraient sur la question, et celle-ci se trouve ainsi traitée indirectement et sans parti pris par les polémiques qu'elle a soulevées. Les conclusions sont d'ailleurs discutables.

Il va de soi que ce n'est pas seulement les éventualités qui se rattachent à la violation du territoire belge qui sont considérées. Celles concernant la Suisse le sont aussi dans la partie qui traite de la frontière française contiguë.

Enfin, le concours que l'armée italienne pourrait donner à l'Allemagne est aussi examiné au point de vue de l'influence qu'il aurait sur les manœuvres défensives ou contr'offensives des Français, ainsi qu'à celui des conséquences qui en résultent pour leur système de défense.

On voit, disent les éditeurs, que l'œuvre s'adresse en général à tous ceux qui comprennent que la connaissance de la situation militaire exacte des diverses puissances de l'Europe est un des éléments essentiels, si pas, de nos jours, le plus essentiel, de la politique internationale.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Par circulaire du 25 février écoulé, le Département militaire suisse prescrit ce qui suit au sujet de l'échange des pantalons, du manteau, ainsi que du sabre portés par les sergents-majors et fourriers de

troupes montées qui passent dans les compagnies de position de landwehr :

Les sergents-majors et fourriers de l'artillerie de position sortant des troupes montées recevront dorénavant à leur passage dans la landwehr et en échange d'une paire de pantalons garnis de cuir qu'ils possèdent, une paire de pantalons de canonnier aux frais de la Confédération. S'ils possèdent deux paires de pantalons garnis de cuir, ces sous-officiers auront le droit d'échanger également la seconde paire contre des pantalons de canonnier ; celle-ci devra toutefois être prélevée sur la réserve cantonale des effets d'habillement déjà usagés. Ils auront de même le droit d'échanger leur manteau contre une capote de la réserve des effets sus-dite.

Les prescriptions de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 mai 1883, touchant l'armement des sergents-majors de l'artillerie de position des dix premières années de l'élite avec le sabre de sergents-majors (modèle 1883) sont étendues à tous les sergents-majors d'élite de l'artillerie de position qui seront armés du nouveau sabre à leur prochain service.

Les sabres avec dragonne en laine seront fournis aux cantons par notre section administrative du matériel de guerre; en revanche, les ceinturons ainsi que les porte-sabres (porte-fourreaux de bayonnettes), seront prélevés de la réserve des effets d'équipements rendus.

Quant aux fourriers de l'artillerie de position, élite et landwehr, ils ne seront armés que du sabre-scie. Les fourriers de troupes montées transférés dans les compagnies de position de la landwehr seront pourvus de sabres-scies et de ceinturons en bon état et provenant de la réserve d'armes.

Les sabres avec ceinturons et les revolvers avec accessoires rendus par les sous-officiers montés à leur passage dans les compagnies de position de la landwehr, sont remis à la réserve d'armes blanches.

En date du 29 mars écoulé, les modifications ci-après ont été apportées au tableau des écoles militaires de 1884.

Ecole de recrues d'infanterie I, Lausanne. (5/13 mai — 28 juin).

Le canton de Vaud y enverra la moitié de ses recrues, plus un supplément de 75 recrues.

Le canton de Vaud fournira trois cadres de compagnies au lieu de deux.

Le canton de Genève n'y enverra ni cadres ni recrues.

Ecole de recrues d'infanterie II, Lausanne. (7/15 juillet — 30 août).

Le canton de Genève y enverra toutes les recrues incorporées au 10e bataillon, plus les recrues trompettes et tambours.

Le canton de Vaud n'y appellera que deux cadres de compagnies au lieu de trois.

Le canton de Vaud y appellera le reste de ses recrues d'infanterie.

Ecole de recrues d'infanterie I, Colombier. (14/22 avril — 7 juin).

Le canton de Berne y enverra les deux tiers de ses recrues d'infanterie de la IIe division.

Deux cadres de compagnie au complet, plus le cadre d'état-major de l'école qui aurait dû être fourni par le canton de Genève.

Le canton de Genève n'y enverra ni cadres ni recrues.

Ecole de recrues d'infanterie II, Colombier. (13/21 juin — 6 août).

Le canton de Berne y enverra le tiers, soit le reste de ses recrues d'infanterie de la IIe division, plus un cadre de compagnie seulement.

Le canton de Genève y enverra toutes ses recrues d'infanterie appartenant à la IIe division, à l'exception des recrues trompettes et tambours qui seront envoyées à l'école de recrues II à Lausanne.

Le canton de Genève y enverra un cadre de compagnie complet.

La présente décision est communiquée aux cantons intéressés et aux chefs d'armes et de service.

En outre, l'école d'administration qui devait avoir lieu à Genève a été transférée à Fribourg ; le cours de répétition du bataillon n° 10 de landwehr est ajourné jusqu'à nouvel ordre et les recrues genevoises d'armes spéciales des premières écoles ont été ajournées aux écoles suivantes.

Berne, avril. — Nos parages militaires fédéraux sont en voie d'élaboration d'un assez joli nombre d'imprimés. Outre les affaires courantes habituelles de la saison, il y a diverses modifications et adjonctions au tableau des écoles, et plusieurs révisions plus ou moins importantes et que les uns disent urgentes, par exemple :

Révision de l'ordonnance et tableaux de mobilisation de 1879.

Révision de l'Instruction sur les contrôleurs d'armes du 2 juillet 1875.

Révision du tour de service, du 11 décembre 1875, des cours de répétition de bataillons, régiments, brigades, divisions, etc., pour faire davantage de grandes manœuvres de campagne..

Révision de l'Instruction pour les états-majors des corps de troupes combinés.

Révision du code pénal militaire fédéral du 27 août 1851, sur le chantier depuis 1876, par les soins d'une commission dont M. le professeur Hilty est le savant et laborieux rapporteur.

Révision de l'ordonnance de 1863, sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique militaire préparatoire dans toutes les

écoles, projet fort intéressant et qui mérite d'être connu et étudié (voir notre numéro de ce jour, page 121).

La *Répartition de l'armée* suisse pour 1884 a paru à la date du 15 mars écoulé, dans la forme ordinaire, en allemand avec caractères français. On y remarque encore beaucoup de lacunes qui seront comblées, il faut l'espérer, dans le courant de l'année.

A cette occasion rappelons qu'un des plus intéressants spécimens de cette Répartition est fourni par les tableaux de pattes d'épaules de la manufacture Moser à Herzogenbuchsee.

En réunissant par division sur un grand carton blanc et dans leur ordre de bataille les pattes des divers corps, portant leurs numéros par unités, on embrasse, d'un seul coup d'œil, tout l'ensemble d'une division ou même de l'armée, et l'on se grave aisément dans la mémoire — ce qui n'est d'ailleurs pas chose facile — les couleurs et nuances donnant, avec les numéros y relatifs, l'indication distinctive des divers corps de troupes.

Le Conseil fédéral a réglé la question des drapeaux. Il a introduit la croix héraldique, mais il a maintenu les noms des cantons et la cravate aux couleurs cantonales.

Genève. — Un grand tir national sera donné à l'occasion de l'inauguration du monument du général Dufour, sous les auspices et au bénéfice du Comité d'organisation de la fête, avec le concours des Sociétés de tir : les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, la Société de Tir de campagne des sous-officiers de Genève et la Société militaire des Carabiniers genevois, au stand de la Coulouvrenière, les 30, 31 mai et 1er juin 1884.

Nous ne pouvons que recommander chaleureusement à nos lecteurs l'appel patriotique adressé par le Comité dans les termes ci-après :

Chers concitoyens ! — Chers confédérés ! Le 2 juin prochain sera pour la Suisse et, en particulier, pour notre République de Genève, un jour de grande fête nationale.

C'est ce jour-là que la Patrie Suisse tout entière inaugurera le monument qu'elle élève à la mémoire de celui qui a joué un rôle si important dans notre histoire contemporaine ; nous avons nommé le général Dufour. Désireuses, d'une part, de venir en aide au Comité d'inauguration du monument Dufour ; désireuses, d'autre part, de donner à cette fête tout l'éclat qu'elle mérite, les Sociétés de tir sus-nommées ont décidé de donner, à cette occasion, sous le patronage du Comité Dufour, un grand tir national.

Dans ce but, un Comité composé de délégués des trois Sociétés a été chargé de l'organisation de ce tir, et c'est ce Comité qui vient aujourd'hui s'adresser à vous, chers concitoyens, pour vous prier de le seconder dans la tâche qu'il a entreprise.

Est-il besoin de vous rappeler ce qu'a été pour la Suisse le général Dufour ? Est-il besoin de vous dire ce qu'il a été pour nos Sociétés de tir ? Non seulement il fut un des fondateurs de plusieurs d'entre elles, mais il s'intéressait encore à leur prospérité, les aidant de ses

conseils et les encourageant par des dons. Chers concitoyens! — Chers confédérés! Connaissant l'empressement avec lequel vous répondez à l'appel de vos concitoyens chaque fois qu'il s'agit d'une œuvre patriotique, nous avons la certitude que notre voix sera entendue, car la Suisse n'aura peut-être jamais célébré une fête plus grandiose, plus éminemment nationale, que celle que nous prépare le Comité d'inauguration du monument Dufour.

Les sociétés de tir, les sociétés particulières, tous les citoyens auront à cœur de contribuer, selon leurs moyens, à la réussite de notre tir en nous envoyant des prix d'honneur pour orner notre pavillon des prix. Nous savons que plusieurs sociétés ont déjà voté des subsides importants dans ce but, et, très prochainement, nous publierons une première liste des dons d'honneur qui nous seront parvenus.

Hâtez-vous donc, chers concitoyens, chers confédérés, de nous adresser vos dons, et préparez-vous à venir en grand nombre prendre part à ce tir, afin que cette partie toujours si importante de nos fêtes nationales soit digne de cette grande manifestation par laquelle Genève célébrera la mémoire d'un de ses illustres enfants.

Vive Genève! Vive la Confédération suisse!

Le Comité de fête du monument du général Dufour: *Aubert,* L., ancien colonel-divisionnaire, président; *Tognetti,* H., ancien président du Conseil administratif, vice-président; *Chenevière,* Arthur, conseiller national, trésorier; *Bousquet,* A., 1er lieutenant, secrétaire.

Le Comité du tir: *Frutiger,* Max, président, délégué du Comité de fête; *Wisard,* Victor, vice-président, président des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation; *Vettiner,* J., vice-président, président de la Société de tir de campagne des sous-officiers; *Pittard,* H., vice-président, président de la Société militaire des Carabiniers; *Salchli,* Henri, secrétaire général du Comité du tir.

Vaud. — Le Comité des prix du Tir cantonal vaudois à Payerne en 1884 adresse aux Sociétés de tir, aux tireurs et amis du tir l'appel suivant:

Le Tir cantonal vaudois aura lieu en août 1884, à Payerne.

Il y a 34 ans déjà, la vieille cité de Berthe recevait les tireurs vaudois et confédérés. Aujourd'hui encore, nous nous préparons à vous offrir une réception à la fois simple et cordiale, cela dans les mêmes sentiments de confraternité qui inspirent toutes nos fêtes nationales.

Quoique petite localité, Payerne fera tous ses efforts pour répondre dignement à votre confiance. Notre tâche est grande; mais, heureusement, nous connaissons vos sentiments bienveillants et généreux, auxquels nous faisons aujourd'hui un pressant appel, en vue de recueillir des dons d'honneur, soit en espèces, soit en nature, destinés à orner notre pavillon des prix, en même temps qu'à maintenir et encourager l'émulation au sein des participants à cette lutte pacifique, à contribuer, en un mot, à la pleine réussite de cette fête patriotique.

Amis, tireurs, sections de tir des cantons de Vaud, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Berne et de la Suisse entière, Payerne,

l'antique cité de Berthe vous convie à cette réunion d'hommes libres et à cette lutte d'hommes forts, armés pour leur pays.

Payerne, 20 février 1884.

Le président, Michel GIVEL. *Le secrétaire*, Alphonse KURZ.

P.S. La liste des prix monte actuellement à 10,388 fr. 75.

France. — On nous écrit de Paris le 18 mars 1884 :

Le général Vuillemot, chef d'état-major général, atteint par la limite d'âge, a fait ce matin remise de son service au général Ferron, sous-chef d'état-major.

Le général Ferron remplira les fonctions de chef d'état-major jusqu'au mois de juillet 1885, époque à laquelle il sera promu général de division et nommé titulaire comme chef d'état-major général.

Il n'y a donc pas lieu à une nomination. Le choix du général Ferron arrêté par le ministre de la guerre sera soumis au conseil des ministres ; mais aucun décret ne sera rendu.

On avait parlé pour remplacer le général Vuillemot des généraux Lamy, Davenet, Villette, Bardin, Tricoche, Galland, Henrien, Vilmette, etc.

Mais ces généraux, pour être des républicains avérés, ne remplissaient pas les conditions nécessaires à un chef d'état-major général.

Quant aux généraux de Miribel, de Cools, et un ou peut-être deux autres qui s'imposaient par leur mérite reconnu, il ne pouvait en être question.

Comment parler de l'état-major général sans parler du général de Miribel ? Son nom s'imposait à la discussion ; c'est le premier qui s'est présenté, mais c'est aussi le premier qu'on a écarté. Qui aurait pu oublier l'immense soulèvement qui s'est produit contre M. Gambetta lorsque le grand patriote, uniquement soucieux de l'intérêt de l'armée et de la défense nationale, a nommé le général de Miribel chef de l'état-major général ? L'indignation a été bruyante. Est-ce parce que le général de Miribel était en-dessous de l'emploi qui lui était assigné ? Nullement ; personne ne contestait qu'il en était le plus digne. Assurément M. de Miribel n'est pas un de Moltke, ses qualités ne sont pas sans défauts, il n'est pas à l'épreuve de la critique, mais il est incontestablement *primus inter pares*.

Le ministre de la guerre d'alors était le même qu'aujourd'hui, C'était le général Campenon. Ayant eu à défendre M. de Miribel devant la Chambre, il a revendiqué fièrement la responsabilité de son choix. — J'ai donné l'ordre, a-t-il dit, à M. de Miribel de prendre la direction de l'état-major général ; « il a obéi correctement ». Le ministre couvrait son subordonné de sa personne et, ce qui est plus courageux, de son portefeuille.

Mais le général Campenon n'est pas le *tenacem propositi virum*. Gambetta n'est plus. Et le ministre, ne se sentant plus soutenu, n'a pas osé affirmer son choix.

N'est-ce pas assez que le général de Miribel soit désigné comme major général en cas de guerre ? Pour lui préparer sa tâche, il faut le mettre, et on le met, effectivement, à la porte des bureaux du ministère. Passons au général de Cools. M. de Cools est un homme de grand mérite, d'un esprit sérieux, méthodique, ordonné, sensé et pratique, d'une instruction variée et solide.

Oui, mais M. de Cools passe pour fréquenter des « réactionnaires ». Et, de plus, il est le gendre d'un ancien ministre belge qui eut contre lui le parti libéral. Un tel mariage est un vice redhibitoire.

On parlait également du général Fey. Mais il est le gendre du fameux M. Schneider.

Amour, tu perdis Troyes !

Encore un éliminé par l'hymen !

Le général Ferron a, lui aussi, des qualités d'un ordre fort élevé ; mais est-il fait pour l'état-major général ? Ne trouverait-il pas ailleurs un emploi plus utile de ses facultés ? Il n'est peut-être pas, dit-on, assez pénétré de cette vérité que le mieux est souvent l'ennemi du bien. Dans sa main toujours active, le plan de mobilisation présente un mouvement perpétuel. Le général Ferron change le plan arrêté avant d'en avoir fixé un autre. Ses corrections manquent de patience. De là vient que son travail a quelque chose de décousu, si on nous permet le mot. C'est un travail sans cesse sujet à des reprises. Jamais il n'aboutit au *ne varietur,* qui serait si désirable en pareille matière, au moins jusqu'au jour où tout un ensemble complet aurait pu être substitué à un autre. Voilà pourquoi le général Ferron n'est pas encore l'homme que l'on désirait.

Il est nommé. L'armée qui connaît ses généraux cemme on se connaît entre hommes de lettres ou artistes, l'armée qui sait très bien le fort et le faible et, suivant le mot de Napoléon, le tirant d'eau de chacun, l'armée s'inclinera mais elle regrettera la faiblesse du ministère de la guerre.

— L'armée et le pays accueilleront avec satisfaction, dit le *Progrès,* les nominations qui viennent d'être faites dans les commandements de corps d'armée. Conformément à nos prévisions, le général Saussier, appelé au gouvernement de Paris, est remplacé par le général Davout, à la tête du 19e corps, le général Billot prend le commandement du 1er corps et le général Carteret-Trécourt conserve celui du 14e et du gouvernement de Lyon.

Allemagne. — *Exercices de siège à Coblentz.* — Du 3 août au 6 septembre, des manœuvres de siège seront exécutées sous la direction du lieutenant-colonel Eckert aux environs de Coblentz. Des applications pratiques des procédés recommandés dans la guerre de siège auront lieu en même temps, par analogie avec ce qui a eu lieu l'an dernier à Graudenz. Les troupes désignées pour prendre part aux travaux de siège seront cantonnées.

Fortifications de Posen. — La construction des forts détachés de Posen est terminée. En ce moment, pour accroître la valeur défensive des ouvrages, on procède à l'érection de nouveaux terre-pleins hauts de batteries dont les pièces sont destinées à battre les intervalles entre les forts. Les nouveaux forts sont reliés entre eux et avec la commandantur au moyen de lignes télégraphiques souterraines.

Russie. — L'*Invalide russe* signale les exercices de tir de combat qui ont eu lieu l'annee dernière sur le champ de manœuvres du camp de Krasnoe-Sélo.

Ces exercices se distinguent par l'emploi d'un appareil qui permet de tirer à 2,200 pas au lieu de 1,500 avec le fusil d'infanterie actuel. Le but est d'agir sur le moral des réserves de l'ennemi, fussent-elles couvertes par des bois ou par les variations du terrain. On emploie à cet effet un bataillon ou une section détachée, aussi longtemps que sa position n'est pas compromise, en se servant du feu indirect.

On a essayé en même temps un nouveau système pour approvisionner de munitions la chaîne des tirailleurs. Les soldats que l'on détache pour aller chercher des cartouches ne reviennent généralement pas ou ne peuvent retrouver leur section. Voici comment le lieutenant-général Notbeek résoud ce difficile problème de l'approvisionnement.

L'officier commandant la section des tirailleurs, dès qu'il s'aperçoit du manque de cartouches, se tourne vers la réserve, répète plusieurs fois à l'homme chargé des signaux, le signal de « feu rapide » au lieu de l'ancien *pas de course,* ce qui signifiera dans ce cas, d'apporter des cartouches. Les autres hommes de communication se transmettent plusieurs fois le signal.

L'officier commandant la réserve désigne alors trois ou quatre soldats qui prennent en paquets dans leurs poches, dans leur manteau, dans leur képi ou tout autre récipient, les paquets qu'on leur délivre en les disposant de manière à ce que les cartouches ne tombent pas pendant la course. Ils se rapprochent alors de la chaîne, ils se jettent à terre et lancent leurs paquets vers les chefs de groupes, qui, restant couchés, les jettent à leurs hommes pour que ceux-ci se les transmettent.

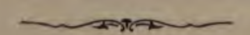
Les porteurs de cartouches restent d'abord en place, puis au premier mouvement de la chaîne se confondent avec elle.

Le *Militær Wochenblatt* met en doute la valeur de ce système et en note deux inconvénients : la répétition fréquente des signaux, car le défaut des cartouches ne se produit pas partout simultanément, et l'indisponibilité d'une foule de gens, placés à dix pas de la chaîne et exposés au feu de l'ennemi, sans que leurs fusils soient utilisés.

D'après l'*Invalide russe,* les approvisionnements se sont effectués en sept ou dix minutes, mais, pendant la transmission des paquets sur la chaîne, les cartouches sont tombées. On y remédiera par un autre système de paquetage.

Le signal a été donné par tous les hommes de communication, mais il a fallu que les premiers le répétassent plusieurs fois.

Egypte. — Au Soudan, la situation des Anglais reste précaire. Osman-Digma a de nouveau concentré ses forces à proximité de Souakim. Quant à Gordon-Pacha, il est toujours bloqué à Khartoum, et l'on a peu de nouvelles de lui depuis le 15 mars. On espère pourtant qu'il pourra tenir jusqu'au mois de mai et profiter alors de la première crue du Nil pour s'échapper avec sa garnison.



REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIX° Année. N° 5. 15 Mai 1884

Projet de Code pénal militaire suisse.

La commission chargée d'élaborer le projet de code pénal militaire fédéral qui doit remplacer la loi pénale du 27 août 1851, encore en vigueur, a tenu récemment, c'est-à-dire au commencement du mois d'avril, une nouvelle session à Berne. On croit que cette fois elle a mené son œuvre à terme et que le projet aura été suffisamment revu et perfectionné pour pouvoir être soumis aux Chambres et recevoir prochainement une sanction définitive, au moins à l'essai et in-globo tout d'abord, comme d'usage en innovations de ce genre.

Il serait temps en effet que cette réforme aboutît, puisqu'elle est sur le chantier depuis plus de 8 ans.

Ce n'est pas, certes, que la commission législative d'élaboration et notamment son rapporteur, M. le professeur Hilty, y aient mis lenteur ou négligence. Mais la besogne n'était rien moins que simple. Harmoniser les principes généraux et fondamentaux du droit pénal moderne avec les particularités si variées de notre Confédération de Républiques et de notre armée fédérale de soldats-citoyens, constitue assurément un problème des plus complexes.

Il s'agit entr'autres, on le sait, de déterminer quelques règles destinées à devenir communes. Ainsi : où, quand et comment doit commencer ce qu'on appelle le service militaire pour des gens qui changent à tout instant l'habit civil contre la tenue d'ordonnance et vice-versa, par conséquent où, quand, comment commencera et finira la juridiction militaire, qui doit être une exception, en remplacement de la juridiction ordinaire.

Puis quelle sera la pénalité suprême : mort ou réclusion à vie, question vivement débattue aujourd'hui en tous pays et d'autant plus difficile à résoudre en Suisse que plusieurs cantons ont aboli la peine capitale, tandis que d'autres la rétablissent après quelques années d'abolition, tous usant en cela de leur droit constitutionnel.

De plus, comment, où et par quelle autorité s'exécuteraient les condamnations à la réclusion et à l'emprisonnement, surtout si

elles devenaient plus nombreuses par le nouveau code? Serait-ce directement par la Confédération, qui n'a point encore d'établissements pénitentiaires à elle, ou par les cantons, dont bon nombre ne possèdent que des maisons de force mais pas de locaux d'emprisonnement autres que les chambres d'arrêts disciplinaires?

En outre, veut-on maintenir le caractère de délits militaires à diverses infractions qui, bien que commises par des militaires, rentrent plutôt dans la catégorie des délits communs, la tenue du délinquant — une recrue, par exemple ou un milicien chez lui à l'occasion d'un service fait ou à faire — ne pouvant être considérée que comme une circonstance accessoire et sans aggravation en soi? Et quels seront, suivant les circonstances, les délits à sortir de la juridiction militaire proprement dite, au moins telle qu'on l'a entendue jusqu'à ce jour? Si c'est oui, les abandonnera-t-on aux tribunaux cantonaux ordinaires, ou bien aura-t-on, à côté de ceux-ci, une justice militaire de délits communs et une de délits militaires, celle-ci se subdivisant encore en justice de temps de paix et justice de temps de guerre? Si c'est non aura-t-on un seul code pour tous les cas, comme sous la loi de 1851, de toute élasticité, au risque de voir se créer, ou plutôt se continuer, une jurisprudence riche en anomalies et bizarreries de tous genres?

Enfin reste la grave question des fors dans nos 26 souverainetés territoriales, y compris celle de la Confédération, suprême quoique sans territoire, et celle du jury, introduit au militaire en 1851, et qu'il s'agirait aujourd'hui, suivant les uns de supprimer, suivant d'autres de maintenir.

Par ces indications sommaires, on voit que la tâche de la commission n'était point aisée, et en fait, il fallut toute l'intelligente et persévérante activité de M. le professeur Hilty, mise au service de sa haute science, pour arriver à tenir compte des divers points de vue émis et à les ajuster à l'œuvre d'ensemble et de méthodique coordination qui est maintenant soumise aux autorités supérieures.

Résumons en quelques mots ce travail considérable et ses préliminaires.

* * *

C'est dès 1875, aussitôt après l'adoption de la loi organique du 13 novembre 1874 que le Département militaire fédéral, s'occupa de la révision de la loi pénale de 1851. M. le Dr Hilty, pro-

fesseur de droit à l'Université de Berne et major à l'état-major judiciaire, reçut la mission de faire un rapport et des propositions sur la matière. Cela donna lieu au mémoire dit « Grundzüge » bien connu de nos lecteurs ([1]) avec canevas de projet de code en 8 titres. Ce document, soumis au Département militaire en avril 1876, publié cette même année et largement distribué aux diverses autorités, aux sociétés d'officiers, à la presse, pour examen et remarques, provoqua de nombreuses études et mémoires critiques, qui furent renvoyés, en octobre 1877, avec l'avant-projet lui-même, à une commission législative de juristes et de militaires composée, outre son président M. le conseiller fédéral Scherer, chef du département et son secrétaire-rapporteur M. Hilty, de MM. Bützberger, auditeur-chef; Lecomte et Rothpletz, colonels-divisionnaires; Feiss, chef d'arme d'infanterie; Schneider, juge d'appel et professeur de droit à Zurich.

Après mûre délibération, dix points principaux furent arrêtés pour servir de bases aux chapitres du futur travail, et celui-ci, remis aux soins de M. Hilty, fut élaboré et imprimé en 1878.

Ce premier projet comprenait 80 articles répartis sous les six titres : Compétences de la justice militaire ; délits communs ; délits militaires ; procédure militaire ; fautes disciplinaires; compétences militaires en affaires civiles. Un septième titre comprenait le « droit de guerre » en 10 articles dits de guerre (Kriegsartikel).

Les principales innovations de ce projet étaient la suppression du jury et la subdivision des délits en trois catégories : délits communs; délits militaires de temps de guerre et délits militaires de temps de paix. Dans les deux premières catégories la peine de mort était maintenue, mais supprimée dans les délits militaires de temps de paix, même pour les cas de haute trahison.

Examiné par la commission dans deux séances, 14 et 15 novembre 1878, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Scherer, le travail nouveau reçut quelques modifications de parachèvement, après quoi, le 27 novembre 1878, il fut renvoyé, avant d'affronter le feu des Chambres, à une grande commission, composée, outre les membres de la commission restreinte, de MM. les conseillers d'Etat Estoppey, Cornaz, Hoffmann, Stehlin, de MM. les conseillers nationaux Philippin, Boiceau, Haberstich, Ryf, Frei, de MM. Veber, juge fédéral et Stadler, colonel. On ne pouvait

([1]) Voir entr'autres notre numéro 24 de 1876.

mieux réussir à se procurer l'avantageuse miniature d'assemblée fédérale qui avait été désirée.

Solennellement convoquée par circulaire du 20 août 1879 pour le 1er octobre suivant, notre grande commission se trouva réunie à Berne, au jour fixé, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Hammer. De nombreux documents et mémoires pour et contre le projet, en allemand, en français, en italien, en anglais même, s'étalaient sur la table verte et fournirent les matériaux à trois séances bien nourries.

Passé et repasssé au crible d'une discussion aussi serrée d'argumentation que divergente d'avis, le travail de la commission restreinte en sortit fort défiguré. Entr'autres le jury militaire y avait été plus ou moins rétabli et la peine de mort nettement retranchée des délits communs comme des délits militaires de paix, après de chaleureux discours visant à éclipser ceux de Victor Hugo et de Louis Blanc au temps des plus brillants congrès de la paix.

Il est vrai que le sujet était alors de mode en Suisse. Quelques mois auparavant, c'est-à-dire le 18 mai 1879, le peuple suisse avait voté, par 200,485 voix contre 181,588, et par 13 cantons et 4 demi-cantons contre 6 cantons et 2 demi-cantons, l'abrogation de l'art. 65 de la Constitution de 1874 qui interdisait la peine de mort, et quelques membres éloquents de la grande commission fédérale, d'accord d'ailleurs avec la majorité des électeurs de leurs cantons, avaient cru de leur devoir civique de maintenir aussi haut que possible l'opinion tombée au fond du scrutin fédéral du 18 mai.

Rien n'était plus facile dans cette commission, où nul n'avait goût à contredire d'honorables et sympathiques collègues sur un thème qui leur tenait tant à cœur et qu'ils plaidaient avec tout le pathétique d'un suprême recours en grâce.

Ce qui restait moins facile, c'était de refaire un code coordonné et complet avec les débris mutilés de ces premières joûtes. M. le professeur Hilty se remit néanmoins à cette besogne avec autant de patience que de courage. Un second projet fut élaboré en 1880 et 1881 et adressé par circulaire du Département, du 14 novembre 1881, aux diverses autorités et à de nombreux experts pour rapport avant la fin de cette même année.

Ce second projet était agrandi à 140 articles, sous six titres plus un appendice de 33 *articles de guerre*. Il fut beaucoup lu, étudié et commenté, tant à l'étranger qu'en Suisse. Des monceaux

de mémoires et rapports arrivèrent à Berne à son sujet, ou plutôt en son honneur, car presque tous renfermaient bien plus d'éloges et de compliments que de critiques. Le tout fournit la matière d'un rapport de M. Hilty au Département militaire, en date de juillet 1883, résumant d'une manière aussi complète qu'impartiale les diverses phases de cette pénible élaboration ainsi que les dernières remarques reçues.

Nous suivrons ce résumé, qui n'a encore été produit qu'en allemand, pour donner une idée exacte du contenu du deuxième projet dont le texte a aussi été publié en français d'après une traduction de M. Cornaz.

* * *

« La loi pénale de 1851, dit M. Hilty, n'a jamais été une œuvre originale ; elle n'est qu'un remaniement de la loi de 1838 qui l'a immédiatement précédée, et qui elle-même avait pour base divers travaux de 1806 à 1817. L'ensemble de ces travaux ne repose pas sur une conception du droit militaire en rapport avec notre état national et politique actuel, mais plutôt sur des lois pénales faites en leur temps pour les troupes suisses au service étranger, et tout spécialement sur le « Code pénal militaire pour les régiments suisses » de 1816, si fameux à cause de sa sévérité ; il avait été rédigé par le colonel de Gady, de Fribourg, et était en vigueur en France et plus tard aussi à Naples. La confusion complète, souvent dans un seul et même article, des crimes militaires avec ceux de droit commun, celle des délits qui ne se produisent qu'en temps de guerre ou dans le service actif avec celle du service d'instruction, l'ordonnance de la procédure considérée comme un tout dans le service actif, telles sont les traces laissées dans notre législation militaire par cet antécédent historique. Il n'y est fait aucune mention du service d'instruction, mais les troupes y sont considérées comme étant constamment sur une sorte de pied de guerre. Quelques articles isolés contrastent étrangement avec cette tendance générale ; tout particulièrement concordent peu avec le reste de la loi les articles qui introduisent le jury, dont il n'existait pas trace dans la législation fédérale pénale d'avant 1851 ; qui pour cela n'ont jamais fait leurs preuves dans un grand rassemblement de troupes, et d'ailleurs seraient, dans un pareil cas, inexécutables. Les défauts de la procédure actuelle proviennent en grande partie de là.

Les défauts les plus saillants de la loi de et la procédure ensemble sont, outre ceux déjà signalés qui touchent à la conception même de l'œuvre, les suivants : Pour certaines fautes, particulièrement le vol, qui se produisent le plus fréquemment dans les services d'instruction, les minimum de peine sont trop élevés; c'est ainsi que le vol de la moindre valeur doit être puni de six mois de prison, tandis qu'au contraire des délits graves, même des crimes, tels que la trahison en temps de guerre, sont réprimés avec une douceur relativement très grande, et que d'autres ne sont pas mentionnés ou sont mal définis, ainsi l'abus de l'autorité dans le service, l'espionnage, la transgression de diverses règles de droit international, la maraude, la sédition, etc.

La procédure actuelle est en réalité complètement livrée à l'arbitraire. Ensuite d'une circulaire du Département militaire, les enquêtes préliminaires, qui devaient être faites par l'officier de police judiciaire et tout au plus complétées par l'auditeur sont maintenant faites par ce dernier ; mais malgré cette précaution, il arrive encore souvent que des enquêtes défectueuses doivent être renvoyées au Grand juge, et cela par le fait que les règles de la procédure étant mal ordonnées sont trop peu connues. La formation des listes de jurés, telle qu'elle est prescrite par les art. 216 et 228 est absolument impossible dans les cas ordinaires du service d'instruction. Dans la pratique, la grande liste est tout simplement tirée du rôle de la troupe, peut-être très peu nombreuse, et de même les juges sont nommés parmi les officiers souvent également en très petit nombre. La longue et minutieuse procédure et les jugements défectueux des jurys ont eu pour effet une tendance manifeste à punir l'accusé toutes les fois que cela est possible disciplinairement, ou tout au moins à l'amener à faire des aveux. Il peut, par conséquent, se produire les cas, et il s'en est réellement produit, dans lesquels l'accusé ayant avoué sur le point capital n'est pas jugé par le jury et où aucune sentence n'est prononcée. Le coupable ne peut dans aucun cas, même encore s'il était millionnaire, être condamné à la totalité des frais de la procédure (art. 395). Ainsi encore pour aucun motif, même devant les preuves nouvelles les plus claires, son procès ne peut être révisé. Quand il a commencé à subir sa peine, sa grâce ne peut être prononcée que par l'Assemblée fédérale et encore avec des restrictions (art. 428), tandis que le commandant en chef, soit en temps de paix le Département militaire, peut gracier complètement (art. 427). Même le condamné doit expressément être

rendu attentif à la possibilité de cette libération, et pour ainsi dire être sommé d'en faire usage dans un court délai avant la mise à exécution du jugement (art. 398); — disposition qui n'est nullement bornée au service en campagne et emporte, pour tout esprit raisonnable, la possibilité d'une libération immédiate.

Mais dans la pratique, on ne procède jamais ainsi pour accorder la grâce, et cela par le fait que la loi contient beaucoup de dispositions peu claires ou contradictoires, que la distribution ainsi que l'ordre des matières en sont très défectueuses, si bien que l'étude en est très pénible même pour les officiers judiciaires, et qu'un officier supérieur, auditeur dans son canton, a pu légitimement apprécier cette loi en ces termes : « Il est extrêmement difficile de se retrouver dans le code pénal militaire actuel; spécialement dans la partie qui traite de la procédure, on peut être sûr que lorsqu'on cherche une disposition quelconque, on ne la trouve pas, ou on la trouve dans un chapitre ou sous un titre auquel logiquement elle n'appartient pas. »

« L'impopularité de la procédure militaire, non seulement auprès des troupes, mais aussi auprès du public en général, lequel est souvent témoin de ces formalités judiciaires interminables qui manquent leur effet, ne doit pas être attribuée tant à la chose en elle-même qu'à la législation actuelle, et aussi longtemps qu'elle subsistera, il ne sera pas possible, même avec le plus grand soin dans l'application, de réhabiliter la justice militaire dans l'opinion générale.

Les auteurs du premier projet de loi pénale et de procédure militaires, de concert avec une commission peu nombreuse, prenant pour guide les « Grundzüge » de 1876, avaient l'intention de procéder radicalement et de remplacer le code actuel par une loi très courte complètement neuve, dont les 80 articles pussent etre imprimés dans le livret du soldat; qui, par conséquent, devait exprimer seulement les principes dirigeants et ne contenir aucune partie générale. La justice militaire devant être rendue sans jury par des tribunaux fixes composés par parties égales de militaires et de juristes entendus, on pouvait attendre d'eux qu'ils connussent les règles générales du droit pénal et s'attacher surtout dans la rédaction de la loi, à son caractère spécialement *militaire*. La grande commission, qui se réunit en octobre de 1879 ne partagea pas pleinement à cet égard la manière de voir du rédacteur, mais désira avoir une loi détaillée; il en résulta

celle que nous nous proposons d'examiner. Cependant, en dehors de cette commission, un assez grand nombre de critiques qualifiés estiment que le système du premier projet, avec ses dispositions peu nombreuses, présentait des avantages considérables.

Après une session de trois jours seulement, pendant la plus grande partie desquels elle travailla divisée en sections, la grande commission donna pour principales instructions que la rédaction même, abstraction faite de la partie générale, devait être moins condensée et entrer d'une manière plus détaillée dans la désignation des infractions et des délits communs et militaires. La peine de mort devait être exclue en temps de paix. A l'égard de la question capitale du jury, l'opinion dominante était manifestement peu favorable à cette institution; cependant la commission ne vota pas et donna pour direction de chercher à trouver, si possible, un moyen terme. La modification principielle du pouvoir disciplinaire dans le sens du système allemand, parut également à la commission grosse de conséquences. Toutes les autres questions qui furent abordées n'étaient que d'une importance secondaire ou même n'avaient rapport qu'à la rédaction. La répartition générale de la matière et la complète distinction entre le service d'instruction, le service actif et celui de guerre, par laquelle le projet diffère essentiellement de la loi actuelle, furent reconnus comme pratiques et devant former la base du nouveau travail.

Vu l'importance de l'objet et en faisant la comparaison avec des entreprises analogues dans d'autres Etats, on ne s'étonnera pas trop du temps qu'on y a consacré dès lors. En Allemagne, l'auditeur général travaille encore à la préparation du code de procédure pénale militaire, bien que la loi pénale militaire date du 20 juin 1872. En France, depuis les grandes expériences de 1870-71, on n'est parvenu à mettre au jour qu'une nouvelle instruction sur le droit militaire pour les officiers. Entre les petits Etats, la Suède et le Danemark seuls, et cela après un long travail, ont, en 1881, révisé leur loi pénale militaire. En outre, tandis que dans les autres pays, la tâche était facilitée par le fait qu'on avait à élaborer seulement une loi pénale militaire sur le modèle du code allemand, et que de plus la partie générale ainsi que la pénalité des délits communs étaient déjà donnés par le code pénal civil, ici en Suisse il s'est agi de faire une œuvre entièrement nouvelle, pour l'édification de laquelle on ne pouvait, en aucune façon, s'appuyer sur ce qui existe.

Un travail comme le nôtre, si l'on veut qu'il donne satisfaction aux exigences extrêmement diverses de notre état fédératif, présente des difficultés toutes particulières, et l'on n'est pas toujours dans les dispositions voulues. Il ne doit pas être conçu au point de vue exclusivement militaire, au point de vue exclusivement juridique formel, mais avoir plutôt un caractère populaire et s'adapter entièrement aux circonstances historiques et politiques de l'état concret auquel il est destiné. A cet égard, tous les critiques étrangers plus encore que les nationaux sont d'accord, et l'un d'entr'eux, dans un rapport à l'académie française, signale, comme un grand mérite du projet, d'avoir satisfait à cette exigence essentielle.

D'un autre côté, la démocratisation constante de nos institutions militaires, à laquelle on tend de divers côtés, ne doit pas être poussée au delà de ce qu'une organisation militaire comporte, et l'on ne peut travailler à une loi pénale militaire que dans la supposition que les législateurs et les juges veulent sérieusement la conservation et même l'amélioration des institutions militaires de notre pays, ainsi que le renouvellement du vieil esprit militaire dans le peuple. Dans la situation dangereuse où se trouvent maintenant tous les petits Etats, ils doivent, ou bien supporter patiemment tous ce que les événements leur amènent, ou bien avoir le sentiment que ce n'est pas avec des principes d'organisation militaire restés sans application, que ce n'est pas non plus sans une sévère discipline que l'on peut se conserver une armée solide. Au contraire, l'esprit militaire dans tout le peuple devrait suppléer chez nous à beaucoup de choses qui ailleurs sont obtenues par l'autorité des institutions générales de l'Etat et par l'absolue concentration de toutes les forces. Ce n'est pas sans raison qu'un intelligent observateur militaire a dit qu'il n'y a aujourd'hui que deux sortes de soldats avec lesquels on puisse faire la guerre, savoir: « les soldats parfaitement exercés chez lesquels une discipline de fer remplace la bonne volonté de l'individu et la rend jusqu'à un certain point superflue, ou bien les hommes dont chacun voit dans la cause générale sa propre cause et la défend comme telle. » Le second terme de l'alternative, c'est notre armée et c'est de ce point de vue que doit être portée toute appréciation d'une loi militaire fédérale, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent.

Abstraction faite de ces principes *nécessaires* qui sont d'un bout

à l'autre à la base du projet, la seconde rédaction de celui-ci contient des traces (encore trop nombreuses, suivant l'opinion mainte fois exprimée par des militaires bons patriotes) d'accommodement aux circonstances et aux prédilections de certaines parties du pays ou à de certaines habitudes; ces traces toutefois, selon l'avis du rédacteur, ne déparent pas le projet et sont préférables à des innovations pratiques peut-être, mais dont l'introduction se serait heurtée à une trop grande résistance. Nous ne pouvons pas oublier que nous vivons dans un pays dans lequel même une loi militaire peut facilement succomber devant une agitation populaire et que, même après avoir été promulguée, elle est bien menacée dans son exécution aussitôt qu'elle rencontre des répugnances positives dans l'une ou l'autre partie du pays. Aussi le mot d'un grand Athénien sur l'art de donner des lois dans les démocraties s'applique-t-il parfaitement à nous : « Ce n'est rien que de faire une loi; le tout est de la faire accepter. » Voilà le second point de vue auquel doit se placer toute critique.

Considérées isolément, les pensées fondamentales du projet, celles qui doivent demeurer, sont les suivantes : Malgré l'extension considérable qu'on lui a imposée, surtout dans la partie générale et dans le titre II, le projet doit, dans sa disposition et dans sa rédaction, présenter une loi aussi courte que possible, facile à comprendre pour chacun et tout spécialement pour les non-juristes, et la distribution des matières doit être ordonnée de manière à ce qu'on les trouve sans peine. A l'égard des détails de rédaction et des vues diverses que l'on peut avoir sur ce point, il n'est guère à propos d'entrer en matière, et même il sera pratique que, dans le sein de la commission, on ne s'occupe pas trop de cela puisque même après avoir passé par la discussion et le vote des Chambres, le projet pourra encore être soumis à une nouvelle révision exclusivement rédactionnelle. Le rédacteur lui-même estime que la meillenre rédaction d'une loi est celle qui dit exactement et sans répétitions ni contradictions ce qu'elle veut et en outre exprime le plus de choses dans le moins de mots et d'articles. Les matières doivent se suivre dans un ordre logique facile à saisir ; chaque objet doit être traité en un seul article, si ce n'est pas possible en plusieurs articles se suivant immédiatement. Dans un tel travail, un ordre des matières facile à saisir d'un coup d'œil, la brièveté et la simplicité du

langage doivent avoir le pas sur des considérations d'ordre technique.

De ces conditions résulte que la loi doit être pratique et applicable dans tous les cas, depuis le recrutement jusqu'à l'état de guerre, même sur terre étrangère. C'est là un cadre qui renferme bien des degrés et il n'est pas toujours facile d'avoir égard à chacun d'eux. Il importe surtout que la procédure en campagne ne soit pas différente de celle qui est pratiquée dans le service d'instruction, cela afin qu'on puisse s'y exercer en temps de paix et qu'on n'ait pas à en faire l'apprentissage et l'application au milieu de difficultés de toute nature, ou qu'elle ne tombe pas en proie à l'arbitraire. Cette aptitude à l'application me paraît être de beaucoup la condition essentielle de l'œuvre, que rien ne doit faire perdre de vue; et c'est là la raison pour laquelle certaines critiques qui, dans d'autres circonstances et à un autre point de vue, seraient parfaitement justifiées, doivent ici être écartées. Il arrivera que, sur beaucoup de points, on sera dans le cas de choisir et de se décider pour une loi applicable et efficace en toute situation dans laquelle les événements peuvent jeter la Confédération, avec une procédure possible même au milieu des orages de la guerre, ou bien de s'abandonner à l'espoir que de telles circonstances ne se produiront pas et que si elles se produisent, elles pourront être surmontées par des expédients. La rédaction tient cette dernière manière de voir pour nuisible.

Il est vrai que dans le second projet la distinction entre le service ordinaire d'instruction, le service actif et celui de guerre est beaucoup plus accentuée que dans le premier projet. Il est aussi à relever que dans l'annexe en particulier, il a été voué une beaucoup plus grande attention à ce service intermédiaire qui n'est plus un service d'instruction et qui n'est pas encore la guerre proprement dite, cas qui se produit le plus souvent par les occupations de frontières. Il a paru que pour le plus grand nombre des cas qui peuvent se présenter, il était bien plus justifié en soi de comprendre ces diverses circonstances du service sous les articles de guerre que de réunir le service actif avec l'instruction.

Quoi qu'il en soit, il fallait faire une exception en faveur du service peu important de garde ou de police auquel peuvent être appelés de petits détachements de troupes, par exemple à l'occasion de fêtes nationales, et laisser au Conseil fédéral le

droit de décider, dans les cas douteux, si les articles de guerre doivent être appliqués. (Art. 1er des articles de guerre.) »

* * *

« La *division* en six titres et une annexe, laquelle se rapporte seulement au service actif et au service de guerre et ne peut être utilisée dans le service d'instruction que comme objet d'enseignement, cette division, disons-nous, a été conservée parce qu'elle a été généralement approuvée. La distinction qui caractérise ce projet, entre les délits de droit commun et les délits militaires, a aussi rencontré l'approbation générale. Il en est de même de la distinction établie par le projet entre les tribunaux militaires et les conseils de guerre, ces derniers n'étant appelés à siéger que sous ce nom lorsqu'il y a lieu d'appliquer les articles de guerre.

Le titre intitulé « De la procédure devant les tribunaux militaires » est placé avant celui qui traite des « Fautes de discipline » justement parce que seuls les actes punissables prévus dans les titres II et III sont du ressort de la procédure militaire. Le titre dernier, dont les objets ne sont pas sans importance, devait aussi avoir sa place dans cette loi, si l'on ne voulait pas en faire une loi spéciale, et le doute assez légitime exprimé ici et là que les matières de ce titre appartiennent à un code militaire n'est cependant pas suffisant pour motiver une modification dans ce sens de l'ensemble de l'œuvre.

Le *titre premier* commence par déterminer en trois classes les personnes soumises aux dispositions du code. La population civile n'est placée sous la juridiction des tribunaux militaires que dans des cas exactement déterminés dans un seul article (70). La suite du titre premier contient les dispositions générales que doit nécessairement renfermer une loi pénale. Il s'écarte sur les points suivants des dispositions généralement admises : Les condamnations pécuniaires ne peuvent être prononcées que dans les cas prévus par les art. 70 et 118, dans lesquels on ne pouvait les éviter ; — les gardes de punition sont interdites ; — la *négligence peut* être punie disciplinairement (ce qui n'est pas le cas maintenant), — et enfin la peine de mort est supprimée en temps de paix, à la demande de la majorité de la commission.

Dans le *titre deuxième*, les délits de droit commun qui se pro-

duisent le plus fréquemment dans la vie militaire sont énumérés et définis. Il peut s'en produire d'autres (par ex. : la bigamie, la participation à l'infanticide). En prévision de ces cas, l'art. 48, d'accord avec l'art. 3 assez peu clair de la loi actuelle, réserve à la justice civile ses droits, ce afin de n'avoir pas de pareils crimes à traîner dans le service militaire, où d'ailleurs ils n'arrivent guère. Dans ce titre surtout, la suppression des minimum a fait naître des hésitations, mais d'autre part, en considération surtout des minimum souvent trop élevés du code en vigueur, cette suppression a été bien accueillie, et elle se trouve d'ailleurs dans d'autres lois pénales modernes. On doit pourtant accorder que le juge est aussi doué de jugement.

La désignation générale « délits » (dans le texte allemand « Vergehen » ou « Vergehungen ») a soulevé diverses oppositions. L'expression la plus pratique aurait été celle de « acte punissable » qui se trouvait dans le premier projet et que la commission a écartée. Il n'est pas possible d'établir la distinction entre délits et crimes sur le degré ou le genre de la punition, puisque par suite de l'absence des minimum, celle-ci justement est fixée par le juge ; au reste, une telle distinction ne présente aucune utilité pratique.

Ensuite des instructions données par la Commission et contre l'opinion du rédacteur, l'indication de certains délits contre les mœurs, qui étaient mentionnés d'une manière plus complète dans le premier projet, a été éliminée, et l'on a admis, dans les art. 31-34, seulement ce qui était indispensable et se présente le plus ordinairement. — A l'égard du *duel*, les avis sont extrêmement partagés ; d'après le projet, il n'est pas punissable en soi, mais seulement suivant ses suites. La plupart des militaires qui expriment leur opinion à ce sujet demandent plutôt qu'il soit facilité. La rédaction ne partage pas l'engouement qui se manifeste maintenant de nouveau dans les Etats militaires pour cette institution ; il considère le duel seulement comme un moyen nécessaire au maintien du bon ton dans le corps des officiers. Les essais qui ont été faits pour l'empêcher ont eu ordinairement pour résultat que le ton parmi les officiers devenait grossier, ou que des discordances momentanées se transformaient en haine durable.

Au reste, ce titre II, qui a été fortement remanié et constitue un code concurrent du code pénal civil, a été naturellement, avec le titre IV, le plus exposé à la critique, les questions de

crime et de punitions étant, même dans la vie civile, extrêmement controversées, et les définitions elles-mêmes étant souvent encore contestées, ou présentant d'ailleurs des difficultés. Le rédacteur s'est tenu en cela, en s'efforçant d'être aussi court et aussi simple que possible, aux définitions allemandes, et il a la certitude que cette partie a été revue par un certain nombre de professeurs distingués de droit pénal à l'étranger. Le rédacteur ne peut pas souscrire à l'opinion exprimée par un Suisse professeur de droit, lequel voudrait que cette partie fût retravaillée de manière qu'elle présentât, dans une certaine mesure, un futur code pénal pour la Suisse. Nous avons déjà assez à faire à atteindre le but immédiat sans nous embarrasser d'objectifs accessoires; et d'ailleurs, ce but ne pourrait pas toujours concorder avec les exigences d'un code pénal civil.

Le titre III, sur les délits militaires, a été en somme très peu critiqué. Outre que les matières en sont mieux rassemblées et ordonnées, il se distingue de la loi actuelle en ce qu'il bride d'une manière systématique les abus de pouvoir. Il s'en distingue souvent aussi par les définitions, dont plusieurs, dans le code en vigueur, sont inexactes. Les articles les plus importants de ce titre, sont le premier, art. 49, et le dernier art. 70. Le renvoi au code pénal fédéral civil, par l'art. 49, a paru préférable à une reproduction textuelle des titres et articles indiqués, les délits qui y sont énumérés ne rentrant pas entièrement dans le cadre de la nouvelle rédaction, et d'autre part, le plein accord de ces deux lois, sur ces points de nature plutôt politique, étant avec raison demandé par la commission comme absolument nécessaire. Les cas prévus dans ce renvoi arrivent d'ailleurs assez rarement et ils ne se présentent pas dans les circonstances ordinaires, ensorte que cette forme de citation suffit pleinement. L'art. 70, qui donne au Conseil fédéral le droit de renvoyer devant les tribunaux militaires, des civils complices d'infractions, doit son origine à des antécédents connus et à de nombreux postulats. Il cherche à établir un juste milieu entre la nécessité de protéger mieux qu'elle ne l'est maintenant à plusieurs égards l'organisation militaire de notre pays, et ce qu'on désigne sous le nom de « militarisme. »

Le titre IV, traitant de la procédure devant les tribunaux militaires, est le champ préféré de la petite critique, qui s'attaque à des détails souvent sans importance. La rédaction n'a considéré

comme importantes que deux seules choses, savoir : que la procédure soit rapide, sûre, applicable même en campagne, sans formalités *inutiles*, et ensuite que le jury soit supprimé ou tout au moins amélioré. Le premier objectif comporte spécialement l'*enquête préliminaire* par l'auditeur, assisté d'un officier capable, comme elle se pratique déjà maintenant, et, ce qui est d'une nécessité absolue, la *cassation* par l'auditeur en chef assisté dans tous les cas par les officiers à portée. Il s'en faut encore de beaucoup que la compétence de cet officier supérieur soit aussi grande que celle d'un commandant de troupes qui, selon les circonstances, peut et doit faire grâce, ou que celle qu'il possède déjà d'arrêter complètement le cours d'une procédure. Dans le service actif et particulièrement dans le service de guerre proprement dit, il n'est pas possible d'avoir toujours un tribunal de cassation fédéral sous la main et par de simples pourvois en cassation, les condamnés pourraient faire renvoyer indéfiniment l'exécution de leur sentence. Du reste la cassation peut être limitée en temps de paix ; et elle a d'ailleurs, dans la pratique, si peu d'importance que, depuis que la loi existe, il s'est présenté seulement trois cas, sur lesquels une seule cassation a été prononcée, et encore cet exemple ne peut-il pas précisément être recommandé à l'imitation. Ici il faut absolument, si l'on ne veut pas compromettre tout l'effet de la procédure pénale, une procédure rapide et inaccessible aux embarras suscités par chicane.

En ce qui concerne le jury, les critiques montrent que les modifications proposées sont très bien vues dans la Suisse française, tandis que dans les cercles militaires de la Suisse allemande on donne la préférence au système du premier projet. A la vérité, le rédacteur partage cette dernière manière de voir, mais il estime qu'il faut déjà être content si l'on peut mettre fin au système actuel du jury, qui est devenu avec le temps une institution véritablement nuisible. Soit en punissant disciplinairement, soit en provoquant des aveux, on cherche de toutes manières à soustraire chaque cas au jury, et pour atteindre ce but, on pousse la tolérance aux plus extrêmes limites. Si l'on ne réussit pas à soustraire l'affaire au jugement du jury, il y a la plus grande probabilité, pour la Suisse allemande du moins, que les jurés prononceront, dans une certaine mesure avec l'assentiment du public qui voit de mauvais œil ce déploiement d'appareil militaire pour des bagatelles, l'aquittement du prévenu, cela quand bien même les in-

dices de sa culpabilité sont tels que tout tribunal civil l'aurait condamné.

Ce qui est plus fâcheux encore que cet encouragement au mensonge, c'est que les défenseurs militaires sont en danger, dans leurs plaidoyers adressés généralement plutôt au sentiment des jurés, de compromettre d'une manière fâcheuse, aux oreilles des troupes assemblées, les bases mêmes de la discipline militaire.

Nous ne voulons d'ailleurs nullement entrer ici en matière sur les avantages et les inconvénients du jugement par jury, nous croyons seulement pouvoir dire sans exagération que cette institution jure avec la hiérarchie militaire, et que, depuis 1851 qu'elle a été introduite dans l'organisme judiciaire de notre armée, elle n'a pas produit de grands résultats. Le jury n'a jamais été essayé en campagne, mais il est aisé de voir que pendant une guerre sérieuse, un tribunal qui d'après le système actuel (sans les témoins et les experts) compte 30 personnes (3 juges, 12 jurés, 1 auditeur, 1 greffier, 5 juges en cassation, 7-9 suppléants) et exige qu'elles soient parfois plusieurs jours à disposition, ne pourrait pas fonctionner. Faire juger en temps de paix sur de petits vols par un jury, et en temps de guerre remettre à des tribunaux fixes le jugement de crimes pouvant entraîner la peine de mort, cela sans doute n'est pas très conséquent en soi. Le second projet cherche à y obvier tout en ménageant le préjugé qui veut que la justice soit rendue sur un mode plus « populaire » que les tribunaux fixes. Il est certainement possible, même en campagne, d'exercer promptement la justice par l'organisme proposé.

Mais qu'on n'essaye pas d'introduire encore beaucoup « d'améliorations » dans le jury; le rédacteur estime qu'on a fait dans ce sens tout ce qu'il était possible de faire. L'introduction dans notre procédure pénale militaire, de la *restitution*, qui manque entièrement dans la loi actuelle, constitue une innovation.

Dans le titre V, qui traite des fautes de discipline, pour faire droit à l'opinion exprimée dans le sein de la commission et ailleurs, on a donné la préférence au système actuel, d'après lequel la compétence pénale est graduée suivant tous les degrés de la hiérarchie, tandis que dans le premier projet, cette compétence était, d'après le code allemand, distribuée entre les porteurs de certains commandements, les autres officiers n'ayant qu'un droit

d'action provisoire et de préavis. Chacune de ces organisations peut avoir ses avantages ; dans la dernière, il y a cette complication que l'officier compétent doit, dans chaque cas, être d'abord cherché, et qu'il faut bien faire exception pour les officiers d'état-major. Par contre, le système allemand peut être considéré comme plus favorable à la conservation de la discipline.

Nous devons signaler comme très importants dans ce titre la codification, qui manquait complètement jusqu'ici, des compétences disciplinaires en dehors du service (art. 118) et l'institution de *tribunaux d'honneur* sur les bases établies par l'art. 80 de l'organisation militaire fédérale. Il était à prévoir que cette institution entièrement nouvelle donnerait lieu à de nombreuses observations ; cependant elles ont été faites généralement dans un sens favorable et même il a été exprimé le désir que l'institution soit étendue aux cas d'injures entre les officiers, ce qui toutefois ne répondrait ni à son but immédiat, ni à l'idée de l'organisation militaire. L'important de cette institution est qu'elle offre un moyen d'éliminer les mauvais éléments du corps des officiers, et permet aux bons officiers, en cas de malheurs immérités qui peuvent facilement survenir en grand nombre en temps de guerre, de se justifier. Enfin, les tribunaux d'honneur doivent, par leurs formes et leur mode de procéder ainsi que par une certaine publicité, se distinguer des tribunaux ordinaires et se considérer comme les organes d'une sorte d'opinion publique militaire.

Le titre VI, compétences militaires en matière civile, a été l'objet de beaucoup de critiques. Au fait, il n'y a que le premier article (133) et le jugement par l'autorité militaire de querelles pour injures (art. 138), sur lesquels on puisse hésiter ; tout le reste est presque indispensable. »

Les *articles de guerre* renferment entr'autres à l'article 24 et suivants un essai de codification des principes de droit international, et cet essai a trouvé à l'étranger un accueil honorable. Le reste ne diffère pas sensiblement du code actuel, et paraîtra bien sévère de pénalités en plus d'un point, comparativement à celle des autres titres. Par exemple, une sentinelle endormie ou ivre pourra être condamnée à mort (art 21), tandis qu'un officier d'état-major ou fonctionnaire militaire qui livrerait les plans d'opérations à l'ennemi *la veille* de la déclaration de guerre, ou des soldats qui s'adonneraient au brigandage, à l'incendie, à la

révolte avec assassinat et vol, y compris le meurtre prémédité de leurs chefs, n'encourraient point la peine capitale. Singulière anomalie ! mais nécessitée par la classification un peu trop commode des services militaires en deux grandes catégories : celle de paix ou d'instruction et celle de guerre, qui ne correspondent point à la réalité et qui mettront souvent l'autorité supérieure dans un grand embarras quand elle sera appelée à décider, pour fixer la juridiction, si l'on est en état de guerre ou en état de paix.

Peut-être aussi des aristarques trouveront-ils que quelques articles de guerre ne s'accordent point parfaitement avec le nouvel article 65 de la Constitution qui interdit la peine de mort « pour cause de délit politique ».

* * *

Quoiqu'il en soit, le nouveau travail répond aux vœux de la grande commission et a été élaboré et coordonné avec le même soin attentif et impartial qui avait caractérisé les projets et mémoires antérieurs. Soumis, comme nous l'avons dit, à une récente session de la commission restreinte (réduite à MM. Hilty, rapporteur ; Bützberger, auditeur-chef ; Schneider ; Cornaz, major judiciaire et Lecomte, sous la présidence de M. le président de la Confédération Welti), celle-ci en a achevé l'examen le 6 avril écoulé et elle en recommande aujourd'hui l'adoption, non certes comme une œuvre parfaite et aussi rationnelle qu'elle aurait pu l'être, mais comme un progrès, en tout cas sur la loi de 1851, susceptible d'ailleurs d'être notablement améliorée par les Chambres en quelques points fondamentaux qui ne peuvent évidemment être tranchés que par l'autorité la plus élevée du pays.

Sur les bataillons de carabiniers.

Dans notre numéro de mars dernier, nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs un travail de M. le lieutenant-colonel Othmar Blumer, traitant la question des carabiniers. Ce travail avait obtenu le premier prix au concours ouvert par la Société fédérale des officiers de carabiniers.

La réorganisation des bataillons de carabiniers est étudiée sérieusement un peu partout dans notre pays ; c'est une question à l'ordre du jour. Aussi croyons-nous utile de publier ici une traduction des

deux autres travaux primés en second dans le même concours et qui sont l'œuvre, l'un de M. le major de carabiniers Deutsch, à Richtersweil, l'autre de M. Eugène Schnider-Simon, à Zurich. Nous supprimerons peut-être quelques considérations d'intérêt secondaire qui peuvent être retranchées sans nuire à l'intelligence du raisonnement de l'auteur de chacun d'eux.

Voici la question posée par la Société fédérale des officiers de carabiniers :

« L'existence des bataillons de carabiniers dans notre armée de » milices est-elle encore justifiée, et peuvent et doivent-ils, comme » bataillons d'élite dans la division, être employés de préférence à » de certains buts ?

» Par quels moyens pourrait-on en faire de véritables bataillons » d'infanterie d'élite, soit, comment faut-il en organiser le recrute- » ment et l'instruction pour parer à l'incontestable et constante dé- » chéance des bataillons de carabiniers. »

TRAVAIL DE M. LE MAJOR DEUTSCH.

A. *Partie générale.*

Deux opinions sont en présence sur la question des carabiniers, les uns voulant les supprimer tout à fait, et les autres demandant plutôt qu'ils reçoivent une instruction plus développée.

Les raisons sur lesquelles on s'appuie pour réclamer la suppression de cette arme spéciale étant suffisamment connues, nous nous abstiendrons de les indiquer.

Le but de ce travail est plutôt de plaider en faveur du maintien des corps de carabiniers et de contribuer à résoudre cette question d'une manière qui tourne au bien du pays, et réponde au vœu d'un grand nombre de patriotes dévoués.

Personne ne contestera que le tir soit en Suisse un exercice réellement national et un élément de la vie populaire. Non seulement les miliciens, mais aussi un grand nombre d'hommes exemptés du service militaire sont exercés au maniement des armes à feu et se déclarent prêts, en cas de danger, à voler à la défense de la patrie et à marcher l'arme au bras à la rencontre de l'ennemi.

Nous aimons à croire que la déclaration qui figure en tête des statuts de nos sociétés volontaires de tir ne restera pas une simple phrase et un simple sujet de discours patriotiques dans nos fêtes de tir, mais que pour les citoyens suisses non militaires, cette déclaration est sérieuse, et qu'au jour du danger on pourra compter sur eux.

Ces tireurs sont, en vue de la défense de la patrie, une force non utilisée, à l'organisation de laquelle on ne pourra pas songer aussi longtemps que pour la landwehr, qui elle-même n'est encore organisée que sur le papier, il y aura autant à faire. Si nous faisons main-

tenant mention de cette force, c'est que nous aurons plus tard à y revenir.

Tout l'effort de notre système militaire tend à l'amélioration de l'infanterie, en vue de laquelle on aurait, il y a longtemps déjà, prolongé le temps de service si l'accroissement de dépenses qui en résulterait n'y opposait un obstacle insurmontable.

Or, dans une armée de milices telle qu'est la nôtre, il y a deux catégories de soldats : ceux pour lesquels le service militaire est un fardeau moral, physique ou économique, et ceux qui, malgré les sacrifices matériels qu'il entraîne, s'acquittent de ce service avec plaisir et seraient même disposés à faire davantage.

Dans un Etat républicain, il faut laisser beaucoup à l'initiative et à la bonne volonté des citoyens, quitte au gouvernement à avoir l'œil sur les manifestations de cette bonne volonté pour les encourager et les aider s'il en est besoin.

C'est ainsi que nous voudrions voir l'arme des carabiniers, puisqu'on lui conteste un rôle tactique spécial dans l'armée régulière, se transformer en un corps qui serait le développement et l'expression de l'esprit de résistance qui caractérise le peuple suisse, et nous croyons fermement qu'en cas de danger une tâche importante incomberait, à côté de l'armée, à un corps de carabiniers bien exercé employant de son chef la tactique de la petite guerre.

La landwehr, masse lourde et insuffisamment exercée, ne pourrait guère, dans le commencement, être utilisée à autre chose qu'à compléter les bataillons d'élite et serait difficilement à même d'entrer en ligne en grandes unités tactiques. Il est sans doute désirable qu'elle puisse arriver là et l'on ne doit pas perdre ce but de vue. Mais pour pouvoir employer l'élite entière en toute liberté d'action, il faut avoir des troupes auxiliaires et exercées, afin de n'être pas obligé de rompre, pour la formation des divers détachements nécessaires, ses unités tactiques et de pouvoir la diriger entière et dans toute sa force là où l'action décisive doit avoir lieu.

Ce rôle de troupes auxiliaires, on le destine sans doute à la landwehr. Nous, nous voudrions le réserver à l'ensemble des carabiniers de la Suisse et leur assigner la tâche de faire, avec toutes ses conséquences, la guerre de partisans, toutefois sans cesser d'appartenir à l'armée régulière.

Ce corps ne devrait pas être un « landsturm », mais des bataillons de carabiniers bien exercés devraient en former les cadres et le noyau, et le corps se compléterait par l'admission des citoyens dispensés ou affranchis du service, desquels un grand nombre sont habiles au tir ; ainsi incorporés avec des camarades bien formés au service auquel le corps serait destiné, ces volontaires ne tarderaient pas à être eux-mêmes au fait de ce service.

Ainsi donc, si notre neutralité était menacée ou violée par l'un

des Etats voisins, nous la défendrions non seulement avec notre élite et notre réserve, mais nous ferions aussi la petite guerre avec un corps organisé ; nous disons avec un corps organisé ayant pleine conscience du but à atteindre et non avec des bandes sans discipline. C'est de cette manière que nous pourrions le mieux utiliser les forces défensives que l'on a négligées jusqu'ici. Ce sont les citoyens, et non les forteresses et les pièces de position qui constituent notre principale force.

Quelles tâches ou quelles missions pourraient être remplies par ce corps auxiliaire, nos officiers supérieurs le savent déjà. En détachements, comme points d'appui, sur les flancs ou sur les derrières de l'armée, sur les carrefours des routes, sur les positions de ralliement, pour la protection de l'artillerie et des parcs, ne pourrait-il pas rendre de précieux services? Il pourrait encore débarrasser l'armée opérant en campagne de tout ce qui entraverait ses mouvements et tout particulièrement constituer un singulier obstacle sur le chemin des corps de cavalerie que l'ennemi ne manquerait pas de lancer en avant pour harceler notre armée. Voilà des facteurs qu'il ne faut pas négliger, mais dont on doit, au contraire, tenir bon compte.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que dans l'esprit du peuple, l'armée suisse doit nécessairement avoir des carabiniers, et qu'il n'y a, sans eux, pas de bonne défense possible; que, de plus, tout citoyen non militaire croit fermement, et l'entend bien ainsi, qu'au moment du danger, tous ces tireurs et toutes ces armes extra-officiels seront mis de réquisition et appelés à rafraîchir, par de vaillants exploits, la redoutable réputation des carabiniers suisses ; c'est pourquoi nous nous estimons justifié à prétendre que la dissolution du corps des carabiniers serait une faute, qui certainement exercerait la plus fâcheuse influence sur notre force défensive.

Ainsi donc, l'*existence des carabiniers est et demeure justifiée.*

Après avoir démontré que cette arme aura une grande importance en temps de guerre, nous voulons chercher à montrer de quelle manière, sans mettre trop à réquisition les finances de l'Etat, mais en comptant sur l'esprit de sacrifice des citoyens, on pourrait créer un corps d'élite qui serait un ornement de notre organisation militaire et auquel tout citoyen serait fier d'appartenir.

Nous n'avons pas à imiter nos voisins et à chercher chez eux l'indication de ce qui nous convient. Ayons plutôt confiance en nous-mêmes et organisons notre armée d'après notre génie et notre caractère national.

B. *Réorganisation.*

Recrutement et instruction.

Proposition. Les bataillons de carabiniers ne seront plus recrutés

dans les écoles de recrues, mais dans l'ensemble des bataillons d'infanterie, entre les hommes ayant fait six ans de service et trois cours de répétition.

L'idée fondamentale de cette proposition, c'est non seulement la création d'un corps spécial d'élite à côté des bataillons d'élite, les uns et les autres devant d'ailleurs recevoir la meilleure instruction possible, mais de donner au chef de la division, dans le cadre de celle-ci, un corps auxiliaire intelligent pour faire, avec la cavalerie, le service d'éclaireurs.

Mais pour que ce corps fût vraiment une élite, il devrait être formé d'abord de bons tireurs et ensuite d'hommes solides et présentant certaines garanties morales, parce que ce n'est pas avec des bandes folâtres de guérillas de théâtre que l'on fait la petite guerre avec succès.

Nos bataillons de carabiniers, tels qu'ils sont maintenant organisés, recrutés et instruits, ne sont pas propres aux diverses fonctions indiquées ci-dessus.

Si, à cette heure, ils montrent encore un peu plus d'aplomb et de vivacité dans la manœuvre que maint bataillon de fusiliers, cela vient de ce qu'il leur reste un certain nombre d'officiers et de soldats plus anciens dans le service, qui ont conservé l'esprit de corps. Quand, dans quelques années, cet esprit aura disparu tout à fait, les carabiniers ne se distingueront plus que par les résultats un peu meilleurs de leur tir, et encore cet unique avantage qu'ils auront sur les fusiliers, ils sont appelés à le perdre par le fait que le nouveau fusil d'infanterie n'est pas inférieur à la carabine, que le mode de recrutement des bataillons de carabiniers y introduit des éléments qui n'ont ni le désir ni les moyens de s'exercer au tir en dehors du service, et enfin que, dans les bataillons de fusiliers, au contraire, le nouveau fusil perfectionné a encouragé le goût des exercices de tir, si bien que l'on a déjà constaté une diminution sensible de la différence qu'il y avait entre les résultats du tir des carabiniers et ceux du tir des fusiliers.

Ainsi donc, tels qu'ils sont et encore plus tels qu'ils sont menacés de devenir, les bataillons ne carabiniers n'ont plus de raison d'être, et cependant on sent que ce qu'il y a de meilleur à faire, ce n'est pas de les supprimer, mais de les transformer totalement; c'est à quoi tend la proposition que nous avons énoncée ci-dessus.

Recrutement. — Les règles à établir pour le recrutement seraient les suivantes :

I. Chaque homme qui se présente pour faire partie du corps des carabiniers doit le faire *volontairement ;* il doit être porteur d'une liste de Société et d'un livret de tir constatant qu'il est membre d'une Société de tir et qu'il tire d'une façon satisfaisante, mettant, par exemple, un minimum de coups en cible équivalant au 80 %, et cela à toutes les distances.

II. Il doit être bien prévenu qu'il aura encore au moins 3 cours de répétition à faire, et qu'aussi longtemps qu'il appartiendra à l'arme, même dans la landwehr, il devra tirer chaque année, dans la Société dont il fait partie, au moins ses 80 à 100 coups.

III. Il ne faut admettre que des hommes intelligents, et il doit être établi, pour chacun d'eux, par constatation médicale, qu'ils sont encore en état de supporter de longues marches. Il sera fait abstraction de la taille, le choix basé sur cet élément-là n'étant bon que pour les troupes de parade dans les monarchies, et ne donnant guère que de l'embarras dans les armées de milices.

Il faut accorder la préférence aux candidats préparés par leur profession civile à devenir de bons carabiniers, par exemple les chasseurs, les forestiers, les guides de montagne, les laboureurs, les bons gymnastes, qui tous ont en général l'œil perçant ; les lunettes ne doivent pas être tolérées.

En suivant ces règles, on recruterait de véritables carabiniers, bien en état de remplir les prestations exigées d'eux et joyeusement disposés à le faire. Après six ans de service, un jeune homme sait mieux que lors de son recrutement ce qu'il est en état de supporter et de faire.

Ce corps comptant, comme les carabiniers d'autrefois, les meilleurs carabiniers de la Suisse, il servirait à donner de l'émulation aux autres, et l'ancien esprit de corps se ranimerait, ensorte que tous ces hommes mettraient de la bonne volonté à entretenir ce qu'ils ont appris et même à apprendre davantage.

(A suivre.)

Le rassemblement de la IVe division.

(Suite.)

Pour le corps du Sud il dut être grandement surpris de la décision de son adversaire. Le commandant du corps du Nord comprenant la difficulté de la tâche qui lui était imposée, tâche qui consistait à passer un fleuve en vue de l'ennemi, avait pris toutes les mesures commandées par les circonstances. Avant tout il avait ordonné d'attaquer le bataillon ennemi d'arrière-garde resté sur la rive droite et qui menaçait son flanc ; l'artillerie avait reçu pour direction de protéger le passage par un feu nourri dès la position de Honau.

On a regretté de part et d'autre le manque complet de cavalerie et par conséquent de service d'éclaireurs sérieux et complet.

Après la cessation du combat près de Ballwyl, les différents corps se rendirent par le plus court chemin dans leurs cantonnements

qu'ils conservèrent en grande partie jusqu'au 10 septembre. La division se concentra dès le 7 septembre au soir pour les opérations projetées contre la Xme brigade combinée ; le terrain de concentration se trouve limité par l'Emme et la Reuss d'un côté et le lac des Quatre-Cantons de l'autre. Le front du nouveau rayon de cantonnement couvert par l'Emme et la Reuss allait de Root à Littau. Son flanc nord-est finissait à Küssnacht, son flanc sud-ouest aboutissait à Horw.

Le 8 septembre était consacré au repos. Le 9 au matin toute la division se réunissait pour l'inspection sur l'Allmend de Horw ; les unités qui manquaient encore devaient entrer en ligne ce jour-là (régiment de dragons n° 4 et parc de division). Le régiment de dragons venait de Berne par Langnau et prit ses cantonnements le 8 à Lucerne. Quant au parc de division qui venait de Thoune par Zäziwyl, il logea à Hergiswyl.

Le corps opposé à la division, le nouveau **Corps du Nord** était formé comme suit :

La *Xme brigade d'infanterie* comprenant
le régiment n° 19 (bataillons 55, 56, 57) ;
le » n° 20 (» 58, 59, 60) ;
En outre :
Les escadrons 14 et 15 du 5e régiment de dragons ;
La compagnie de guides n° 11 ;
Deux régiments de la Vme brigade d'artillerie (batteries 25 et 28 ; 26 et 27) ;
Les ambulances 21 et 25 ;
La compagnie d'administration n° 5 ;
Le bataillon du train V.

Cette brigade combinée était sous les ordres du colonel-brigadier Marti.

Supposition pour le corps du Nord le 10 septembre.

Le corps du Nord battu à Klein-Dietwyl et repoussé dans le Seethal a reçu du corps principal des renforts importants ; il a complété ses munitions et son matériel. Il reprend l'offensive sur la route Reinach-Menzikon par Münster et Hildisrieden avec l'intention de forcer l'entrée de Lucerne. Son avant-garde débouche à 9 1/2 heures matin de Hildisrieden.

Supposition pour le corps du Sud (la IVme division) :

Le corps du Nord renforcé par la landwehr passe la Reuss et cherche l'ennemi. Son avant-garde est à 9 1/2 heures matin près de Hunghaus.

Dislocation du 9 septembre au soir.

E.-M. Division IV . . . . . . Lucerne.
Compagnie de guides 4 . . . . »

E.-M. Brigade infanterie VII	Lucerne.
» Rég. » 13	»
Bat. 37	» (casernes).
» 38	» »
» 37	Littau.
E.-M. Régiment infanterie 14	Lucerne.
Bat. 40	Ebikon.
» 41	Lucerne (Maihof).
» 42	» (Werembin).
E.-M. Brigade infanterie VIII	»
» Régiment infanterie 15	»
Bat. 43	» (Pays).
» 44	» (Pays).
» 45	» (Allmend).
E.-M. Régiment infanterie 16	Rothenburg.
Bat. 46	»
» 47	Emmen.
» 48	Gerlischwyl.
Bataillon carabiniers 4	Lucerne (Mariahilf).
E.-M. Régiment dragons 12	Rothenburg.
Escadron 10	Barbenschwyl.
» 11	Eschenbach.
» 12	Rothenburg.
E.-M. Brigade artillerie IV	Lucerne.
» Rég. 1	Emmen.
Batterie 19	»
» 20	»
E.-M. Régiment 2	Matters.
Batterie 21	»
» 22	»
E.-M. Régiment 3	Lucerne.
Batterie 23	» (Manège).
» 24	» (Allmend).
E.-M. Parc de division IV	Horw.
Colonne 7	»
» 8	Hergiswyl.
E.-M. Bat. du génie 4	Dirikon.
Pionniers	»
Pontonniers	»
Sapeurs	Rothenburg.
E.-M. Lazareth de campagne IV	Ebikon.
Ambulances 16, 17, 18, 20	»
Compagnie d'administration n° 4	Lucerne.

Avant-postes du 9 au soir :

1. Suivant renseignements parvenus, l'ennemi est près de Münster et a envoyé sa cavalerie jusqu'à Neudorf.

2. *Corps des avant-postes :*
Régiment d'infanterie 16.
Bat. 44.
» 47.
» 48.
Régiment de dragons 4.
Compagnie de sapeurs 4.

3. *Chef des avant-postes :* Lieutenant-colonel Roth, commandant du 16me régiment d'infanterie.

4. *Ligne des avant-postes :* Lochenrain-Rüti-Bartenschwyl-Wohligen.

5. L'escadron de dragons n° 11 à Eschenbach organisera son service de sûreté pour son propre compte.

6. La cavalerie fera des patrouilles contre Rain-Hildisrieden.

7. Le service d'avant-postes commencera à 8 heures du soir.

Le *Corps du Nord* réparti entre Münster et Kulm dans le Wynenthal, occcupait les 9/10 septembre les cantonnements que voici :

E.-M. Brigade X.	Reinach.
Compagnie de guides 11	»
E.-M. Régiment d'infanterie 19. .	Münster.
Bat. 55, 56, 57	»
E.-M. Régiment d'infanterie 20 . .	Menzikon.
Bat. 58.	Reinach.
» 59, 60	Menzikon.
E.-M. Régiment de dragons 5 . .	Reinach.
Escadron 14	»
» 15	Menzikon (Bains).
E.-M. Brigade d'artillerie V . . .	Reinach.
» Régiment d'artillerie 1 . .	»
Batt. 25	Beinwyl.
» 28	Reinach.
E.-M. Régiment d'artillerie 2 . .	Münster.
Batt. 26 et 27.	»
Lazareth 5	Reinach.
Compagnie d'administration 5 . .	Kulm.

On renonça au service de sûreté pour ménager la troupe et lui permettre de se préparer aux manœuvres fort pénibles en perspective.

Ordre pour la marche offensive de la IVme division.

1. L'extrême avant-garde qui a déjà passé la Reuss et l'Emme

occupera dès 7 1/2 h. matin une position spéciale de rendez-vous près de Rothenburg.

Le train de combat de l'avant-garde suivra cette dernière au rendez-vous. L'ingénieur de division disposera des voitures de la compagnie de sapeurs et des voitures contenant les outils de pionniers.

2. Le gros se réunira à 7 3/4 h. en position de rendez-vous à Emmenfeld.

Les ambulances et le train de combat du gros se masseront dès 8 h. à droite de la route conduisant à Emmen. Ils suivront le gros à 1000 mètres de distance.

3. *Ordre de marche pour le départ de la division.*

Avant-garde à *8. h.*
Commandant. Colonel-brigadier Troxler.
Troupes : Régiment de dragons 21.
» d'infanterie 16.
» d'artillerie 3.
Compagnie de sapeurs 21.
1 ambulance.
Gros à 8 1/2 h.
Régiment d'infanterie 15.
» d'artillerie 1, 2.
Bataillon de carabiniers 4.
Brigade d'infanterie VII.
1 ambulance.
Train.

4. Au cas où il faudrait reculer, la retraite s'effectuerait derrière le Rothbach.

Commandant de la IVme division.

Le commandant du corps du Nord, de son côté, avait ordonné ce qui suit :

Ordre de marche pour lundi 10 septembre.

1. Le 10 septembre à 7 1/2 h. du matin, la brigade X occupera les positions que voici :

a) L'avant-garde à la sortie sud de Münster près d'Eichwald ;

b) Le gros à la sortie nord de Münster.

2. A 7 1/2 h. l'avant-garde se portera en avant sur la route principale Hildisrieden-Rothenburg-Lucerne. Le service de sûreté s'étendra :

A droite : route Sempach-Lucerne ;

A gauche : route Hochdorf-Waldibrücke-Lucerne.

3. Le moment du départ du gros sera fixé en temps et lieu par le commandant de la brigade.

Ordre de marche.

Avant-garde.

Commandant : Lieutenant-colonel Ringier.

Troupes. Régiment d'infanterie 19 (2 bataillons).
» de dragons 5 (2 escadrons).
1 batterie du régiment d'artillerie 2.

Ambulance 21.

Gros.

Troupes. 1 bataillon du régiment d'infanterie 19.
Régiment d'infanterie 20.
Brigade d'artillerie V.
Ambulance 25.

Quartier-général. Reinach.

Commandant de la Xme brigade d'infanterie.

(A suivre.)

Nos tirs à la carabine.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DES CARABINIERS A SOLEURE, LE 16 MARS 1884.

Le président, M. le major Stigeler, ouvre la séance à 10 heures 20 minutes. 89 délégués représentant 56 sections sont présents, savoir :

Argovie :	Société de tir « Tell », à Teufenthal.
	» de Lenzbourg.
	» d'Aarau.
	» de Zofingue.
Appenzell Rh.-Ext. :	Société de tir de la Scierie d'Hérisau.
Bâle-Campagne :	Société de tir de Liestal.
Bâle-Ville :	Société de tir des pompiers.
	Société de tir de campagne.
Berne :	Société de tir de Berthoud.
	Société de tir de campagne de Bätterkinden.
	Société de tir de campagne de Langenthal.
	Société des mousquetaires de Berne.
	Société de tir de Berne.
	Société de tir de campagne de Thoune.
	Société des sous-officiers, à Berne.
	Société de tir de campagne, à Langnau.
	Société de tir de campagne, à Worb.
	Société des carabiniers, à Berne.
	Société de tir de campagne, à Frutigen.
	Société de tir de campagne, à Berne.

Berne :	Société de tir de campagne, à Bolligen.
	Société générale de tir militaire, à Berne.
	Société de tir d'infanterie, à Berne.
	Société de tir de la Matte, à Berne.
	Société des corps-francs, à Berne.
	Société des carabiniers de landwehr, à Berne.
	Société de tir de campagne, à Kirchberg.
	Société de tir de campagne, à Ersigen.
	Société de tir de campagne, à Saud.
Fribourg :	Société de tir de la ville de Fribourg.
Genève :	Société genevoise du tir de campagne, Genève.
	Section de l'Arquebuse et de la Navigation, Genève.
	Société cantonale des carabiniers genevois, Genève.
Glaris :	Société de tir, à Enneda.
Lucerne :	Société de tir, à Lucerne.
	Fédération des tireurs du Haut-Wiggerthal, à Willisau.
Neuchâtel :	Section des carabiniers, La Chaux-de-Fonds.
	Section des amis du tir, Fleurier.
	La Compagnie des mousquetaires de Neuchâtel.
	La Compagnie des fusiliers de Neuchâtel.
	Société des carabiniers du Vignoble.
Soleure :	Société de tir de la ville de Soleure.
	Société de tir de campagne de Grenchen.
	Société des sous-officiers de Soleure.
	Société de tir d'Olten.
St-Gall :	Société de tir de campagne de St-Gall.
Thurgovie :	Société de tir de la ville de Frauenfeld.
	Société de tir de Weinfelden.
Uri :	Société de tir d'Altorf.
Vaud :	Société de tir franc de Cossonay.
	Société des carabiniers d'Yverdon.
Zug :	Société de tir de la ville de Zug.
	Section de tir de campagne, à Cham.
Zurich :	Société de tir de Horgen.
	Société de tir de la ville de Zurich.
	Société de tir « Guillaume-Tell », à Zurich.
	Société de tir de Winterthour.

Sont désignés comme scrutateurs MM. E. Senn, de Bâle, et Stähli, maître de tir, à St-Gall.

M. Lotz, de Bâle, fonctionne provisoirement comme secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Election du Comité central. — Le président annonce qu'un bureau spécial, ayant à sa tête M. Schindler, membre du Comité central, est désigné pour présider aux opérations des élections ; il lui est adjoint comme secrétaire M. Bally, d'Aarau, et comme scrutateurs MM. major Demme, de Berne, et directeur Niggli, de Soleure. MM. Schindler, de Glaris, et Attenhofer, de Zurich, déclinent toute réélection.

Reddition des comptes. — Le mode suivant lequel sont présentés les comptes de 1883 est critiqué par lieut.-colonel *Koch* (Thurgovie). Il trouve ces comptes incomplets ; on n'y voit pas où en est la caisse ; il demande qu'à l'avenir les comptes soient établis plus clairement.

Major *Tritten* (Berne) désire que la somme de 10,000 fr., qui doit être payée à Lugano le soit immédiatement, afin que le tractanda 7 puisse être rayé.

Steiner, caissier, justifie la suspension du paiement à faire à Lugano par le fait que le Comité d'organisation du tir n'a pas rempli ses engagements et n'a aucun égard aux légitimes réclamations d'un certain nombre de tireurs ; c'est pourquoi cette affaire figure sur la liste des tractanda. Pour ce qui est d'un exposé détaillé des comptes, il ne serait pas dans l'intérêt de la Société, car il en résulterait un travail trop étendu. Le caissier croit cependant qu'on pourrait, à l'avenir, indiquer en détail l'état de fortune de la Société et faire mieux ressortir les titres des divers chapitres.

Là-dessus, lieut.-colonel Koch retire sa proposition et les comptes, ainsi que le rapport de l'année, sont approuvés.

Propositions fondamentales et plan de tir pour le prochain tir fédéral.

I. Cibles Société.

a) *Nombre et distances :* 2 cibles à 300 mètres, 1 cible à 450 mètres.

b) *Visuel. Carton et nombre de coups :* Noir rond de 70 cm. avec un carton de 50 cm. de diamètre. Les cibles à 300 mètres portent, outre les cartons, 3 cercles ayant jusqu'à 80 cm. de diamètre ; les cibles à 450 mètres porteront encore 10 cercles mesurant jusqu'à 1 m. de diamètre.

Il pourra être tiré sur chaque cible deux coups, dont le meilleur seul sera *valable*.

c) *Dotation :* La localité où a lieu le tir contribue aux prix d'honneur pour une somme de 25,000 francs.

La dotation totale sera répartie comme suit : 40 % à la cible Patrie à 300 mètres ; 25 % à la deuxième cible à 300 mètres, et 25 % à la cible à 450 mètres.

Les dons en nature seront, dans leur totalité, assignés à une

cible, éventuellement à deux. — On accordera des *primes* pour 6, 5 et 4 cartons.

d) *Prix de la passe :* 25 francs.

II. Cible militaire.

A la distance de 450 mètres, il en sera établi une, soit mannequin fédéral nº 1 avec divisions s'y rapportant. Seules les armes d'ordonnance fédérale y seront admises. Il sera accordé une faveur de 10 % pour la simple détente.

Sur la dotation totale, 10 % appartiendront à la cible militaire ; la *passe* pour cinq coups est fixée à 5 francs.

III. Cibles tournantes.

a) *Visuel et carton :* Distance de 300 mètres. Visuel de 70 cm. avec un carton de 40 cm. et une mouche de 5 cm. de diamètre.

Distance de 450 mètres. Visuel de 70 cm. avec un carton de 55 cm. et une mouche de 5 cm. de diamètre.

b) *Primes :* 10 numéros, 5 fr. — 20 numéros, 10 fr. — 50 numéros, 25 fr. — 100 numéros, 50 fr. ou petite coupe. — 150 numéros, 75 fr. — 200 numéros, 100 fr. ou grande coupe, plus deux écus de fête.

Les cartons au-dessus de 200 seront également primés d'après les conditions arrêtées par le Comité central et le Comité d'organisation.

Le lieu de la fête devra, en outre, verser les sommes suivantes et les affecter à des primes, savoir : *20,000 francs* pour les prix gradués, *20,000 francs* pour les primes du grand nombre par jour, et *4000 francs* pour les primes du grand nombre de la semaine.

Le Comité central et le Comité d'organisation fixent, en son temps, le nombre des prix, ainsi que la valeur du premier et du dernier.

c) Est proclamé *roi du tir* celui qui, pendant un jour de la semaine de tir, a fait le plus de cartons.

d) *Prix des jetons :* 25 centimes. Il n'est pas délivré de jetons doubles.

e) *Le tir aux coupes,* le jour de l'ouverture du tir, doit être soumis à un contrôle exact et aux conditions spéciales fixées par le Comité central et le Comité d'organisation.

Avant d'ouvrir la discussion, le président exprime le désir qu'il soit d'abord décidé en principe si l'on veut adopter, pour les cibles de société et les cibles tournantes, le système des points ou celui des cartons.

Adler, de Soleure, au nom du Comité central, rapporte sur la question. L'insuccès du tir de Lugano doit être attribué au plan de tir qui a été suivi ; c'est pourquoi il faut changer les dispositions

fondamentales du tir et adopter celles présentées par le Comité central.

Doser (Aarau) propose, au nom de la Société de tir d'Aarau, de n'avoir un tir fédéral que tous les *trois* ans ; il est appuyé par *Habisreutinger* (Zurich), lequel fait, à titre de motion d'ordre, la proposition de discuter tout d'abord le tractanda n° 5.

Ryf (Horgen) demande, par contre, que la fête fédérale soit célébrée, comme jusqu'ici, tous les deux ans.

Meyer (Bâle-Ville) se prononce pour trois ans et voudrait que l'on s'entendît avec les comités du Concert helvétique et de la fête fédérale de gymnastique pour faire suivre ces trois fêtes alternativement d'année en année.

Adler (Soleure) plaide chaudement pour la conservation du terme de deux ans. Si on se décide pour trois ans, il se fera une quantité de tirs cantonaux et au lieu de diminuer, comme on croit, le nombre des fêtes, on l'augmentera. Diminuons le nombre des autres fêtes, mais non pas celui des tirs fédéraux.

Tritten (Berne) parle dans le même sens.

Koch (Thurgovie) soutient la proposition présentée par la société cantonale de tir de son canton de ne célébrer la fête que tous les trois ans ; il croit que c'est dans l'intérêt de la fête elle-même et des dons d'honneur. S'il devait en résulter que des cantons qui se sont offerts pour recevoir le prochain tir se retirent, Thurgovie se chargerait de celui de 1886.

Il est passé à la votation ; 54 voix contre 28, c'est-à-dire la majorité, se prononcent pour la célébration du tir fédéral tous les deux ans.

Cibles Société.

Scherrer (Berne) estime que le projet de plan présenté par le comité central est en général heureusement combiné ; toutefois, pour ce qui concerne l'exécution, il n'est pas d'accord lorsque ce comité prétend que la masse des tireurs sera attirée si l'on établit un nombre restreint de cibles afin de pouvoir allonger les listes de dons pour chacune d'elles. Il croit, au contraire, qu'il serait pris un beaucoup plus grand nombre de passes s'il y avait quatre ou cinq cibles Société.

Il propose qu'il y ait au moins quatre cibles Société à 300 mètres et une à 450 mètres, toutes avec cartons.

Schneider (Bâle-Ville) fait la proposition qu'il soit établi deux cibles Société avec cartons et deux cibles à points, dont l'une de ces dernières à 450 mètres.

Meyer (Bâle-Ville) appuie la proposition Schneider.

Bär (Zofingue) se range à l'opinion de Scherrer, mais il veut cinq cibles Société plutôt que quatre et qu'elles soient toutes avec cartons.

Walser (Winterthour) parle en faveur de l'adoption des deux systèmes simultanément.

Ryf (Horgen) veut que dans l'intérêt des tireurs de force moyenne, auxquels il faut avoir plus égard qu'aux tireurs de profession et artistes, on adopte seulement des cibles à cartons.

Habisreutinger (Zurich) veut qu'il y ait quatre cibles à 300 mètres et deux à 450 m.

Spälti (Netstall) demande la clôture de la discussion.

La discussion est fermée.

A la votation sur la question de savoir si, dans les cibles Société, on adoptera le système des points ou celui des cartons, ce dernier obtient la préférence par 63 voix.

Adler recommande une proposition de minorité du Comité central suivant laquelle il serait établi quatre cibles Société, dont trois à 300 mètres et une à 450 m., et de plus, une cible militaire.

Thélin (Vaud) ainsi que Doser (Argovie) appuient la proposition Adler. Doser toutefois désire que la distance de 450 m. soit réduite à 400 m.; il justifie sa proposition par le fait que dans les armes d'ordonnance, la mire est graduée à 400 m. et non à 450.

A la votation, une forte majorité se prononce pour la proposition Scherrer soit pour *cinq* cibles Société, dont quatre à 300 m. et une à 450 m.

La proposition Doser de réduire la distance de la cible militaire de 450 à 400 mètres est également votée par 41 voix contre 39.

Le président interrompt ici la discussion pour communiquer le résultat du 1er tour de scrutin : 84 votants, majorité 43. Sont élus :

Par 80 voix, Stigeler ; 74 voix, Vautier ; 82 voix, Peter ; 76 voix, Thélin, Lotz et Engster ; 83 voix, Steiner et Adler, tous membres du Comité central actuel ; par 62 voix, Bielmann, nouveau.

Ont en outre obtenu des voix : Robert, de la Chaux-de-Fonds, 37; Tritten, de Berne, 38 ; Koch, de Frauenfeld, 20 ; Nabholz, de Zurich, 17 ; Geilinger, de Winterthour, 9.

Bally (Aarau) propose qu'il soit procédé à l'élection du président en même temps qu'à celle du onzième membre. Adopté.

On reprend la discussion des dispositions fondamentales du plan de tir.

b) *Visuel. Carton. Nombre de coups.* — *Habisreutinger* (Zurich) désire que le noir rond (visuel) soit, pour la grande distance, étendu à 90 cm.

Steiner (Zurich) propose 80 cm. Ce chiffre est adopté. Avec cet amendement, litt. *b* est voté à une grande majorité.

Le 2e tour de scrutin donne pour résultat l'élection de M. le major *Stigeler,* d'Aarau, comme président, par 76 suffrages, mais point de

majorité pour l'élection du onzième membre du Comité. Ont obtenu des voix :

Tritten, 36 ; Robert, 25 ; Nabholz, 13 ; Koch, 9 ; Geilinger, 3. Robert retire alors sa candidature, de sorte que Tritten et Nabholz restent seuls en élection.

c) *Dotation.* — *Ryf* (Horgen) veut que la somme de 25,000 fr. soit indiquée sous cette forme : *au moins* 25,000 fr.

Adler est d'un autre avis et recommande l'adoption du texte des propositions du Comité central.

A la votation, la proposition Ryf est rejetée, et le texte du Comité central adopté.

Adler propose d'établir la répartition comme suit : 30 % à la cible Patrie et 15 % à chacune des quatre autres cibles Société.

Adopté.

Scherrer (Berne) voudrait répartir les dons en nature entre deux cibles, toutefois après qu'une estimation exacte en aurait été faite par le Comité d'organisation, il fait une proposition dans ce sens.

Segesser (Lucerne) désire qu'il soit nommé des experts pour la taxation des dons en nature, et, en outre, qu'à chaque don en nature il soit joint un don en espèces. Il en fait la proposition.

Tritten (Berne) veut que la taxation ait lieu par le Comité d'organisation et le Comité central réunis.

Steiner (Zurich) estime que cela est impossible parce qu'il faudrait alors que les membres du Comité central fussent constamment présents au lieu de la fête.

Vettiner (Genève) appuie la proposition du Comité central mais désire cependant que tous les dons en nature soient affectés à une seule cible.

Thélin (Vaud) désire au contraire que les dons en nature soient distribués entre deux et même éventuellement entre trois cibles.

Hintermeister estime qu'il est absolument impossible d'affecter tous les dons en nature à une seule cible.

Les propositions Scherrer et Tritten sont mises en votation éventuelle ; celle de Scherrer obtient la majorité ; mise ensuite en votation éventuelle en concurrence avec la proposition Segesser, elle réunit encore le plus de suffrages.

A la votation définitive, la proposition Scherrer est adoptée à une forte majorité.

Troisième tour de scrutin. Votants, 86 ; bulletins blanc, 4. Majorité absolue, 42. Ont obtenu des voix :

Tritten, de Berne, 52 ; Nabholz, de Zurich, 30.

Major *Tritten* est ainsi élu comme membre du Comité central.

Dans la discussion sur les primes aux cibles Société, *Krittener*

(Zoug) propose que 10, 9, 8, 7 et 6 cartons soient primés, mais que ces primes ne puissent pas être prises sur le montant des dons.

Adler engage l'assemblée à bien prendre garde à cette proposition ; il préfèrerait que sur la question qu'elle soulève, rien ne fût fixé dans le règlement général.

Cette opinion est appuyée par Spälty (Netstall).

Ryf (Horgen) pense que cette question n'est, pour le moment, pas encore mûre et qu'il vaudrait mieux laisser au futur Comité d'organisation le soin de statuer, avec l'aide du Comité central, sur les primes aux cibles Société.

Par la votation qui suit, il est décidé que les primes aux cibles Société sont admises en principe, sans qu'il soit, pour le moment, rien précisé de plus à ce sujet.

d) *Passes 25 francs.* — *Habisreutinger* (Zurich) propose d'élever le prix de la passe à fr. 30, d'autant plus que l'on a décidé cinq cibles de Société.

Adler et *Vautier* insistent pour que le chiffre de fr. 25 soit maintenu, sur quoi Habisreutinger retire sa proposition.

A la votation, la majorité se prononce pour 25 francs.

Cible militaire. — Un délégué de Berne propose de fixer aussi à 300 m. la distance de la cible militaire.

Engster (St-Gall) parle en faveur du chiffre proposé par le Comité central.

Von Matt (Lucerne) estime que pour cette cible-là, il faut en tout cas aller jusqu'à 400 mètres.

A la votation, la distance de 300 mètres est adoptée et une cible militaire dans ces conditions est décidée.

Cibles tournantes. — *Steiner* (Zurich) approuve les dispositions proposées par le Comité central ; il croit que l'introduction du système des cartons mettra dans une certaine mesure un frein au jeu des tireurs de profession.

Scherrer (Berne) prend la défense de ceux qu'on qualifie de tireurs de profession et plaide pour les cibles à points.

Tritten (Berne) est pour les cartons.

L'introduction des cartons aussi dans les cibles tournantes est votée à une grande majorité.

Spälty (Netstall) exprime le vœu que 20,000 fr. soient répartis également entre les coups dans la mouche.

Ryf (Horgen) propose d'abandonner les détails au Comité central et au futur Comité d'organisation réunis, ce qui est décidé.

Contribution de la Caisse centrale. La somme de 10,000 fr. proposée par le Comité central est votée.

Election des réviseurs des comptes. Sur la proposition du président d'abandonner cette nomination à une section, la section de Soleure est désignée.

Au nom de la Société cantonale de tir de Thurgovie, colonel Koch retire les propositions de cette société tendant à la révision des statuts.

Subvention à la Schützenzeitung. Le Comité central propose d'accorder à cette publication une subvention annuelle de 300 francs.

Cette proposition est appuyée par *Steiner* et *Habisreutinger.*

Sur la proposition de *Tritten,* il est décidé, à une forte majorité, d'accorder les 300 fr. provisoirement pour une année.

Paiement du solde de 3230 fr. à Lugano. — Lieut.-colonel Peter rapporte au nom du Comité central sur les tractandas 7 et 8. Le Comité central a retardé jusqu'à présent le paiement du solde de 3230 francs dû à Lugano, dans l'idée que c'était là un moyen d'amener le comité du tir de Lugano de donner satisfaction aux légitimes réclamations faites par des tireurs. Le Comité central n'y était pas autorisé par les statuts ; le § 12 litt. *g* ne fait mention que d'un appui administratif et technique à accorder à la localité où le tir a lieu. Or Lugano ayant, malgré cette retenue, laissé sans réponse la plus grande partie des réclamations sus-mentionnées, et le Comité central n'étant pas fondé en droit à retenir plus longtemps cette somme, ce dernier demande d'être autorisé à l'envoyer à Lugano. Adopté.

Lettre de Lugano demandant un secours de 20,000 francs. Il est donné lecture d'une lettre du Comité d'organisation du tir à Lugano, lequel demande, outre la susdite somme de 3230 fr. encore 20,000 francs à titre de bonification des primes de séries.

Cette demande est rejetée et le Comité central est chargé d'en informer le Comité d'organisation de Lugano.

Demande de subvention en faveur des concours de tir des sections cantonales, présentée par la section cantonale d'Argovie.

La section cantonale d'Argovie demande que la Société fédérale des carabiniers, à défaut de concours fédéraux de tirs de sections, subventionne les concours cantonaux.

Engster, au nom du Comité central, fait rapport sur cette demande et propose qu'elle soit écartée. — Il en est décidé ainsi.

Mémoire de la Société des revolvers et pistolets. Colonel von Matt rapporte sur un mémoire de la Société des revolvers et pistolets tendant à ce que le tir à ces armes soit admis au prochain tir fédéral. Il propose d'informer le Comité de cette société qu'il peut s'adresser directement au Comité d'organisation du prochain tir fédéral, ce qui est adopté.

Steiner, caissier, exprime le désir que les contributions annuelles soient acquittées aussitôt que possible.

Enfin, *Häfliger* (Neuchâtel) recommande à nouveau au Comité central l'étude des concours de tir de sections.

La séance est levée à 3 heures 20 minutes.

Le secrétaire provisoire, Fréd. LOTZ.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Nous recevons de la sous-section de la Chaux-de-Fonds la communication suivante :

Pendant l'hiver 1883-84, il a été donné les conférences suivantes :

Le 14 décembre 1883. M. le colonel-brigadier Edouard Perrochet, sur « L'organisation des différents trains dans l'armée ».

Le 11 janvier 1884. M. le lieutenant-colonel Furrer, sur « Les manœuvres de la IVe division ».

Le 25 janvier 1884. M. le capitaine d'état-major Jean de Pury, sur « Le service d'état-major en campagne ».

Le 8 février 1884. M. le capitaine d'administration Ed. Picard, sur « Le service des transports et subsistances ».

Le 22 février 1884. M. le lieutenant-colonel Emery, ingénieur de la IIe division, sur « La télégraphie militaire ».

Notre effectif est actuellement de 60 membres, et notre comité est composé comme suit :

Président : M. Ed. Perrochet, colonel-brigadier.
Vice-Président : M. J. Strübin, major.
Secrétaire : M. William Bourquin, lieutenant.
Caissier : M. Ed. Picard, capitaine.
M. Aimé Challandes, lieut.-colonel.

Nous organisons chaque année des tirs au revolver, auxquels prennent part un grand nombre d'officiers. Les résultats de ces exercices sont consignés dans des carnets de tir spéciaux. Pour donner une plus grande activité à ces tirs et pour encourager les officiers à y participer toujours davantage, nous avons l'intention d'instituer des tirs-tombola. En outre, la Société des officiers a constitué dans son sein une section de tir qui a chaque année deux tirs règlementaires.

Pendant la belle saison, nous avons aussi des reconnaissances, tantôt à pied, tantôt à cheval.

Dans sa dernière assemblée, la sous-section de la Chaux-de-Fonds a exprimé le désir que la *Revue militaire* voulût bien relater toutes les nominations et promotions d'officiers appartenant à la IIe division. Cette réclamation, faite déjà à plusieurs reprises, est un vœu que nous présentons unanimément.

(Nous ferons droit à ce desiderata. *Réd.*)

BIBLIOGRAPHIE

La *Cavalerie française en 1884*, par Ubiez. Librairie militaire M. Charles Lavauzelle, éditeur, 11, place Saint-André-des-Arts, et rue Manigne, 18 (Paris et Limoges).

Ce volume renferme une étude intéressante sur la cavalerie en

général et sur la cavalerie française en particulier. Les progrès réalisés dans ces dernières années, depuis l'institution des grandes manœuvres de cavalerie ; l'état actuel de l'arme en France et les désidérata auxquels il y aurait lieu de donner satisfaction font l'objet de la « première partie, » intitulée : Les grandes manœuvres et le nouveau règlement.

Dans la deuxième partie, sous le titre de : Rôle et emploi des divisions de cavalerie, l'auteur étudie successivement la cavalerie dans l'exploration et la cavalerie sur les champs de bataille.

Dans un chapitre intermédiaire et comme application pratique des théories exposées sur l'exploration, il examine la cavalerie française et la cavalerie allemande sur la frontière nord-est de la France.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Berne, 8 avril. — Afin de mettre un terme aux dérogations qui avaient été constatées dans l'équipement des officiers, le Département s'était vu dans l'obligation de rappeler à messieurs les chefs d'armes et de service et divisionnaires, par sa circulaire N° 8/3 du 7 mars 1881, les prescriptions spéciales au règlement du 24 mai 1875, chapitre habillement et armement, pour les officiers de l'armée suisse (approuvé par le Conseil fédéral suisse le 1er mars 1878). Malgré cela, on continue de constater des dérogations aux prescriptions existantes, et notamment les suivantes :

Casquette. Beaucoup plus haute que celle prescrite, en drap complétement souple au lieu d'avoir la consistance prescrite au moyen d'une doublure.

Tunique. Les parements des manches sont beaucoup trop hauts; les deux rangs de boutons de devant sont obliques au lieu d'être parallèles, les pattes des poches de derrière sont ornementées et ont 3 boutons au lieu de 2 ; la jupe de la tunique est trop courte ; les passepoils sont trop gros.

Capote et manteau. En drap gris fer au lieu de drap gris bleu, les rangs de boutons sont obliques au lieu d'être parallèles ; pattes ornementées des poches de derrière ; la doublure est en drap rouge au lieu de drap gris bleu.

Manteau imperméable. Le port d'un manteau en étoffe imperméable, mais de nuance tout à fait sombre, peut être toléré ; en revanche, aussi longtemps que cet effet d'habillement ne sera pas réglementaire, il est interdit de le pourvoir de boutons d'uniforme et de passepoils d'une autre couleur que celle de l'étoffe.

Pantalon. La nuance de l'étoffe n'est pas conforme à celle de l'échantillon-type ; les passepoils sont beaucoup trop gros.

Ceinturon. A bords argentés ou dorés; les adjudants sous-officiers (secrétaires d'état-major) portent le ceinturon et la dragonne d'officier, au lieu du ceinturon et de la dragonne d'ordonnance.

Sabre. Poignée et lame de formes les plus variées.

Dans l'intérêt de la discipline et de l'uniformité, le Département invite à pourvoir à ce que les prescriptions existantes soient strictement observées, à ce que tous les effets d'équipement contraires à l'ordonnance soient refusés et à ce que les contrevenants soient sévèrement punis.

16 avril. — Sous date du 10 courant, le Conseil fédéral a rendu l'ordonnance ci-après sur les drapeaux de bataillon qu'il y aura lieu de se procurer à l'avenir :

1. L'écharpe (nœud) du drapeau des bataillons de fusiliers et de carabiniers sera aux couleurs cantonales; celle du drapeau des bataillons de carabiniers composés de troupes de divers cantons, sera simplement rouge et blanche.

(Bataillon de fusiliers combiné : d'Appenzel, Rhodes Ext. et Int. : noire et blanche; d'Unterwald, le Haut et le Bas : rouge et blanche :)

2. Les drapeaux des bataillons de fusiliers portent dans la croix blanche, d'un côté le nom du canton et de l'autre le numéro du bataillon (« Bataillon N°.... »); le drapeau des bataillons de carabiniers fournis par un seul canton, porte d'un côté le nom du canton et de l'autre l'inscription : « Bataillon de carabiniers N°.....; » Celui des bataillons de carabiniers combinés porte simplement des deux côtés l'inscription : « Bataillon de carabiniers N°..... »

Les différentes manières d'interpréter le règlement du 13 mars 1883, en ce qui concerne la « mise en état » des armes à feu portatives qui constituent la réserve de guerre, donnent lieu au Département militaire fédéral d'ordonner ce qui suit, par circulaire de la Section administrative du matériel de guerre, du 10 mai :

Les armes à feu portatives rentrant dans les magasins se divisent en deux classes principales savoir : les armes *remises à neuf* et les armes *remises en état.*

Les fusils *remis à neuf* sont ceux qui, par suite de leur construction correspondant aux nouvelles ordonnances, peuvent être considérés comme des armes neuves, c'est-à-dire comme des armes de la dernière fabrication et pouvant être remises aux recrues. Ce sont les fusils à répétition à partir du n° 150,001. Les travaux de rénovation sont du ressort exclusif de la fabrique fédérale d'armes et les frais résultant de cette rénovation sont à la charge de la Confédération.

Les fusils *remis en état*, c'est-à-dire les fusils à répétition au-dessous du nº 150,001 et les carabines au-dessous du nº 13,801, qui sont rendus en vertu des art. 160 et 161 de la loi sur l'organisation militaire, constituent la réserve de guerre. Avant de les emmagasiner, ces armes doivent être nettoyées soigneusement et graissées ; de même toutes les réparations qui sont jugées nécessaires pour garantir une justesse de tir normale et le fonctionnement du mécanisme, sont à exécuter sans mettre trop d'importance à l'aspect extérieur de l'arme, c'est-à-dire à la nuance du bronzage, à l'aspect de la monture, etc. Il suffit que l'arme réponde à ce que l'on exige de celles qui se trouvent entre les mains de la troupe.

L'entretien de ces armes est à la charge des cantons. Si, pour faciliter l'entretien dans les arsenaux, il est jugé convenable de faire exécuter des travaux ultérieurs, tels que bronzer ou bleuir, polir les montures, etc., les frais de ces travaux seront à leur charge.

Le cours de répétition du 1er régiment de dragons a eu lieu à Berne, du 4 au 15 avril dernier, sous le commandement de son chef, M. le major Testuz.

L'instruction a spécialement porté sur les principales branches qui n'avaient pu être revues à fond l'année dernière par suite de l'adjonction des trois escadrons du régiment à l'infanterie et à l'artillerie, pour les manœuvres combinées exécutées en automne 1883 ; cela revient à dire que le service intérieur, le service d'écurie, l'école du soldat, la nomenclature et le maniement d'armes, le tir à la cible, l'équitation, l'école de peloton, d'escadron et de régiment ont procuré suffisamment d'occupation à nos dragons pendant le court service qu'ils viennent de faire.

La troupe s'est montrée pleine de bonne volonté et a constamment observé une discipline irréprochable. L'état sanitaire a été bon pendant tout le service. Quant aux chevaux, ils ont été présentés dans un état satisfaisant, exception faite toutefois de quelques-uns d'entr'eux dont l'embonpoint laissait à désirer.

Les officiers ont été chargés en général de donner l'instruction, sauf pour ce qui concerne le paquetage, la nomenclature et le maniement d'armes et l'école du soldat, branches qui étaient enseignées par les sous-officiers. On a pu constater que ceux-ci font des progrès tant sous le rapport de l'initiative que sous celui de l'aplomb vis-à-vis de la troupe, qualités qui manquent trop souvent dans nos milices. Avec un peu d'efforts, les cadres des escadrons du 1er régiment arriveront à être complètement à la hauteur de leur tâche.

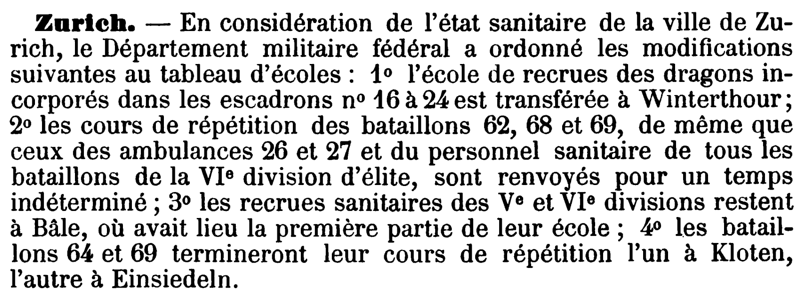
Le régiment a été inspecté les 13 et 14 avril par M. le colonel Zehnder, chef d'arme de la cavalerie. Il aurait été à désirer que, dans les manœuvres de régiment qui ont eu lieu à cette occasion,

les commandements du chef eussent été exécutés avec plus de précision. Espérons que le prochain service procurera l'occasion de constater des progrès dans les manœuvres d'unité, comme cela a eu lieu dans celui qui vient de se terminer pour d'autres branches du service.

Les escadrons nos 1, 2 et 3 ont quitté Berne le 15 avril pour se rendre à Payerne, où ils ont été licenciés le lendemain. L'état-major du régiment a déjà été licencié à Berne.

Le lieutenant-colonel Ed. Blaser, de Berthoud, est nommé instructeur-chef de l'arme du génie.

M. Eugène Reuttner, à Genève, est nommé lieutenant pharmacien.



Zurich. — En considération de l'état sanitaire de la ville de Zurich, le Département militaire fédéral a ordonné les modifications suivantes au tableau d'écoles : 1° l'école de recrues des dragons incorporés dans les escadrons n° 16 à 24 est transférée à Winterthour; 2° les cours de répétition des bataillons 62, 68 et 69, de même que ceux des ambulances 26 et 27 et du personnel sanitaire de tous les bataillons de la VIe division d'élite, sont renvoyés pour un temps indéterminé ; 3° les recrues sanitaires des Ve et VIe divisions restent à Bâle, où avait lieu la première partie de leur école ; 4° les bataillons 64 et 69 termineront leur cours de répétition l'un à Kloten, l'autre à Einsiedeln.

Les gouvernements cantonaux sont invités à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux obligations que ces modifications leur imposent.

Genève. — Le 29 avril, à 2 heures de l'après-midi, a eu lieu dans le chantier de la place Neuve la pose officielle de la première pierre du monument Dufour. Sous cette pierre a été déposée une boîte en métal contenant entre autres : un résumé de la vie du général, les six brevets de commandement que lui a décernés le pouvoir fédéral et l'épée d'honneur qui a récompensé ses glorieux services. Le comité seul a assisté à cette cérémonie.

La section de Genève de la Société suisse des officiers invite tous les officiers suisses à assister à la double solennité du 70e anniversaire de la réunion de Genève à la Suisse et de l'inauguration du monument Dufour.

La section des sous-officiers en fait autant.

Voici le texte de l'appel de la Société des officiers genevois aux officiers suisses :

Chers camarades ! — Le canton de Genève célèbrera le 2 juin prochain le 70e anniversaire de sa réunion à la Suisse, ainsi que l'inauguration du monument national élevé à la mémoire du général Dufour.

Notre section a décidé d'inviter tous les officiers suisses à assister à cette double solennité.

Il y a environ un quart de siècle, le général Dufour, alors président du comité central de notre Société, recevait dans nos murs des officiers accourus de toutes les parties de la Confédération, pour donner à notre canton une marque de sympathie et de fraternité.

Aujourd'hui vos camarades de Genève réclament de nouveau votre présence pour rendre hommage à la mémoire vénérée de ce même Dufour.

Vous aurez à cœur de répondre en grand nombre à cet appel, et de nous aider à célébrer à la fois le souvenir de l'homme dont le nom personnifie en quelque sorte notre attachement à la Suisse, et le souvenir du jour qui a uni le sort de Genève à celui de la Confédération.

Recevez, chers camarades, nos cordiales salutations.

Genève, le 21 avril 1884,

Au nom du comité de la Société militaire: *Le président*, Camille FAVRE, lieutenant-colonel. *Le secrétaire*, C. BASTARD, 1er lieutenant.

Programme éventuel de la fête du 2 juin.

Nous vous transmettrons ultérieurement le programme détaillé et définitif de la fête du 2 juin lorsqu'il aura été arrêté par le *Comité national Dufour*.

En attendant, nous pouvons vous annoncer dès aujourd'hui qu'un train spécial, partant de Berne le 2 juin à 5 heures du matin, amènera les invités à Genève à 9 h. 5 m., en temps utile pour la cérémonie.

Il y aura arrêt à Fribourg (départ 5 h. 55 m.) et à Lausanne (départ 7 h. 45 m.). Nous chargerons une commission spéciale de procurer des logements dans les hôtels ou chez les particuliers à tous les officiers qui ne sont pas déjà invités par le Comité Dufour.

Outre le tir qui précédera la fête, celle-ci comportera entre autres :

A) Le matin. Cortège officiel, suivi de l'inauguration du monument.

B) L'après-midi. Banquet officiel offert aux autorités par le Comité Dufour.

C) Le soir. Banquet militaire organisé par nos soins.

D) Id. Feu d'artifice et illumination de la rade.

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter en tenue de service avec képi.

Enfin, nous prions instamment toutes les sections de la Société suisse des officiers de bien vouloir nous envoyer leur réponse *pour le 20 mai au plus tard*, en indiquant approximativement le chiffre de ceux de leurs membres qui comptent profiter de la présente invitation.

Nous adressons la même demande aux officiers ne faisant pas partie de la Société, qui se rendront individuellement à la fête du 2 juin.

Vaud. Le cours de répétition du bataillon de fusiliers de landwehr nº 9 a eu lieu à Lausanne du 14 au 24 avril, sous le commandement de son chef, M. le major Morel. La troupe est entrée le 18 avril. — Les bons résultats obtenus dans ce court service ont montré une fois de plus que la landwehr est une excellente troupe, à laquelle il

ne manque que la pratique du service. On a pu remarquer, en effet, dans le cours du bataillon 9, l'esprit de discipline et le zèle dont ont fait preuve officiers et troupe et leur bonne tenue lors de l'inspection qui a terminé ce service.

— La section de Lausanne de la Société fédérale de sous-officiers a exécuté dimanche 4 mai une course militaire suivie d'un tir.

La supposition pour la manœuvre était la suivante :

Supposition générale.

La brigade à laquelle nous appartenons occupe Lausanne.

Une brigade ennemie occupe Echallens.

Des patrouilles de l'ennemi ont été signalées dans la direction de Romanel, on prétend même que cette localité est occupée.

Le commandant de notre brigade veut être renseigné sur les positions occupées par l'ennemi ainsi que sur ses mouvements. Il charge en conséquence un régiment d'explorer le terrain compris entre Lausanne et Romanel. Un escadron de dragons est adjoint au régiment.

Dispositions de marche.

Le gros, composé de deux bataillons et d'un peloton de dragons, marche sur la route Lausanne-Jouxtens-Romanel. Un corps de flanqueurs de droite, composé de deux compagnies et d'un peloton de dragons, marche sur le chemin de la Pontaise, Blécherette, Romanel.

Un corps de flanqueurs de gauche, composé de deux compagnies et d'un peloton de dragons, marche sur la route Lausanne-Prilly-Crissier jusqu'à la jonction des ruisseaux La Covattannaz et La Mèbre, prend la rive gauche de La Covattannaz et marche sur Romanel.

La Société des sous-officiers de Lausanne fait partie du corps des flanqueurs de droite.

Objectif de la retraite : route conduisant à Lausanne.

Dispositions de manœuvre.

On apprend à 8 1/2 heures du matin que l'ennemi a évacué Romanel et a pris position au village de Crissier, ses forces sont évaluées à deux bataillons. Le corps des flanqueurs de gauche fait rapport au commandant du régiment. Celui-ci se décide à attaquer Crissier et prend les dispositions nécessaires.

La colonne, forte d'environ 80 hommes, se réunit sur la place de la Riponne à 6 1/2 heures du matin. M. le commandant Pingoud s'était chargé de la direction de la manœuvre. — Un détachement de 2 officiers et 14 sous-officiers fut envoyé à Crissier pour organiser la défense du château. Le reste de la colonne formait le corps de flanqueurs de droite qui devait attaquer la position.

Celle-ci était admirablement appropriée au but proposé. Quoique bien défendu, le mamelon situé à l'est du château de Crissier et dominant les pentes qui conduisent de Romanel au Moulin d'en-haut fut emporté vers 9 1/2 heures par le corps offensif, lequel passa les ruisseaux de la Covattannaz et de la Mèbre après un combat très vif. L'action prit fin dans le parc du château de Crissier, d'où la colonne se rendit au stand pour continuer gaîment le programme de la jour-

née. — Le retour eut lieu à 6 heures par une pluie persistante, qui n'avait d'ailleurs pas empêché la fanfare du bataillon des sapeurs-pompiers de Lausanne de se rendre à Crissier pour accompagner le corps des sous-officiers dans sa rentrée en ville.

— Dans sa séance du 25 avril dernier, le Conseil d'Etat a promu au grade de 1er lieutenant MM. les lieutenants *Vautier*, Ami, à Grandson (carabiniers), et *Strehl*, Henri, à Lausanne (fusiliers).

— Le comité du Tir cantonal, du 10 au 17 août à Payerne, vient d'émettre son plan de tir. Il y aura 45 cibles à 300 mètres et 4 cibles à 60 mètres pour revolver.

Le règlement pour le *tir de sections* renferme les dispositions ci-après :

Toutes les sociétés suisses peuvent y prendre part. Toute section doit compter au moins 15 participants.

Il sera expédié à chaque société un formulaire pour l'inscription de ses membres qui voudront participer au tir de sections. — Le nombre de membres inscrits sur ce formulaire servira de base pour apprécier la participation.

Chaque participant paiera une finance de fr. 2 qui sera envoyée par les soins des Comités de sections, en même temps que le formulaire des membres prenant part au tir.

La liste des participants devra être entre les mains de la section de tir pour le 20 juin au plus tard ; une fois cette liste établie il est interdit de remplacer un tireur qui pour une cause ou pour une autre ne pourrait pas assister au tir. — En retour, chaque participant recevra une carte de légitimation qu'il présentera pour être admis à tirer. Cette carte devra être revêtue de la signature du président de la société et de celle du tireur. Avant de tirer, chaque tireur devra en outre apposer sa signature sur le registre qui lui sera présenté par le secrétaire.

Sera annulé le tir d'une section qui enverrait des tireurs n'étant pas membres de la section.

Les participants pourront tirer un jour quelconque du tir.

Un tireur faisant partie de plusieurs sociétés ne peut concourir qu'avec l'une d'elles sous peine de nullité de son tir.

Seront admises toutes les armes qui auront été acceptées par le contrôle sans distinction de détente.

La passe est de 5 coups qui devront être tirés consécutivement.

Le tir ne peut avoir lieu que dans les positions debout et à genoux.

Les prix seront formés par les prix d'honneur spécialement affectés au tir de sections et par le produit du tir après prélèvement du 20 pour cent pour les frais.

Les 2/3 au moins des sections prenant part au tir recevront des prix ; il sera en outre délivré des couronnes aux sociétés ayant obtenu les meilleurs résultats du tir. Le nombre en est fixé à 10.

Les cibles du tir de sections sont des mannequins modèle fédéral, dont le champ des points, de 1 m. 80 de hauteur sur 1 m. de largeur, est divisé en 10 points rectangulaires avec un visuel de 0 m. 30 cm.

Tout tireur ayant fait le maximum des points recevra fr. 20 en espèces et fr. 10 pour toute série de 45 points.

Le résultat du tir s'obtiendra au moyen des quatre facteurs suivants :

1° Le °/₀ des points faits par rapport au maximum qui aurait pu être fait.

2° Le °/₀ des coups touchés par rapport au maximum qui aurait pu être touché.

3° Le °/₀ de participation au tir par rapport au nombre de membres annoncés sur le formulaire.

4° En ajoutant à toute section participant avec plus de 15 membres : *a)* Un point par tireur de 15 à 20 ; *b)* 1/2 point par tireur de 21 à 30 ; *c)* 1/4 point par tireur de 31 et au-dessus.

En cas de résultats égaux, le sort décidera.

Toute société qui, soit avant, soit pendant le tir, ne se sera pas conformée aux dispositions du règlement, sera exclue du concours. Il en sera de même en cas de non observation du règlement général du tir.

Les cas non prévus par le règlement seront tranchés souverainement par la section de tir.

PS. La dernière liste des prix d'honneur porte ceux-ci au chiffre de fr. 15,034 25.

France. — Le concours de tir national français organisé en 1884, à Paris, par les sociétés de tir de France, promet d'être des plus brillants. Il aura lieu au polygone de Vincennes, mis à la disposition du Comité par M. le gouverneur de Paris, du 15 août au 15 septembre.

Le concours durera 15 jours, du dimanche 24 août au dimanche 7 septembre.

L'organisation est confiée à un Comité nommé par les sociétés de tir de France réunies en un congrès le 17 février dernier. Ce comité est assisté de sept sous-comités chargés respectivement d'attributions déterminées. La présidence d'honneur a été offerte au ministre de la guerre, qui l'a acceptée

Un comité de patronage est en voie de formation; quelques notabilités et fonctionnaires ont déjà accepté d'en faire partie, parmi lesquels on peut citer : MM. le préfet de la Seine, le président du conseil général de la Seine, le président du conseil municipal de Paris, le directeur des travaux de Paris, le syndic du conseil municipal de Paris, le président du syndicat de la presse, etc., etc.

Le nombre des cibles à toutes distances sera de cent environ. Certaines cibles seront réservées exclusivement au tir au fusil Gras. D'autres seront affectées au tir au Flobert. Enfin les autres cibles seront libres et toutes les armes y seront admises. Le nombre des tireurs qui prendront part au concours peut être évalué à 20 ou 25 mille. Des invitations seront adressées à toutes les sociétés de tir, de gymnastique et d'instruction militaires, ainsi qu'à l'armée.

Des demandes de subvention et de prix seront adressées au Gouvernement, au Sénat, à la Chambre des députés, aux Conseils généraux, aux Conseils municipaux, aux corps constitués, aux sociétés de tir, de gymnastique et d'instruction militaire, aux fonctionnaires, aux notables et aux particuliers. En ce qui concerne les subventions, une demande de 50,000 francs est adressée au conseil municipal de

Paris, une autre demande de 20,000 fr. est adressée au conseil général de la Seine, enfin une troisième demande de 100,000 fr. est adressée au Parlement.

Une exposition d'armes aura lieu dans les pavillons de tir où des places destinés à recevoir des vitrines seront réservées aux armuriers qui en feront la demande. Les baraquements du camp de St-Maur, mis à la disposition du comité, seront affectés au logement des tireurs qui le désireront.

Des fêtes auront lieu pendant le concours. A cet effet, des musiques militaires et civiles seront sollicitées.

Un congrès des Tireurs de France sera tenu pendant le concours.

La distribution des récompenses aura lieu solennellement. La salle du Trocadéro sera demandée à cet effet.

Allemagne. — Une nouvelle poudre à canon, qui a produit une grande sensation dans les cercles militaires d'Allemagne, a été introduite dans l'usine Krupp. Sa couleur ressemble à celle du chocolat ou du cacao. Avec une égale pression de gaz dans les engins, cette poudre accélère la vitesse des projectiles ; elle ne fait explosion que dans un local hermétiquement fermé ; exposée en plein air ou dans une caisse à munition, elle brûle lentement et sans faire explosion, bien qu'elle se compose, comme la poudre ordinaire, de salpêtre, de soufre et de charbon, mais dans d'autres proportions.

La fumée qu'elle produit est aussi moins dense et s'évapore plus vite. Si les essais que l'on fait actuellement dans plusieurs écoles d'artillerie confirment tous ces avantages, la poudre brune opérera maints changements dans l'organisation militaire.

La fabrique de poudre de la Prusse rhénane et celle de Dunaberg, près de Hambourg, sont occupées de la fabrication de la nouvelle poudre.

— Les journaux de Berlin publient la note suivante qu'on nous prie de reproduire, ce que nous faisons très volontiers :

On lit dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1884, article intitulé : « L'ambassade de Voltaire à Berlin, » et signé : « le duc de Broglie » (page 529) :

« Les modernes éditeurs des papiers politiques de Frédéric ont » retranché avec soin de leur publication tout ce qui pouvait rap- » peler la négociation prétendue de Voltaire ; son nom même n'est » pas prononcé dans leur recueil, et ils ont poussé le scrupule, je » dirais volontiers la pruderie, jusqu'à faire disparaître de plusieurs » lettres des paragraphes où ce nom figurait. »

Cette allégation est absolument inexacte Cela ressort du fait suivant : dans le recueil intitulé : *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*, le nom de Voltaire, ainsi qu'on peut le constater à première vue par les tables des matières de chaque volume, revient dans les tomes 2, 4, 8, 9 et 10. Loin de retrancher avec soin tout ce qui pouvait rappeler la négociation prétendue de Voltaire, les éditeurs ont renvoyé expressément (vol. II, p. 413) aux pièces contenues dans l'édition académique des *Œuvres de Frédéric-le-Grand*. Il est vrai que, dans la *Correspondance politique* (vol. II, p. 410),

on a supprimé, dans une seule lettre, le passage final relatif à Voltaire, ce passage n'offrant aucun intérêt politique ; mais, dans ce cas aussi, on a renvoyé en note à la page de l'édition académique des *Œuvres de Frédéric-le-Grand,* où cette lettre est reproduite tout au long.

La Commission de l'Académie royale des sciences chargée de la publication de la *Correspondance politique de Frédéric-le-Grand.*

MAX DUNKER, J.-G. DROYSSEN, H.-V. SYREL.

Angleterre. — *Recrutement et répartition des troupes.* L'armée anglaise se compose :

1° Des soldats achetés et faisant partie de l'armée permanente ;

2° D'une réserve de première et de seconde classe.

La réserve de première classe se compose des soldats achetés qui, après leurs sept ans de service dans l'armée permanente, consentent, moyennant 6 livres sterling annuelles, à faire partie de cette réserve.

La réserve de seconde classe se compose des soldats qui, après avoir passé cinq ans dans la réserve de première classe, sont encore en état, et acceptent toujours, moyennant finances, de servir cinq années dans cette seconde réserve.

La première réserve se compose de 40 mille hommes, la seconde de 10 mille ;

3° Des milices, dont le contingent est fixé tous les ans par le Parlement. La levée de cette troupe s'effectue au moyen d'une conscription toute spéciale. Elle est formée en bataillons, ne devant pas être employés en dehors du territoire, à moins qu'ils n'y consentent eux-mêmes. Les hommes sont soumis à une première instruction qui dure environ six mois, et à des exercices ultérieurs d'une durée de trois ou quatre semaines. On évalue le nombre des milices à 150 mille hommes ;

4° De volontaires qui font un service d'amateurs. Ils se nourrissent, s'habillent et se montrent le jour des revues. Ils appartiennent aux meilleures familles du pays, et il y a fortement lieu de douter sur leur science militaire.

Le nombre des volontaires s'élève à environ 240,000 ;

5° De l'armée des Indes, laquelle est une armée permanente, composée d'un mélange d'indigènes et d'Européens, mais commandée par des officiers européens. La force de cette armée est de 125 mille hommes.

Il résulte d'un récent rapport du major général de recrutement, que le métier militaire ne paraît pas être la passion dominante chez les Anglais. Pour combler les nombreux vides dans les régiments, il a fallu abaisser les conditions d'admission dans l'armée. L'âge minimum a été reculé de 19 à 18 ans ; la largeur de la poitrine pour les artilleurs de 35 à 34 pouces, et, dans certains cas, elle a été abaissée à 33. La hauteur de la taille a subi des modifications analogues.

Il est permis aux soldats, ayant trois années de service, de rengager pour neuf ans, et ensuite pour neuf autres années, après quoi il leur est accordé une bonne pension de retraite. Les rengagements

dans l'armée des Indes donnent, en outre, droit à une gratification.

Les conséquences de ces modifications dans le recrutement se sont manifestées par une augmentation dans le nombre des recrues, qui de 25,000 s'élève actuellement à 33 mille. Reste à savoir si le nombre n'a pas été obtenu au détriment de la qualité. D'après le rapport du major général Bulwer, les officiers se plaignent continuellement de l'excessive jeunesse des recrues.

Italie. — Un correspondant allemand de la *Gazette de Cologne* qui a assisté aux manœuvres de l'armée italienne dans la Haute-Italie, a formulé son jugement dans un récent numéro.

D'après ce jugement en général bienveillant, l'infanterie est équipée d'une façon pratique et son uniforme est commode. Elle rappelle l'infanterie française. Elle s'est montrée très résistante dans les marches prolongées. Les soldats savent rapidement s'organiser et se débrouiller dans les cantonnements ou pour bivouaquer. Au combat, l'attitude des troupes était très calme, particulièrement pendant le tir. On pourrait même reprocher au soldat italien de trop ménager ses munitions. Les bersagliers méritent leur réputation de troupes d'élite par leur attitude martiale, la sûreté et la correction de leurs manœuvres, et par leurs excellentes qualités comme marcheurs. Mais leur rapide allure n'est-elle pas fort exagérée ?

La cavalerie n'a pas eu à prendre une part active aux engagements. Mais elle s'est montrée à la hauteur de sa tâche, dans les services de reconnaissances et d'éclaireurs. Les cavaliers montraient beaucoup de promptitude à saisir le sens d'un ordre à transmettre et d'intelligence à rapporter ce qu'ils avaient vu. L'assiette est solide. Ils paraissent très bien exercés au saut. Les hommes sont en général bien montés, les officiers le sont ordinairement très-bien. Moins satisfaisante est la tenue de la cavalerie dans les manœuvres d'apparat. Les chevaux supportent admirablement la fatigue et les intempéries. Ils sont fort bien soignés par leurs cavaliers.

Le correspondant donne également de justes éloges à l'artillerie italienne ; il vante la bonne tenue des hommes, la science des officiers et l'excellence du matériel. L'attelage est composé de chevaux très solides, dont l'extérieur n'est pas élégant, mais qui rendent d'excellents services.

Le génie n'a pas eu l'occasion de montrer ce qu'il peut et sait faire, le terrain, très découpé et accidenté, offrant assez d'obstacles et d'abris naturels pour qu'il ne fût pas besoin d'en élever d'artificiels. L'armée italienne est abondamment fournie de pelles, « ce qui prouve, ajoute le correspondant, que, si les circonstances l'exigent, elle se livrera facilement au travail de taupes. »

Il conclut ainsi : « En Italie, plus que partout ailleurs, on ne se dissimule pas qu'il y a encore beaucoup à faire ; malgré ces lacunes, on a déjà réussi à faire de l'armée italienne, pour une guerre, une très précieuse alliée, qui pèserait d'un poids sérieux dans la balance. »

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIX Année. N° 6. 15 Juin 1884

Inauguration du monument Dufour.

La cérémonie d'inauguration du monument en l'honneur du général Dufour, qui vient d'avoir lieu le 2 juin à Genève, a été l'occasion d'une grande et belle fête nationale. Non-seulement la population genevoise y a participé en foule et de la manière la plus sympathique et cordiale, mais de tous les points de la Suisse étaient accourus de nombreux représentants de la Confédération, des cantons, de l'armée, des populations.

Le programme indiqué dans notre dernier numéro a été fidèlement et ponctuellement exécuté. Un cortége de plus de six mille participants avec des centaines de bannières a défilé dans les rues pavoisées de la reine du Léman pour se développer autour du monument sur la place Neuve. On y remarquait entre autres trois délégués du Conseil fédéral, MM. Welti et Schenk, président et vice-président de la Confédération, et M. Numa Droz, M. Roguin, président du Tribunal fédéral, avec huissiers fédéraux en grande tenue, des délégués des Chambres fédérales et de seize cantons, aussi avec huissiers, puis, parmi les militaires, le général Herzog en tête, les colonels divisionnaires Meyer, Lecomte, Vögeli, Ceresole, Bleuler, le colonel Gautier, les chefs d'arme Feiss, Lochmann, Grenus, les colonels Girard, de Perrot, Desgouttes, De Vallière, Sacc, Coutau, Des Loës, Paquier, Perrochet, Delarageaz fils, Falkner, Hug, Schweizer, et un grand nombre de lieutenants-colonels.

Le cortège a débouché un peu avant midi sur la place Neuve, où une foule immense s'était amassée. Quelques minutes après midi il s'est formé un cercle autour de la statue du général gardée par quelques soldats, puis M. le colonel Aubert a pris la parolé et s'est exprimé comme suit :

« Le 2 juin 1876, une assemblée populaire se réunissait à Genève et décidait d'une voix unanime qu'un monument serait érigé dans cette ville à la mémoire du général Dufour. A l'appel adressé à tous les enfants de la Suisse pour contribuer à l'accomplissement de ce vœu patriotique, il a été répondu avec empressement. Non-seulement nous avons eu à enregistrer des dons abondants recueillis à Genève ; non-seulement nous avons vu

dans tous les cantons de la Suisse des listes de souscription se couvrir d'une foule de noms, mais nous avons reçu des extrémités les plus éloignées du globe des offrandes qui prouvaient que le nom du général Dufour avait laissé dans tous les cœurs une empreinte profonde et ineffaçable (Bravos!) C'est qu'en effet, l'homme auquel nous élevons cette statue a réuni dans sa personne tous les caractères du citoyen dévoué à son pays, et que dans sa longue carrière il se proposa constamment pour but de ses efforts le bien et l'honneur de sa patrie. Le temps nous manque pour développer le récit de cette existence remplie de travaux de toute nature qui ont fait de Dufour un homme si complet et ont mérité à son nom à la fois le respect et l'amour de ses concitoyens et la considération de l'étranger. Mais nous ne pouvons cependant résister au désir de rappeler en quelques brèves paroles les titres nombreux qu'il avait à ce respect et à cet amour dont ce monument est destiné à perpétuer le souvenir à jamais.

Ingénieur, nous lui devons l'impulsion donnée à nos travaux publics, les embellissements de notre cité, les ponts suspendus exécutés à Genève, d'après ses plans et sous sa direction et qui ont inauguré ce genre de construction en Europe; les routes nombreuses qui dans toutes les directions sillonnent notre territoire, les ponts jetés sur nos cours d'eaux, les quais qui ont paré notre ville; c'est à sa collaboration active que sont dus l'introduction de la navigation à vapeur sur notre lac, la création de notre premier chemin de fer et, dans une autre sphère d'activité mise à la portée de chacun, l'éclairage par le gaz et tant d'autres travaux qui ont métamorphosé notre Genève.

Auteur savant, les œuvres de Dufour sur la perspective, l'artillerie des anciens, la fortification, la tactique, etc., ont fait connaître son nom par tous les hommes qui s'occupent des sciences militaires et sont devenues des ouvrages classiques.

Lorsqu'en 1864, un congrès européen se réunit à Genève dans le but de préparer et conclure une convention internationale pour les secours à donner aux blessés en temps de guerre, ce fut Dufour, qui, nommé président du congrès, prit la part la plus importante à ses travaux. Ils eurent pour résultat la création de la « Société de la croix rouge » à laquelle on est redevable de tant de soulagement et de tant de misères imméritées et des calamités que la guerre entraîne fatalement à sa suite. *(Bravos!)* Dans les Conseils de la Confédération et de son canton, Dufour fit tou-

jours entendre une voix acquise aux intérêts les plus relevés de la Suisse et de Genève, plaida avec énergie la cause de la modération et de la justice et trouva des accents éloquents toutes les fois que la neutralité et l'indépendance de la Suisse parurent menacées.

Comme ingénieur-géographe, c'est lui qui a conçu, dirigé, exécuté cette magnifique carte de la Suisse qui laissait loin derrière elle tout ce qui avait été fait jusqu'alors et dont d'ailleurs la perfection a été depuis lors poursuivie, peut-être atteinte, mais n'a pas encore été dépassée. Soldat, il se donna tout entier à sa patrie ; membre des conseils militaires de la Confédération, fondateur et directeur de nos écoles d'état-major et du génie, inspecteur du génie, quartier-maître de l'armée, au commandement de laquelle il fut appelé à plusieurs reprises, dans toutes ces fonctions Dufour a rendu des services inappréciables ; aussi son nom est-il gravé profondément dans les cœurs reconnaissants des vieux officiers qui, comme celui qui vous parle, ont servi sous ses ordres et ont dû à ses leçons et à son exemple le peu qu'il leur a été donné de faire après lui. *(Bravos !)*

Ce fut Dufour qui le premier en 1830 éleva la voix dans la Diète extraordinaire convoquée sur sa demande, dans un moment de danger, pour proposer de doter l'armée de ce drapeau fédéral dans les plis rouges duquel flotte cette croix blanche aux cinq carrés, que partout on appelle la croix fédérale et à la vue de laquelle tout cœur suisse bat avec fierté et amour. (Bravos répétés par des milliers de voix.) Mais dans sa carrière militaire, l'heure la plus solennelle, celle qui eut le plus de retentissement, c'est celle où, appelé par la Diète au commandement en chef de l'armée, il reçut la mission de rétablir l'unité de la Confédération déchirée par un schisme qui menaçait l'existence même de nos institutions. A la tête de forces importantes, Dufour se montra, dans cette circonstance critique, stratège habile, combinant ses dispositions de manière à rendre impossible toute lutte prolongée et à ménager un sang qûi lui était cher, et consacrant toute son énergie et son influence à ramener des frères momentanément égarés. Ce fut cet esprit de modération qui porta au plus haut degré le nom de Dufour, qui le fit acclamer dans toutes les régions de notre Suisse et, ce qui ne s'était jamais vu, qui le rendit presque aussi populaire dans les cantons dissidents que dans ceux dont il avait dirigé les phalanges. Quelques années plus tard, en 1856, il recueillit l'éclatant témoignage de ces sentiments

lorsqu'il fut appelé de nouveau au commandement de l'armée, afin de protéger nos frontières du nord contre les éventualités d'une lutte avec une puissance étrangère. Avec quel enthousiasme il fut salué par les populations qui se pressaient sur son passage et par les bataillons réunis sous ses ordres, par ceux qui avaient fait partie de l'ancien Sonderbund, aussi bien que par ceux des autres cantons. Nous avons cherché à rappeler ce rôle de pacificateur de la Suisse dans le monument à l'inauguration duquel nous vous avons convié aujourd'hui.

Monsieur le président et Messieurs les membres du Couseil administratif.

En présence des autorités fédérales et cantonales, du chef de notre armée et des représentants des corps constitués et des sociétés qui nous ont fait l'honneur de répondre à notre appel.

Au nom des milliers de citoyens qui se sont associés pour l'exécution de cette œuvre.

Nous avons l'honneur d'en faire la remise à la Ville de Genève dont vous êtes les représentants, nous en confions la garde à vos soins, pour que ce monument soit parmi nos concitoyens un hommage permanent à la mémoire de l'homme vénéré dont il nous retrace l'image et qu'il transmette aux générations futures le nom et l'exemple du général Dufour. »

M. *E. Empeyta*, président du Conseil administratif, a accepté le monument par un éloquent discours terminé aux cris unanimes de : Vive Genève! Vive la Suisse !

M. *Welti*, président de la Confédération, a pris la parole ensuite ; il s'est exprimé en allemand et a été écouté avec beaucoup de respect ; les passages les plus saillants de son magnifique discours étaient salués par de nombreux bravos.

« Chers confédérés ! s'est écrié M. Welti, c'est avec plaisir que les autorités fédérales prennent part à la fête de ce jour, et je suis heureux de vous apporter en leur nom un salut fédéral. »

L'orateur a assuré ensuite que, pour lui, comme pour les autorités fédérales et pour tous les citoyens suisses, l'emplacement du monument Dufour serait un lieu sacré. Puis il a rappelé la journée du 1 juin 1814, qui a réuni Genève à la Suisse, réunion à laquelle le général Dufour a contribué plus que tout autre. M. le président de la Confédération a parlé ensuite de l'antique république de Genève et de ses vieilles libertés. Genève est une ville de lumière, elle a produit des hommes d'acier. En parlant des événements de 1847, M. Welti dit qu'à ce moment la Confé-

dération était au bord du précipice et que ce fut le grand citoyen de Genève qui la sauva. Lorsque le général accepta le commandement de l'armée contre le Sonderbund, il sut se montrer à la hauteur de la situation délicate à laquelle il se trouvait placé, car n'avait-il pas en face de lui deux armées de citoyens, mais plus acharnés les uns contre les autres que les pires des ennemis.

« Nous étions dans l'obscurité, dans la nuit, et grâce à Dufour le soleil de la paix et de la fraternité a lui de nouveau. Toutes ces qualités, dit M. Welti, ne sont pourtant pas suffisantes pour justifier l'érection du magnifique monument qu'on inaugure aujourd'hui. Le général Dufour a fait mieux encore : il nous a donné des exemples que les générations suivantes imiteront, il faut l'espérer. Dufour avait un caractère de fer et il l'a bien montré en 1847. La plus belle victoire qu'il a remportée, c'est la victoire sur lui-même. »

Un passage particulièrement émouvant du discours de M. Welti a été celui-ci :

« Dans toutes les huttes, s'est-il écrié, dans toutes les chaumières de la Suisse, on conserve depuis longtemps le portrait du général Dufour; aujourd'hui, dans toutes ces huttes, dans toutes ces maisons, il s'est formé un autel devant l'image du vénérable général : c'est l'autel de la patrie. »

On a aussi beaucoup remarqué avec quel tact M. le président de la Confédération a fait allusion à l'abstention de certains cantons :

« La fête ne serait pas complète, a-t-il dit, si je n'exprimais aujourd'hui les regrets que nous éprouvons tous de la non-participation officielle de quelques-uns de nos confédérés. »

En terminant son discours, M. Welti a fait appel à l'union de tous, rappelant l'exemple si touchant du général Dufour, qui a su, à des moments si douloureux, sauver la patrie. Dans un pays libre, la tâche du peuple n'est pas toujours très facile ; nous devons avant tout avoir pour objectif la liberté ; soyons unis malgré la diversité des religions, des langues et des races.

M. Welti, au nom de la Confédération suisse, a déclaré que celle-ci était heureuse de posséder dorénavant l'image vénérée, exécutée par un sculpteur suisse, de l'un de ses plus illustres enfants.

M. *Gavard*, président du Conseil d'Etat, a rappelé qu'un pays s'honore en vénérant la mémoire de ceux qui l'ont fidèlement

servi et prononce de chaleureuses et patriotiques paroles, accueillies des applaudissements de toute la foule.

Après l'exécution de la cantate, tout l'immense cortège a défilé devant la statue. MM. les invités avaient pris place au pied de cette dernière. Le défilé n'a pas duré moins d'une demi-heure, et nous croyons savoir que M. le président de la Confédération a fait le plus grand éloge de cette partie importante de la fête.

On a surtout remarqué l'excellente tenue des gendarmes genevois, ainsi que des militaires et la bonne façon des étudiants *suisses* de l'université genevoise, accompagnés de nombreux collègues des autres cantons.

Immédiatement après la cérémonie officielle, les invités se sont rendus au Foyer du Théâtre, où le comité du monument a offert un dîner fort bien servi. La salle se prête admirablement à sa destination occasionnelle. Environ deux cents couverts s'y trouvent réunis autour de trois rangées de table. C'est M. le colonel Aubert qui préside, ayant à sa droite le président de la Confédération, M. Welti, et à sa gauche M. Kaiser, président du Conseil national. Dans la salle sont réunis un peu au hasard une foule de notabilités suisses ; tous les divers corps constitués du canton de Genève s'y trouvent représentés. C'est vraiment une réunion d'élite. L'impression générale est celle de la cordialité, de l'entrain, du désir d'éviter toutes les allusions fâcheuses à plus forte raison blessantes ; il semble que le général, dont on aperçoit par les fenêtres ouvertes la figure loyale et le geste pacificateur, préside en personne aux discours que l'on va prononcer en son nom.

A 3 heures et demie, M. le *capitaine Bousquet*, secrétaire du comité, est nommé major de table et donne lecture d'une série de dépêches télégraphiques envoyées par des amis absents et dont les trois quarts au moins portent la date de Fribourg. Des sociétés de toutes sortes envoient de cette ville à Genève, à l'occasion de cette belle fête nationale, leurs vœux sympathiques, qui sont accueillis avec un enthousiasme facile à comprendre ; c'est une véritable manifestation fribourgeoise, mais la façon dont elle s'exprime et la façon dont elle est reçue n'ont rien d'agressif pour personne ; on applaudit et rien de plus. Une autre dépêche du même genre a été envoyée par des carabiniers de Schwytz et des confédérés de Zoug.

M. le colonel *Aubert* ouvre la série des discours par le toast

suivant que nous reproduisons *in extenso* et qui obtient un très vif succès.

Messieurs, a-t-il dit, chers concitoyens et chers confédérés.

J'ai l'honneur d'ouvrir la série des santés qui sont l'accompagnement naturel d'une réunion comme celle-ci en vous invitant à vous joindre à moi pour porter un toast à la Suisse, notre chère et bien aimée patrie.

C'est avec un sentiment bien vif de joie et de reconnaissance que nous voyons rassemblés autour de cette table les représentants de cette Confédération à laquelle nous sommes heureux d'appartenir, ceux des cantons nos confédérés, les chefs de cette armée dont nous nous glorifions d'avoir fait partie et les représentants des corps constitués de notre canton. Recevez les uns et les autres nos sincères remerciements d'avoir bien voulu vous joindre à nous pour rendre un hommage public à la mémoire du citoyen et du soldat qui fut, pendant sa longue carrière, l'honneur de son pays, et pour célébrer le 70me anniversaire du jour bienheureux où, après avoir secoué le joug qui pesait sur elle, Genève, admise dans la Confédération suisse, vit arriver dans ses murs les troupes des cantons alliés.

Permettez-moi, messieurs et chers concitoyens, de vous faire remarquer que, si le nom du général Dufour est devenu en Suisse comme le type du citoyen par excellence, c'est encore plus à son caractère qu'à ses talents hors ligne que cela est dû. Bien des hommes éminents ont brillé et brillent encore dans notre heureuse patrie. Bien des hommes remarquables se distinguent dans les diverses carrières et honorent notre pays.

Mais si aucun n'a vu encore son nom aussi généralement aimé et honoré que celui de Dufour, c'est qu'il représentait plus que tout autre le véritable confédéré, à la fois l'homme cantonal et l'homme fédéral. Il réunissait dans sa personne avec une pondération remarquable les éléments qui, pris séparément et poussés à l'extrême, constituent d'une part le centralisateur et de l'autre le cantonaliste ; nul plus que lui n'était dévoué aux intérêts et aux droits de son canton, nul plus que lui n'était dévoué à la Confédération. Pour nous, Genevois, il était le représentant de l'esprit fédéral ; auprès de nos confédérés, il représentait Genève et son attachement à la patrie commune. C'est à son exemple que s'est développé toujours plus dans nos cœurs l'ardent amour que nous ressentons pour cette Suisse qui nous reçut dans son sein il y a soixante-dix ans, pour les choses fédérales, pour ce

drapeau fédéral autour duquel nous sommes heureux de nous grouper.

Lorsque, dans nos fêtes, sa voix puissante s'élevait pour porter le toast à la patrie, nos cœurs vibraient à l'unisson avec le sien. Nous ne l'entendrons plus, cette voix respectée, mais nous pourrons contempler ces traits vénérés, et chaque fois que nous nous arrêterons devant cette noble figure, nous nous rappellerons les leçons qu'il nous a données d'abnégation et de dévouement à cette patrie, objet de son amour et du nôtre, et nous redirons comme le vœu le plus profond de nos cœurs: puisse la divine Providence susciter à la Suisse beaucoup de fils tels que lui.

Puissent ceux qui ont connu Dufour s'animer de son esprit et suivre son exemple. Puissent les jeunes générations s'efforcer de marcher sur ses traces et de lui ressembler. C'est le vœu que nous formons pour cette patrie si chère, à l'honneur de laquelle je vous invite à pousser un triple vivat.

Vive la Confédération Suisse ! qu'elle vive !

M. Simon *Kaiser*, président du Conseil national, porte le toast à Genève ; M. *Vincent*, président du Grand Conseil de Genève, répond en l'honneur des autorités fédérales ; M. *Hauser*, président du Conseil des Etats boit à l'esprit national ; M. *Roguin*, président du Tribunal fédéral, aux cantons qui n'ont pas envoyé de représentants. « Si les gouvernements ne sont pas avec nous, dit-il, les peuples y sont ; à leur santé, qu'ils vivent ! » M. *Carteret*, à la démocratie. M. *Cherbuliez*, président du Conseil municipal, prononce d'excellentes et spirituelles paroles.

M. *de Gonzenbach*, le doyen d'âge de la fête, ancien compagnon d'armes du général et même du lieutenant-colonel Dufour, dont il était l'auditeur-chef en 1856, paie aussi son tribut d'éloges au monument et à ses motifs. Cette statue, placée à l'extrême frontière, dit deux choses : à l'étranger que là commence un petit pays républicain qui sait faire tous les sacrifices pour son indépendance ; à l'intérieur qu'avec l'union des citoyens on peut surmonter tous les dangers, car ils étaient grands en 1847 pour la Suisse, et Dufour a dû agir en conséquence.

Le général *Herzog* parle en français; élève de Dufour et son admirateur il vide son verre à la mémoire du général Dufour, qui, en 1847, par ses belles dispositions stratégiques, réussit à soumettre le parti opposé sans faire couler de sang. Il sut aussi rétablir le plus tôt possible l'ordre dans notre patrie. Il nous ap-

paraît donc comme un pacificateur et un citoyen de premier mérite.

Au nom de la famille de Dufour, on entend M. Georges *Fazy ;* le gendre du général étant indisposé il boit à la santé du comité et de son président M. Aubert.

M. le colonel *Ceresole* clôt la série des toasts. Il dit que si le général Dufour revenait au monde il protesterait peut-être contre ce monument. Mais celui-ci n'est rien vis-à-vis de cet autre monument élevé par Dufour lui-même : le pur exemple de sa vie. L'orateur rappelle tous les compagnons de Dufour qui l'ont suivi : Ziegler, Frei, Siegfried, Schumacher, mort à son poste il y a peu de temps. Mais il y a encore des élèves du général qui sont vivants, il y a le colonel Aubert, il y a Jules Dumur, qui nous a quittés mais qui reviendra ; il y a le général Herzog. C'est à ce dernier et à M. Aubert que M. Ceresole porte un toast qui est accueilli par des acclamations prolongées.

Dans la soirée eurent lieu simultanément et successivement la cérémonie du 70e anniversaire de la réunion de Genève à la Suisse, et plusieurs beaux banquets, notamment celui des officiers, celui des sous-officiers, ainsi qu'un brillant commers de la Société de Zofingue et de ses nombreux invités, au stand de la Coulouvrenière.

Banquet des Officiers.

Ce banquet réunissait au Bâtiment électoral environ 400 officiers. Il a été animé par l'excellente musique de landwehr qui, entre autres morceaux, a joué magistralement l'*Helvetia* de M. Kling, fantaisie sur de vieux airs suisses, et a brillamment accompagné une originale polka sur xylophone exécutée par son auteur lui-même, M. Schwitzguébel.

A 8 heures, le colonel *de Saussure*, désigné par la Société militaire de Genève comme président d'honneur, se lève pour souhaiter la bienvenue aux officiers et autorités, arrivés à Genève pour rendre hommage à la mémoire du général Dufour et célébrer un anniversaire cher aux Genevois. « Il y a 70 ans, dit-il, un chant composé pour la circonstance retentissait chez nous. Il commençait par ces mots : Enfants de Tell, soyez les bienvenus ! J'ai connu une génération qui savait ce chant par cœur et se plaisait à le répéter. Mais aujourd'hui nous ne vous le répéterons pas, parce que depuis 70 ans nous avons le bonheur de compter aussi parmi les enfants de Tell. Nous vous dirons donc : Confé-

dérés, soyez les bienvenus! » Il désigne ensuite M. le capitaine Darier comme major de table. M. le capitaine *Darier* monte à la tribune, lit plusieurs dépêches d'officiers empêchés d'assister à la fête pour cause de service, puis donne la parole au colonel *de Saussure* qui s'exprime à peu près comme suit :

« Cette journée est consacrée au souvenir du général Dufour. Je dois donc vous en parler, mais je ne répéterai pas ce qui a été dit ce matin, l'histoire de sa vie et de son activité. Je ne rappellerai que ce que l'histoire n'a pas enregistré et n'enregistrera pas : c'est le rôle modeste qu'il a joué dans une foule de sociétés inofficielles qui s'occupent sans bruit des intérêts de nos populations. Il en présidait plusieurs, dans d'autres il s'asseyait comme simple membre au milieu de nous. Il y a là un dévouement qui en vaut bien un autre, parce qu'il n'entraîne après lui aucun retentissement. Ses premiers écrits, publiés vers 1820, portent au-dessous de son nom le titre modeste de *secrétaire de la Société des arts de Genève.* Il aimait cette Société qui depuis plus de 100 ans s'occupe de faire progresser les arts, l'industrie et l'agriculture. Il en est mort président honoraire, mais pendant longtemps il ne dédaigna pas d'en rédiger les procès-verbaux et pendant 58 ans il fit partie de son comité, toujours exact et actif dans ses séances. Si j'en avais le temps je vous citerais bien d'autres dévouements du même genre. On sait que Dufour commença par servir la France, à une époque où les Genevois ne possédaient plus leur ancienne patrie et devaient accepter celle qui leur était imposée. Il la servit avec d'autres Genevois, entre autres les colonels Charles et Auguste Bontems et le colonel Rilliet-Constant qui fut plus tard un de ses divisionnaires. La Suisse, du reste, était alors sous le protectorat de la France qui lui demandait aussi des soldats pour les semer sur tous les champs de bataille de l'Europe ; ces soldats ont fait leur devoir comme il faut; espérons que les soldats suisses le feront toujours. Ils ont maintenu l'honneur du nom suisse et on a pu dire avec raison de ceux restés en Espagne, en Russie et ailleurs : *Auch sie starben den Tod für das Vaterland.* Dufour survécut. Après dix ans d'une carrière militaire très honorable, il revint à Genève qui l'attirait toujours. Puis il lui fallut opter entre la Suisse et la France. La France lui offrait de continuer une carrière marquée déjà par d'excellents états de service, un nouveau grade et un avenir assuré que ses talents auraient encore pu rendre avantageux et brillant. La Suisse ne lui offrait qu'un modeste traitement et un avenir encore dou-

teux. Il opta néanmoins pour la Suisse et, depuis lors, il s'attacha à ce pays, il se dévoua et travailla pour lui, acceptant plus d'une fois de grandes responsabilités qu'on lui imposait. Il aima cette patrie comme peut-être aucun citoyen ne peut dire qu'il l'a aimée davantage.

Ceci me ramène à la date du 1er juin 1814, où des troupes suisses vinrent chez nous consolider l'indépendance que nous venions de retrouver, Genève avait passé de tristes années. Elle avait été conquise; mais on peut le dire, elle ne fut jamais soumise.

En 1800, Bonaparte, passant à Genève et se trouvant au milieu des membres de la municipalité de cette ville, apostropha un ancien magistrat qu'il avait vu à son premier passage, en 1797, et lui dit : « Eh bien ! est-ce que les Genevois regrettent toujours leur indépendance ? » — L'ancien magistrat répondit : « Citoyen consul, il y a des souvenirs qui ne s'effacent pas aisément. » Et ces souvenirs, en effet, se maintinrent intacts pendant 16 années.

Enfin l'heure du retour à l'indépendance sonna. Mais il ne suffisait pas d'avoir retrouvé cette indépendance, il fallait la conserver. Alors le 1er juin 1814 des troupes suisses arrivèrent à Genève pour nous dire qu'elles nous aideraient au besoin à la maintenir. Désormais nous eûmes l'assurance que notre sort ne serait plus séparé de celui de la Suisse. Peu après nous fûmes unis indissolublement comme nouveau canton à la Confédération. Et, à cette occasion, de nouveaux citoyens que je ne veux pas oublier aujourd'hui entrèrent dans la patrie genevoise. C'étaient déjà de bons voisins reconnaissant un peu Genève comme leur métropole. Ils entrèrent dans notre vie et devinrent comme nous de véritables Suisses. Depuis lors nos liens avec la Confédération se sont multipliés. Nous nous sentons toujours plus unis à elle et nous nous savons un objet constant de sa sollicitude dans notre position difficile à l'extrême frontière.

Et je profiterai de l'occasion pour exprimer, en ce qui nous concerne, notre reconnaissance au Conseil fédéral de ce que récemment, par des négociatians menées avec un tact parfait, il a écarté de Genève un danger qui une fois ou l'autre aurait pu être très grave et de ce qu'il a fait confirmer les sécurités qui nous ont été données dans le temps.

Ce n'est pas que nous nous exagérions ces sécurités. Nous savons que Genève n'est pas un point défendable et, en cas d'attaque, la défense de la Suisse doit se porter ailleurs. Dans ce cas,

j'espère et j'ai la confiance que le contingent de Genève saura quitter le sol de son canton pour se porter avec entrain vers les positions choisies pour la défense générale et destinées à suppléer à l'insuffisance de notre nombre.

J'ai parlé de la défense nationale pour l'éventualité de laquelle vous vous préparez tous, Messieurs, pendant vos jours de service. Quand je vois devant moi une assemblée d'officiers, dont il n'y a aucune raison pour exclure la gaieté, je me dis toujours que je suis néanmoins devant quelque chose d'excessivement sérieux. En acceptant vos grades vous avez assumé une bien grande responsabilité que, je pense, vous ne perdez jamais de vue. Mais pour que cette responsabilité soit efficace, il faut que tout le pays soit d'accord pour la seconder. Il faut qu'il ait le désir de faire respecter l'intégrité de notre territoire. Et, en temps de paix, en particulier, il faut qu'on n'entende plus le mot méprisant de *militarisme.*

Nous ne sommes pas des *militaristes,* nous ne sommes pas des officiers de parade, ni des soudards qui désirent la guerre pour en profiter. Nous sommes des citoyens qui voulons la paix, tous occupés des arts de la paix, mais qui croient qu'au-dessus des questions économiques il y a la question de l'indépendance et de l'honneur du pays. Or, sans cesser de travailler à la prospérité du pays, nous voulons être trouvés prêts dans l'occasion à défendre son indépendance et son honneur.

La dernière fois que nous avons été aux prises avec des envahisseurs, en 1798, rien n'était prêt et la volonté d'une résistance sérieuse n'existait pas dans les gouvernements. Ils hésitaient, ils parlaient de prudence, tandis qu'une énergique et prompte imprudence aurait tout sauvé. Poussés au pied du mur, ils se résolurent enfin à ce qu'il aurait fallu faire au début, à accepter la guerre. C'était trop tard. Il y eut cependant encore quelques combats où le sol envahi fut sérieusement disputé. Il y eut ceux de Schwytz, de Nidwald, du Valais, de Berne. N'oublions pas non plus le petit combat de St-Nicolas où la légion romande marcha résolument au feu.

Combats insensés ! Sang inutilement versé ! me dira-t-on. Je dis : « Non ! » On s'en souvint plus tard, on se souvint que les Suisses avaient combattu pour leur indépendance et y tenaient. Aussi en 1815, en refaisant la carte de l'Europe, on ne nous raya pas du nombre des nations comme on le fit pour d'autres Etats qui n'avaient pas su lever le petit doigt pour leur défense.

Les actes patriotiques se font rarement en pure perte.

Messieurs, nous parlons beaucoup du patriotisme dans nos fêtes. Je ne dirai pas que nous en parlions trop. Le sort des Etats ne dépend pas seulement des faits; mais aussi des idées. Il n'y a donc pas de mal à nous nourrir de l'idée patriotique. Mais ne confondons pas les paroles ou même les sentiments patriotiques avec le patriotisme lui-même !

Il n'y a de patriotisme que là où il y a dévouement et là où le dévouement peut aller jusqu'au sacrifice.

Soyons donc toujours prêts à ces deux choses : le dévouement et le sacrifice. Ils peuvent se présenter sous bien des formes, en temps de paix comme en temps de guerre. Tâchons qu'ils ne fassent jamais défaut à notre pays, quand il en a besoin. C'est dans cette espérance que je porte un toast à notre pays, à notre patrie, à la Suisse! » (*Applaudissements prolongés.*)

M. le lieutenant-colonel *Favre*, président de la Société militaire de Genève, rappelle les souvenirs de 1860, époque de l'annexion de la Savoie, où cette même salle du Bâtiment électoral, dans une fête fédérale, a été témoin des marques de sympathie et d'affection pour Genève du corps d'officiers suisses qui ne seront jamais oubliées. L'orateur propose aux assistants de rendre hommage à trois hommes qui ont bien mérité de notre armée comme dignes successeurs du général Dufour dans la tâche qu'il s'était donnée de perfectionner l'instruction et l'organisation de nos milices. C'est d'abord le colonel Wieland, le premier homme de la nouvelle école pour l'instruction de l'infanterie, puis le colonel Hofstetter, dont les capacités et le zèle ont exercé une si grande influence sur l'instruction des officiers, et enfin le colonel Siegfried qui, dans l'arme du génie, a été l'émule et le continuateur de Dufour. Notre armée a progressé depuis vingt-cinq ans, grâce à l'activité de nos autorités militaires fédérales et cantonales, en même temps qu'au dévouement de ces hommes qui ont consacré à cette mission leur vie entière, dans des positions bien modestes, lorsqu'ils auraient pu trouver aisément ailleurs des occupations plus brillantes et plus lucratives. M. Favre porte leur santé et celle de la Confédération. (*Applaudissements.*)

M. le colonel *Welti*, président de la Confédération, parle en allemand ; il fait observer, à propos du toast de M. de Saussure, dont il apprécie tout le patriotisme, que le danger vient pour la Suisse non du côté de l'étranger mais de nos dissentiments inté-

reurs, et que les menaces les plus redoutables ont été pour nous celles de la guerre civile. — Heureusement il faut aussi peu de choses pour rétablir parmi nous la concorde, et, dit M. Welti, nous serons tous heureux de pouvoir dire à nos compatriotes des autres cantons suisses que nous avons eu sous les yeux l'exemple qu'à Genève, il suffit d'une fête telle que celle dont nous nous venons d'être témoins pour réunir les citoyens de tous les partis en des sentiments communs; nous avons donc le droit d'être convaincus que toute éventualité grave rétablirait la concorde momentanément troublée entre les enfants du pays.

L'orateur ajoute qu'il a été réellement heureux de n'avoir pas eu dans cette circonstance à s'occuper de centralisation et de fédéralisme. Dans la sphère militaire, nous n'avons qu'un guide, ce drapeau fédéral que le général Dufour lui-même a introduit dans tous les corps de l'armée, et sous lequel il a pu faire de grandes choses. La question de centralisation et de fédéralisme dans ce domaine se réduit aux uniformes; sa solution a été que les cantons les font et que la Confédération les paie; et plus généralement le rôle de la Confédération doit consister à faire ce que les cantons ne peuvent pas faire et à leur laisser tout ce qu'ils peuvent faire mieux qu'elle. *(Applaudissements.)*

M. le général *Herzog*, qui est accueilli à la tribune par une véritable ovation, parle en français.

Il dit d'abord quelques mots des éminentes qualités du général Dufour comme instructeur de l'état-major et du génie depuis 1819; époque à laquelle fut créée notre première école militaire centrale, il y a travaillé personnellement durant de longues années par l'enseignement et plus tard comme commandant. Tous ceux qui, comme l'orateur lui-même, ont eu le bonheur d'être ses disciples, se souviennent avec vénération de leur excellent maître, de la clarté de son enseignement, de sa bienveillance, du feu sacré qu'il sut leur inspirer pour la vocation de défenseurs de la patrie.

Le général Herzog, après avoir rappelé les principales publications de Dufour dont plusieurs ont été traduites en différentes langues, ajoute que comme membre du Conseil de guerre fédéral, il a travaillé énergiquement au perfectionnement de nos troupes, en particulier à la transformation de l'armement, à la question des fortifications, etc., toujours fidèle à la devise: *Si vis pacem, para bellum!* Dans le Conseil national il prit une grande part aux discussions sur ces matières, et s'il vivait encore aujourd'hui,

lui qui déconseilla la démolition des fortifications de Soleure et de Zurich, il contribuerait puissamment, sans nul doute, au développement de notre force militaire défensive, par de nouveaux ouvrages[1], ainsi que l'acquisition d'une artillerie suffisante et d'armes encore meilleures pour l'infanterie.

Le général Herzog espère que le feu sacré de Dufour s'étendra aussi à nos Chambres, à notre peuple entier et qu'il ne reculera pas devant les sacrifices nécessaires pour assurer la sauvegarde de l'intégrité de la patrie. Il boit à cet esprit militaire dont Dufour a donné un si bel exemple. *(Triple acclamation.)*

M. le capitaine *Darier*, major de table, porte ensuite la santé du général qui est accueillie par un tonnerre d'applaudissements.

Enfin, M. Et. *Dufour*, président du département militaire genevois, rappelle que, depuis vingt-quatre ans, le bâtiment électoral n'avait pas vu une assemblée d'officiers si nombreuse, et que celle-là était présidée par le général Dufour lui-même ; il remercie, au nom du canton de Genève, tous les officiers présents de leur participation à cette fête,

Quant aux institutions militaires, ce qui est à leur base, c'est le dévouement à la patrie, et les officiers doivent en donner l'exemple aux soldats qu'ils commandent ; mais comme intermédiaire avec ceux-ci, ils ont à côté d'eux pour les seconder un corps compacte, comme on l'a vu, celui des sous-officiers auxquels il porte un toast. D'autre part, au-dessus d'eux, ils ont le souverain, qui leur donne leurs grades, le *peuple*, qui a été avec eux dans cette belle fête, et cet accord est nécessaire pour que nos institutions militaires prospèrent. Vive le peuple genevois ! Vive la Confédération suisse ! *(Applaudissements.)*

La séance, vu l'heure avancée, a été levée ensuite, et les assistants se sont rapidement dispersés pour aller jouir du spectacle de l'illumination.

Banquet des Sous-Officiers.

Après la cérémonie de l'inauguration plus de 500 sous-officiers ont pris part au banquet de la Société fédérale des Sous-Officiers dans le stand de la Coulouvrenière.

M. *Kursner*, maréchal des logis-chef, désigné comme major de

[1] Sans doute, mais assurément pas par certains ouvrages projetés, qui ne seraient que le commencement d'une désastreuse muraille de Chine. *(Réd.)*

table, donne la parole à M. Sträuli, président de la Société des Sous-Officiers de Genève, qui porte en excellents termes le toast à la Patrie. Parler de la Patrie aujourd'hui, dit-il, c'est parler de l'homme à la mémoire duquel la nation suisse vient d'élever cette magnifique statue que nos hourras ont saluée. Après avoir retracé la vie du général Dufour, il salue les confédérés de Fribourg. Plus heureux que les convives du banquet officiel, nous voyons assis à ces tables nos collègues de Fribourg. Quant à ceux qui ont mis des entraves à leurs visites, nous ne les blâmerons pas, dit l'orateur, nous les plaindrons. Il boit à la mémoire vénérée du général Dufour, et à la Confédération suisse, notre commune patrie.

M. L. *Neydeck*, sergent-major, porte la santé des autorités et des officiers.

M. le conseiller d'Etat J.-Et. *Dufour* remercie les confédérés d'avoir répondu à l'appel qui leur a été adressé, car, sans eux, la fête ne pouvait être complète ; il remercie également la musique des Armes Réunies pour le concours qu'elle a bien voulu prêter à la Société des Sous-Officiers et porte son toast à nos confédérés.

M. l'adjudant *Falletti* porte la santé des officiers fédéraux, des défenseurs de la Patrie.

M. le colonel *Feiss* dit que le salut de l'armée repose sur les sous-officiers et constate avec plaisir que les ordres venant de Berne sont toujours fidèlement exécutés à Genève : la Suisse peut donc regarder avec confiance cette ville frontière, cette sentinelle avancée. Il boit à la mémoire du général Dufour.

M. *Rutishauser*, conseiller administratif, boit au dévouement des sous-Officiers, et M. *Decor*, sergent-major, au comité du monument du général Dufour.

Ensuite on entend la lecture de deux dépêches, l'une de la Société des Sous-Officiers de Stanz, l'autre des sous-officiers de l'école de recrues des pionniers de Brougg. M. le major *Turrettini* porte la santé de M. le conseiller d'Etat Dufour ; M. *Moïse Vautier* boit à l'harmonie et M. le lieutenant *Trabold* à la société des sous-officiers. M. *Didier*, vice-président du Conseil municipal, lit enfin une poésie toute de circonstance et vivement applaudie.

A cinq heures et quart la séance est levée et à six heures, l'*Helvétie* emporte les convives à Céligny, où un bal champêtre est improvisé par l'infatigable musique des Armes Réunies. A 8 h. l'*Helvétie* embarque ses passagers pour la ville, et ils arrivent

en rade à 9 h. 1/2 pour assister au feu d'artifice. Pendant les deux trajets, de véritables concerts avaient été organisés dans les deux cabines et de charmantes voix avaient été vivement applaudies.

70e anniversaire.

La belle cérémonie organisée par la Société de Zofingue au Port-Noir a été un des actes particulièrement réussi de la fête. Le moment le plus émouvant de cette manifestion a été l'éloquent discours de M. le conseiller fédéral Droz, dont voici les principaux passages :

« Je salue avec joie, a dit M. Droz, cette place historique qui, comme un second Grütli, rappelle le débarquement des troupes de deux cantons confédérés, venues pour sceller l'alliance de Genève avec la Confédération.

» Pendant longtemps, vous le savez, vos Confédérés ont hésité à vous recevoir parmi eux. Ils redoutaient votre esprit toujours en mouvement *(rires)*, ils redoutaient aussi votre situation géographique. Votre volonté persévérante a vaincu ces craintes.

» N'aviez-vous pas, pour faire partie du faisceau fédéral, des titres aussi beaux que vos Confédérés ? N'était-ce pas un titre que des siècles de luttes héroïques pour conserver à votre petite république cette situation enviée qu'elle s'était faite en Europe, et cette indépendance qu'elle n'a perdue que par suite de ses propres fautes ?

» Alliés, amis d'une partie d'entre nous, des Fribourgeois que Sismondi appelait les pères et protecteurs de la liberté genevoise *(vifs applaudissements)*, vous aviez votre place au foyer helvétique.

» Combien d'efforts ne vous a-t-il pas fallu d'abord pour restaurer votre république et votre autonomie, puis pour vous faire admettre au nombre des cantons suisses, enfin pour obtenir les cessions de territoire nécessaires pour garantir votre union avec la Confédération !

» Les hommes qui ont fait cela ont mérité notre reconnaissance. Ils n'ont pas réussi, au point de vue de l'extension de vos frontières, comme nous l'aurions désiré et comme nous le désirerions encore. Mais leurs noms, les noms des Ami Lullin, des Pictet de Rochemont, des Micheli, des Saladin, des D'Yvernois méritent d'être inscrits à la place d'honneur dans le livre d'or de la Confédération comme dans celui de Genève.

» Le canton de Genève a montré qu'il était à la hauteur des destinées nouvelles qu'il s'était faites.

» Il a marché en Suisse à l'avant-garde du progrès scientifique et intellectuel. Il est notre sentinelle avancée du côté d'un grand pays voisin qui, jadis, a pu jeter les yeux sur notre territoire, mais avec lequel, aujourd'hui, nous n'avons plus d'autres rapports que ceux de l'amitié et de la plus parfaite courtoisie.

» Enfin, ce n'est pas un de ses moindres titres de gloire que d'avoir produit, parmi tant d'hommes éminents, le grand citoyen dont nous célébrons aujourd'hui le souvenir.

» Nos pères avaient l'habitude de solenniser tous les cinq ans, tous les dix ans, leurs alliances. J'invite les représentants de Genève, Soleure et Fribourg à placer leurs mains dans la mienne pour renouveler, après 70 ans, leur serment d'union. Que cette union devienne toujours plus étroite. Gardez, Genevois, les particularités de votre esprit, de votre génie national. Nous vous promettons de les respecter. Mais faites aussi vos efforts pour qu'elles deviennent de plus en plus profitables à la Patrie. »

Pendant le *commers* qui a eu lieu le même soir au Stand, les délégués des sections zofingiennes représentées à la fête se sont réunis et ont décidé à l'unanimité d'offrir à M. Droz le titre d'honoraire de la Société.

Nous n'avons rien à ajouter à tout ce qui a déjà éte publié sur les magnificences vraiment féeriques de l'illumination et du feu d'artifice, admirées par des milliers de spectateurs répandus dans les rues et dans les cafés pendant une grande partie de la nuit.

Le mardi 4 juin a vu recommencer d'autres joyeux banquets soit chez d'aimables amphitryons gardant avec un soin jaloux les traditions de cordiale hospitalité de la belle cité genevoise, soit au sein de diverses sociétés militaires ou civiles. Au banquet des Vieux-Grenadiers retentirent de nouveau des voix aimées et éloquentes. Le président Welti notamment fut encore le roi du dessert par le toast chaleureux et charmant dans lequel, se réclamant de la naturalisation d'honneur que Genève lui conféra il y a 20 ans, il donna à la Confédération des avis excellents et foncièrement genevois sur les dangers d'une trop grande centralisation.

Le banquet fut clôturé par un Vieux-Grenadier Vaudois, dont on n'a pas su nous dire le nom, mais dont l'intéressant discours ci-après, résuma fort bien, paraît-il, les impressions de tous.

Chers camarades. — Avant de nous séparer permettez-moi de résumer nos ébats -- puisque débats il n'y a pas eu — en concluant par un vivat formidable à la belle Genève, qui sait remplir si bien les cœurs et les verres. (Suit l'indication des 14 banquets et des 78 discours des trois journées, y compris celle du Rhône, mais non le tir national.)

Des divers hommages rendus à Dufour il ressort qu'il a ces trois titres principaux à la reconnaissance publique :

a) Ingénieur-topographe et auteur de la belle carte fédérale au 100 millième, il a créé le système du relief pittoresque par la lumière oblique substituée à la zénithale ; par les études qui se rattachèrent et se rattachent encore à cette grandiose publication, il a popularisé la géographie et l'alpinisme de la Suisse et donné une vigoureuse impulsion aux progrès de la topographie et de ses représentations cartographiques. Son initiative sera poursuivie et développée, elle l'a déjà été par la carte Siegfried, elle peut l'être beaucoup plus encore, grâce aux perfectionnement de la chromolithographie et aux bons exemples donnés par les bureaux de survey des Etats-Unis.

b) Ecrivain militaire, Dufour se retrouve le même que topographe. — Il joint l'art à la science d'une façon heureuse. Il est savant sans être pédant, chose pas très commune. Ses livres sont méthodiques, clairs, précis, inépuisables en même temps qu'agréables et toujours limpides. Son cours de tactique se lit comme un roman sans cesser d'être instructif comme un dictionnaire. C'est tout simplement un chef-d'œuvre et le meilleur résumé du genre dans toutes les langues. Avec quelques variantes de chiffres ses formules générales seraient encore parfaites, et il eût été si aisé de tenir ce cours à la hauteur des progrès techniques modernes qu'on doit s'étonner qu'on ait préféré, à Berne, en faire fabriquer d'autres à grands frais, en allemand, où l'on n'en a pas même eu pour son argent.

c) Enfin comme *général,* Dufour a su être à la fois officier du génie et stratège, ce qui est une des plus grandes raretés du monde. Il y fut amené par son parfait bon sens, par sa nouvelle responsabilité et par ses sentiments naturels d'humanité, car en guerre la stratégie et l'humanité ne sont qu'une seule et même chose. Tandis que le tacticien bataille, le stratège manœuvre et arrive, par un choix judicieux de fronts et lignes d'opérations, à ne livrer que des batailles indispensables mais décisives.

C'est ce qui eut lieu, dans l'automne de 1847, en quoi Dufour fut d'ailleurs bien servi par les énormités stratégiques de ses adversaires qui, contre une armée supérieure en nombre et sur un front continu, restèrent divisés en trois groupes sur trois théâtres d'opérations au lieu de se masser sur un seul.

Si la victoire a été suivie d'une pacification réelle, grâce à la minime effusion de sang, c'est aux bons principes de la stratégie, que Dufour a su s'approprier et appliquer à la circonstance, qu'en revient tout l'honneur, et non aux attendrissements humanitaires dont on a tant parlé ces deux jours en appelant Dufour « le pacificateur » ni plus ni moins qu'un Nicolas de Flue. Moi qui aime comme Boileau qu'on appelle un chat un chat, je dis que notre vénéré général fut le *vainqueur* du Sonderbund et c'est comme tel que je le salue encore, sans m'inquiéter de tout le reste. (Bravos prolongés). Les mémoires de Guizot et de Metternich, ainsi que les révolutions européennes de 1848, disent comment il se fit que les grands événements en germe dans notre petite guerre de 1847 en restèrent pour nous à ce premier acte. Si les autres actes s'étaient produits, Dufour y eût également pourvu, et cela sans le secours des prétendus *forts d'arrêt* qu'on croit indispensables aujourd'hui à la défense du Jura et du Rhin.

Quant au bronze inauguré hier, il répond bien à la personnalité du héros de notre fête. Le brave général, destiné à rester éternellement modeste, laisse à son cheval l'idéal et l'air martial qui conviennent aux statues, ne gardant pour lui qu'une ressemblance plus minutieuse que flattée. Sa jambe gauche, dédaigneuse des grâces du manège, et son gros chapeau en tête feront rêver, en septembre prochain, plus d'une jeune miss enthousiaste de l'œuvre de la Croix-Rouge. Puis, grave question pour Messieurs des Chambres fédérales ! Avec toutes ses qualités si bien et si justement célébrées, Dufour peut-il compter réellement pour un militaire suisse ? Eut-il jamais les dimensions voulues par nos vaillants recruteurs sanitaires actuels ? Voyons, amis Vautier, Carteret, Gavard, Favon et autres experts doublement qualifiés en la matière, Dufour portait-il ailleurs que dans son cerveau ces thorax et ces biceps que vous exigez aujourd'hui de toutes les recrues suisses de toutes armes, même de celles dont la plume et le compas sont l'arme principale ?...

Répondez !... ou plutôt demandez, dès demain, aux Chambres fédérales la révision de notre système de recrutement, plus fiscal que militaire, qui, entr'autres méfaits à sa charge, a déjà eu pour conséquence une perte de 4 bataillons, c'est-à-dire une vraie défaite pour toute armée et immense pour notre armée, où de bons cadres sont si difficiles à créer.

Vous qui couchez dans le lit du Rhône sans vous mouiller et élevez des statues militaires sans le thorax, vous saurez bien procurer, sans atteinte à la pacification actuelle, le respect de ce petit article constitutionnel 18 qui dit : « Tout Suisse est tenu AU SERVICE *militaire* » et non « A LA TAXE *militaire* » car s'il avait été appliqué il y a 70 ans comme aujourd'hui, Dufour aurait été déclaré impropre au

service et nous n'aurions pas eu les belles journées qui viennent de se passer.

Donc un triple vivat à Genève et aux bons fruits de la fête Dufour !

La distribution des prix du tir national a eu lieu lundi 2 juin, à 5 heures, au stand de la Coulouvrenière.

Voici les noms des tireurs les plus heureux :

Cible général Dufour : 1. Jean Beck, Genève; 2. G. Larue, Carouge ; 3. A. Delacrétaz, Vaud ; 5. A. Piachaud.

Cible nationale : 1. Ed. Lamotte, Genève ; 2. Louis Raymond ; 3. J. Delapraz; 4. Vettiner ; 5. Jules Pièce.

Cible militaire (Nombre) : 1. J. Blandin, Troinex ; 2. Elmer, St-Gall ; 3. F. Huber ; 4. Léon Calpini ; 5. Ariste Robert, Chaux-de-Fonds ; 6. Benziger.

Cible militaire (Mouche) : 1. Ch. Ramu, Morges ; 2. G. Kunz ; 3. J. Delapraz ; 4. Dubois-Miéville, Coppet ; 5. Edmond Eynard.

Cible Genève : 1. James Vautier, Carouge ; 2. A. Grether, Les Ponts : 3. J. Lander ; 4. A. Audeoud ; 5. H. Turian, Satigny.

A la cible nationale les primes au plus grand nombre de cartons ont été obtenues par : 1. Frédéric Huber; 2. John Lander; 3. Jules Vettiner.

Les mitrailleuses perfectionnées.

Nous avons déjà souvent entretenu nos lecteurs de cet engin tout moderne, l'un des nombreux et merveilleux produits de la guerre américaine de la sécession appelé aussi canon-machine, canon-mécanique, fusil à machine, etc. On se rappelle sans doute que dès la fin de cette grande lutte, le nouvel engin s'est présenté, en maints spécimens, sur nos places d'armes et sur nos champs de bataille européens, au profit de l'industrie transatlantique et à la gloire du génie inventif des mécaniciens et des armuriers des Etats-Unis. Nous avons entr'autres parlé, en leur temps, de la mitrailleuse de M. Gatling, l'habile officier d'ordnance, (1) d'Indianapolis, et de celle de l'ingénieur suédois Palmkranz, (2) dont des échantillons ont été expérimentés en Suisse. On sait en outre que nos autorités fédérales font essayer en ce

(1) L'*Ordnance* est un corps spécial de l'armée des Etats-Unis qui correspond à peu près à ce que, dans les armées européennes, on appelle état-major particulier d'artillerie. Il a le soin de la fabrication des armes et des munitions.

(2) Voir notamment notre numéro 20 de 1875.

moment la mitrailleuse ou fusil à machine Gardner, munie de canons de fusil Mauser, et nous apprenons que les résultats ont été assez satisfaisants. Son mécanisme fonctionne bien et permet de tirer 260 à 300 balles par minute. D'autres essais seront faits après transformation du calibre Mauser à notre calibre d'ordonnance, afin d'utiliser la cartouche ordinaire du Vetterli.

Mais toutes ces machineries ont jusqu'à présent fourni aussi maints inconvénients à côté de leurs avantages incontestables. Les unes sont trop lourdes pour être facilement et rapidement mobilisées ; d'autres ont un mécanisme trop compliqué pour pouvoir changer le pointage à volonté pendant l'action ; d'autres sont trop délicates pour supporter les atteintes des boulets ennemis; toutes enfin sont moins des pièces de campagne que des pièces de position excellant à battre des espaces de terrain déterminés d'avance, défilés, abords de positions défensives, campements, etc., mais sans action efficace contre des objectifs mobiles ou couverts et à distances inconnues. En tout cas leur tir doit être précédé et accompagné de celui des fantassins ou de bouches à feu légères pour donner les distances exactes.

Pour remédier à ces divers inconvénients, de grands efforts ont été faits par les inventeurs des mitrailleuses depuis les expériences de 1865 en Amérique et en Europe. On est arrivé ainsi à perfectionner d'une manière avantageuse tous les systèmes primitifs et notamment le premier modèle Gatling, devenu aujourd'hui, paraît-il, le meilleur de ces engins.

Cette mitrailleuse Gatling est formée d'une réunion de six, huit ou dix canons, à volonté, selon les conditions à remplir de légèreté et de nombre de coups par minute. Ce faisceau est maintenu rigide par des frêtes conçues de telle sorte qu'elles permettent la dilatation du métal. Chacun des canons de fusil correspond à un nombre égal de platines. — En actionnant une manivelle, canons et platines tournent en même temps. Indépendamment de ce mouvement de rotation, les platines en ont un autre qui leur est propre en avant et en arrière. Le premier, en avant, introduit les cartouches dans le tonnerre et obture la culasse au moment de chaque décharge ; le second, en arrière, opère l'extraction des douilles vides. — L'extracteur n'a pas de ressort. Il saisit le culot de la cartouche au moment de son introduction, avant qu'elle ne soit poussée dans le canon. Par ce moyen les culots sont rarement arrachés pour peu que les douilles soient de bonne qualité.

Pour que le tir soit possible il faut que la manivelle tourne de gauche à droite, c'est-à-dire qu'elle soit poussée en avant ; de plus, par un bouton de sûreté on peut, même dans ce sens, interdire au percuteur de toucher l'amorce. Ceci pour éviter tout accident au cas où il faudrait faire manœuvrer la pièce toute chargée.

Pendant l'action, cinq cartouches sont constamment à divers degrés d'introduction, une d'elles fait feu, et cinq cartouches aussi à divers degrés d'extraction. Ces phases se succèdent sans interruption ; tant que la pièce est approvisionnée, le chargement, le tir et l'extraction se font régulièrement et automatiquement. La mitrailleuse ancienne Gatling s'approvisionnait par un tambour ou barillet ; plus tard par une sorte d'étui dans lequel on introduisait environ quarante cartouches qui descendaient en vertu de leur poids. A l'usage et au tir rapide on a reconnu que, de temps à autre, les cartouches pleines ou les douilles vides pouvaient se chevaucher, se gripper entre elles, inconvénient entraînant la suspension momentanée du tir.

Le nouveau système de chargement, dit système Accles, se fait par le moyen d'un disque vertical, dans lequel cent-quatre cartouches sont obligées de suivre une spirale allant du centre à la circonférence, jusqu'à l'instant où elles sont introduites de force dans les logements. La propulsion des cartouches dans la spirale se fait par des ailettes placées dans le disque et mues par la manivelle elle-même. La gravité n'a plus rien à faire dans l'acte du passage de la cartouche du magasin dans la culasse de la pièce.

Cela est si vrai que le chargement fonctionne également bien, que le magasin d'alimentation soit horizontal, incliné, vertical, ou qu'il soit placé sur le côté de la pièce ou même pardessous. Cette disposition supprime toute chance de grippement, et permet à l'homme le moins expérimenté d'obtenir de l'arme son maximum d'effet. En outre, le chargement pouvant se faire, quelle que soit l'inclinaison de l'axe de la pièce, fût-elle verticale, on peut dès lors atteindre par des salves de feux plongeants des hommes abrités par un parapet ou par une tranchée ; on peut fouiller les vallons, les couverts et les traverses des ouvrages, ce qu'aucune mitrailleuse n'a réalisé jusqu'à présent ; enfin la Gatling peut fournir jusqu'à douze cents (1,200) coups par minute.

Son *poids total* est d'environ 300 kilogrammes, se décomposant comme suit, dans ses principales pièces :

Faisceau de dix canons de fusil avec l'appareil revolver	95 kil. 25
Monture universelle, métallique, avec limbe horizontal, cadran vertical, vis et verniers	37 kil. 50
(Une monture plus simple mais moins parfaite pour pièce de campagne . . . . 12 kil.)	
L'affût	61 kil. 50
Deux roues	60 kil. 75
	255 kil. 00
Deux magasins de munitions sur les essieux . .	30 kil. 0
Chaque boîte de chargement vide	6 kil. 8
» » » pleine	11 kil. 4
La mitrailleuse à six canons de fusil	54 kil. 4
» huit »	75 kil. 0



Voici quelques résultats des expériences qui ont été faites sur la mitrailleuse perfectionnée Gatling en Amérique, en Angleterre, en Italie, en Autriche et en France.

Aux *Etats-Uuis*, les essais ont eu lieu à Sandy-Hook pendant les mois de juillet, août, septembre 1882, et en janvier 1883 ; ils ont été faits par le comité de l'artillerie des Etats-Unis [1].

Le rapport officiel s'exprime comme suit :

« Les expériences portèrent sur deux points : d'abord, épreuve » du nouveau magasin ; en second lieu détermination de la pé- » nétration et de la précision du tir sur des cibles couchées ho- » rizontalement sur le sol à des distances variant de 200 à 3,000 » yards (180 à 2,750 mètres). »

Quant au nouveau magasin, le rapport du comité dit :

« Le chargement, comme l'affirme l'inventeur, est parfaitement » régulier et continu tant que l'on tourne la manivelle. Le fait » que la cartouche est introduite mécaniquement dans chaque » canon indépendamment de la pesanteur, constitue une impor- » tante amélioration. La mitrailleuse fonctionne également bien, » que le magasin d'alimentation soit horizontal, incliné ou verti- » cal. Il ne s'est produit, pendant les expériences, aucune obs- » truction ni difficulté d'aucune sorte, et la succession des salves » a suivi avec précison les révolutions de la manivelle. »

En ce qui concerne la pénétration :

« Entre 1,000 et 3,000 yards (914 à 2,750 mètres) la pénétra- » tion était de deux pouces ($0^m,06$) dans un madrier de sapin » et de trois à cinq pouces ($0^m,076$ à $0^m,127$) dans le sable. »

Des expériences furent faites aux angles suivants : Pour des portées de 200 yards (188 mètres) on tira sous une élévation de 88° 1/2. Le trajet des balles durait 57 secondes.

A 500	yards	(457^m)	angle de	85°
A 1,000	—	(914^m)	—	77°
A 2,000	—	($1,828^m$)	—	66°
A 2,500	—	($2,286^m$)	—	56°
A 3,000	—	($2,740^m$)	—	24° 40

Ces tirs plongeants exécutés avec la précision qu'offrent les canons mécaniques ouvrent à la science de l'artilleur, dit le rapport, un champ tout nouveau et bien digne de l'attention des officiers de terre et de mer de tous les pays.

[1] Lieutenant-colonel Baylor, président. Major G.-W. Mackee. Capitaine Charles Shaler.

Voici d'ailleurs le texte des derniers rapports des Etats-Unis :

Washington, 10 janvier 1883.

A Monsieur le capitaine Sicard. U. S. N. chef du bureau d'ordonnance au Ministère de la Marine. - Washington.

Monsieur,

Conformément à vos ordres du 9 courant relatifs aux essais à faire avec la mitrailleuse Gatling perfectionnée et son chargement par le système Accles, nous avons l'honneur de vous adresser le présent rapport sur les résultats obtenus.

Expériences prescrites.

1. — Cinq boîtes de chargement. Nombre de cartouches tirées, 510 en 13″, 4.

Nº 1.	Boîte vidée	en	2″, 8
2.	»	»	2″, 6
3.	»	»	2″, 8
4.	»	»	2″, 6
5.	»	»	2″, 6

2. — Dix volées de 30 cartouches chacune. Nombre de cartouches tirées, 300 en 8″, 7.

Nº 1.	30 cartouches	tirées en	1″
2.	»	»	1″
3.	»	»	1″
4.	»	»	0″, 8
5.	»	»	0″, 8
6.	»	»	0″, 8
7.	»	»	0″, 8
8.	»	»	0″, 8
9.	»	»	0″, 8
10.	»	»	0″, 9

3. — Deux salves de 8 boîtes chacune pour déterminer la rapidité du feu et la résistance de l'arme. Nombre de cartouches, 1,632 en 1′, 23″.

1re salve.	8 boîtes	tirées en	41″, 4
2e »	»	»	42″, 2

Le mécanisme et le chargement se sont bien comportés.

Un essai complémentaire a été fait par les membres de la Commission manœuvrant eux-mêmes la manivelle, afin de reconnaître si en la tournant d'une façon irrégulière ou saccadée il était possible de provoquer des arrêts ou un manque de régularité. Deux boîtes, soit 204 cartouches, ont été tirées. La Commission n'a pu produire ni irrégularités, ni d'arrêt du mécanisme ou du chargement.

4. — Temps employé pour changer de boîte.

Moyenne de six essais, 2″, 8.

5. — Une boîte tirée avec un angle de + 75º a tiré 102 cartouches.

6. — Deux boîtes tirées avec un angle de — 56º ont tiré 204 cartouches.

7. — Deux boîtes tirées avec un angle de 90° à droite.
8. — Deux boîtes tirées avec un angle de 90° à gauche.
9. — Deux boîtes, le chargement par-dessous.

Nombre de cartouches tirées, 612.

Pour les premiers de ces essais la manivelle était tenue par M. Accles, agent de la Cie Gatling ; pour les essais 7, 8, 9, elle était manœuvrée par les membres de la Commission.

Dans l'essai n° 3 relatif à la rapidité du tir, M. Accles, bien que tournant la manivelle, ajustait en même temps les boîtes de chargement sur la pièce. Un homme lui tendait les boîtes pleines, un autre enlevait les vides.

Signé : W. M. FOLGER,
Lieutenant-commandant et membre de la Commission.

D. H. DAYLOW,
Lieutenant et membre.

J.-H. PAINE,
Lieutenant et membre.

Ordnance Board Report N° 2. — 1883.

Rapidité du tir. Pour faire ces expériences, les boîtes de chargement pleines étaient placées dans une caisse à la gauche de la pièce. Un homme les tendait au servant de la manivelle, qui les plaçait lui-même sur la pièce et tournait. Un autre homme, à droite, enlevait les boîtes vidées.

La rapidité du tir fut :

Date		Nature de la cartouche		Nombre.	Temps.
Janv.	4	Cartouches règlementaires		812	46", 1/2
—	4	—	—	926	1'
—	6	—	—	812	45", 1/4
—	6	—	—	816	45", 1/4
		Total . . .		3366	3', 17"

Le but de ces essais était de constater la manière dont les nouvelles boîtes de chargement s'adaptaient au modèle de cartouches à balles de 500 et 405 grains, ainsi que de s'assurer de la façon dont se comportait la mitrailleuse avec ses cartouches. La Commission, dans son rapport du 11 octobre 1882 sur le nouveau système de chargement appliqué aux cartouches anglaises en forme de bouteille, établit qu'il répond à toutes les exigences et qu'il ajoute considérablement à la qualité de la mitrailleuse.

La mitrailleuse fut essayée à plusieurs angles compris entre 1 et 89°, à un tir aussi rapide que possible, consommant 8 à 9 boîtes de chargement. Enfin, la pièce fut démontée, tournée sens dessus dessous sur des chevalets ; on adapta par dessous une boîte de chargement : le tir fut aussi facile et le chargement fonctionna aussi bien que dans sa position normale, prouvant de la sorte que son jeu restait direct en toutes positions et que le passage des cartouches de la boîte dans les canons était indépendant de la gravité. Aucun autre système de chargement connu ne se comporterait de la sorte, et, bien que la

dernière position essayée soit exagérée et sans aucune chance d'être appliquée en service, elle montre cependant la perfection avec laquelle les cartouches sont maintenues dans les boîtes depuis l'instant où elles y sont placées jusqu'à leur introduction dans les canons et combien le grippement, fréquent dans les autres systèmes, est impossible dans celui-ci. L'affût et les caissons remplissent si bien le but que la Commission propose la substitution successive du système ancien par le nouveau.

Signé : J.-G. BAYLOR.
Lieutenant-colonel, Président de la Commission.

GEO. W. MAC KEE, Major of Ordnance.
CHARLES SHALER, Capit. of Ordnance.

Washington, 15 janvier 1883.

La Commission d'ordnance, dans son rapport sur les seconds essais faits avec la mitrailleuse Gatling récemment perfectionnée, dit que le grand progrès consiste dans le système du chargement direct et entièrement indépendant de la gravité. On est fondé à croire que la mitrailleuse Gatling, ainsi modifiée par le nouveau chargement, a atteint la limite extrême de perfection.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer à M. le secrétaire de la guerre la commande de vingt-cinq de ces armes.

Signé : S.-V. BENNET,
Brigadier général, chief of Ordnance.

En Angleterre les essais ont été faits par le comité d'artillerie à Shoeburyness le 2 juin 1882. En voici le résumé :

1. — Une boîte de chargement tirée lentement sur une cible à 1,200 yards pour constater le jeu des organes de la pièce et de son chargement.

2. — Trois boîtes tirées pour essais de vitesse, 104 cartouches chacune.

Essai.	Nombre de cartouches.	Temps mesuré par horloge hydraulique.	Temps mesuré par chronomètre à arrêt.
1	104	2″,7	2″,8
2	104	2″,6	2″,6
3	104	2″,8	2″,6
	312	8″,1	8″,0

3. — Trois boîtes pour essais de vitesse. Un seul homme à la manœuvre de la pièce. Cartouche modèle R. L. 1879. 520 cartouches en 31 secondes.

4. — Trois boîtes par salves de 10 cartouches chacune, un tour de manivelle. La pièce a parfaitement fonctionné.

5. — Trois boîtes par salves de 30 cartouches chacune, trois tours de manivelle. La pièce a parfaitement fonctionné.

6. — Trois boîtes tirées à un angle de 85°, manivelle de côté; 5 coups par tour de manivelle.

Essai.	Nombre de cartouches.	Temps.
1	104	5″,2
2	104	5″,4
3	104	5″,2
	312	15″,8

7. — Deux boîtes à 52° au-dessous de l'horizon, manivelle en tête. 10 coups par tour.

Essai.	Nombre de cartouches.	Temps.
1	104	3″,9
2	104	3″,6
	208	7″,5

8. — Deux essais avec 10 boîtes chacun. Deux hommes seulement à la pièce. Manivelle en tête.

Essai.	Nombre.	Temps.
1	1040	68″
2	1040	63″
	2080	131″

9. — Pièce sens dessus dessous. Deux boîtes adaptées par-dessous. Manivelle en tête.

Essai.	Nombre.	Temps.
1	104	3″,5
2	104	3″,2
	208	6″,7

***Italie*. Résultats des expériences faites à Ciri, le 10 octobre 1883.**

1. — Précision 100 coups à 500 mètres, deux cibles à 20 mètres de distance l'une derrière l'autre.

Nom de la mitrailleuse.	Nombre de canon	Calibre en pouces anglais.	Portée en mètres.	Nombre de coups tirés.	En cibles.	Observations.
Hotchkiss.	5	1.45	500	10	10	Pointage à chaque coup.
Nordenfeld	4	1.00	500	24	8	Pointage après chaque volée de huit coups.
Gradner.	1	45	500	60	—	
Pratt et Whitvey .	2	45	500	80	—	
Gardner.	2	45	500	20 80	17 19	Grippé au 20me coup.
Nordenfeld	10	433	500	100	90	Tir très lent.
Montagny.	31	433	500	100	—	
Gatling	10	45	500	100	141	Temps : 3 1/2 secondes.

2. — Précision 100 coups à 1000 mètres, deux cibles à 20 mètres d'écartement l'une derrière l'autre.

Nom de la mitrailleuse.	Nombre de canons.	Nombre de coups tirés.	En cibles.	Observations.
Hotchkiss.	5	10	7	Pointage à chaque coup.
Nordenfeld	4	21	7	Pointage après chaque volée de quatre coups.
Gardner	1	100	42	
Pratt et Whitvey .	2	100	60	
Gardner	2	100	51	
Nordenfeld	10	100	59	Tir très lent.
Montagny	31	100	40	
Gatling	10	100	106	Temps : 3 1/4 secondes.

3. — Précision et rapidité. Portée 1200 mètres ; temps prescrit : 15 secondes. Cible A touchée sur le sol avec relèvement vertical B.

Nom de la mitrailleuse	Nombre de canons.	Coups tirés.	En cible A.	En cible B.	Observations.
Gardner	2	111	»	»	
»	»	121	20	21	
Pratt et Whitvey.	2	118	23	»	
»	»	126	»	»	
Gardner	1	56	11	30	
Nordenfeld	10	149	»	»	Grippée à la 15me volée.
Gatling	10	252	175	101	Le nombre de coups en cible est plus considérable que celui des coups tirés par le fait des ricochets.

4. — Précision 100 coups à 1800 mètres, deux cibles à 20 mètres d'écartement l'une derrière l'autre.

Nom de la mitrailleuse.	Nombre de canons.	Nombre de coups tirés.	En cibles.	Observations.
Gardner	1	100	1	
Pratt et Whitvey .	2	100	»	
Gardner	2	100	15	
Nordenfeld	10	100	»	
Gatling	10	100	18	Temps : 4 secondes.

5. — Cible couchée à terre, de 9 mètres de large sur 100 mètres de long avec partie verticale de 2 mètres de haut. Mouvement d'oscillation en tous sens. Temps prescrit : 15 secondes.

Nom de la mitrailleuse.	Nombre de canons.	Coups tirés.	En cible A.	En cible B.	Observation.
Hotchkiss	5	11	96	152	Boites à mitraille.
Nordenfeld	4	36	24	19	
Gardner.	1	60	33	47	
Pratt et Whitvey .	2	107	16	85	
Gardner.	2	105	18	111	
Nordenfeld	10	170	17	169	
Gatling	10	310	181	132	

6. — Un seul homme au chargement et à la manivelle. Temps : 30 secondes. Portée : 800 mètres. Deux rangs de cibles.

Nom de la mitrailleuse.	Nombre de canons.	Coups tirés.	En cibles.	Observations.
Gardner	1	84	44	
Pratt et Whitvey. .	2	170	27	
Gardner	2	160	120	
Nordenfeld	10	251	121	
Gatling	10	413	29	
Hotchkiss.	5	4	8	Deux essais.
		5	8	
Nordenfeld	4	52	20	

7. — Précision et rapidité. Portée : 800 mètres. Temps : 15 secondès. Trois rangs de cibles espacées de 20 mètres les unes derrière les autres.

Nom de la mitrailleuse.	Nombre de canons.	Coups tirés.	En cibles.	Observations.
Hotchkiss	5	3	2	
Nordenfeld	4	44	36	
Gardner	1	43	»	35 ratés, percuteur grippé.
»	1	61	34	Second essai.
Pratt et Whitvey . .	2	111	83	
Gardner	2	103	28	
Nordenfeld	10	170	85	
Gatling	10	306	173	
Nordenfeld	5	79	»	Grippé à la 16me volée,
»	5	125	83	Second essai.

Le 5 novembre. — Essai de la mitrailleuse Gatling, à 10 canons ; tir à de grandes élévations. Portée : 1200 mètres. Cible de $9^m \times 15^m$ posée horizontalement sur le terrain.

1re *épreuve.* 76 1/2 degrés d'élévation, 30 coups trop courts.

2me *épreuve.* 76 degrés d'élévation, 40 coups : 18 en cible.

***Autriche.* Résultats des expériences faites à Felixdorf, 19 janvier 1884.**

(Temps couvert et froid avec vent violent soufflant de gauche à droite normalement à la ligne de tir).

1. — Portée : 500 mètres. Cible de $3^m \times 15^m$.

1re épreuve. 10 coups d'essai, 2 en cible, bas.
2e — 10 » » 9 » au-dessus du noir.
3e — 104 coups, tous trop haut.
4e — 104 » 77 en cible, tir aussi rapide que possible.
5e — 104 » 45 » vent très violent.

2. — Grandes élévations. Portée : 500 mètres. Cible couchée à terre de $15^m \times 15^m$.

1re épreuve. 80° élévation, 3° gauche, 20 coups, point en cible.

Le Comité renonce à l'essai, vu la force et l'irrégularité du vent.

3. — Rapidité avec oscillation à de grands angles ; oscillation ver-

ticale de 78 à 82° ; oscillation latérale, 8°. — Un homme à la manivelle; un second à l'oscillation ; 200 coups en 8 1/2 secondes. Manivelle de côté.

4. — Angle de 55° en dessous de l'horizon, 104 coups furent tirés dans un fossé en 3 1/2 secondes.

5. — Portée : 1000 mètres. Cibles : $3^m \times 15^m$.

1re épreuve.		10 coups d'essai, 2 en cible, bas, 3° d'élévation.
2e	—	10 » » 1 » » 3°,10 »
3e	—	10 » » 3 au milieu, mais bas.
4e	—	50 coups, manivelle de côté, 2 1/2 secondes.
5e	—	50 » manivelle en bout, 1 1/3 »
		87 coups en cible sur les 100 derniers.

6. — Deux boîtes de chargement tirées par les membres du Comité, avec manivelle en bout et de côté.

7. — 104 coups avec oscillation de 12° verticaux et 8° latéraux, un seul homme à la manivelle et à l'oscillation. Temps : 4 1/2 secondes.

8. — 104 coups, manivelle en bout, tirés en 2'',6. 104 coups, manivelle de côté tirées en 4'',5.

9. — 520 coups en 27'' 1/4. Un homme à la manivelle et au placement des boîtes de chargement. Un second homme pour enlever les boîtes vides.

En France des essais ont eu lieu les 27 et 28 mai 1884, à Fontainebleau, devant la Commission nommée par le ministre de la guerre, dont les généraux Grévy, de Contamine et autres officiers supérieurs font partie.

Ces essais ont bien réussi ; ils ont valu des félicitations aux inventeurs et l'assurance que la mitrailleuse nouvelle serait appuyée devant le Comité. Le mécanisme s'est parfaitement comporté, sauf un petit accident sans importance, promptement réparé. Les premiers hommes venus sortis du rang ont tiré en moyenne de 800 à 1000 coups à la minute y compris le temps employé au remplacement des boîtes de chargement.

A 1000 mètres sur 476 cartouches il a été mis 240 coups en cible soit 50 °/₀. La mitrailleuse employée était composée de 10 fusils Gras tirant la munition française 1874-81.

On continue maintenant dans tous les pays des expériences de ce genre, et dans plusieurs Etats européens des commissions spéciales fonctionnent d'une façon permanente.

En Suisse on s'occupe depuis longtemps de la question. On y a étudié diverses mitrailleuses très imparfaites du modèle de celles qui furent employées par les Français dans la guerre de 1870-71 ; elles ne donnèrent naturellement pas les résultats attendus : non seulement il leur fallait une munition spéciale, mais le mécanisme et le chargement fonctionnaient mal.

Aujourd'hui l'on pourra essayer avec plus de confiance, croyons-nous, le nouveau modèle Gatling, concurremment avec le Gardner, et nous savons qu'un de nos anciens et distingués officiers du génie, M. le lieutenant-colonel Huber, qui habite maintenant Paris, s'emploie avec zèle d'introduire ce progrès dans notre armement. Nous nous plaisons à espérer que ses efforts ne seront pas sans succès.

Sur les bataillons de carabiniers.

(Suite.)

L'habileté au tir ne s'acquiert que par l'exercice, et bien que l'instruction militaire, qui est ici indispensable, puisse être augmentée et perfectionnée, il faudra toujours, dans notre armée de milices, que la bonne volonté de chacun y supplée à plusieurs égards.

Les fruits de l'instruction militaire sont perdus si les miliciens ne les entretiennent et ne les cultivent pas par des exercices volontaires, l'Etat ne pouvant guère faire davantage, et les moyens dont il dispose étant trop faibles pour instituer des exercices de tir dont tous profitent. Quant à arriver, par les exercices volontaires seulement, à ce que la grande majorité de nos soldats soit sensiblement plus habile au tir, c'est un idéal irréalisable.

Pour devenir habile au tir, il faut, comme dans toute autre chose, une certaine aptitude naturelle. Il y a des gens qui, après avoir tiré mille coups, et malgré toute la peine que se sont donnée les instructeurs, demeurent de mauvais tireurs, tandis que d'autres arrivent comme en jouant à une certaine perfection de tir. Mais parce que l'on tend à amener toute la milice à un certain degré d'habileté, et que faute de temps et d'argent, cet objectif ne peut pas être atteint pour le moment, il en résulte que les meilleurs éléments, dans leur ensemble, ne dépassent pas une certaine limite.

Dans le corps de carabiniers dont nous proposons la formation, ces meilleurs éléments étant réunis, on pourrait alors réaliser les conditions d'un tir réellement bon.

Nous croyons aussi que par ce mode de recrutement, on obtiendrait, sans grande augmentation de frais pour l'Etat, un perfectionnement du tir et un développement militaire plus complet chez chaque carabinier. — Nous désirons donc que les recrues de carabiniers reçoivent d'abord leur instruction confondus comme fusiliers dans les douze bataillons d'élite de leur division ; que, comme tels, ils fassent au moins trois cours de répétition, et passent ainsi tous dans l'élite avant d'être recrutés dans le corps de carabiniers. Les bataillons de fusiliers seraient par là augmentés du nombre des carabi-

niers recrutés annuellement sous le régime actuel, c'est-à-dire de 10-15 hommes chacun, soit ensemble de 120-150 hommes ; ce qui certainement ne serait pas au détriment des bataillons, puisque tous les tireurs de 1re classe venant des écoles de recrues leur seraient incorporés et qu'ils pourraient alors à l'aise compléter leurs cadres. Ainsi tomberait de soi le reproche adressé aux bataillons de carabiniers d'absorber les meilleurs éléments de l'infanterie.

Mais le recrutement devrait être opéré sur tous les bataillons de la division et non pas comme on le fait actuellement, par exemple, dans la VIe division, où le canton de Schaffhouse tout entier et le bataillon de Schwytz nº 72 ne peuvent fournir aucun carabinier. Ces deux bataillons, composés en grande partie de soldats agriculteurs, doivent renfermer d'excellents éléments pour le corps des carabiniers, tandis que le canton de Zurich seul n'envoie souvent que des gens trop turbulents. Dans la répartition des recrues au bataillon de carabiniers, on devrait partir du point de vue territorial, et tendre à ce que chaque compagnie soit formée de carabiniers d'une même contrée, ce qui présenterait de l'avantage pour les exercices volontaires de tir qu'ils sont appelés à faire plus tard. C'est ainsi que, pour le bataillon 6, par exemple, on pourrait former la 1re compagnie des carabiniers des Marches, des Hof, d'Einsiedeln, de la rive gauche du lac, et d'Affoltern ; la 2e compagnie, de ceux de la rive droite et de la ville de Zurich ; la 3e compagnie comprendrait ceux de Winterthour, de la vallée de la Tœss et du plateau, et enfin la 4e compagnie tous les carabiniers du nord de la division, Schaffhouse compris.

Recrutement pur la Confédération. Ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait de remettre le soin de ce recrutement entre les mains de la Confédération, qui pourrait alors choisir dans toute la division et y trouverait toujours un nombre suffisant d'hommes de bonne volonté et bien qualifiés pour remplir la tâche dévolue, suivant le programme que nous venons de développer, au nouveau corps de carabiniers. S'il ne s'en trouvait pas suffisamment dans tel bataillon, il s'en trouverait d'autant plus dans tel autre, le goût du tir et des exercices militaires n'étant pas également répandu dans toutes les parties du pays. Mais, comme tout bon carabinier le témoignera, ce goût existe chez nous ; il s'agit seulement d'en tirer parti pour former un tronc, autour duquel puissent se masser, au jour où il faudra défendre le pays, toutes les forces défensives que renferment nos sociétés de tir d'amateurs.

Le bataillon de carabiniers d'élite serait donc formé d'hommes de 26 à 32 ans. On les appellerait jusqu'à 30 ans, par exemple, aux cours ordinaires de répétition, et jusqu'à 32 ans aux rassemblements de troupes de division. Un bataillon composé d'hommes déjà formés au service et dans l'âge où la jeunesse est la plus vigoureuse, pré-

sente évidemment les conditions les plus favorables au développement de l'instruction militaire. Quiconque se souvient des excellents soldats et des vigoureuses prestations de la réserve sous l'ancienne organisation aura souvent regretté que la nouvelle organisation ne permette pas de conserver à l'armée ces hommes capables. Nos bataillons de carabiniers, tels que nous proposons de les créer, présenteraient un commencement de réalisation de ce desideratum. Il va de soi que dans ses services d'instruction, un tel bataillon n'aurait pas à s'arrêter longtemps sur les préliminaires, et pourrait sans retard s'exercer au tir, aux feux de tirailleurs, au service de sûreté, etc.

Nous croyons qu'on pourrait de cette manière et sans dépasser le cycle actuel de l'instruction militaire, former un corps spécial, bien préparé à remplir le but de sa création, lequel, comme il a été indiqué ci-dessus serait, entr'autres, de protéger les ailes de l'armée, d'occuper les points stratégiques importants, de faire des reconnaissances hardies, de batailler en escarmouches et de faire la guerre de partisans dans les montagnes.

N'est-ce pas dans l'accomplissement de ces tâches spéciales que le soldat peut le mieux déployer ses qualités militaires et son habileté au tir ?

Après avoir montré le chemin à suivre, selon nous, pour obtenir un meilleur recrutement des bataillons de carabiniers, nous voulons maintenant passer à la composition des « Cadres ».

Sous-Officiers.

Tout d'abord, ils seraient pris comme les simples carabiniers dans les bataillons de fusiliers, où ils devraient avoir gagné, en passant les écoles nécessaires, leurs grades de caporal et de sergent. De même, ainsi que les autres recrues de carabiniers, ils devraient s'annoncer volontairement et appartenir, dans la vie civile, à une profession qui les rende propres à faire partie du corps des carabiniers. Ils devraient être bons tireurs, et s'engager à participer, jusqu'à la fin de leur temps de service, aux exercices volontaires de tir dans le lieu de leur domicile.

Mais il ne serait point nécessaire de tirer tous les sous-officiers des bataillons de fusiliers. On pourrait très bien, par exemple, donner le grade de sergent à un certain nombre de caporaux, et remplacer les caporaux manquants par des carabiniers, après qu'ils auraient fait un cours de répétition,

De manière ou d'autre, il n'y aurait donc, à notre avis, aucune difficulté à pourvoir les cadres du bataillon de carabiniers de sous-officiers qualifiés, et cela sans porter dommage aux bataillons de fusiliers par une forte soustraction de leurs meilleurs éléments. Nous supposons, par exemple, que le bataillon de carabiniers ait besoin,

chaque année, de 4 sergents et de 8 caporaux par compagnie, cela ferait pour tout le bataillon 16 sergents et 32 caporaux, soit 1-2 sergents et 2-3 caporaux au plus par bataillon de fusiliers, ce qui certainement ne peut pas être considéré comme une diminution sensible de forces. Au reste, ces sous-officiers auraient, dans le bataillon de carabiniers, le même service que dans les bataillons de fusiliers.

Officiers.

Les officiers aussi auraient à passer comme lieutenants deux cours de répétition et à faire leurs preuves dans les bataillons de fusiliers ; et déjà en recevant leur brevet d'officier ils devraient faire connaître s'ils désirent être admis dans le bataillon de carabiniers.

Pour officiers de carabiniers, il faut choisir des hommes d'initiative, énergiques et actifs, formés déjà au commandement par leur vocation civile, ou qui du moins y trouvent l'occasion d'acquérir le tact nécessaire dans les rapports du supérieur à ses subordonnés ; car des scènes pareilles à celles qui se produisent assez souvent, par suite du manque de tact de lieutenants nouvellement brevetés, dans les écoles de recrues, ne doivent absolument pas avoir lieu dans une troupe composée d'hommes plus mûrs et plus exercés. Quiconque en juge objectivement conviendra que dans l'ensemble, nos officiers subalternes laissent encore beaucoup à désirer, spécialement sous le rapport de la routine et du tact dans leurs rapports avec la troupe, mais comme on ne pourrait y remédier qu'en augmentant le temps d'instruction et de service, il n'y a pour le moment rien d'autre à faire qu'à laisser à la bonne volonté de chaque officier le soin d'acquérir les qualités qui lui manquent.

Esprit de corps. L'esprit de corps que, du point de vue démocratique, on ridiculise volontiers, a ici cependant une véritable influence et, dans la vie militaire surtout, il se justifie parfaitement. Le corps d'officiers d'un bataillon fait lui-même son éducation ; selon qu'est l'esprit dont sont animés les quelques officiers qui donnent le ton, ainsi seront l'esprit et la manière d'être régnants dans le corps.

Evaluation des distances. Les officiers de carabiniers auraient à se livrer, dans leurs sociétés spéciales, à divers travaux et exercices propres à les préparer à l'accomplissement de leur tâche, en particulier à des exercices de tir et d'évaluation des distances dans toutes les circonstances possibles, ainsi de bas en haut et de haut en bas, par dessus l'eau comme par dessus le sol, inégal ou non. La température, le degré de lumière, le moment du jour, la saison, tout cela influe sur l'évaluation des distances.

Une tâche qui ne serait pas sans importance incomberait aussi aux officiers de carabiniers dans les sociétés de tir, où ils auraient à organiser chaque année et à diriger des exercices de tir de combat.

Exercices de tir de combat. Quand, par exemple, les carabiniers d'une contrée appartiendraient à la même compagnie, le chef de celle-ci aurait à prendre, avec ses officiers, l'initiative de ces exercices. Par son fourrier, il convoquerait ses gens dans un lieu donné, choisi de manière que l'exercice puisse se faire en un seul jour. Il serait fait préalablement une reconnaissance de la place de tir, et afin de pouvoir changer, on en fixerait 3 ou 4 par compagnie. Un officier serait commandé pour diriger l'exercice, en constater les résultats et faire rapport.

Les exercices de tir de combat sont nécessaires à nos miliciens. C'est là qu'ils trouvent l'occasion de s'exercer à la discipline au feu, à l'évaluation des distances et au maniement de leur arme dans les diverses postures du corps. Ils y acquièrent de l'initiative tactique et y apprennent mieux que par 10 exercices dans un stand bien abrité, à apprécier l'influence du temps et la lumière qui y correspond. C'est pourquoi les bataillons de carabiniers devraient, les tout premiers, s'appliquer à ces exercices, lesquels seraient aussi obligatoires pour la réserve et ses officiers. Ces exercices seraient utiles aussi aux officiers chargés de les diriger, en ce qu'ils leur fourniraient des occasions de se développer sous le rapport tactique et d'acquérir plus d'assurance et de rectitude dans la conduite de la troupe.

Avant de terminer, nous voulons en revenir dans le chapitre suivant aux amateurs de tir non astreints au service militaire, que renferment nos sociétés de tir.

C. *Du rôle des carabiniers en général. Conclusion.*

Nous avons déjà montré, au commencement de ce travail, que nous possédons, dans les amateurs de tir affranchis du service militaire, une force laissée jusqu'ici sans emploi, qu'on pourrait, en cas de guerre, incorporer dans les bataillons de carabiniers pour en tirer le meilleur parti. Les bataillons de carabiniers de landwehr nous paraissent le mieux appropriés à ce rôle, et cela pour les raisons suivantes :

Les bataillons de carabiniers de landwehr sont formés d'hommes de 33 à 45 ans qui présentent entr'eux, quant à leurs qualités physiques, des différences déjà considérables. Les plus jeunes ont encore toute la vigueur des meilleures années et peuvent très bien être employés avec les bataillons d'élite, tandis que les plus âgés sont en moyenne moins propres à supporter de grandes fatigues et donneraient très promptement une plus forte proportion d'invalides. Un pareil bataillon, utilisé dans son ensemble, pourrait donc bien ne pas répondre à ce qu'on attendrait de lui, ensorte qu'il vaudrait sans doute mieux en cas de guerre joindre les jeunes carabiniers de landwehr à l'élite, et réserver les vieux pour instruire les volontaires

et former avec eux un corps spécial. Ce corps serait chargé de tous les services en dehors de la lutte proprement dite et pour lesquels il est souvent regrettable de devoir enlever à celle-ci des soldats de l'armée active, ainsi le service de garde dans les dépôts et sur les points de ralliement, le transport et la garde des prisonniers de guerre, la protection des convois de munitions et de fourrages, en un mot toutes les diverses branches du service qui doit être fait en arrière du front d'une armée en ligne.

D'ailleurs, une fois la guerre sérieusement engagée, l'élite aurait besoin de la landwehr pour réparer ses pertes; par conséquent, l'augmentation des forces de celle-ci est un facteur dont il y a lieu de tenir compte et qu'il faudrait déjà à présent songer à organiser.

Selon nos propositions, ces compagnies ne seraient nullement un landsturm, mais de la réserve, qui apporterait ses armes, et dont l'uniforme serait celui des carabiniers de landwehr, ce qui les ferait reconnaître, par toutes les armées étrangères, comme soldats réguliers de notre milice. Pour ce qui est de l'organisation d'un véritable landsturm, comprenant tous les citoyens non astreints au service militaire, nous ne saurions la recommander. Si on veut utiliser ces forces, qu'on les emploie à l'élévation de fortifications de campagne, aux soins des blessés, etc., etc.

Ainsi donc, par la réorganisation du mode de leur recrutement et par une prolongation de leur temps de service, les bataillons de carabiniers d'élite recevraient un développement militaire qui en ferait une véritable élite, autant du moins que les circonstances le permettent.

Dans la landwehr, le bataillon de carabiniers serait donc destiné, en partie, à concourir à la défense proprement dite, et en partie à incorporer et à instruire des volontaires.

Par ces modifications dans son organisation, le corps des carabiniers serait chargé d'une belle tâche ; il deviendrait un ornement de notre armée, et nous sommes donc justifiés à demander qu'il ne soit pas supprimé, mais plutôt réformé et renforcé.

Opérations françaises contre Bac-Ninh.

Le ministre de la marine a reçu du général Millot le rapport suivant sur les opérations qui ont eu pour conséquence la prise de Bac-Ninh et la retraite de l'armée annamite et chinoise :

Les opérations dirigées contre Bac-Ninh ont commencé le 6 mars, et, le 12, à 6 heures du soir, la place ennemie était en notre pouvoir.

Les avis fournis par le service des renseignements avaient établi d'une façon positive que l'ennemi occupait Bac-Ninh avec le gros de ses forces, avait poussé de forts détachements vers le Song-Cau et le canal des Rapides, et tenait en particulier les directions et les points suivants :

a) Route de Hanoï à Bac-Ninh, sur laquelle des travaux de défense étaient échelonnés depuis Dinh-Ban jusqu'au canal des Rapides.

b) Route de Bac-Ninh à Phu-Thuan-Thanh, sur laquelle les points de Chi-nè et de Phu-Thuan-Thanh étaient occupés. (Le village de Chi-nè était très sérieusement organisé.)

c) Hauteur du Tron-Cau, où se trouvaient plusieurs ouvrages. — L'organisation défensive du Tron-Cau était complétée par les redoutes de Yen-Dinh (sur le Song-Cau).

d) Route de Sac-Ninh à Lang-Son, sur laquelle des retranchements existaient depuis Bac-Ninh jusqu'à Ben-Thuong (sur le Thuong-Giang).

e) Hauteur de Doson, couronnée par un petit fortin.

En outre, deux barrages sérieux étaient signalés sur le Song-Cau à Lag-Buoï et à Dap-Cau.

Il y avait deux partis à prendre : ou bien aborder de front les défenses accumulées sur la route d'Hanoï à Bac-Ninh, en faisant de ce côté l'effort principal ; ou bien tromper l'attente de l'ennemi, chercher à prendre ses positions à revers et menacer sa ligne de retraite, en concentrant tout le corps expéditionnaire entre le canal des Rapides et le Song-Cau, vers leur confluent, pour faire tomber la place sous l'effort combiné des deux brigades et de la flottille remontant le Song-Cau.

De ces deux solutions, la première devait fatalement entraîner de grands sacrifices d'hommes, la seconde semblait pouvoir être obtenue avec des pertes moindres et amener un résultat plus complet. Le général en chef n'hésita pas à adopter cette dernière. Il arrêta en conséquence les dispositions suivantes :

La 1re brigade partira d'Hanoï, passera sur la rive gauche du fleuve Rouge, longera le canal des Rapides, le traversera vers le marché de Chi et opérera sa jonction avec la 2e brigade. — Celle-ci, quittant Haï-Dzuong par eau, débarquera au confluent du Song-Cau et du canal des Rapides, s'emparera des hauteurs de Tron-Cau et de Doson, prendra à revers les défenses des Chinois sur le canal des Rapides et favorisera ainsi le passage de la 1re brigade.

La jonction du corps expéditionnaire une fois réalisée sur la rive gauche du canal des Rapides, les deux brigades réunies se porteront en avant et enlèveront successivement les deux lignes de défense ennemies s'étendant, la première, du massif important du Trung-Son au barrage de Lag-Buoï ; la seconde, de Bac-Ninh au

barrage de Dap-Cau. La flottille combinera son action avec celle de la 2e brigade, en marchant à hauteur de sa droite.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS

Journées des 7, 8, 9, 10 et 11 mars.

a) *1re brigade.* — Le 7 mars, à 5 heures du soir, commençait le passage de la 1re brigade sur la rive gauche du fleuve Rouge ; l'opération, suspendue pendant la nuit, reprenait le lendemain, dès la pointe du jour (cinq heures), et, malgré des difficultés matérielles considérables, s'exécutait dans le plus grand ordre au moyen de soixante-quatre jonques et trois remorqueurs.

Le 8 mars, vers 8 heures du matin, la tête de colonne se mettait en marche.

Le 11, à 2 heures 50 minutes de l'après-midi, quatre jours après son départ d'Hanoï, la 1re brigade suivie d'un immense convoi de deux mille coolies était toute entière sur la rive gauche du canal des Rapides, qu'elle avait franchi au village de Xam. Le canal présente en cet endroit une largeur de 90 mètres. Le passage s'était effectué en moins de six heures au moyen de deux canonnières, de jonques remorquées et d'un pont de bateaux rapidement assemblé par les détachements du génie et de pontonniers et dont les éléments, préparés d'avance à Hanoï, avaient été amenés au point de passage sous la protection des canonnières *l'Eclair* et *la Carabine*. La traversée du canal ne fut pas inquiétée par l'ennemi, qui s'était retiré sur le Trung-Son après avoir été chassé de ses positions plus avancées par la 2e brigade.

Pendant les journées des 8, 9, 10 et 11, la 1re brigade s'était donc portée d'Hanoï à Xam, en suivant une route parallèle au canal. Elle s'était trouvée aux prises avec les plus grandes difficultés de terrain qui se puissent imaginer. Cheminant sur des digues étroites, souvent coupées ; obligés parfois à marcher en pleine rizière, officiers et soldats avaient déployé une énergie, un entrain dignes des plus grands éloges.

b) *2e brigade.* — La 2e brigade était partie d'Haï-Dzuong, par eau, le 6, avait pris pied à la montagne des Sept-Pagodes (confluent du Son-Cau et du canal des Rapides), s'était emparée, le 8, avec le concours de la flottille, du Tron-Cau, du fort de Naon, des ouvrages de Yen-Dinh et de la hauteur de Doson, après une série de combats vivement menés. Dès le 9 au soir, elle se mettait en communication avec la 1re brigade au moyen d'émissaires et de la télégraphie optique. Elle s'établissait solidement sur les positions conquises, poussait des reconnaissances en avant de son front et parvenait ainsi à découvrir la ligne fortifiée occupée par l'ennemi entre le Trung-Son et Lag-Buoï.

Journée du 12.

Le 11, à 2 heures de l'après-midi, la concentration du corps expéditionnaire était un fait accompli. Le général en chef donna l'ordre suivant, pour la journée du 12 :

L'ennemi occupe une première ligne de défense dont la droite est appuyée à la hauteur du Trong-Son, et la gauche au Song-Cau, vers le village de Val. Entre ce dernier village et celui de Lag-Buoï, un barrage ferme le fleuve.

La 2e brigade partira de Doson à 6 heures du matin et se portera sur la ligne ennemie. La flottille, partant de Yen-Dinh, remontera le Song-Cau, détruira le barrage de Lag-Buoï et appuiera l'attaque de la 2e brigade. La 1re brigade quittera son cantonnement de Xam à six heures et demie du matin ; elle se portera d'abord au marché de Chi, en suivant la rive gauche du canal des Rapides. Elle se dirigera ensuite sur le Trung-Son et s'en emparera.

a) *Description de la position ennemie.* — La position de l'ennemi, le 12 au matin, s'appuyait sur les hauteurs fortifiées de Trung-Son et au village retranché de Xuam-Hoa. En ce point la ligne se brisait vers une direction ouest-est, pour couvrir une bouche accentuée du Song-Cau et le barrage de Lag-Buoï. Ce barrage était défendu par une forte batterie bien armée et par un fortin sur la rive droite, par des redoutes étagées sur la rive gauche. Entre le village de Xuam-Hoa et le barrage existaient sept redoutes carrées. C'est sur le Trung-Son que les Chinois avaient établi leurs principales défenses. Les sommets de ce massif étaient couronnés de quatre forts, dont les feux se concentraient sur la route d'Haï-Dzuong à Bac-Ninh, qui passe à l'est de ses pentes.

Cette route était également commandée par un cinquième fort situé au sommet d'un cône isolé à l'ouest du massif. L'ennemi, surpris par la manœuvre qui allait placer le corps expéditionnaire sur les derrières de son système de défense, avait en outre fortifié à la hâte les villages placés à l'est et au pied du massif. Le fort le plus élevé du Trung-Son se trouve à une altitude de plus de trois cents mètres. Ce massif important constituait donc la clef de la position. C'est là que *Lu-Vinh-Phuoc* et le généralissime chinois *Huang-Qué-Lang* s'étaient portés. Le Trung-Son commande la plaine à grande distance. Sa prise mettait sous notre canon les défenses immédiates de Bac-Ninh. Elle devait à elle seule faire tomber la place.

b) *Marche de la 1re brigade.* — La 1re brigade, débouchant du marché de Chi, s'éleva vers le nord, dans le double but de se rapprocher de la 2e brigade et de déborder par le nord les défenses du Trung-Son.

A midi cinquante minutes, le général en chef lui donnait l'ordre de prendre ses dispositions de combat. Les bataillons se déployaient immédiatement, tandis que l'artillerie, traversant la rizière, allait

prendre position et commençait à canonner les pentes du Trung-Son. Après une préparation qui durait près d'une heure, la première ligne d'infanterie s'ébranlait, soutenue par une deuxième ligne formant réserve. Les villages au pied des pentes, les premiers sommets du Trung-Son sont enlevés avec entrain. Sans reprendre haleine, notre infanterie poursuit de ses feux l'ennemi, qui cherche à gagner les pitons les plus élevés, et se porte bientôt en avant, pour briser la dernière résistance, sur la deuxième ligne de forts. Un bataillon d'infanterie de marine, un bataillon de tirailleurs algériens, le bataillon de marins fusiliers, les tirailleurs annamites et tonquinois couronnent bientôt les crêtes. L'ennemi est en fuite sur la route de Bac-Ninh. Il était quatre heures du soir. L'ennemi nous avait abandonné ses cadavres, de la poudre en grande quantité, quatre-vingt mille cartouches Remington, plusieurs étendards, une centaine d'uniformes, des approvisionnements de toute nature.

c) *Marche de la 2e brigade.* — La 2e brigade et la flottille avaient pour mission de s'emparer des villages qui s'échelonnaient depuis les dernières pentes du Trung-Son jusqu'au Song-Cau, ainsi que du barrage de Lag-Buoï.

La 2e brigade, cantonnée dans les villages, autour de ses positions de Deson, avait rompu à six heures trente minutes du matin et pris son ordre de combat en arrière des villages formant rideau, à trois kilomètres en avant de l'ancien fort de Doson, face à Xuam-Hoa.

Les reconnaissances ayant permis de se rendre compte de la position de l'ennemi, le général commandant la 2e brigade s'était décidé à faire une fausse attaque sur les retranchements du barrage et à percer la ligne ennemie à la cathédrale de Keroï. Il devait ainsi enlever Xuam-Hoa et faire tomber tous les ouvrages du barrage en les débordant. A huit heures, le point de direction de marche de la brigade était donné sur la cathédrale de Keroï, et à neuf heures l'avant-garde ouvrait le feu.

Pendant ces mouvements de la 2e brigade, la flottille s'était avancée sur le Song-Cau. Elle avait pour instructions : maintenir sa tête en arrière du pavillon de rectification porté par le corps de débarquement, qui était lui-même en échelon derrière la droite de la 2e brigade ; ouvrir le feu sur la batterie et les ouvrages du barrage ; ces ouvrages ruinés, diriger son feu sur les ouvrages de la rive gauche, s'avancer ensuite jusqu'au barrage et commencer aussitôt les travaux nécessaires pour obtenir un passage praticable aux canonnières et aux jonques.

A onze heures, nos premières troupes avaient pénétré dans Keroï et Xuam-Hoa. L'ennemi, inquiet de la marche de la 1re brigade sur Trung-Son, vigoureusement attaqué par la 2e brigade, se repliait en désordre vers la route de Bac-Ninh, qui allait devenir dan-

gereuse pour lui après la prise de Trung-Son. Il ne donnait même pas le temps à la 1re brigade de gravir les pentes du massif et d'en chasser les défenseurs.

Pendant que ces mouvements s'exécutaient, les trois compagnies de débarquement et la flottille rejetaient hors de leurs positions toute la défense des ouvrages du barrage.

En présence de la débandade de l'ennemi, le général commandant la 2e brigade, voyant les progrès de la 1re brigade, se décidait à pousser de l'avant. Il lançait immédiatement des troupes sur le fort et le barrage de Dap-Cau. A quatre heures, la route de Lang-Son était interdite à l'ennemi. Le fort de Dap-Cau était à nous. C'était le plus important des quatre ouvrages qui couvraient la ligne de retraite de l'ennemi. Sa prise entraînait l'évacuation successive de tous les autres. L'ennemi, débandé, était en pleine déroute, et ses fuyards se dirigeaient par un détour sur les routes de Lang-Son et de Thaï-Nguyen.

Quelques coups de canon tirés sur Bac-Ninh suffisaient à briser la dernière résistance, et bientôt deux bataillons d'infanterie, sans sac, se portant en avant, entraient sans coup férir dans la place. A cinq heures cinquante minutes du soir, le drapeau français flottait sur la grande tour de la citadelle.

L'ennemi, qui comptait 25 à 30,000 hommes, s'était enfui en laissant en notre pouvoir une place où il avait accumulé depuis plusieurs mois des défenses sérieuses, où il avait envoyé ses meilleures troupes et ses chefs les plus renommés, devant laquelle enfin il s'était vanté d'arrêter l'élan de nos troupes.

Il nous abandonnait une centaine de canons, une batterie Krupp, quantité de fusils se chargeant par la culasse, des munitions (poudre et cartouches), et enfin de nombreux étendards. Il a appris à ses dépens que l'armée française a conservé ses qualités manœuvrières et que nos soldats sont restés fidèles à la tradition de leurs devanciers.

Pendant ces six journées de fatigues et de combats, aucune défaillance ne s'est manifestée. Officiers, soldats et marins ont montré un entrain, un dévouement, une énergie, une sûreté de manœuvre vraiment remarquables.

Un rapport détaillé sur la poursuite de l'ennemi dans la direction de Lang-Son et de Thaï-Nguyen sera envoyé ultérieurement.

Au quartier-général, à Hanoï, le 21 mars 1884.

Général MILLOT.

Des préliminaires de paix, en quatre articles, ont été signés le 11 mai à Tien-Sin entre le commandant Fournier et le prince chinois Li-Hung-Chang. La guerre du Tonkin se trouve ainsi terminée dans des conditions avantageuses pour la France et non sans gloire

en regard des difficultés et des contretemps inhérents à des expéditions aussi lointaines.

BIBLIOGRAPHIE

La guerre du Soudan (le Mahdi), **par A. Garçon; publication de la réunion des officiers. Une brochure, chez H.-C. Lavauzelle: 0 fr. 60, avec carte du théâtre de la guerre.**

L'exposé de cette guerre lointaine est très clairement présenté dans le travail de M. A. Garçon, qui peut éclairer bien des lecteurs embrouillés par les dépêches contradictoires dont les journaux anglais sont pleins sur cette grave entreprise.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Genève. — Les courses de chevaux auront lieu cette année les jeudi 26, vendredi 27 et dimanche 29 juin.

D'importants travaux ont été exécutés pour améliorer la piste du Plan-les-Ouates qui, lors des dernières réunions, laissait encore à désirer : les tournants ont été adoucis, les pentes diminuées et la piste actuelle est de nature à satisfaire à toutes les exigences.

La nouvelle Société des courses (qui a succédé à la Société française) est composée presque exclusivement d'amateurs suisses ou habitant le pays et n'a aucun but de lucre ; ses bénéfices seront entièrement consacrés à l'extension et au perfectionnement de l'entreprise ; son but est non seulement de doter Genève de courses internationales, mais aussi d'encourager dans notre pays le goût du cheval, de l'équitation et surtout de l'élevage et de travailler ainsi à l'amélioration de notre race chevaline.

Soixante-dix chevaux sont déjà engagés actuellement pour les courses du 26 et du 27 juin qui seront internationales. La troisième journée, celle du dimanche 29 juin, sera spécialement consacrée aux courses de chevaux nés en Suisse ou introduits dans le pays depuis un certain temps.

Nous extrayons du programme des courses les renseignements suivants :

Premier jour. — Jeudi 26 juin à 2 heures :

Prix d'ouverture — 3000 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix de Carouge — 3000 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix des souscripteurs (Handicap) — 4000 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix de la Société (grand international au trot monté) — 4500 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix du Lac (courses de haies-handicap) — 2500 fr. pour tous chevaux de trois ans et au-dessus.

Deuxième jour. — Vendredi 27 juin :

Prix du chemin de fer (P.-L.-M.) — 2500 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix du Mont-Blanc (Handicap) — 2500 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Grand Prix de Genève — 6000 fr. pour tous chevaux de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix des Alpes (au trot monté) — 1250 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix Guillaume-Tell (steeple-chase-Handicap) — 3000 fr. pour tous chevaux de quatre ans et au-dessus.

Troisième jour. Dimanche 29 juin : Courses spécialement destinées aux chevaux nés ou introduits en Suisse.

Prix des Remises — 800 fr. Course au trot attelé pour chevaux nés ou introduits dans le pays avant le 1er mai 1884. Voitures à volonté. — Entrée, 25 fr. moitié forfait. Entrées et forfaits pour cette course et les suivantes au fond de course. Prix 800 fr. offerts par les maîtres voituriers de Genève. Au premier, 500 fr., au second, 200 fr., au troisième, 100 fr. Distance 3000 mètres environ.

Prix des Dames — 1200 fr. Course de haies pour officiers de l'armée suisse montant leur cheval ou celui d'un autre officier. Entrée, 15 fr., forfait 10 fr. Haies 1 m. Prix 1200 fr., au premier 900 fr., au second 300 fr. Distance 2400 mètres environ.

Prix du Conseil d'Etat — 1000 fr. Course au trot monté pour chevaux nés en Suisse. Entrée 15 fr., forfait 10 fr. Prix 1000 fr. offerts par le Conseil d'Etat du canton de Genève ; au premier 600 fr., au second 300 fr., au troisième 100 fr. Poids : 4 ans, 70 kil. ; 5 ans, 80 kil. ; 6 ans et au-dessus, 90 kil. Distance 2400 mètres environ.

Prix du Conseil administratif — 1100 fr. Course plate au galop *(gentlemen)*, pour tous chevaux dont les propriétaires sont domiciliés en Suisse. Entrée 15 fr., forfait 10 fr. Prix 1100 fr., au premier un chronomètre de 500 fr. offert par le Conseil administratif de la ville de Genève, plus 300 fr. ; au second 300 fr. Distance 2400 mètres.

Les engagements pour les courses du 29 juin seront reçus jusqu'au dimanche 22 juin à six heures du soir, à l'adresse de M. Edmond Sarasin, président, au secrétariat des courses, hôtel Beau-Rivage, Genève. A toute personne qui en fera la demande, il sera expédié des formulaires d'engagement. Les commissaires sont MM. Edmond Sarasin, Henri Tronchin et Albert Sarasin.

Vaud. — Nous venons de recevoir le plan de tir définitif du tir cantonal vaudois qui aura lieu du 10 au 17 août 1884, à Payerne. Il comprend 45 cibles à 300 mètres et 4 au revolver à 60 mètres. En voici le détail :

Tir de *Section*, cibles 1, 2, 3, 4. Mannequin, modèle fédéral divisé en 10 points. Champ des points : 1m80 de haut. 1m00 de large. Visuel 30 centimètres. Règlement spécial. (Voir notre précédent numéro.)

Cibles *tournantes à points*, A, B, C, D, E, F. Champ des points,

cercle de 0m60, 1 point ; cercle de 0m40, 2 points ; cercle de 0m20, 3 points.

Passes de 10 coups, fr. 3. Passes de 100 coups, fr. 30.

Prix : 80 , pour fr. 900, aux 80 tireurs ayant fait les 80 meilleures passes de 100 coups, lesquels participent aussi à la répartition.

Primes : pour 10 points, fr. 1 jusqu'à 600 points, chiffre maximum pour la répartition.

Les primes ne se cumulent pas.

Les cinq meilleures passes de 100 coups recevront en sus du prix, chacune une couronne.

Cible *Berthe*, A, B, C. A points. Champ des points, 1m20, divisé en 20 points.

Passes de 5 coups, fr. 5. Reprises de 5 coups fr. 4.

Le coup le plus profond de la passe classe le tireur ; en cas d'égalité, le rang est déterminé par le total des points de la passe.

Prix : 120, pour 2000 fr.

Primes de grand nombre pendant le tir : fr. 30, 20, 15, 10 et 5 fr.

Cible *Broye*, 1, 2. A points. Champ des points 1m20, divisé en 20 points.

Passes de 2 coups, fr. 2. Reprises au même prix.

60 prix, pour fr. 1000.

Primes de grand nombre pendant le tir : fr. 25, 20, 15, 10 et 5 fr.

Cible *Léman*, D, E. A cartons. Cible entièrement bleue. Cartons de 0m30 levés pour les prix.

Passes de 2 coups, fr. 4. Pour reprises, jetons à 50 centimes.

Pour concourir aux prix, chaque tireur devra faire au moins deux cartons.

100 prix, pour fr. 1500.

Cibles cantonales. *Liberté*, I, II. A points. Champ des points 1m20, divisé en 20 points.

Patrie, A, B. A cartons. Visuel 0m70 ; Cartons 0m50.

Vaud, 1, 2. A cartons. Visuel 0m70 ; Cartons 0m50. Il ne pourra être tiré à cette cible qu'avec des armes à l'ordonnance fédérale.

Aux trois cibles cantonales la carte de sociétaire coûte fr. 8 pour les anciens et fr. 18 pour les nouveaux et donne droit à tirer cinq coups à la Liberté, quatre à la Patrie et quatre à Vaud. Pas de reprises.

Aux cibles cantonales seront affectés tous les prix d'honneur n'ayant pas de destination spéciale.

Les trois premiers prix de chaque cible recevront chacun une couronne.

Aux cibles cantonales le port du brassard de sociétaire est obligatoire.

Cible *Thièle*, C, D. A cartons. Visuel 0m70 ; Cartons 0m30.

Passes de 5 coups, 3 fr. Reprises, 2 fr.

Pour concourir aux prix, le tireur devra faire au moins 3 cartons, desquels on prend la courte-ligne. Pour tout tireur ayant fait plus de 3 cartons, on prendra la courte-ligne des 3 meilleurs.

Primes : 10 cartons, fr. 10. 20 cartons fr. 20.

60 prix, pour fr. 1000.

Cible *Sarine*, 3, 4. Cartons et mouches. Visuel 0m70 ; Cartons 0m50 ; Mouches 0m10 levées pour les prix.

Passes de 5 coups, fr. 4. Reprises, fr. 3.
Primes : 10 cartons, fr. 5. 20 cartons, fr. 10.
80 prix, pour fr. 1500.
Cible *Aventicum,* E, F. A points à 2 catégories.
Mannequin modèle fédéral, divisé en 10 points rectangulaires.
Visuel 0m30; Mouches 0m15.
Les armes à l'ordonnance fédérale seront seules admises.
1re catégorie, au plus près du centre. 2me catégorie, à la meilleure passe.
Passes de 5 coups, fr. 3. Reprises au même prix.
Prix 60, pour fr. 800 à chaque catégorie.
Cibles *tournantes à cartons,* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14. Prix du jeton : 30 centimes. Visuel 0m70; cartons 0m40; mouches 0m10 levées pour les prix. Primes : 25 cartons, fr. 5. 50 cartons, fr. 10. 100 cartons, fr. 25. 200 cartons, fr. 50.
Primes de grand nombre pendant le tir, fr. 40, 30, 20, 15, 10, 9, 8, 7, 6 et 5 fr. Ces primes ne seront distribuées qu'aux tireurs ayant fait plus de 200 cartons, chiffre maximum pour la répartition.
20 prix, d'une valeur de fr. 1800.
Le même tireur ne pourra obtenir trois prix que s'il a fait plus de 100 cartons ; deux s'il a fait au moins 50 cartons. Au-dessous de 50 cartons, il n'a droit qu'à un prix. Les primes de cartons ne se cumulent pas. Les trois premiers prix recevront chacun une couronne.
Cibles *tournantes militaires,* 1, 2. A points. Mannequin modèle fédéral, divisé en 3 points. Visuel 0m30, 3 points. Cercle 0m50, 2 points. Le reste du mannequin pour 1 point.
Passes de 10 coups, fr. 3. Primes, soit payement des points comme aux tournantes à points.
Les armes à l'ordonnance fédérale seront seules admises.
Revolver. Bonnes cibles. Davel. A cartons. Visuel rectangulaire 0m70 sur 0m50; Cartons 0m30 levés pour les prix.
Passes de 5 coups, fr. 6. Reprises, fr. 4. Chaque tireur n'a droit qu'à 4 reprises.
30 prix, de fr. 6 à fr. 75.
Dufour. A points. Champ des points rectangulaire 0m70 de haut sur 0m50 de large divisé en 10 points.
Passes de 5 coups, fr. 6. Reprises, fr. 4. Chaque tireur n'a droit qu'à 4 reprises.
30 prix de fr. 6 à fr. 75.

Cibles *tournantes,* A, B. A points. Rectangulaires.

$$3 \text{ points } \frac{0^m25}{0^m12}$$

$$2 \text{ points } \frac{0^m40}{0^m24}$$

$$1 \text{ point } \frac{0^m55}{0^m35}$$

Jetons à 30 centimes. Primes : 20 points, fr. 4. 50 points, fr. 10. 100 points, fr. 20. 200 points, fr. 40.
Les revolvers à l'ordonnance fédérale seront seuls admis. Répartition du solde après prélèvement des frais.
Règles générales. 1. A l'exception des tournantes à cartons, le

même tireur ne pourra obtenir qu'un prix à la même catégorie de cibles. 2. A toutes les cibles, excepté les cantonales et le revolver, le 80 % de la recette sera réparti en prix, primes et répartition. 3. Aux cibles Vaud, Aventicum et Tournantes militaires, ne seront admises que les armes à l'ordonnance fédérale. 4. Les armes doivent être plombées au contrôle, se charger par la culasse, mire et guidon découverts, ce dernier non limé en dessous, le poids maximum est de 5 ½ kilos. 5. Aux cibles de section, ainsi qu'à l'une de chacune des autres catégories, il pourra être tiré à genou.

Thoune. — Le 31 mai est décédé à Thoune, d'une attaque d'apoplexie, le capitaine Finsterwald, un de nos anciens et distingués instructeurs du génie. Nous parlerons, dans notre prochain numéro, des excellents services et de l'utile carrière de ce brave officier.

France. — Le 2 juin a été inauguré à Fresnes-en-Woëvre (Meuse), la statue élevée à la mémoire du brillant général de cavalerie Margueritte, blessé mortellement à Sedan. Nous y reviendrons.

Autriche. — On s'occupe décidément beaucoup en Autriche des recherches sur le *Fusil à répétition.* Après le lieutenant Kruha, après l'officier Bastian, pseudonyme de l'archiduc Jean, c'est maintenant le tour des lieutenants Bolgor et Petry. Leur *Repetirgewehr* l'emporterait en commodité, promptitude et sûreté sur tous les types connus jusqu'ici. Le nombre des éléments et des pièces est réduit de moitié. Le temps pour remplir le magasin ne serait pas plus long que pour charger les fusils Werndt, Mauser et Vetterli. Sans difficulté aucune, le *Repetirgewehr* pourrait aussi être employé comme fusil ordinaire. Et ce qui est très important, c'est qu'il permettrait d'effectuer vite et sans beaucoup de dépense, la transformation des vieilles et des nouvelles armes. Malheureusement le budget est en déficit de 40 millions, et là comme partout ailleurs les raisons budgétaires finissent toujours par avoir raison.

Tonkin. — Les habiles dispositions du général Millot, dit le *Progrès militaire,* l'entrain de nos jeunes soldats qu'aucun obstacle, aucune fatigue ne rebutent, viennent d'inscrire un nouveau succès aux fastes du corps expéditionnaire du Tonkin : Hong-Hoa a été pris le 12 avril. Cette fois, les Chinois se voyant encore à la veille d'être cernés par les deux colonnes d'attaque, n'ont pas même essayé de défendre la place qu'on prétendait si forte. Tandis qu'ils tenaient dans Son-Taï, qu'ils faisaient un semblant de résistance à Bach-Ninh, ils prenaient la fuite de Hong-Hoa, en mettant le feu à la ville, dès l'annonce que nos colonnes approchaient ; quand nos troupes sont arrivées en vue de la place, l'ennemi avait traversé le fleuve Rouge et s'enfuyait en toute hâte dans la direction de l'Est. Hong-Hoa ou ce qui en reste après l'incendie, a été occupé dimanche par la colone Brière de l'Isle. Ainsi tombe le dernier réduit défensif des Chinois et des Pavillons Noirs ; on voit par là le cas qu'il fallait faire des menaces de la Chine et des craintes qui avaient été manifestées sur une résistance désespérée des Pavillons Noirs.

Le manque de place nous force d'ajourner à notre prochain numéro plusieurs communications intéressantes. Nos correspondants G. et L. entr'autres voudront bien excuser le retard.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIXe Année. N° 7. 15 Juillet 1884

Réseaux ferrés et fortifications.

I.

L'épidémie de fortifications qui, partie de France, ravage l'Europe depuis une dizaine d'années et risqua d'atteindre aussi la Suisse, heureusement préservée par la sécheresse de ses caisses publiques secondant à point sa sagesse, semble enfin s'être apaisée. Elle a fait place un peu partout, et en France même, à une appréciation plus calme et plus rationnelle des problèmes militaires qui avaient donné lieu aux fiévreuses décisions de 1872-1874. En étudiant, au fur et à mesure des besoins, les questions de mobilisation, de garnison, d'armement, d'effectifs, ainsi que de grandes opérations éventuelles applicables aux régions françaises de l'Est, on a dû revenir, avec des vues plus complètes et plus larges, aux questions de fortifications qui s'y lient forcément. On a réfléchi, et aujourd'hui il est fort probable que si le terrain était intact, la plupart des colossales constructions élevées sur la zone orientale française et autour de Paris n'auraient point l'approbation presque unanime qu'elles rencontrèrent au début.

A cette époque, en effet, notre infortunée voisine était trop près de son effroyable catastrophe de 1870-71 pour avoir bien repris ses sens, et certes on pouvait les avoir perdus à moins. Abandonnée par ses alliés de 1859 et 1854, devant subir, isolée et réduite à merci, les dures exigences d'un heureux et impitoyable vainqueur se flattant de l'avoir à jamais ruinée en lui arrachant 5 milliards sonnants, sans compter le reste, la France s'était réorganisée et relevée en se barricadant chez elle de son mieux, politiquement autant que militairement, désireuse de montrer à l'Europe qu'elle pouvait encore s'accorder le plaisir de cette suprême bouderie, si coûteuse qu'elle pût être. Plus c'était cher dans le présent et onéreux dans l'avenir, mieux le but essentiel était atteint : la défensive et l'abstention à outrance. Aucun sacrifice ne fut jugé trop lourd pour édifier camps retranchés, citadelles, voies ferrées, ports fortifiés, engins de toute espèce jugés utiles à cette œuvre. Quand l'élan semblait se ralentir, une motion parlementaire ou un écrit patriotique surgissait

bientôt pour prouver que les Allemands étaient en avance de préparatifs de guerre et qu'il fallait redoubler d'efforts pour rester à leur hauteur.

Ainsi fut créée la nouvelle armée de 19 corps, à deux divisions d'infanterie chacun, avec artillerie, cavalerie et accessoires sur le même pied qu'en Prusse, donnant un effectif de 25 à 30 mille hommes par corps d'armée[1]. Ainsi furent construits le gigantesque camp retranché de Paris à trois secteurs, ceux de l'Est jusqu'aux sommets du Jura dont on a tant parlé, et de nombreuses voies ferrées, par les compagnies et par l'Etat, ajustées en grande partie en vue des mobilisations de troupes et de matériel de campagne. L'an dernier plus d'un milliard de francs avait déjà été dépensé à ces travaux.

[1] Il est bon de rappeler ici, pour l'intelligence du texte qui suivra, que les 19 corps d'armée française sont répartis par divisions et subdivisions autour des centres et quartiers-généraux ci-après indiqués, où les noms des quartiers-généraux de corps d'armée sont soulignés :

I corps, *Lille*, Valenciennes, Cambrai, Avesnes, Arras, Béthune, St-Omer, Dunkerque.
II » *Amiens*, Péronne, Abbeville, Beauvais, Compiègne, Soissons, Laon, St-Quentin.
III » *Rouen*, Bernay, Evreux, Falaise, Lisieux, Caen, le Hâvre.
IV » *Le Mans*, Laval, Mayenne, Mamers, Dreux, Chartres, Alençon, Argentan.
V » *Orléans*, Sens, Fontainebleau, Melun, Coulommiers, Auxerre, Montargis, Blois.
VI » Nancy, Toul, Neufchâteau, Troyes, Mézières, Reims, Verdun, *Châlons-sur-Marne*.
VII » Bourg, Belley, Langres, Chaumont, Lons-le-Saunier, *Besançon*, Belfort, Vesoul.
VIII » Châlon-sur-Saône, Mâcon, Auxonne, Dijon, Cosnes, *Bourges*, Nevers, Autun.
IX » Leblanc, Châteauroux, Parthenay, Poitiers, Châtellerault, *Tours*, Angers, Cholet.
X » Guingamp, St-Brieuc, *Rennes*, Vitré, Cherbourg, St-Lô, Granville, St-Malo.
XI » *Nantes*, Ancenis, la Roche-sur-Yon, Fontenay, Lorient, Vannes, Brest, Quimper.
XII » *Limoges*, Guéret, Angoulême, Magnac-Laval, Périgueux, Bergerac, Brive, Tulle.
XIII » Riom, Montluçon, *Clermont-Ferrand*, Aurillac, le Puy, St-Etienne, Montbrison, Roanne.
XIV » Grenoble, Bourgoin, Annecy, Chambéry, Gap, Montélimar, Romans, Vienne, *Lyon*.
XV » Toulon, Antibes, Ajaccio, Aix, Nîmes, Avignon, Privas, Pont-St-Esprit, *Marseille*.
XVI » Béziers, *Montpellier*, Mende, Rodez, Narbonne, Perpignan, Carcassonne, Albi.
XVII » Agen, Marmande, Cahors, Montauban, *Toulouse*, Foix, Mirande, St-Gaudens.
XVIII » Saintes, la Rochelle, Libourne, *Bordeaux*, Mont-de-Marsan, Bayonne, Pau, Tarbes.
XIX » *Alger*, Oran, Constantine. — *Réd.*

Néanmoins de temps en temps une voix zélée retentit dans la presse ou dans les Chambres pour demander beaucoup plus encore. Tout récemment, par exemple, on plaidait, dans un style chaleureux et séduisant, l'insuffisance du réseau ferré français, au point de vue militaire, en regard de celui de l'Allemagne, et l'on signalait de regrettables trouées dans les lignes fortifiées de la frontière ! !

Ces exigences, mêlées de plaintes, émises et reçues d'ailleurs dans les meilleurs sentiments, ont amené un ancien élève de l'école polytechnique (s'annonçant seulement sous les initiales A. G.), qui joint, chose rare, aux mérites du technicien accompli les dons d'un esprit vraiment supérieur et des vues générales d'une grande justesse, à prendre la plume et à publier une réplique dans le *Journal des sciences militaires* du mois de mars dernier.

Or cette réplique constitue tout simplement, à notre humble avis, le document le plus sérieux et le plus précieux qui ait été produit dans le débat ouvert depuis dix ans. Nous l'avons lu avec un plaisir d'autant plus vif que plusieurs de ses indications et réflexions concordent avec celles déjà publiées dans la *Revue militaire suisse*, avec bien moins d'autorité assurément, à propos des fameux plans d'opérations à travers la Suisse ou la Belgique ainsi qu'à propos des fortifications françaises ou allemandes et de leurs dérivées en projet sur notre sol neutre. Même sans cet intérêt spécial, nous croirions devoir faire connaître à nos lecteurs quelques-unes des pages de M. A. G., écrites de main de maître et bonnes à méditer par les militaires de tous pays et de toutes opinions, par ceux qui croient encore à l'existence de quelques principes fondamentaux en fait d'art de la guerre, comme par ceux qui pensent qu'on peut, de nos jours, remplacer ces principes par l'empirisme secondé au plus d'excellents règlements et de grandes *idées* de manœuvres d'automne.

Cela dit, entrons en matière avec l'article du recueil parisien.

On avait avancé que les Français, malgré leurs laborieux et récents efforts, ne possédaient que 7 lignes ferrées pour leur mobilisation vers l'est, tandis que les Allemands en auraient 12, celles-ci aboutissant à Enskirchen, Trèves, Coblentz, Metz par Thionville, Metz par Neunkirchen, Kaiserslautern, Deux-Ponts, Sarrebourg, Strasbourg, Avricourt, Saverne, Kehl.

De ces 12 lignes M. A. G. estime qu'il faut retrancher celle d'Enskirchen et celle de Coblentz, aboutissant à plus de 8 jours de marche de la frontière, et peut-être aussi celles de Deux-Ponts et de Kaiserslautern, à quatre ou six étapes de la frontière.

Quant aux lignes ferrées françaises, il en compte neuf au lieu de sept, qui sont :

1° Lyon—Bourg—Besançon—*Belfort.*

2° Lyon—Châlon-sur-Saône—Besançon—*Vesoul.*

3° Clermont — Moulins — Chagny — Dijon — Gray — Epinal — *Blainville.*

4° Bourges, Nevers, Autun—Dijon—Chalindrey—Mirecourt—*Nancy.*

5° Tours—Orléans—Sens—Troyes, (Paris-Vendôme)—Chaumont—*Neufchâteau.*

6° Nantes, Angers, Le Mans, Paris—Châlons—Toul—*Frouard.*

7° Bretagne, Rouen, Pontoise,—Creil—Soissons—Reims—*Verdun.*

8° Lille, St-Quentin, Amiens—Tergnier—Laon—Reims, Rethel—*Aspremont.*

9° Lille—Aulnoye—Mézières—*Montmédy.*

Quelques points communs aux deux premières lignes, près de Besançon, mais *à deux voies*, n'empêchent pas qu'il n'y ait réellement 9 lignes distinctes, dont plus de la moitié aboutissent à l'extrême frontière. On peut donc affirmer que les moyens de concentration, considérés dans leur ensemble, ne sont pas sensiblement inégaux.

Un des reproches que l'on a adressés au réseau français résiderait dans la difficulté de la *traversée de Paris* ; or, il semble que sur ce point spécial la défectuosité n'est pas réelle.

En effet, d'après le tableau ci-dessus, 2 lignes seulement passent par Paris, dit M. A. G., à qui nous laisserons maintenant la parole, en nous bornant à ajouter à ses judicieux avis sur les choses de France et d'Allemagne quelques remarques s'appliquant à notre pays.

Ces deux lignes vont l'une de Chaumont à Tours par Troyes et Vendôme[1], l'autre de Châlons au Mans. « Or, il est facile de voir que les corps qui seraient désignés pour suivre ces deux lignes auraient des parcours complètement distincts. En effet, les trains venant de Vendôme peuvent marcher par Juvisy et Villeneuve-

[1] Encore faut-il remarquer que cette ligne de Chaumont à Tours par Troyes est doublée par celle qui passe par Sens et Orléans.

Saint-Georges, rejoindre la ligne de Brie-Comte-Robert près de Boissy-Saint-Léger, traverser la presqu'île de Saint-Maur et joindre la ligne de Mulhouse près de Champigny, c'est-à-dire complètement en dehors de Paris.

Quant aux trains qui doivent aller du Mans à Châlons, c'est-à-dire de Versailles à Meaux, ils n'ont qu'à prendre la ligne de petite ceinture à Batignolles et rejoindre par cette voie la ligne de l'Est près de La Villette.

On voit donc qu'avec ce classement de voies ferrées, il n'y a aucune difficulté dans la traversée de Paris, et, qu'on ne peut en trouver qu'à la condition d'accumuler autour de Paris un grand nombre de lignes de concentration ; mais alors on peut dire que les difficultés que l'on rencontrerait n'existeraient que parce qu'on les aurait créées. »

L'auteur relève ensuite les plaintes émises sur l'inconvénient qui peut résulter de l'existence d'un certain nombre de *rebroussements*. Pour juger de la valeur de cette objection, il l'examine d'un peu près et montre qu'au moyen d'une locomotive d'attente placée un peu en arrière et au-delà du point de rebrousssement, il n'y aura pour un corps d'armée qu'un retard de 20 minutes, c'est-à-dire absolument insignifiant.

Il ne conclut cependant pas de ces observations qu'il n'y a rien à faire pour améliorer le réseau français : s'il est actuellement suffisant, il est bien certain que l'on ne peut que gagner à augmenter sa puissance. Or, voici quelles sont les *améliorations* qui lui paraissent désirables :

1° Construire près de Besançon quelques kilomètres, de manière à rendre complètement distinctes les 1re et 2e lignes.

2° Construire une ligne partant de Lure et remontant l'Ognon, de manière à se raccorder si c'est possible avec la ligne de la Haute-Moselle.

On a construit dans ces derniers temps un embranchement de Lure à Aillevillers et Plombières ; celui qui est proposé ci-dessus eût été beaucoup plus utile. Il eût comme celui-là conduit les troupes vers la Haute-Moselle; mais, de plus, en se raccordant à la ligne qui va d'Epinal à Saint-Maurice, il eût permis au besoin d'aller par Remiremont sur Bruyères et Saint-Dié.

3° *Construire une ligne allant de Troyes à Pont-Saint-Vincent par Joinville et Pagny-la-Blanche-Côte.* De toutes les propositions qu'il serait utile de faire, celle-ci est la plus importante, car

l'existence de ce tronçon porterait le nombre des voies distinctes de 9 à 10.

En effet, la 5e ligne qui aboutit à Neufchâteau se divise en deux voies à partir de Chaumont, l'une de ces lignes va sur Paris par Troyes, l'autre sur Orléans par Nuits-sous-Ravières et Sens ; par la construction du tronçon qu'on vient d'indiquer, ces deux lignes resteraient distinctes jusqu'à la frontière, l'une s'arrêterait à Pont-Saint-Vincent au lieu de Neufchâteau, l'autre vers Vaucouleurs.

« Nous aurions de cette façon, dit M. A. G., autant de lignes que les Allemands, et pour la plupart très bien distribuées; mais, même dans l'état actuel, notre légère infériorité n'a rien de redoutable, et ce n'est pas à ce point de vue que nous aurions à craindre les conséquences d'une lutte contre l'Allemagne.

Dans le cas d'une concentration sur la frontière du nord-est, une bonne partie des corps 6 et 7 marchera par les voies ordinaires; si de plus on laisse sur les Alpes les corps 14 et 15, on n'aura à diriger par les voies ferrées que 14 corps sur 18, et comme nous avons 9 lignes distinctes, ce sera *en moyenne* à peu près un corps et demi pour chacune d'elles. Le point important serait de bien utiliser ces ressources. Tous ceux qui ont traité la question ne se sont pas contentés d'énumérer nos moyens de concentration ; ils ont indiqué comment, d'après eux, il convenait de s'en servir. Ils ont même tellement mêlé les deux questions, qu'il semblerait qu'elles soient inséparables. A notre avis, non seulement on peut, mais on doit les séparer ; aussi nous garderons-nous de les suivre sur ce terrain.

Il ne s'agirait de rien moins, en effet, que de faire un plan de campagne contre l'Allemagne, c'est-à-dire de préciser le genre de guerre qui nous convient et de rechercher les lignes d'opérations et les points de concentration les plus convenables. Or, nous ne croyons pas qu'il y ait le moindre avantage à entrer à ce sujet dans de longues considérations. Ce n'est pas que nous n'ayons, nous aussi, notre idée sur cette question, mais nous dirons nettement qu'il nous semble qu'elle n'est pas du domaine public ; il suffit à notre objet d'avoir montré que notre réseau ferré n'a pas l'impuissance que l'on a cru devoir signaler, mais nous n'essayerons pas de déterminer quels sont les corps qui doivent être dirigés sur chaque ligne.

Nous ferons seulement remarquer que notre réseau présente une assez grande souplesse, et que tandis que la plupart de nos

lignes peuvent servir à plusieurs corps d'armée, en même temps le plus grand nombre de ceux-ci peuvent être desservis par des lignes différentes.

Ainsi la 1re ligne peut être employée par les corps 7, 14, 15 et 16 ; la 3e, par les corps 13, 16, 17 et 18, et inversement ce dernier corps peut être desservi par la 3e, la 4e, la 5e et même la 6e à partir de Paris.

L'utilisation de chacune de ces lignes n'est donc pas déterminée *à priori ;* elle dépend du but que l'on se propose d'atteindre.

Il n'est, du reste, pas dit qu'on doive se servir de toutes nos lignes uniformément ; ce n'est qu'en moyenne que nous évaluons la quantité de troupes que chaque ligne aura à transporter, et il peut très bien se faire que l'on doive diriger sur certaines d'entre elles 2 corps complets, tandis qu'une autre ne devra servir qu'à un seul corps ou même à une seule division ; la répartition dépendra des principes mêmes du plan de campagne.

C'est là, nous le répétons, la grosse question qu'il importe surtout de résoudre avec sagacité. Sans rien préciser à ce sujet, nous pouvons dire que si l'on applique les principes, on sera amené à réunir sur quelque partie de notre frontière le plus de forces possibles ; et il est certain que toutes les voies ferrées aboutissant dans cette région devront servir à 2 corps d'armée.

Il importe de faire au sujet du *transport d'un corps d'armée* une observation, c'est que toutes les fractions constituées d'un corps d'armée n'ont pas au début des opérations la même importance ; les parcs, les convois ne sont pas nécessaires pour le premier jour des opérations. Dès qu'on aura réuni les combattants comprenant 25 bataillons, 8 escadrons et 16 batteries, si l'on a de plus le 1er échelon du parc, c'est-à-dire 6 colonnes de munitions, le corps sera largement en mesure de combattre. Avec ces colonnes on aura les munitions nécessaires pour livrer deux batailles, et quant aux subsistances il sera certainement facile d'en trouver dans le pays pour 2 ou 3 jours. Encore faut-il remarquer que les troupes ont avec elles 4 jours de vivres de réserve.

Il n'y aura donc aucun inconvénient à ce que le reste du corps d'armée n'arrive que quelques jours plus tard. Or, si le corps entier exige une centaine de trains, la partie combattante, en y

comprenant même le 1er échelon du parc et les ambulances, n'en demande pas plus de 60.

On devra donc diviser les transports d'un corps d'armée en deux parties, l'une d'environ 60 trains, et l'autre d'une quarantaine. Or, si deux corps doivent être dirigés successivement sur une même ligne, on devra avoir soin d'embarquer d'abord les deux parties combattantes, et de ne placer les trains supplémentaires du corps de tête qu'à la suite de la partie combattante du corps suivant. D'après ces idées, la partie principale de chaque corps, s'il s'agit d'une ligne à 2 voies, pourra être embarquée en 2 jours; et si le trajet n'est que de 24 heures, en 3 jours le premier corps sera concentré et en mesure de combattre, et en 5 jours les deux corps seront réunis en avant du point de débarquement.

Le 6e jour les trains supplémentaires du premier des deux corps commenceront à débarquer, et pourront servir, si c'est nécessaire, au ravitaillement des combattants en vivres et en munitions.

On doit encore observer qu'il n'est nullement nécessaire, pour commencer la concentration, d'attendre que les derniers éléments de la mobilisation soient constitués.

Or, la masse des réservistes commencera à arriver le 2e jour. Il est certain que le 3e jour, ce que l'on peut appeler le premier ban de l'armée sera mobilisé, c'est-à-dire 3 bataillons par régiment d'infanterie, 4 et même 5 escadrons par régiment de cavalerie, 8 batteries de campagne par régiment d'artillerie. Il serait ridicule d'attendre, pour les mettre en route, que les cinquièmes bataillons avec les batteries de nouvelle formation, ainsi que tous les parcs et convois, soient prêts à partir.

Je conclus de ces considérations que le mouvement de concentration doit commencer au plus tard le 4e jour au soir. Or, supposons que dans ces conditions on dirige un corps sur Toul, le 4e, et un sur Verdun, le 2e. Ces deux corps seront réunis à leur destination dans la matinée du 7e jour. Avec le 6e corps, 2 ou 3 divisions de cavalerie et les troupes de garnison de la région, on aura donc, si on le veut, dans la matinée du 7e jour, plus de 100,000 hommes réunis de Toul à Verdun.

On n'aura donc pas à craindre, *à moins de le faire exprès*, que les avant-gardes allemandes, c'est-à-dire une vingtaine de mille hommes, puissent commencer l'investissement de Toul le 9e jour.

Il est à peine croyable qu'après une étude sérieuse de la question on ait pu exprimer de pareilles craintes.

Supposons maintenant que sur chacune des deux lignes qui conduisent à Toul et Verdun, on dirige deux corps, le 11e à la suite du 4e, et le 10e à la suite du 2e. Ces corps de 2e ligne auront eux-mêmes terminé leur débarquement dans la matinée du 9e jour, de sorte qu'en réalité, pour ce jour-là, ce n'est pas 100,000 hommes que l'on pourrait opposer aux avant-gardes allemandes, mais plus de 150,000 hommes.

Mais on peut encore obtenir de bien meilleurs résultats, ainsi que je vais l'expliquer. L'idée générale que je voudrais voir mettre en pratique, consiste à placer sur les frontières, dès le temps de paix, les 4es bataillons d'un certain nombre de corps d'armée; ainsi à Toul, tous les 4es bataillons du 6e corps, à Verdun tous ceux du 2e, entre ces deux places ceux du 4e. Ces bataillons seraient toujours à l'effectif de 500 hommes, soit 125 par compagnie. Ces dispositions étant prises dès le temps de paix, le soir du 2e jour on fera partir tous les 3es bataillons des mêmes corps portés à l'effectif de 300 hommes par compagnie. Ces bataillons débarqueront dans la matinée du 3e jour, rejoindront respectivement leurs 4es bataillons et les porteront à l'effectif de 900 hommes par le versement de 100 hommes dans chaque compagnie.

Par ce moyen on aura dès le 3e jour de la mobilisation, 2 bataillons par régiment de trois corps d'armée. On pourra y joindre les brigades de cavalerie et 4 batteries de chaque régiment d'artillerie marchant provisoirement sans leurs réserves de batterie. En comptant encore 2 divisions de cavalerie et quelques bataillons de chasseurs, ce sera donc une force de 60,000 hommes qui sera ainsi réunie entre Toul et Verdun. Voilà ce que l'on peut obtenir, si on le veut, le 3e jour, et c'est dans de pareilles conditions que l'on signale comme un danger la possibilité de la marche des avant-gardes allemandes sur Toul ! Ce n'est pas sérieux. Ce que je viens d'indiquer pour la région comprise entre Toul et Verdun peut être généralisé : à Belfort, on devrait placer les 4es bataillons du 7e corps, à Epinal et sur la Haute-Moselle ceux du 13e ; de cette façon on aurait le 3e jour une centaine de mille hommes de Belfort à Verdun, dont la moitié serait laissée à la garde des places et dont l'autre moitié serait disponible pour opérer dans les environs.

Si donc on sait bien tirer parti de toutes les ressources dont

nous disposons, il sera facile dès les premiers jours de la mobilisation de protéger notre frontière contre les tentatives des partis ennemis. Mais je ferai encore remarquer que par les dispositions que je viens d'indiquer, non seulement on couvre la frontière très rapidement, mais en même temps on accélère la concentration générale, tout en ne commençant cette grande opération que le soir du 4e jour.

Comme exemples de mouvements sur Verdun et Toul, prenons le 2e corps :

Par les dispositions préliminaires que je viens d'indiquer, il y aura dès le 3e jour à Verdun 16 bataillons, 8 escadrons et 8 batteries, soit des troupes exigeant 32 trains pour être conduites à la frontière ; c'est-à-dire que sur les 60 trains nécessaires au transport de la partie combattante, la moitié environ est devenue inutile, et, par conséquent, si l'on commence le soir du 4e jour l'embarquement des 2es bataillons du 2e corps, des 5es escadrons de cavalerie, des 8 batteries restantes et des réserves des 8 premières suivies des colonnes de munitions, toutes ces unités auront débarqué dans la matinée du 6e jour, et, par conséquent, le corps sera constitué en avant de Verdun avec 3 bataillons par régiment d'infanterie, 10 escadrons et 16 batteries ; c'est-à-dire que l'on aura gagné un jour, avantage dont profitera aussi le 16e corps, si l'on suppose, comme nous l'avons fait plus haut, que ce corps doive suivre le 2e.

Mais si le 2e corps d'armée, comprenant les 4es bataillons à la place des 1ers, comme on vient de le dire, est utilisé en campagne, on demandera peut-être comment sera constituée la garnison de Verdun ? A quoi je réponds qu'elle sera formée avec les 1ers bataillons du même corps, mais que ceux-ci partiront non seulement après les trois autres, mais même après avoir laissé passer les troupes du 10e corps.

Certains militaires repousseront peut-être ces dispositions, sous prétexte qu'elles séparent les bataillons des régiments, et que ce ne serait plus ceux formant à Verdun la garnison du temps de paix qui constitueraient la garnison du temps de guerre.

Au sujet de la séparation des bataillons, je ferai remarquer qu'elle n'est que momentanée, et j'admets que ces troupes ne devraient être portées franchement en avant que quand ce corps sera constitué d'une manière normale, et qu'en attendant elles prendraient seulement une attitude défensive dans le rayon de la place de Verdun. Quant à la seconde objection, je ne la re-

garde pas comme sérieuse. Je crois qu'il n'y a pas d'idée plus fausse que celle qui consiste à vouloir créer des troupes d'infanterie exclusivement destinées à la défense des forteresses. C'est déjà trop d'avoir organisé pour cet objet une artillerie spéciale, que l'on a formée au grand détriment de l'artillerie de campagne; mais pour l'infanterie, on n'aurait pas même un semblant de raison.

Toute troupe bonne pour la guerre de campagne sera bonne dans une place forte; il en a toujours été ainsi, et rien n'est changé sur ce chapitre.

Il faut mettre des garnisons dans nos places dès le temps de paix, mais ce ne doit pas être pour les y laisser au moment de la guerre. Ces troupes sont nécessaires, parce qu'on peut craindre une agression imprévue et qu'il faut du monde dans nos places pour les défendre en toutes circonstances; mais loin de les immobiliser au début des opérations, on devra en former de solides avant-gardes connaissant bien le pays, en les remplaçant dans les places par des troupes tirées de l'intérieur du territoire. J'appelle l'attention sur cette manière de voir, car ce serait une bien grosse faute que de prendre des dispositions contraires.

D'après ces idées, revenons aux mouvements que l'on devra opérer sur la ligne de Reims—Verdun, en supposant toujours qu'elle doive être suivie successivement par les corps 2 et 10.

Le 4e jour, au soir, départ des 2es bataillons avec 2 escadrons (les 5es), 8 batteries, 6 colonnes de munitions, les réserves des 8 premières batteries et les ambulances : environ 30 trains. Le 5e jour, au soir, le dernier de ces trains est parti; il a dépassé soit Tergnier, soit Creil; les trains du 10e corps peuvent se présenter sur l'un ou l'autre de ces deux points, en arrivant soit par Rouen, soit par Pontoise. A cet effet, l'embarquement de ce corps a dû commencer la veille au soir; et, bien entendu, comme à ce moment la mobilisation des premiers éléments de combat est terminée, ce corps ne marchera pas, comme le 2e, par bataillons, mais par régiments constitués.

Les trains pourront commencer à débarquer à Verdun dans la matinée du 6e jour.

Pour midi, on aura sur pied : 4 escadrons de cavalerie, 1 brigade d'infanterie et 4 batteries d'artillerie. Ces troupes seraient suffisantes pour la garde de la place, d'autant plus qu'elles sont suivies de tout le corps d'armée. Par conséquent dans la journée du 6e jour, on pourra utiliser le 2e corps constitué sur un pied

normal (sauf que les 1ers bataillons y sont remplacés par les 4es), et le porter où on le jugera utile.

On peut remarquer encore que dès la veille on aurait pu employer en dehors de la place la moitié de ce corps.

Revenons à la suite des mouvements par voie ferrée sur la même ligne. Tout le 10e corps (sauf les 4es bataillons) aura fini son débarquement à Verdun dans la soirée du 7e jour, ou au plus tard dans la matinée du 8e; dès le soir du 7e, toutes les lignes sont libres en deçà de Creil et de Tergnier ; on en profite pour embarquer les 1ers bataillons du 2e corps, qui de cette façon seraient rendus le 8e jour à Verdun pour en prendre définitivement possession ; de sorte que dans cette journée le 10e corps sera à son tour disponible pour tenir la campagne avec le 2e.

Quant aux 4es bataillons du 10e corps, ils seraient embarqués également le soir du 7e jour, de manière à arriver le jour suivant à Creil et Tergnier, pour suivre ceux du 2e jusqu'à Verdun ou s'arrêter à Reims si l'on juge utile de les y laisser. Enfin, à la suite de ces bataillons marcheront les parties complémentaires des corps 2 et 10, c'est-à-dire leurs parcs et convois de toutes sortes. On voit que par ces procédés on pourrait, dès le 8e jour, disposer de deux corps complets en avant de Verdun, indépendamment de la garnison de la place.

En agissant de même sur la ligne Châlons—Toul, on pourrait également réunir en même temps en avant de cette place les deux corps 4 et 11. Si l'on joint à ces troupes le 6e corps, il est donc manifeste que dès le 8e jour on pourra disposer en avant de la ligne Toul—Verdun de cinq corps d'armée, soit 125,000 hommes, qui certainement n'auront rien à redouter des avant-gardes ennemies. On voit donc que ce ne sont pas les moyens qui nous manquent, que les troupes seront nombreuses et bien armées, qu'il sera facile de les conduire à la frontière en temps utile.

Du reste, je tiens à faire remarquer que si je viens d'indiquer ce que l'on pourrait faire, je ne dis pas que ce soit ainsi que l'on doive agir.

Je n'affirme nullement que l'on doive diriger sur Verdun les corps 2 et 10, ni sur Toul les corps 4 et 11. C'est là une question dont je ne veux pas m'occuper. J'ai voulu seulement montrer comment on pouvait utiliser nos voies ferrées, en prenant un exemple particulier qui n'a peut-être rien de commun avec les mouvements qui conviennent le mieux aux propriétés stratégiques de notre frontière.

Une conclusion très nette et très précise se dégage des considérations que je viens de présenter.

C'est que si nous choisissons un front d'opération principal sur lequel aboutissent seulement quatre lignes à double voie et qu'on emploie les procédés que je viens d'indiquer, on pourrait réunir sur ce front, dans la journée du 8e jour, la partie combattante de huit corps d'armée, soit environ 200,000 hommes, et que si l'on voulait mettre un troisième corps sur chacune de ces mêmes lignes, deux jours plus tard on aurait 100,000 hommes de plus.

Concluons donc que la France n'est pas mise en péril par la disposition de ses voies ferrées.

Notre réseau vaut sensiblement celui des Allemands, et, à la condition de bien nous en servir, nous aurons les moyens de nous présenter à proximité de la frontière dans les mêmes conditions que nos adversaires.

Toutefois, il faut remarquer que les situations ne seront vraiment comparables qu'à la condition que les deux partis commencent en même temps le travail de mobilisation, et qu'il en serait autrement si les Allemands prenaient avant nous leurs premières dispositions.

C'est là une éventualité qu'il faut envisager, avec un ennemi comme celui que nous avons de l'autre côté des Vosges.

Il est bien possible que, décidés à nous faire la guerre, les Allemands commencent leurs préparatifs avant toute déclaration d'hostilités. Dans ces conditions, il est probable que nous serions prévenus sur la frontière, et, par conséquent, que nous serions obligés de céder une certaine quantité de terrain. Mais faudrait-il pour cela désespérer de l'issue de la lutte? Tel n'est pas notre avis.

En livrant la bataille sur l'Argonne ou en avant de Langres, on pourrait la gagner tout aussi bien qu'à l'extrême frontière[1]. On peut même dire que si on l'obtenait dans ces conditions, elle n'en serait que plus féconde par ses conséquences.

Il faudrait donc avant tout conserver son sang-froid et se porter au devant de l'ennemi avec confiance.

[1] Il est vrai que certains écrivains militaires prétendent qu'en commençant par céder une certaine zone de terrain, nous perdrions une partie de nos meilleures chances. Cette opinion n'existe que chez ceux qui mettent avant tout le salut des armées dans l'appui direct de la fortification. Il n'est pas à notre avis d'opinion plus erronée, et en même temps plus dangereuse, car le sort final d'une grande guerre ne dépend, en réalité, que des batailles en rase campagne. A. G.

Quand l'ennemi se serait avancé d'une vingtaine de lieues dans notre pays, la situation ne serait pas plus périlleuse qu'après la chute de Longwy et de Verdun en 1792. Il faudrait s'inspirer de la tranquillité d'âme et de la fermeté de Dumouriez.

Du reste, dans bien des circonstances, de grands généraux n'ont cédé le terrain qu'afin d'être mieux en mesure de reprendre l'offensive quelques jours plus tard.

C'est ainsi qu'opéra Bonaparte pendant les journées qui précédèrent Castiglione.

Dans le même temps, l'archiduc Charles reculait du Rhin jus que sur le Danube, sans perdre un instant l'espoir de refouler l'invasion des armées françaises. On sait que cette manœuvre fut couronnée de succès, et l'on vit successivement l'armée de Sambre-et-Meuse battue à Würtzbourg, et celle de Rhin-et-Moselle obligée de se retirer précipitamment; la retraite fut plus rapide que n'avait été l'invasion.

En 1809 et en 1813, le mouvement rétrograde des armées françaises n'empêcha pas Napoléon de reprendre l'offensive et de ressaisir la victoire à Eckmühl et à Lützen. Enfin, l'année suivante, les coalisés occupaient le tiers de la France, lorsqu'ils furent battus à Montmirail et à Montereau. Il est vrai qu'on peut dire que dans ces circonstances les armées françaises avaient depuis quinze ans l'habitude de la victoire, et qu'elles étaient conduites par le plus grand des capitaines; tandis qu'aujourd'hui nos troupes oublieront peut-être difficilement les désastres de 1870, et que depuis la mort si malheureuse du général Chanzy, elles n'auraient à leur tête que des généraux peut être remplis de talent, mais qui n'auraient pas encore fait leurs preuves.

Mais la situation était encore toute pareille quand Dumouriez arrêta l'invasion prussienne à Valmy; l'armée française n'avait pour passé que les honteuses défaites de la guerre de Sept ans, et son général n'avait lui-même encore assisté à aucune grande bataille. Les circonstances étaient encore bien plus difficiles quand Chanzy entreprit de tenir tête aux armées allemandes victorieuses; mais à une grande intelligence de la guerre, il joignait une âme fortement trempée. Aussi, tandis qu'au début de la guerre les échecs très réparables de Wœrth et de Forbach avaient suffi pour amener nos généraux à céder sans combat toute la zone frontière aux Allemands, Chanzy parvint à se retirer d'Orléans sur Le Mans, en ne cédant le terrain que pied à pied. Voilà de ces souvenirs que nous devons avoir présents à l'esprit pour le

cas où l'ennemi parviendrait à nous prévenir sur la frontière, et aussi pour celui où nous commencerions par éprouver une défaite. Sans doute le moral de la nation pourrait être fortement ébranlé par des débuts malheureux; mais qu'importent les clameurs que l'on pourrait pousser au cœur de la France, si les chefs de nos armées y restent insensibles; l'attitude de leurs troupes ne dépend que d'eux.

Qu'ils envisagent la situation avec calme et fermeté, et ils obtiendront de leurs subordonnés tous les efforts désirables. A ce point de vue encore, on peut s'inspirer de la conduite de Dumouriez. Les premiers progrès de l'invasion prussienne avaient jeté l'alarme jusqu'aux portes de Paris, qui était alors sans défense. Le Conseil exécutif, et même quelques-uns des lieutenants du général français réclamaient la retraite sur Châlons. Dumouriez resta sourd à leurs instances, et par son attitude aussi ferme qu'intelligente sauva la France de l'invasion.

« Les hommes font les hommes, dit Lamartine, après avoir raconté cette belle campagne; l'âme d'une armée est dans son général. »

Depuis cent ans rien n'est changé au point de vue de l'importance capitale de la direction. Pour résister aux Allemands, il n'importe pas tant d'avoir une ligne ferrée de plus, ou une barrière fortifiée plus ou moins continue, que d'avoir pour tenir la campagne une armée instruite, solide, et conduite par quelques hommes d'un mérite supérieur.

C'est de cela surtout que dépend l'issue de la lutte.

Si un Chanzy eût commandé l'armée française après Wœrth et Forbach, il n'est pas douteux pour nous que les Allemands ne seraient jamais arrivés dans la région de Paris.

Si le même général eût commandé l'armée de la Loire le lendemain de la bataille de Coulmiers... il est à peu près certain qu'avant le 20 novembre Paris eût été débloqué. Les hommes ont du reste leurs aptitudes spéciales, et ne sont pas également propres à tous les rôles à la guerre.

Il aurait peut-être suffi en 1870 de changer de place les maréchaux Bazaine et Mac-Mahon pour modifier complètement les résultats de la journée du 6 août. Bazaine sur *la Sauer* aurait eu sans doute assez de prudence soit pour éviter le combat, soit pour ne pas s'engager à fond contre des forces quadruples des siennes; il se serait retiré en bon ordre sur les Voges, de manière à pouvoir en défendre les défilés.

Le maréchal de Mac-Mahon sur *la Sarre* n'aurait pas manqué d'amener les quatre divisions du 3e corps sur le champ de bataille de Forbach, et les Prussiens eussent été battus.

Ainsi, rien que par le changement de deux hommes, on avait de grandes chances d'obtenir d'un côté une victoire au lieu d'une défaite, de l'autre une retraite au lieu d'un désastre. L'augmentation de l'effectif des armées ne diminue pas, tant s'en faut, l'importance du rôle de leurs chefs.

Pour nous, nous aimerions mieux recommencer la dernière guerre avec les moyens dont nous disposions, à la condition d'avoir à la tête quelques hommes comme le général Chanzy, que d'en faire une nouvelle avec nos moyens actuels, si nous devions être conduits comme en 1870. Dès le début nous aurions des forces égales à celles de l'ennemi ; mais on doit être convaincu que nos efforts seraient inutiles, si nos opérations n'étaient pas conformes aux principes essentiels de la stratégie.

Je ne sais quelles sont les dipositions qui ont été admises à l'état-major général de l'armée, mais je souhaite qu'elles n'aient rien de commun avec les projets d'opérations qu'ont proposé divers écrivains militaires. La plupart de ces projets ressemblent plus ou moins à celui du major X..., et j'ai montré déjà tout ce qu'il y avait de défectueux dans ces propositions. On y étudie le plus souvent les moyens de résister à l'invasion sur tout le front qui s'étend de Belfort à Mézières, mais on y arrive toujours à un éparpillement de forces qui ne nous permettrait de résister sûrement nulle part.

Quelques écrivains ont aussi examiné les moyens de résister à une invasion par la Belgique et la trouée de Chimay.

Pour les uns elle est redoutable, pour d'autres elle n'offre aucun danger.

Nous sommes absolument de ce dernier avis, il nous paraît à peu près évident que nous n'avons rien à craindre de ce côté, et ceux qui n'en sont pas convaincus n'ont qu'à lire l'article paru il y a quelque temps sur ce sujet dans le *Journal des Sciences militaires*. Toutefois en rappelant ce travail, nous pouvons dire que nous ne l'approuvons pas dans toutes ses parties. On y admet, en effet, que si l'ennemi s'avançait dans cette direction avec 5 corps, on devrait lui en opposer un même nombre.

Rien n'est plus contraire aux principes. Si les Allemands prenaient les disposition qu'on leur suppose, ce qui pour nous n'aura certainement pas lieu, il n'y aurait de notre part que deux

partis à prendre : ou bien négliger cette invasion en n'y opposant qu'un corps d'observation, chargé de reculer en combattant, de manière à pouvoir réunir sur un autre point des forces supérieures à celles de l'ennemi ; ou bien, au contraire, prendre l'offensive de ce côté, non pas avec des forces égales à celles de l'ennemi, mais bien avec 8 ou 9 corps capables de lui infliger une défaite complète.

Pendant ce temps, bien entendu, il faudrait céder d'un autre côté ; mais le but principal des grandes opérations militaires n'est pas d'occuper telle ou telle position, mais bien de détruire les forces ennemies ; et il serait sans importance de reculer du côté de l'est de 10 ou 20 lieues, si au nord on avait obtenu une victoire décisive ; l'ennemi n'attendrait probablement pas pour reculer de l'autre côté que l'on y eût ramené des forces supérieures. Du reste, nous le répétons, les Allemands n'aventureront certainement pas en Belgique une armée de 150,000 hommes, séparés du gros de leurs forces par le massif des Ardennes. En leur supposant ces résolutions, on leur prête des fautes qu'ils se garderont bien de commettre.

S'ils voulaient s'avancer par la Belgique, c'est avec la principale partie de leur armée qu'ils prendraient cette direction ; mais cette éventualité n'est pas non plus bien redoutable, car en raison du petit nombre de lignes ferrées qui conduisent dans cette région, leur concentration serait retardée de plus de 8 jours. Alors que les Allemands ne possédaient ni Metz ni Strasbourg, ils n'ont pas songé un seul instant à s'avancer par la Belgique ; ils se garderaient bien mieux de le faire maintenant qu'ils possèdent ces deux places. Ils n'y auraient aucun intérêt militaire, et au point de vue politique ils risqueraient de s'aliéner plusieurs puissances européennes[1].

Si, contre toute probabilité, ils ne tenaient aucun compte de ces considérations, nous n'aurions aucune raison de nous en plaindre. Mais dans ces conditions comme dans toute autre, il faudrait éviter avec le plus grand soin la dissémination de nos forces. Ce qui caractérise, en effet, les projets qui ont été publiés à ce sujet, c'est qu'on y oublie cette idée fondamentale que quand on veut défendre tout, on ne défend rien ; qu'il y a toujours sur une frontière une région décisive du théâtre des opérations ; que l'art consiste avant tout à la trouver, et que quand on

[1] Le même raisonnement s'applique également à une opération allemande de circuit par la Suisse. *Réd.*

y a réussi, les règles exigent que l'on y concentre presque toutes ses forces.

Voilà ce qui est écrit à chaque page de l'histoire militaire, et il est véritablement étrange qu'en France on ne semble pas s'en douter. On a si bien affirmé dans notre pays que la stratégie n'était plus de notre époque, que cette idée-ci a bien pu faire des progrès parmi nous. Il faut du reste ne pas s'y méprendre, la pratique journalière du métier militaire n'apprend rien sur la vraie valeur des principes. On peut même être très versé sur les questions de tactique et de logistique, et n'entendre rien aux questions de stratégie.

Mais ce n'est pas une raison pour prétendre que ces questions n'ont plus d'objet. Il faut interpréter d'une manière bien singulière les faits de la dernière guerre, pour en tirer de pareilles conclusions. Encore faut-il remarquer combien il serait grave de se tromper sur les vraies causes de nos désastres, car avant d'appliquer le remède il faut connaître le mal.

En 1870 sont-ce les moyens, l'exécution ou la direction qui ont manqué? Question capitale, car suivant qu'on y répondra dans un sens ou dans un autre, on s'appliquera à corriger nos défectuosités d'une façon différente.

En réalité, il est certain que nous nous sommes présentés à l'ennemi dans des conditions défectueuses à tous les points de vue. Mais pour bien juger la nature du mal, il importe de se rendre compte des effets produits par ces diverses causes d'infériorité.

Or, il est certain que nos moyens étaient inférieurs au point de vue du nombre et de l'armement ; mais sous le rapport du nombre, on aurait en peu de temps pu atteindre le chiffre de l'ennemi, si au lieu de faire prendre nos premières troupes, on avait fondu peu à peu nos nombreuses réserves dans nos troupes de première ligne.

Il fallait pour cela non pas organiser de nouveaux corps, mais renforcer peu à peu ceux qui étaient déjà constitués en élargissant leur cadres. Le but à atteindre eût été d'organiser 4 bataillons par chaque régiment d'infanterie, et d'y joindre 2 bataillons de mobiles. Dès que ces bataillons eussent été prêts, on aurait dédoublé les régiments, en imitant les procédés suivis en 1793 [1] : chacun des nouveaux corps comprenant 2 bataillons de ligne

[1] On sait qu'en 1793 les demi-brigades furent formées chacune par la réunion de deux bataillons de volontaires avec un bataillon de ligne.

et 1 de mobile. On eût obtenu de la sorte 200 régiments d'infanterie, sans compter la garde, les troupes d'Afrique et celles de la marine.

On aurait pu en former plus de 20 corps à 3 divisions. A la fin de septembre nos forces eussent été presque égales à celles de l'ennemi, et dans le courant d'octobre nous aurions été en mesure d'arrêter leurs progrès, à la condition d'être bien conduits.

Quant à l'armement, il était inférieur au point de vue de l'artillerie; mais, au contraire, le fusil de nos fantassins valait incomparablement mieux que celui des Allemands.

La disposition de nos voies ferrées devait entrer aussi en ligne de compte. Or, s'il est certain que notre réseau fût susceptible de perfectionnement, il ne l'est pas moins qu'il était suffisant pour notre concentration. Dès la fin de juillet presque toutes nos forces disponibles étaient rendues à la frontière, et avec l'activité remarquable des agents de la ligne de l'Est, il n'est pas douteux que si nous avions disposé de 100,000 hommes de plus, ils eussent été transportés à la frontière dans les premiers jours d'août.

Lorsqu'on examine nos moyens pour une guerre contre l'Allemagne en 1870, on est donc en droit de dire que sous le rapport du nombre seul nous avions une véritable infériorité, mais encore que cette cause de faiblesse pouvait être facilement réparée en quelques mois.

Au sujet de l'exécution on doit convenir que nos troupes n'étaient pas suffisamment rompues à la tactique qui convenait à nos armes perfectionnées; on ne peut cependant pas oublier comment elles se sont comportées à Wœrth et à Forbach, et sous ce rapport encore nous dirons qu'en bien peu de temps elles étaient susceptibles de se perfectionner, car une troupe bien conduite et qui possède déjà les éléments du métier fait de rapides progrès pendant le cours d'une campagne. On peut donc dire que la médiocrité de l'exécution des opérations n'a pas été la cause capitale de nos désastres.

Cette véritable cause on ne peut la trouver que dans la direction supérieure. Un plan dérisoire pour entrer en campagne [1], où

[1] Disons tout de suite que ce jugement sévère ne nous semble pas s'appliquer à la ligne d'opérations choisie, qui eût été parfaite si le calcul du temps destiné à la parcourir ne se fût trouvé faux par suite de l'énergique offensive des masses prussiennes. *Réd.*

l'on ne tenait aucun compte des propriétés stratégiques de la frontière non plus que des forces des armées en présence ; un éparpillement de nos corps d'armée livrés à eux-mêmes, sans instruction pour se soutenir ; un affollement complet succédant en quelques jours à une présomption ridicule ; une confiance pernicieuse dans la force de résistance d'un camp retranché : telles sont les vraies causes de nos premiers désastres, qui ont permis à l'ennemi, après deux succès réels, mais en somme secondaires, de s'avancer sans obstacles depuis la frontière jusqu'au camp de Châlons.

En jugeant ainsi l'ensemble de notre situation en 1870, nous pouvons donc dire que nos moyens étaient inférieurs, mais qu'il était facile de les accroître en peu de temps ; que l'exécution était médiocre, mais perfectible, et que la direction était nulle au début et est restée nulle jusqu'aux grandes catastrophes, parce que ce n'est pas en quelques jours que l'on apprend à diriger les opérations d'une grande armée.

Voilà pour nous le jugement qu'il convient de porter sur les causes de nos défaites en 1870 ; mais il paraît que l'on en ait pensé tout autrement dans l'armée depuis dix ans.

On ne semble avoir pour but que d'accroître nos moyens d'action, on paraît croire que le succès ne dépend que du nombre des troupes, de leur armement et des ouvrages de fortification dont on pourra les couvrir. Accroître le nombre de nos soldats en appelant dans l'armée tous les enfants de la France, était sans doute une nécessité de notre époque ; leur donner des fusils et des bouches à feu du modèle le plus perfectionné, était aussi un désidératum qu'il fallait s'efforcer d'atteindre. Augmenter les ressources de notre réseau ferré n'était pas moins nécessaire. Mettre quelques-unes de nos places fortes à hauteur des progrès de la nouvelle artillerie était encore une impérieuse nécessité ; mais, à ce dernier point de vue, il nous semble que l'on ait tiré de la dernière guerre les conséquences les plus étranges.

Il y a eu abus de la fortification depuis 1870. Avant de nous couvrir de tant de places fortes, il aurait fallu montrer dans quelle mesure le manque de grandes places a servi à amener nos défaites. Or, les faits sont d'hier et connus de tout le monde.

Nous n'avions que deux grandes places capables de contenir une grande armée : Metz et Paris. Elles n'ont servi qu'à amener la capitulation de nos armées ; et c'est après cet exemple que

l'on a créé entre la frontière et Paris dix camps retranchés ! La dernière fois, il fallait y mettre de la bonne volonté pour se laisser enfermer ; à la prochaine occasion, nos armées trouveront partout sur leur chemin de ces prétendus refuges. Qu'elles se gardent d'y chercher leur salut, car ce que nous avons le plus à craindre dans une prochaine guerre, c'est que ce système de camps retranchés, qui depuis dix ans a été un gouffre pour nos finances, ne serve un jour qu'à engloutir nos principales armées.

Et il faut bien le remarquer, l'adoption de ce système, si pernicieux en lui-même, a eu déjà des conséquences aussi malheureuses que variées. Il n'est pas douteux que l'artillerie française ne soit considérablement affaiblie par la création de l'artillerie de forteresse ; or, on n'aurait jamais songé à cette création, s'il n'avait fallu pourvoir à la défense de ces innombrables places. Tout semble subordonné à la défense de ces camps retranchés [1], tandis que le rôle des places ne s'est en rien accru à notre époque, et qu'il n'est pas possible de faire entrer l'insuffisance de nos fortifications dans les causes capitales de nos malheurs de 1870.

Sans doute, si des places comme Strasbourg, Verdun, Thionville, Toul, Mézières et Soissons avaient été fortifiées comme Metz et défendues comme Belfort, il est clair qu'elles auraient offert à l'ennemi une résistance beaucoup plus prolongée. Mais en quoi cela aurait-il modifié le résultat des opérations ? La nécessité de mettre de grosses garnisons dans ces places n'eût fait que nous rendre plus impuissants en campagne, car l'ennemi n'eût pas été obligé de les attaquer ni même de les bloquer toutes ensemble ; il se serait présenté devant ces places successivement, et un seul corps eût suffi à ces opérations.

Encore faut-il remarquer que, parmi ces places, il n'en est vraiment qu'une que les Allemands eussent un grand intérêt à posséder et nous-mêmes à défendre : c'est Toul. Aussi sommes-nous loin de nier l'utilité des places fortes ; mais nous prétendons qu'il n'en faut qu'un petit nombre, et qu'elles ne sont vrai-

[1] On a même vu tout récemment un général soutenir que l'artillerie de forteresse était la vraie artillerie de notre époque. N'est-ce pas la négation de l'histoire militaire la plus récente comme la plus ancienne ? Il me semble que ceux qui ont étudié les faits doivent frémir en songeant que de semblables idées peuvent exister parmi les chefs de l'armée française ; car il est certain que si elles parvenaient à se résoudre, ce serait la perte de notre pays. A G.

ment utiles qu'à la condition que leurs emplacements soient parfaitement choisis. Or, une bonne moitié de nos nouvelles places ne sont appelées à jouer aucun rôle, si tant est qu'en immobilisant des forces considérables, elles ne servent qu'à nous faire battre ; car non content de construire de nombreux camps retranchés, on s'est proposé, en les reliant par des ouvrages espacés de distance en distance, de constituer de vraies régions fortifiées qui n'ont de valeur que par la présence de véritables armées. Sans m'arrêter plus longtemps sur cette question, pour le moment, je puis dire cependant que les Allemands sont parfaitement fixés sur le peu de valeur de notre système de défense.

Ils savent qu'il a été organisé, pour ainsi dire, au rebours des principes de l'art de la guerre, et que, tandis que l'objet principal de la fortification est de favoriser le mouvement des armées et de gêner ceux de l'ennemi, nos régions fortifiées, sorte de muraille de la Chine avec intervalles, ne peuvent qu'immobiliser les nôtres, et qu'il est dérisoire de prétendre que nos forts d'arrêt, isolés en pays complètement ouvert, pourront de quelque manière arrêter les leurs [1].

Les Allemands eux aussi ont des places fortes, mais elles sont réparties d'après des idées bien différentes de celles qui règnent chez nous. Leurs emplacements sont déterminés par les mêmes considérations qu'autrefois, parce que le vrai rôle de la fortification n'a nullement changé à notre époque.

Tout ce qui résulte des progrès de l'artillerie, c'est qu'il faut donner aux places un développement bien plus considérable que par le passé, mais nullement qu'elles doivent servir de points d'appui directs ou de refuge aux armées. Voilà ce que les Alle-

[1] Les forts de Manonviller, près de Lunéville, de Bourlemont, près de Neufchâteau, des Ayvelles, près de Mézières, et celui d'Hirson sont absolument dans ces cas. C'est de l'argent gaspillé d'une manière déplorable, tandis que l'on avait tant d'occasions de l'employer utilement. Je reconnais, au contraire, que les forts de la haute Moselle sont d'une véritable utilité, et que ceux qu'on a élevés entre Toul et Verdun, sans être aussi nécessaires, peuvent rendre cependant de réels services pendant la première période de guerre. Mais que dire surtout du système de fortification déplorable élevé entre la Marne et l'Oise, depuis Reims jusqu'à La Fère, alors que l'histoire aussi bien que le raisonnement montrent qu'il n'y a dans cette région qu'une position qui jouisse de véritables propriétés stratégiques, c'est Soissons ? C'était cette position seule qu'il fallait fortifier. En se mettant à ce point de vue, on peut dire que nos difficultés financières sont un véritable bonheur. Quand on sait l'usage que nos ingénieurs feraient de nos ressources, s'il y en avait encore, on doit se féliciter de ce qu'il n'y en a plus. A. G.

mands ont compris en donnant de l'extension aux places de Metz, Strasbourg, Mayence et Cologne, mais en se gardant bien de rien faire qui ressemble à nos régions fortifiées.

On a choisi des remèdes impuissants, parce qu'on n'était pas parvenu à reconnaître le vrai mal. Je me garderai de dire que les soins que l'on a donnés à nos voies ferrées puissent être regardés comme également inutiles ; mais il importe cependant de ne pas attacher à cette question une importance exagérée, et de croire que le succès ou la défaite ne dépend que d'une ligne de plus ou de moins conduisant à la frontière. Ce qu'il faudrait éviter surtout, c'est de jeter l'alarme dans le pays en prétendant que nous ne pouvons engager la lutte que dans des conditions d'infériorité redoutables, surtout lorsqu'on n'arrive à une pareille conclusion que par une appréciation de nos moyens totalement inexacte. C'est un procédé absolument sans valeur, que celui qui consiste à utiliser les ressources dont on dispose d'une manière défectueuse, et de venir prétendre ensuite que ces ressources étaient insuffisantes.

Ce procédé est fréquemment suivi. On s'en est servi notamment pour l'artillerie de forteresse ; on a commencé par répartir sur le territoire nos batteries à pied de la manière la plus dérisoire, dans des conditions où il n'y avait ni instruction ni direction possibles ; après quoi on est venu dire que notre organisation était défectueuse, tandis qu'il n'y avait de défectueux que l'usage qu'on en a fait.

On doit éviter de traiter d'une semblable manière la question de nos voies ferrées. Avant de prétendre qu'elles sont insuffisantes, cherchons d'abord à bien utiliser toutes nos ressources, et ne portons un jugement sur leur valeur que quand nous serons bien sûrs d'en avoir tiré tout le parti possible. Pour apprécier la valeur d'une machine, il ne faut pas commencer par enrayer la moitié des rouages. Pour nous, nous ne prétendons pas encore que notre manière d'utiliser nos voies ferrées soit celle qui offre le plus grand rendement ; toutefois, en s'en tenant seulement à notre solution, on peut dire que nos moyens de concentration valent à peu près ceux des Allemands, et que ce n'est pas à ce point de vue qu'il faut se mettre pour trouver dans nos ressources militaires une cause sérieuse d'infériorité vis-à-vis de nos adversaires. Ce qui serait bien autrement grave, ce serait d'être dirigés par ceux qui méconnaissent les règles de la stratégie. S'il en était ainsi, nous ne craignons pas de l'affirmer,

quelles que soient nos voies ferrées, nos fusils et nos canons, la défaite serait certaine ; tandis que si nous avions à notre tête des chefs pénétrés des vrais principes, nous parviendrions à nous en tirer, même malgré nos camps retranchés, parce qu'en connaissant le danger, de bons chefs parviendront à s'y soustraire. Au point de vue de la direction supérieure, il n'y a en réalité que deux graves fautes possibles : 1° diviser ses forces ; 2° s'attacher aux grandes places. Si nous les commettions dès le début, elles seraient peut-être irréparables; mais si, au contraire, nous sommes fermement résolus à bien nous tenir et à nous mouvoir librement, il n'y a aucune raison de redouter la lutte.

Ce sont là les conclusions que j'ai tirées de mes études sur *Quelques maximes de Napoléon*, et ce n'est peut-être pas la dernière fois que je reviens sur ces deux idées fondamentales ; car s'il est vrai qu'elles doivent dominer toutes les conceptions stratégiques, il semble qu'au contraire les idées opposées soient généralement répandues dans notre pays.

D'une part, on admet dans tous les projets d'opérations qui ont été publiés un véritable éparpillement de nos forces sur toute la frontière franco-allemande, et, d'un autre côté, on paraît vouloir faire jouer aux places un rôle prépondérant.

On ne saurait combattre ces idées avec trop d'énergie, car elles sont le renversement de tous les principes de la grande guerre ; tout serait perdu si jamais ceux qui professent de pareilles doctrines étaient appelés à la tête de nos armées.

En revenant, pour terminer, à la question spéciale de nos chemins de fer, nous croyons pouvoir conclure de la discussion précédente : 1° que nos moyens de concentration ne sont pas sensiblement inférieurs à ceux des Allemands ; 2° que si, pour des raisons quelconques, nos adversaires prenaient quelque avance sur nous, il ne faudrait pas croire pour cela tout perdu. Il importe de se dire que nos principaux éléments de succès sont avant tout dans le talent des chefs et dans la vigueur des troupes ; pour les uns, être bien pénétrés des principes fondamentaux de l'art de la guerre ; pour les autres, être rompus à l'emploi de nos armes perfectionnées ; pour tous, être prêts aux plus grands sacrifices, voilà ce qui est nécessaire et suffisant pour être en mesure d'affronter la lutte avec confiance,

C'est de la réalisation de ces conditions essentielles que dépend le succès, bien plus que du perfectionnement de notre réseau ferré. Je ne veux pas dire, tant s'en faut, qu'il ne faille pas cher-

cher à l'améliorer aussi bien que toutes les parties de notre armement ; mais ce qu'il faut rechercher surtout, c'est de l'utiliser d'une manière judicieuse.

Pour cela, il faut s'inspirer avant tout des exemples et des écrits des grands capitaines ; ils ne nous apprendront pas comment on doit employer les chemins de fer, puisqu'il y a cinquante ans ces moyens de transport n'existaient pas, mais ils nous permettront de déterminer avec précision le but à atteindre, et quand ce résultat sera obtenu, la répartition de nos corps d'armée sur nos voies ferrées ne sera plus q'une question relativement facile.

C'est justement parce qu'il nous semble qu'on a complètement négligé les vrais principes dans tous les projets publiés jusqu'à présent, que nous croyons ces projets très défectueux. Il ne serait peut-être pas difficile de présenter une solution plus satisfaisante, mais, pour des raisons que j'ai déjà dites, je ne voudrais même pas essayer de le faire ; et à supposer que j'aie à ce sujet quelques idées précises et bien arrêtées, j'en parlerais d'autant moins que je les croirais meilleures. »

Dans un prochain numéro, et basés sur les précieux renseignements et avis de M. A. G., nous essaierons de rechercher s'il n'y aurait pas quelque profit à examiner du même point de vue les affaires militaires de la Suisse pendant qu'il en est temps encore. *Réd.*

Le capitaine Samuel Finsterwald,

instructeur de IIe classe du génie.

Le 31 mai au soir est mort subitement à Thoune, en son domicile, le capitaine Finsterwald, instructeur de IIe classe du génie. Il a suivi ainsi, dans la tombe, à huit semaines d'intervalle, son chef et ancien collègue le colonel Schumacher.

L'arme du génie, notamment le service des pontonniers, fait de nouveau une grande perte; maintenant a disparu le plus ancien de nos instructeurs et le type le plus parfait de ces serviteurs de la vieille école, qui, dans leurs fonctions modestes, mais si utiles, rendaient de si grands services à notre armée. Nous ne verrons plus cette figure calme et sympathique ; nous n'entendrons plus sa voix grave nous donner des conseils et des avis qui ne restaient jamais sans être écoutés. Mais le souvenir de ce

camarade et ami restera toujours gravé dans la mémoire de ceux qui l'ont connu.

Finsterwald est né à Stilli, Argovie, en 1824. Comme jeune homme il fut ouvrier mécanicien, mais aussi, comme tous les habitants de Stilli, il maniait volontiers la rame et la gaffe. Il était donc batelier de valeur.

Egalement comme la majorité des habitants de Stilli, à cette époque-là surtout, il devint pontonnier.

A la guerre du Sonderbund Finsterwald est caporal et prend part à la construction du pont de bateaux entre Gislikon et Sins à Eren, le 23 novembre 1847.

En 1849 il était sergent-major et dès lors il se voua à l'instruction et fit du service militaire sans discontinuer et jusqu'à sa mort.

En 1850 il entre définitivement dans le corps des sous-instructeurs où il reste pendant 14 ans avec le grade d'adjudant sous-officier.

En 1864 il est officier et instructeur de 2e classe. Le 8 avril 1867 il devint capitaine.

Il a donc servi comme instructeur de 1850 à 1884 soit pendant 34 ans ; pendant ce temps il fut constamment aimé et apprécié de ses chefs comme de ses inférieurs et il n'existe pas en Suisse un homme ayant servi dans les troupes du génie qui ne garde un bon souvenir de Finsterwald. — Le service des pontonniers était naturellement son travail favori, et toute son activité tendait à le perfectionner et à le faciliter en améliorant constamment le matériel.

C'est à lui que nous devons, *directement ou indirectement*, la plupart des progrès faits dans ce service et ce matériel. C'est lui qui a surveillé la construction de tout notre matériel actuel du génie et qui a exécuté les jolis modèles que nous possédons dans nos diverses collections.

Technicien pratique, il était aussi bon soldat et c'était le modèle de l'instructeur de troupe.

C'est lui enfin qui, avec la collaboration d'un de ses élèves et collègue instructeur, le major Pfund, a proposé la simplification dans l'équipement des *pontons supports*, simplification qui est maintenant adoptée par la commission du génie, et c'est à la préparation du matériel pour ces nouveaux équipements qu'il était occupé lorsqu'une mort subite est venue nous le reprendre.

Finsterwald était âgé de 60 ans et quoique bien portant, en

aparence, on s'apercevait depuis quelques années de la diminution de ses forces.

Il fit cependant cette année encore l'école de recrues de pontonniers et il eut la triste satisfaction de pouvoir lui-même diriger la décoration du cerceuil du colonel Schumacher, à Brugg, et d'être à côté du cercueil avec tout le corps des instructeurs lorsqu'il fut porté en terre.

Pendant l'école ce fut un plaisir pour lui de suivre et de diriger les expériences nombreuses qui furent faites sur les nouveaux équipements, dont nous avons parlé ci-dessus. La réussite complète de ces expériences fut une véritable joie pour lui et lorsqu'il fut congédié de l'école 2 jours avant la fin, pour aller à Thoune se reposer jusqu'à l'école de pionniers et en même temps diriger aux ateliers de Thoune la préparation des pièces nécessaires à ce nouveau matériel, sa figure rayonnait de satisfaction, d'autant plus que le matin même on avait fait avec succès un pont volant ancré d'une manière spéciale également proposée par lui.

Qu'il nous soit permis de suivre ici jour par jour la dernière semaine de la vie de ce camarade, afin de donner à chacun l'idée de la manière dont il comprenait son devoir.

Le lundi 26 mai il est licencié à Brugg à 2 h. de l'après-midi et part directement pour Thoune où il vivait dans sa petite propriété près de la caserne avec sa fille et son gendre.

Le 27 il commence aux ateliers fédéraux de construction les travaux dont il était chargé et ne les abandonne pas un seul instant de la journée.

Le 28 il se sentit malade, garda la chambre une partie de la journée et consulta un médecin. Il fit venir vers lui le contremaître des ateliers pour lui donner des directions.

Le 29, étant mieux, il passe de nouveau la plus grande partie de la journée aux ateliers.

Le 30 il garde le lit.

Le 31 il revient aux ateliers avec la permission de son docteur, mais il annonce que ce dernier ne lui permet pas d'aller à Fribourg, lundi 2 juin, placer les pièces nouvelles au matériel du dépôt. — Et cependant, dit-il, je dois aller, je l'ai promis au colonel. Le colonel m'a confié ce travail, je veux l'achever.

Hélas! il ne devait pas en être question.

A 7 heures du soir il quittait le chantier, rentrait chez lui, soupait et se couchait de bonne heure. Pendant la soirée il était peu bien, mais cependant on n'était pas inquiet de son état.

Vers 11 heures, son gendre étant encore auprès de lui, il fut pris d'un étouffement, se rendit jusqu'à la fenêtre, l'ouvre, retourne à son lit et s'affaisse en disant : *c'est fini.* — En effet, c'était fini.

Il était mort d'une maladie de cœur après avoir encore travaillé toute la journée et avoir conduit assez avant le travail qui lui était confié, pour qu'il puisse être achevé facilement par d'autres.

Son ensevelissement a eu lieu militairement à Thoune le mardi 3 juin, à 4 heures de l'après-midi, par les soins de l'école d'artillerie commandée par M. le colonel Schumacher, instructeur d'artillerie. — Il n'y avait pas de troupes du génie en service sur place, mais sur des avis, malheureusement publiés un peu tard, beaucoup de soldats, sous-officiers et officiers de l'arme étaient accourus à Thoune.

Le cercueil était porté par 16 sous-officiers du génie, et 6 autres sous-officiers portaient en arrière les couronnes qui n'avaient pas trouvé place sur celui-ci.

Quatre capitaines du génie tenaient les cordons du poêle.

Puis venaient les parents ainsi que quelques officiers supérieurs en civil. Après, les officiers du génie venus pour la circonstance, à la tête desquels marchaient le chef de l'arme, le nouvel instructeur-chef et le colonel commandant de l'école d'artillerie, ainsi que plusieurs lieutenants-colonels et majors, les officiers présents à la caserne de Thoune, les troupes de service et un public nombreux et recueilli.

Après les trois salves d'usage, M. le colonel Blaser, instructeur-chef nouvellement nommé et qui accomplissait ainsi d'une manière bien triste ses premières fonctions officielles, retraça en quelques paroles émues la carrière militaire de l'homme que nous accompagnions à sa dernière demeure, et lui a fait les adieux au nom de l'arme.

Le pasteur de Thoune a terminé la cérémonie. Avant de se séparer, les officiers présents ont décidé à l'unanimité qu'un monument simple serait élevé sur la tombe de Samuel Finsterwald et que les officiers du génie le feraient faire, comme cela est aussi le cas pour le tombeau du colonel Schumacher à Brugg.

L.

Gestion du Département militaire fédéral en 1883.

Le rapport sur la gestion du Département militaire fédéral pendant l'année 1883 vient de paraître. — A bien des égards, ce travail nous paraît devoir être connu et commenté des officiers de toutes armes ; aussi, comme nous l'avons fait l'année dernière, en donnons-nous à nos lecteurs un résumé qui, dépouillé dans la mesure du possible, de tableaux chargés de chiffres et de nombreux détails n'offrant qu'un intérêt secondaire, suffira pour les mettre au courant de ce qui s'est passé dans le domaine de l'administration militaire durant l'année écoulée.

Les autorités compétentes ont rendu, dans le cours de l'exercice 1883, beaucoup de lois, ordonnances, instructions et règlements. En voici la longue liste :

a) *Par l'Assemblée fédérale.*

Arrêté fédéral concernant la position du commissaire des guerres en chef et l'organisation du commissariat des guerres central, du 2 avril 1883.

Arrêté fédéral concernant l'acquisition de pièces d'artillerie de position, du 5 juillet 1883. (La solution définitive de cette affaire a été ajournée.)

Arrêté fédéral concernant l'emploi de deux nouveaux instructeurs de 1re classe d'infanterie, du 3 décembre 1883.

b) *Par le Conseil fédéral.*

Arrêté abrogeant les prescriptions relatives à la revaccination, du 29 décembre 1882.

Ordonnance sur les chevaux de cavalerie, du 19 janvier 1883.

Ordonnance sur le remplacement d'effets d'habillement aux sous-officiers de l'élite, du 2 février 1883.

Ordonnance sur l'entretien de tout l'habillement de l'armée, entre les mains de la troupe et en dépôt dans les magasins, du 2 février 1883.

Ordonnance sur la création d'une réserve d'effets d'équipement, du 6 février 1883, avec supplément.

Arrêté modifiant partiellement l'ordonnance du 15 mars 1875, concernant la division territoriale et le numérotage des unités de troupes, du 6 mars 1883.

Ordonnance concernant l'encouragement du tir volontaire, du 16 mars 1883.

Ordonnance révisée sur l'introduction de l'enseignement de la gymnastique pour la jeunesse masculine dès l'âge de 10 à 15 ans, du 16 avril 1883.

Arrêté concernant l'introduction d'une nouvelle coiffure et de contre-épaulettes pour la cavalerie, du 11 mai 1883.

Arrêté concernant les indemnités à payer aux commissariats des guerres des cantons, du 18 mai 1883.

Arrêté approuvant le décret du Grand Conseil du canton de Vaud concernant la répartition des communes de ce canton dans les sections militaires ainsi que les fonctions de chef de ces sections, du 15 juin 1883.

Arrêté sur la formation des instituteurs pour l'enseignement de la gymnastique, du 7 juillet 1883.

c) *Par le Département.*

Règlement concernant les stages d'hôpital des aspirants infirmiers, du 4 janvier 1883.

Prescriptions sur la vente de la graisse d'armes par les débitants de poudre, du 13 janvier 1883.

Prescriptions sur le format des règlements et des ordonnances, du 12 mars 1883.

Ordonnance et tarif pour le dépôt des pièces d'armes de rechange des armes à feu portatives suisses et règlement sur leurs réparations, leur remise à neuf et leur fabrication, du 13 mars 1883.

Ordonnance pour les trompettes de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, du 3 avril 1883.

Instruction pour l'intendant de la caserne de Hérisau, du 19 mai 1883.

Prescriptions sur la remise du revolver, calibre de 7,5mm, à prix réduit, aux officiers de troupes non montées, du 11 août 1883.

En voie d'élaboration.

Une nouvelle édition du manuel à l'usage des officiers d'artillerie.

Une nouvelle instruction sur la visite sanitaire et la réforme des hommes astreints au service militaire, en remplacement de celle du 22 septembre 1875. (Espérons qu'entr'autres cette nouvelle instruction ne prendra jamais force de loi et qu'on révisera au plus tôt tout ce qui concerne le recrutement.)

Une ordonnance sur les indemnités d'équipement et sur la restitution de ces indemnités, en cas de sortie du service avant le temps réglementaire.

Révision de l'ordonnance concernant les contrôleurs d'armes des divisions.

Ordonnance sur l'introduction d'un tour de rôle régulier pour l'inspection des magasins de munition fédéraux et cantonaux. (D'autres régularisations d'inspections ne seraient-elles pas aussi nécessaires que celles-là ?)

L'ordonnance sur la mobilisation de l'armée suisse sera prête à être soumise prochainement au Conseil fédéral.

Le règlement sur les transports militaires pourra être soumis prochainement au Conseil fédéral.

Le IIme projet de Code pénal a donné lieu à des propositions de changements qui ont été revues et qui sont prêtes à être soumises à l'examen préparatoire de la commission.

Instruction pour les états-majors des corps de troupes composés.

Aucun changement de quelque importance ne s'est produit dans l'*organisation du personnel* de l'administration, sauf dans le Commissariat des guerres central qui a été réorganisé par arrêté fédéral du 2 avril 1883, entré en vigueur le 1er juillet même année, réorganisation qui paraît pouvoir devenir heureuse.



Les mesures ordinaires ont été prises pour le *passage à la landwehr* et la *libération du service* des officiers et de la troupe qui étaient en droit de bénéficier de cette mesure.

Les *visites sanitaires* de 1883 ont donné les résultats suivants comparés à ceux de l'année précédente :

		Propres au service.	Ajournés.	Impropres.	Total.
1883	Recrues	14,793	6,231	8,894	29,918
	Incorporés	1,593	815	3,664	6,072
	Total	16,386	7,046	12,558	35,990
1882	Recrues	14,775	6,188	8,736	29,699
	Incorporés	1,693	889	3,354	5,936
	Total	16,468	7,077	12,090	35,635

On a ainsi déclaré propre au service le 49,5 °/₀ des recrues contre 49,8 °/₀ en 1882 et le 26, 2 °/₀ des incorporés contre 28,5 °/₀ en 1882. En 1881, on n'avait obtenu que le 47,8 °/₀ et en 1880 le 44,5 °/₀. Il y a donc eu dès lors une sensible augmentation..... mais qui serait bien plus grande, disons-nous, si notre recrutement se faisait au point de vue militaire au lieu d'avoir de si fortes tendances à la spéculation fiscale.

Le nombre total des recrues déclarées aptes au service a été le suivant :

En 1880. . . .	12,967	hommes.
» 1881. . . .	14,034	»
» 1882. . . .	14,775	»
» 1883. . . .	14,793	»

Les formulaires pour le contrôle et les rapports des commissions de visites sanitaires ont été améliorés en vue d'obtenir un travail statistique des résultats de ces visites.

Le résultat de la visite sanitaire en 1883 est à peu près le même

que celui de l'année précédente, ce qui provient de ce que les commissions de visite sanitaire ont tenu compte des nouveaux ordres qui leur avaient été donnés d'accepter pour le service les hommes bien constitués et intelligents qui se présenteraient, et cela même lorsqu'ils ne rempliraient pas toutes les autres conditions prescrites.

Le nombre des hommes incorporés qui se présentent chaque année à la visite sanitaire a de nouveau été plus que surprenant. Ils cherchent de toute manière, et surtout par la simulation, à se faire exempter définitivement du service militaire. Ce fait est évidemment la preuve que la taxe militaire n'est pas encore proportionnée aux charges du service actif.

Il y a eu, à Aarau, à la fin de juillet, un cours d'*examens pédagogiques* de quelques jours de durée, auquel ont pris part les examinateurs, experts et aides que l'on se proposait d'employer dans le courant de l'année. Ce cours était destiné à fixer la manière de procéder pour les examens pédagogiques des recrues et la base d'appréciation de leurs résultats; aussi a-t-on pu constater qu'il y a été procédé avec plus de méthode, de précision et d'uniformité qu'auparavant.

La marche du *recrutement* de 1884 a été déclarée absolument normale par les officiers de recrutement, grâce aux bonnes mesures prises dans les divers arrondissements et à l'intervention bien entendue du personnel cantonal et fédéral qui avait été mis à leur disposition et qui, en général, s'est acquitté de sa tâche avec tact, savoir-faire et persévérance[1]. Quoique l'on soit encore toujours obligé d'infliger des punitions, — notamment à ceux qui pratiquent l'art de la simulation, — on peut cependant affirmer que la discipline s'affermit de plus en plus. Le nombre des hommes astreints à se présenter au recrutement est de nouveau plus élevé qu'en 1882, ce qui se remarque en particulier dans les recrues d'infanterie. L'affluence est toujours très grande pour entrer dans les troupes sanitaires, dans les troupes d'administration et dans l'artillerie; en revanche, elle l'est moins pour entrer dans les troupes du génie. On peut constater avec satisfaction que le nombre des recrues de cavalerie a augmenté de telle sorte dans le IIIe arrondissement (Berne), que si cette augmentation se maintient à l'avenir, on parviendra, lentement, il est vrai, mais certainement, à compléter les escadrons.

En revanche, le recrutement des trompettes de cavalerie et d'état-major a de nouveau rencontré des difficultés cette année, attendu que le personnel capable n'était pas en mesure de fournir lui-même ses chevaux. On sera dès lors obligé de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cet inconvénient.

[1] **Tout cela est très juste; mais en peut-on dire autant des instructions qui dirigent le recrutement?** *Réd.*

Quant aux qualités physiques et intellectuelles des recrues, on a constaté qu'il y a une amélioration notable sous ce rapport dans les différentes armes.

Voici les résultats du recrutement par classes d'âge et par armes :

PAR CLASSES D'AGE :

1864	11,221	hommes.
1863	1,859	»
1862	1,159	»
1861	301	»
1869	129	»
1859	55	»
1858	34	»
1857	16	»
Classes antérieures	19	»
Total	14,793	hommes.

(A suivre.)

Sur les bataillons de carabiniers.

(Suite.)

Travail de M. Eug. Schnider-Simon.

Labor omnia vincit.

PREMIÈRE PARTIE

Après avoir, dans une courte introduction, constaté la déchéance du corps des carabiniers, l'auteur raconte brièvement, d'après le livre du colonel Hess, *Geschichte der ·chweizerischen Scharfschützen,* (publié en 1882 par la *Schweiz. Schützzenzeitung,* nos 16-19) l'histoire de la formation de ce corps, créé vers 1770 par le bailli zuricois Salomon Landolt, création qui fut imitée successivement par tous les cantons.

La troupe, dit M. Schnider-Simon, était composée, au moins dans le commencement, d'hommes jouissant d'une certaine aisance ; cela était nécessaire parce que l'armement et l'équipement de chaque carabinier étaient entièrement à sa charge et il lui en coûtait beaucoup d'argent. D'ailleurs, des gens aisés pouvaient mieux que des pauvres et des hommes sous la dépendance d'autrui, disposer de leur temps et supporter un service d'instruction prolongé. Néanmoins, il ne suffisait pas du tout d'être riche pour être admis dans le corps ; il fallait encore que, par son caractère et sa conformation physique, on fût apte à en faire partie. Par contre, des jeunes gens pauvres y étaient admis volontiers lorsqu'ils se distinguaient par des qualités intellectuelles et physiques remarquables.

L'auteur constate ensuite, au moins pour le canton de Zurich, que dans les rassemblements de troupes, les carabiniers furent, dès

leur création, employés comme troupe d'élite et infanterie légère à des reconnaissances, comme avant-garde ou extrêmes avant-postes, etc. ; puis il cite les divers combats de la période 1798-1799 dans lesquels les carabiniers se sont distingués, entre autres l'exploit accompli en 1799 par deux compagnies de carabiniers qui, à Klein-Dettingen, canton d'Argovie, empêchèrent l'archiduc Charles d'Autriche, à la tête de 29,000 hommes, de jeter un pont sur l'Aar, et l'obligèrent à se retirer avec de grandes pertes.

La Suisse n'est pas le seul pays qui possède des carabiniers. L'Allemagne a ses ***Jägerbataillon,*** la France ses ***chasseurs à pied,*** l'Autriche son ***Kaiserjägercorps,*** et l'Italie ses ***bersaglieri,*** destinés surtout à la lutte dans la plaine, tandis que ses ***Cacciatori alpini,*** troupe territoriale, ont plutôt pour mission de défendre les passages des montagnes. Sauf le dernier, tous ces corps ont fait leurs preuves dans les différentes guerres contemporaines et y ont rendu de grands services.

Il nous paraît résulter de ce qui précède qu'un corps de carabiniers est, dans une armée, un élément indispensable. Employé en détachements et d'une manière conforme à sa destination spéciale, il peut et doit, dans la tactique actuelle de l'infanterie, s'il est bien conduit et composé d'hommes qualifiés, être extrêmement utile.

Dans les armées de milices, l'instruction militaire de la grande masse des soldats n'atteint jamais une certaine perfection, sauf lorsqu'elles ont l'occasion de faire un service prolongé de guerre ou de campagne ; il importe donc beaucoup qu'elles possèdent un corps bien instruit qui serve de modèle et d'exemple au reste de l'infanterie.

L'histoire militaire des nations voisines renferme suffisamment d'exemples où, grâce à un corps d'élite, la victoire indécise a pu être remportée, ou une défaite menaçante être évitée. On peut en conclure qu'un chef d'armée doit absolument avoir sous la main un corps sur la solidité duquel il puisse compter pour certaines opérations dans le cours d'une bataille et pour donner ou parer le coup décisif.

Ainsi donc, nous sommes fondés à conclure, en réponse à la première question posée, que « l'existence des bataillons de carabi-» niers dans notre armée de milices est justifiée, et qu'ils peuvent » et doivent, comme bataillons d'élite dans la division, être em-» ployés de préférence à de certains buts. »

IIme PARTIE

Après avoir répondu affirmativement à la première partie de la question, nous avons maintenant à rechercher les moyens par lesquels nous pourrons faire de nos carabiniers ce qu'ils doivent être, un véritable corps d'élite.

Depuis que les carabiniers ont été formés en bataillons et que l'infanterie a été pourvue d'une arme aussi bonne que la leur, la différence qui les distinguait des fusiliers sous le rapport de la justesse du tir s'est peu à peu effacée en grande partie, non pas, croyons-nous, qu'il y ait recul ou déchéance chez les carabiniers, mais simplement parce que les fusiliers ont progressé, tandis que les premiers sont restés stationnaires. Cela devait arriver, les deux corps recevant la même instruction, ayant le même temps de service et des armes équivalentes. Quant à l'habileté dans la manœuvre, la différence entre les deux corps n'est pas sensible, ensorte que si le corps des carabiniers n'est pas réorganisé, bientôt absolument rien, sinon l'uniforme, ne le distinguera du reste de l'infanterie.

Ce n'est donc pas sur un seul point, sur le tir, par exemple, que doit porter la tranformation du corps, mais sur tout l'organisme et par conséquent sur :

1. Le *recrutement.*
2. L'*instruction et le travail privé de chaque homme.*
3. L'*équipement,* l'*armement* et le *commandement.*

I. Recrutement

Le mode actuel de recrutement des carabiniers est depuis longtemps, entr'eux et les fusiliers, une pomme de discorde. Les officiers d'infanterie, qui voient qu'avec une instruction énergiquement conduite, on peut faire quelque chose de l'infanterie, désirent à la fois faciliter leur travail et augmenter les résultats obtenus, et estimant que le seul moyen d'y arriver, c'est d'avoir une troupe aussi bien composée que possible, protestent contre « l'enlèvement » des meilleurs sujets au profit des autres armes. Ces messieurs se plaignent avec plein droit, car les armes spéciales choisissent les meilleurs éléments ; même les officiers sanitaires ainsi que ceux d'administration ne se contentent plus des recrues ordinaires et prétendent avoir les hommes les plus forts et les plus intelligents.

Quand les recrues ont ainsi été criblées, ce qui a passé par le crible devient « l'infanterie », puis vient le corps des carabiniers qui prend encore de ceux-là les meilleurs, ensorte que, pour former les cadres des bataillons de fusiliers, il ne reste plus assez de bois.

Mais si nous voulons avoir un corps de carabiniers et en même temps tenir compte des besoins des bataillons de fusiliers, il faut que nous trouvions un moyen qui, tout en donnant une certaine satisfaction aux plaintes des officiers de ces derniers, procure comme carabiniers des hommes qualifiés, car pour un corps d'élite, il faut incontestablement des hommes d'élite.

D'après notre manière de voir, cela deviendra possible en établissant la règle suivante à la base du recrutement général :

« Les armes spéciales ne peuvent prélever par choix sur les re-
» crues que le 75-80 °/₀ de leur contingent règlementaire, lequel
» sera complété par répartition ».

Pour les carabiniers en particulier, on pourrait opérer le recrutement d'après les principes suivants :

« Tout jeune homme qui atteint l'âge de 20 ans a droit d'être re-
» cruté dans les carabiniers s'il remplit les conditions suivantes :
» 1. Une déclaration écrite portant qu'il veut se vouer à cette
» arme et satisfaire à ce qu'on exigera de lui.
» 2. Une attestation constatant qu'il possède une instruction suffi-
» sante.
» 3. La preuve qu'il est membre d'une société de tir d'amateurs
» et la production d'un livret de tir indiquant un résultat de 60 °/₀
» dans la cible 1,8/1,8 à 225-300 mètres.
» 4. Une bonne constitution physique.
» 5. L'engagement de rester dans le pays et de servir dans l'élite
» au moins 4 ans ».

Si l'on s'adresse ainsi seulement à la bonne volonté des hommes, personne ne pourra se plaindre. Les conditions étant connues des aspirants, chacun d'eux saurait d'avance ce qui l'attend. On relèverait par là le renom des carabiniers et ce renom attirerait les jeunes gens vigoureux et capables, ensorte qu'il serait facile d'obtenir par engagements volontaires d'hommes qualifiés, les 75-80 °/₀ de l'effectif de nos bataillons de carabiniers.

Les candidats à l'admission devraient se soumettre à un examen, auquel il serait procédé suivant des règles déterminées. Dans le cas très probable où le nombre des candidats dépasserait celui des hommes à recruter, la commission d'examen choisirait les plus qualifiés.

Si, au contraire, il ne se présentait pas des aspirants en suffisance, on choisirait dans les recrues jusqu'à concurrence des 75 ou 80 °/₀ du nombre d'hommes voulu, ce choix étant fait ensuite d'un examen rigoureux.

Les recrues choisies ne seraient appelées au service militaire qu'à l'âge de 21 ans et auraient l'obligation de s'exercer au tir dès le moment de leur recrutement jusqu'à celui de leur entrée à l'école militaire, c'est-à-dire qu'on leur imposerait une tâche de tir avec un résultat donné à atteindre.

Ainsi donc, aussitôt nommé aspirant carabinier, le jeune homme aurait des devoirs comme tel et déjà une occasion de manifester son aptitude à l'accomplissement de sa tâche.

Par ce mode de recrutement, les jeunes gens s'habitueraient à considérer le rôle du carabinier comme une chose très sérieuse et ils se pénétreraient du sentiment qui distingue un brave carabinier, savoir « le fidèle accomplissement du devoir ».

II. Instruction et activité privée.

Les carabiniers recevraient leur première instruction militaire avec les fusiliers ; celle-ci serait la même pour tous, de même que l'équipement et l'armement, ensorte que rien ne les distinguerait des autres recrues.

L'inconvénient qui résulte de la préférence accordée à une arme sur les autres serait ainsi atténué, les aspirants carabiniers ne devant être admis *définitivement* dans le corps que sur un bon témoignage de leur conduite et de leurs progrès pendant l'école de recrues.

Les exercices spéciaux que l'on a fait faire jusqu'ici aux recrues de carabiniers seraient supprimés. A la fin de l'école, les recrues admises dans le corps seraient, comme les autres, congédiés avec armes et bagages.

Mais à partir de ce moment commencerait l'instruction spéciale aux carabiniers, pour laquelle il y aurait des écoles centrales, d'une durée de 21 jours, à organiser, savoir pour les

Ire, IIe et moitié de la VIIIe Division, à Bière ;
IIIe, IVe » » à Lucerne ;
Ve, VIe et VIIe Divisions, à Zurich.

Ces écoles centrales seraient destinées aux aspirants de carabiniers qui auraient passé leur école de recrues l'année précédente. Ils y seraient envoyés par les cantons après avoir reçu d'eux l'uniforme, l'armement et l'équipement propres aux carabiniers.

Les principaux objets de l'enseignement dans ces écoles seraient :

De nombreux exercices de tir, de longues marches suivies immédiatement d'exercices de combat, le service de sûreté et celui de patrouilles, tout particulièrement celui de patrouilles de reconnaissance, l'établissement de fortifications avec les outils Linnemann, l'érection de localités données en lieux fortifiés, la gymnastique militaire avec et sans l'équipement, la natation et l'escrime, la théorie et la lecture des croquis et des cartes militaires.

C'est aussi dans ces écoles centrales qu'il faudrait inculquer au jeune carabinier une juste idée de la tâche incombant au corps auquel il appartient et des qualités que doit posséder chacun de ses membres : discipline inflexible, mépris des fatigues, fidélité inviolable au drapeau, sang-froid dans le danger, impétuosité dans l'attaque, tenacité dans la défense, culture de la bonne camaraderie et de l'esprit de corps, en un mot toutes les vertus qui font une brave troupe et que l'on est en droit d'exiger d'un corps d'élite.

On verra, par ces traits fondamentaux, que nous plaçons bien haut les exigences de l'instruction dans ces écoles centrales, mais nous regardons comme nécessaire qu'un corps sur lequel on doit pouvoir compter soit excellent à tous égards. La force morale d'une

troupe croît en raison de l'instruction qu'elle a reçue; elle est souvent plus précieuse que la force physique et c'est elle surtout qui, en campagne, la met à la hauteur de sa tâche.

A l'instruction appartiennent indubitablement les cours de répétition. Si l'on ne veut pas que ce qui a été appris soit oublié, il faut s'exercer et surtout s'exercer jeune. C'est pourquoi nous croyons devoir réclamer pour les carabiniers, pendant leurs cinq premières années d'élite, un cours de répétition chaque année, qui ne serait que de 10-12 jours, comme pour la cavalerie, mais serait précédé immédiatement d'un cours spécial de 4 jours pour les cadres. Après cela, ils n'auraient plus de service que tous les deux ans; leurs dernières années d'élite seraient ainsi un peu moins chargées de service que celles de l'infanterie, tandis que leurs cinq premières années le seraient beaucoup plus.

Le travail serait, dans ces cours de répétition, à peu près le même que pour les bataillons de fusiliers; on y ferait seulement une plus grande consommation de cartouches.

Il y aurait lieu d'exercer l'initiative au combat chez chaque bataillon et chaque compagnie séparément, ainsi que le service de sûreté, etc., cela en élevant les exigences plus haut qu'on ne peut le faire à l'égard de l'infanterie, puisqu'il s'agirait d'une troupe choisie et plus instruite.

III. Equipement, armement et commandement

Ces trois facteurs ont certainement une grande importance quand il s'agit d'un corps d'élite; nous ne pouvons pas ici les étudier à fond, mais nous ne pouvons pas non plus nous dispenser de leur consacrer quelque attention.

A notre avis, l'équipement actuel de nos soldats d'infanterie est excellent, autant du moins que le permettent les moyens financiers de la Confédération. Mais il faut que le choix des matériaux de l'équipement soit fait avec le plus grand soin et une parfaite honnêteté, cela d'autant plus que nous ne sommes pas en position de donner plus d'un équipement à chaque homme et ne pouvons pas faire comme d'autres Etats, qui sont en mesure d'équiper, en cas de guerre, chaque soldat à neuf. Nous aimerions seulement que, si c'est possible, on fournît à nos carabiniers une giberne plus pratique et plus commode, assez grande pour contenir 60 cartouches.

En ce qui concerne l'équipement de corps, nous exprimerons les vœux suivants :

Que chaque section soit pourvue d'un sac à cartouches pour les munitions de remplacement et de deux cornets ou trompettes pour donner les signaux.

Que la division de pionniers attribuée à chaque bataillon de carabiniers soit plus forte que celle des bataillons de fusiliers, afin qu'il soit possible d'élever plus rapidement des fortifications volantes.

La question de l'armement des carabiniers demanderait à être examinée de plus près, mais le but de ce travail n'étant pas de déterminer quelle est l'arme la plus convenable pour les carabiniers, nous nous contenterons de demander qu'on leur donne les meilleures armes, et que, dans le cas où l'on viendrait à trouver un fusil d'une plus grande portée, qui ne soit pas construit comme les fusils actuels, surtout en vue du tir de stand, et sans que pour cela il ait moins de précision et soit d'un maniement moins rapide, que dans ce cas, disons-nous, on donne une telle arme aux carabiniers tout d'abord.

Il est à désirer aussi que l'on tende non seulement à avoir une bonne arme de guerre, mais aussi une arme élégante dont l'usage soit agréable au porteur, ensorte qu'il s'en serve de préférence aussi pour ses exercices privés.

La question du système à adopter est ici, comme nous l'avons déjà dit, hors de cause, d'autant plus que la technique des armes à feu n'a pas encore dit son dernier mot et que d'ici à quelques années, il sera peut-être fait dans ce domaine une invention ensuite de laquelle soit Vetterlis, soit Martinis, Mauser, Gras et autres fusils perfectionnés devront être relégués dans les arsenaux comme « vieilles armes ».

L'important est que l'arme soit bonne et soigneusement contrôlée, afin que le carabinier puisse s'y fier et s'en serve volontiers.

En ce qui concerne les exercices privés, il ne suffit pas, à notre avis, de tirer chaque année un nombre de coups déterminés. Le tir seul ne fait pas le carabinier, et c'est peu de chose de tirer seulement un jour; si l'on veut obtenir un résultat appréciable du tir obligatoire, il faut que l'obligation porte sur le nombre de coups à mettre en cible plutôt que sur celui des coups à tirer. Outre un cours annuel de répétition, il faut donc exiger du carabinier qu'il tire chaque année un certain nombre de coups, en deux exercices au moins, sur lesquels il devra pouvoir prouver un tant pour cent de points ou de coups en cible, à défaut de quoi il n'aurait plus droit à la munition. Il y aurait lieu de rechercher un moyen convenable de forcer les carabiniers en défaut à remplir leurs devoirs. Ces mesures, qui seraient prises pour les carabiniers seulement, produiraient certainement bientôt sur les résultats du tir d'excellents fruits. Il va de soi que tout carabinier serait tenu à faire partie d'une société de tir.

Venons-en au commandement. La troupe étant composée d'hommes choisis, il faudrait, cela va de soi, qu'il fût excellent, car ce n'est que sous la conduite d'officiers capables et dignes de sa confiance qu'une pareille troupe pourrait combattre avec succès. Sans doute les officiers de carabiniers devraient s'attendre et se résigner à faire dans les premières années quelques semaines de service de plus que leurs camarades des bataillons de fusiliers, mais un corps

d'élite ne peut pas être créé de toutes pièces ; il faut qu'il devienne élite par l'instruction, par le travail et l'exercice. Pour les cadres en particulier, l'instruction qu'ils recevraient dans les écoles et cours de répétition militaires ne suffirait pas à les former entièrement, et ils auraient à la compléter par leur travail privé, dont ils devraient fournir la preuve.

Nous désirons sincèrement que notre petit travail contribue à la création d'un corps de carabiniers qui, par son instruction militaire, sa puissance de prestations et sa discipline, s'élève autant au dessus des autres corps de l'armée que les carabiniers de Landolt étaient au dessus des autres soldats suisses de leur temps. Que les carabiniers le veuillent fermement, qu'ils poursuivent ce but avec énergie et persévérance, que notre épigraphe « *Labor omnia vincit* » ! devienne leur devise et alors, avec l'aide de l'Etat, bien entendu, ils deviendront de « véritables bataillons d'infanterie d'élite ».

Quelques mots au sujet des Carabiniers.

A l'heure actuelle un certain vent souffle en Suisse à propos de la réorganisation de nos bataillons de carabiniers.

Toute idée étant bonne à suggérer, je me permets d'exposer ici la mienne et de faire part du projet que j'ai conçu.

Je vais commencer par examiner grosso modo quelles peuvent être les causes générales de la défaveur momentanée qui paraît atteindre ce corps essentiellement d'élite.

A mon avis, ces causes qui étaient faciles à prévoir, découlent en partie des nouvelles dispositions de notre organisation militaire qu'on a été obligé de remanier, pour ainsi dire, de fond en comble pour la mettre à la hauteur des progrès de la science moderne.

Ces causes proviennent :

1° De son mode de recrutement qui n'est plus aussi soigné, malgré ce qu'on pourrait croire, qu'au temps où ces bataillons étaient formés par les gouvernements cantonaux.

2° De son règlement d'exercices qui ne lui est plus spécial, puisqu'on en a doté toute l'infanterie, ce qui les met au même rang que les fusiliers.

3° De son armement qui n'est plus supérieur aux autres troupes à pied, depuis qu'on les a toutes pourvues du fusil à répétition. Que leur arme à feu porte le nom de carabine lorsqu'elle est entre leurs mains ou celui de fusil lorsqu'elle est entre celles des fusiliers, cela, même avec double détente, ne change en rien sa valeur.

J'arrive donc à formuler mes conclusions ne voulant pas ennuyer le lecteur en m'étendant sur des sujets qui lui sont connus.

Je ne prétends pas dire, entendons-nous bien, que les éléments dont est composé actuellement le corps des carabiniers soient mau-

vais ; loin de là est ma pensée ; tout le monde a pu être à même d'apprécier leur valeur lors de leurs périodes d'exercices.

Mais il manque : 1° d'une instruction qui n'est pas suffisamment spéciale ; 2° d'un recrutement pas assez sévère sur le choix des hommes qui devraient être pris parmi ceux qui ont déjà fait un temps de service et dans toutes les circonscriptions cantonales au lieu de quelques-unes seulement ; 3° d'un rôle actif à leur faire jouer, qui n'est pas déterminé et qui leur est absolument nécessaire à tous les points de vue.

On se plaint que l'esprit de corps dont il était animé et qui est si nécessaire à une armée se tarisse.

On le leur rendrait vite, ce me semble, en faisant les réformes que je viens d'indiquer.

Faire disparaître les bataillons de carabiniers ainsi que j'en ai entendu exprimer le désir par quelques personnes qui n'ont évidemment aucun souci des intérêts de l'armée, serait un non-sens, car on enlèverait aux Suisses ce qu'ils ont de plus cher ; ils ne le veulent pas, ils ont cent fois raison.

Leur transformation en bataillons alpins les dénaturerait, leur donnerait à remplir une tâche trop restreinte et les localiserait tous sur un même point.

Je propose, pour relever leur prestige qui est sur une mauvaise pente et leur donner une nouvelle vitalité, tout en conservant leur caractère propre, de les employer à surveiller les frontières de leur division respective, en les y exerçant continuellement et en leur donnant une connaissance approfondie du champ d'opérations dont on leur confierait la garde.

Examinons maintenant de quelle façon on pourrait les répartir.

Les 2e, 5e, 6e et 7e bataillons n'ayant aucune discontinuité de tracé de leur ligne de frontière correspondante à leur division, ont leur démarcation toute faite.

Mais il n'en est pas de même pour la 1re division à laquelle appartient la partie française du Valais qui en est séparée par la Savoie, ce qui obligerait ce bataillon à se scinder par parties, la portion principale occuperait les cantons de Vaud et Genève, frontière de France, et l'autre portion serait dans le Valais, sur les frontières de Savoie et d'Italie.

Pour obvier à cet inconvénient préjudiciable à la défense, on abandonnerait cette partie du Valais au 3e bataillon et le 1er alors entier, aurait la surveillance de la frontière d'Hermance (frontière Savoie) à Ste-Croix ou environs (Jura).

Les 3e, 4e et 8e bataillons se partageraient la défense de la chaîne des Alpes, de St-Gingolph à Luziensteig, aidés dans leur tâche par un ou deux bataillons de fusiliers de landwehr, en les transformant en 8 compagnies alpines d'élite et 8 de landwehr, qu'on nommerait

Chasseurs des Alpes. On pourrait y joindre avantageusement les carabiniers valaisans de la IIe division, qu'il serait facile de remplacer à celle-ci en créant une compagnie de carabiniers du Jura bernois, dont les 4 bataillons, abondant cependant en excellents tireurs, ne fournissent point de carabiniers.

Ces troupes seraient plus mobilisables par compagnies que par bataillons, vu la difficulté de leur rassemblement dans un pays aussi montagneux et ensuite le commandement, qui ne peut s'exercer d'une façon efficace sur des troupes éparpillées le long d'un front aussi étendu.

On pourrait même en temps de guerre ajouter à chaque bataillon de carabiniers d'élite, au moyen de volontaires de l'élite ou de la landwehr suffisamment vigoureux, de quoi former une 5e compagnie. Les vides causés dans les bataillons par cette création seraient comblés par les cadres et les hommes en surnumérariat ou en recrutement, serait facilité.

Ces compagnies serviraient de corps d'éclaireurs ou d'enfants perdus à chacune de leur division.

Je termine cette courte esquisse en la soumettant à l'examen de mes compagnons d'armes, plus experts que moi en cette matière, et les prie de m'en pardonner le décousu.

Un fantassin de la IVe brigade.

Rassemblement de la IVme division.

(Suite.)

Un peu après 8 heures du matin les dragons de la quatrième division se heurtèrent à ceux de la dixième brigade ou plutôt à une patrouille de cavalerie du corps du Nord dans le voisinage de Hildisrieden. La patrouille du corps du Nord se retira.

Entre Hildisrieden et Gormund, le gros des deux régiments de cavalerie en vint à un choc assez violent. Comme l'infanterie du corps du Nord arrivait à la rescousse et était en mesure de soutenir vigoureusement sa cavalerie, un juge de camp ordonna au régiment de dragons 4 de se retirer. Ce régiment se replia jusqu'à sa propre avant-garde.

A 8 heures 30 minutes, l'avant-garde du corps du Nord était à Hildisrieden. Elle y fut maintenue ensuite d'ordre spécial jusqu'à 9 heures, heure à laquelle elle continua sa marche dans la direction de Rothenburg.

Il était environ 9 heures et demie quand les éclaireurs du bataillon 47 (corps du Sud) se rencontrèrent avec quelques patrouilles de cavalerie en avant de Sandblatten. Il arriva ce qui arrive toujours en pareil cas. L'infanterie, comme glacée de terreur par la vue des

brillants cavaliers, resta immobile et en partie se mit à battre en retraite, oubliant qu'avec son fusil à répétition elle n'avait rien à craindre de la cavalerie.

Cependant l'infanterie se remit bien vite de cette surprise et, des renforts arrivant, se déploya en position de combat. De part et d'autre on hésitait à avancer et l'on attendait des renforts qui arrivèrent bientôt. Notamment l'artillerie put, dans les deux camps, arriver et se mettre en batterie. Un combat assez vif commença ; mais, contrairement à ce qui fût arrivé dans la réalité les deux partis restaient en place sans avancer.

Le divisionnaire, après avoir reconnu le terrain, donna l'ordre que voici :

« Le régiment 15 va renforcer l'avant-garde près de Sandblatten. Le bataillon de carabiniers occupera la forêt de Rüti, entre Sandblatten et Rain. La VIIe brigade d'infanterie occupera le village de Rain. Le gros de l'artillerie se postera près de Rain. »

On était en train d'exécuter ces ordres quand le commandant du corps du Nord se décida à attaquer la position ennemie de Rain et de la forêt de Rüti.

Mais le commandant du corps du Nord ne s'aperçut pas à temps du mouvement tournant dont il était menacé : les circonstances devinrent des plus critiques pour le corps du Nord qui risquait d'être cerné.

A midi et demi on fit cesser les hostilités.

Immédiatement après le combat les troupes prirent les cantonnements que voici :

Corps du Sud.

Etat-major de la division IV	Lucerne.
Compagnie de guides 4	»
Etat-major de la brigade d'infanterie VII. . .	Eschenbach.
» du régiment d'infanterie 13 . . .	»
Bataillon 37	»
» 38	»
» 39	»
Etat-major du régiment d'infanterie 14 . . .	Urswyl.
Bataillon 40	»
» 41	»
» 42	Ballwyll.
Etat-major de la brigade d'infanterie VIII . .	Emmen.
» du régiment d'infanterie 15 . . .	Rain.
Bataillon 43	»
» 44	Sandblatten.
» 45	Bartenschwyl.
Etat-major du régiment d'infanterie 16 . . .	Rothenbourg.
Bataillon 46	»

Bataillon 47	Emmen.
» 48	Gerlischwyl.
Bataillon de carabiniers 4	Neukirch.
Etat-major du régiment de dragons IV	»
Escadron 10	»
» 11	Urswyl.
» 12	Adelwyl.
Etat-major de la brigade d'artillerie VII	Lucerne.
» du régiment 1	»
Batterie 19	»
» 20	»
Etat-major du régiment 2	»
Batterie 21	»
» 22	»
Etat-major du régiment 3	Emmen.
Batterie 23	»
» 24	»
Etat-major du parc de division IV	Lucerne.
Colonne 7	Horn.
» 8	Kriens.
Etat-major du bataillon du génie IV	Inwyl.
Compagnie de pionniers	»
» de pontonniers	»
» de sapeurs	Rain.
Etat-major du lazareth de campagne VII	Emmen-Hausen.
Ambulance 16	»
» 17	»
» 18	Eschenbach.
» 20	Rothenburg.
Compagnie d'administration IV	Lucerne.

Corps du Nord.

Etat-major de la brigade d'infanterie X	Hildisrieden.
Compagnie de guides 11	»
Etat-major du régiment d'infanterie 19	Neudorf.
Bataillon 55	Hildisrieden.
» 56	Neudorf.
» 57	»
Etat-major du régiment d'infanterie 20	Hildisrieden.
Bataillon 58	Sempach.
» 59	Hildisrieden.
» 60	Ræmerschwyl.
Etat-major du régiment de cavalerie 5	Münster.
Escadron 14	»
» 15	»

Etat-major de la brigade d'artillerie V . . .	Hildisrieden.
Régiment d'artillerie 1	»
» 2	Neudorf.
Compagnie d'administration 5	Kulm.

MANŒUVRES DU 11 SEPTEMBRE

Supposition pour le corps du Sud.

Le corps du Sud, victorieux à son aile droite le 10 septembre, a poussé ses avant-postes jusqu'au Geissbach.

L'ennemi a conservé ses positions devant l'aile gauche du corps du Sud. Commencement des hostilités, 8 heures du matin.

Supposition pour le corps du Nord.

Le corps du Nord dont l'aile gauche a été enfoncée par le corps du Sud a reçu des renforts pendant la nuit. En conséquence, le commandant se décide à surprendre de grand matin les avant-postes ennemis pour refouler le corps du Sud. L'attaque des avant-postes ennemis commencera à 8 heures.

L'ordre de division n° 9 contenait les dispositions du divisionnaire pour la journée.

L'ennemi battu sur son aile gauche le 10 septembre doit être attaqué à nouveau aujourd'hui.

J'ordonne :

1. La IVe division, les avant-postes exceptés — ils restent dans leurs positions — occupera au 11 septembre, à 8 heures du matin, une position de rendez-vous près de Lindau au nord de Rothenburg.

2. Le train de combat, les batteries de réserve de l'artillerie et les caissons se réuniront à Rothenburg, derrière le Rothbach.

3. Les différents corps toucheront leurs vivres à Emmen á 6 1/2 heures du matin. Les voitures d'approvisionnement et les chars à bagages attendront des ordres à Emmen.

4. Le commandant de la brigade d'artillerie donnera les ordres nécessaires au parc pour l'organisation du service de ravitaillement des munitions.

5. Le bataillon de génie recevra des ordres de l'ingénieur de division.

6. Le médecin de division donnera les ordres relatifs au service sanitaire.

7. Une retraite éventuelle serait effectuée sur le Rothbach près de Rothenburg (par le pont du chemin de fer). Il y aurait aussi lieu de se retirer sur la Reuss et l'Emme, près de Perlen et de Emmenhausen.

C'est le 15e régiment d'infanterie qui fut chargé du service des avant-postes qui s'étendaient de Bärenlingen (au sud-ouest d'Urswyl) par Unterbuchen, Geissbach, Leinacker, Scheid, Sonnhalden,

Untermettenwyl jusqu'à Trutigen. La ligne des soutiens allait d'Unterbürglen par Rain, Sandblatten, jusque dans la contrée d'Untermettenwyl. Le gros des avant-postes se trouvait dans la forêt au nord de Bartenschwyl. Le bataillon 43 constituait l'aile droite des avant-postes ; le bataillon 44 en était l'aile gauche et le bataillon 45 le gros. Le régiment de dragons chargé de protéger les flancs était, comme on le sait, cantonné à Urswyl (aile droite) et à Adelwyl et Neunkirch (aile gauche).

Vers les 6 1/2 heures le commandant des avant-postes fut informé que l'ennemi se fortifiait près de la forêt à l'ouest de la route et qu'une attaque sur Sandblatten était imminente. Ensuite de cette nouvelle, le commandant des avant-postes, lieutenant-colonel Geisshüssler, donna l'ordre au bataillon 43 d'occuper et de défendre la section de Rain et au bataillon 44 celles de Sandblattent Deux compagnies du bataillon 45 furent mises de piquet derrière les maisons de Sandblatten. Les pionniers d'infanterie y creusèrent des fossés de tirailleurs.

Pour la journée du 11 septembre le commandant du corps du Nord avait donné un *ordre de combat* et un *ordre de rassemblement* ainsi conçu :

Au quartier-général à Hildisrieden.

Ordre de combat pour le 11 septembre.

1. La Xme brigade combinée a subi hier un échec, son aile gauche a reculé. Pendant la nuit, des renforts sont arrivés.

2. Le commandant veut surprendre de grand matin les avant-postes ennemis et faire reculer le corps du Sud.

3. Nos avant-postes repousseront les avant-postes ennemis près de Sandblatten ; ils avanceront avec vigueur dans la direction de Rhothenburg. L'attaque commencera à 8 h. du matin.

4. Je serai sur la route principale tendant à Rothenburg.

5. Le train de combat me suivra à 1 kilomètre de distance.

6. Les pionniers seront réunis par régiment.

Première ligne. Lieut.-colonel Kurz ;
Régim. inf. 20 (2 bataillons) ;
» de dragons (2 escadrons) ;
» d'art. 1 ;
Ambulance 25.

Seconde ligne. 1 bataillon du 20e régiment ;
Régim. d'art. 2 ;
» d'inf. 19 ;
Ambulance 21.

Ordre de rassemblement pour le 11 septembre.

1. Le régiment d'infanterie 19 sera à 7 1/2 h. à la sortie nord de Hildisrieden, à l'ouest de la route près de Lenzenhüsli.

2. La compagnie de guides 11 sera à 7 h. au sud de Hildisrieden, à cheval sur la route au point 670.

3. Le régiment de dragons sera à 6 h. au sud de Hildisrieden, à la bifurcation des routes Hildisrieden-Sempach, Hildisrieden-Rothenburg.

4. La brigade d'artillerie sera à 7 1/2 h. à la sortie nord de Hildisrieden, à l'est de la route près de Gormund.

5. Les ambulances seront à 7 1/2 h. à cheval sur la route Neudorf-Hildisrieden près de Weierhaus.

6. Le train de combat (1er échelon) sera à 7 1/2 h., sous le commandement du lieutenant du train de la brigade, à cheval sur la route Hildisrieden-Neudorf près de Elmenringen au point 727.

7. Le second échelon, chars à bagages, fourgons et voitures de réquisition sera à 7 1/2 h., sous le commandement d'un officier de guides, à la bifurcation des routes Neudorf-Hildisrieden, Neudorf-Römerschwyl.

8. La colonne de vivres, commandée par un maréchal-des-logis de guides, se rendra, après avoir touché ses provisions, à Reinach, à la sortie nord de Neudorf.

9. Le régiment 20 concentrera ses avant-postes au point du jour contre la position de Gundoldingen. — Tout le régiment sera à 7 1/2 h. en position de combat à cheval sur la route contre Sandblatten, point 617.

Le commandant de la Xe brigade combinée.

La ligne occupée du 10 au 11 septembre par les trois bataillons du régiment 20 chargé du service d'avant-postes se dessinait en un arc saillant et comprenait presque tout l'espace qui s'étend entre les lacs de Sempach et de Baldegg.

A 8 h. du matin, les batteries 25 et 28 du 1er régiment d'artillerie ouvrirent le feu dès Gundoldingen sur les avant-postes ennemis près de Sandblatten.

Le divisionnaire voulait, comme au 10 septembre, laisser l'ennemi attaquer, se défendre lui-même, et alors ensuite procéder offensivement et avec la plus grande énergie. — A 8 h. du matin, le gros de la division était massé près de Lindau en avant de Rothenburg.

Cette position de Rothenburg, favorable au point de vue tactique, offrait cependant un grave inconvénient. En arrière se trouvait la gorge parfois assez profonde du Rothbach. — Un seul pont franchit cette gorge. D'autre part, à l'aile gauche, les mouvements des troupes étaient gênés par les méandres du Rothbach.

Pour parer dans la mesure du possible à ces graves inconvénients, on avait construit, dans la nuit du 10 au 11, un pont de circonstance à environ 200 m. en aval du pont fixe.

De même la compagnie de pontonniers avait reçu le 10 septembre

l'ordre de construire un pont sur la Reuss près du bac de Perlen. Ce pont devait faciliter une retraite possible : il était long de 65 m. et avait été jeté en 50 minutes. Il reposait sur un chevalet et 9 pontons. *(A suivre.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Département militaire suisse adresse aux cantons les deux circulaires ci-après :

30 juin. Afin de faire droit aux demandes qui nous sont adressées par un grand nombre d'officiers de corps de troupes non montées, de pouvoir échanger leur revolver de 10,4mm contre celui au calibre de 7,5mm, et afin d'introduire peu à peu un revolver de calibre uniforme dans les corps de troupes non montées, nous avons modifié comme suit notre décision du 11 août 1883.

a) Les officiers des corps de troupes non montées sont autorisées à échanger leur revolver de 10,4mm contre celui de 7,5mm, s'ils se chargent de tous les frais de remise à neuf de l'ancien revolver.

Dans ce cas, ces officiers doivent envoyer leur revolver, franco, à la fabrique d'armes fédérale à Berne qui, après avoir examiné l'arme, leur indiquera les frais qu'ils auront à payer. Après cette communication, les officiers resteront libres d'échanger leur revolver ou d'y renoncer.

b) Le revolver de 10,4mm ne pourra être remis, au prix de revient, qu'aux officiers des corps de troupes montées.

1er juillet. Les autorités militaires de quelques cantons se plaignent de ce que quelques commandants d'arrondissement accordent des congés pour se rendre à l'étranger, aussi bien à des militaires qu'à des hommes soumis au paiement de la taxe, sans en prévenir le commandant d'arrondissement du lieu d'origine.

Or, dès que ces hommes restent plus d'une année à l'étranger, ils doivent être biffés des contrôles matricules de leur dernier domicile, conformément au § 9, chiffre 2, 3e alinéa de l'ordonnance du 23 mai 1879, sur la tenue des contrôles militaires, et, comme cette ordonnance le prescrit d'ailleurs, ils doivent nécessairement être inscrits à nouveau dans le contrôle matricule de leur lieu d'origine. L'omission de ces communications entre les commandants d'arrondissement, expose les militaires à être punis injustement, signalés par la police, etc., tandis que les hommes astreints au paiement de la taxe, ne sont pas taxés pendant leur absence.

Pour faire cesser cet inconvénient, nous vous prions d'inviter vos commandants d'arrondissement à communiquer immédiatement les congés qu'ils accordent pour l'étranger, au commandant d'arrondissement du lieu d'origine de l'homme qui se rend en congé ; s'il s'agit de militaires incorporés ailleurs, ils en informeront aussi le commandant d'arrondissement du lieu où l'homme est incorporé. Ils pourront se servir à cet effet, soit du formulaire V ou de tout autre moyen de communication.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIX[e] Année. N° 8. 15 Août 1884

Organisation du train dans l'armée suisse [1].

Une armée ne se compose pas seulement d'hommes armés ; il lui faut des chevaux pour sa cavalerie et en outre encore des chevaux pour atteler toutes les nombreuses voitures nécessaires au transport de ses munitions, de ses canons, de ses outils et engins, de ses subsistances, de ses malades et blessés, etc.

C'est cet ensemble considérable de véhicules, de chevaux pour les traîner et de soldats pour les conduire, qui se nomme le *train* et qui correspond assez bien à ce que les Romains appelaient *impedimenta.*

De ces voitures attelées, les unes font partie intégrante de l'arme combattante. Ce sont pour l'artillerie, ses canons, ses caissons, affûts, forges, chariots, fourgons ; pour le parc, les caissons de munitions, les pièces de rechange, les outils de pionniers, etc.

D'autres servent au transport du matériel nécessaire à certains corps, le génie, l'administration, le service sanitaire.

D'autres enfin contiennent le matériel accessoire des corps, fourgons des états-majors de l'infanterie et de la cavalerie, ainsi que le premier échelon des munitions des troupes à pied.

De là différentes subdivisions et dénominations du train.

Avant l'organisation militaire actuelle, on distinguait pour l'élite :

1° Le train d'artillerie.

2° Les 14 compagnies de train de parc (parc de division, de pontons, de réserve).

3° Le train de parc de ligne (ambulances, caissons de bataillons, de carabiniers, du génie).

On voit qu'en particulier, il n'était rien prévu pour le transport du matériel des troupes d'administration, lesquelles au surplus n'existaient pas. Les corps transportaient leurs vivres et

[1] Conférence faite à la section de Chaux-de-Fonds par M. le colonel-brigadier Perrochet.

fourrages au moyen de chars de réquisition ou ils allaient les toucher dans les magasins du commissariat.

La loi militaire actuelle a singulièrement modifié cet état de choses et a eu pour but d'outiller notre petite armée sur le pied de celles des pays voisins, de manière à en former un tout se suffisant autant que possible à lui-même et plus indépendant qu'autrefois de l'élément non militaire.

Quant aux trains, elle prescrit les divisions suivantes :

1° Le train d'artillerie, qui attèle les voitures des batteries.

2° Le train des parcs de division, qui conduit les voitures à munitions de l'infanterie, des carabiniers, de la cavalerie, des pionniers, les munitions de réserve de l'artillerie, les canons et autres voitures de rechange, des chars à approvisionnements, etc.

3° Le train d'armée, qui se subdivise en deux groupes :

a) les bataillons du train, affectés aux voitures du génie, aux subsistances, au service sanitaire.

b) Le train de ligne, pour la conduite des voitures attachées aux états-majors, aux bataillons d'infanterie et aux escadrons de cavalerie et qui accompagne ces corps (munitions, fourgons, bagages, subsistances).

Remarquons que la landwehr n'a pas de train organisé; une partie de la cavalerie de landwehr n'ayant pas de chevaux, son personnel pourra être utilisé pour le service des voitures de cette fraction de l'armée.

De même, le train d'armée (bataillons du train) de l'élite, ne suffisant pas pour atteler les voitures des lazarets, il faudra y suppléer par les hommes du train de landwehr ou par des réquisitions en hommes et en chevaux.

Signalons brièvement les différences d'uniformes qui existent entre les soldats du train attachés aux corps ci-dessus.

1. Le train d'artillerie, soit les soldats du train des batteries porte l'uniforme de l'arme, le pompon et les numéros écarlates, les pattes d'épaules noires, bleues-claires et jaunes, comme les canonniers, deux canons en sautoir et la cocarde cantonale au képi.

2. Les soldats du train des parcs de division, ont le méme uniforme que ci-dessus, avec cette seule différence que les pattes d'épaules sont noires pour la colonne A, et bleues-claires pour la colonne B, avec chiffres arabes et liserés jaunes.

3. Dans le bataillon du train, l'uniforme est aussi le même, les

pattes d'épaules bleues-claires avec chiffres romains et liserés noirs. Toutefois, le képi porte la cocarde fédérale non surmontée de canons en sautoir.

4. Le train de ligne se distingue par les points suivants : sur le képi se trouve le numéro du corps auquel l'homme est attaché, ou le numéro de la division pour le train des états-majors; il n'y a pas de canons en sautoir, le pompon est blanc, la cocarde cantonale pour le train réparti aux unités de troupes cantonales et la cocarde fédérale pour le train réparti aux états-majors des corps de troupes combinés et des unités de troupes de la Confédération, les pattes d'épaules bleues-claires avec numéros en chiffres romains noirs.

Remarquons que le règlement d'habillement qui supprime les canons au képi du train d'armée, prescrit cependant les boutons d'uniforme chargés des deux canons surmontés d'une grenade. Il nous paraît qu'il y a dans ce fait une anomalie.

De même le parc de division porte la cocarde cantonale, bien que d'après l'article 28 de l'organisation militaire, on pût croire que cette troupe, étant fournie par la Confédération, devrait porter la cocarde fédérale, de même que les bataillons du train qui sont spécifiés au même article.

Composition des différents trains.

Le train d'artillerie.

Il attèle et conduit les canons, caissons, affûts de rechange, forges de campagne, chariots de batterie, fourgons et chars d'approvisionnement ; soit par batterie 18 voitures, 100 chevaux de trait (20 de selle), 160 hommes dont 55 soldats du train.

Dans les batteries de montagne, toute la troupe fait simultanément le service de canonnier et du train. Elles se composent de 6 pièces, 2 affûts de rechange, 60 caisses à munitions, 8 caisses d'outils et de pièces de rechange, 2 caisses de médecin, 2 de vétérinaire, 170 hommes, 12 chevaux, 71 bêtes de somme.

Les compagnies de position n'ont ni chevaux, ni train.

La landwehr a huit batteries attelées.

Le train du parc de division.

Il a à sa tête un état-major composé d'un major-commandant, d'un adjudant et d'un quartier-maître (4 chevaux).

Le parc se subdivise en deux colonnes, chacune de 160 hommes dont 67 soldats du train, 21 chevaux de selle; la colonne A a 122 chevaux de trait, la colonne B 116.

Colonne A. Voitures et chevaux.

Section I.

13^{2} demi-caissons infanterie,
1^{2} char à approvisionnements,
14 voitures, 28 chevaux.

Section II.

12^{4} caissons d'artillerie,
3^{4} pièces de canon de remplact,
1^{4} forge de campagne du parc,
1^{4} chariot de parc,
1^{4} fourgon de parc,
1^{2} char à approvisionnements,
1^{4} chariot à outils de pionniers,
1^{4} chariot d'artificiers,
2^{4} chariots de pionniers,
23 voitures, 90 chevaux,

soit au total: 37 voitures, 118 chevaux de trait, plus 4 dits de réserve et 21 chevaux de selle.

Colonne B. Voitures et chevaux.

Section I.

13^{2} demi-caissons d'infanterie,
1^{2} char à approvisionnements,
14 voitures, 28 chevaux.

Section II.

12^{4} caissons d'artillerie,
3^{4} pièces de remplacement,
1^{4} forge de campagne du parc,
1^{4} chariot de parc,
1^{4} fourgon de parc,
1^{2} char à approvisionnements,
1^{2} demi-caisson de cavalerie.
2^{4} chariots de pionniers,
22 voitures, 84 chevaux,

soit au total : 36 voitures, 112 chevaux de trait, plus 4 de réserve et 21 chevaux de selle.

Quant à la landwehr, elle a 8 colonnes de parc n°s 1 à 8.

Le train d'armée.

1. *Le Bataillon du train.*

Chaque division d'armée a un bataillon du train, qui se partage en deux divisions et ayant à sa tête un major et 2 officiers avec 4 chevaux.

La première division nommée aussi *train du génie* a 91 hommes, dont 60 soldats du train, 12 chevaux de selle, 114 de trait.

La seconde division ou le *train d'administration* compte 120 hommes dont 76 soldats du train, 18 chevaux de selle, 150 de trait.

Total pour le bataillon : 214 hommes, 34 chevaux de selle, 264 chevaux de trait.

On voit qu'il n'y a plus d'hommes ni de chevaux disponibles pour les voitures du lazaret. Un message et un arrêté du Conseil fédéral du 19 février 1877 remédient à cette lacune par les dispositions que nous allons résumer.

L'article 28 de l'organisation militaire indique que le bataillon du train fournit, par division, le train nécessaire au génie, aux lazarets de campagne et à l'administration et que pour les lazarets on pourra appeler des détachements des bataillons du train de landwehr. Le tableau XVII de la même loi donne pour le lazaret la composition suivante :

Etat-major,	7 hommes	et	3	chevaux	de selle.
5 ambulances,	200	»	5	»	»
Voitures, 22		avec	90	»	de trait.

D'autre part le tableau VIII ne prévoit dans la composition du bataillon du train, que les trains du génie et de l'administration.

En présence des prescriptions de l'article 28 et du tableau XVII d'une part et d'autre part du silence du tableau VIII, il y avait lieu de prendre des mesures et l'on arrêta ce qui suit :

Le train de lazaret forme la IIe division du bataillon du train de landwehr, il se compose de 91 hommes, 12 chevaux de selle, 106 chevaux de trait ; en d'autres termes, le lazaret de campagne est desservi par la IIe division du bataillon du train de landwehr.

Ces explications fournies sur le train du lazaret, revenons à la composition des deux autres divisions du bataillon du train.

La 1re, *train du génie*, comprend :

2^4 chariots de sapeurs.
2^4 » de pontonniers.
1^4 forge de campagne.
12^4 chariots à chevalets et à poutrelles.
3^4 chariots de télégraphe.
1^4 » de station.
2^4 » pour ouvriers de chemin de fer.
2^2 demi-caissons.
1^3 fourgon.
1^2 char à bagages.
3^2 chars à approvisionnements.

Total, 30 voitures et 107 chevaux de trait,
plus 7 » » de réserve.
Total, 114 » »

La 2e division attèle les voitures *d'administration*, ce sont :

1^{2} fourgon.
1^{4} forge de campagne.
36^{4} chars à approvisionnements.

soit 38 voitures et 150 chevaux de trait.

Bien que le tableau VIII de l'organisation militaire indique, comme nous venons de le faire, la composition du train de la compagnie d'administration, nous pensons qu'il faut y ajouter pour mémoire, selon le tableau XVII, 2^{2} chars à ustensiles que nous retrouverons dans l'énumération des voitures du train de ligne.

Le train d'armée de landwehr compte 8 bataillons à 308 hommes = 2464 hommes.

2. *Le train de ligne.*

Ce train conduit les voitures des états-majors, des bataillons d'infanterie et des escadrons, ainsi que le 1er échelon de munitions d'infanterie et de subsistances.

Pour une division, le train de ligne est fort de 120 hommes et de 221 chevaux, qui ont à conduire 98 voitures, savoir :

1 lieutenant du train par brig^{e},	2	hommes	2	chev. de selle.
1 adjud. s.-off. » régim^{t}	4	»	4	»
1 appointé » batail.	13	»		
2^{2} fourgons d'état-major de division et du commissariat,	2	»	4	chev. de trait.
2^{2} fourgons d'état-major de brigade,	2	»	4	»
4^{2} fourgons d'état-major de régiment,	4	»	8	»
24^{2} caissons de munitions de 12 bataillons,	24	»	48	»
2^{2} caissons de munitions du bataillon de carabiniers,	2	»	4	»
12^{2} chars à bagages de 12 bataillons,	12	»	24	»
1^{2} char à bagages de 1 bataillon de carabiniers,	1	»	2	»
24^{2} chars d'approvisionnement de 12 bataillons,	24	»	48	»
2^{2} chars d'approvisionnement du bataillon de carabiniers,	2	»	4	»

12[3] fourgons de bataillon,	12	hommes	36	chev. de trait.
1[3] » de bat. de carabin.,	1	»	3	»
3[4] forges de campagne de régiment de cavalerie,	6	»	12	»
6[2] chars d'approvisionnement du régiment de cavalerie,	6	»	12	»
1[2] fourgon d'état-major de brigade artillerie,	1	»	2	»
2[2] chars d'ustensiles de la section des subsistances de la compagnie d'administration,	2	»	4	»
98 voitures,	120	hommes	221	chevaux.

Répartition et emplacement des trains.

Batteries. Le train préposé à la conduite des canons et des caissons appartient à la *batterie de manœuvre* ; le train qui conduit les autres voitures forme, avec celles-ci, *la réserve.*

Dans le régiment, on groupe généralement ensemble les réserves des deux batteries.

Le premier échelon de munitions qui, dans l'artillerie, est formé par les caissons, peut parfois être aussi réuni par régiment, sauf à faire accompagner chaque batterie par un caisson de remplacement.

Le train de subsistances d'une batterie se compose de ses deux chars d'approvisionnement, auxquels nous joignons, bien que l'introduction n'en soit pas encore réglementaire, la cuisine de campagne; il peut arriver que ces trois voitures soient distraites de la réserve et jointes au train de subsistances d'autres corps voisins.

Parc de division. Il ne doit pas s'intercaler dans les colonnes de troupes en marche, mais demeurer en arrière à une certaine distance. Seules quelques voitures du parc sont momentanément rapprochées des troupes pour le remplacement des munitions et pour d'autres buts semblables. De ses deux colonnes A et B, l'une est tenue, pendant les mouvements, à une distance de quelques lieues des troupes; l'autre demeure jusqu'à une journée de marche plus en arrière.

Quant aux voitures de subsistances attachées aux colonnes de parc, elles se tiennent toujours avec celles-ci.

Bataillon du train. Son état-major demeure toujours auprès

de l'état-major de la division de qui il reçoit les directions pour la conduite des voitures.

La 1re *division* du bataillon forme le train du génie; elle se compose de : état-major, 4 voitures, 9 chevaux de trait, 7 chevaux de trait de réserve. (2^2 demi-caissons, 1^3 fourgon, 1^2 char de bagages.) Pour la compagnie de sapeurs, il y a : 2^4 chariots de sapeurs, 1^2 char à approvisionnements.

Pour la compagnie de pontonniers : 2^4 chariots de pontonniers; 1^4 forge de campagne; 12^4 chariots à chevalets et poutrelles; 1^2 char d'approvisionnements.

Pour la compagnie de pionniers : 1^2 char d'approvisionnements.

Cette compagnie se subdivise en :

a) division du télégraphe, 3^4 chariots; 1^4 chariot de station.

b) division des chemins de fer, 2^4 chariots pour ouvriers.

La 2e *division* du bataillon du train d'administration a deux sections : *a*) section des subsistances; les 38 voitures détaillées plus haut (ou 40 en comptant les 2^2 chars d'ustensiles); *b*) section des magasins; elle n'a ni voitures, ni chevaux, ni train. Nous avons vu que les voitures du lazaret sont desservies par la 2e division du bataillon de landwehr; elles se répartissent comme suit :

Lazaret de campagne, formé de cinq ambulances, employant 20 voitures et 50 chevaux de trait, 27 soldats du train, dont 2 maréchaux des logis et 5 appointés. Le train des ambulances est le train mobile de la partie sanitaire de la division.

Colonnes de voitures pour les communications entre les ambulances et les hôpitaux, stations de chemins de fer, etc., 16^2 voitures de réquisition, 32 chevaux de trait.

Colonnes de matériel de réserve, 2^4 fourgons, 8 chevaux. En cas de mise sur pied d'une division d'armée, cette 2e division du bataillon du train est attachée au lazaret de campagne du corps et vient ainsi renforcer le bataillon du train d'élite.

Train de ligne. — Lorsqu'il se trouve réuni pour tout le régiment, il est placé sous les ordres de l'adjudant sous-officier du train. Habituellement il est réparti en trois sections :

1° Train de bagages : 1^4 fourgon de régiment, 3^3 fourgons de bataillon, 3^2 chars de bagage; total 7 voitures, 17 chevaux de trait.

2° Train de munitions : 6^2 caissons avec 12 chevaux.

3° Train de subsistances : 6^2 chars d'approvisionnement, 12 chevaux.

Ces trois groupes sont parfois séparés l'un de l'autre pour être réunis à ceux d'autres régiments; ainsi, par exemple, les trains de munitions de deux régiments seront joints.

D'après ce qui précède, une brigade d'infanterie compte 67 chevaux de selle, 84 chevaux de trait, 39 voitures; ce train dans son ensemble est sous les ordres du lieutenant du train de la brigade. En cas de dislocation, cet officier demeure avec le train de bagage.

Le train attaché au bataillon de carabiniers se compose de :

1^{3} fourgon de bataillon.
1^{2} char de bagages.
2^{2} caissons.
2^{2} chars d'approvisionnements.

Total, 6 voitures, 13 chevaux de trait.

Si le bataillon est joint à un régiment d'infanterie, les trains des quatre bataillons sont réunis.

Le régiment de dragons est accompagné du train suivant :

1° Le train de forges: 3^{4} forges, 12 chevaux de trait.

2° Le train de subsistances: 6^{2} chars d'approvisionnements, 12 chevaux de trait.

Le train de bagage du régiment peut aussi être réuni à celui de l'infanterie.

Longueur des colonnes.

Pour les indications que nous allons donner, nous avons admis les bases contenues dans l'Instruction sur le service des troupes en campagne; elle indique par exemple, pour une voiture à 6 chevaux, 18^{m}; à 4 chevaux, 15^{m}; à 2 chevaux, 12^{m}, tandis que, d'autres cours de tactique admettent 17^{m}, 14^{m}, 11^{m}, et moins encore.

Les longueurs doivent être diminuées pendant les marches de guerre pour les colonnes de fantassins.

	Marches ordinaires	de guerre
Bataillon d'infanterie sans ses voitures,	400^{m}	300^{m}
» » 6 voitures, 13 chevaux,	74	74
Régiment » 19 » 41 »	234	234
Batterie d'artillerie, sans ses 2 chars d'approv.,	300	300
Escadron de cavalerie, sans voitures,	130	130
Régiment de cavalerie, 9 voitures, 24 chevaux,	117	117
Parc de division, 73 voitures, 238 chevaux,	1000	1000

Répartition des munitions.

1re *ligne. — Infanterie.*

Le premier échelon de munitions du bataillon est formé par ses deux demi-caissons qui contiennent chacun 12000 cartouches. Il en est de même pour le bataillon de carabiniers (train de ligne).

Cavalerie.

Cette arme n'a pas de munitions en première ligne.

Artillerie.

Ses munitions de première ligne sont contenues dans les six caissons, les avant-trains des pièces et l'affût de rechange des batteries, soit 7 affûts à 40 coups pour une batterie de 8 cm. (20 obus, 18 shrapnels, 2 mitrailles), total 280 coups; 6 caissons, total 768 coups (68 obus, 58 shrapnels, 2 mitrailles).

2me *ligne. — Infanterie et carabiniers.*

Chaque bataillon a, au parc de division, 2 demi-caissons de 12000 cartouches chacun; ils se trouvent dans la 1re section de chacune des colonnes de parc.

Cavalerie.

Au parc de division, elle a 1 demi-caisson de 7500 cartouches pour mousqueton et de 8000 pour revolver; ces dernières sont destinées aux dragons, guides, et à tout officier ou sous-officier monté armé du revolver. Cette voiture se trouve dans la colonne B, 2e section.

Artillerie.

La brigade d'artillerie a, au parc de division, 4 caissons par batterie et 1 canon de rechange, dont l'avant-train est chargé, soit 24 caissons et 6 pièces, contenant 1752 obus, 1500 shrapnels et 60 mitrailles; total 3312 coups. Ces quantités s'appliquent aux 2e et 8e brigades qui n'ont que des pièces de 8 cm.; pour les 6 autres brigades, dont 2 batteries sont de 10 cm., il y a une différence en moins de 272 coups. Ces voitures sont par moitié dans la 2e section de chaque colonne du parc.

3me *ligne. — Infanterie.*

1 demi-caisson par bataillon, au dépôt. Le surplus de la munition est emmagasiné.

Artillerie.

2 caissons par batterie, au dépôt. Le reste en magasin.

L'instruction sur le remplacement des munitions indique, comme nombre de munitions au dépôt et au magasin, 1200 coups par batterie de 8 cm. et 1584 par batterie de 10 cm., tandis que pour ces dernières le réglement sur le service des bouches à feu de campagne n'indiquait que 1184 coups et pour les batteries de 8 cm. 800 coups au lieu de 1200.

Dispositions tactiques.

En marche. — 1re ligne.

Infanterie. Dans une marche en avant, le gros est suivi par ses munitions de première ligne; en retraite, c'est l'inverse.

Dans les marches ordinaires, on peut allonger la colonne; à proximité de l'ennemi, il faut au contraire la raccourcir.

Dans les premières, les colonnes de vivres et de bagages suivent de près les troupes; dans les marches de guerre, ce sont les voitures du train de combat, c'est-à-dire les caissons de munitions et les voitures d'ambulance qui demeurent en contact avec les troupes. Ainsi donc, pour organiser les colonnes de train, il est de principe que les voitures les plus rapprochées des troupes doivent être celles dont le contenu doit vraisemblablement être utilisé en premier lieu.

Par exemple, dans une division en marche de guerre, la colonne sera répartie comme suit: Avant-garde, une ambulance et train de combat de l'avant-garde; gros de la division, deux ambulances, premier échelon du train de combat, deux ambulances, deuxième échelon du train de combat; colonne d'approvisionnements et de bagages; poste, colonne d'approvisionnements retournant chercher les subsistances ou en revenant.

Complétons ces instructions par l'indication détaillée des éléments qui composent les groupes ci-dessus énumérés. (Voir instructions sur le service en campagne.)

1. Le premier échelon du train de combat comprend: une partie du lazaret de campagne, les demi-caissons et les fourgons des bataillons d'infanterie, les chevaux de main des officiers; puis, si l'on en prévoit l'emploi, les chariots des pionniers d'infanterie ou des fractions du parc du génie, par exemple, le train de pontons.

Les forges de campagne de la cavalerie suivent le régiment de dragons ou marchent avec le 1er échelon du train de combat.

Les réserves des batteries et les chevaux de réserve de l'artillerie suivent la colonne d'artillerie.

2. Les autres parties du train de la division (ambulances avec matériel de réserve du lazaret de campagne, fourgons des états-majors, parc de division, parc du génie, chars à approvisionnements et à bagages, chars d'approvisionnements de la compagnie d'administration) peuvent, suivant les besoins, être réparties en d'autres échelons ou recevoir des ordres spéciaux.

Dans la règle, les quatre premières de ces colonnes (ambulances, fourgons, parc de division et du génie) sont réunies en une seule colonne pour former le 2e échelon du train de combat. On peut aussi former un 1er et un 2e échelon avec les chars d'approvisionnements, en faisant rentrer dans le 1er échelon les chars d'approvisionnements et de bagages des corps, et dans le 2e les chars d'approvisionnements de la compagnie d'administration.

Quant à la poste de campagne, elle marchera de préférence avec le premier échelon de la colonne de vivres.

3. Lorsqu'une division marche en plusieurs colonnes, elle répartit entre celles-ci son train de combat et ses ambulances. Suivant les circonstances, on fait de même pour les chars à approvisionnements des corps et pour les chars à bagages.

4. Dans chaque colonne du train, les voitures se suivent dans le même ordre que, dans la colonne de marche, les corps auxquels elles appartiennent.

Artillerie. Les caissons suivent, ou en retraite précèdent, la batterie. La réserve suit ou précède les caissons.

2me *ligne.*

Le parc de division, ou tout au moins une de ses colonnes, forme le dernier élément du train de combat de la division, tant pour l'infanterie que pour l'artillerie.

Remarque générale. Tant dans les marches ordinaires que dans celles de guerre et à proximité de l'ennemi, les colonnes de train marchent, sauf rares exceptions, voiture par voiture, en empruntant la droite de la route ou si possible le terrain avoisinant les routes, afin de laisser ces dernières pour l'usage des troupes combattantes et pour la libre circulation des officiers, ordonnances et en général pour le service des ordres et des rapports.

Au combat : 1re *ligne.*

Infanterie. L'échelon de munitions de brigade (train de ligne)

se place à proximité des réserves, soit à environ 600 m. de la ligne de feu. Le lieutenant du train reçoit du brigadier les ordres pour les places à occuper et les dispositions à prendre.

L'échelon sera à couvert et aura des communications faciles avec la ligne de feu. Un des guides attachés au lieutenant avertira les régiments de l'emplacement occupé par les voitures.

Artillerie. La ligne des caissons sera établie à 100 m. et jusqu'à 300 m. en arrière des pièces et à couvert. Elle détache un caisson par batterie pour le remplacement des munitions.

La réserve sera de 300 m. à 400 m. en arrière des caissons et elle conservera ses communications en avant avec la ligne des caissons.

2me *ligne.*

Le brigadier d'artillerie indique au parc son emplacement.

La 1re colonne s'établira à 1000 m. derrière le 1er échelon (1re ligne) vers le centre des troupes et à côté de la route. Selon les besoins, le parc peut détacher des voitures de munitions en avant. Il se maintient en communications en avant avec le brigadier d'artillerie et avertit les brigadiers d'infanterie de sa position.

La 2e colonne demeure dans la règle à 3000 m. ou 4000 m. en arrière de la première.

3e *ligne.*

Pour le service des parcs de dépôt, on emploie le personnel des colonnes de parc de landwehr (abrégé de l'organisation de l'artillerie) et pour le transport des pièces de position, on utilisera des détachements du train de landwehr.

Remplacement des munitions pendant le combat.

1re *ligne.*

Infanterie. Faire avancer la ou les voitures demandées et envoyer un sous-officier et 4 hommes par demi-caisson avec les sacs en toile pour distribuer la munition à la ligne de feu.

Ensuite, on rend les sacs en toile aux demi-caissons. Ces derniers une fois vides sont envoyés au parc de division pour être regarnis, puis ils vont reprendre leur place.

Disons en passant que chaque demi-caisson contient quatre sacs en toile.

La cavalerie et le génie s'adressent à l'échelon de munitions d'infanterie le plus rapproché.

Artillerie. Un caisson suit les pièces et prend place derrière elles, on le remplace lorsqu'il est vide. Dès que deux caissons sont épuisés ils sont remplacés par deux caissons du parc.

2me *ligne.*

Le parc fournit les munitions contre récépissé et reçoit toutes les voitures endommagées.

Après le combat.

Le remplacement des munitions se fait par le parc de division, celui-ci se compléte par sa seconde colonne ou par le parc de dépôt.

Il nous a paru utile et intéressant de réunir dans les lignes qui précèdent, ce qui concerne le train de notre armée, l'organisation de ses différentes parties, leur groupement, leur emploi, leurs dénominations diverses, de manière à faciliter aux jeunes officiers spécialement, l'étude de cette organisation importante et assez compliquée.

Gestion du Département militaire fédéral en 1883.

(Suite.)

Voici maintenant les résultats du recrutement :

PAR ARMES :

Infanterie.

Fusiliers et carabiniers	11,441	hommes.

Cavalerie.

Dragons	298	hommes.
Guides	48	»

Artillerie.

Batteries attelées : Canonniers . .	403	»
» Soldats du train	549	»
Batteries de montagne	40	»
Compagnies de position	138	»
Colonnes de parc : Soldats du parc	107	»
» Soldats du train	184	»
Compagnie d'artificiers	39	»
Bataillons du train	290	»

Génie.

Sapeurs	420	»
Pontonniers	163	»
Pionniers	146	»

Troupes sanitaires.

Recrues . . . . 427 hommes.

Troupes d'administration.

Recrues . . . . 100 »

Total 14,793 hommes.

Effectif de l'armée fédérale. L'arrêté fédéral du 22 décembre 1882 ayant été mis à exécution, le nombre des bataillons d'infanterie des cantons de Lucerne et de Fribourg a été réduit d'un bataillon de fusiliers dans chacun de ces deux cantons. (Ainsi quatre bataillons ont été retranchés de l'armée fédérale, sous le vain prétexte que le recrutement qu'on sait ne pouvait fournir les effectifs voulus ; et cela par un arrêté soustrait au referendum comme urgent !)

Ces lacunes ont été comblées par l'incorporation, dans les divisions respectives, des deux bataillons d'infanterie surnuméraires n°s 98 du Valais et 99 d'Argovie. Pour ne pas trop modifier la division territoriale actuelle qui a été reconnue bonne, le bataillon d'infanterie n° 99 d'Argovie a été transféré, sous le n° 46, dans la IVme division, et les cinq anciens arrondissements de bataillon du canton de Lucerne ont été transformés en quatre arrondissements.

Le bataillon surnuméraire n° 98 du Valais a été transféré, sous le n° 11, dans la Ire division, et l'ancien bataillon n° 11 de Genève l'a été, sous le n° 13, dans la IIe division ; on a conservé les deux arrondissements de recrutement actuels du canton de Fribourg pour les quatre bataillons qu'il aura à fournir à l'avenir, et, à cet effet, les limites de ces arrondissements ont été partiellement modifiées. (D'où il résulte que pour la IIe division, le fameux principe des circonscriptions territoriales qui était l'une des bases fondamentales de la révision de 1872-1874, se trouve complètement renié.)

L'effectif de contrôle de l'armée, au 1er janvier 1884, est le suivant :

A. ELITE

1. *Par division :*	Effectif réglementaire.	Etat effectif 1884	Etat effectif 1883
Ire division	12,717	15,451	16,527
IIe »	12,717	14,692	13,507
IIIe »	12,717	11,716	11,660
IVe »	12,717	11,955	11,476
V^e^ »	12,717	14,063	15,064
VIe »	12,717	15,150	14,600
VIIe »	12,717	15,689	16,050
VIIIe »	12,717	12,579	13,429
Officiers et troupes ne faisant pas partie des divisions .	2,104	2,343	2,339
Officiers et secrétaires d'état-major à teneur de l'art. 58 de l'organisation militaire .	—	246	265
Total	103,840	113,884	114,917

2. *Par armes* :	Effectif réglementaire.	Etat effectif. 1884	1883
Etat-major général et section des chemins de fer . . .	54[1]	69	69
Officiers judiciaires. . . .	44	33	34
Infanterie	76,120	82,170	83,522
Cavalerie	3,412	2,957	2,929
Artillerie	14,486	17,241	17,343
Génie	4,864	5,943	5,660
Troupes sanitaires	4,484	4,427	4,309
» d'administration . .	376	1,044	1,051
Total	103,840	113,884	114,917

B. Landwehr

Par armes :			
Etat-major général	—	14	—
Infanterie	75,936	73,073	75,425
Cavalerie	3,396	2,428	2,396
Artillerie	7,970	8,798	8,680
Génie	4,848	2,210	2,206
Troupes sanitaires	2,938	1,397	1,332
» d'administration . .	376	216	220
Total	95,464	88,136	90,259

Personnel d'instruction. Ce personnel compte l'effectif suivant :

	Réglementaire.	A fin 1883.
Infanterie . . .	107 hommes.	99 hommes.
Cavalerie . . .	16 »	16 »
Artillerie . . .	37 »	34 »
Génie	10 »	8 »
Sanitaire . . .	10 »	9 »
Administration .	3 »	3 »
Total	183 hommes.	169 hommes.

MM. le lieut.-colonel de la Rive et le major Wassmer ont été désignés comme titulaires des deux nouvelles places d'instructeurs d'infanterie de 1re classe nouvellement créées ; ils ont été spécialement attachés à l'instructeur en chef pour être employés par lui dans les écoles centrales et dans les cours spéciaux.

L'instructeur du tir d'infanterie, M. le colonel von Mechel, qui dirigeait les écoles de tir avec beaucoup de succès depuis la nouvelle organisation, ayant été appelé aux fonctions de commandant d'arrondissement à Bâle, a demandé et obtenu sa démission le 12 juin

[1] Le chiffre des officiers de la section des chemins de fer de l'état-major général n'est pas fixé par la loi et ne figure dès lors pas ici.

1883. M. le lieut.-colonel Veillon a dirigé les écoles de tir qui ont encore eu lieu en 1883.

Le 12 juin est décédé, à la suite d'une chute de cheval, M. le lieut.-colonel Arnold Schmid, de Stein a/Rh., instructeur en chef de la cavalerie, qui remplissait ces fonctions avec beaucoup de mérite. Le Conseil fédéral l'a remplacé par M. le lieut.-colonel d'artillerie Wille, qui a été transféré avec son grade dans la cavalerie.

Le rapport fédéral s'étend longuement sur la question de l'enseignement de la *gymnastique scolaire ;* il donne des tableaux détaillés sur l'état de cet enseignement pendant l'année scolaire 1882-83. Nous ne pouvons analyser toute cette partie du rapport ; bornons-nous à dire que l'ordonnance sur la matière a été révisée le 16 avril 1883 et que l'autorité fédérale, tout en constatant les progrès réalisés, déclare qu'elle insistera pour que les prescriptions de cette ordonnance soient exécutées. — Sur 21 cantons, 110,779 élèves fréquentent les leçons de gymnastique. Uri, Unterwald-le-bas, Appenzell Rh.-Int. et Valais n'ont pas fourni de renseignements à cet égard.

Cours d'instruction.

Il y a eu en 1883 deux cours *d'état-major général* et un cours pour les *secrétaires d'état-major.*

Le premier cours d'état-major général a eu sa durée réglementaire de 10 semaines pour les lieutenants et les capitaines qui désiraient entrer dans l'état-major général ou qui suivaient l'école pour perfectionner leurs connaissances militaires générales. Cette école a été suivie par 20 officiers de troupes (13 d'infanterie, 4 d'artillerie et 3 du génie). 12 de ces officiers sont entrés à l'état-major général dans le courant de l'année. L'instruction théorique de 8 semaines a été suivie d'un voyage d'état-major, de 14 jours de durée, basé sur des suppositions stratégiques et tactiques déterminées.

Le second cours d'état-major a eu 4 semaines de durée et a été suivi par 18 officiers, savoir 13 officiers supérieurs pour la plupart de l'état major-général, 2 lieutenants-colonels de troupes sanitaires (médecins de division), 1 major de troupes d'administration, 1 capitaine du génie et 1 vétérinaire. Ce cours a consisté en une reconnaissance de la Suisse primitive, conjointement et pour terminer provisoirement les travaux de l'année dernière sur la géographie militaire de la Suisse.

Cette reconnaissance a eu lieu en 3 sections, l'une pour la géographie militaire et les deux autres pour résoudre des questions de tactique basées sur des idées spéciales et générales.

Le cours des secrétaires d'état-major a duré 3 semaines. Il a été suivi par 6 secrétaires d'état-major et 7 sous-officiers et soldats. Ces derniers ont été nommés secrétaires d'état-major, après avoir été proposés comme tels à la fin du cours. A cette occasion on doit se

demander si les programmes de ces cours et les conditions d'admission ne pourraient pas être avantageusement modifiés pour répondre au but recherché par l'institution de ce sécrétariat?

On a appelé successivement aux *travaux de subdivision* et pour un temps plus ou moins prolongé, 16 officiers de l'état-major général, 1 officier supérieur d'artillerie et 1 officier supérieur de troupes d'administration, pour concourir aux travaux prévus par l'article 75 de l'organisation militaire.

On a ensuite appelé 10 officiers de la section des chemins de fer pour des travaux préparatoires du service de guerre des chemins de fer.

Services spéciaux. 6 officiers de l'état-major général ont pris part aux cours de répétition, par division et par brigade, des corps auxquels ils sont attachés. 6 autres officiers de l'état-major général ont suivi ces manœuvres pour se perfectionner dans la conduite supérieure des troupes et dans le service des états-majors ou pour s'acquitter de tâches spéciales.

7 officiers de l'état-major général ont suivi les écoles de recrues des armes desquelles ils ne sont pas sortis, savoir 4 dans l'infanterie, 1 dans la cavalerie, 1 dans l'artillerie et 1 dans le génie.

En outre, 12 officiers de l'état-major général ont été employés comme instructeurs dans les écoles de différentes armes.

Infanterie.

Ecoles de recrues. Il y a eu 3 écoles de recrues dans chaque arrondissement de division, à l'exception du VIIe où il n'y en a eu que 2; l'école des recrues instituteurs a eu lieu à Lucerne, celle des recrues armuriers à Zofingue.

On a instruit 10,150 hommes, soit 706 de plus qu'en 1882. 760 hommes ont été incorporés dans les carabiniers. 2,348 hommes ont reçu des cartes distinctives de bons tireurs; la marque distinctive de bons tireurs a été délivrée à 997 recrues de fusiliers (1882 : 812).

L'école complémentaire a été suivie par 438 hommes = 4,2 % (1882: environ 6 %), le plus dans la IIe division avec 10,4 % et dans la VIIIe division avec 6,2 %, le moins dans la VIe division avec 0,5 % et dans la Ire division avec 1,4 %.

Les écoles de recrues ont eu une marche régulière et normale, lorsque la stricte exécution du plan d'instruction n'a pas été entravée par un mauvais temps persistant, et elles ont de même donné des résultats généralement satisfaisants. On a obtenu de meilleurs résultats qu'en 1882 dans les exercices de tir à toutes les cibles et à toutes les distances, à l'exception des cibles-figures où les résultats sont identiques à ceux de l'année précédente.

Les recrues armuriers ont reçu comme jusqu'ici leur instruction spéciale à l'école des armuriers de Zofingue.

Cours de répétition de l'élite. Ces cours ont eu lieu par unités et dans l'ordre prescrit, savoir :

VIIe division : par bataillon.
Ire » » régiment.
V^e^ » » brigade.
IVe » » division.

2 cours de bataillon ont eu lieu à Frauenfeld, 5 à St-Gall, 6 à Hérisau.

Divers cours ont été contrariés par la neige et par une température humide et froide ; malgré cela, on s'est efforcé de remplir les conditions du plan d'instruction. Les rapports d'école et d'inspection s'expriment pour la plupart d'une manière très satisfaisante sur les résultats obtenus ainsi que sur le zèle avec lequel les officiers et les troupes ont cherché à profiter de l'instruction. Les bataillons sont bien commandés et seraient à un degré de développement assez satisfaisant si, dans quelques-uns d'entre eux, le corps des sous-officiers n'avait pas dû être qualifié de médiocre.

Les armuriers, quelques-uns des bataillons du génie y compris, ont été envoyés successivement à la fabrique d'armes fédérale pour y recevoir leur instruction technique.

Nous ne reviendrons pas sur les *cours de régiment* de la Ire division, dont la *Revue militaire* a donné des comptes-rendus détaillés. Mentionnons seulement l'appréciation des cadres et de la troupe que le Département militaire fédéral donne dans les termes suivants :

Les troupes ont supporté les fatigues avec beaucoup de bonne volonté. Les officiers supérieurs sont entrés bien préparés au service : les commandants de régiment ont prouvé qu'ils étaient à la hauteur de leur tâche ; les commandants de bataillon sont bons pour la plupart ; en revanche, les qualités des officiers subalternes sont très différentes. Le meilleur accord n'a cesser de régner entre les troupes des différentes armes, ainsi qu'entre leurs chefs.

Les cours préparatoires ont été bien dirigés, et quoiqu'il se soit produit pendant les manœuvres des fautes de nature à justifier les critiques auxquelles elles ont été soumises, les progrès qui ont été faits de jour en jour ont été assez évidents pour que l'on puisse dire : les manœuvres ont été closes avec un résultat satisfaisant.

Cours de brigade. Les cours préparatoires de la IXe brigade, à laquelle on avait adjoint le bataillon de carabiniers n° 5, ont eu lieu pour le 17e régiment à Bâle, pour le 18e régiment à Liestal et pour le bataillon de carabiniers à Binningen. Les manœuvres réciproques ont eu lieu à Birseck, de concert avec les armes spéciales. La Xe brigade d'infanterie à laquelle on avait ajouté 2 régiments d'artillerie, 2 escadrons et 2 ambulances, représentait l'ennemi pendant les grandes manœuvres de la IVe division de l'armée ; elle a fait son

cours préparatoire à Zofingue avec le 19e régiment et à Aarau avec le 20e.

Les deux brigades ont été qualifiées de corps disciplinés et capables ; on a été satisfait de la tenue et du bon ordre, aussi bien pendant les manœuvres que dans les cantonnements et lors de l'inspection ; la meilleure instruction des troupes s'est fait avantageusement remarquer, surtout pendant l'exécution bien comprise du service de sûreté, la discipline et la direction du feu.

On blâme, en revanche, le fait que la tenue a laissé à désirer, aussi bien pendant le service de campagne que pendant les exercices de tir, mais il faut l'attribuer à la durée trop courte des cours préparatoires, qui ne permet pas de perfectionner de telle sorte les compagnies et les bataillons, que ces unités puissent s'acquitter de leur tâche sans difficulté et sans frottements lorsqu'elles sont appelées plus tard aux manœuvres de grands corps de troupes. Quant au bataillon de carabiniers no 5, on fait remarquer qu'il ne possède pas la mobilité voulue, et que ses mouvements sont trop longs.

D'autre part, on fait ressortir que les commandants de bataillon et la plupart des chefs de compagnie se sont montrés à la hauteur de leur tâche et qu'ils possèdent l'autorité nécessaire ; que le zèle pour le service était réel chez presque tous les supérieurs et que, proportionnellement aux exigences du service, la troupe a prouvé qu'elle était aussi bien éduquée que les cadres.

En ce qui concerne la conduite supérieure des troupes, on loue spécialement le service correct des ordres, et l'on fait remarquer tout particulièrement que les chefs supérieurs n'interviennent pas inutilement dans les attributions de leurs subordonnés. On a remarqué, en tout cas, un manque de routine dans l'action combinée avec d'autres armes, c'est pourquoi on demande de divers côtés une augmentation de service sous ce rapport.

Comme cela avait lieu en 1882, avec les officiers supérieurs des IVe et Ve divisions, on a procuré aux officiers supérieurs des IIe et VIIIe divisions, qui auront leurs manœuvres de brigade et de division en 1884, l'occasion de fonctionner d'une part comme juges de camp (officiers de la IIe division) pendant les manœuvres de la IVe division et de la IXe brigade, et de suivre, d'autre part, les manœuvres de la IVe division, comme détachement spécial de manœuvres (officiers de la VIIIe division), sous la direction de l'instructeur d'arrondissement de la IVe division. L'autorité militaire compte maintenir aussi pour l'avenir cette mesure qui a été reconnue utile et qui, dans une certaine limite du moins, permet aux officiers supérieurs de combler les lacunes de leur instruction militaire dans la conduite des troupes.

Nous laissons de côté ce qui a trait aux manœuvres de la IVe division, dont la *Revue Militaire* publie actuellement le récit.

Cours de répétition de Landwehr. Suivant le tour de rôle établi, les cours de répétition ont été suivis comme suit :

dans la IIe div., par la IIIe brigade et le bataillon de carabiniers ;
» » IIIe » » » Ve » » » » »
» » VIe » » » XIe »
» » VIIIe » » » XVe »

soit ensemble par 24 bataillons de fusiliers et deux bataillons de carabiniers.

Les bataillons ont généralement fait une impression favorable ; la troupe est remplie de bonne volonté et suit l'instruction avec intérêt. La discipline n'est pas difficile à maintenir avec des troupes calmes et d'un caractère mûr, et ce qui prouve d'autant plus en faveur du bon esprit dont les troupes étaient animées, c'est que les anciens officiers qui n'avaient plus commandé de troupes depuis nombre d'années n'ont pas eu trop de peine à s'y remettre.

La plupart de ces officiers ont perdu la pratique du service. En conséquence, les résultats assez satisfaisants qui ont été obtenus dans ces cours de courte durée, doivent être attribués essentiellement aux efforts des instructeurs, aux officiers qui venaient de passer ces dernières années de l'élite dans la landwehr, ainsi qu'aux officiers de l'élite qui avaient pris part volontairement aux cours de répétition de la landwehr.

Le corps des officiers des bataillons de landwehr a reçu une très bonne augmentation par l'entrée, dans le corps, des lieutenants sortis récemment des écoles préparatoires extraordinaires d'officiers. Comme ce contingent s'augmentera toujours plus d'officiers qui auront reçu leur instruction sous l'empire de la nouvelle organisation militaire, on peut compter, avec assez de certitude, sur une amélioration importante de l'instruction de la landwehr.

L'effectif des unités de troupes qui ont pris part aux cours de répétition de l'élite et de la landwehr est le suivant :

Elite.	Entrés au service 1881	1883
Ie division	7692	6878
IVe »	5556	6083
Ve »	7745	6864
VIIe »	8493	8298
Landwehr.		
IIe division		3072
IIIe »		2486
VIe »		3683
VIIIe »		2821

Les résultats des exercices de tir dans les cours de répétition se sont en général améliorés, surtout dans les feux de salves.

(A suivre.)

Rassemblement de la IVme division.

(Suite et fin.)

Les pionniers, de leur côté, avaient posé un fil télégraphique de Perlen à Rothenburg ; le 11 septembre on le prolongea jusqu'à Hunghaus.

Il résulte de l'ensemble de ces dispositions que le commandant de la division avait pris toutes les mesures nécessaires pour recevoir l'ennemi et pour assurer une retraite éventuelle par le Rothbach jusque derrière la Reuss.

La cavalerie du corps du Nord qui, dès le grand matin, avait poussé ses patrouilles contre les avant-postes ennemis, devait menacer les flancs de l'adversaire : les deux escadrons devaient ensuite se réunir en arrière de l'ennemi. Mais la cavalerie du corps du Sud empêcha la réalisation de ce projet.

Le moment était des plus favorables pour l'attaque que le corps du Sud devait diriger contre le corps du Nord, aussi le mouvement offensif du corps du Sud ne se fit-il pas longtemps attendre. Vers les 10 heures on vit s'avancer l'infanterie massée pour l'assaut dès Hermolingen et Wahlingen. Le résultat de cette manœuvre ne pouvait être douteux; mais pour laisser au corps du Nord le temps de se retirer quelque peu en ordre, on renonça à la poursuite immédiate. Le corps du Nord devait se retirer en formation de combat contre Hildisrieden et ensuite prendre de nouveau position dans cette contrée. Voici quelle était cette position : l'artillerie était massée devant Gundoldingen ; le 19e régiment était à l'ouest de la route et avait occupé le bois sis près du hameau de Strass ; le 20e régiment était concentré à gauche de l'artillerie.

Le combat d'artillerie fut poussé avec énergie ; on fit donner ensemble quarante-huit bouches à feu. L'infanterie de son côté ne restait pas en arrière.

Le commandant du corps du Nord fit déployer vers la fin du combat le 20e régiment à gauche de l'artillerie entre Gundolingen et Herzigen. Quant au commandant du corps du Sud il venait de donner l'ordre de combler l'espace vide entre ses deux brigades au moyen de son artillerie et de sa cavalerie. Mais on n'eut plus le temps d'exécuter cet ordre. Le « *cessez le feu !* » venait de se faire entendre et les hostilités étaient suspendues jusqu'au lendemain.

Pour le 11 septembre au soir la IVe division tout entière devait bivouaquer sur le terrain classique du champ de bataille de Sempach; mais la pluie étant survenue et le temps étant particulièrement froid on modifia le programme et on assigna aux différentes unités les cantonnements ci-après :

Etat-major de la division IV.	Hildisrieden.
Compagnie de guides 4	»

Etat-major de la brigade d'infanterie VII . . .	Hildisrieden.
» du régiment d'infanterie 13	»
Bataillon 37	»
» 38	»
» 39	»
Etat-major du régiment d'infanterie 14	Neudorf.
Bataillon 40	»
» 41	»
» 42	Gormund.
Etat-major de la brigade d'infanterie VIII . . .	Hochdorf.
Etat-major du régiment d'infanterie 15	Römerschwyl.
Bataillon 43	»
» 44	Wilischwyl.
» 45	Nunwyl.
Etat-major du régiment d'infanterie 16	Urswyl.
Bataillon 46	»
» 47	»
» 48	Hochdorf.
» de carabiniers 4	Sempach.
Etat-major du régiment de dragons 4	Neudorf.
Escadron 10	»
» 11	»
» 12	»
Etat-major de la brigade d'artillerie IV	Hildisrieden.
Etat-major du régiment d'artillerie 1	Sempach.
Batterie 19	»
» 20	»
Etat-major du régiment d'artillerie 2	Hildisrieden.
Batterie 21	»
» 22	»
Etat-major du régiment d'artillerie 3	Hochdorf.
Batterie 23	»
» 24	»
Etat-major du parc de division	Emmen.
Colonne de parc 7	»
» 8	»
Etat-major du bataillon du génie 4	Rain.
Compagnies de sapeurs et de pionniers	»
Compagnie de pontonniers	Inwyl.
Etat-major du lazaret de campagne IV	Rain.
Ambulance 16	Urswyl.
» 17	Römerschwyl.
» 18	Rain.
» 20	»
Compagnie d'administration 4	Lucerne.

Le malheureux résultat de la défense de Gundolingen le 11 septembre obligea le corps du Nord à abandonner le plateau de Gormund-Hildisrieden. Il se retira jusque dans le Wynenthal et occupa avec ses subdivisions les localités ci-après sises entre Munster et Kulm :

Etat-major de brigade	Munster.
Compagnie de guides.	»
Etat-major du régiment d'infanterie 19 . . .	»
Bataillon 55.	»
» 56.	»
» 57.	Rickenbach.
Etat-major du régiment d'infanterie 20 . . .	Menziken-Reinach.
Bataillon 58.	»
» 60.	»
Etat-major du régiment de cavalerie 5 . . .	Munster.
Escadron 14.	»
» 15.	»
Etat-major de la brigade d'artillerie V . . .	»
Etat-major du régiment d'artillerie 1. . . .	Menziken.
Batterie 25	»
» 28	»
Etat-major du régiment d'artillerie 2. . . .	Munster.
Batterie 26	»
» 27	»
Lazaret de campagne V	Reinach.
Compagnie d'administration 5	Kulm.

Manœuvres du 12 septembre.

Idée spéciale pour le corps du Sud.

Le corps du Sud, qui s'était emparé, le 11 septembre, du plateau de Hildisrieden-Wilischwyl, continua le mouvement offensif le 12 septembre. On avait appris que l'ennemi s'était fortifié à Munster. — Commencement des hostilités : 8 heures du matin.

Idée spéciale pour le corps du Nord.

Le commandant du corps du Nord qui, au début de la journée du 11 septembre, était victorieux, mais qui dut se retirer devant des forces supérieures, se décide à occuper une position défensive près de Munster.

Jusqu'à 9 heures du matin, les avant-postes occuperont la ligne Schlössle-Studerhubel-Mooskapelle-Witwyl.

Commencement des hostilités : 8 heures du matin.

Voici quel était l'ordre donné par le commandant de la division IV pour le 12 septembre :

La quatrième division d'armée a repoussé l'ennemi le 11 septem-

bre. Mais, selon les rapports parvenus, il occupe une position menaçante près de Munster : il faut l'en chasser.

J'ordonne :

1. Le gros de la division sera à 8 heures du matin en position de rendez-vous près de Wilischwyl.

La cavalerie assure le front et les flancs de la division.

2. Le gros de la division partira de la position de rendez-vous avec une avant-garde, le tout suivant ordre verbal.

3. Le train de combat suivra dès le rendez-vous les troupes engagées, mais à une distance raisonnable. Celui du 16e régiment se rendra seul à Lucerne après le combat.

4. Le parc de division remettra ses munitions au rendez-vous aux voitures des corps. Il doit être prêt à remettre son matériel dès midi à Lucerne. De même, tous les attelages empruntés au parc de division devront être amenés pour midi à Lucerne au parc aux cerfs.

5. Les distributions auront lieu à 8 heures du matin près de Sandblatten. De là les voitures des corps seront expédiées directement avec les hommes de cuisine aux stations de départ. La soupe sera prête pour une heure du soir.

Les chars à bagage suivront les voitures à approvisionnement.

Quant au corps du Nord il était aussi massé dans le voisinage de Gunzwyl. Voici la teneur de l'ordre donné par le commandant de ce corps :

1. Le régiment d'infanterie 19 sera à 6 3/4 h. au sud de Gunzwyl, au point 700.

2. Le régiment d'infanterie 20 à 7 h., derrière le régiment 19.

3. Le régiment de dragons à 7 h., à l'aile droite du régiment 19.

4. Le régiment d'artillerie 2 à 7 h., à la sortie nord de Münster.

5. Le régiment d'artillerie 1 à 7 h., sur la route Winon-Mühle-Münster, sa tête au point 654.

6. Le train de combat de l'infanterie suivra les régiments.

7. La colonne de vivres restera jusqu'à nouvel ordre à Reinach, sous le commandement d'un sous-officier de guides.

Le 1er régiment d'artillerie du corps du Nord ouvrit le feu à 9 1/2 heures près de Mooskapelle contre une batterie ennemie à Römerhof. L'infanterie (bat. 55) du corps du Nord ouvrit aussi le feu près de Mooskapelle contre l'infanterie ennemie qui s'avançait par la route de Neudorf.

Le commandant du corps du Nord comprit bientôt que l'attaque principale était dirigée contre sa position du Herlisberg. Les rapports de la cavalerie le confirmèrent dans cette appréciation.

Il lui fallut alors modifier sa formation : il devenait nécessaire de déplacer le gros du corps du Nord, lequel se trouvait près de Gunzwyl et de Mooskapelle.

Le 1er régiment d'artillerie fut placé front à l'est, à environ 500 m.

au nord de Gunzwyl sur la crête d'une colline se dirigeant dès cette localité vers le nord, dans la direction de Niederwyl et Burgi. Le 2e régiment d'artillerie, front à l'est, encore plus au nord sur la même colline.

Les bataillons 58 et 59 étaient postés à 500 m. en avant de l'artillerie. Le bataillon 60 avait deux compagnies devant Gunzwyl et deux compagnies derrière ce village. Les bataillons 55, 56 et 57 étaient en réserve. La cavalerie était en arrière de Gunzwyl.

La marche en avant du 13me régiment d'infanterie du corps du Sud était liée à des difficultés de terrain considérables : il fallait cheminer dans la forêt épaisse et dépourvue de routes du Herlisberg. Il parvint cependant à triompher de ces obstacles.

Le 16me régiment d'infanterie se déploya dans la direction d'Adischwyl.

Arrivée à 10 3/4 h., toute la VIIIme brigade d'infanterie était déployée entre le ravin de Witwyl et Adischwyl, front à l'ouest.

Immédiatement à l'arrière du 16me régiment on vit pointer la tête de colonne de l'artillerie qui avait dû déployer les plus grands efforts pour gravir le Herlisberg. Elle se déploya derrière l'infanterie de la VIIIme brigade, à droite et à gauche du groupe de maisons d'Adischwyl.

Après avoir tiré quelques coups contre l'artillerie ennemie à 2500-2800 m., le combat fut terminé.

En considération des préparatifs à faire pour le licenciement des unités de la IVme division, on ne poussa pas plus loin les opérations. On ne vit donc que les préparatifs de l'attaque mais non point une exécution.

Ainsi se terminèrent les manœuvres de la quatrième division.

Le général français Margueritte.

En même temps que la Suisse inaugurait à Genève le monument du général Dufour, la France consacrait à Fresnes-en-Woëvre, chef-lieu de canton du département de la Meuse, le monument élevé au brillant général de cavalerie Margueritte, qui fut blessé mortellement devant Sedan le 2 septembre 1870 et mourut quatre jours après au château de Beauraing, en Belgique, chez Mme la duchesse d'Ossuna.

Le général Margueritte avait alors quarante-sept ans. C'était le plus jeune général de division de l'armée et l'un des plus beaux soldats de France.

Impossible de parcourir une histoire de militaire plus éloquente dans sa sécheresse que la liste des états de services du général Margueritte.

Le 15 janvier 1823, il naît à Manheulle, petit village à quinze cents mètres de Fresnes, dans la plus modeste, la plus pauvre maison du village, une de ces maisons de paysan lorrain dont le sol n'est que de la terre battue, sans parquet ni carreaux.

A huit ans, son père, un simple gendarme, l'emmène avec lui en Algérie, où l'appelle son service.

A quinze ans, il s'engage lui-même aux gendarmes d'Afrique, où il reste trois ans, puis il entre aux spahis avec le grade de sous-lieutenant.

L'année suivante, en 1843, il est décoré, à vingt ans ! Puis, malgré son âge, on l'envoie à Téniet-el-Hâd comme chef du bureau arabe.

Deux ans après, en 1846, il passe lieutenant au 3e régiment de spahis.

En 1851, il est nommé capitaine et commandant supérieur du cercle de Téniet-el-Hâd.

En 1855, il va commander le cercle de Laghouat, où il demeure jusqu'en 1861, époque à laquelle il rentre en France avec le grade de lieutenant-colonel au 12e régiment de chasseurs.

Puis il part pour le Mexique, d'où il revient colonel au 3e chasseurs d'Afrique.

Général de brigade et commandant la subdivision d'Alger en 1867.

Le 30 août 1870, enfin, il est nommé général de division, par le même ordre qui nommait le général de Gallifet, son ami et compagnon d'armes, général de brigade.

*
* *

Deux jours après, sur le plateau d'Illy, en avant de Sedan, il est frappé mortellement d'une balle en plein visage, au moment où il allait charger avec sa division sur les masses prussiennes qui s'avançaient rapidement à sa rencontre.

Un témoin oculaire, son officier d'ordonnance, le lieutenant Revérony, a laissé une relation saisissante de cette belle mort de soldat.

« Vers deux heures, le général fit arrêter la division derrière un mamelon au sud du village de Floing ; il continua à s'avancer de sa personne dans la direction de l'ennemi. En arrivant sur la crête d'un léger mouvement de terrain, nous fûmes assaillis par une grêle de balles et nous vîmes les Prussiens s'avançant rapidement et en groupes serrés sur la pente au sommet de laquelle nous nous trouvions. Le général arrêta son cheval et le fit tourner à droite, offrant par conséquent le côté gauche à l'ennemi. Je me trouvais à sa gauche et tout près de lui, lorsque tout d'un coup je le vis tomber violemment la face contre terre. »

La balle avait pénétré par la joue gauche et était ressortie par la

joue droite, atteignant le palais, déracinant quelques grosses dents et coupant une partie de la langue.

Cependant l'officier, aidé par Jean, l'ordonnance, parvient à faire remonter le général sur son cheval, sous une grêle de balles tirées de très près, les Prussiens avançant toujours et visant le groupe comme une cible, et le ramène enfin vers sa division.

En apercevant le général grièvement blessé, tous, officiers et soldats, baissent respectueusement leurs sabres ; puis, la consternation faisant place à la rage, un même cri s'échappe de toutes les poitrines :

« Vive le général ! vengeons-le ! »

C'est alors que le blessé se redresse — soutenu par le lieutenant Revérony et par son ordonnance — remercie de la tête et trouve encore la force de montrer l'ennemi avec le bras gauche et de crier de sa pauvre bouche mutilée, qui crache les dents dans un flot de sang :

« En avant ! »

*
* *

C'est cet héroïque mouvement que le sculpteur Albert Lefeuvre a reproduit dans la belle statue que l'on inaugurait le 2 juin à Fresne.

Margueritte est représenté debout, l'épée tendue vers l'ennemi et soutenu par un chasseur d'Afrique dont le bras lui entoure la taille, dont le genou lui maintient la jambe.

Les principaux épisodes de la vie du héros sont retracés dans des bas-reliefs qui ornent le piédestal en marbre des Vosges, haut de six mètres. On y lit : *Laghouat — Téniet-el-Hâd — Krour-el-Haïram — Aïn-Mahdi — Djelfa — Gardaïa - Milianah — San Lorenzo -- San Gablo del Monte. — Pont-à-Mousson — Sedan.*

C'est une belle œuvre, d'une mâle et grande beauté.

Cette statue a été élevée par souscription, avec la pièce de bronze, d'argent ou d'or d'amis ou d'inconnus, gens riches ou pauvres, soldats, généraux, paysans, artistes, industriels, professeurs, femmes, enfants.

Chose curieuse et touchante, un très grand nombre de ces souscriptions, le tiers au moins, arrivèrent d'Afrique, et de longues séries de noms algériens, aux arabesques compliquées, vinrent s'inscrire sur les listes, en regard des noms français, glorieux ou inconnus, réunis dans une pensée commune.

C'est que, si le général Margueritte avait laissé dans l'armée la renommée d'un héros, le souvenir que les Arabes avaient gardé de lui tenait du fanatisme.

Le général Margueritte, en effet, fut avant tout un Africain. Toute sa carrière militaire, depuis l'âge de huit ans, et ces deux campa-

gnes excepté, celle du Mexique et la dernière, celle de Sedan, s'est écoulée en Algérie.

« Il appartient à l'Algérie, a dit son fils dans le livre ému et émouvant qu'il a publié sous ce titre : *Mon père ;* il a laissé son empreinte là-bas, vigoureuse et nette.

« Avant tout, il est Arabe, lui aussi. Comme eux, il aime le cheval, la course et le désert, les tours de force dont l'audace semble narguer la carcasse humaine et tenter tout ce qu'elle peut risquer sans mourir. Toute sa vie d'enfant, d'homme, s'est écoulée dans la profonde étude, l'absolue connaissance de l'Algérie. C'est un des rares Français qui aient vraiment compris, *deviné* ce pays et les moyens de le dominer, de le coloniser, d'y être redoutés, respectés, aimés. »

Après s'être montré soldat intrépide et chef habile et prudent sur maints champs de bataille, le général Margueritte fit preuve à Téniet-el-Hâd et surtout à Laghouat de toutes les qualités d'un organisateur de premier ordre.

Nul ne comprit mieux l'état social du peuple arabe, nul ne pénétra plus profondément son caractère intime, nul ne sut trouver avec plus de perspicacité son point faible, l'endroit par où on pouvait le prendre et le dominer.

Enfin, et par dessus tout, il avait cette intrépidité naturelle, ce mépris hautain du danger, qui sont pour l'Arabe les premières vertus de l'homme.

Chasseur passionné, il ne se contenta point de chasser le lièvre ou la poule de Carthage, voire l'autruche ; il a passé de nombreuses nuits à l'affût du lion et de la panthère.

Il a même raconté ses chasses dans un volume récemment réimprimé, les *Chasses de l'Algérie*, un volume amusant et instructif, écrit d'un style sobre et coloré à la fois — un vrai livre de chasseur et de soldat.

*
* *

Le 2 juin, à Fresnes, on se montrait, avec un respect attendri, la veuve et les deux enfants du général Margueritte, qui étaient venus de Paris, où ils habitent, assister à la glorification de celui qu'ils pleurent depuis treize ans.

Parmi les discours prononcés au pied du monument devant une foule considérable, on cite entr'autres ceux de M. le général Février, commandant du 6e corps d'armée, de M. le chef d'escadron Reverony, ancien officier d'ordonnance de Margueritte, aujourd'hui instructeur-chef à Saumur, et de M. le colonel Lichtenstein, délégué du président Grévy. Un banquet a réuni, dans la soirée, de nombreuses notabilités militaires et civiles, où de chaleureuses paroles ont encore été échangées.

Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Le comité international de la Croix-Rouge, qui siège à Genève, a adressé aux divers comités centraux de secours aux militaires blessés, les quatre circulaires ci-après, nos 53, 54, 55, 56, pour les inviter à une grande conférence internationale, à Genève, le 1er septembre prochain.

Genève, le 10 mars 1884. No 53.

Messieurs. — Ayant acquis la certitude, par notre récente enquête, que la réunion d'une conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge à Genève, en 1884, aurait l'agrément de la grande majorité des Comités centraux, et qu'elle est vivement désirée par plusieurs d'entre eux, nous n'hésitons plus à la convoquer. Autant nous estimions devoir être circonspects à cet égard, il y a quelques semaines, autant nous sommes disposés aujourd'hui à prendre cette initiative, puisque nous sommes assurés du concours de la plupart de ceux que nous avons consultés. [1]

Nous invitons donc les membres des Comités centraux à se rendre, le plus nombreux possible, à Genève, le lundi 1er septembre 1884.

Quoique cette date ne coïncide pas exactement avec le *20me anniversaire de la signature de la Convention de Genève*, elle en sera cependant assez rapprochée, pour que la commémoration de cet événement puisse être envisagée comme un motif de plus, en faveur de la décision que nous avons prise.

Nous nous hâterons maintenant de procéder à l'organisation de la conférence, et nous aurons à vous adresser très prochainement une nouvelle circulaire à ce sujet ; mais, dès aujourd'hui nous pouvons vous dire que notre intention est de convier, outre les membres des Comités centraux, les gouvernements signataires de la Convention de Genève, et, à titre exceptionnel, les personnes dont le concours nous paraîtrait particulièrement désirable.

Quant au programme, — que nous reproduisons ci-après, — il n'a subi jusqu'à présent aucun changement depuis l'envoi de notre 52me circulaire. Nous le maintenons donc provisoirement, et confirmons la réserve que nous avons faite touchant la Convention de Genève, dont aucune proposition ne devra tendre à modifier le texte.

Nous remercions cordialement ceux des Comités centraux qui ont bien voulu nous promettre de préparer des travaux sur les questions indiquées. Ce sera par correspondance que nous nous concer-

[1] Nous serions reconnaissants envers les quelques Comités centraux qui ne nous ont pas encore fait connaître leurs intentions, s'ils voulaient bien nous en instruire dès qu'ils le pourront.

terons avec eux, sur la meilleure manière d'utiliser leur bonne volonté.

Les Comités centraux qui auraient encore quelque désir à nous exprimer, soit pour l'organisation de la Conférence, soit pour la composition de son programme, sont priés de bien vouloir le faire sans délai.

Le Comité international, en convoquant les principaux soutiens de la Croix-Rouge au lieu même qui a servi de berceau à cette institution, ne se dissimule pas qu'il aura bien de la peine, vu les faibles moyens dont il dispose et le petit nombre de ses membres, à préparer convenablement la réception de ses hôtes. Heureux toutefois et honoré de leur présence, il ne négligera rien pour assurer le succès de cette conférence, c'est-à-dire pour que l'œuvre humanitaire qu'elle doit servir en retire un profit véritable et pour que ceux qui s'y rendront y trouvent de l'agrément.

La nouvelle conférence de Genève succédant, à quinze ans d'intervalle, à celle de Berlin, ne manquera pas d'aliment pour ses délibérations, en raison des événements survenus, des améliorations réalisées et des besoins nouveaux ressentis pendant ce laps de temps. En outre, un de ses meilleurs résultats sera, croyons-nous, de rapprocher ceux qui y assisteront. Elle sera comme un foyer, à la chaleur duquel viendra se raviver la sympathie que doivent ressentir, les uns pour les autres, ceux qui poursuivent simultanément, quoique en des lieux divers, le triomphe des idées qu'évoque la Croix-Rouge.

Indépendamment des travaux d'organisation intérieure, pour lesquels le stimulant si précieux de l'émulation est malheureusement négligé par plusieurs Sociétés, il est des progrès d'un ordre plus général, tenant aux relations internationales, et qui ne peuvent guère procéder que des rapports personnels des hommes de tous pays, dévoués à la prospérité de l'œuvre commune. Or, depuis l'année 1869, les membres des sociétés de secours ne se sont trouvés en contact que sur des champs de bataille, et ils doivent aspirer à se voir dans un millieu plus paisible, plus favorable à l'examen des grands intérêts de la Croix-Rouge, plus propice également pour resserrer ou pour nouer entre eux des amitiés dont, au jour de l'action, ils se souviendront, et qui leur apparaîtront alors comme le germe de cette fraternité générale qu'ils s'efforceront d'inspirer autour d'eux.

Puissent ces considérations vous donner la conviction que ce ne sera pas en vain que vous ferez le voyage de Genève, et permettez-nous d'espérer qu'aucun Comité central ne manquera au rendez-vous.

Agréez, etc.

Liste provisoire des sujets proposés par les Comités centraux pour les délibérations de la conférence internationale des sociétés de la Croix-Rouge qui se tiendra à Genève en 1884.

1. Quel est le meilleur mode d'organisation, en temps de paix, des sous-comités de province et des comités de dames?

Quels sont les moyens de les propager?

2. Si les sociétés doivent, déjà en temps de paix, se procurer les objets dont elles auront besoin en temps de guerre, quels sont ceux de ces objets dont l'acquisition est le plus à recommander?

3. Quelles mesures doit-on prendre en temps de paix, pour être assuré, en temps de guerre, d'un personnel instruit et suffisant d'infirmiers des deux sexes pour les lazarets de campagne et de réserve, les trains d'évacuation et les trains sanitaires, les points de chargement et de déchargement des chemins de fer, et, éventuellement, les étapes?

4. Quels moyens les sociétés doivent-elles employer pour que le personnel infirmier, instruit en temps de paix à leurs frais ou avec leur coopération, soit à leur disposition en temps de guerre?

5. Quelles expériences ont été faites jusqu'à ce jour par les sociétés, relativement à leur intervention dans les grandes calamités publiques autres que la guerre?

6. Quels sont les rapports qu'il convient d'établir, en temps de guerre, entre l'autorité militaire et les sociétés?

7. Comment les délégués des sociétés pourront-ils suivre les grands quartiers-généraux avec un petit convoi de matériel et de personnel?

8. L'activité du comité international doit être consacrée de préférence, en temps de guerre, aux blessés et aux malades de l'armée en retraite, sans distinction de nationalité.

9. Comment, à défaut de convention internationale sur ce point, pourrait-on obtenir le concours des médecins militaires disponibles des puissances non-belligérantes, pour le service des lazarets de guerre des belligérants ?

10. Par quels moyens pourrait-on encourager les populations à aider les sociétés sur le théâtre de la guerre?

11. Quelles mesures ont été ou devraient être prises par les sociétés, pour que l'on puisse constater l'identité des morts et des blessés ?

12. Y a-t-il lieu, pour les sociétés d'Europe, d'envoyer des secours aux soldats malades ou blessés, dans les guerres des autres parties du monde ?

13. En cas d'insurrection, y a-t-il lieu d'envoyer des secours avant que les insurgés aient été reconnus comme belligérants ?

14. Il est à désirer que la prochaine conférence ait pour résultat

la rédaction d'articles additionnels à la convention de Genève, conçus dans le même esprit que ceux de 1868 [1].

15. Neutralité des vaisseaux-ambulances de la Croix-Rouge.

16. Quels principes généraux doivent présider aux rapports et aux communications des comités centraux entre eux ?

17. Comment, en temps de guerre, la correspondance si indispensable avec les sociétés de secours de l'armée ennemie peut-elle être établie ?

18. Quelles mesures ont été ou devraient être prises par les sociétés, pour prévenir l'abus du signe conventionnel de la croix rouge sur fond blanc, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre?

19. Quel est le meilleur moyen de faire respecter et reconnaître, sur le champ de bataille, les membres des sociétés de la Croix-Rouge, et d'empêcher les abus auxquels le brassard a donné lieu?

20. Quels seraient les moyens d'empêcher des sociétés non autorisées de se servir du nom de la Croix-Rouge pour faire des appels à la charité publique ?

21. Quelles mesures ont été ou devraient être prises par les sociétés, pour répandre la connaissance de la convention de Genève dans l'armée, dans les cercles particulièrement intéressés à son exécution, et dans le grand public ?

Genève, le 10 avril 1884. N° 54.

Messieurs. — Nous vous confirmons notre circulaire du 10 mars dernier, par laquelle nous vous avons conviés à la conférence internationale qui s'ouvrira à Genève le 1er septembre 1884, et nous venons aujourd'hui, ainsi que nous vous l'avons annoncé, vous donner quelques renseignements sur l'organisation de cette assemblée. Nous nous bornerons toutefois à ceux qu'il est indispensable que vous receviez d'avance, remettant à plus tard les dispositions de détail, d'une importance secondaire.

Personnel. — Les *membres des comités centraux* ne se rencontreront pas seuls, vous le savez déjà, au sein de la conférence, et nous chercherons à faire bénéficier celle-ci des lumières d'autres personnes qualifiées aussi pour traiter avec compétence les questions du programme.

C'est pour cela que nous avons résolu d'engager, en premier lieu, tous les *gouvernements signataires de la convention de Genève* à y prendre part à titre officieux, ainsi qu'un grand nombre d'entre eux l'ont fait antérieurement dans des circonstances analogues. Nous

[1] N.B. Le comité central qui a proposé le N° 14 étant d'accord avec le comité international pour que la convention de Genève soit exclue des délibérations de la conférence, ce n'est naturellement que sous cette réserve que cette question pourra être abordée et discutée. (Voir plus loin, page 333 la circulaire N° 55.)

osons compter, pour le succès de cette démarche, sur l'appui des comités centraux, que nous prions d'user dans ce sens de toute leur influence auprès de leurs gouvernements respectifs.

En outre, il y a certainement dans chaque pays, principalement parmi les membres des comités sectionnaires, dans les ordres hospitaliers ou autres associations charitables, parmi les fonctionnaires publics, militaires ou civils, les spécialistes éminents, etc., des *notabilités* dont le concours serait très désirable. Malheureusement nous ne les connaissons pas toutes ; aussi faut-il que, sur ce point encore, nous recourions aux bons offices des comités centraux. Nous sollicitons donc de leur obligeance l'indication des personnes qu'ils estimeraient véritablement avantageux d'attirer à la conférence, et auxquelles nous nous empresserions alors d'adresser des invitations.

Commission des délégués. — Le but de la conférence étant non seulement d'élucider des questions, que chacun demeure libre ensuite de résoudre pratiquement à sa guise, mais encore d'offrir aux membres des comités centraux une occasion de se concerter pour des mesures d'intérêt général, s'ils le jugent convenable, chaque comité central est prié de désigner quelques-uns de ses membres (trois au plus), spécialement chargés de le représenter pour cela. Il devra les munir d'instructions et de pouvoirs suffisants, afin que, si une entente s'établit entre eux, elle puisse être considérée comme conclue entre les comités eux-mêmes.

Ces *délégués* formeront, avec le comité international, une *commission*, dont les séances auront un caractère plus intime que les assemblées générales. — Chaque comité n'y comptera que pour une voix dans les votations, quel que soit le nombre de ses délégués. — Elle aura pour attributions principales :

1° De désigner, avant l'ouverture de la conférence, les membres du bureau de celle-ci. Elle en élira notamment, *au scrutin secret*, le président et les vice-présidents.

2° D'arrêter le règlement des séances de la conférence, dont le comité international lui soumettra le projet, ainsi que l'ordre dans lequel les divers sujets de discussion seront proposés aux assemblées plénières.

3° De statuer sur les questions qui lui seraient renvoyées par la conférence, et, en tous cas, de délibérer sur les nos 16 et 17 du programme provisoire. (Relations des comités centraux entre eux.)

4° De prendre, le cas échéant, des dispositions pour la réalisation des vœux de la conférence.

Programme. — La liste de 21 questions, que nous avons publiée avec nos précédentes circulaires, forme toujours le programme provisoire de la conférence. Nous ne l'arrêterons définitivement que le *10 août*. D'ici là, les comités centraux ont toute liberté pour y faire des adjonctions, pourvu qu'ils les portent à notre connaissance

avant cette date, et pourvu qu'ils se chargent de rédiger eux-mêmes les rapports destinés à en préparer la discussion.

Pour chacune des questions déjà annoncées, le comité international a cherché à s'assurer le concours de l'un des comités centraux comme rapporteur. Les conclusions de ces divers mémoires serviront de base aux délibérations de la conférence. Grâce aux offres obligeantes que nous avons reçues pour cela de divers côtés, nous espérons que ce travail pourra être réparti entre une douzaine de comités environ, ce qui contribuera à donner aux débats un caractère international bien prononcé.

Toute liberté est laissée aux rapporteurs de faire usage de leur langue nationale, et, s'il leur est recommandé d'employer autant que possible la langue française, c'est que celle-ci est généralement usitée de préférence dans les réunions internationales.

Les rapporteurs qui désireraient que leurs conclusions fussent imprimées et distribuées aux membres de l'assemblée avant la discussion, devront nous les faire parvenir **pour le 10 août.** Une traduction française devra y être jointe, si elles sont rédigées dans une autre langue.

Indépendamment du travail des rapporteurs, le comité international invite les comités centraux à mettre d'avance à l'étude les diverses questions du programme, et à en faire l'objet de mémoires, qui, présentés à la conférence, se joindront utilement aux délibérations pour éclairer son jugement.

A l'imitation de ce qu'a fait autrefois avec succès le comité central prussien, le comité international demande à chaque comité central de préparer, pour la conférence, un *exposé sommaire de son organisation et de sa propre histoire,* ainsi que de la situation générale de l'œuvre de la Croix-Rouge dans son pays. — Ceux qui se sont déjà acquittés d'un travail analogue pour la conférence de Berlin, en 1869, n'auront pas besoin de faire remonter leur récit au-delà de cette date. Leurs deux notices se feront suite l'une à l'autre. — Il serait utile que les comités centraux voulussent bien s'attacher à faire ressortir jusqu'à quel point les résolutions de la conférence de Berlin ont pu être appliquées par eux. — La lecture de chacune des notices ne devra pas durer plus d'un quart d'heure. Toutefois on pourra y joindre des notes supplémentaires, sur les points qui réclameraient plus de développements, pour être publiées avec le mémoire lui-même, dans le compte-rendu de la conférence.

Exposition. — Nous avons encore à vous prévenir qu'il nous sera impossible d'obtempérer au désir exprimé par la conférence de Berlin, que « dans la ville où se tiendra la prochaine conférence internationale, et à l'occasion de celle-ci on organise une *exposition de matériel sanitaire à l'usage des blessés de la marine.* » Nous ne songeons même pas à une exposition sanitaire pour les armées de

terre, puisqu'elle aurait lieu simultanément avec celle qui va s'ouvrir à Londres et qui sera internationale. Toutefois, nous examinerons la possibilité de mettre un local à la disposition des personnes désireuses de placer sous les yeux des membres de la conférence des *objets de petit volume*, relatifs à l'assistance des blessés, en particulier des spécimens d'*improvisations*, genre de matériel qui a fait tout dernièrement, de notre part, l'objet d'un concours. Il nous serait agréable de connaître l'opinion des comités centraux, et de savoir si eux-mêmes seraient disposés à concourir à cette modeste exhibition, avant de prendre un parti définitif à son sujet.

Avis divers. — D'après ce qui précède, nous osons demander aux comités centraux de bien vouloir nous envoyer, **pour le 10 août au plus tard :**

a) La liste exacte de leurs membres ayant le droit de siéger dans la conférence, avec indication, autant que possible, de ceux d'entre eux qui se proposent d'y assister. Ce document, nécessaire pour le contrôle, sera imprimé dans le compte-rendu.

b) Les noms de ceux de leurs membres qu'ils auront choisis pour les représenter dans la *commission des délegués*[1].

Le secrétariat sera établi, quelques jours avant le 1er septembre, à l'*Athénée*.

C'est là que les membres de la conférence devront se rendre, lors de leur arrivée à Genève, pour recevoir les informations qui leur seront nécessaires.

La commission des délégués se réunira à l'*Athénée* le 1er septembre, à 9 heures du matin. L'ouverture de la conférence aura lieu le même jour, après-midi, dans la grande salle *(Aula)* de l'Université.

Nous vous renouvelons en terminant, Messieurs, l'assurance du plaisir que nous éprouverions à vous voir répondre en grand nombre à notre appel, et l'expression de nos sentiments distingués.

Genève, le 1er juillet 1884. — N° 55.

Messieurs. — Nous avons aujourd'hui à compléter, sur quelques points, nos précédentes circulaires relatives à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Personnel. — Si nous revenons sur la composition de l'assemblée de septembre, ce n'est pas qu'à cet égard nous ayons rien à changer à nos informations antérieures, mais seulement parce que nous désirons préciser certains détails, au sujet desquels nous craignons de ne pas nous être expliqués assez clairement.

Il n'est peut-être pas superflu, par exemple, de répéter que *tous*

[1] Les comités centraux des Etats allemands auront à se concerter entre eux pour cela, vu l'organisation fédérative de la Croix-Rouge dans l'Empire.

les membres des COMITÉS CENTRAUX, sans exception, y compris, par conséquent, *les dames* qui en font partie, ont le droit de siéger à la Conférence. Nous demandons seulement à ceux d'entre eux qui se proposent d'y prendre part de vouloir bien nous en donner avis, afin que nous puissions inscrire leur nom dans la liste des assistants, que nous préparerons pour le jour de l'ouverture.

Nous rappelons, en second lieu, que chaque Comité central aura à désigner quelques-uns de ses membres *(trois au maximum)*, pour le représenter dans la *Commission des* DÉLÉGUÉS DES COMITÉS CENTRAUX.

Veuillez aussi vous souvenir que, quoique nous ayons admis en principe que nous n'inviterions aucune association ou corporation, ***autre que les Comités centraux des Sociétés de la Croix-Rouge,*** à se faire ***représenter par des délégués*** au sein de la Conférence, nous nous ferions un plaisir d'adresser des ***invitations individuelles*** aux personnes dont la présence à notre réunion vous paraîtrait désirable, spécialement aux membres les plus notables de vos *Comités sectionnaires*. Nous attendons pour cela des indications de votre part, dans le plus bref délai possible.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que nous avons lieu d'augurer très favorablement du succès de notre convocation. Vingt Comités centraux nous ont promis d'y prendre part, et nous pensons que d'autres encore suivront cet exemple. Les gouvernements, de leur côté, semblent disposés à se rendre aussi à notre appel ; le concours d'un grand nombre d'entre eux nous est déjà assuré, notamment celui de la plupart des grandes puissances.

PROGRAMME. — Le programme provisoire, qui accompagnait notre circulaire du 10 mars, a subi une importante modification.

A la demande du Comité central français, ***le nº 14 a été retranché.*** « Il nous a semblé, » nous ont écrit nos honorables correspondants de Paris, « que les articles additionnels à la Convention de Genève venant à être mis en délibération, il pourrait être difficile d'empêcher que la Convention même, qui leur est unie par des rapports étroits, ne fût prise à partie, et qu'on s'exposerait ainsi à ramener, par voie indirecte, une discussion préalablement écartée comme dangereuse. »

Quant aux ***rapports*** à préparer sur les questions maintenues au programme, le travail a pu être réparti, grâce à l'obligeance que nous avons rencontrée, entre onze comités, savoir ceux de

Dresde	Nos	1.
Vienne	»	2, 7, 15.
Berlin.	»	3, 4, 9.
Athènes	»	5.
Rome.	»	6.
St-Pétersbourg. .	»	8.

Zurich	Nos	10, 21.
Madrid	»	11.
La Haye	»	12, 13.
Genève	»	16, 17.
Bruxelles . . .	»	18, 19, 20.

En dehors des personnes chargées par les Comités centraux de rédiger ces divers rapports, dont les conclusions, nous l'avons dit précédemment, serviront de base à la discussion, nous verrions avec plaisir *d'autres membres de la conférence* préparer des travaux sur telle ou telle des questions du programme qui les intéresserait particulièrement. Nous les inscririons volontiers *d'avance* pour prendre la parole à la suite du rapporteur. Déjà M. le Dr Landa, de Pampelune, nous a annoncé qu'il parlerait sur le no 13 et M. le Dr Duchaussoy, de Paris, sur le no 2.

Les Comités centraux qui désireraient présenter des *rapports sur d'autres questions* que celles du programme provisoire, sont priés d'en donner avis au Comité international *avant le 10 août.* — Cette facilité laissée aux Comités centraux ne nous permettra pas de publier le *programme définitif* avant le moment de l'ouverture de la Conférence.

SÉANCES SPÉCIALES. — Des savants éminents nous ont fait l'honneur de nous promettre leur concours, pour traiter, en dehors des séances consacrées aux délibérations, des matières de leur compétence, propres à intéresser les membres de la Conférence.

C'est ainsi que, à des heures qui leur seront particulièrement réservées,

M. le *Dr Esmarch,* haut conseiller intime et professeur de chirurgie à Kiel, parlera des *Ecoles de Samaritains,* dont il est le créateur ;

M. le colonel *Ziegler,* médecin en chef de l'armée suisse, démontrera une partie du *matériel sanitaire* de cette armée;

M. le *Dr Port,* de Munich, médecin supérieur d'état-major et lauréat du Comité international, exposera ses vues sur l'*improvisation des moyens de secours aux blessés* et en dirigera des *exercices pratiques.*

Enfin, M. *Lacointa,* ancien avocat général à la Cour de cassation, professeur de droit des gens à l'Université catholique de Paris, prononcera un discours sur la *Convention de Genève,* à l'occasion du 20me anniversaire de la signature de ce traité.

EXPOSITION. — Nous avons annoncé que nous n'organiserions pas d'exposition de matériel sanitaire à Genève, comme annexe de la Conférence, et nous persistons dans cette résolution, d'autant plus que les Comités centraux paraissent généralement ne pas la regretter, et que d'ailleurs, comme il vient d'être dit, une part sera

faite à l'étude de ce matériel, par les soins de MM. les docteurs Ziegler et Port.

Cependant, si quelques *membres de la Conférence* désiraient présenter à leurs collègues des objets qu'ils croiraient de nature à les intéresser, et plus particulièrement des spécimens de matériel improvisé, ce serait avec empressement que nous leur en fournirions les moyens, en mettant à leur service un emplacement convenable. Nous devons toutefois subordonner cette offre aux réserves suivantes :

1° Le volume des spécimens envoyés ne devrait pas excéder celui d'un brancard. Les objets de plus grandes dimensions ne seraient conséquemment représentés que par des dessins ou des modèles réduits.

2° Nous devrions être prévenus très exactement, *avant le 10 août*, de la nature des objets envoyés et de l'espace qu'ils occuperaient.

3° Tous les colis devraient être rendus à Genève le 20 août au plus tard, à l'adresse du Comité international de la Croix-Rouge, *aux soins de M. Ch. Fischer, commissionnaire, rue du Mont-Blanc.*

4° Les frais de port et d'emballage seraient à la charge des exposants.

Avis divers. — Nous nous permettons, en terminant, de rappeler aux Comités centraux l'**échéance du 10 août**, pour laquelle nous les avons priés de nous fournir :

1° La liste complète de leurs membres ;

2° Les noms de leurs représentants dans la « Commission des délégués » ;

3° L'indication des sujets dont ils désirent l'adjonction au programme, et sur lesquels ils se chargent de présenter des rapports ;

4° Les noms des rapporteurs choisis par eux pour les questions qui leur incombent, et leurs conclusions, avec une traduction française de ces dernières, s'il y a lieu.

Nous espérons que nos honorables correspondants voudront bien *tenir compte de nos diverses recommandations* et faciliter ainsi, autant que cela dépend d'eux, notre travail préparatoire. Nous leur en serons très reconnaissants. Nous verrions même avec plaisir qu'ils devançassent, pour leurs communications, ainsi que quelques-uns l'ont déjà fait, la date extrême que nous avons fixée.

Les membres de la Conférence arrivés à Genève dès la veille de son ouverture, sont conviés, — ainsi que les membres de leur famille dont ils seraient accompagnés, — à des *réunions familières*, qui auront lieu ce jour-là, soit le dimanche 31 août, dans l'après-midi (de 3 à 6 heures) chez le Président du Comité international, à Sécheron, près Genève, et le soir (de 8 à 10 heures) à l'Athénée.

La *clôture* de la Conférence aura lieu le samedi 6 septembre.

Nous n'aurons probablement pas, Messieurs, de nouveaux avis à vous transmettre avant l'époque pour laquelle nous vous avons convoqués. Aussi est-ce en souhaitant un heureux voyage à ceux qui nous feront l'honneur de se rendre à notre invitation, que nous prenons aujourd'hui congé de vous, et vous renouvelons l'assurance de nos sentiments distingués.

Genève, le 22 juillet 1884. N° 56.

Messieurs. — Nous pensons vous être agréables en vous communiquant encore, avant la réunion de la conférence de Genève, le projet de règlement intérieur que nous nous sommes engagés à présenter à vos délégués, dans la séance préparatoire qu'ils tiendront le premier septembre prochain, à 9 heures du matin. Nous joignons donc ce document à ces lignes.

Nous vous informons aussi que deux nouvelles questions seront jointes au programme des délibérations de la conférence, sur la demande du comité central français, savoir :

N° 22. *De la création ou du développement d'un degré supérieur d'enseignement pour les directrices d'ambulances.*

N° 23. *De la nécessité d'établir, entre les comités centraux, l'échange des dessins et des documents concernant le matériel d'ambulance.* — Agréez, etc.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge : *Le Président*, G. Moynier. — *Le Secrétaire*, G. Ador.

Projet de règlement pour la troisième conférence internationale des sociétés de la Croix-Rouge. — Genève, septembre 1884.

I. *Assemblées générales.*

Art. 1 Seront membres de la conférence, et appelés à ce titre à siéger dans ses assemblées générales :

a) Tous les membres des comités centraux [1].

b) Les représentants des Hautes Puissances signataires de la convention de Genève [2].

c) Les personnes invitées nominativement par le comité international [3].

Art. 2. Tous les membres de la conférence pourront prendre part aux délibérations et aux votations dans les assemblées générales.

Les résolutions seront prises à la majorité relative des suffrages.

La commission des délégués avisera à ce que ces résolutions

[1] Délégués et autres.

[2] Des places spéciales leur seront réservées.

[3] La plupart d'entre elles ont été proposées par les comités centraux.

soient transmises, à titre de vœux, aux comités centraux, et, s'il y a lieu, aux gouvernements

Art. 3. Les orateurs auront la faculté de s'exprimer dans leur langue nationale, mais il leur est recommandé de se servir le plus possible de la langue française.

Les discours prononçés en allemand, en anglais ou en italien, seront résumés oralement en français.

La durée d'un discours, — les *rapports* exceptés. — ne devra pas dépasser un quart d'heure à moins que l'assemblée ne l'autorise.

Art. 4. Le Bureau fixera l'ordre du jour de chaque séance.

Aucune proposition étrangère au programme ne pourra être introduite, si elle n'a été annoncée dès la veille au président et signée par cinq membres. L'assemblée statuera sur l'entrée en matière.

L'assemblée ne pourra être nantie d'aucune proposition tendant à mettre en discussion le texte de la convention de Genève [1].

Art. 5. Dans le cas où le temps ferait défaut pour épuiser toutes les parties du programme ou pour lire toutes les notices historiques rédigées par les comités [2], les travaux préparés n'en seraient pas moins publiés dans le compte rendu de la conférence.

Art. 6. Un procès-verbal succinct de la précédente séance sera soumis chaque jour à l'approbation de l'assemblée.

Des procès-verbaux détaillés seront publiés ultérieurement, et les épreuves en seront soumises aux intéressés, s'ils sont domiciliés en Europe.

II. *Commission des délégués des comités centraux.*

Art. 7. La commission des délégués sera composée des membres du comité international, et de délégués désignés *ad hoc* et munis d'instructions par les comités centraux [3].

Art. 8. Aucun comité central ne pourra être représenté par plus de trois personnes dans la commission des délégués.

Chaque comité n'y comptera que pour une voix, quel que soit le nombre de ses représentants.

Art. 9. Les attributions de la commission des délégués seront ;

[1] Nous avons déjà stipulé expressément cette réserve, dans nos circulaires des 25 janvier et 10 mars 1884

[2] Nous en avons demandé une à chaque comité central, par notre circulaire du 10 avril dernier.

[3] Une disposition analogue avait été prise en 1869 pour la conférence de Berlin, et plus tard le comité autrichien, lorsqu'il songeait à convoquer une conférence à Vienne, avait annoncé qu'il y instituerait, sous le nom de « Section des questions confidentielles, » quelque chose de pareil à ce que nous appelons aujourd'hui la « Commission des délégués. » Celle-ci, en effet, aura essentiellement dans ses attributions les points sur lesquels une entente entre les comités centraux peut être désirable, et pour lesquels, par conséquent, il est rationnel que leurs fondés de pouvoir délibèrent entre eux.

1° De désigner, avant l'ouverture de la conférence, les membres du bureau de celle-ci. Elle en élira notamment, au scrutin secret, le président et les vice-présidents. Ces nominations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale.

2° D'arrêter le règlement des séances de la conférence, ainsi que l'ordre dans lequel les divers sujets de discussion seront proposés à l'assemblée générale.

3° De statuer sur les questions qui lui seraient renvoyées par la conférence.

4° D'aviser, ainsi qu'il a été dit plus haut (art. 2), à ce que les résolutions de la conférence soient transmises aux comités centraux, et, s'il y a lieu, aux gouvernements.

ART. 10. Les procès-verbaux de la commission seront publiés dans le compte rendu général de la conférence.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE. — RÉUNION ANNUELLE DE 1884.

Le Comité vaudois avait adressé aux Sous-Sections, aux membres de la Section vaudoise et à tous les officiers de la Ire et IIe division, la circulaire ci-après datée de Lausanne, le 24 juillet 1884.

CHERS CAMARADES, — Conformément à l'article 4 du règlement de la Section vaudoise, votre Comité a fixé au dimanche 3 août prochain l'assemblée générale de la Section.

Elle se réunira à Ste-Croix, à 8 heures du matin. Le local sera fixé ultérieurement.

L'assemblée générale sera précédée d'une reconnaissance qui aura pour objet l'étude des différentes voies de communication aboutissant à Ste-Croix et du terrain avoisinant. Cette reconnaissance aura lieu le samedi 2 août.

I. *Reconnaissance.*

Les officiers qui prendront part à la reconnaissance se diviseront en cinq colonnes principales comme suit :

1re colonne. *Fleurier*—Ste-Croix. Officiers neuchâtelois et du Jura bernois : une colonne Neuchâtel---Fleurier, sous la direction de M. le colonel Sacc, à Colombier ; une colonne Chaux-de-Fonds—Fleurier, sous la direction de M. le colonel Perrochet, à Chaux-de-Fonds.

2e colonne. *Grandson*—Mauborget—Ste-Croix. Chef : M. le lieut. colonel David, à Correvon.

3e colonne. *Yverdon* – Montagny—Vuitteboeuf—Ste-Croix, y compris le sentier de Covatannaz. Chef : M. le colonel de Guimps, à Yverdon.

4e colonne. *Orbe*—Baulmes—Mont de Baulmes—Ste-Croix. Chef: M. le major Bourgeois, à Orbe.

5e colonne. *Vallorbes*—Ballaigues—route de l'Aiguillon—Ste-Croix. Chef: M. le lieutenant-colonel Rigaud, à Genève.

Les officiers qui désirent se joindre à l'une ou l'autre colonne s'annonceront au chef de la colonne avant le mardi 29 juillet.

Ils recevront du chef de la colonne des instructions ultérieures concernant le départ et l'organisation de la marche et des étapes.

Les chefs de colonne remettront au Comité, dans les huit jours qui suivront, une relation de la course effectuée, pour être communiquée au Comité central.

Le samedi, à 7 heures du soir, rendez-vous général à Sainte-Croix sur l'ancienne place d'armes près de l'église. Rapport verbal des chefs de colonne sur les reconnaissances du jour précédent.

A 8 heures, souper et réunion familière à l'hôtel d'Espagne. L'Union instrumentale de Ste-Croix a bien voulu nous assurer son concours.

II. *Assemblée générale du 3 août.*

A 8 heures du matin : Assemblée générale.

Ordre du jour : 1° Inscription des nouveaux membres.
2° Rapport du comité sur la marche de la section.
3° Rapport du jury sur les travaux de concours.
4° Etude sur un sujet militaire.
5° Propositions individuelles.

A 11 1/2 heures : Banquet.

Pour le retour, les officiers qui se rendent à Yverdon trouveront les voitures nécessaires à Vuitteboeuf en s'annonçant le matin à l'assemblée. Le propriétaire de l'hôtel d'Espagne s'est chargé de transporter les officiers neuchâtelois jusqu'à Fleurier.

Tenue. — Logements. — Subsistances.

La tenue pour le samedi 2 et le dimanche 3 août est la tenne de service avec casquette. Pour les reconnaissances la vareuse sans sabre.

Des cartes de fête au prix de 8 fr. seront délivrées par les soins du comité de la sous-section de Ste-Croix ; elles donneront droit au souper du samedi, au logement, déjeuner et banquet.

Le prix de la carte du dîner du dimanche est de 3 fr. 50.

Le 30 juillet les chefs de colonne communiqueront par dépêche télégraphique, à M. le capitaine Ernest Paillard, à Ste-Croix, le nombre d'officiers qui sont inscrits pour prendre part aux reconnaissances.

Les officiers qui se proposent d'assister seulement au dîner du dimanche voudront bien en aviser ce même officier avant la même date.

Le programme de l'assemblée générale est organisé de manière à ce que MM. les officiers puissent rentrer au logis dans la soirée du dimanche.

Le comité exprime l'espoir qu'un grand nombre d'officiers prendront part à la reconnaissance du 2 août et espère pouvoir serrer la main à de nombreux camarades de la seconde division.

Le Comité de la Section vaudoise :

A. Colomb, major d'infanterie, président.
G. Favey, lieut.-colonel d'état-major, 1er vice-président.
H. de Cérenville, capitaine d'artillerie, 2e vice-président.
G. Rochat, capitaine d'artillerie, secrétaire.
Ch. Vuagniaux, capitaine-adjudant d'infanterie, caissier.

Par circulaire du 25 juillet 1884, le commandant de la Ire division avait avisé les officiers d'infanterie de la division auxquels s'applique l'art. 93 de la loi sur l'organisation militaire qu'il ne prescrira pas de travaux particuliers pour 1884, et que la participation à la reconnaissance des voies de communication aboutissant à Ste-Croix, qui se ferait le 2 août 1884, en tiendrait lieu et serait prise en considération pour l'avancement.

Le commandant de la IIe division a fait aussi savoir qu'il sera tenu compte, dans une équitable mesure, pour les notes d'avancement, des travaux remis sur la dite reconnaissance.

Le 2 août les reconnaissances eurent lieu conformément au programme. Vers 6 heures du soir, toutes les colonnes et sous-colonnes, au nombre de huit, se trouvaient concentrées à Ste-Croix, dont les maisons étaient élégamment pavoisées en leur honneur. A 7 1/2 heures une table d'une centaine de couverts réunissait à l'hôtel d'Espagne des officiers de trois cantons et de trois divisions charmés de se serrer la main de l'amitié.

« Ce qui donnait à cette réunion un intérêt spécial, dit la *Gazette de Lausanne,* c'est que, outre les officiers vaudois, des officiers des cantons de Genève et de Neuchâtel y prenaient part et que la reconnaissance projetée a pu être et a été ainsi exécutée en commun par des officiers de la Ie et de la IIe division (plus un de la Ve division). C'était dans ce but d'ailleurs qu'on avait fait choix comme terrain à explorer des différents passages du Jura qui conduisent à Sainte-Croix ».

La soirée familière qui suivit le banquet, animée par l'excellente Union instrumentale ainsi que par des toasts et diverses productions artistiques fort applaudis, arrosée d'un délicieux vin d'honneur

offert par la Municipalité, s'écoula rapidement au milieu de la plus grande cordialité, et la nuit était déjà assez avancée quand le vigilant major de table, M. le capitaine Mermod, donna le signal de la retraite.

Le dimanche 3 août, à 8 heures du matin, s'ouvrit, dans la charmante salle nouvelle du Conseil communal, l'assemblée générale, présidée par M. le major Colomb, de St-Prex, commandant du 3e bataillon de fusiliers. M. le capitaine du commissariat Paillard voulut bien remplir les fonctions de secrétaire, en remplacement du titulaire, empêché d'assister à la séance, ainsi que tous les autres membres du comité, sauf l'honorable président, M. le major Colomb. En compensation plusieurs officiers qui n'avaient pu prendre part à la reconnaissance de la veille étaient arrivés dans l'intervalle, entr'autres MM. les lieut.-colonels d'infanterie Rigaud, de Genève, et Muret, de Morges.

Le rapport annuel du comité sur la marche de la section et des sous-sections, lu par M. le président et le rapport du jury des concours lu par M. le colonel-divisionnaire Ceresole, amenèrent quelques discussions instructives et intéressantes. Sur les conclusions du jury, des prix de valeurs diverses furent alloués aux mémoires des sous-sections de Lausanne (classification des recrues), de Morges (manœuvres combinées), de Moudon (défense des localités). Nous reviendrons sur ces divers travaux, dont plusieurs ont une véritable valeur, ainsi que sur un mémoire traitant de l'incorporation des officiers qui a été renvoyé à l'examen d'une commission.

Vinrent ensuite les rapports verbaux sur les reconnaissances de la veille faits par les divers chefs de colonnes. En voici le résumé :

Samedi 2 août, trois colonnes commandées, l'une par M. le colonel d'artillerie Perrochet, l'autre par M. le colonel d'infanterie de Montmollin, la troisième par M. le major Hotz, sont parties du Val-de-Travers et ont reconnu les voies de communication qui de Fleurier et des Verrières par la Côte-aux-Fées, la Vraconnaz et le Chasseron, débouchent sur Ste-Croix. Avec la colonne des Verrières sur Ste-Croix par le Mont des Verrières et la Côte-aux-Fées marchaient M. le colonel-divisionnaire Lecomte et son chef d'état-major, M. le lieutenant-colonel Camille Favre, de Genève, et M. le colonel de Montmollin.

La colonne de M. le colonel Perrochet marcha par Buttes et les Bolles.

Celle de M. le major Hotz fit l'ascension du Chasseron, où elle se réunit avec la colonne vaudoise de M. le lieutenant-colonel David.

Celle-ci avait exploré la contrée dès Grandson au Chasseron et à Bullet par Mauborget, Villars-Burquin et environs.

Une autre colonne, commandée par M. le major Bourgeois, est partie d'Orbe et a reconnu le Mont de Baulmes.

Enfin une autre colonne, partie de Vallorbes, a reconnu le terrain dès Ballaigues au Mont-Suchet, au sommet duquel elle est arrivée vers 10 heures. De là, elle est redescendue directement sur la Porte de l'Aiguillon, à l'extrême frontière française, et a débouché sur Ste-Croix d'un part par les Gîtes, d'autre part par l'Auberson. Cette colonne, divisée en deux sections, était conduite par MM. les majors Favre d'Echallens, et Fazan ; M. le colonel-divisionnaire Ceresole s'y était joint.

La séance de l'assemblée générale a été terminée par une communication de M. le major Montandon, sur diverses particularités de l'entrée des troupes de Bourbaki à Ste Croix en janvier et février 1871.

Après quoi les officiers formés en cortège se rendirent, précédés de la musique de Ste-Croix, au col des Etroits, où une collation les attendait sous la fraîche feuillée, avec une ravissante vue sur le Jura français et sur nos Alpes éclairées d'un soleil radieux.

A midi nouveau banquet, servi comme on sert à l'hôtel d'Espagne, c'est-à-dire fort bien.

« Il réunissait, dit la *Gazette*, 80 officiers avec les autorités municipales de Ste-Croix et quelques anciens officiers au nombre desquels se trouvaient M. Bornand, ancien conseiller d'Etat, et M. le lieutenant-colonel Auguste Jaccard. Les paroles les plus cordiales furent échangées entre MM. les colonels-divisionnaires Lecomte et Ceresole, le colonel Perrochet, le lieutenant-colonel Camille Favre, le major Montandon et M. le syndic Addor. Des remerciements chaleureux furent adressés aux officiers, à la population et aux autorités de Ste-Croix et de nombreuses santés bues avec un vin d'honneur de qualité offert par la Municipalité.

» A 2 heures précises, les officiers se mirent en marche sabre au côté et ayant à leur tête l'excellente Union instrumentale, pour le Mont de Baulmes, dont on atteignit le sommet vers 3 heures et où l'on admira le splendide panorama de la Roche Ronde. De là, chacun redescendit du côté de chez soi, qui par Covatannaz sur Vuittebœuf et Yverdon, qui sur Fleurier, tous emportant le souvenir le plus agréable de la réunion de la Société vaudoise des officiers de 1884. »

BIBLIOGRAPHIE

L'armée suisse en 1884. **1 album de 15 photographies coloriées, par A. v. Escher. Librairie Imer et Payot, éditeurs, à Lausanne. Prix : 15 fr.**

Les 15 feuilles de cette jolie publication se répartissent en sept groupes, soit : état-major fédéral 1 feuille ; cavalerie 2 feuilles, une

de dragons et une de guides ; génie 3 feuilles, une de sapeurs et pionniers, une de pontonniers, une de télégraphistes ; artillerie 4 feuilles, une de batterie de campagne, une de position, une de montage, une de train ; infanterie 3 feuilles, une d'état-major de régiment, une de fusiliers, une de carabiniers ; corps sanitaire 1 feuille (ambulance) ; administration 1 feuille.

Nous avons vu cinq de ces feuilles, qui sont d'un dessin très soigné et font de charmants et intéressants tableaux, joignant le pittoresque à une grande exactitude de détails.

Nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs l'entreprise de M. v. Escher.

Instruction pratique sur le service de la cavalerie en campagne, **approuvée par le ministre de la guerre le 10 juillet 1884. Prix : 1 fr.**

La librairie militaire Henri Charles-Lavauzelle, à Paris (11, place Saint-André-des-Arts, et Limoges, rue Manigne, 18), vient de mettre en vente cet important petit volume, qui forme un manuel commode à l'usage du cavalier. Il est si complet qu'on y trouve même les phases de la lune avec dessins, comme moyen d'orientation.

Brochures militaires **publiées par la librairie C. Muquardt, rue de la Régence, 45, à Bruxelles. Tirées à un très petit nombre d'exemplaires, petit in-8° à 1 fr. la brochure.**

Sollicitée par ses nombreux amis de l'armée et croyant leur être utiles en les aidant à se mettre au courant des progrès constants réalisés dans la science militaire, la librairie Muquardt entreprend la publication de ces brochures militaires, qui paraît devoir être considérable et marcher sur les traces de l'active et féconde entreprise de la librairie Charles-Lavauzelle.

Onze brochures viennent de paraître pour le début, toutes d'un haut intérêt. En voici les titres exacts :

1° *Les chemins de fer en temps de guerre,* considérés au point de vue de leur destruction et de leur rétablissement, par L. Marsigny, capitaine-commandant d'artillerie. 1884.

2° Etudes sur les *Equipages de siège,* par M. Micheels, sous-lieutenant d'artillerie. 1884.

3° Etude sur la *Guerre de siège,* par E. Witry, capitaine-commandant d'artillerie. 1884.

4° Hygiène. — *Assainissement d'une caserne,* par P.-J. Van den Bogaert, lieutenant-colonel du génie, avec planche. 1884.

5° *Des règles de tir* de l'artillerie de campagne italienne, comparée à celles des principales artilleries continentales européennes. Traduit de l'italien par E. Monthaye, lieutenant d'artillerie. 1884.

6° *Les procédés tactiques de Jules César,* par le colonel P. Henrard. 1884.

7° *L'aréostation et les pigeonniers militaires,* par Alb. Keucker, lieutenant adjoint d'état-major. 1884.

8° *Application des règles de la mobilisation aux places fortes,* par H. Wauwermans, colonel du génie. Avec gravures. 1884.

9° Notice sur les *Frontières ouest et est de l'Allemagne,* par L. de Sagher, capitaine d'infanterie, adjoint d'état-major. 1884.

10° La question des *Cuirasses dans la défense des côtes*, par Julius von Schütz. Traduit de l'allemand par E. Bracke, capitaine commandant d'artillerie. Avec gravures. 1884.

11° Conférences du régiment des carabiniers. — *La période de 1883 à l'école de tir et de perfectionnement pour l'infanterie*, par De Neunheuser, capitaine en 1er d'infanterie adjoint au commandant de l'école de tir. 1884.

Ceux qui, comme nous, ont assisté aux examens d'un grand nombre de recrues, tomberont d'accord que ce n'est pas précisément par leurs connaissances en géographie que brillent nos compatriotes. — Et cependant il est peu de connaissances qui leur soient plus indispensables.

On l'a bien compris depuis quelques années ; aussi l'étude de la géographie militaire est-elle poussée très à fond dans nos écoles centrales et dans nos écoles d'état-major.

Pour cette étude nos camarades de la Suisse allemande possèdent depuis deux ou trois ans un excellent manuel dans la *Géographie militaire de la Suisse* de M. le colonel Bollinger. C'est un petit volume très clair, écrit surtout en vue des officiers subalternes, et qui, sans épuiser le sujet, l'expose cependant d'une façon très suffisante. Il se divise en cinq chapitres. Deux sont consacrés à l'étude des frontières politiques et des frontières militaires ; les autres, plus étendus, traitent du régime des eaux, du relief du pays et des communications. — Rien d'important n'a été omis à cet égard et tout officier, tout sous-officier même, armé du manuel de M. le colonel Bollinger et de la carte de la Suisse au 250,000e, peut apprendre en fort peu de temps tout ce qu'il est indispensable de savoir.

Aussi ne mettons-nous pas en doute que ceux de nos camarades à qui la langue allemande n'est pas familière apprendront avec un vif plaisir qu'une traduction française du manuel de M. Bollinger va voir le jour. C'est la librairie Benda, à Lausanne, qui a eu cette excellente idée. On nous annonce que la souscription est dores et déjà ouverte au prix de deux francs et que le volume paraîtra fin septembre prochain. Nous engageons fortement tous nos officiers et sous-officiers à souscrire.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le nuage qui, à propos de cordon sanitaire italien sur la frontière tessinoise, s'était élevé entre la Suisse et l'Italie, nuage trop grossi d'ailleurs par quelques journaux suisses d'un patriotisme plus ardent qu'éclairé, semble en voie de se dissiper complètement. D'après un arrangement récemment intervenu entre les deux gouvernements, l'autorité italienne a consenti amicalement à se départir de ses rigoureuses quarantaines en faveur des habitants tessinois obligés de passer journellement la frontière pour cultiver leurs terres. Il est bon de noter que les mesures de rigueur s'appliquaient aussi bien aux Italiens qu'aux Suisses, et que les uns et les autres bénéficieront des allégements obtenus.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIX° Année. N° 9. 15 Septembre 1884

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, en donnant un bref compte-rendu de l'assemblée générale de la Section vaudoise de la Société fédérale des officiers, plusieurs travaux de sous-sections ont été primés par le jury à la suite du concours qui avait été ouvert par la Section. Nous publierons successivement ces travaux qui sont d'un réel intérêt et seront sans aucun doute lus avec plaisir.

I

De l'incorporation des recrues dans les unités tactiques.

Doit-elle se faire avant ou après l'école de recrues?

(Mémoire de la sous-section de Lausanne.)

> Dans un Etat libre, tout citoyen doit être soldat par devoir et non par métier.
> J.-J. ROUSSEAU.

Cette question est résolue par la loi sur l'organisation militaire du 13 novembre 1874, qui renferme à son article 16 la disposition suivante :

« L'incorporation dans l'armée fédérale a lieu dans l'année même où commence l'obligation du service, *aussitôt après que l'instruction des recrues est terminée.* »

Le système territorial adopté en Suisse en matière d'incorporation, a eu pour but principal d'arriver à ce que la première incorporation ait lieu avant tout où l'on est le plus sûr de trouver les hommes, c'est-à-dire au lieu du domicile. L'homme astreint à faire son service échappe moins facilement aux autorités du lieu de son domicile qu'à celles de son canton d'origine.

Lorsque les autorités fédérales s'occupèrent pour la première fois en 1875 des mesures à prendre en vue de mettre à exécution les prescriptions de la nouvelle loi militaire en matière de recrutement, elles décidèrent que l'incorporation d'un homme serait faite par une commission spéciale instituée à cet effet et que cet homme ne serait pas seulement attribué à une arme,

mais aussi à un corps de troupes déterminé. Les inscriptions nécessaires devaient être faites dans le livret de service lors du recrutement.

Ces dispositions sont facilement applicables dans le cas où l'incorporation dans une unité de troupes est déjà indiquée par la division territoriale: dans tous les autres cas, elles ne doivent être considérées que comme provisoires et sans autre but que celui de faciliter momentanément l'équipement de l'homme (numéro sur la coiffure et les pattes d'épaules).

Ce point de vue amena le Département militaire fédéral à prescrire au commencement de 1876 que l'incorporation définitive devait être renvoyée jusqu'à l'époque où l'homme serait réellement incorporé dans l'armée fédérale, *c'est-à-dire à la fin de l'instruction des recrues.* A ce moment, l'homme ne devait pas seulement être incorporé dans une unité de troupes déterminée (bataillon), mais aussi dans une compagnie. Cette incorporation se faisait et a lieu encore aujourd'hui pour les corps de troupes fédéraux par le chef de l'arme, soit les commandants des écoles qu'il en aura chargés, et pour les corps cantonaux par l'autorité militaire cantonale.

Les cantons durent, en 1876, incorporer définitivement dans les corps de troupes cantonaux les recrues revenant des écoles d'instruction, faire rectifier l'inscription dans les livrets de service et remettre en échange les marques distinctives.

L'ordonnance du Conseil fédéral du 25 février 1878 sur la levée des hommes astreints au service ne reproduit pas les prescriptions spéciales que nous venons de citer en matière d'incorporation. Elle dit seulement qu'après que la visite sanitaire et l'examen pédagogique sont terminés, il est procédé à l'incorporation dans les différentes armes et que cette incorporation est inscrite dans le livret de service de l'homme. Elle rappelle en outre que l'incorporation est exclusivement du ressort de l'officier de recrutement, sauf dans les cas exceptionnels qui se présentent lors du recrutement supplémentaire ou du transfert dans une autre arme.

Quant à l'article 16 de la loi militaire portant expressément que l'incorporation doit se faire aussitôt après que l'instruction des recrues est terminée, la dite ordonnance n'en fait pas mention.

Les cantons considèrent dès lors cet article comme n'ayant, pour le moment, aucune portée pratique et la plupart d'entr'eux

laissent la disposition qu'il renferme dans l'oubli le plus complet.

Vaud, par exemple, n'a pas édicté de prescriptions pour l'incorporation des recrues; c'est un *modus vivendi* qui fait règle.[1]

Les recrues des armes fédérales sont, comme partout en Suisse, incorporées par les soins des chefs d'armes. Celles de l'infanterie sont réparties dans les bataillons et compagnies en tenant compte des vacances et de l'état des cadres comparé avec celui des recrues susceptibles d'être avancées en grade.

Fribourg incorpore les recrues d'infanterie dans les unités tactiques fournies par l'arrondissement de recrutement. Dans ce but, il subdivise les arrondissements en cercles de compagnie, composés de plusieurs communes ou sections.

Chaque cercle fournit une compagnie dans un des bataillons de l'arrondissement.

A *Berne*, les hommes arrivent aux écoles de recrues après avoir été incorporés dans leur unité tactique lors du recrutement. Pour l'infanterie, par exemple, le territoire du canton est divisé en arrondissements de bataillons, ensorte que les hommes sont incorporés à leur compagnie lorsqu'ils se présentent au service d'instruction.

Avant 1874, l'incorporation dans une unité tactique avait lieu pour les armes spéciales après l'école de recrues et pour l'infanterie pendant la durée de celle-ci. On tenait beaucoup moins compte à cet égard de la force numérique de chaque unité que du territoire sur lequel cette unité était recrutée ou du domicile de l'homme à incorporer.

Le *Valais* n'a point non plus de prescriptions spéciales en vigueur sur l'incorporation des recrues dans les unités tactiques. Il est partagé en 4 arrondissements de population à peu près égale, fournissant chacun un bataillon d'infanterie. Ces arrondissements sont divisés eux-mêmes en groupes de communes plus ou moins rapprochées et de population égale, qui forment les 4 compagnies du bataillon. Ce canton semble pourtant se conformer à la loi militaire actuelle en matière d'incorporation, car ce n'est qu'après chaque école que les recrues sont attribuées à la compagnie dont fait partie leur commune d'origine, à l'exception des carabiniers qui ne sont choisis pour la IIe division que dans les bataillons appartenant à la Ire division et qui sont pris indis-

[1] Ce *modus vivendi* est conforme aux prescriptions de la loi fédérale. *(Réd.)*

tinctement dans les deux arrondissements en faisant partie. Il en est de même pour les armes spéciales.

C'est donc le principe de la territorialité qui sert de base à l'incorporation des recrues d'infanterie valaisannes dans les unités tactiques et ce même principe était appliqué avant l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation militaire.

A *Genève*, le Département militaire cantonal procède à l'incorporation d'après un mode de faire qu'il a adopté sans qu'il ait ait été l'objet d'un arrêté ou d'un règlement ; les recrues d'infanterie sont réparties par portions égales dans les deux bataillons fournis par le canton.

Des quelques exemples que nous venons de mentionner, il ressort que l'incorporation des recrues d'infanterie dans les unités tactiques a généralement lieu avant le service d'instruction. Le canton du Valais s'écarte légèrement du mode suivi par les cantons de Vaud, Fribourg et Berne, mais le résultat auquel il arrive nous paraît ne pas offrir de différence appréciable ; nous ne voyons dans le fait d'incorporer après l'école de recrues un homme dans la compagnie dont fait partie sa commune d'origine, qu'une question de travail de bureau sans influence réelle sur la composition technique d'une unité tactique.

L'homme arrive généralement en Suisse au service d'instruction avec le numéro de son unité et le pompon de son arme ou de sa compagnie à la coiffure et muni de pattes d'épaules à la tunique et à la capote. Ce mode de procéder doit simplifier le travail des administrations militaires cantonales et à ce titre là on pourrait l'admettre s'il répondait aussi aux exigences d'une unité tactique logiquement et rationnellement formée. Mais, à notre avis, ce détail administratif doit céder le pas aux résultats que l'on obtiendra par l'incorporation définitive d'un homme après son école de recrues.

Nous ne pouvons pas méconnaître certains côtés pratiques auxquels on arrive par l'incorporation avant l'école d'instruction. Ainsi les cadres peuvent apprécier les hommes qu'ils instruisent si ceux-ci portent déjà le numéro de leur unité et peut-être le pompon de leur compagnie. De même ces hommes apprendront à connaître quelques-uns de leurs supérieurs plus ou moins immédiats.

Cependant ces motifs, quelque sérieux qu'ils paraissent, ne doivent pas l'emporter, selon nous, sur l'avantage considérable

qu'il y a à pouvoir égaliser, mieux que cela n'a été le cas jusqu'ici, les effectifs des unités tactiques soit au point de vue numérique, soit au point de vue des aptitudes corporelles et individuelles. Ce résultat sera plus facilement atteint après le service d'instruction qui a permis de juger des qualités diverses des hommes; au moyen des listes qualificatives qui y sont établies, on obtiendra une répartition plus équitable des recrues entre les unités et on évitera de mettre les meilleurs éléments dans la même unité et cela au préjudice des autres unités. C'est le cas aujourd'hui dans l'infanterie, par exemple, avec les bons tireurs, qui ne sont généralement connus que vers la fin du service d'instruction; s'ils sont incorporés dans une compagnie avant leur école de recrues, ces bons tireurs peuvent s'y trouver nombreux, tandis qu'ils feront presque totalement défaut dans une autre compagnie du même bataillon. Il y a dans ce fait une inégalité qui devrait suffire à n'admettre l'incorporation d'un homme qu'après son premier service.

Un autre avantage en faveur de l'incorporation après l'école de recrues consiste en ce que les bons éléments étant mieux répartis entre les unités, leurs chefs auront plus de latitude pour le choix des sous-officiers et, par la suite, des élèves pour les écoles préparatoires d'officiers. Nous estimons aussi qu'il en résultera pour l'unité elle-même une amélioration incontestable dans sa composition et dans sa marche.

Notre conclusion est que l'on devrait, en matière d'incorporation et lorsque celle-ci n'est pas toute dictée, s'en tenir uniquement au texte précis de l'article 16 de notre loi militaire, c'est-à-dire y procéder à la fin des écoles de recrues et qu'une ordonnance fédérale devrait être rendue en exécution de cet article, fixant un mode uniforme d'incorporation basé sur les résultats obtenus après l'école de recrues. Si cette ordonnance voit le jour, nous désirerions aussi qu'elle confiât à une commission d'officiers supérieurs des diverses armes pris dans l'arrondissement de division, la tâche d'incorporer les hommes dans les unités. *(Commission d'incorporation.)*

Bien que nous soyons en partie opposés au mode de recrutement suivi en Suisse et qui se lie, selon nous, étroitement à l'incorporation définitive des hommes, nous estimons que la conclusion qui précède pourrait être exécutée en vertu de notre loi militaire actuelle. L'opposition que nous manifestons plus haut provient de ce qu'en général les services accessoires de notre

armée de milices (troupes sanitaires ou d'administration) prélèvent en trop grande quantité, lors du recrutement, des éléments qui auraient leur place assignée dans les armes principales.

A l'appui de ce que nous avançons, nous trouvons dans le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion de 1883 la phrase suivante se rapportant au rassemblement de la IVe division :

« Le défilé de l'infanterie s'est fait par colonnes de pelotons ;
» les alignements, les distances et le port d'armes étaient bons,
» mais le pas — sauf dans quelques unités — était trop court,
» pas assez allongé et tel surtout qu'il ne pouvait pas satisfaire ;
» les fanfares de bataillon en étaient pour la plupart la cause,
» tandis que les troupes du génie et les *troupes sanitaires*, mar-
» chant au pas du tambour, formaient un contraste avantageux
» sous ce rapport. »

Si l'on trouve que nos fanfares de bataillon ne sont pas à la hauteur des services que l'on est en droit d'attendre d'elles, il est facile d'y remédier en les appelant à une répétition d'un jour remplaçant les inspections d'armes ou de personnel exigées de la troupe. D'autre part, les troupes du génie savent fort bien recruter leurs tambours, puisqu'en vertu d'une décision du Département militaire fédéral en date du 9 septembre 1878, on met à leur disposition les *recrues-tambours d'infanterie qui savent le mieux battre de la caisse et qui possèdent en outre une bonne instruction comme soldat*. Cette faveur spéciale, quoique restreinte, doit évidemment répondre aux exigences d'une arme auxiliaire.

En terminant ce court exposé, nous nous permettons d'exprimer le vœu que l'on mette ultérieurement à l'étude la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'appeler tout homme déclaré apte au service, à subir pendant un certain temps une école préparatoire de soldat ensuite de laquelle on l'incorporerait dans l'*arme* où il aurait justifié des conditions, qualités et aptitudes premières requises. Les mesures d'exécution à prendre rentreraient dans cette étude. L'incorporation dans l'unité serait ordonnée une fois le service d'instruction complétement achevé, c'est-à-dire après l'école préparatoire de soldat et le service d'instruction comme recrue dans l'arme où l'homme est définitivement recruté.

Recrutement de 1884 pour 1885.

En s'en référant à l'ordonnance du 25 février 1878, concernant la levée des hommes astreints au service militaire, le département militaire fédéral, par circulaire du 16 juin écoulé, prescrit aux autorités militaires des cantons, aux officiers de recrutement, aux experts pédagogiques et à leurs remplaçants, de prendre à temps les mesures nécessaires pour le recrutement de 1885, et de se conformer à cet effet aux prescriptions de l'ordonnance ci-dessus mentionnée et à celles ci-après :

Les officiers de recrutement et leurs remplaçants ont été désignés comme suit :

Ier arrondissement de division. Officier de recrutement : M. le colonel-brigadier de Cocatrix, à St-Maurice. Remplaçant : M. le lieutenant-colonel Muret, à Morges.

IIe arrondissement de division. Officier de recrutement : M. le major Roulet, James, à St-Blaise. Remplaçant : M. le major Veuve, J., à Fleurier.

IIIe arrondissement de division. Officier de recrutement : M. le lieutenant-colonel Weber, à Berne. Remplaçant : M. le major Egger, à Berne.

IVe arrondissement de division. Officier de recrutement : M. le lieutenant-colonel Segesser, à Lucerne. Remplaçant : M. le lieutenant-colonel Mägli, à Wiedlisbach.

Ve arrondissement de division. Officier de recrutement : M. le colonel-brigadier Marti, à Othmarsingen. Remplaçant : M. le lieutenant-colonel Rohr, à Lenzbourg.

VIe arrondissement de division. Officier de recrutement : M. le colonel-brigadier Bluntschli, à Zurich. Remplaçant : M. le major Baltensweiler, à Zurich.

VIIe arrondissement de division. Officier de recrutement : M. le colonel-brigadier Berlinger, à Gantersweil. Remplaçant : M. le major Schlatter, à St-Gall.

VIIIe arrondissement de division. Officier de recrutement : M. le colonel-brigadier Arnold, à Altorf. Remplaçant : Vacat.

Si des changements survenaient dans le personnel des remplaçants, l'officier de recrutement en avisera directement les autorités compétentes (§ 1er, 2e alinéa de l'ordonnance).

Les officiers de recrutement ont reçu l'ordre de s'entendre sans délai avec les autorités militaires cantonales au sujet des travaux préparatoires au recrutement. On fixera dans la règle les lieux de rassemblement en tenant compte du nombre des hommes à examiner en réalité, soit de 100 par jour, avec 10 à 20 % de plus pour ceux faisant défaut.

La répartition des hommes à appeler doit être aussi uniforme et régulière que possible et rester dans les limites que nous venons d'indiquer.

Eu égard aux manœuvres des corps de troupes combinés, il y aura lieu :

1° Dans la IIe division : de commencer le recrutement le 8 septembre dans le Jura bernois et de le continuer immédiatement après dans les autres arrondissements.

2° Dans la IIIe division : de commencer le recrutement au commencement de septembre ; dans la IVe division : de le commencer à peu près à la même époque dans la Haute-Argovie, afin que le canton de Berne puisse faire habiller à temps ses recrues de cavalerie pour le cours préparatoire d'hiver qui s'ouvrira au commencement de novembre.

3° Dans la VIIIe division : d'achever le recrutement, au moins dans les cantons du Valais, Uri et Schwytz, *avant* le rassemblement de division, et de le poursuivre immédiatement *après* dans les cantons de Glaris et des Grisons, afin que toutes les opérations soient achevées à temps.

Les experts pédagogiques ont été désignés comme suit :

Ier arrondissement de division : Genève (I et II) et Valais (I et VIII) : M. Scherf, instituteur, à Neuchâtel. Pour le canton de Vaud : M. Perriard, professeur, à Cormerod (Fribourg).

IIe arrondissement de division : Cantons de Fribourg et de Neuchâtel : M. Reitzel, professeur, à Lausanne. Canton de Berne (Jura): M. Elsener, professeur, à Zoug.

IIIe arrondissement de division : Ire moitié : M. Brunner, instituteur de district, à Kriegstetten. IIe moitié : M. Bucher, instituteur secondaire, à Lucerne.

IVe arrondissement de division : Cantons de Lucerne, Unterwald, Zoug et Argovie (IV) : M. Kälin, instituteur secondaire, à Einsiedeln. Canton de Berne (IV) : M. Britt, inspecteur scolaire, à Frauenfeld.

Ve arrondissement de division : Canton d'Argovie (V) : M. Schneebeli, instituteur, à Zurich. Cantons de Soleure et des deux Bâle : M. Schärer, instituteur, à Gerzensee.

VIe arrondissement de division : Canton de Schwytz (VI) et du canton de Zurich les arrondissements de recrutement 3, 5, 6 et 7 : M. Weingart, inspecteur scolaire, à Berne. Canton de Schaffhouse et du canton de Zurich les arrondissements de recrutement 2 et 4 : M. Spuhler, secrétaire de direction, à Aarau.

VIIe arrondissement de division : Canton de St-Gall : M. Fuhrer, instituteur, à Hérisau. Cantons de Thurgovie et des deux Appenzell : M. Wanner, instituteur, à Schaffhouse.

VIIIe arrondissement de division : Canton du Tessin : M. Janner,

professeur, à Bellinzone. Cantons d'Uri, Schwytz (VIII) et Glaris : M. Freund, instituteur, à Rapperswyl. Canton des Grisons : M. Donatz, secrétaire d'éducation, à Coire.

Les fonctions de l'expert en chef, à nommer en vertu du § 10 du règlement pour les examens des recrues, ont été confiées à M. Näf, conseiller d'éducation, à Riesbach (Zurich).

En portant les dispositions qui précèdent à la connaissance des cantons et du personnel ci-dessus, et basés sur les expériences faites jusqu'ici, le Département y ajoute les explications interprétatives ci-après :

A. *Pour les officiers de recrutement.*

1° Les officiers de recrutement communiqueront aux hommes appelés à la visite sanitaire que ceux qui seront dispensés pour une année doivent, sous peine d'être punis, se présenter *l'année suivante*, et ceux dispensés pendant deux ans, *la seconde année, en automne,* devant la commission de visite sanitaire ; ils rendront, en outre, spécialement attentifs les hommes astreints à se présenter, au droit de recours qui leur est réservé par le § 5 de l'instruction du 22 septembre 1875, ainsi qu'au délai dans lequel le recours doit être exercé contre la décision de la commission sanitaire.

En outre, les officiers de recrutement ont aussi le droit de s'opposer à l'exemption du service, dans le cas où elle ne leur paraîtrait pas suffisamment motivée. Les recours doivent être adressés directement au département militaire fédéral.

2° *L'incorporation des recrues* dans les différentes armes *est exclusivement du ressort de l'officier de recrutement.* Elle dépend moins par conséquent de la volonté des intéressés que de la possession des qualités requises. Il est tout spécialement nécessaire d'en tenir compte pour l'admission des recrues dans les pontonniers, les sapeurs et les pionniers. Les premiers doivent être choisis, autant que possible, parmi les hommes exerçant la vocation de flotteur, batelier, pêcheur, ou occupés à des travaux de rivage ; les sapeurs doivent être choisis parmi des hommes ayant des connaissances techniques en construction de routes, de bâtiments, et parmi les ouvriers occupés à des travaux de ce genre, etc. ; enfin les pionniers doivent être choisis parmi les hommes auxquels on peut supposer des connaissances spéciales dans la construction ou dans l'entretien des voies ferrées et des lignes télégraphiques, ou que l'on peut admettre comme étant suffisamment qualifiés pour se familiariser facilement avec ce genre de travaux. Dans le cas où il se trouverait des hommes tout à fait qualifiés pour le génie (pontonniers), on pourra en recruter un plus grand nombre que celui qui a été prescrit. L'artillerie de position a besoin des recrues les plus corpulentes et les plus vigoureuses. Il est également indispen-

sable de ne recruter *pour le train que des hommes ayant l'habitude des chevaux dans la vie civile* et connaissant ainsi les voiturages et les transports. Pour le train de la VIIIe division et les colonnes de parc, dans le canton du Valais, on ne doit recruter, en outre, que des hommes connaissant la langue *allemande*. Pour remédier au nombre insuffisant d'hommes qualifiés comme sous-officiers du train d'armée, il est tout d'abord nécessaire que les recrues intelligentes ne soient pas toutes réparties dans les batteries de campagne, mais qu'elles le soient, dans une juste proportion, entre toutes les subdivisions de l'arme. On ne doit faire aucune différence dans le recrutement du train d'armée, entre les recrues destinées aux bataillons du train et celles destinées au train de ligne.

Les ouvriers qui se présenteront pour l'artillerie (maréchaux-ferrants, selliers, serruriers, charrons) ne doivent pas être recrutés comme tels, mais comme canonniers ou soldats du train, et il sera statué plus tard, suivant les capacités dont ils feront preuve dans l'exercice de leur profession, s'ils peuvent être réellement employés dans les corps comme ouvriers. Dans ce but, ils seront répartis, soit par les cantons, soit par le chef d'arme de l'artillerie, entre les diverses unités, et cela de telle sorte que l'incorporation ait lieu tout d'abord dans les corps où l'on peut s'attendre à une prochaine lacune.

3° La preuve qu'un homme astreint à se présenter est en mesure de garder un cheval de service ne suffit pas seule pour être incorporé dans la cavalerie, mais il faut attendre le résultat de l'examen pédagogique, afin de s'assurer que ce résultat n'est pas insuffisant sous tous les rapports.

L'effectif normal des compagnies de guides n'étant pas éloigné d'être atteint partout, les officiers de recrutement veilleront tout spécialement à une augmentation des recrues de dragons ; ils ne recruteront, en outre, pour les guides, que des hommes sur le service régulier desquels on puisse compter, et qui n'en soient pas empêchés par des absences prolongées hors du pays. Il est indispensable que les recrues de dragons et de guides soient inscrites séparément dans les contrôles.

Quant aux recrues de cavalerie, on fait remarquer en outre que la taille de 156 cm. suffit à peine pour les recrues de cette arme, en sorte que, *partout où cela pourra se faire*, on devra recruter des hommes d'une taille plus élevée. Les officiers de recrutement feront si possible en sorte d'obtenir dans chaque canton fournissant de la cavalerie les 12 à 13 recrues de dragons dont les escadrons ont besoin chaque année, et cela même si, pour obtenir ce résultat, ils devaient restreindre le nombre des recrues de guides. Les escadrons qui ont un besoin urgent de cette augmentation, sont ceux de Soleure, de Lucerne, de Schaffhouse, d'Argovie et de Saint-Gall.

4° Pour les compagnies d'administration, on recrutera autant que possible le plus grand nombre d'hommes habitués par leur profession à supporter les fatigues de ce service pénible. Le contingent de ces recrues pour la VIII° division doit être recruté dans la partie allemande du territoire de cette division.

5° Les recrues qui, grâce à leur intelligence, seraient qualifiées comme sous-officiers, doivent être réparties si possible au prorata de l'effectif des cadres des différentes armes, et l'on veillera tout spécialement à faire un choix de nature à mettre un terme aux plaintes réitérées que les meilleurs éléments sont attribués aux troupes sanitaires et aux troupes d'administration.

6° Les recrues attribuées à d'autres cantons pour être équipées et incorporées, doivent être désignées avec soin dans les contrôles de recrutement. L'incorporation, dans la cavalerie ou dans d'autres armes spéciales, des hommes qui le demanderaient, peut avoir lieu directement, s'il s'agit d'hommes ayant des connaissances techniques particulières, tels, par exemple, que des élèves de l'école polytechnique ; dans tous les autres cas, l'incorporation ne doit être notée qu'au crayon dans le livret de service, et il est réservé aux cantons de prendre une décision définitive à cet égard, et de la porter à la connaissance de l'officier de recrutement et des recrues intéressées.

B. *Pour la commission sanitaire.*

On devra s'en tenir aux prescriptions des diverses ordonnances sur la matière, quant à la déclaration d'aptitude des hommes pour le service ; mais, *ainsi que l'opinion en a été exprimée dans le sein même des Chambres fédérales,* on ne doit pas les appliquer par trop rigoureusement. Dans le cas où les hommes astreints à se présenter sont bien conformés, lorsqu'ils possèdent approximativement le minimum prescrit pour la taille ou le périmètre du thorax, ou qu'ils pourraient encore l'acquérir selon toute probabilité, ou lorsque, grâce à leur éducation et à leurs bonnes qualités, ils promettraient de rendre de bons services dans l'armée, soit comme officiers, soit comme soldats, ils doivent être déclarés bons pour le service. Espérons que les nouvelles commissions useront largement de cette recommandation !

C. *Pour les experts pédagogiques.*

Afin d'obtenir le plus d'uniformité possible dans les résultats de l'examen, il faut éviter le changement trop fréquent des aides appelés pour l'examen dans le même canton, et il ne faut pas les charger d'examiner des subdivisions entières de recrues dans toutes les branches, mais seulement dans quelques-unes d'entre elles. Les aides doivent être employés de telle sorte que les notes pour les travaux écrits ne soient pas donnés par eux, mais par les experts pédagogiques, ou tout au moins sous leur contrôle.

Des indications précises sur les écoles fréquentées antérieurement, et en particulier l'endroit où elles ont été fréquentées, sont indispensables pour la statistique.

D. *Observations générales.*

Dans l'appel des hommes astreints à se présenter, on aura soin de convoquer en même temps les incorporés et les recrues du même endroit ; ils doivent en outre être prévenus *qu'en cas d'absence sans justification, ils seront sévèrement punis.*

Les hommes astreints à se présenter, appartenant aux classes d'âge les plus jeunes et qui ne conserveraient que pendant 1 ou 2 ans leur domicile dans l'arrondissement de recrutement (par exemple, à l'université, dans une pension ou en apprentissage), doivent être renvoyés au canton où ils doivent rentrer sous peu ou dans lequel leurs parents sont domiciliés.

Du reste, et pour tenir compte des plaintes réitérées de l'infanterie qu'elle est privée, pour ses cadres, des éléments les plus capables, les inscriptions prévues par le § 4 de l'ordonnance du 25 février 1878 pour être admis dans les armes spéciales, doivent, encore à titre d'essai pour cette année, être limitées aux corps de troupes montées (dragons, guides et train). En conséquence, il est réservé à l'officier de recrutement de se prononcer chaque jour *sur toutes les incorporations, dans la mesure où il le jugera convenable,* mais en ayant soin de faire en sorte que cette répartition ne porte pas un préjudice considérable aux autres armes.

Les résultats obtenus l'année dernière, quant au recrutement des trompettes et des tambours, engagent le Département à appliquer encore cette année les prescriptions de sa circulaire du 7 juillet 1880 ; en conséquence, les officiers de recrutement sont invités à n'admettre qu'une liste des aspirants trompettes et tambours d'infanterie, ne contenant que le double du nombre de ceux dont on aura réellement besoin pour cette année ; ils seront inscrits sur un état spécial et on ne procédera qu'au recrutement des trompettes nécessaires pour la cavalerie et l'artillerie ; ils seront recrutés, si possible, par les instructeurs-trompettes de l'une de ces armes, ou, dans le cas où ils ne seraient pas disponibles, par l'instructeur-trompette de l'arrondissement de division respectif. Dans ce but, les aspirants trompettes de cavalerie et d'artillerie doivent être convoqués dans chaque canton sur *une* place centrale de rassemblement, pour y être visités et pour y subir leur examen en même temps.

On procédera de la même manière avec les recrues armuriers, pour l'examen desquels on appellera de même le contrôleur d'armes.

Le recrutement sera fait par la commission du IVe arrondissement de division, pour la partie du canton d'Argovie appartenant à cette

division ; dans le canton de Genève, ces fonctions continueront d'être remplies par la commission de recrutement de la Ire division ; quant au recrutement pour les armes spéciales dans ces arrondissements de recrutement, les officiers de recrutement s'entendront entre eux à cet égard.

Les officiers de recrutement communiqueront enfin à temps aux médecins de division, aux experts et à leurs remplaçants, ainsi qu'à l'expert en chef, appelé à participer au recrutement, les jours fixés pour la visite sanitaire et les examens. Ils veilleront, en outre, à ce que les divers secrétaires *remplissent exactement et proprement les livrets de service* des intéressés, et à ce qu'ils établissent de la même manière *les tableaux récapitulatifs des opérations du recrutement.*

Les officiers de recrutement sont invités à leur tour à observer les délais fixés, pour la remise des rapports, par le § 8 de l'ordonnance concernant la levée des hommes astreints au service, du 25 février 1878.

Les résultats doivent être récapitulés chaque jour, comme par le passé, et transmis par ordre des cantons au Département militaire fédéral.

Gestion du Département militaire fédéral en 1883.

(Suite.)

Ensuite des *écoles préparatoires* qui ont eu lieu, 255 élèves ont été recommandés pour le brevet de lieutenant d'infanterie d'élite, soit 48 de moins que l'année précédente ; en outre, 108 élèves (117 en 1882), sortis des écoles préparatoires extraordinaires, ont pu être nommés au grade de lieutenant de landwehr.

256 officiers (dont 2 du génie) et 269 sous-officiers ont suivi les 6 *écoles de tir* de 1883. — Les résultats de tir des officiers et des sous-officiers sont en partie meilleurs et en partie moindres que ceux de l'année dernière, à l'exception toutefois de ceux obtenus aux cibles-figures qui, pour la plupart, sont un peu meilleurs. Les résultats des écoles de tir de sous-officiers ne sont plus de beaucoup inférieurs à ceux des écoles de tir d'officiers.

4812 hommes de l'élite et 4061 de la landwehr ont pris part aux exercices de tir obligatoires.

La Confédération a payé aux *sociétés volontaires de tir* fr. 205,892 à titre de subside. Ce chiffre était de fr. 245,167.80 en 1882. La diminution du total des sommes payées provient essentiellement du fait que la nouvelle ordonnance sur le tir volontaire a exigé un minimum de précision pour avoir droit au subside. L'autorité fédérale espère qu'il ne s'agit ici que d'un fait temporaire qui disparaîtra bientôt.

Il y a eu 3 *écoles centrales* cette année, savoir : école centrale I à Thoune, avec 63 officiers subalternes (43 d'infanterie, 6 de cavalerie, 6 d'artillerie et 2 du génie, ou 49 officiers de troupes et 14 adjudants). L'école centrale II, qui a eu lieu de même à Thoune, a été suivie par 28 capitaines et 7 instructeurs de IIme classe d'infanterie, ensemble 35 officiers. L'école centrale III a eu lieu à St-Gall avec 22 majors d'infanterie (19 d'élite et 3 de landwehr) et 4 majors d'artillerie. 7 majors d'infanterie suivaient cette école pour la seconde fois. Les résultats des 3 écoles étaient bons.

Missions à l'étranger. Les officiers ci-après ont été envoyés aux manœuvres d'automne d'armées étrangères :

En *Bavière :* MM. le colonel-brigadier Zollikofer, les lieutenants-colonels Benz et Scherz et le major Affolter.

En *Allemagne :* MM. le lieutenant-colonel Hebel, le capitaine Fierz et l'instructeur sanitaire Dr Bovet.

En *France :* MM. le colonel de Crousaz, le major Boy de la Tour et le major Testuz.

En *Italie :* MM. le colonel-brigadier Wirth et le major Parli.

En *Autriche :* M. le lieutenant-colonel Keller.

En outre, MM. le colonel de Grenus et le lieutenant-colonel Olbrecht ont été chargés d'étudier sur place l'organisation du service des subsistances de l'intendance française, et MM. le colonel-médecin en chef Ziegler et le Dr Fröhlich, instructeur sanitaire de 1re classe, ont été envoyés à l'exposition d'hygiène de Berlin.

On a obtenu l'autorisation d'envoyer faire un stage dans les armées étrangères en faveur de 2 officiers d'infanterie, 1 officier de cavalerie et 1 officier d'artillerie.

Les examens au *Polytechnicum* ont été suivis en 1883 par 16 élèves à la fin du semestre d'hiver et par 13 élèves à la fin du semestre d'été.

Cavalerie. — Achat de chevaux. Comme par le passé, les chevaux ont été achetés en partie dans le pays et, pour le plus grand nombre, dans le nord de l'Allemagne. A ce sujet, le rapport fédéral donne pour explication que l'autorité militaire, en se montrant moins difficile pour les chevaux du pays, en les payant à un bon prix et en augmentant les places d'achat, a montré les meilleures dispositions vis-à-vis des éleveurs, espérant que ceux-ci en tiendront compte en s'efforçant d'élever leurs produits de manière à ce qu'ils remplissent avant tout les conditions militaires exigées d'eux.

Qu'il nous soit permis toutefois de rappeler ici que la Suisse a déjà payé en Allemagne des sommes énormes pour les achats de chevaux faits dans ce pays et que, durant le cours des années 1875 à 1883, pour 482 chevaux achetés chez nous, 4259 nous sont arrivés de l'étranger. — En 1883, 404 chevaux ont été acquis à l'étranger et

34 seulement dans le pays, chiffre qui n'atteint pas la proportion des années précédentes. La moyenne des frais occasionnés par l'achat de chevaux à l'étranger en 1883 et au commencement de 1884 est de 133 fr. 59 par cheval et le prix d'acquisition de 1271 fr. 40.

Après 30 a 40 jours d'acclimatation, les chevaux ont été dressés dans quatre cours de remontes de 90 jours de durée, qui ont eu lieu à Zurich, Aarau, Berne et Lucerne. L'état de santé des chevaux a été excellent partout.

Ecoles de recrues. Les recrues ont reçu leur instruction préparatoire dans quatre cours préparatoires d'hiver, auxquels ont pris part 21 officiers et sous-officiers et 325 recrues. Ces cours ont produit un effet salutaire pour le développement des recrues.

267 recrues dragons ont été instruites dans trois écoles de recrues proprement dites, avec un effectif de cadres de 73 hommes. 15 gradés et 47 recrues ont suivi l'école de guides qui a eu lieu à Lucerne. On a instruit en 1883 50 dragons et 11 guides de moins que l'année précédente.

Si les détachements renfermaient de nouveau un certain nombre de recrues dont les qualités physiques et intellectuelles laissaient à désirer, on peut cependant constater une notable amélioration sous ce rapport vis-à-vis des années de recrutement antérieures. Les éléments réellement impropres avaient déjà pu être éliminés dans les cours préparatoires, ensorte que l'instruction dans les écoles en a été beaucoup facilitée et que l'on a, en outre, évité des dépenses inutiles.

Les résultats obtenus dans les diverses branches d'instruction ont été plus satisfaisants dans les écoles de recrues de dragons que dans celle des recrues de guides. S'il n'ont pas été aussi favorables dans cette dernière, cela provient essentiellement de l'époque tardive et par conséquent désavantageuse (novembre et décembre) où l'école de guides doit toujours avoir lieu.

Cours de répétition. Le 4e régiment de dragons et la 4e compagnie de guides ont pris part aux manœuvres de la IVe division. Les manœuvres de brigade de la Ve division ont été suivies par le 5e régiment de dragons et par les 5e et 11e compagnies de guides. Les escadrons du 1er régiment de dragons ont pris part aux manœuvres des régiments d'infanterie de la 1re division.

Les 2e, 3e, 6e, 7e et 8e régiments de dragons ont fait leurs cours de répétition par régiment, les 6e et 7e compagnies de guides l'ont fait séparément et les compagnies 1, 2 et 9, 3 et 10 et 8 et 12 l'ont fait simultanément dans cet ordre.

Sur un effectif de contrôle de 3095 cavaliers, 2659 ont assisté à ces différents services. En outre, des 436 hommes qui y avaient fait défaut, 149 on fait un cours complémentaire à Wintherthur et à Berne.

Les résultats généraux des cours de répétition de guides et de dragons ont été meilleurs que les années précédentes. Les évolutions sur le terrain se sont faites avec plus de précision et avec tranquillité. Dans les manœuvres de campagne, on a pu constater que les officiers, sous-officiers et un grand nombre de cavaliers se sont acquittés de leur tâche avec plus d'assurance qu'autrefois.

Les chevaux de ces cours étaient dans un état normal ; les cavaliers dont les chevaux n'étaient pas dans ce cas ont été dénoncés et leurs chevaux placés sous une surveillance de longue durée. Les chevaux qui étaient tout à fait en mauvais état ont été retirés à leurs cavaliers et transférés dans un dépôt fédéral pour y être entretenus et soignés, aux frais de leurs propriétaires, jusqu'à ce qu'ils soient rentrés dans leur état normal.

Les rapports sur les services rendus par la cavalerie pendant son action combinée avec l'infanterie ne s'expriment pas toujours favorablement à cet égard ; ils signalent notamment l'exécution défectueuse du service d'éclaireurs. Ce reproche est justifié, mais la faute n'est pas toujours du côté de la cavalerie. La bonne exécution de cette branche du service dépend en effet beaucoup de la précision des ordres donnés par les officiers supérieurs, et si cette précision fait défaut, la cavalerie erre à l'aventure, les chevaux sont surmenés inutilement et les résultats de cette chasse à courre ne donnent souvent lieu qu'à des rapports sans valeur.

A la suite de l'*école préparatoire d'officiers* d'Aarau, 8 élèves ont été nommés lieutenants de dragons et 2 lieutenants de guides.

5 officiers et 49 sous-officiers ont suivi l'école de cadres.

1997 cavaliers se sont présentés aux inspections de la landwehr. — Les cantons de Lucerne et de Bâle-Campagne n'avaient pas ordonné d'inspection en 1883.

Artillerie.

Ecoles de recrues. Le nombre des écoles de recrues de cette année s'est élevé à 12, savoir 6 pour l'artillerie de campagne (3 pour batteries attelées, 3 pour batteries attelées et colonnes de parc), 1 pour l'artillerie de montagne, 1 pour l'artillerie de position, 1 pour les artificiers et 3 pour le train d'armée. Les écoles de recrues de l'artillerie de montagne et des artificiers avaient été réunies sous un seul commandement ; la première comprenait les recrues de deux années, parce qu'il n'y avait pas eu d'école de recrues pour l'artillerie de montagne en 1882. L'école de recrues de l'artillerie de position n'a été suivie que par les recrues des compagnies de position de langue allemande ; en revanche, les recrues destinées aux compagnies de position de langue française ont été ajournées à 1884 afin de pouvoir former un détachement plus nombreux de recrues de langue française. Du reste, les écoles de recrues ont été organisées de la

même manière que celles de 1882. Les cours de maréchaux-ferrants ont eu lieu dans 4 écoles d'artillerie de campagne et dans 2 écoles de recrues du train d'armée; les cours de serruriers ont eu lieu dans deux écoles de recrues d'artillerie de campagne et le cours de selliers dans 1 école de recrues d'artillerie de campagne. Dans l'une des 3 écoles de recrues du train d'armée, on avait réuni, outre les officiers du train d'armée, un certain nombre d'officiers d'artillerie de campagne pour former une classe d'instruction spéciale où ils eurent ainsi l'occasion de se développer à fond dans l'équitation et dans le service du train.

1597 recrues de tous les genres d'artillerie, non compris 30 retardataires des années précédentes, ont achevé leur instruction dans ces différentes écoles. — En outre, celles-ci ont été suivies par 3 majors, 99 officiers subalternes et 307 sous-officiers, appointés, ouvriers et trompettes.

La participation, sur une plus grande échelle, de l'artillerie de campagne aux manœuvres d'armes combinées a été une cause de sacrifices de différentes natures pour l'artillerie, mais elle n'en a pas moins appris à reconnaître la valeur et l'utilité de ces manœuvres, ensorte qu'elle regretterait de voir diminuer cette participation. Il est seulement à désirer que les cours de répétition de régiments ne soient pas abrégés outre mesure par les marches considérables auxquelles les manœuvres combinées donnent généralement lieu.

Dans l'année 1883, toutes les unités de l'artillerie ont achevé le tour de rôle des huit premiers cours de répétition, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation militaire. C'est avec une certaine satisfaction que l'on peut constater les progrès qui ont été faits pendant ce temps ; la ferme organisation qui a été donnée aux corps de troupes, le relèvement du corps des officiers et des sous-officiers, le perfectionnement et la discipline des troupes en général, ainsi que le développement auquel sont parvenues la conduite des corps de troupes et l'aptitude de ces derniers pour le service de campagne. Il reste encore sans doute beaucoup à améliorer et à perfectionner, mais une bonne base est acquise et la voie est tracée et aplanie pour faire encore plus de progrès dans le nouveau tour de rôle qui va s'ouvrir, moyennant qu'on ne donne pas trop d'extension aux *grandes* manœuvres au détriment des autres.

A cette occasion, on devra remettre les nouvelles pièces de 8,4 cm. aux batteries de 8 cm., dans la mesure où ces pièces remplaceront les anciennes dans les arsenaux, afin que la troupe puisse s'exercer avec la bouche à feu qui constitue en réalité son armement de campagne.

Les batteries 1 et 2 et la IIe division d'artillerie de position de landwehr ont aussi été appelées à un cours de répétition. Les batte-

ries sont entrées avec l'effectif prévu tandis que celui des compagnies de position était considérablement au-dessous.

(A suivre.)

Conférence internationale de la Croix-Rouge.

La troisième conférence s'est tenue à Genève les 1-6 septembre, conformément au programme publié dans notre dernier numéro. Couronnée d'un plein succès, tant par ses sérieuses délibérations que par l'autorité des personnes qui y ont pris part, cette réunion contribuera certainement à fortifier l'œuvre de la Croix-Rouge et à resserrer les liens entre les divers Etats qui s'intéressent à cette institution humanitaire tendant à s'élargir davantage chaque jour.

La session a été ouverte lundi 4 septembre par un remarquable discours de M. le président G. Moynier souhaitant la bienvenue aux hôtes de tous pays que Genève recevait pour une semaine dans ses murs. Vingt gouvernements et vingt-cinq comités centraux de la Croix-Rouge étaient représentés par les délégués ci-après :

Allemagne. M. le Dr *Coler*, médecin-général, délégué du Gouvernement impérial.

M. le Dr *Roth*, médecin-général, médecin en chef du XIIe corps à Dresde, dél. du min^tre^ saxon de la guerre.

M. de *Holleben*, Senats präsident, haut conseiller intime de justice, président du Comité Central, dél. du Comité Central prussien.

M. le Dr Julius *Port*, médecin supérieur d'état-major, dél. du C. C. bavarois.

M. de *Criegern-Thumitz*, conseiller intime de gouvernement, président du C. C., dél. du C. C. saxon.

M. *Hass*, conseiller de gouvernement, premier vice-président du C. C., dél. du C. C. prussien.

M. le Dr Friedrich von *Weech*, chambellan et conseiller intime d'archives, président des Comités unis, dél. du C. C. badois.

M. Otto *Sachs*, conseiller intime, membre du Tribunal administratif, vice-président, dél. du C. C. badois.

M. Albert *Ziegler*, pharmacien d'état-major en retraite, secrétaire du C. C. badois, dél. du C. C. badois.

M. le comte Emerich d'*Arco-Valley*, dél. du C. C. bavarois.

M. le Dr *Gurlt*, professeur de chirurgie, dél. du C. C. prussien.

M. le Dr R. *Hepke*, conseiller intime de légation, dél. du C. C. prussien.

M. le Dr *Metzel,* conseiller intime du gouvernement, représentant du Commissaire impérial-inspecteur militaire de secours volontaires (S. A. le prince de Pless), dél. du C. C. prussien.

Les délégués du C. C. prussien représentent aussi les Comités Centraux du royaume de Wurtemberg, des grands-duchés de Mecklembourg-Schwerin, d'Oldenbourg et de Saxe-Weimar, du duché de Saxe-Cobourg, des principautés d'Anhalt, de Waldeck, de Schwarzbourg-Rudolstadt et de Reuss, des villes de Hambourg, Lubeck et Brême.

M. le Dr von *Bruenneck,* chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, Amtshauptmann, à Hanovre.

M. von *Hœnika,* membre du C. C. allemand, Kreisdep. und Rittergutsbesitzer, à Breslau.

M. le baron B. de *Knesebeck,* conseiller du cabinet de S. M. l'Impératrice-Reine, à Berlin.

M. B. von *Langenbeck,* professeur, conseiller intime actuel et médecin général à la suite, à Wiesbaden.

M. Heinrich *Mappes,* membre du Comité de Francfort s/Mein.

M. le Dr *Niese,* médecin général en retraite, président de la société d'Altona.

M. Gotthilf *Salomon,* membre de la Société de Berlin.

M. *Wegner,* président du gouvernement provincial, à Stettin.

M. von *Westhoven,* könig. Oberamtmann, à Sigmaringen.

République Argentine. M. le Dr Emile-R. *Coni,* dél. du Gouvernement et du C. C.

M. Tomas St-George *Armstrong,* membre du Conseil supérieur et inspecteur général de la Société argentine, dél. du C. C.

Autriche-Hongrie. M. le Dr Wenzel *Hoor,* K. K. Generalstabsarzt, chef des Militärärztlichen Offiziers-Corps., dél. du Gouv.

Autriche. M. Wilhelm *Schlesinger,* Dr-médecin, dél. du C. C. autrichien.

M. le Dr baron *Mundy,* professeur de médecine militaire à l'Université de Vienne.

Hongrie. M. le Dr Ladislas *Farkas,* médecin de régiment, conseiller sanitaire adjoint de la Société, dél. du C. C. hongrois.

M. le Dr Emerich de *Ivanka,* membre de la Chambre des représentants, curator de la Société, dél. du C. C. hongrois.

Belgique. M. *Célarier,* inspecteur général du service de santé de l'armée, dél. du Gouv.

M. Joseph *Tasson,* industriel, dél. du C. C.

Bolivie. C. Alcides *Granier,* secrétaire de légation, à Paris, dél. du Gouv.

Bulgarie. M. le Dr Jordan *Bradel,* médecin en chef de la Principauté, dél. du Gouv.

Chili. M. Alberto *Blest Gana,* envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en France, dél. du Gouv.

Danemark. M. le général *Thomsen,* anc. ministre de la guerre, président de la Société danoise, dél. du Gouv. et du C. C.

Espagne. S. E. le comte de la *Almina,* sénateur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération Suisse, dél. du Gouv.

*M. Gustave *Moynier,* président d'honneur de la Société espagnole, dél. du C. C.

*M. le comte *Sérurier,* président d'honneur de la Société espagnole, dél. du C. C.

Etats-Unis. Miss Clara *Barton,* présidente de la Société américaine, dél. du Gouv. et du C. C.

M. A.-S. *Solomons,* vice-président de la Société américaine, dél. du Gouv. et du C. C.

M. Joseph *Sheldon,* juge, avocat spécial de la Société américaine, à New-Haven (Connect.), dél. du Gouv. et du C. C.

France. M. le comte *Sérurier,* président des Conférences internationales de 1867, dél. du Gouv.

M. le Dr C. *Zuber,* médecin-major de 1re classe, professeur agrégé libre à l'Ecole du Val de Grâce, dél. du Mintre de guerre.

M. le Dr *Kieffer,* médecin de 1re classe de la marine, dél. du Mintre de la marine.

Albert *Ellissen,* secrétaire du C. C., dél. du C. C.

Vernes D'Arlandes, membre du C. C., président du Comité des finances, dél. du C. C.

M. Gabriel *Benoit-Champy,* membre du C. C., président du Comité des Sauveteurs de France.

Léonce de *Cazenove,* membre du C. C., secrétaire général du Comité de Lyon.

M. *Collier-Bordier,* conseiller général d'Eure-et-Loire, président du Comité de Chartres.

M. le Dr *Desgranges,* délégué du C. C. pour la 14e région militaire, président du Comité de Lyon.

M. le Dr *Duchaussoy,* professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, fondateur de l'Association des dames françaises.

M. Alexandre *Ellissen,* membre de la Société française.

M. *Lacointa,* ancien avocat général à la Cour de Cassation, professeur de droit des gens à l'Université catholique de Paris.

M. le Dr *Olive,* président du Comité de Marseille.

M. *Le Sergeant de Monnecove,* membre du C. C.

M. le comte du *Vivier,* secrétaire de la délégation du C. C. pour la 18e région militaire, à Bordeaux.

Grande-Bretagne. M. le Dr T. *Longmore,* chirurgien général de

l'armée anglaise, professeur à l'Ecole de médecine militaire, à Netley, dél. du Gouv.

M. John *Furley*, membre du Conseil de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, dél. du Gouv.

Grèce. M. Périclès *Soutzo*, membre du C. C., médecin en chef de l'armée hellénique, dél. du Gouv.

M. C. *Prétendéris-Typaldos*, professeur à l'Université d'Athènes, 1er médecin de S. M. le Roi, vice-président de la Société hellénique, dél. du C. C.

M. Jules *Galvani*, chirurgien de « l'Annonciation » à Athènes, dél. du C. C.

Italie. M. le colonel médecin-inspecteur commandeur Félix *Baroffio*, dél. du Gouv.

M. le chevalier Frédéric *Tosi*, lieutenant-colonel-médecin, dél. du C. C.

M. Vincenzo *Maggiorani*, secrétaire général de la Société italienne, dél. du C. C.

M. Charles *Brot*, membre du Comité de Milan.

Japon. M. le Dr T. *Hashimoto*, médecin principal, directeur des hôpitaux militaires de Tokio.

M. le baron A. de *Siebold*, membre de la Société Haku-ai-sha, secrétaire de la légation japonaise, à Berlin.

Pays-Bas. M. H. *Beyerman*, major d'artillerie, aide-de-camp en service extraordinaire de S. M. le Roi, dél. du Gouv.

M. le baron K.-J.-G. de *Hardenbroek* de *Bergambacht*, chambellan et aide-de-camp en service extraordinaire de S. M. le Roi, colonel de la garde civique à la Haye, vice-président du Comité supérieur de la C.-R., dél. du C. C.

M. le Jonkheer Dr J.-L.-C. *Pompe* van *Meerdervort*, dél. du C. C.

Pérou. M. * Gustave *Moynier*, président du Comité international, à Genève, dél. du Gouv.

M. Adolphe *Moynier*, à Genève, dél. du C. C.

Roumanie. M. le Dr *Davila*, médecin en chef de l'armée roumaine, Bucharest, dél. du C. C.

Russie. M. F. de *Martens*, professeur à l'Université de St-Pétersbourg et à l'Ecole impériale de droit, membre permanent du Conseil du Ministère des affaires étrangères, Conseiller d'Etat actuel, etc., dél. du Gouv.

M. Th. d'*Oom*, conseiller privé, secrétaire de S. M. l'Impératrice, dél. du C. C.

M. Philippe *Mosino*, ancien délégué de la Société russe en Roumanie.

Serbie. M. Dr Sava *Petrovitch*, médecin militaire, lieutenant-colonel, dél. du Gouv.

M. St. *Markowitsch*, avocat, secrétaire du C. C., dél. du C. C.

Suède et Norwège. M. le colonel *Staaff*, attaché militaire à la légation de Suède et Norwège, à Paris, dél. du Gouv. et du C. C. suédois.

Suisse. MM. les colonels divisionnaires *Meyer*, à Berne, *Lecomte*, à Lausanne et colonel *Ziegler*, médecin en chef de l'armée suisse, dél. du Conseil fédéral.

MM. Walther *Kempin*, président de la Société suisse, à Zurich, le pasteur *Ziegler*, *Wernly*, à Arau, dél. du C. C.

MM. Richard *Kissling*, sculpteur, auteur du projet de monument pour la C.-R., à Zurich; le Dr A. *Socin*, professeur de clinique chirurgicale, ancien membre de l'Agence du Comité international, à Bâle.

Comité international de la Croix-Rouge, à Genève. MM. Gustave *Moynier*, président; Louis *Micheli de la Rive*, vice-président; Gustave *Ador*, anc. Conseiller d'Etat, secrétaire; le Dr Louis *Appia*; Edouard *Odier*, avocat; le Dr Adolphe *D'Espine*, professeur à l'Université; le lieutenant-colonel Camille *Favre*; le Dr Frédéric *Ferrière*.

Secrétariat de la Conférence. Chef du secrétariat: M. Théophile *Dufour*, anc. président de la Cour de justice. Secrétaires traducteurs: MM. Edmond *Gautier*, docteur en droit; Adolphe *Moynier*; Louis *Franzoni*. Adjoints: Paul *Moriaud*; Georges *Fulliquet*.

Bureau de la Conférence élu le 1er septembre 1884 à l'assemblée des délégués.

Présidents d'honneur : MM. de *Langenbeek*, *Longmore*, le comte *Sérurier*.

Président : M. Gustave *Moynier*.

Vice-Présidents : MM. de *Holleben*, *d'Oom*, *Tosi*, *Solomons*, *Vernes d'Arlandes*, *Schlesinger*.

Secrétaire-général : M. Gustave *Ador*.

En six jours de délibérations fort assidues et aussi instructives qu'intéressantes, entremêlées de diverses expérimentations pratiques, notamment d'éclairage électrique des champs de bataille et des moyens d'improvisation des soins aux blessés, ainsi que de brillantes fêtes et soirées où se prodiguait de nouveau la traditionnelle hospitalité genevoise, la Conférence a adopté un certain nombre de résolutions et de vœux dont voici les textes, avec l'indication des numéros des questions du programme publié dans notre livraison du mois dernier.

No 8. — L'activité du Comité international doit être consacrée de préférence, en temps de guerre, aux blessés et aux malades de l'armée en retraite, sans distinction de nationalité.

N° 16. — Quels principes généraux doivent présider aux rapports et aux communications des Comités centraux entr'eux ?

N° 17. — Comment, en temps de guerre, la correspondance si indispensable avec les Sociétés de secours de l'armée ennemie peut-elle être établie ?

Les conclusions du Comité international de Genève, sur les Nos 16 et 17, étaient formulées comme suit :

1. Le *Bulletin international* qui se publie à Genève est utile comme organe des Sociétés de secours aux militaires blessés. — Celles-ci doivent collaborer le plus activement possible à sa rédaction, et s'engager à supporter les frais de cette publication, en cas d'insuffisance du produit des abonnements.

2. Des Conférences périodiques des Comités centraux sont désirables, pour la discussion des questions générales et les relations personnelles des membres des diverses Sociétés.

3. Les Comités centraux, tout en restant absolument indépendants au point de vue de leur organisation intérieure, se reconnaissent en temps de guerre unis par les liens d'une étroite solidarité et acceptent les obligations qui en découlent.

4. Indépendamment des Comités centraux, il est utile de conserver, pour les intérêts généraux de la Croix-Rouge, un Comité international ayant plus spécialement pour mandat :

a) De travailler à maintenir et à développer les rapports des Comités centraux entre eux.

b) De notifier la constitution des nouvelles Sociétés, après s'être au préalable assuré des bases sur lesquelles elles sont fondées.

c) De créer en temps de guerre une Agence internationale de renseignements et de transmission de dons, en espèces et en nature, aux blessés des armées belligérantes.

5. En temps de guerre, la correspondance des Sociétés de secours entre elles sera assurée, par les soins du Comité international ou de son Agence, située à proximité des belligérants.

Sur les Nos 8, 16 et 17, le Comité central russe a déposé la proposition suivante :

Se basant sur l'expérience de dix-huit ans d'existence et sur celle des dernières guerres, et reconnaissant les services éminents rendus aux militaires blessés et malades en temps de guerre par l'assistance apportée, sous différentes formes, aux armées belligérantes, le Comité central de la Croix-Rouge de Russie reconnaît en même temps la nécessité absolue d'une institution inter-

nationale parfaitement neutre, dont l'autorité soit reconnue par les puissances signataires de la Convention de Genève, afin de créer un lien légal et stable entre les Sociétés de la Croix-Rouge. Il propose l'élaboration, par les Comités centraux, d'un projet d'organisation d'une pareille institution, projet qui, ensuite, devrait être soumis à l'examen de leurs gouvernements respectifs.

La Conférence décide :

Que la proposition du Comité central russe sur les nos 8, 16 et 17, ainsi que les conclusions du rapport du Comité international sur les nos 16 et 17, seront adressées à tous les Comités centraux, pour qu'après étude et enquête ces questions puissent être résolues dans la prochaine Conférence, la situation du Comité international étant maintenue jusque-là telle qu'elle existe aujourd'hui.

No 2. — Si les Sociétés doivent, déjà en temps de paix, se procurer les objets dont elles auront besoin en temps de guerre, quels sont ceux de ces objets dont l'acquisition est le plus à recommander?

Conclusion adoptée :

1. La résolution no 4 de 1863 est maintenue. (« En temps de paix, les Comités et les sections préparent des secours matériels de tout genre. »)

2. Les Sociétés de la Croix-Rouge et spécialement celles auxquelles incombe, de par leurs statuts et officiellement, la charge exclusive d'une partie importante du service sanitaire, doivent prendre les mesures nécessaires pour qu'un matériel, suffisant en quantité et qualité et répondant aux exigences de la situation, soit prêt en cas de mobilisation, spécialement pour les premiers besoins; à défaut, assurer du moins ce matériel par des mesures préalables, de telle sorte que l'organisation générale de mise en campagne n'en soit pas entravée.

No 23. — De la nécessité d'établir, entre les Comités centraux, l'échange des dessins et des documents concernant le matériel d'ambulance.

Conclusion adoptée :

Se référant aux résolutions antérieures de Berlin (1869), la Conférence émet le vœu que chaque Comité central forme un album ou recueil indiquant, par dessin, gravure ou photographie, l'ensemble de son matériel d'ambulance, ainsi que le matériel

correspondant de l'administration militaire de son pays, et qu'il en envoie un exemplaire à chacun des autres Comités centraux, de même qu'aux gouvernements qui ont adhéré à la Convention de Genève. Un tel échange aurait pour effet de généraliser ce qui aujourd'hui ne peut être que local, et d'arriver, dans la mesure du possible, à l'uniformité du matériel d'ambulance.

La Conférence émet en outre un vœu pour la création d'une commission internationale, chargée de l'étude des modèles du matériel d'ambulance.

Elle émet le vœu que les dimensions des brancards d'ambulance soient uniformes dans toutes les armées.

Elle renvoie à la prochaine Conférence l'étude de l'organisation de musées internationaux du matériel d'ambulance.

Nº 1. — Quel est le meilleur mode d'organisation, en temps de paix, des sous-comités de province et des comités de dames?

Quels sont les moyens de les propager?

Nº 6. — Quels sont les rapports qu'il convient d'établir, en temps de guerre, entre l'autorité militaire et les Sociétés?

Conclusion adoptée :

1. Les rapports à établir entre les Etats et l'Assistance volontaire, ne peuvent résulter d'une réglementation internationale.

2. Il n'existe pas de formule générale, admissible par tous les Etats, pour l'organisation des secours volontaires. Cette organisation dépend des circonstances nationales et locales.

Toutefois il est désirable que, dans chaque pays, la Société de la Croix-Rouge fasse proclamer légalement sa personnalité juridique.

3. Le concours de Comités de dames à l'œuvre de la Croix-Rouge est indispensable.

Nº 3. — Quelles mesures doit-on prendre, en temps de paix, pour être assuré, en temps de guerre, d'un personnel instruit et suffisant d'infirmiers des deux sexes, pour les lazarets de campagne et de réserve, les trains d'évacuation et les trains sanitaires, les points de chargement et de déchargement des chemins de fer, et, éventuellement, les étapes?

Nº 4. — Quels moyens les Sociétés doivent-elles employer pour que le personnel infirmier, instruit en temps de paix à leurs frais ou avec leur coopération, soit à leur disposition en temps de guerre?

Conclusion adoptée :

La Conférence recommande aux Sociétés de diriger leurs préparatifs pour les cas de guerre sur les points suivants :

1° Donner aux colonnes de transport pour les blessés, qui doivent être formées en temps de paix, une activité convenable, tant pour mettre à l'épreuve leurs notions acquises et les fixer, que pour les habituer à la discipline qui leur est de rigueur.

2° Gagner les Sociétés de vétérans, qui possèdent un excellent personnel apte au service du transport volontaire des blessés, aux intérêts de l'assistance volontaire des militaires malades et blessés, là où cela n'a pas encore été fait, dans les pays où il existe de telles sociétés et où cela est possible.

3° Dans l'examen des capacités des infirmières, tout en tenant compte de leurs qualités intellectuelles et morales, avoir égard à leur santé, afin que leurs forces leur permettent de s'acquitter des services qui leur seront demandés.

4° Former des associations professionnelles des hommes employés au service des malades, *a*) pour maintenir chez eux le sentiment de l'honneur professionnel, *b*) pour mettre à l'abri d'un avenir incertain ceux qui, dans l'exercice de leurs fonctions, pourraient être rendus partiellement ou totalement incapables de gagner leur vie. Ce but sera atteint par des assurances mutuelles pour les cas d'accidents.

5° Désigner, déjà en temps de paix, pour les branches spéciales de service auxquelles elles seront attachées, toutes les personnes qui seront appelées à entrer activement en fonctions lors d'une mobilisation, et les mettre d'emblée au courant du service qui leur incombera.

6° S'assurer d'un personnel de réserve, formé d'avance et suffisant en nombre, pour suppléer immédiatement aux vides éventuels et éviter toute désorganisation dans le service.

N° 22. — De la création ou du développement d'un degré supérieur d'enseignement pour les directrices d'ambulances.

Conclusion adoptée :

La Conférence recommande aux Sociétés de secours le développement ou la création, dès le temps de paix, de l'enseignement des dames qui pourraient être chargées de la surveillance des ambulances locales et des hôpitaux sédentaires de la Croix-Rouge, enseignement destiné à leur permettre de seconder efficacement les médecins et chirurgiens, par l'exécution intelligente des prescriptions concernant l'hygiène des salles et le traitement des malades.

N° 5. — Quelles expériences ont été faites jusqu'à ce jour par les

Sociétés, relativement à leur intervention dans les grandes calamités publiques autres que la guerre ?

Conclusion adoptée :

Les Sociétés de secours ont la faculté, en temps de paix, de s'associer autant que possible à des œuvres d'humanité correspondant à leurs devoirs pendant la guerre, et de prêter leur assistance dans les calamités publiques qui exigent, comme la guerre, un secours prompt et organisé.

N° 11. — Quelles mesures ont été ou devraient être prises par les Sociétés, pour que l'on puisse constater l'identité des morts et des blessés ?

Conclusion adoptée :

1. Chaque Comité national doit procurer, par tous les moyens en son pouvoir, l'adoption, dans l'armée de son pays, d'une marque d'identité.

2. La Conférence émet le vœu que les commandants en chef des armées belligérantes portent à la connaissance des populations, sur le théâtre de la guerre, par proclamation ou par décret, les dispositions de la législation pénale contre ceux qui dépouilleraient ou mutileraient les blessés et les morts.

N° 18. — Quelles mesures ont été ou devraient être prises par les Sociétés, pour prévenir l'abus du signe conventionnel de la croix rouge sur fond blanc, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guere ?

Conclusion adoptée :

La Conférence émet le vœu que des mesures énergiques, législatives ou analogues, soient prises dans tous les pays, pour prévenir l'abus du signe conventionnel de la croix rouge sur fond blanc, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

N° 9. — Comment, à défaut de convention internationale sur ce point, pourrait-on obtenir le concours des médecins militaires disponibles des puissances non belligérantes, pour le service des lazarets de guerre des belligérants ?

Conclusion adoptée :

La Conférence renouvelle le vœu exprimé à Berlin en 1869, lequel était ainsi conçu :

« Les gouvernements qui ont signé la Convention de Genève sont priés de s'entendre sur la proposition suivante, et d'en faire un article additionnel à la convention de Genève :

« En cas de guerre, les puissances non belligérantes mettront à la disposition des parties engagées, pour soigner les blessés dans les hôpitaux, les médecins de leurs armées dont elles peuvent se passer sans que le service ordinaire en souffre.

» Ces médecins délégués seront placés sous les ordres de l'armée belligérante à laquelle ils seront attachés. »

NB. Faute de temps, la Conférence n'a pu aborder les questions 10, 7, 21, 12, 13, 19, 20, 15 du programme.

Sur l'initiative de divers membres, la Conférence a adopté les vœux et résolutions qui suivent :

I

La Conférence, avant de commencer ses délibérations, exprime au Comité international de Genève ses remerciements chaleureux et sa très vive reconnaissance pour l'activité admirable qu'il a déployée, à la tête de la Croix-Rouge, pendant les quinze dernières années, et dont les grands résultats n'ont été présentés dans son rapport que d'une façon modeste. La Conférence envisage avec une pleine confiance l'activité future du Comité international, laquelle s'étend maintenant sur les deux hémisphères. Elle est prête à lui donner son entier appui, et à accueillir favorablement les désirs que le Comité international pourrait formuler à cet égard.

(Proposé par MM. Hepke, de Holleben, de Langenbeck, Gurlt et Port.)

II

Les expériences faites en octobre 1883 à Vienne, en mai 1884 à Paris, en juillet 1884 à Aldershot, les 30 août et 2 septembre 1884 à Genève, avec un appareil (wagon) mobile d'éclairage électrique, ont établi la possibilité d'éclairer un grand champ de bataille dans la nuit, afin d'évacuer les blessés et d'enterrer les morts en vérifiant l'identité de ceux-ci.

L'utilité d'appareils semblables étant incontestable, la Conférence émet le vœu que, dans les guerres futures, la lumière électrique soit employée, dans tous les cas où les autorités militaires le permettront.

(Proposé par M. le baron Mundy.)

III

La Conférence émet le vœu que les pansements antiseptiques

soient introduits, comme règle, dans le service de toutes les armées en campagne, ainsi que dans celui de toutes les Sociétés de la Croix-Rouge. Il est à désirer qu'en temps de paix le personnel d'infirmiers soit instruit dans ce traitement.

(Proposé par MM. le baron Mundy, de Langenbeck, Longmore, Gurlt et Socin.)

IV

La Conférence déclare qu'en obtenant l'accession des Etats-Unis d'Amérique à la Convention de Genève, miss Clara Barton a bien mérité de l'humanité.

(Proposé par M. le chevalier Tosi.)

V

La Conférence décide que la somme de 5,000 francs et la médaille d'or que S. M. l'impératrice d'Allemagne, reine de Prusse, a daigné mettre à sa disposition, seront données en prix dans un concours, dont l'objet sera la construction d'un modèle-type pour les baraques d'ambulances mobiles.

La nomination d'une commission spéciale, pour préparer le programme de ce concours et pour le juger, est renvoyée au Comité international. Le programme devra être publié avant le 1er décembre 1884.

(Proposé par la Commission des délégués des Comités centraux.)

VI

La Conférence renvoie à la Commission des délégués des Comités centraux le soin de fixer le lieu et la date de la prochaine Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge.

(Proposé par miss Barton et MM. Solomons, Sheldon, Ador et Appia.)

NB. La Commission a adopté, quant au lieu, la ville de Carlsruhe, et quant à la date, l'année 1886, ou, au plus tard, l'année 1887.

VII

La troisième Conférence internationale, réunie à l'occasion du 20e anniversaire de la Convention de Genève, dans cette ville où l'œuvre de la Croix-Rouge a pris naissance et a été sanctionnée par le droit international, approuve vivement l'idée d'un monument commémoratif à ériger à Genève, et émet le vœu que les Comités centraux de toutes les nations concourent à l'exécution

du momument, d'après le modèle de M. Richard Kissling, membre de la Conférence.

(Proposé par MM. Hepke, Furley, comte Sérurier, d'Oom, Hoor, Sheldon, Maggiorani, de Cazenove, Baroffio, Thomsen, Staaff, de Weech, Hass, Mappes, Tosi, Tasson, Pretenderis-Typaldos, de Martens, Armstrong, Longmore, Schlesinger, Solomons, Ellissen et miss Barton.)

Cours des IVe et IIIe brigades d'infanterie.

Une circulaire de l'état-major de la IIe Division donne sur les cours de répétition des IIIe et IVe brigades d'infanterie avec armes combinées, qui ont lieu maintenant, les renseignements ci-après conformes aux prescriptions du Tableau des Ecoles et aux dispositions de MM. les colonels-brigadiers approuvées et complétées par le Département militaire suisse :

IVe BRIGADE, colonel-brigadier Sacc.

Ce cours a eu lieu du 21 août au 8 septembre, principalement à Delémont, Porrentruy et autres localités du Jura bernois, comme suit :

I. Ordres pour les casernements et cantonnements.

A. Pendant le cours préparatoire.

Août 21. Etat-major de brigade à Delémont.
» 22. Etat-major du VIIe régiment, lieut.-colonel Furrer, à Porrentruy.
» » Etat-major du VIIIe régiment, lieut.-colonel Gagnebin, à Delémont.
» » Le bataillon de carabiniers no 2, major Secretan, s'organise et reste à Colombier.
» » Le bataillon no 19, major Monnier, s'organise à Neuchâtel et se rend par chemin de fer à Porrentruy.
» » Le bataillon no 20, major Courvoisier, s'organise à Chaux-de-Fonds et se rend par chemin de fer à Porrentruy.
» » Le bataillon no 21, major de Wattenwyl, s'organise à Sonceboz le 22 août et se rend par chemin de fer à Porrentruy.
» » Le bataillon no 22, major Wenger, s'organise et reste le 22 août à Delémont.
» » Le bataillon no 23, major Kuhni, s'organise et reste le 22 août à Delémont.

Août 22. Le bataillon nº 24, major Perrin, s'organise à Porrentruy le 22 août et se rend par chemin de fer à Courrendlin.

» 27. L'escadron de dragons nº 6 s'organise à Tavel le 27 août et se rend le 28 août à Berne.

» 27. La compagnie de guides nº 2 s'organise à Neuchâtel le 27 août et se rend le 28 août par chemin de fer jusqu'à Lyss et à pied à Berne.

» 18. La batterie d'artillerie nº 11 s'organise à Colombier le 18 août et se rend par chemin de fer le 20 août de bonne heure à Cossonay et Bière.

» 24. La batterie d'artillerie nº 12 s'organise à Berne le 18 août et se rend par chemin de fer le 20 août de bon matin à Morges, puis à Bière.

» 24. L'ambulance nº 7 (officiers et sous-officiers) s'organise et reste le 24 août à Delémont.

» 27. La troupe s'organise et reste le 27 août à Delémont.

» 24. La compagnie d'administration nº 3 s'organise à Berne le 24 août et se rend par chemin de fer le 25 août à Delémont.

Sept. 2. Le bataillon de carabiniers nº 2 quitte Colombier, marche sur Neuchâtel et se rend par chemin de fer à St-Ursanne.

» 2. La compagnie de guides nº 2 quitte Berne et se rend par chemin de fer à Delémont.

» 2. La batterie d'artillerie nº 11 part de Bière le 1er septembre, marche sur Yverdon, et le 2 septembre se rend par chemin de fer d'Yverdon à Courgenay.

» 2. La batterie d'artillerie nº 12 part de Bière le 1er septembre à pied pour Orbe ; le 2 d'Orbe à Yverdon à pied, puis se rend par chemin de fer à Delémont et à pied à Develier.

B. Pendant les manœuvres combinées.

Sept. 3. Le bataillon de carabiniers nº 2 vient de St-Ursanne à Rossemaison et Chatillon.

» 3. Le VIIe régiment vient de Porrentruy à Boécourt, Glovelier, Brelincourt, Bassecourt et Courfaivre.

» » Le VIIIe régiment garde ses cantonnements à Delémont et Courrendlin.

» » L'escadron de dragons nº 6 quitte Berne à pied sur Bienne et se rend par chemin de fer (train spécial) à Delémont.

» » Les batteries d'artillerie nos 11 et 12 cantonnent à Courroux.

du momument, d'après le modèle de M. Richard Kissling, membre de la Conférence.

(Proposé par MM. Hepke, Furley, comte Sérurier, d'Oom, Hoor, Sheldon, Maggiorani, de Cazenove, Baroffio, Thomsen, Staaff, de Weech, Hass, Mappes, Tosi, Tasson, Pretenderis-Typaldos, de Martens, Armstrong, Longmore, Schlesinger, Solomons, Ellissen et miss Barton.)

Cours des IVe et IIIe brigades d'infanterie.

Une circulaire de l'état-major de la IIe Division donne sur les cours de répétition des IIIe et IVe brigades d'infanterie avec armes combinées, qui ont lieu maintenant, les renseignements ci-après conformes aux prescriptions du Tableau des Ecoles et aux dispositions de MM. les colonels-brigadiers approuvées et complétées par le Département militaire suisse :

IVe BRIGADE, colonel-brigadier Sacc.

Ce cours a eu lieu du 21 août au 8 septembre, principalement à Delémont, Porrentruy et autres localités du Jura bernois, comme suit :

I. Ordres pour les casernements et cantonnements.

A. Pendant le cours préparatoire.

Août 21. Etat-major de brigade à Delémont.
» 22. Etat-major du VIIe régiment, lieut.-colonel Furrer, à Porrentruy.
» » Etat-major du VIIIe régiment, lieut.-colonel Gagnebin, à Delémont.
» » Le bataillon de carabiniers no 2, major Secretan, s'organise et reste à Colombier.
» » Le bataillon no 19, major Monnier, s'organise à Neuchâtel et se rend par chemin de fer à Porrentruy.
» » Le bataillon no 20, major Courvoisier, s'organise à Chaux-de-Fonds et se rend par chemin de fer à Porrentruy.
» » Le bataillon no 21, major de Wattenwyl, s'organise à Sonceboz le 22 août et se rend par chemin de fer à Porrentruy.
» » Le bataillon no 22, major Wenger, s'organise et reste le 22 août à Delémont.
» » Le bataillon no 23, major Kuhni, s'organise et reste le 22 août à Delémont.

Août 22. Le bataillon nº 24, major Perrin, s'organise à Porrentruy le 22 août et se rend par chemin de fer à Courrendlin.

» 27. L'escadron de dragons nº 6 s'organise à Tavel le 27 août et se rend le 28 août à Berne.

» 27. La compagnie de guides nº 2 s'organise à Neuchâtel le 27 août et se rend le 28 août par chemin de fer jusqu'à Lyss et à pied à Berne.

» 18. La batterie d'artillerie nº 11 s'organise à Colombier le 18 août et se rend par chemin de fer le 20 août de bonne heure à Cossonay et Bière.

» 24. La batterie d'artillerie nº 12 s'organise à Berne le 18 août et se rend par chemin de fer le 20 août de bon matin à Morges, puis à Bière.

» 24. L'ambulance nº 7 (officiers et sous-officiers) s'organise et reste le 24 août à Delémont.

» 27. La troupe s'organise et reste le 27 août à Delémont.

» 24. La compagnie d'administration nº 3 s'organise à Berne le 24 août et se rend par chemin de fer le 25 août à Delémont.

Sept. 2. Le bataillon de carabiniers nº 2 quitte Colombier, marche sur Neuchâtel et se rend par chemin de fer à St-Ursanne.

» 2. La compagnie de guides nº 2 quitte Berne et se rend par chemin de fer à Delémont.

» 2. La batterie d'artillerie nº 11 part de Bière le 1er septembre, marche sur Yverdon, et le 2 septembre se rend par chemin de fer d'Yverdon à Courgenay.

» 2. La batterie d'artillerie nº 12 part de Bière le 1er septembre à pied pour Orbe ; le 2 d'Orbe à Yverdon à pied, puis se rend par chemin de fer à Delémont et à pied à Develier.

B. Pendant les manœuvres combinées.

Sept. 3. Le bataillon de carabiniers nº 2 vient de St-Ursanne à Rossemaison et Chatillon.

» 3. Le VIIe régiment vient de Porrentruy à Boécourt, Glovelier, Brelincourt, Bassecourt et Courfaivre.

» » Le VIIIe régiment garde ses cantonnements à Delémont et Courrendlin.

» » L'escadron de dragons nº 6 quitte Berne à pied sur Bienne et se rend par chemin de fer (train spécial) à Delémont.

» » Les batteries d'artillerie nos 11 et 12 cantonnent à Courroux.

N.B. La compagnie de guides n° 2 est répartie aux différents états-majors.

Ces mouvements se sont exécutés conformément aux ordres.

II. Plan d'instruction pour le cours de la IVe brigade d'infanterie et du bataillon de carabiniers n° 2.

N.B. Pendant le cours préparatoire, aussi bien que pendant les manœuvres, le bataillon de carabiniers est sous les ordres directs du commandant de brigade, en reçoit les ordres et lui envoie ses rapports.

A. Pendant le cours préparatoire.

	heures.
Service intérieur. Discipline dans les cantonnements, honneurs militaires	5
Connaissance de l'arme	3
Ecole de soldat, 1re et 2e partie	8
Ecole de compagnie et méthode de combat	9
Ecole de bataillon et méthode de combat	9
Service de sûreté, théorique et pratique	10
Exercices de pionniers	2
Ecole de régiment (formes)	8
Ecole de régiment (méthode de combat) 2 bataillons contre un	8
Tir à la cible	12
Total : heures	74

Durée du cours préparatoire 11 jours,
dont 2 dimanches, reste 9 jours
de travail à 8 heures, soit . . . . 72 heures.

Les deux heures supplémentaires, soit théories, se donneront le matin de chaque dimanche.

Le premier dimanche matin sera employé à terminer l'organisation et à une inspection de détail par les commandants de bataillons.

Après midi libre, si la discipline et le résultat de l'inspection le permettent.

Le deuxième dimanche, service divin et inspection des régiments par le commandant de la brigade. Pour le bataillon de carabiniers par le commandant.

La répartition des heures de travail se fera chaque jour pour le lendemain par les chefs de régiments, après entente avec l'instructeur de 1re classe, suivant le temps et les circonstances.

B. Pendant les manœuvres combinées.

Idée générale pour l'ensemble des manœuvres.

Une division Ouest venant de Belfort, après avoir pénétré dans le pays de Porrentruy, a ordre de franchir les Rangiers et, par Delémont, de pénétrer dans la vallée de Moutier.

Une division Est cantonnée de Delémont au Blauenberg a mission de défendre cette zone, ainsi que le passage des Rangiers.

Les manœuvres qui suivent résultent de la lutte entre des détachements et fractions de ces deux divisions.

Idée particulière pour le 3 septembre.

L'avant-garde de la division Ouest (VIIe régiment, une batterie d'artillerie) se rassemble entre Porrentruy et Courgenay, (le bataillon de carabiniers nº 2 à St-Ursanne) et s'avance sur Cornol et les Rangiers.

Le régiment nº VIII et une batterie, détachés par la division Est pour défendre les Rangiers, se portent sur ce point.

Combat à la Mâle-Cote et aux environs d'Azuel si l'ennemi attaque aussi par Frégiécourt.

Combat aux Malettes. Le bataillon de carabiniers attaque le flanc gauche de la position en venant de St-Ursanne.

Le détachement Est est repoussé.

Cessation des manœuvres et repos.

III. Cantonnements des 3, 4, 5 et 6 septembre.

Le VIIIᵉ régiment cantonne le 3 septembre :

Bataillons 22 et 23, à Délémont.

Bataillon nº 24, à Courrendlin.

Le VIIᵉ régiment descend des Malettes par Seprais dans ses cantonnements de Boécourt, Glovelier, Brelincourt, Bassecourt et Courfaivre.

Le bataillon de carabiniers nº 2 cantonne à Rossemaison et Chatillon.

Le régiment d'artillerie cantonne à Courroux.

Les guides et l'escadron de dragons nº 6 à Delémont.

Idée particulière pour le 4 septembre.

L'avant-garde de la division Ouest est censée avoir bivouaqué à Develier-Dessus. Le régiment nº VII poursuit sa marche sur Delémont avec une batterie d'artillerie et un peloton de dragons.

Par contre la division Est se concentre sur Delémont.

Le régiment nº VIII, renforcé d'un bataillon de carabiniers, une

batterie d'artillerie et deux pelotons de dragons, a ordre, pour protéger cette concentration, de marcher au-devant du VIIe régiment et d'empêcher son débouché dans la plaine.

Combat en avant de Develier.

Défense de ce village.

Le VIIe régiment obligé de céder, reçoit de son divisionnaire l'ordre de se retirer sur Boécourt pour protéger le flanc droit de la division Ouest et ne pas gêner sa descente sur Delémont.

Cantonnements du 4 septembre. — Comme la veille.

Idée particulière pour le 5 septembre.

Les deux divisions Est et Ouest sont en présence dans la vallée de Delémont.

La brigade de droite de la division Ouest (IVe brigade, un régiment d'artillerie, un escadron de dragons) venant de Glovelier se rassemble entre Courfaivre et Courtetelle pour s'emparer du défilé de Chatillon défendu par l'aile gauche de la division Est (une brigade marquée par le bataillon de carabiniers et deux batteries de pétards).

Le reste des deux divisions est censé se disputer la position au sud de Rossemaison et Courrendlin couvrant le débouché de la vallée de Moutier.

La brigade Ouest (IVe brigade) repousse la brigade Est (marquée) au-delà de Chatillon, mais au moment de forcer le défilé, reçoit l'ordre de se retirer en bon ordre sur Courfaivre et Boécourt vu que l'aile gauche de la division a échoué dans son attaque et a été repoussée sur Develier.

Cantonnements du 5 septembre. — Comme la veille.

Idée particulière pour le 6 septembre.

La brigade de droite de la division Ouest (IVe brigade moins le bataillon 24, plus deux batteries et un escadron de dragons) défend contre la brigade de gauche de la division Est, marquée par le bataillon 24, le bataillon de carabiniers et deux batteries de pétards, le débouché de la route Rangier-Boécourt, dès le défilé de Courfaivre.

Elle est battue et forcée de se retirer sur les Rangiers.

N. B. Les restes des deux divisions sont supposés combattre aux environs de Develier pour la possession de cette branche de la route des Rangiers.

Cantonnements du 6 septembre. — Comme la veille.

Le 7 septembre, inspection générale par le colonel-divisionnaire Lecomte dans la plaine de la gare de Delémont.

IV. Juges de camp.

Le corps des juges de camp sera composé :

a) Pendant les manœuvres de régiment contre régiment :

Du commandant de la IVe brigade, comme président ; de l'instructeur chef et des deux instructeurs de 1re classe de la IIe division, comme membres.

b) Pendant les manœuvres de brigade :

De l'instructenr en chef comme président et de ses deux instructeurs de 1re classe comme membres.

Si le colonel-divisionnaire assiste à ces manœuvres il présidera les juges de camp.

Seront adjoints aux juges de camp :

M. le colonel-brigadier de Guimps, commandant de la IIe brigade d'infanterie et ses deux commandants de régiments MM. les lieutenants-colonels David et Rigaud.

Assistera aussi aux manœuvres : M. le capitaine d'état-major Girod.

P. S. Le colonel Lecomte ayant été retenu jusqu'au 5 septembre par les conférences de la Croix-Rouge, à Genève, et M. le colonel de Salis étant tombé malade à Porrentruy, la présidence du tribunal du camp a été dévolue à M. le colonel-brigadier de Guimps. M. le lieut.-colonel Rigaud, en mission aux manœuvres du 17e corps d'armée français, a été remplacé par M. le major Boy de la Tour.

V. Corps d'instruction.

MM. les instructeurs ont été répartis comme suit par M. l'instructeur-chef du IIe arrondissement :

A. Bataillon de Carabiniers.

Capitaine Sunier.
Aide-instructeur trompette X...

B. VIIe Régiment.

Lieutenant-colonel C. Furrer, 1re classe.
Capitaine Jeannerat, pour le tir.
Capitaine Champion, bataillon n° 19.
1er lieutenant Castan, » n° 20.
Capitaine Schaller, » n° 21.
Instructeur trompette Pernet, du 22 au 27 août.
Instructeur tambour Cajochim, du 28 août au 2 septembre.

C. VIIIe Régiment.

Colonel de Crousaz, 1re classe.
1er lieutenant Boillot, pour le tir.
Un instructeur de la Ire division, bataillon nº 22.
Major Jolissaint, » nº 23.
Capitaine Rey, » nº 24.
Instructeur trompette Pernet, du 28 août au 2 septembre.
Instructeur tambour Cajochim, du 22 au 27 août.
L'instructeur d'arrondissement se rendra où sa présence sera jugée nécessaire.

VI. Ordres de licenciement.

Sept. 7. Le bataillon de carabiniers et l'escadron de dragons partiront de suite après le défilé pour s'embarquer sur le chemin de fer de la manière suivante :

1º L'escadron de dragons s'embarque à Delémont à 12 h. 35 m. et se rend par chemin de fer à Morat, où il arrivera à 5 h. 5 m. et sera licencié le 8 septembre.

2º La batterie nº 11 s'embarque à Delémont à 6 h. 55 m. et se rend par chemin de fer à Neuchâtel et marche à Colombier, où elle sera licenciée le 8 septembre.

3º La batterie nº 12 s'embarque à Delémont à 6 h. 18 m. et se rend par chemin de fer à Berne, où elle sera licenciée le 8 septembre.

4º Le bataillon de carabiniers s'embarque à Delémont à 2 h. 3 m. et se rend à Bienne.

» 8. Les compagnies de carabiniers de Neuchâtel, Valais et Genève partent de Bienne et se rendent par chemin de fer, respectivement à Neuchâtel, Sion et Genève. — La compagnie de Fribourg part de Bienne et se rend en chemin de fer, en passant par Berne, à Fribourg.

» 8. Le bataillon nº 19 part de Delémont et se rend en chemin de fer à Neuchâtel.

» » Le bataillon nº 20 part de Delémont et se rend en chemin de fer à Chaux-de-Fonds.

» » Le bataillon nº 21 part de Delémont et se rend par chemin de fer à Sonceboz.

» » Le bataillon nº 22 part de Delémont et se rend à pied à Moutier.

» » Le bataillon nº 23 est licencié à Delémont.

» » Le bataillon nº 24 part de Courrendlin et va à pied à Bassecourt.

» » Départ des états-majors de régiments.

Sept. 8. L'ambulance n° 7 (matériel) part de Delémont et se rend par chemin de fer à Fribourg. Le personnel se licencie à Delémont.

» » La compagnie d'administration n° 3 part de Delémont et se rend par chemin de fer à Berne pour le licenciement.

» » Départ de l'état-major de brigade de Delémont.

VII. Inspection.

Les manœuvres se sont terminées par l'inspection générale, le 7 septembre, dans la belle plaine du Sud de la gare de Delémont, où le général Herzog avait inspecté les deux divisions de la frontière en août 1870.

Les troupes étaient sur 3 lignes ; en 1re la cavalerie et le 7e régiment ; en 2e les carabiniers et le 8e régiment ; en 3e les pionniers d'infanterie, le personnel et le matériel sanitaires, les voitures de guerre et d'approvisionnement. L'artillerie, obligée de charger de bon matin son matériel, avait été dispensée.

Malgré une pluie battante et des effets déjà mouillés de la veille, les troupes de toutes armes se présentaient fort bien à l'inspection. Le correspondant militaire du *National* la relate en ces termes :

« Il est 9 heures, tambours et trompettes battent aux champs, la troupe présente les armes ; M. le colonel Sacc, commandant la brigade, se porte, au galop, à la rencontre de l'inspecteur, M. le colonel-divisionnaire Lecomte, qui s'avance, escorté de l'attaché militaire à l'ambassade de France à Berne, M. le commandant Sever, en brillant uniforme et décoré, de deux juges de camp, MM. les colonels de Guimps et David, et d'un certain nombre d'autres officiers supérieurs, parmi lesquels M. le lieutenant-colonel Favre, chef d'état-major de la IIe division d'armée, dont le frère, major à l'état-major général, est justement attaché à l'état-major de la IVe brigade.

» Un détachement de guides, au milieu desquels figure l'ordonnance du commandant Sever, en uniforme d'artillerie, ferme la marche de ce groupe d'officiers sur lesquels se dirigent bientôt les yeux de tous, sans exception, y compris ceux de la troupe, immobile, l'arme sur l'épaule. Le moment est solennel, chacun sent qu'il ne s'agit pas ici d'une vaine parade, mais bien de l'inspection, comme telle, d'une unité importante de notre armée de milices, unité représentée au grand complet.

» Le seul vide constaté est celui causé par l'absence de deux officiers étrangers : l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne à Berne, et son collègue l'officier russe, mentionnés dans ma seconde correspondance comme ayant assisté aux manœuvres de ces derniers jours. Le public qui s'attendait à voir paraître ces officiers revêtus de l'uniforme de leur pays, fut déçu dans son attente. Per-

sonne ne vint, si ce n'est, toutefois, l'attaché militaire allemand, que je crois avoir aperçu, examinant incognito; une manière comme une autre de juger d'une troupe, la meilleure probablememt ; mais passons.

» M. le colonel Lecomte ayant parcouru le front de toutes les troupes de la brigade, celles-ci, après avoir pris un front différent, attendent, l'arme au pied, l'instant où elles devront défiler. Les troupes, placées suivant un ordre déterminé d'avance, M. le colonel-brigadier donne le signal du départ. Précédé de trois dragons, il s'avance lui-même à la tête de sa brigade, qui le suit dans l'ordre suivant : la compagnie de guides, l'escadron de dragons, tous deux défilant au pas ; puis vient le bataillon de carabiniers nº 2, suivi par les bataillons des 7e et 8e régiments, chacun de ces derniers défile, précédé des musiques de ses trois bataillons ; les pionniers, les troupes sanitaires viennent ensuite, ayant derrière eux les voitures de guerre, qui ferment la marche. Le coup d'œil est à ce moment-là des plus pittoresques ; le pas alluré des carabiniers, la cadence uniforme, moins rapide, des bataillons de fusiliers, la marche lente et empesée des chevaux du train avec leurs attelages lourds et compliqués, celle plus dégagée des guides et dragons, la différence de tenue de chacun des détachements représentant les différentes armes, le plus ou moins de correction dans l'exécution du défilé lui-même, la variété des uniformes, de l'armement, de l'équipement et du matériel, tous ces facteurs également à la portée du simple vulgaire, sont à eux seuls ce qui constitue le grand attrait qu'aura toujours pour une population quelconque le défilé d'une unité dans le genre de celle inspectée ce matin.

» Après avoir défilé, chacun des détachements gravit une colline faisant face aux officiers inspecteurs ; il en résulte une agglomération de couleurs que l'œil ne peut se lasser d'admirer. Les blancs panaches des guides, la nouvelle coiffure des cavaliers tranchent très agréablement sur le vert de la prairie. Par contre, les noirs plumets des dragons produisent une impression toute différente ; la teinte foncée de leur uniforme, mariée aux sombres couleurs de leur coiffure — ancien modèle — donne aux dragons un air quelque peu sinistre. On songe involontairement, en les voyant, aux dragons de la mort, de funeste mémoire.

» Heureusement que l'effet produit est quelque peu tempéré par la vue de l'uniforme de l'artillerie, très coquet et généralement très bien porté. Quant à l'uniforme de l'infanterie, d'une coupe un peu rustique, il est vrai, il n'en a pas moins quelque chose qui plaît. Cette tunique bleu foncé du fantassin, avec ses parements d'un beau rouge, est suffisamment belle. Du reste, n'oublions pas qu'au militaire surtout, ce n'est pas l'habit qui fait le moine, tant s'en faut. L'impression générale a été bonne, cela suffit et doit suffire ; une

dernière affirmation : c'est que nos dissertations à perte de vue, nos divergences d'opinions n'affaibliront en rien la sérieuse impression faite sur chacun de ceux auxquels il a été donné d'assister à l'imposante cérémonie de ce matin, dans laquelle ne figuraient que des soldats-citoyens et non des spécialistes, c'est-à-dire des gens rompus au métier de la guerre. Des progrès ont été constatés, c'est là l'essentiel. Personne ne s'est fait d'illusion ; personne, non plus, n'a cherché à diminuer en quoi que ce soit le prestige de troupes sur lesquelles la patrie doit pouvoir compter un jour.

» A. B., 1er lieut.-instructeur.

» P.-S. — Le défilé terminé, les troupes regagnèrent leurs cantonnements ; les dragons se rendirent directement à la gare, leur départ ne précédant que de quelques instants celui des carabiniers, fixé à 2 heures. — La pluie n'ayant cessé de tomber, empêcha l'exécution des manœuvres prévues contre le redan construit par les pionniers à la Beuchille. Nul doute que cette manœuvre-école n'eût été très intéressante ».

IIIe BRIGADE, colonel-brigadier Bonnard.

Ce cours a lieu du 12 au 29 septembre, dans le canton de Fribourg, aux environs de Bulle, Romont, Fribourg, Tavel, Flamatt.

I. Ordres pour les casernements et cantonnements.

A. Pendant le cours préparatoire.

Sept. 11. Etat-major de brigade, Fribourg. (Hôtel de Fribourg).
» 12. Etat-major du 5e régiment, Bulle. (Hôtel des Alpes).
» » Bataillon 13, état-major et officiers de compagnies, Bulle. (Hôtel de Ville).
» » Bataillon 13, troupe, Bulle. (Granges des Halles, bâtiment d'école, Halles).
» » Bataillon 14, état-major et officiers de compagnies, Bulle. (Hôtels de l'Union et Cheval-Blanc).
» » Bataillon 14, troupe, Bulle. (Caserne et Grand hangar).
» » Bataillon 15, état-major, Tour-de-Trême. (A désigner plus tard).
» » Bataillon 15, officiers, Tour-de-Trême. (Maison de Ville).
» » Bataillon 15, troupe, Tour-de-Trême. (Parqueterie et dans quatre granges).
» » Pionniers d'infanterie, officiers, Bulle. (Hôtel du Cheval-Blanc).
» » Pionniers d'infanterie, troupe, Bulle. (Stand).
» » Etat-major du 6e régiment, Fribourg. (Hôtel de Fribourg).

Sept. 12. Bataillon 16, état-major et officiers de compagnies, Fribourg. (Pensionnat).
» » Bataillon 16, troupe, Fribourg. (Trois comp. au Pensionnat et une comp. au Strambino).
» » Bataillon 17, état-major et officiers de compagnies, Fribourg. (Vieille caserne).
» » Bataillon 17, troupe, Fribourg. (Vieille caserne).
» » Bataillon 18, état-major et officiers de compagnies, Fribourg. (Caserne de Pérolles).
» » Bataillon 18, troupe, Fribourg. (Caserne de Pérolles).
» 14. Bataillon de train, état-major et officiers, Fribourg. (Caserne de Pérolles).
» » Bataillon de train, soldats, Fribourg. (Caserne de Pérolles).
» » Train de ligne, officiers et soldats, Fribourg. (Vieille caserne basse-ville).
14 et 17. Troupes sanitaires, officiers et soldats, Fribourg. (Ecole des filles près St-Nicolas).
Sept. 15. Compagnie d'administration, officiers et soldats, Fribourg. (Caserne de Pérolles).

A son arrivée dans les cantonnements le 12 septembre, la troupe recevra la subsistance en nature des fournisseurs.

Dès le 15 septembre, la compagnie d'administration sera chargée de ce service.

B. Pendant les manœuvres du 25 au 27.

Etats-majors de brigade, de régiments et de bataillons, à Fribourg, et sur le terrain des manœuvres entre Fribourg, Tavel, Heitenried, Flamatt. — Cavalerie marche de Berne à Fribourg le 25. Artillerie marche de Bière à Fribourg le 23-25 par Yverdon et Payerne.

Régiment n° 10 cantonne à Schwarzenburg le 25 et sur le terrain des manœuvres le 26.

II. Plan d'instruction.

A. Pendant le cours préparatoire.

Branches d'instruction, durée 18 jours.

Service intérieur, connaissance du livret de service .	6	heures.
Connaissance de l'arme, entretien de l'arme . . .	6	»
Règles de tir, moyens de remédier aux dérangements.	—	»
Ecole de soldat avec et sans fusil	10	»
Ecole de compagnie et de tirailleurs, exercices de combat.	15	»
Ecole de bataillon en ordre serré et en colonnes de compagnie	6	»

Service de sûreté, devoirs des patrouilles, des sentinelles, etc., au service d'avant-postes et de sûreté en marche	13	heures.
Exercices de pionniers, constructions de cuisines, de fossés de tirailleurs, etc.	4	»
Exercices de combat sur le terrain.	2	»
Exercices de tir	12	»
Hygiène	1	»
	75	heures.

Jour d'entrée : Organisation dans les cantonnements, établissement des listes de chambrées, lecture des articles de guerre, des ordres du jour. Installation des gardes de police, gardes de cantonnements, gardes de casernes.

L'école de régiment aura lieu les 20 et 21 septembre ou avant, lorsque le tir sera terminé.

B. Pendant les manœuvres combinées.

23 septembre. Exercice de marche des régiments 5 et 6 cantonnés à Bulle et Fribourg, avec service de sûreté qui se décomposera de la manière suivante :

Régiment 5, corps Sud, lieut.-col. de Zurich.

a) Formation de rendez-vous en avant de Bulle sur la route de Riaz.
b) Formation et départ de l'avant-garde.
c) Formation du gros en colonne de marche.
d) Marche de 12 kilomètres.

Régiment 6, corps Nord, lieut.-col. Agassiz.

Même exercice que pour le régiment 5, moins la longueur de la marche ; ce régiment choisira une position près d'Ecuvillens et la mettra en état de défense ; à cet effet, on réunira tous les pionniers de la brigade et on les adjoindra à ce régiment.

24 et 25 septembre. Manœuvres de régiments à double action, d'après l'idée générale ci-après :

Idée générale.

Une armée ayant pénétré en Suisse par notre frontière de l'ouest, marche sur Berne par la vallée de la Broye ; elle détache à Romont un corps de flanqueurs pour assurer son flanc droit à la rive gauche de la Sarine.

Ce corps, fort d'un régiment d'infanterie, marche par Bulle dans la direction de Fribourg ; il rencontre, entre Glane et Sarine, une colonne détachée de l'armée fédérale ou armée du Nord, qui s'oppose à sa marche.

Exécution.

Le 23 septembre, le corps du Sud quitte Bulle et marche sur Fribourg, par la route de Riaz au Bry ; il prend position à Farvagny et Vuisternens devant Pont. Le corps du Nord quitte Fribourg et prend ses cantonnements à Posieux-Ecuvillens.

Le 24 septembre au matin, le régiment 5 reprend sa marche en avant ; il rencontre entre Glane et Sarine les avant-postes du régiment 6, qu'il cherche à rejeter sur Fribourg.

Le 24 septembre au soir, cantonnements du régiment 6 à Fribourg et ceux du régiment 5 à Magnedens-Ecuvillens.

Le 25 septembre, marche du régiment 5 sur Fribourg, le 6e s'oppose à sa marche.

Le 25 septembre au soir, cantonnements des régiments 5 et 6 à Fribourg.

La journée du 24 septembre sera utilisée par le 5e régiment pour un exercice de déploiement offensif du régiment partant de la colonne de marche ; l'exercice se décomposera en :

a) Formation de rendez-vous.

b) Formation et départ de l'avant-garde.

c) Formation du gros en colonne de marche.

d) Marche en avant et rencontre de la position ennemie.

e) Déploiement du régiment pour l'attaque.

Ce même jour le 6e régiment fait un exercice de combat défensif dans une position et retraite. Il y aura probablement lieu de distraire un bataillon de ce corps pour renforcer l'autre, ou bien l'on pourra utiliser les pionniers et un bataillon pour couvrir la retraite et préparer une position défensive près de Cormanon pour le 25 septembre.

25 septembre. Corps Sud, 5me régiment. Marche sur Fribourg par Matran, et combat offensif près de Cormanon. — Corps Nord, 6me régiment. Combat défensif avec mouvement offensif. Retraite sur Fribourg.

Manœuvres de brigade des 25-27 septembre contre le 10e régiment d'infanterie.

Idée générale.

L'armée du Sud s'étant emparée de Fribourg, continue son mouvement sur Berne ; elle détache pendant sa marche sur Laupen, une brigade isolée, avec armes spéciales, pour flanquer sa droite dans la direction de Schwarzenburg.

Un régiment d'infanterie avec armes spéciales, cantonné à Schwarzenburg, a reçu l'ordre d'opérer une reconnaissance sur Fribourg, avec mission d'accepter le combat, afin de donner au corps du Nord le temps de passer la Singine.

Forces en présence :

Corps du Nord, 10e régiment infanterie, lieutenant-colonel Scherz, Escadron de cavalerie no 7. Régiment d'artillerie no 2, IIIe division, Ambulances nos 13 et 14. Signe distinctif : bande blanche au képi.

Corps du Sud, 3e brigade infanterie, colonel Bonnard. Escadrons de cavalerie nos 4 et 5. Régiments d'artillerie nos 1 et 2, IIe division. Ambulance no 6. Compagnie d'administration no 2.

Exécution.

Le 25 septembre au soir, le corps du Nord, cantonné à Schwarzenburg, a poussé ses avant-postes jusqu'à Heitenried et a passé la Singine le 26 au matin.

Le 26 septembre au matin, le corps du Sud se met en marche dans la direction de Schwarzenburg par la route de Tavel ; il rencontre entre Tavel et Mariahilf les éclaireurs du corps Nord, qui cherche à l'arrêter dans sa marche ; mais ce dernier cédant à des forces supérieures se retire, par un changement de front, sur Tüzishaus, Flamatt et Neueneck, en prenant position à cheval sur cette nouvelle ligne.

Cantonnements du 26 au soir. Corps du Nord, entre la ligne ferrée et Heitenried.

Corps du Sud, entre Guin et Tavel.

Le 27 septembre au matin, le corps du Sud poursuit sa marche en avant sur Berne, le corps du Nord cherche à le repousser. Retraite du corps du Sud sur Fribourg.

Cantonnements du 27 au soir. IIIe brigade à Fribourg et environ, 10e régiment à Berne et environs.

III. Juges de camp et Direction des manoeuvres.

Fonctionneront comme juges de camp :

M. le colonel de Salis, J., instructeur d'arrondissement, président,
» colonel-brigadier de Cocatrix, commandant de la 1re brigade d'infanterie,
» colonel de Crousaz, instructeur de 1re classe,
» lieut.-col. Gaulis, commandant du 1er régiment d'infanterie,
» » Muret, » 2me »
» » Furrer, instructeur de 1re classe.

Le commandant de la IIme Division, colonel-divisionnaire Lecomte, fonctionnera comme directeur des manœuvres combinées de brigade et M. le lieut.-colonel d'état-major Favre comme sous-directeur, avec M. le capitaine de la Harpe, Amédée, comme adjudant.

Seront encore attachés à la Direction des manœuvres : deux ordonnances détachées des 4e et 7e escadrons de dragons et trois secrétaires détachés des bataillons nos 13, 17 et 28.

Le personnel de la Direction des manœuvres et du Tribunal de camp portera le brassard blanc comme signe distinctif.

IV. Corps d'instruction. — RÉPARTITION DU PERSONNEL D'INSTRUCTION

Ve Régiment.

	Colonel de Crousaz,		Instructeur	I classe.
Bataillon	13, capitaine	Rey,	»	II »
»	14, »	Champion,	»	II »
»	15, »	Sunier,	»	II »
Pour le tir	1er lieut.	Boillot,	»	II »
Instructeur	trompettes,	Pernet,	du 12 au 18 septembre.	

VIe Régiment.

	Lieut.-Colonel Furrer,		Instructeur	I classe.
Bataillon	16, major	Jolissaint,	»	II »
»	17, capitaine	Schaller,	»	II »
»	18, 1er lieut.	Castan,	»	II »
Pour le tir	capitaine	Jeannerat,	»	II »
Instructeur	trompettes	Pernet,	du 18 au 24 septembre.	

L'instructeur tambours sera désigné par l'instructeur en chef.

Un officier supérieur du personnel d'instruction assistera au rapport de brigade, il en sera de même pour le rapport du régiment éloigné du quartier général de la brigade.

V. Inspection.

L'inspection par le commandant de la IIe Division aura lieu le 28 septembre à Fribourg. Y assisteront toutes les troupes de la IIe Division qui ont pris part aux manœuvres et qui ne seront pas dispensées pour cause de mesures préparatoires de licenciement.

VI. Licenciement.

Il aura lieu le 28 après-midi et le 29 septembre suivant ordres spéciaux à chaque corps.

BIBLIOGRAPHIE

Vade-Mecum de l'officier d'approvisionnement des corps de troupes et des quartiers-généraux. — **Henri Charles-Lavauzelle, éditeur, place Saint-André-des-Arts, 11, Paris; in-32 de 350 pages, relié toile anglaise gauffrée: prix, 4 fr.**

Le librairie Charles-Lavauzelle continue la série de ses utiles publications militaires. Elle vient de mettre en vente la sixième édition du *Vade-Mecum de l'officier d'approvisionnement,* preuve incontestable de l'accueil favorable que ce petit livre a généralement reçu. Revu, corrigé, considérablement augmenté et mis au courant de toutes les modifications survenues jusqu'au mois de juillet 1884, cet ouvrage est appelé à rendre de grands services non-seulement aux officiers d'approvisionnement de l'armée française, auxquels il plus spécialement destiné, mais encore à tous les officiers qui concourent à assurer le service d'alimentation des troupes en campagne. Le *Vade-Mecum* se recommande, en effet, aussi bien par la valeur et la multiplicité des renseignements qu'il renferme que par le luxe avec lequel il est édité et par l'élégance et la solidité de la reliure.

Rôle, organisation, attaque et défense des places fortes. — **Henri Charles-Lavauzelle, Paris et Limoges; prix, broché, 30 cent.; relié en toile gauffrée, 60 cent.**

Ce livre comble une lacune; les questions techniques relatives à l'attaque ou à la défense des places fortes avaient besoin d'être traitées simplement, d'une façon précise, dans un petit livre à la portée de tous. Il donne, en 110 pages à peine, le résumé clair et succinct des connaissances que tout militaire doit posséder sur cette matière spéciale. Divisé en deux parties, la première comprend le rôle, l'organisation au point de vue de l'armement et de la garnison des places fortes; la deuxième partie, un peu plus technique, nous donne l'attaque et la défense des places.

Un chapitre très curieux, c'est le chapitre II de la première partie, spécialement consacré à la France, qui nous donne sous une forme très étudiée l'organisation défensive de la France et de l'Allemagne l'une vis-à-vis de l'autre. C'est de l'actualité saisissante.

L'auteur anonyme est un des officiers les plus instruits et les plus distingués du génie français. Par la marche savante du livre les lecteurs n'auront pas de peine à s'en convaincre.

***La Patrie hongroise*, par Mme Adam. Bureaux de la *Nouvelle Revue*, 23, boulevard Poissonnière, Paris.**

La Patrie hongroise est le récit du voyage entrepris par Mme Adam, en Hongrie, au printemps dernier et qui fut surtout curieux

par la réception enthousiaste que firent les Hongrois à la touriste, en qui ils voulurent voir une représentante de la France.

En racontant la Hongrie, Mme Adam a tenu à écrire un livre politique plus qu'une narration de voyageur, à faire connaître la vie politique du pays qu'elle visitait, autant que les mœurs de ses habitants, ce qui lui a permis de toucher aux grandes questions qui agitent l'Europe moderne, et, surtout, d'étudier la situation actuelle de la France, et d'en déduire des enseignements d'une haute et savante philosophie sociale.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Monument du Grauholz.

L'abondance des matières nous a obligés de renvoyer à ce numéro la publication du rapport rédigé par le jury chargé d'examiner les projets présentés pour l'érection d'un monument au Grauholz et de répartir les prix destinés aux meilleurs de ces travaux.

Voici la traduction de ce rapport, rédigé en langue allemande :

Après avoir fait l'inspection du futur emplacement du monument, les membres du jury soumirent à un examen minutieux les 29 projets présentés.

A la suite de cet examen, 29 projets furent éliminés ; ils étaient insuffisants aussi bien sous le rapport de la conception que sous celui de l'exécution dn projet. Parmi ceux-ci, 2 projets doivent en outre être signalés comme plagiats, savoir le projet *Zur Belebung dèr historischen Wissenschaft und der Vaterländischen Gefühle,* qui est l'exacte reproduction d'un monument à Biberach, et le projet *Semper*, qu'on a déjà vu ces dernières années dans une publication bien connue.

Lorsque le jury se fut mis d'accord sur les points généraux suivants : « En tenant compte de l'emplacement choisi et du fait que le prix n'est pas trop élevé, il n'y aura lieu de primer que les projets qui présenteront des lignes simples dans la composition et une masse imposante à une certaine distance », les 3 projets suivants furent encore éliminés des 9 qui restaient.

1. *Patria* comme trop pauvre dans les détails et trop maigre dans la construction.

2. *Steiger,* dans lequel le rapport du piédestal avec l'obélisque n'est pas correct.

3. *Dem Helden dans le Grauholz,* comme insuffisant en ce qui concerne les formes architecturales et malheureux dans la manière dont les sculptures secondaires sont disposées.

Sur les six projets restants, le premier prix fut alloué au projet portant le motto *Unum optimum est augurium pro patria opugnara* comme étant celui qui, avec de petites modifications (simplification des trophées) répond le mieux aux conditions posées, aussi bien au point de vue de l'emplacement que de l'idée exprimée.

Le secon1 prix fut accordé au sujet *Dem alten Bern*, dont la forme simple et digne au point de vue du développemeut du piédestal et

de la réduction proportionnelle de la colonne peut offrir le sujet d'un monument conforme au but proposé.

Le projet portant le motto *Berna* obtint le troisième prix comme répondant en général aux conditions fixées.

La conception originale du projet *Dominus vobiscum* a été hautement appréciée ; cependant il n'a pu lui être adjugé un prix, vu que dans les limites financières données ce projet ne pouvait être exécuté qu'en renonçant à l'établissement d'une grille d'entourage et d'un banc, accessoires qui cependant doivent être considérés comme parties intégrantes du tout.

Le projet avec motto *Pro Aris et Focis,* dont la charmante structure fut fort approuvée, ne peut pas non plus être pris en considération, attendu que le coût de l'œuvre dépassait de beaucoup la donnée fixée.

Le projet *Ecole* fut classé après les autres en considération de ce que la hauteur du monument paraissait trop restreinte pour l'emplacement choisi, de l'adjonction absolument insolite de gradins et de l'emploi trop peu ménagé de motifs déjà connus ailleurs.

Les plis renfermant les noms des auteurs des projets primés furent ouverts en présence du jury par M. le président du Comité central, et ils désignèrent comme auteurs :

Du projet *Unum optimum, etc.,* M. l'architecte Lambert, Firma Lambert et Stahl, à Stuttgart, Silberburgstrasse 166 II ;

Du projet *Dem alten Bern,* M. l'architecte Hirsbrunner, à Berne ;

Du projet *Berna,* M. Frédéric Schneider, architecte, à Berne.

(Signé) : J. MEYER ; L. IGUEL ; Ed. VISCHER-SARASIN ; STETTLER, architecte ; STEINHÆUSLIN.

Le 1er septembre a commencé, sur les places d'armes de Coire, Maienfeld, Luziensteig, Landquart et environs, ainsi qu'à Bellinzone (32e régiment), à Zurich (dragons), à Frauenfeld et Winterthour (artillerie), le cours de répétition de la VIIIe division, dont les manœuvres finales ont lieu du 11 au 18 septembre sur le terrain indiqué par la carte qui accompagnait notre dernier numéro. D'après les ordres détaillés que vient de publier M le colonel-divisionnaire Pfyffer, d'intéressantes innovations caractérisent le rassemblement de cette belle division, notamment l'emploi de signaux optiques sous la direction de M. le major Tscharner et le concours de tous les états-majors combinés de la Ve division, sous le commandement de M. le colonel-divisionnaire Zollikofer. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Berne. — Le Conseil d'Etat a, en date du 23 août dernier, promu dans le corps d'officiers d'infanterie :

Au grade de capitaine adjudant :

M. le 1er lieutenant *Langel,* Léopold, à Travers, bataillon n° 21 ;

M. le 1er lieutenant *Meyer,* Achille, à Laufon, bataillon n° 23.

Au grade de 1er lieutenant :

M. le lieutenant *Schouh,* Hermann, à Sonvillier bataillon n° 22, 3me compagnie.

Valais. — En date des 12 et 16 août derniers, le Conseil d'Etat a promu au grade de lieutenant d'infanterie de landwehr :

MM. *Dallèves*, Alexis, à Sion, bataillon n° 11.
Borgeaud, Louis, à Monthey, » » 12.

M. le 1er lieutenant de carabiniers *Sollioz*, Charles, à Sion, a été promu, en date du 19 août, au grade de capitaine, commandant la 4e compagnie du bataillon de carabiniers n° 2.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 9 août 1884, le Conseil d'Etat a nommé M. François d'Yvernois, 1er lieutenant d'infanterie, à Colombier, aux fonctions d'adjudant du bataillon de fusiliers n° 18.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. Eugène Lecoultre, à Avenches, capitaine commandant de l'escadron de dragons n° 4, et M. de Loys-Treytorrens, 1er lieutenant au même escadron.

France. — Le nouveau commandant provisoire des forces françaises au Tonkin, général Brière de l'Isle, est un créole ; il est né le 4 juillet 1827, à la Pointe-à-Pître.

Il entra à Saint-Cyr le 31 octobre 1846, et, deux ans après, en sortit sous-lieutenant au 4e régiment de marine.

Il était capitaine en janvier 1856, après l'expédition de la Baltique, chef de bataillon le 25 juin 1862, quelques mois après l'occupation de la Cochinchine par les troupes françaises, et colonel le 2 août 1870.

Il était arrivé colonel à quarante-trois ans, et attendit les étoiles de brigadier jusqu'en janvier 1881 ; il avait successivement commandé le 1er régiment à Cherbourg ; puis, en 1872, avait été appelé à Paris, au ministère de la marine, comme chef du bureau des troupes de l'infanterie. Il occupa ce poste jusqu'en 1877, époque à laquelle on l'investit des fonctions de gouverneur du Sénégal, qu'il administra d'une manière remarquable. Il reçut, il y a dix mois, le commandement de la brigade du corps expéditionnaire du Tonkin.

A cette occasion, il a été, au mois de mai dernier, élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

— Le *Sud Oranais* dit qu'il est question de dédoubler la légion étrangère actuelle et d'en former un deuxième régiment.

Cette nécessité s'impose depuis longtemps pour plusieurs motifs. La légion, dont l'effectif était très faible il y a quelques années, compte aujourd'hui plus de 7,000 hommes. Les cadres étant les mêmes que ceux des régiments de ligne, quoique l'effectif soit deux fois plus fort, il s'en suit que chaque compagnie compte 250 hommes. On comprend facilement que les officiers ne peuvent pas donner une instruction complète à ces nombreux soldats dont beaucoup ne comprennent pas un mot de français.

D'un autre côté, les bataillons détachés étant très éloignés de la portion centrale, des difficultés surgissent souvent dans l'administration et dans la direction du corps.

On avait d'abord songé à porter l'effectif à huit bataillons, mais les considérations ci-dessus ont fait abandonner ce projet ; la formation d'un deuxième régiment étranger est à peu près certaine.

Quelques personnes ont émis, à ce sujet, une excellente idée : c'est de composer un des deux régiments exclusivement avec les Alsaciens-Lorrains n'ayant pu opter pour la France.

1. Porrentruy — Cornol — Rangiers;
2. St-Ursanne — les Malettes — Rangiers;
3. St-Brais-Montmelon — la Seigne — Malettes — Rangiers;
4. Boécourt — Caquerelle — Rangiers;
5. Delémont — Develier — Rangiers;
6. Fregiécourt — Azuel — Rangiers, par la Male-Côte.

Ces routes sont carossables et, avant l'établissement des chemins de fer, elles étaient sillonnées par les diligences fédérales.

7. Chemin Séprais — la Caquerelle — Rangiers; difficile, mais accessible aux trois armes.

8. Ancienne voie romaine partant du contour de la route au sud du bois de Chaumont et débouchant aux Malettes. Très facile pour l'infanterie.

Entre les pentes boisées du Mont-Terri au nord et celles de Montgremay au sud, se trouve un espace libre, large d'environ 750 mètres, couvert de prairies et de cultures, au centre duquel on rencontre le col de la Male-Côte. A peu près en face du defilé de Cornol, la forêt des Rondins se prolonge en pointe jusqu'à environ 500 mètres de la route et masque la sortie du défilé à celui qui occupe les hauteurs de la Male-Côte.

La grand'route parcourt le défilé en suivant le fond de la coupure dont la direction est sud-est-nord-ouest; au sortir de celle-ci, elle tourne brusquement à l'est jusqu'à la Male-Côte où elle reprend au sud puis au sud-est pour tourner l'extrémité du Montgremay et remonter jusqu'aux Malettes et aux Rangiers.

En quittant le défilé de Cornol, la voie romaine s'élève au sud-est à travers les pentes découvertes du Montgremay, traverse la forêt des Rondins dans sa partie la plus étroite et tombe aux Malettes. Ce chemin est beaucoup plus court pour des piétons que la grand'route et offre l'avantage de longer la base du grand triangle que décrit cette dernière depuis les Malettes au Cras des Juifs près de la Male-Côte.

On doit admettre que les pentes boisées du Mont-Terrible et de tous les chaînons qui l'avoisinent et le constituent sont partout accessibles à des piétons et à de petits détachements militaires; cependant, en dehors des routes et des chemins, ces terrains ne se prêtent pas facilement aux opérations militaires.

l résulte de là que celui qui occupe la position des Rangiers garder les chemins qui y aboutissent en même temps que ints qui battent les voies d'accès à grandes et à petites dis-; en outre, il doit avoir sous la main une réserve suffisante

Combat à la Mâle-Cote et aux environs d'Azuel si l'ennemi attaque aussi par Frégiécourt.

Combat aux Malettes. Le bataillon de carabiniers attaque le flanc gauche de la position en venant de Saint-Ursanne.

Le détachement Est est repoussé. — Cessation des manœuvres et repos.

Il s'agissait donc, pour le 3 septembre, d'un premier combat autour du massif des Rangiers, combat qui fut préparé par une concentration préliminaire le 2 septembre amenant entr'autres aux Rangiers même le bataillon n° 24. Disons tout d'abord ce qu'est cette importante position des Rangiers; pour cela nous emprunterons la description topographique qu'en fait le *Démocrate* de Delémont, dans d'intéressants articles (signés B.) sur les dites manœuvres, dont nous donnerons de nombreux extraits :

« Une des chaînes de montagnes du Jura, dit le *Démocrate*, borde la rive droite du Doubs entre Pontarlier et le Mont-Terrible. Elle commence au sud-est de Pontarlier par le Larmont et finit par la chaîne des Franches-Montagnes de laquelle se détache le Moron. A partir de St-Brais, cette chaîne ne se compose plus que de chaînons très courts, très confus, étroitement resserrés entre le Doubs et les affluents de gauche de la Sorne, ou ils aboutissent au Mont-Repais, par lequel ils se joignent au Mont-Terrible. Celui-ci est un long chaînon allant de l'est à l'ouest, dont les points principaux sont : le Repais, le Montgremay, le Monterri (ou Mont Terrible proprement dit, encore appelé Mont Jules-César, parce qu'on y rencontre les ruines d'un établissement militaire des Romains), la Roche-d'Or au sud-ouest de Porrentruy; la partie restante à l'ouest s'appelle le Laumont et se prolonge au-delà du Doubs, jusqu'à Baume-les-Dames.

La ligne de partage des eaux du Rhône et du Rhin suit exactement la crête de cette chaîne jusqu'au Mont-Repais ; de là elle continue entre l'Allaine d'un côté, la Lucelle et la Largue de l'autre, et se dirige sur Valdieu au milieu de la Trouée de Belfort.

Le Mont Terrible et le Mont-Repais offrent les caractères tourmentés et crevassés que l'on rencontre partout, dans le Jura, au point de réunion de plusieurs chaînes ou chaînons. Dans toutes les directions s'ouvrent des vallées étroites et profondément encaissées qui aboutissent au col des Rangiers. Ces vallées sont parcourues par des routes suivant les sinuosités des coupures ou courant à flanc de côteau des chaînons qui se ramifient aux Rangiers :

1. Porrentruy — Cornol — Rangiers;
2. St-Ursanne — les Malettes — Rangiers;
3. St-Brais-Montmelon — la Seigne — Malettes — Rangiers;
4. Boécourt — Caquerelle — Rangiers;
5. Delémont — Develier — Rangiers;
6. Fregiécourt — Azuel — Rangiers, par la Male-Côte.

Ces routes sont carossables et, avant l'établissement des chemins de fer, elles étaient sillonnées par les diligences fédérales.

7. Chemin Séprais — la Caquerelle — Rangiers; difficile, mais accessible aux trois armes.

8. Ancienne voie romaine partant du contour de la route au sud du bois de Chaumont et débouchant aux Malettes. Très facile pour l'infanterie.

Entre les pentes boisées du Mont-Terri au nord et celles de Montgremay au sud, se trouve un espace libre, large d'environ 750 mètres, couvert de prairies et de cultures, au centre duquel on rencontre le col de la Male-Côte. A peu près en face du defilé de Cornol, la forêt des Rondins se prolonge en pointe jusqu'à environ 500 mètres de la route et masque la sortie du défilé à celui qui occupe les hauteurs de la Male-Côte.

La grand'route parcourt le défilé en suivant le fond de la coupure dont la direction est sud-est-nord-ouest; au sortir de celle-ci, elle tourne brusquement à l'est jusqu'à la Male-Côte où elle reprend au sud puis au sud-est pour tourner l'extrémité du Montgremay et remonter jusqu'aux Malettes et aux Rangiers.

En quittant le défilé de Cornol, la voie romaine s'élève au sud-est à travers les pentes découvertes du Montgremay, traverse la forêt des Rondins dans sa partie la plus étroite et tombe aux Malettes. Ce chemin est beaucoup plus court pour des piétons que la grand'route et offre l'avantage de longer la base du grand triangle que décrit cette dernière depuis les Malettes au Cras des Juifs près de la Male-Côte.

On doit admettre que les pentes boisées du Mont-Terrible et de tous les chaînons qui l'avoisinent et le constituent sont partout accessibles à des piétons et à de petits détachements militaires; cependant, en dehors des routes et des chemins, ces terrains ne se prêtent pas facilement aux opérations militaires.

Il résulte de là que celui qui occupe la position des Rangiers doit garder les chemins qui y aboutissent en même temps que les points qui battent les voies d'accès à grandes et à petites distances; en outre, il doit avoir sous la main une réserve suffisante

le cas où elles devraient battre en retraite? On doit l'admettre, car la supposition indiquait que le 8e régiment aurait à se retirer; cependant, il paraîtrait qu'il y a eu ou omission ou malentendu à cet égard.

On verra plus tard que les dispositions de la défense ne répondaient pas complètement aux nécessités du terrain.

Le détachement ouest, composé du 7e régiment d'infanterie (lieut.-colonel Furrer, bataillons 19, 20, 21) et de la batterie d'artillerie no 11, avait reçu les ordres suivants:

Deux compagnies du bataillon 20 passeront par la Maison-dessous et la Maison-dessus, et en suivant la forêt des Rondins, chercheront à tourner la gauche de l'adversaire et à occuper la voie romaine; les deux autres compagnies devaient prendre par le grand bois de Fregiécourt et venir déboucher aux environs de la Male-Côte sur l'aile droite ennemie.

Le bataillon 21, qui avait détaché une compagnie sur Azuel par Fregiécourt, avait l'ordre de marcher par la route et au sud de la route de façon à aborder de front la position du Cras des Juifs.

Le bataillon 19 et la batterie no 11 étaient en réserve en arrière sur la route.

On est à se demander quelles sont les raisons qui ont conseillé un pareil fractionnement, à la suite duquel le 20e bataillon se trouvait séparé en deux parties opérant à gauche et à droite du bataillon 21 qui, lui-même, avait laissé une compagnie en arrière pour faire une diversion à gauche. Les principes ordinaires de la tactique conseillaient au contraire de diviser le terrain en deux secteurs et d'en assigner un à chacun des bataillons 20 et 21. De cette façon les troupes eussent été dans la main des chefs et eussent pu agir avec ensemble et vigueur. On objectera que le succès a couronné ces dispositions; mais le succès, au cas particulier, a été singulièrement facilité par les dispositions insuffisantes et le manque de vigilance et d'action de la défense.

L'exécution de la manœuvre a commencé par un combat entre la compagnie du 24me bataillon occupant Cornol et les éclaireurs ennemis. Ce combat s'est prolongé par suite de l'opiniâtreté mise par le défenseur à tenir sa position. Pour en finir, le 7e régiment déploya des forces bien supérieures et refoula cette compagnie sur le défilé. En se retirant sur la Male-Côte par la route, cette

l'attaque : détachements bien répartis et connaissant bien leur tâche, objectifs parfaitement déterminés, attaque simultanée et si possible débordante sur les ailes. »

Telles étaient les conditions à remplir pour la journée du 3 septembre, soit pour le *combat des Rangiers,* et l'on peut dire que chacun s'efforça de les remplir de son mieux.

Le lieut.-colonel Gagnebin, commandant du 8e régiment d'infanterie auquel était attachée la batterie n° 12, fit occuper solidement les Rangiers par le bataillon 24, major Perrin, avec service de sûreté en avant de Cornol. Une compagnie de ce bataillon avait été détachée à Cornol le 2 au soir, le 3 au matin elle occupait la lisière nord-ouest du village.

A ce moment les bataillons 23 et 24 et la batterie 12 quittaient leurs cantonnements et s'acheminaient vers les Rangiers; ils y arrivaient avant 9 heures. Ordre fut donné au bataillon 24, dit le *Démocrate,* dont nous suivrons l'excellent récit, d'occuper la Male-Côte, au bataillon 22 de prendre une position de repli au tournant de la route, à l'extrémité est du Montgremay et au bataillon 23 de se tenir en réserve aux Malettes.

Le bataillon 22 avait l'ordre de surveiller Azuel. Quant à la batterie, elle se mit à chercher une position avantageuse aux Ordons d'abord, sur les crêtes du Montgremay ensuite; enfin, elle prit position près de la Male-Côte, au Cras des Juifs. Cette position offrait certainement l'avantage de battre à bonne portée de canon tout le terrain ouvert situé entre le Mont-Terrible et Montgremay et d'enfiler la route de la Male-Côte sur presque toute sa longueur. Mais à côté de cet avantage réel, elle recelait des désavantages incontestables : grand bois de Fregiécourt (sur Chaumont, les Esserts, Esserts Pouilleux) avec lisière dominante à 500 mètres, retraite sur une seule route offrant une rampe de 3 à 4 % et battue par le feu de l'infanterie qui pourrait éventuellement déboucher par la lisière du bois de Fregiécourt.

Le bataillon 24, avec les trois compagnies qui lui restaient, avait pris position aux Champs Cuttat, à cheval sur la voie romaine : deux compagnies déployées en tirailleurs, face au nord, une compagnie (si nos renseignements sont exacts) en réserve à gauche, dans le bois de la Pâture, avec ordre de garder la lisière ouest de ce bois. Le bataillon 24 occupait ainsi deux fronts : un front parallèle au front de marche de l'assaillant, un second parallèle à la grande route Cornol-Male-Côte.

Des ordres ont-ils été donnés aux fractions de ce bataillon pour

le cas où elles devraient battre en retraite ? On doit l'admettre, car la supposition indiquait que le 8e régiment aurait à se retirer; cependant, il paraîtrait qu'il y a eu ou omission ou malentendu à cet égard.

On verra plus tard que les dispositions de la défense ne répondaient pas complètement aux nécessités du terrain.

Le détachement ouest, composé du 7e régiment d'infanterie (lieut.-colonel Furrer, bataillons 19, 20, 21) et de la batterie d'artillerie n° 11, avait reçu les ordres suivants :

Deux compagnies du bataillon 20 passeront par la Maison-dessous et la Maison-dessus, et en suivant la forêt des Rondins, chercheront à tourner la gauche de l'adversaire et à occuper la voie romaine; les deux autres compagnies devaient prendre par le grand bois de Fregiécourt et venir déboucher aux environs de la Male-Côte sur l'aile droite ennemie.

Le bataillon 21, qui avait détaché une compagnie sur Azuel par Fregiécourt, avait l'ordre de marcher par la route et au sud de la route de façon à aborder de front la position du Cras des Juifs.

Le bataillon 19 et la batterie n° 11 étaient en réserve en arrière sur la route.

On est à se demander quelles sont les raisons qui ont conseillé un pareil fractionnement, à la suite duquel le 20e bataillon se trouvait séparé en deux parties opérant à gauche et à droite du bataillon 21 qui, lui-même, avait laissé une compagnie en arrière pour faire une diversion à gauche. Les principes ordinaires de la tactique conseillaient au contraire de diviser le terrain en deux secteurs et d'en assigner un à chacun des bataillons 20 et 21. De cette façon les troupes eussent été dans la main des chefs et eussent pu agir avec ensemble et vigueur. On objectera que le succès a couronné ces dispositions ; mais le succès, au cas particulier, a été singulièrement facilité par les dispositions insuffisantes et le manque de vigilance et d'action de la défense.

L'exécution de la manœuvre a commencé par un combat entre la compagnie du 24me bataillon occupant Cornol et les éclaireurs ennemis. Ce combat s'est prolongé par suite de l'opiniâtreté mise par le défenseur à tenir sa position. Pour en finir, le 7e régiment déploya des forces bien supérieures et refoula cette compagnie sur le défilé. En se retirant sur la Male-Côte par la route, cette

compagnie était suivie à 100 ou 150 mètres par les éclaireurs de l'adversaire. Il est évident qu'un fait semblable ne pourrait se présenter dans la réalité; on ne saurait donc trop recommander aux officiers de faire cesser, de part et d'autre, des situations aussi anormales. Arrivée à la Male-Côte , cette même compagnie se rangea à droite de la batterie 12 comme soutien.

L'assaillant s'avance et gagne insensiblement du terrain.

Le bataillon 21, qui n'a rien devant lui, avance cependant avec la plus gande lenteur. C'est dans son programme sans doute : il doit laisser aux détachements du 20e le temps d'opérer leur mouvement tournant à droite et à gauche. Enfin, vers 10 ½ heures, ses éclaireurs, qui ont dépassé le bois de la Pâture, essuient quelques coups de feu des hauteurs des Champs Cuttat[1]; à ce moment, une subdivision en ordre serré qui marche sur la route reçoit les premiers coups de la batterie n° 12.

La marche en avant se continue très lentement et, pour ainsi dire, sans riposter; la deuxième compagnie du bataillon 21 arrive ainsi à environ 400 mètres de la batterie sans avoir tiré un coup de fusil. C'est aussi un fait anormal qu'il suffit de citer pour en montrer l'invraisemblance. Le commandant de cette compagnie eût mieux agi en restant dans les bas-fonds, à l'abri du feu d'infanterie qui le prenait en écharpe et du feu de la batterie lui arrivant de front. En passant, il convient de faire remarquer que le front d'attaque du bataillon 21 était beaucoup trop étendu et cela d'autant plus qu'il lui manquait une compagnie.

A 11 heures 20 minutes une vive fusillade s'engage à l'aile gauche de la défense. On voit des tirailleurs se glisser rapidement le long de la lisière de la forêt des Rondins et faire feu à 100 ou 150 mètres dans le dos des troupes du 24me qui occupent les Champs Cuttat. C'est le détachement envoyé par le 20me bataillon (2 compagnies) pour tourner l'adversaire qui a opéré son mouvement. Surpris, le bataillon 24 cherche à faire face et à conjurer le danger; à ce moment, les subdivisions du bataillon 21 l'accablent et le placent entre deux feux; il est forcé de battre en retraite non pas au sud, par la voie romaine qu'il s'est laissé enlever par surprise, mais à l'est par la route qu'il va encombrer.

A la pensée que l'assaillant va se heurter au détachement qui occupe le point culminant de la voie romaine, le commandant

[1] Que s'est-il passé dans ce bois? N'était-il pas occupé ou la compagnie qui le gardait a-t-elle été surprise, ou encore n'a-t-elle rien vu?

du 8e régiment, qui est près de l'artillerie au Cras des Juifs, paraît se consoler de l'échec subi par le bataillon 24. Une surprise peu agréable l'attendait cependant de ce côté.

Pendant que le combat se poursuit à l'aile gauche, l'ordre est donné (11 heures 40 minutes) à la batterie de battre en retraite. Elle était à peine en mouvement sur la route que la lisière sud de la forêt de Fregiécourt, aux Esserts-derrière, se garnissait de tirailleurs dont les feux tombent en plein dans sa colonne arrêtée par les trains neutralisés du 7e régiment, qui gravissent péniblement la route. C'est le détachement de gauche du 20me bataillon (deux compagnies) qui, sans être entravé aucunement, a opéré son mouvement tournant à travers les bois. Il y a lieu de noter que la marche du 21me bataillon et celle des deux détachements chargés de tourner à gauche et à droite, ont parfaitement coïncidé.

Le bataillon 22, qui était en repli à l'extrémité Est du Montgremay avec deux compagnies déployées et deux en réserve, soutint la retraite de la batterie et recueillit les fractions en désordre du bataillon 24 qui vinrent se reformer, à l'abri, sur la route.

Dès que la position du Cras des Juifs fut abandonnée et le mouvement de retraite du bataillon 24 dessiné, la batterie 11 se mit au galop et vint prendre position sur la route immédiatement à l'ouest de la maison de la Male-Côte d'où elle ouvrit, à 800—1000 mètres, son feu sur l'infanterie qui se retirait et sur celle qui était en position au tournant de la route.

L'assaillant venait de remporter un premier et facile succès; mais il ne touchait pas encore aux Rangiers et la position du 8e régiment pouvait paraître encore très solide, inexpugnable même.

Pendant que le 22me bataillon soutient la retraite, la batterie 12 a pris une seconde position aux Rangiers mêmes. Tout à coup, la voix de ses canons se fait entendre. Sur quoi, sur qui tire-t-elle? N'y a-t-il pas méprise? Hélas! non. Les deux compagnies de droite du 20me bataillon et des fractions du 21me, se sont hardiment lancées dans la voie romaine, ont gravi la côte sans rencontrer aucune résistance et sont venues occuper les crêtes et les rochers du Chetelat (cotes 893,800 et 828) d'où elles font feu, d'un côté sur le bataillon 23 en position d'attente sur la route près des Malettes, de l'autre sur le bataillon 24 qui avance sur la route au-dessous des Malettes.

Que s'était-il passé ? La voie romaine n'était pas gardée du tout et l'ennemi en avait, sans coup férir, occupé les points culminants d'où il empêchait la retraite, par la route, à tous les détachements qui n'avaient pas encore passé les Malettes. Il ne restait à ces détachements (bataillons 22 et 24) d'autre ressource que de se jeter dans les ravins qui bordent la route et de chercher à gagner les Rangiers par le Creux et la Grange Gièron. C'était une déroute quand même et la position des Rangiers devenait la proie de l'assaillant sans le concours du bataillon de carabiniers chargé d'opérer de St-Ursanne sur la Caquerelle. En effet, il ne restait plus aux Rangiers que trois compagnies du 23me bataillon, la quatrième ayant été détachée pour surveiller le débouché de la route de St-Ursanne et de la Caquerelle. Cela ne constituait évidemment pas une force suffisante pour résister aux trois bataillons de l'assaillant qui, dans le fait, avaient très peu souffert.

Ce dénouement montre : 1. Qu'en n'occupant pas solidement la voie romaine, on a commis une lourde faute ; 2. Que la position de la Male-Côte est secondaire, la défense principale devant se faire sur le Montgremay ; 3. Que la défense des Rangiers demande l'occupation des crêtes et des débouchés des chemins qui arrivent au col ; 4. Enfin, que la clef de la position se trouve au point culminant de la voie romaine d'où l'on peut battre tout ce qui se trouve soit aux Rangiers, soit aux Malettes, soit enfin dans la direction de la route de la Caquerelle.

En répartissant ses troupes de la manière suivante, le chef du 8e régiment eût rendu sa position inexpugnable ;

Un bataillon à la Male-Côte, soit : une compagnie à la lisière Ouest du bois de la Pâture avec retraite par la voie romaine.

Une compagnie aux Esserts Pouilleux pour surveiller la forêt de Fregiécourt et battre tout ce qui déboucherait par le chemin de « Sur Chaumont » avec retraite par la Male-Côte.

Deux compagnies à la Male-Côte, au Cras des Juifs et aux Champs-Cuttat, avec retraite par la voie romaine et la route. — Les détachements, battant en retraite par la route, eussent dû occuper le saillant à la cote 700.

La batterie d'artillerie au Cras des Juifs ou aux Bruyères (2500 mètres) de la Male-Côte.

Une compagnie à la Caquerelle avec retraite sur les Rangiers par le petit chemin au sud de la grande route ou, en cas de retraite générale, sur Séprais directement.

Une compagnie sur les hauteurs qui dominent le haut plateau déboisé de Montgremay, surveillant la lisière sud de la forêt des Rondins et empêchant l'accès par l'Ouest.

Retraite sur les Malettes.

Deux compagnies gardant la voie romaine et les crêtes qu'elle traverse.

Il va sans dire que ces quatre compagnies eussent dû être placées de façon à être en continuelle communication, à pouvoir se porter aide et secours en cas de besoin pressant et, enfin, de manière à battre avantageusement tous les débouchés et les voies d'accès sur les hauteurs.

Retraite naturelle sur les Malettes.

Enfin, le troisième bataillon en réserve aux Malettes prêt à se porter dans toutes les directions ; les chefs de compagnies parfaitement instruits des dispositions prises par le commandant du régiment et connaissant les rôles leur incombant en cas d'appel à la réserve.

Cette répartition offre les avantages suivants : Les bataillons sont dans la main du chef de régiment, les compagnies dans celles des commandants de bataillon et, avec un service de communications et de rapports bien établi, elle pare à tout imprévu. L'artillerie de la défense, surtout si elle est placée aux *Bruyères*, empêche complètement d'avancer par la route de la Male-Côte qui est également battue par le feu d'infanterie ; de sorte qu'une attaque de vive force, de ce côté, avec des détachements serrés, devient difficile sinon impossible, l'assaillant étant obligé de se déployer partout en tirailleurs et de parcourir des espaces libres sous les feux dominants d'un adversaire abrité. S'il parvient à se rapprocher et à menacer la ligne de feu, des détachements en ordre serré sont là, prêts à renforcer la chaîne ou, par un choc, à le précipiter sur les pentes qu'il vient de gravir. S'il s'est lancé dans les bois, il subit à peu près le même sort puisque les dispositions ont été prises partout pour le recevoir sous des feux écrasants.

Ainsi se justifie l'opinion émise tantôt que la position des Rangiers peut être défendue avec succès par un régiment d'infanterie et une batterie d'artillerie (même sans artillerie) et que pour l'attaquer avec quelques chances de l'enlever, il faut des forces au moins doubles de celles dont dispose le défenseur.

Un journal du pays a rapporté, au sujet de l'attaque et de la défense des Rangiers, une correspondance insérée dans un jour-

nal de Belfort. Le correspondant dit que les troupes de l'assaillant se sont avancées contre les Rangiers *sans service de sûreté.* C'est une erreur. Le combat s'est engagé à Cornol entre la compagnie d'avant-postes du 24me bataillon (8e régiment) et l'avant-garde du 7e régiment ; c'est dès ce moment que les bataillons 20 et 21 se sont déployés pour l'attaque. C'était peut-être un peu tôt ; car après avoir replié les avant-postes de l'adversaire, il suffisait au 7e régiment de continuer à avancer avec son service de sûreté jusqu'à ce que ses éclaireurs se heurtassent à la position. Au lieu de cela, il s'est déployé pour le combat longtemps avant d'avoir essuyé le feu de la défense. Il n'en est pas moins vrai que les détachements en ordre serré qui marchaient, soit sur les chemins, soit dans le terrain, étaient précédés d'une chaîne de tirailleurs.

Pour la journée du 4 septembre, l'*idée particulière* amenait les adversaires aux environs de Develier.

Les dispositions spéciales disaient :

L'avant-garde de la division Ouest, soit :
Le régiment d'infanterie no 7,
Un peloton de l'escadron no 6,
La batterie no 11,
se rassemble à Develier-Dessus où elle est censée avoir bivouaqué. Elle reçoit l'ordre de marcher sur Delémont et de prendre ses mesures pour pouvoir, en cas d'échec, se retirer sur Bassecourt et Boécourt, afin de ne pas gêner la descente du gros de la division sur Delémont, et afin de couvrir le flanc droit de la division, en prenant position en avant du débouché de la route de Séprais.

La division Est, pour protéger sa concentration aux environs de Delémont, détache dans la direction de Develier un régiment combiné, soit :
Le régiment d'infanterie no 8,
Le bataillon de carabiniers no 2,
Deux pelotons de l'escadron no 6,
L'ambulance no 7,
pour s'opposer au débouché du corps Ouest.

Combat aux environs de Develier, défense de ce village par l'avant-garde Ouest. Retraite de cette dernière.

Un coup d'œil sur la carte donne, au premier aspect, une idée de la configuration du terrain aux environs du village de Develier. On a, au Nord, la continuation du Mont-Terrible qui, sautant par-dessus la Birse, se joint au contrefort de la Rothmatte. La grand'route de Delémont à Porrentruy par les Rangiers passe

à Develier; elle suit d'abord le fond de la vallée entre les ruisseaux de la Golatte et de la Pran, atteint le village de Develier, d'où elle commence à gravir les pentes du contrefort qui se détache du Mont-Repais à l'Est du village de Séprais et vient tomber sur la Sorne, puis, à flanc de côteau et en suivant les sinuosités du terrain, elle escalade la montagne pour aboutir au col des Rangiers.

Ce contrefort affecte la forme d'un pâté montagneux, large, aplati, mouvementé et boisé dans sa partie occidentale, étroit, en forme d'arête arrondie et dénudée dans sa partie orientale. Il s'élève insensiblement, par des ressauts successifs, des environs de Boécourt et finit, à proximité de la propriété de Courtemelon, en forme de nez tourné contre l'Est et dominant complètement toute la vallée de Delémont et les routes qui la sillonnent. Cette dernière partie porte le nom de *Sur Chaux*. Ce pâté montagneux se relie à la chaîne du Mont-Repais par une arête arrondie, à base large, séparant les villages de Develier et Develier-dessus de ceux de Séprais et Montavon; il est divisé en deux parties bien marquées par une coupure étroite, en forme de faille, due à l'érosion des eaux, au fond de laquelle coule un ruisseau peu important, la Rouge eau. Un chemin suit cette coupure et met en relation les villages de Séprais et de Montavon avec Courfaivre : c'est ce qu'on appelle le défilé de Séprais, débouchant, au Sud, sur Mont-Choisi.

La route des Rangiers débouche à Develier, qui est au fond d'un cul-de-sac dont l'ouverture est tournée vers Delémont, objectif de la division Ouest; ce village est enserré par une succession de hauteurs formant un demi-cercle et dominant complètement tout le terrain circonscrit.

L'avant-garde de la division Ouest ayant appris qu'un fort détachement d'armes combinées était envoyé à sa rencontre depuis Delémont, se décida à occuper défensivement les positions de Develier. Dans ce but, les dispositions suivantes sont prises par le lieutenant-colonel Furrer, chef du 7e régiment :

Le bataillon 19 occupera avec trois compagnies les hauteurs à droite et à gauche du village de Develier pour protéger le passage par ce défilé du régiment qui doit marcher sur Delémont. Une compagnie restera sur la route.

La batterie 11 prendra position sur les hauteurs à gauche de Develier; elle soutiendra le débouché. — Les deux compagnies du bataillon chargées d'occuper la gauche, doivent lui servir de soutien.

Le bataillon 20 se portera par Mont-Choisi derrière le village de Develier comme réserve à la disposition du chef du régiment. Ce bataillon devra s'assurer des hauteurs de Chaux au moyen d'un détachement.

Le bataillon 21 se portera sur Courfaivre, dépassera ce village et occupera avec deux compagnies les hauteurs qui dominent le village de Courtételle à gauche et à droite du chemin de fer; les deux autres compagnies à cheval sur la ligne du chemin de fer. Il tiendra cette position jusqu'à ce que le débouché contre Delémont soit assuré pour la retraite du régiment opposé [1].

La cavalerie a pour mission d'établir, au moyen de relais, la communication entre le bataillon 21 et le bataillon 20 en réserve.

Les caissons suivront les bataillons.

Du côté de l'assaillant (8e régiment), les dispositions ci-après avaient été ordonnées :

Un peloton de cavalerie avait l'ordre d'éclairer dans la direction de Courtételle, l'autre dans la direction de Develier.

Le bataillon 22, formé en avant-garde, devait explorer le versant Nord de la hauteur « Sur Chaux » ainsi que les hauteurs au Nord de la route Delémont-Develier.

Une fois le 22e bataillon déployé pour le combat, le 23e bataillon devait former l'aile gauche et s'avancer en s'appuyant le plus possible à la crête de la hauteur.

Le bataillon de carabiniers n° 2 avait reçu l'ordre de gravir les pentes sud de Chaux et de déboucher dans le flanc droit de l'adversaire.

Le bataillon 24 se trouvait en réserve sur la route.

La batterie 12 devait prendre position à la cote 487 sur le mamelon du « Cras de Franchier. »

Ainsi que cela a été observé, dit le *Démocrate*, la ligne de défense n'offrait nulle part une résistance sérieuse. Le bataillon 21 entre Courfaivre et Courtételle était devenu parfaitement inutile. Les deux compagnies du bataillon 19 chargées d'occuper la gauche de la position et de soutenir l'artillerie, avaient lancé une compagnie [2] à travers le bois du Grand Crêt jusqu'à la Combatte ; ce détachement s'est perdu dans le bois, et a été complètement coupé. La position du Grand Crêt étant protégée, dans son front, par une paroi de rocher à pic qui rendait inutile un grand déploiement d'infanterie de ce côté, il eût donc mieux

[1] Il y a sans doute ici un *lapsus calami*, un *pour* au lieu d'un *par*.
[2] Peut-être même trois pelotons.

valu tenir ce détachement au village, où il n'y avait qu'une compagnie, ce qui était évidemment insuffisant.

A droite du village, il n'y avait, au premier moment, qu'une compagnie pour garder l'espace compris entre le fond de la vallée et le bois qui couvre une partie du versant Nord de Chaux.

Un fort détachement de cavalerie (à peu près tout le peloton, si pas tout) avait reçu l'ordre de se rendre dès 8 heures du matin à Develier-dessus où il est resté inactif attendant des ordres [2].

Le bataillon 22 formant l'avant-garde du 7e régiment avait détaché sur la route contre Develier une compagnie comme tête d'avant-garde, marchant derrière la cavalerie pour assurer son flanc droit, une compagnie sur la droite, dans la direction du bois de la Pépinière et de la ferme de la Combatte, où elle se heurtait au détachement ennemi qui s'était avancé jusque-là et avec lequel elle entamait une vive fusillade.

Arrivée à la hauteur de l'extrémité occidentale de la forêt de Chaux, la cavalerie essuyait le feu des postes d'infanterie ennemis garnissant les couverts sur la rive droite du ruisseau de la Pran et se repliait, laissant la compagnie de tête de l'avant-garde entamer le combat avec ses tirailleurs. Abrités dans d'excellentes positions, ils accablaient l'assaillant, qui bientôt fut obligé de déployer les trois compagnies du bataillon entre les deux ruisseaux, à cheval sur la route. Ce déploiement fut bientôt suivi de l'entrée en ligne du bataillon 23 sur la gauche.

Quoiqu'il fût attaqué par des forces bien supérieures, le défenseur se maintenait avec opiniâtreté dans ses positions, ce que voyant, le chef du 8e régiment ordonna à tout ce qui se trouvait sur la route et à proximité de marcher vivement sur Develier qui paraissait n'être que faiblement défendu. Bientôt, l'assaillant entrait dans ce village et en chassait le petit détachement qui l'occupait et qui se retira à gauche et à droite sur la position de repli. Menacés d'être coupés dans leur retraite, les détachements qui défendaient la droite du village, sur les pentes Nord du Mont de Chaux, se résignèrent à battre en retraite, malgré l'entrée en ligne, d'ailleurs un peu tardive, de la réserve.

[2] L'auteur de cette relation a lu l'ordre donné au chef de peloton par le commandant de l'escadron.

Il est vrai de dire que si la défense ne disposait que de forces insuffisantes à Develier et dans ce village, les approches de la position étaient battues par l'artillerie; d'un autre côté, cependant, cette artillerie devait soutenir le combat (2500-2700 mètres) avec l'artillerie de l'assaillant; enfin, l'on sait que le feu d'artillerie n'est pas très dangereux pour les lignes de tirailleurs qui sont très minces et qui changent constamment de place.

Le village de Develier avait été mis en état de défense au moyen de deux barricades qui furent tournées à gauche et à droite, de sorte que l'assaillant ne fut, pour ainsi dire, pas arrêté dans son élan.

Pendant que ces diverses phases du combat se déroulaient au centre, que se passait-il sur les flancs ?

A gauche, l'artillerie avait quitté sa position dès que l'infanterie de l'adversaire s'était rapprochée du village et était allée occuper les hauteurs de « La Vache » pour protéger la retraite; trois pelotons du 19e bataillon détachés étaient perdus dans les bois et coupés : le combat terminé, on les voyait descendre par le Pécat sur Develier-dessus. Le 4e peloton, qui avait formé le soutien d'artillerie, n'avait pas voulu abandonner sa position et se trouvait aussi coupé : un des juges de camp le déclarait hors de combat.

La compagnie qui était au village, au lieu de se retirer au Sud-Ouest, avait marché à gauche et avait fini par être prise par le bataillon 22 qui s'était acharné à sa poursuite et n'avait, par ce ce fait, pas concouru à l'attaque générale de la position de repli.

C'est à ce moment que l'on vit le détachement de cavalerie qui avait passé la matinée à Develier-dessus, arriver au pas sur la route des Rangiers-Develier, s'arrêter et subir passivement à 150 mètres des salves des tirailleurs du 22e bataillon. Un juge de camp qui se trouvait sur les lieux le déclara hors de combat et lui donna l'ordre de se rallier à son escadron.

A droite, on sait quelle position occupait le 21e bataillon. Deux compagnies du bataillon de carabiniers n° 2 avaient gagné la crête du Mont de Chaux par Sainte Fontaine; les deux autres compagnies avaient pris par le chemin qui, du pont sur la Sorne en aval de Courtételle, conduit à la ferme de « Sur Chaux ». Les deux premières compagnies longèrent la crête et se heurtèrent à un détachement du 20e bataillon (probablement une compagnie) qu'elles repliaient après une courte mais vive fusillade; les deux

autres continuaient leur route sans que le bataillon 21 les inquiétât et venaient déboucher dans le flanc de la position de repli au moment de l'attaque générale, trop tard pour y contribuer, mais assez tôt pour nuire à la retraite sur Mont-Choisi et Bassecourt, sinon pour l'entraver ou l'empêcher.

Par suite des dispositions ordonnées par le chef du 7e régiment, il se fit qu'il ne lui restait pour défendre la position de repli que cinq compagnies contre trois bataillons, non compris le bataillon de carabiniers qui le prenait de flanc ou à revers, tout en coupant la retraite du bataillon 21. Il en résultait que la division Ouest, empêchée de déboucher sur les hauteurs de Develier et de se déployer, eût été obligée de faire demi-tour et de battre en retraite sur les Rangiers, après avoir perdu son avant-garde et en étant exposée à être poursuivie, harcelée et décimée par le feu de l'artillerie qui n'aurait pas manqué d'occuper une position à l'Ouest de Develier-dessus pour battre le parcours de la route qui suit le flanc de la Montagne.

Les dispositions du chef du 8e régiment, habilement prises, ont été exécutées très convenablement et avec une vigueur qui a été cause du rapide succès obtenu. Il est vrai de dire que si la défense s'était mieux concentrée dans la position, l'attaque eût été plus difficile et quoique le succès du 8e régiment se trouvait prévu, les choses eussent marché moins rapidement.

La journée suivante, où la IVe brigade manœuvra contre un ennemi marqué par le 2e bataillon de carabiniers, major Secretan, donna lieu au

Combat de Chatillon, 5 septembre.

Pour ce jour-là, l'*idée particulière* suppose que le détachement de la division de l'Est a battu l'avant-garde de la division Ouest le 4 septembre, à Develier, mais a dû se retirer devant le gros de cette dernière division et que celle-ci est arrivée à Develier-dessus, à Séprais et Boécourt.

Les dispositions spéciales, pour le 5 septembre, portaient :

Les deux divisions Est et Ouest sont en présence.

La division Est, ayant achevé sa concentration la veille, s'est décidée à attendre l'ennemi dans la plaine, en couvrant le débouché des gorges de Moutier.

L'aile droite (supposée) occupe les hauteurs depuis la Beuchille par Rossemaison aux environs du Mamelon du Peu-Cras.

L'aile gauche, soit une brigade combinée marquée par

Le bataillon de carabiniers n° 2, représentant 5 bataillons;

Deux batteries de pétards, représentant un régiment d'artillerie, a l'ordre de couvrir le défilé de Châtillon entre le Peu-Cras et la montagne.

La division Ouest, descendue des Rangiers par deux routes, a l'ordre d'emporter les positions ci-dessus.

Une brigade de gauche (supposée) descendue par Develier, attaque la position de Rossemaison-la-Beuchille.

Une brigade de droite (la IVme) formée:

De la brigade d'infanterie n° IV, 7e et 8e régiments (bataillons 19, 20, 21 ; 22, 23 et 24),

De l'escadron de dragons n° 6,

Du régiment d'artillerie n° 3,

De l'ambulance n° 7,

venue de Séprais par Boécourt, se rassemble entre Courfaivre et Courtételle, avec ordre de s'emparer du défilé de Châtillon.

Elle repousse l'ennemi marqué jusqu'au-delà de Châtillon, mais, au moment de forcer le défilé, reçoit l'ordre d'arrêter son mouvement en avant et de se retirer en bon ordre sur Courfaivre et Bassecourt, vu que l'aile gauche de la division Ouest (supposée) a échoué dans son attaque sur Rossemaison-la-Beuchille et a été repoussée sur Develier. — Un renfort de deux bataillons venus de l'aile droite Est (supposée) permet à l'aile gauche Est (marquée) de reprendre l'offensive.

L'échiquier affecté à la manœuvre de ce jour, dit le *Démocrate*, comprend le terrain entre la Birse à l'Est, la Sorne au Nord et la montagne des Pics au Sud. Ce terrain revêt la forme d'un triangle avec la Birse pour base et dont le sommet finit au défilé de Courfaivre. Sur la base de ce triangle, au débouché des gorges de la Birse, à Courrendlin, un peu à l'Ouest de ce village, s'élève le Montchaibeux (629 mètres). Le sommet du Montchaibeux est boisé; le pied couvert de cultures. Du côté de la Birse, il tombe assez brusquement dans la vallée, tandis qu'il descend en glacis à l'Est et au Nord. Entre le Montchaibeux et la montagne, se dessine une petite vallée qu'on appelle le défilé de Châtillon (en allemand Kastel), du nom du village qu'on y rencontre. La distance, de Courtételle à Courrendlin, par Delémont, est de 7 à 8 kilomètres, tandis qu'elle n'est que de 4 à 5 par Châtillon. C'est ce qui donne à ce défilé une certaine importance militaire.

Dans son ensemble, le Montchaibeux constitue une position militaire excellente, couvrant l'entrée des gorges de la Birse et

défendant avantageusement les débouchés du Vorbourg, de Develier et de la Sorne.

Le flanc sud de la montagne des Pics est coupé en plusieurs endroits par des combes dans lesquelles prennent naissance les afffuents de droite de la Sorne. Entre ces affluents (petits ruisseaux) le terrain offre des proéminences plus ou moins accentuées, formant plusieurs lignes transversales et successives qui constituent autant de positions militaires. Une de ces lignes se trouve un peu en arrière du ruisseau qui prend naissance aux Hautes-Joux et arrive au village de Courtételle; les deux points marquants de cette ligne sont « En la Croix » (483 mètres) et « En Mergier » (531 mètres). Cette même ligne fait face à l'Ouest à la position du Montchaibeux.

C'est en arrière de cette ligne et à l'abri de la vue des troupes de l'adversaire que la IVe brigade combinée avait l'ordre de se réunir, l'infanterie dans la formation par ailes, chaque régiment avec deux bataillons en première ligne ; l'artillerie en troisième ligne et les trains en quatrième ligne.

La brigade de la division Est devait être marquée par le bataillon de carabiniers n° 2 et deux batteries de pétards. Ces troupes devaient occuper leurs positions à 8 heures du matin.

Le commandant du 2e bataillon de carabiniers (M. le major Secretan) était censé avoir cinq bataillons d'infanterie et deux batteries d'artillerie pour la première phase de l'action, deux bataillons d'infanterie de plus pour la deuxième phase. Il répartit ses troupes sur un front d'environ 1500 mètres du mamelon « Cras de Pavillon » à droite à la pointe de forêt qui traverse le pâturage de « Saucy » et s'avance jusqu'au « Plain de l'Essert » à gauche, soit :

Un bataillon au Cras de Pavillon.

Un bataillon en arrière du ruisseau des « Sauges » à l'angle de la route Courtételle-Châtillon. Ce bataillon protégé par un rideau d'arbres.

Un bataillon au « Plain de l'Essert ».

Un bataillon dans le bois de Saucy.

Un bataillon en seconde ligne comme réserve de brigade en arrière du Peu-Cras.

Les deux batteries au Peu-Cras.

Enfin les deux détachements devant marquer les deux bataillons censés détachés par la brigade de gauche dans la deuxième

phase de l'action, se trouvaient en position d'attente dans le bois du Montchaibeux en arrière du Peu-Cras et à Châtillon.

Il n'y a pas grand chose à dire touchant cette répartition. Il semble toutefois que trois bataillons en première ligne eussent dû suffire, ce qui eût permis de garder deux bataillons en réserve l'un en arrière de l'aile droite, l'autre derrière l'aile gauche. Le commandant du bataillon de carabiniers eût sans doute procédé de cette façon, s'il avait eu des bataillons effectifs au lieu de petits détachements ne marquant pas dans le terrain. C'est là un des nombreux inconvénients des manœuvres avec ennemi marqué. Une seconde observation qui pourrait être faite a trait à la position d'artillerie : serait-il possible de placer deux batteries effectives sur le « Peu-Cras » ?... Il est permis d'en douter, le front d'un régiment d'artillerie étant d'environ 170 mètres.

Quelles sont les dispositions prises par l'état-major de la brigade pour l'attaque de la position du Peu-Cras-Châtillon ?

Voici ce qu'on lit dans l'ordre de brigade pour le 5 septembre :

Aussitôt arrivé sur la place de rassemblement, le 8e régiment détachera en avant, sur la hauteur dite en Mergier, au nord de la cote 531, le bataillon 22 pour couvrir la brigade. Après la reconnaissance de la position de l'ennemi par l'escadron no 6, la brigade commencera son déploiement. Le 8e régiment occupera d'abord Courtételle, puis dans sa marche en avant à travers le plan des Esserts, appuiera son aile gauche au ruisseau des Sauges et ne devra pas le dépasser sans nécessité. Le 7e régiment avec son bataillon de gauche, depuis en Mergier, abordera de front le plan des Esserts et détachera son bataillon de droite par le pâturage de Saucy, afin de déborder l'ennemi sur son flanc gauche en profitant des bois et de l'avantage de la hauteur.

Dans la première phase de l'action, c'est-à-dire jusqu'à ce que le ravin de Courtételle soit complètement franchi, la brigade devra refuser son aile droite et avancer son aile gauche. A partir du moment où l'on aura atteint le plan des Esserts, l'aile gauche arrêtera ou ralentira son mouvement, laissant agir la droite jusqu'à ce que, marchant front contre le N.-E., elle tende à rejeter l'ennemi dans les bas-fonds au pied du Peu-Cras et les Champs-du-Bas.

Recommandé à l'extrême aile droite de prendre d'avance ses mesures de façon à conserver pendant toute l'action l'avantage de la hauteur.

L'escadron no 6 sera chargé de la protection du flanc gauche de la brigade au-delà du ruisseau des Sauges.

Les ordres seront donnés sur place à l'artillerie. Le train attendra les ordres sur la place de rassemblement.

Pendant la première phase de l'action, le brigadier se tiendra sur la hauteur « En Mergier » ; dans la deuxième phase, en arrière du centre de la ligne.

Ces dispositions, ajoute le *Démocrate*, sont absolument correctes et répondent entièrement à la situation géographique des lieux, aux conditions du terrain et aux principes de la stratégie et de la tactique. L'adversaire occupant une position très forte, couvrant sa ligne principale de communication et de retraite, l'idée de le rejeter sur sa droite et de chercher à s'emparer des gorges de la Birse en filant sur Courrendlin, par Châtillon, est logique et, en tous points, conforme à ce qui se passerait dans la réalité. On pourrait leur reprocher d'être par trop détaillées, de trop régler la marche de l'action et d'enlever ainsi aux chefs des régiments et des bataillons l'initiative qui doit absolument leur incomber dans les opérations auxquelles leurs corps sont appelés à participer. On pourrait aussi prétendre qu'elles sont incomplètes, en ce sens qu'elles sont muettes quant au service de sûreté adopté par la brigade. Celle-ci vient de Boécourt-Bassecourt-Courfaivre; elle a donc dû marcher sous la protection d'une avant-garde qui s'est heurtée à l'ennemi. Cette lacune n'est qu'apparente. Si on lit attentivement ces dispositions, on s'aperçoit vite qu'il n'y en a point. En effet, l'escadron 6, qui est chargé de reconnaître la position de l'ennemi, est censé avoir formé, durant la marche, la pointe d'avant-garde, tandis que le bataillon 22 en constituait le gros. Arrivée en avant de Courtételle, cette avant-garde s'est heurtée aux petits postes de l'adversaire qu'elle a repliés; mais n'étant pas en force pour attaquer, elle s'est bornée à occuper la position « En la Croix » et « En Mergier » et à faire rapport. C'est ensuite de ce rapport que le commandant de la IVe brigade a pris ses dispositions, en se conformant aux directions qu'il tient du commandant de la division Est, à la situation et aux circonstances du moment. Il a ordonné à la cavalerie de pousser aussi loin que possible et d'occuper l'ennemi, au bataillon d'avant-garde de tenir la position qu'il a prise et à l'une des batteries d'aller prendre position sur les hauteurs de « Chaux » et de canonner les positions de l'ennemi, le tout afin de couvrir le déploiement de la brigade contre une entreprise éventuelle de l'ennemi. Ordre est donné à la batterie 11 de se placer « En la Croix », afin de soutenir le mouvement en avant.

Une objection pourrait aussi être faite à l'égard du choix de la position assignée sur Chaux à la 12e batterie d'artillerie. Placée à une distance très forte du point le plus rapproché de la ligne ennemie, dans un terrain ne lui permettant d'avancer ou de reculer qu'avec beaucoup de difficulté, il ne lui était pas possible d'obtenir l'effet maximum de son feu, ni de se mouvoir rapidement en avant pour coopérer aux opérations de l'attaque. L'idée qui a présidé au choix de cette position peut s'expliquer ainsi : « Si la IVe brigade échoue dans son attaque et doit se » retirer, cette batterie sera des mieux placée pour soutenir et » protéger efficacement la retraite ».

Cette idée peut parfaitement se soutenir ; il ne faudrait cependant pas oublier qu'une fois la retraite prononcée en arrière de Courtételle, le tir de cette batterie ne peut plus battre tous les nombreux angles morts que donne le terrain. En tenant compte de toutes les considérations qui doivent entrer en ligne au cas particulier, en tenant compte surtout de l'opinion généralement admise que, dans l'offensive, il faut non pas fractionner, mais au contraire réunir l'artillerie dont on dispose afin de pouvoir concentrer sur un point donné des feux d'une puissance supérieure à ceux de l'adversaire — il y a lieu de dire que tout le régiment d'artillerie de la IVe brigade eût dû prendre position « En la Croix » ou « En Mergier » d'où ses deux batteries eussent pu, à bonne portée de canon, contrebattre l'artillerie de la défense et s'avancer ou reculer en échelon selon les nécessités du combat.

La cavalerie s'est portée en avant, a essuyé quelques coups de feu qui dessinent les premières lignes occupées par l'ennemi ; dès que le bataillon 22 s'est avancé sur la position « En la Croix » il a reçu des coups de canon auxquels la batterie 12, qui est arrivée en position, a de suite répondu.

Pendant que l'action s'engage ainsi, la brigade a déployé ses régiments ; le 8e s'est avancé jusqu'à Courtételle dont il borde la lisière extérieure avec les bataillons 22 et 23, tandis que le 24e est tenu en réserve ; le 7e régiment s'est étendu à droite, en gardant le 19e bataillon en réserve. Ce déploiement se fait lentement parce qu'il faut laisser au bataillon 21 le temps d'opérer le mouvement qui lui a été ordonné contre la gauche de l'ennemi. Ce bataillon s'étant étendu beaucoup trop à droite, le mouvement est conséquemment trop lent. Au lieu de traverser le bois des Fosses, de filer dans la coupure boisée qui se trouve à l'extrémité inférieure du pâturage, en passant un peu au Nord de la cote

504 et d'aboutir dans les environs de la cote 651, il s'est étendu jusqu'à la grande forêt en passant au sud de la ferme de « l'Essert. » Cette marche en forêt, dans un terrain très en pente, accidenté et difficile, a retardé sa marche et a mis le désordre dans ses troupes, surtout dans les compagnies de droite.

Point n'était besoin de marcher tellement à droite ? En agissant ainsi, on démasquait par trop ses intentions et on donnait à l'adversaire le temps de serrer sur sa gauche, ce qu'il a fait avec beaucoup d'à-propos. En prenant une direction plus au nord, on le forçait, au contraire, à serrer sur sa droite et à s'éloigner de sa ligne de retraite.

Le 20e bataillon a aussi commis une faute : au lieu de laisser au 21e le temps de gagner du terrain, d'accentuer son mouvement, il a (ensuite d'ordre supérieur), poussé en avant et s'est constamment maintenu à la même hauteur que le 21e. Par cela seul, l'effet de la manœuvre confiée à ce dernier devait échouer complètement ainsi qu'on le verra plus tard.

La IVe brigade, dont le déploiement s'est fait méthodiquement quoiqu'un peu lentement, s'est avancée au-delà du ravin de Courtételle sans rencontrer de difficulté. A l'aile droite, ainsi qu'on l'a vu, le bataillon 20 a gagné le « Plain de l'Essert » en se tenant constamment à la hauteur du bataillon 21 ; à l'aile gauche, les bataillons 22 et 23 se sont avancés jusqu'au pied du glacis de la position du Peu-Cras. Il est dix heures et demie. Dès ce moment, l'action s'engage vivement sur toute la ligne, l'artillerie de la IVe brigade a concentré tous ses feux sur le Peu-Cras, le feu des tirailleurs est devenu très intense, déjà les soutiens sont entrés dans la ligne de feu tandis que les réserves se sont rapprochées, prêtes à unir leurs efforts à ceux de la première ligne. Le bataillon de carabiniers, qui occupe le « Cras de Pavillon » à l'extrême aile droite de la position, bat en retraite sur le Peu-Cras où il va prêter son appui aux troupes qui occupent déjà cette forte position.

A 10 h. 45 m., le bataillon 21 débouche à la lisière Est du bois de Saucy, croyant surprendre l'adversaire dans son flanc gauche. Celui-ci avait pris ses mesures et, partout, il reçoit l'attaque avec beaucoup de fermeté. Et tandis que l'aile gauche de la brigade prend le Peu-Cras pour objectif, l'aile droite s'en sépare peu à peu dans le but de percer sur Châtillon. L'on voit ainsi se développer deux actions séparées, bien distinctes, ayant pour objectifs les deux points extrêmes de la position ; tandis qu'au centre

il reste un espace à peu près libre et privé de feux. C'eût été le moment pour la brigade de rassembler ses réserves et de les lancer dans cet intervalle. Cela ne lui eût coûté aucun effort et lui eût procuré une partie de l'avantage qu'elle se proposait de réaliser au début de l'action : à savoir de couper l'adversaire de sa ligne de retraite.

A l'aile droite, la défense se maintient bravement sur le Peu-Cras ; ses feux paraissent devoir joliment décimer l'assaillant dont l'attaque convergente se resserre sensiblement.

A l'aile gauche, par contre, elle fléchit sensiblement dans la direction « la Prairie — Châtillon » soit dans la direction de sa ligne de retraite. A 10 h. 52 m., l'une des batteries de pétards quitte le Peu-Cras et vient s'établir à la bifurcation des chemins, au nord de la cote 507, où elle est bientôt suivie par l'autre batterie. A ce moment, la batterie 11 quitte également sa position et va s'établir au « Plain de l'Essert » en arrière de la limite communale, d'où elle continue le combat d'artillerie contre artillerie. Ce changement de position s'est fait rapidement (10 minutes).

Malgré la violence du feu et la force de la position du Peu-Cras, les bataillons 22 et 23 se sont avancés jusqu'au pied de l'escarpe et entourent le mamelon de trois côtés. Les groupes se forment instinctivement sur les points où le terrain est le plus accessible et l'on entend bientôt retentir le signal : « *Tout le monde à l'attaque !* » sonné par les trompettes. A ce signal, l'assaut est donné avec beaucoup d'élan et d'ensemble, malgré la raideur des pentes Ouest et Sud. Le spectacle que l'on a devant les yeux est magnifique, mais l'on se demande si, dans la réalité, cette attaque aurait eu quelques chances de réussir. Si l'on tient compte de la circonstance que la position du Peu-Cras est naturellement très forte et du fait qu'elle était défendue par deux bataillons d'infanterie bien retranchés et en partie à couvert du feu de l'assaillant, il faut admettre que les deux bataillons qui l'ont attaquée eussent été infailliblement repoussés et anéantis avant d'avoir pu se rapprocher assez pour donner l'assaut. Le feu de son artillerie avait sans doute fait essuyer des pertes à la défense, mais on se rappellera que la 12e batterie « Sur Chaux » tirait à trois kilomètres et que la 11e « En la Croix » était trop désavantageusement placée (tirant de bas en haut) pour faire grand mal à l'infanterie du Peu-Cras. Dans ces circonstances, il fallait faire coopérer le bataillon 24 à l'attaque en la prolongeant du côté du Nord. On aurait eu ainsi l'avantage du nombre et la

défense, obligée de prolonger son front, n'aurait pu donner des feux aussi concentrés. L'on objectera sans doute qu'il fallait conserver une réserve chargée, en cas d'insuccès d'une première attaque, de recueillir et de rallier les troupes repoussées. Quoique conforme à la lettre du règlement, cette objection ne peut être admise comme victorieuse. Dans des circonstances pareilles, il faut savoir faire la part des choses et, au cas particulier, il eût mieux valu attaquer avec toutes ses forces et réussir, que de conserver une réserve et d'échouer. L'histoire militaire offre d'ailleurs une série d'exemples où l'on a engagé jusqu'au dernier homme pour réussir dans l'attaque d'une position.

Le Peu-Cras était enlevé ; l'aile gauche de la défense battait en retraite sur le défilé de Châtillon. C'était le moment de terminer la manœuvre en faisant entrer en ligne les deux bataillons censés détachés par la brigade de gauche (supposée), de reprendre l'offensive et de rejeter l'ennemi sur Courfaivre et Bassecourt.

Mais il était midi et le commandant de la brigade fit sonner la cessation de la manœuvre.

Comme toujours, le combat du 5 septembre a dévoilé les nombreux inconvénients qu'offrent les manœuvres contre un ennemi marqué et les fautes qui se commettent par la force des choses. Si le Peu-Cras avait été occupé par deux bataillons effectifs et non par des détachements représentant des bataillons, il est hors de doute que l'attaque aurait été conduite autrement et qu'on aurait eu une image de la réalité qui, seule, peut former le jugement et donner aux chefs l'occasion de mettre convenablement en pratique les théories qui leur ont été données dans les écoles d'instruction ou qu'ils ont puisées dans les ouvrages militaires. Il y aurait long à écrire à ce sujet ; ce n'est ni le lieu ni le moment.

La journée du 6 septembre fournit encore une manœuvre contre un ennemi marqué, mais un peu plus marqué que la veille, laquelle amène le :

COMBAT DE BASSECOURT, 6 SEPTEMBRE.

La manœuvre de ce jour est basée sur la même supposition générale que celles des jours précédents.

Le thème particulier porte :

La brigade de droite de la division Ouest, soit :

Le régiment d'infanterie n° 7,

Les bataillons 22 et 23 du régiment d'infanterie n° 8,

L'escadron de dragons n° 6,
Le régiment d'artillerie n° 3,
L'ambulance n° 7,

reçoit l'ordre de se retirer de Courfaivre par Bassecourt sur les Rangiers, en retardant la marche de l'ennemi;

La brigade de gauche Est, marquée par :

Le bataillon de carabiniers n° 2 } représentant
Le bataillon d'infanterie n° 24 } 6 bataillons.
Deux batteries de pétards représentant un régiment d'artillerie,

a l'ordre de marcher du défilé de Châtillon sur Bassecourt et de refouler l'ennemi sur les Rangiers.

Les deux autres ailes des divisions ennemies sont supposées combattre aux environs de Develier pour la possession de cette branche de la route des Rangiers.

Aux descriptions topographiques du terrain affecté aux manœuvres des 4 et 5 septembre il suffira d'ajouter pour celui de Courfaivre-Bassecourt, que les pentes du mont « Sur Chaux » et le pied de la montagne des « Pics », qui se ramifie en patte d'oie, serrent la Sorne de très près et constituent, des environs de Courtételle à la sortie Ouest du village de Courfaivre, un défilé bien dessiné, passablement étroit à l'extrémité Est de ce dernier village.

L'ordre de brigade disait :

La brigade Ouest, soit :

Le régiment d'infanterie n° 7,
Les bataillons 22 et 23 du 8e régiment (le 24e marque l'ennemi),
L'escadron de dragons n° 6,
Le régiment d'artillerie n° 3,

se réunira à 8 3/4 heures du matin au sud de la route de Courtételle-Bassecourt, au lieu dit « Les Morées », front contre Courfaivre en formation de rassemblement, l'infanterie dans la formation par lignes, les deux bataillons du 8e régiment en première ligne (le 3e bataillon étant supposé détaché à Mont-Choisi pour couvrir le chemin de Séprais), le 7e régiment en deuxième ligne. L'artillerie en troisième ligne. Le train de la brigade en quatrième ligne. L'escadron n° 6, au nord de la route, sur le flanc gauche de l'infanterie, etc.

Ordre pour le combat.

L'ennemi a repris l'offensive de la veille. La division Ouest se voit forcée de repasser les Rangiers. La brigade de droite a ordre, en se retirant par Bassecourt et Séprais, de retarder la marche de l'ennemi qui s'est avancé entre Châtillon et Courtételle.

Les bataillons 22 et 23, la batterie 12 ont l'ordre d'avancer et d'occuper la position en avant du défilé de Courfaivre pour retarder la marche du corps Est. Ils devront le forcer à se déployer et opérer leur retraite sans attendre l'attaque générale et venir occuper l'aile gauche de la position en avant des « Esserts Jean-Perrin. »

Le 7e régiment formera l'aile droite. Après s'être opposée au débouché de l'ennemi, la brigade Ouest se retirera sur Bassecourt.

Ordre spécial pour le détachement Est.

La brigade Est (marquée) se rassemble à 9 1/2 heures du matin à l'Est de Courtételle au lieu dit « la Dou » et a l'ordre, aussitôt réunie, de poursuivre la brigade Ouest et de la refouler sur les Rangiers.

Les dispositions répondent entièrement, dit le *Démocrate,* à la supposition générale et au thème particulier de la journée.

En exécution des ordres donnés par le commandant de la brigade, le chef du 8e régiment fait avancer le 22e bataillon au sud de la route et le 23e sur la rive gauche de la Sorne. Le premier fait occuper par deux compagnies la position aux « Condemènes Lajus » et garde deux compagnies en réserve à proximité de la route; le 23e détache également deux compagnies en avant près de la métairie « Sur Chaux », les deux autres compagnies se tiennent en réserve en arrière, près du pont de la Sorne, prêtes à agir sur les deux rives.

La batterie 12 prend position près du ruisseau de la Combatte d'où l'on découvre tout le terrain en avant, à droite et à gauche de la Sorne.

La batterie 11 s'est dirigée sur « Mont-Choisi » afin d'occuper une position couvrant la route sur Séprais. Cette batterie est censée protégée par le troisième bataillon du 8e régiment supposé détaché de ce côté.

Le 7e régiment a occupé la position à l'Est des « Esserts Jean Perrin » cote 510, et l'a fortifiée au moyen de fossés de tirailleurs. Dans l'espace d'une demi-heure, 600 mètres de tranchées-abris (profil à genoux) ont été creusées, dont 500 par l'infanterie et 100 par les pionniers du régiment.

La cavalerie éclaire sur la route et à l'aile gauche.

Du côté de l'ennemi (marqué) les dispositions suivantes sont données par M. le major Perrin, commandant du 24e bataillon, auquel la direction des opérations revient de droit, attendu qu'il est plus ancien en grade que le commandant des carabiniers :

Le bataillon de carabiniers (représentant le régiment de droite) et le régiment d'artillerie (deux batteries de pétards) constitue-

ront l'aile droite et attaqueront par les hauteurs « Sur Chaux »; le bataillon 24 (représentant un régiment) formera l'aile gauche et attaquera par la route et au sud de la route Courtételle-Courfaivre.

A 9 1/2 heures, les bataillons 22 et 23 et la batterie 12 sont rendus sur les emplacements qui leur sont assignés.

A 10 heures précises, on voit les éclaireurs ennemis paraître à l'Ouest du ravin de Courtételle « En la Croix » et « En Mergier »; quelques minutes après, des détachements en ordre serré gravissent, à l'abri de la vue, derrière une forte haie, le chemin qui, du pont de la Sorne, en aval de Courtételle, conduit à la métairie de « Chaux ». Ils sont cependant aperçus et vivement canonnés par la 12e batterie; par contre, ils ne sont nullement inquiétés par les deux compagnies du bataillon 23 qui occupent les hauteurs. Il est vrai de dire que ces deux compagnies ont assez mal opéré. Au lieu d'occuper les bâtiments de la métairie et les points avoisinants, desquels on peut battre le chemin d'accès, elles sont restées en arrière de la crête, de sorte que l'adversaire les a surprises et les a rapidement débordées sur leur gauche, en filant par derrière les bâtiments de la ferme. On conçoit difficilement qu'une faute aussi lourde ait pu être commise alors que la nature des lieux ne laissait aucun doute sur la manière d'occuper et de défendre l'accès des hauteurs de Chaux. En occupant les bâtiments de la ferme et l'arête qui se trouve au sud de cette ferme, d'où l'on bat, à grande distance, le chemin suivi par l'adversaire, celui-ci était obligé de se déployer dans un terrain fort difficile, de tenter une attaque de vive force pour pouvoir déboucher ou de s'étendre outre mesure pour tourner la position.

Ce n'est que lorsque les carabiniers eurent atteint et même dépassé la métairie, que la défense s'aperçut de leur présence; c'est à ce moment seulement qu'elle commença à ouvrir son feu auquel l'adversaire répondit énergiquement et de façon à lui faire comprendre qu'elle n'avait plus aucune chance de résister. En effet, les carabiniers avaient réussi, en se glissant fort habilement dans le terrain, à prendre absolument de flanc ces deux malheureuses compagnies et à les jeter dans un complet désordre sur les pentes du côté de la Sorne où, dans la réalité, elles eussent énormément souffert. Une de ces compagnies, pour ainsi dire cernée et accablée de feu par un adversaire plus fort, a été mise hors de combat par un des juges de camp.

A 10 1/2 heures précises, les deux batteries de pétards qui

Les bataillons 22 et 23, la batterie 12 ont l'ordre d'avancer et d'occuper la position en avant du défilé de Courfaivre pour retarder la marche du corps Est. Ils devront le forcer à se déployer et opérer leur retraite sans attendre l'attaque générale et venir occuper l'aile gauche de la position en avant des « Esserts Jean-Perrin. »

Le 7e régiment formera l'aile droite. Après s'être opposée au débouché de l'ennemi, la brigade Ouest se retirera sur Bassecourt.

Ordre spécial pour le détachement Est.

La brigade Est (marquée) se rassemble à 9 1/2 heures du matin à l'Est de Courtételle au lieu dit « la Dou » et a l'ordre, aussitôt réunie, de poursuivre la brigade Ouest et de la refouler sur les Rangiers.

Les dispositions répondent entièrement, dit le *Démocrate*, à la supposition générale et au thème particulier de la journée.

En exécution des ordres donnés par le commandant de la brigade, le chef du 8e régiment fait avancer le 22e bataillon au sud de la route et le 23e sur la rive gauche de la Sorne. Le premier fait occuper par deux compagnies la position aux « Condemènes Lajus » et garde deux compagnies en réserve à proximité de la route; le 23e détache également deux compagnies en avant près de la métairie « Sur Chaux », les deux autres compagnies se tiennent en réserve en arrière, près du pont de la Sorne, prêtes à agir sur les deux rives.

La batterie 12 prend position près du ruisseau de la Combatte d'où l'on découvre tout le terrain en avant, à droite et à gauche de la Sorne.

La batterie 11 s'est dirigée sur « Mont-Choisi » afin d'occuper une position couvrant la route sur Séprais. Cette batterie est censée protégée par le troisième bataillon du 8e régiment supposé détaché de ce côté.

Le 7e régiment a occupé la position à l'Est des « Esserts Jean Perrin » cote 510, et l'a fortifiée au moyen de fossés de tirailleurs. Dans l'espace d'une demi-heure, 600 mètres de tranchées-abris (profil à genoux) ont été creusées, dont 500 par l'infanterie et 100 par les pionniers du régiment.

La cavalerie éclaire sur la route et à l'aile gauche.

Du côté de l'ennemi (marqué) les dispositions suivantes sont données par M. le major Perrin, commandant du 24e bataillon, auquel la direction des opérations revient de droit, attendu qu'il est plus ancien en grade que le commandant des carabiniers :

Le bataillon de carabiniers (représentant le régiment de droite) et le régiment d'artillerie (deux batteries de pétards) constitue-

ront l'aile droite et attaqueront par les hauteurs « Sur Chaux »; le bataillon 24 (représentant un régiment) formera l'aile gauche et attaquera par la route et au sud de la route Courtételle-Courfaivre.

A 9 1/2 heures, les bataillons 22 et 23 et la batterie 12 sont rendus sur les emplacements qui leur sont assignés.

A 10 heures précises, on voit les éclaireurs ennemis paraître à l'Ouest du ravin de Courtételle « En la Croix » et « En Mergier »; quelques minutes après, des détachements en ordre serré gravissent, à l'abri de la vue, derrière une forte haie, le chemin qui, du pont de la Sorne, en aval de Courtételle, conduit à la métairie de « Chaux ». Ils sont cependant aperçus et vivement canonnés par la 12e batterie; par contre, ils ne sont nullement inquiétés par les deux compagnies du bataillon 23 qui occupent les hauteurs. Il est vrai de dire que ces deux compagnies ont assez mal opéré. Au lieu d'occuper les bâtiments de la métairie et les points avoisinants, desquels on peut battre le chemin d'accès, elles sont restées en arrière de la crête, de sorte que l'adversaire les a surprises et les a rapidement débordées sur leur gauche, en filant par derrière les bâtiments de la ferme. On conçoit difficilement qu'une faute aussi lourde ait pu être commise alors que la nature des lieux ne laissait aucun doute sur la manière d'occuper et de défendre l'accès des hauteurs de Chaux. En occupant les bâtiments de la ferme et l'arête qui se trouve au sud de cette ferme, d'où l'on bat, à grande distance, le chemin suivi par l'adversaire, celui-ci était obligé de se déployer dans un terrain fort difficile, de tenter une attaque de vive force pour pouvoir déboucher ou de s'étendre outre mesure pour tourner la position.

Ce n'est que lorsque les carabiniers eurent atteint et même dépassé la métairie, que la défense s'aperçut de leur présence; c'est à ce moment seulement qu'elle commença à ouvrir son feu auquel l'adversaire répondit énergiquement et de façon à lui faire comprendre qu'elle n'avait plus aucune chance de résister. En effet, les carabiniers avaient réussi, en se glissant fort habilement dans le terrain, à prendre absolument de flanc ces deux malheureuses compagnies et à les jeter dans un complet désordre sur les pentes du côté de la Sorne où, dans la réalité, elles eussent énormément souffert. Une de ces compagnies, pour ainsi dire cernée et accablée de feu par un adversaire plus fort, a été mise hors de combat par un des juges de camp.

A 10 1/2 heures précises, les deux batteries de pétards qui

avaient suivi les carabiniers débouchèrent « Sur Chaux » et, se plaçant à 300 mètres environ à l'ouest de la métairie, sur la courbe 560, ouvrit son feu à 1500 mètres sur la batterie 12 qui, prise en rouages, aurait été anéantie au moyen de quelques obus. Aussi n'attendit-elle pas longtemps pour filer et se porter en arrière sur la position des « Voirnets ».

Un peloton de cavalerie, qui se trouvait « aux Combattes » absolument passif et abrité derrière un bouquet d'arbres a subi (1800 — 2000 mètres) le feu de l'artillerie ennemie au moment où il se retirait au pas sur Courfaivre en suivant péniblement un chemin rapide, creux et excessivement difficile. Aussi qu'allait-il faire dans un pareil terrain où les avantages de mobilité et de vitesse qui caractérisent cette arme se trouvaient absolument annihilés!

A l'aile droite, tout se passe normalement. L'ennemi s'avance régulièrement, profitant du terrain et tenant compte du feu de la défense, dont les troupes se retirent méthodiquement et avec calme.

A l'aile gauche, la batterie 11, qui s'est établie à Mont-Choisi, donne quelques coups de canon sur les troupes du bataillon 24. Celles-ci ne paraissent pas beaucoup s'alarmer du tir de cette batterie parce qu'elles sentent parfaitement que la nature coupée du terrain les protège suffisamment. Elles ont absolument raison ; dans la réalité, elles ne s'en fussent guère ressenties.

Le bataillon de carabiniers a gagné le col de Chaux et la ligne des hauteurs qui dominent le défilé de Séprais après avoir replié tout ce qui se trouvait devant lui et forcé le bataillon 23 à opérer sa retraite sur Mont-Choisi. Cette retraite se fait dans des conditions défavorables, périlleuses même. Il y a lieu de remarquer ici que, depuis la ferme de Chaux, les carabiniers se sont avancés beaucoup trop rapidement, sans tenir compte du fait que Mont-Choisi et les points défendant l'approche de l'entrée du défilé, étaient censés occupés par le 3e bataillon du 8e régiment. (Voir les dispositions). Avaient-ils oublié ce point? Il faut l'admettre, car autrement on ne comprendrait pas cette longue chaîne de tirailleurs, marchant par le flanc le long des crêtes en face de la position à attaquer. D'autre part, la brigade de gauche de la division Ouest était censée se retirer par Develier et lutter, aux environs de ce village, pour la possession de cette branche de la route des Rangiers. Evidemment que si cette brigade eût occupé, d'une manière effective, la position du « Bois de

Rassemblement de troupes de la VIIIe division.

ORDRE GÉNÉRAL.

La composition de la division, soit l'*ordre de bataille,* comme disaient les Prussiens du temps de Frédéric-le-Grand, est la suivante :

ETAT-MAJOR DE LA DIVISION. *Commandant :* Colonel-div. Pfyffer, Alph.; *chef d'état-major :* lieut.-col. Rieter, Oscar.

Officiers de l'état-major général : Capitaine Rodolphe de Planta ; Ier adjudant de division : major de carabiniers Balthasar, Oscar; IIe adjudant de division : lieut. Pfyffer, Alphonse; secrétaires d'état-major : lieut. Luttringshausen, Ed., Röthlisberger, Christian, et Scherer, F.-X.

Ingénieur de division : Lieut.-col. Ferri, Jean; son adjudant : major Alioth, Rodolphe.

Commissaire des guerres de division : Lieut.-col. Pillichody, Gustave; son remplaçant : major Passet, Max; ses adjudants : capitaine Salvioni, Attilio, 1ers lieutenants Hipp, Alfred, et Lietha, Jean.

Médecin de division : Lieut.-col. Albrecht, Henri ; son adjudant : capitaine Franz, Max ; secrétaire d'état-major : Ruetsch.

Vétérinaire de division : Major Bühler, Jacob; son adjudant : capitaine Hirzel, Jean.

Compagnie de guides n° 8 : 1er lieut. Glarner.

XVIe brigade d'infanterie. Commandant : col.-brigadier Raschein, Lucius; officier de l'état-major général : major de Sprecher, Théophile; adjudant de brigade : capitaine Christoffel, Félix; auditeur : (vacat); lieutenant du train : lieutenant Félix, Frédéric; secrétaire d'état-major : Schumacher, J.

32e régiment : Commandant : lieut.-col. Colombi, Henri; adjudant : capitaine Jauch, Edouard ; quartier-maître : 1er lieut. Rusca, Pierre; officier de pionniers : lieut. Righetti, Edouard.

Bataillon 94 major Soldini ; bat. 95 major Rondi C.; bat. 96 major Rusconi.

31e régiment : Commandant : lieut.-col. Camenisch, A.; adjudant : capitaine Scarpatetti, Remig; quartier-maître : capitaine Hemmi, Martin ; officier de pionniers : 1er lieut. de Salis, Robert.

Bataillon 91 major Stiffler, bat. 92 major Bühler, bat. 93 major Pauli.

XVe brigade d'infanterie. Commandant : colonel-brigadier Arnold,
ajor général : Curti, Curzio ; adjudant de
ta, J.; auditeur : capitaine Balletta, Alex.;
enant Dürst, Fritz; secrétaire d'état-major :

ndant : lieut.-col. Henggeler, Ad.; adjudant :

1er lieut. Obrecht, U.; quartier-maître : capitaine Schmid, Jean ; officier de pionniers : lieut. Strickler, Gottlieb.

Bataillon 88 major Torrenté, R., bat. 89 major Guntern, bat. 90 major Roffler M.

29e régiment. Commandant : lieut.-col. Gallati Rod.; adjudant : 1er lieut. Kubli Félix ; quartier-maître : capitaine Schuler Théod.; officier de pionniers 1er lieut. Becker Fridolin.

Bataillon 85 major Brunner, J.; bat. 86 major Aufdermauer, bat. 87 major Arnold.

Bataillon de carabiniers no 8, major Olgiati.

Régiment de dragons no 8. Commandant : lieut.-col. Fehr Victor ; adjudant : 1er lieutenant Pietzker Hugo ; quartier-maître : capitaine Bauert Albert ; médecin : capitaine Nietlisbac Burkhard.

Escadron 24, capitaine de Muralt ; escadron 23 capitaine Keppler ; escadron 22 capitaine Pietzker H.

VIIIe brigade d'artillerie. Commandant : colonel-brigadier Huber, Emile ; chef d'état-major : lieut.-colonel Hebbel, Otto ; 1er adjudant : capitaine Kursteiner, Edouard ; 2e adjudant : 1er lieut. Cane, Félix ; quartier-maître : capitaine Schneider, Gottfried ; son aide : lieutenant Sonderegger, Otto ; secrétaire d'état-major : Köhler, Conrad.

3e régiment. Commandant : major Pestalozzi, H.; adjudant : capitaine Fierz, Charles.

Batterie 48 (8 cm.) : capitaine Bernasconi ; batterie 47 (8 cm.) : capitaine Stadtmann.

2e régiment. Commandant : major Balthasar, Charles ; adjudant : lieut. Pfyffer, Walther.

Batterie 46 (8 cm.) : capitaine de Sonnenberg ; batterie 45 (8 cm.) : capitaine de Schumacher.

1er régiment. Commandant : major Hohl, J.-J. ; adjudant : 1er lieut. Stauder, Walther.

Batterie 44 (8 cm.) : capitaine Boesch ; batterie 43 (8 cm.) : capitaine Wirth.

Parc de la division VIII. Commandant : major Wuest, Frédéric ; adjudant : lieut. Kastelberg, Thomas ; quartier-maître : capitaine Schulthess, Emile ; secrétaire d'état-major : Jaky, Charles.

Colonne de parc 16, capitaine Näf ; colonne de parc 15, capitaine Rusca.

Bataillon du génie no 8. Commandant : major Ammann, Théodore ; adjudant : capitaine Diethelm, Charles ; quartier-maître : capitaine Balli, Attilio.

Compagnie de pionniers, capitaine Zeller ; compagnie de pontonniers, capitaine Schaffner ; compagnie de sapeurs, capitaine Moccetti.

Lazareth de campagne VIII. Chef : major Moll, Wilh.; quartier-maître : capitaine Luchsinger, Rodolph ; pharmacien : 1er lieutenant Felchlin, Nazar.

Ambulance nº 40. Médecin en chef : capitaine Reali, Jean ; ambulance nº 38 : médecin en chef : Veraguth, Conrad ; ambulance nº 37 : médecin en chef : capitaine Küng, J.-Pl. ; ambulance nº 36 : médecin en chef : capitaine Real, Charles.

Bataillon du train VIII. Commandant : major Vigier, Ferdinand ; 2e section, capitaine Hasler ; 1re section, 1er lieut. Zweifel.

Compagnie d'administration nº 8. Chef : major Hegner, Vital ; 2e section, capitaine Siegwart ; 1re section, lieut. Kunz.

Troupes jointes à la division : Compagnie de guides nº 12, capitaine Weber ; régiment d'artillerie de montagne, major Zuan ; compagnie d'administration nº 6, major Scherrer ; bataillons de recrues nos 6 et 7, majors Geilinger et Schiess.

Etat des trains.

1. *Etats-majors.* Etat-major de la VIIIe division, 2 fourgons, 2 chars à bagages, 4 chevaux de trait ; pour les états-majors de deux brigades d'infanterie, 2 fourgons, 2 chars à bagages, 6 chevaux de trait dont 2 de réserve, et 2 chevaux de selle pour lieutenants du train ; — pour l'état-major d'une brigade d'artillerie, 1 fourgon et 1 char à bagages ; pour les états-majors de 4 régiments d'infanterie, 4 fourgons, 4 chars à bagages, 8 chevaux de trait, 4 chevaux de selle pour 4 sous-officiers du train ; ensemble 9 fourgons, 9 chars à bagages, 18 chevaux de trait et 6 chevaux de selle.

2. *Infanterie.* 13 bataillons : 13 demi-caissons avec 26 chevaux de trait, 5 fourgons (1 par régiment et 1 pour le bataillon de carabiniers) avec 15 chevaux de trait, 13 chars à bagages avec 26 chevaux de trait, et enfin 26 chars d'approvisionnements avec 52 chevaux de trait ; en tout 57 voitures diverses avec 119 chevaux de trait.

3. *Cavalerie.* 3 escadrons : 2 forges de campagne avec 8 chevaux d'attelage, et 3 chars d'approvisionnements avec 6 chevaux d'attelage ; ensemble 5 voitures et 14 chevaux.

4. *Artillerie.* 6 batteries avec 216 chevaux ; 36 caissons avec 144 chevaux, 6 chars d'équipement avec 24 chevaux, 6 fourgons avec 12 chevaux, 12 chars d'approvisionnements, compris les cuisines, 24 chevaux ; 120 chevaux pour les officiers, sous-officiers et soldats ; 2 batteries de montagne comprenant 12 canons avec 112 chevaux et 20 bêtes de somme ; soit en tout, pour l'artillerie, 84 canons et voitures, 556 chevaux de trait, 120 chevaux de selle et 20 bêtes de somme.

2 colonnes de parc comprenant 6 canons avec 24 chevaux, 6 caissons d'artillerie avec 24 chevaux, 2 chars d'équipement avec 8 chevaux, 2 forges de campagne avec 8 chevaux, 2 fourgons avec 4 chevaux, 1 char d'artificier avec 4 chevaux, 1 chariot à chevalets et à poutrelles à 4 chevaux, 4 chariots de pionniers et 16 chevaux ; 13 demi-caissons d'infanterie avec 26 chevaux, 1 demi-caisson de cava-

lerie avec 2 chevaux, 2 chars à approvisionnements avec 4 chevaux, et 40 chevaux de selle pour officiers, sous-officiers et soldats, plus 1 fourgon-poste avec 2 chevaux, ensemble 41 canons et voitures, 126 chevaux de trait et 40 chevaux de selle.

5. *Génie.* Etat-major, 1 char à bagages et 2 chevaux.

Compagnie de sapeurs, 2 chars de matériel de sapeurs avec 8 chevaux, 1 char à approvisionnements avec 2 chevaux.

Compagnie de pontonniers, 1 forge de campagne avec 4 chevaux, 12 chariots à poutrelles avec 48 chevaux, 6 chariots à chevalets avec 24 chevaux, 1 char à approvisionnements avec 2 chevaux.

Compagnie de pionniers, 1 chariot de station avec 4 chevaux, 1 chariot à cordages avec 4 chevaux, 2 chariots à fil de fer et 8 chevaux. 1 char à approvisionnements et 2 chevaux.

Plus 12 chevaux de selle pour officiers et sous-officiers du train.

En somme, pour le génie, 29 voitures, 108 chevaux de trait et 12 chevaux de selle, et en outre le matériel pour 5 ponts sans haquets et par conséquent aussi sans attelages.

6. *Lazaret de campagne.* 4 ambulances (36, 37, 38, 40), 4 fourgons et 16 chevaux, 4 chars pour les blessés et 8 chevaux, 2 chars à bagages avec 4 chevaux, 2 chars à approvisionnements avec 4 chevaux, plus 5 chevaux de selle pour 1 lieutenant et 2 sous-officiers. — Ensemble 12 voitures, 33 chevaux de trait et 5 chevaux de selle.

7. *Troupes d'administration.* Compagnies nos 6 et 8 : 4 chars à ustensiles et 4 chevaux, 2 fourgons et 2 chevaux, 1 forge de campagne avec un cheval, 22 chars à approvisionnements avec 46 chevaux, 13 chevaux de selle pour officiers et sous-officiers du bataillon du train. Ensemble 29 voitures, 46 chevaux de trait et 13 chevaux de selle.

Récapitulation.

1. Etats-majors : 9 voitures, 18 chevaux de trait et 6 chevaux de selle (de la Confédération).
2. Infanterie : 57 voitures et 119 chevaux de trait.
3. Cavalerie : 5 voitures et 14 chevaux de trait.
4. Artillerie : pour batteries de compagne, 102 canons et voitures, 444 chevaux de trait, 120 chevaux de selle ; pour batteries de montagne, 12 canons, 112 chevaux de trait, 20 chevaux de selle ; pour les colonnes de parc, 40 voitures, 124 chevaux de trait et 40 chevaux de selle ; pour le fourgon de poste, 2 chevaux ; pour l'état-major de la brigade d'artillerie, 1 fourgon avec 2 chevaux.
5. Génie : 29 voitures, 108 chevaux de trait et 12 chevaux de selle.
6. Lazaret de campagne : 12 voitures, 32 chevaux de trait, 5 chevaux de selle.
7. Administration : 29 voitures, 46 chevaux de trait et 13 chevaux.

Total : 297 voitures et canons, 1021 chevaux de trait et 216 chevaux de selle (fournis par la Confédération).

A cela s'ajoutent :

De l'artillerie : 532 chevaux de trait et 140 chevaux de selle pour les batteries, celles de montagne comprises, 124 chevaux de trait et 40 chevaux de selle pour le parc de la division, 24 chevaux pour les chars à approvisionnements des batteries, 2 pour le fourgon de l'état-major de la brigade d'artillerie et 2 pour le fourgon de poste, ce qui fait ensemble 684 chevaux de trait, 180 chevaux de selle, soit en tout 864 chevaux.

Du train de ligne : 6 chevaux de selle pour les états-majors, 119 chevaux de trait pour l'infanterie et 14 pour la cavalerie, soit en tout 139 chevaux.

Du bataillon du train : 18 chevaux d'attelage pour les états-majors, 32 pour le lazaret de campagne avec 5 chevaux de selle, 108 chevaux d'attelage et 12 chevaux de selle pour le génie, 46 chevaux d'attelage et 13 chevaux de selle pour l'administration, ensemble 204 chevaux de trait et 30 chevaux de selle, soit 234 chevaux.

Total : 1021 chevaux de trait dont 2 restent en réserve, 216 chevaux de selle, soit *total général* 1237 chevaux.

Observations : 1. Dans le nombre des bêtes de somme de l'artillerie de montagne, on en a compris 6 qui sont destinées à l'ambulance de montagne et qui doivent être fournies par la batterie 62.

2. Les bataillons de Tessinois n'amèneront point de voitures avec eux; elles leur seront fournies par l'arsenal de Coire.

3. Les 4 fourgons des régiments de fusiliers sont fournis par les cantons de Glaris et des Grisons; le fourgon du bataillon de carabiniers est fourni par le canton de Schwytz.

4. Le commissariat supérieur des guerres louera les chars à approvisionnements et à bagages nécessaires; par conséquent les cantons sont dispensés d'en fournir. — Les voitures de corps non amenées seront remplacées, pour les exercices, par les voitures de landwehr de l'arsenal de Coire.

5. Chaque bataillon d'infanterie doit amener avec soi un demi-caisson et, de plus, chaque bataillon d'infanterie doit être pourvu, pour les attelages, de 3 colliers, de 6 sous-colliers avec les rênes et le matériel pour le fourragement et le pansement des chevaux.

Commandement.

Le cours préparatoire pour l'infanterie sera commandé par le divisionnaire. Ceux des armes spéciales seront chacun sous le commandement du commandant du corps.

Rassemblements et entrée à l'école préparatoire.

Le 30 août. Etat-major de la brigade d'artillerie VIII, entrée à l'école à Frauenfeld.

Le 31 août. Etat-major de la VIII[e] division et compagnie d'administration n[o] 8, entrée à l'école à Coire.

Etats-majors des régiments d'artillerie nos 1 et 3, batteries nos 43, 44, 47 et 48, entrée à l'école à Frauenfeld. Etat-major du régiment d'artillerie no 2 et batteries nos 45 et 46, entrée à l'école à Winterthour.

Le 1er septembre. Etat-major de la brigade d'infanterie XV, entrée à l'école à Landquart, et celui de la brigade d'infanterie XVI à Coire.

Le 2 septembre. Etat-major du régiment d'infanterie no 29 et bataillon d'infanterie no 85, entrée à l'école à Maienfeld, ce dernier après rassemblement le même jour à Glaris et trajet en chemin de fer.

Le 2 septembre. Bataillon d'infanterie no 86, rassemblé la veille à Schwytz et venu de là en chemin de fer à Maienfeld, entrée à l'école à Jenins.

— Bataillon d'infanterie no 87, rassemblé la veille à Altorf et venu en chemin de fer de Fluelen à Maienfeld, entrée à l'école à Luziensteig.

— Etat-major du régiment d'infanterie no 30, entrée à l'école à Landquart.

— Bataillons d'infanterie nos 88 et 89, rassemblés le 31 août à Sion, entrée à l'école, le premier à Landquart et le second à Igis.

— Bataillon d'infanterie no 90, rassemblement et entrée à l'école à Zizers.

— Etat-major du régiment d'infanterie no 31, entrée à l'école à Coire.

— Bataillons d'infanterie nos 91, 92 et 93, rassemblement et entrée à l'école à Coire.

Le 3 septembre. Bataillon de carabiniers no 8, entrée à l'école à Coire. La première compagnie se rassemble le même jour à Coire, la deuxième le 31 août à Bellinzone, la troisième le 2 septembre à Glaris, et la quatrième le 1er septembre à Schwytz.

— Etat-major du régiment d'infanterie no 32, entrée à l'école à Bellinzone, bataillons d'infanterie nos 94, 95 et 96, rassemblement et entrée à l'école au dit lieu.

— Trains de ligne de la XVe et de la XVIe brigade, rassemblement du premier à Coire et du second à Maienfeld.

— Trains de ligne des bataillons 94, 95 et 96, entrée à l'école à Coire. Ils se rassemblent le 1er septembre à Bellinzone, vont ce jour-là en chemin de fer jusqu'à Rothkreuz et le 2 septembre jusqu'à Coire.

— Etat-major du bataillon du génie no 8, compagnie de sapeurs no 8, compagnie de pontonniers no 8 et compagnie de pionniers no 8, entrée à l'école à Brugg; pionniers d'infanterie à Luziensteig.

— Colonnes 15 et 16 du parc de la division, rassemblement à Coire et entrée à l'école à Reichenau, Bonaduz, Tamins et Rhäzuns.

Le 4 septembre. Bataillon du train, entrée à l'école, la première section à Sargans, la seconde section à Wallenstadt.

Du 4 au 7 septembre. Lazaret de campagne nº VIII, entrée à l'école à Wallenstadt.

Le 8 septembre. Compagnie de guides nº 8, entrée à l'école à Coire; rassemblement le 7 à Bellinzone et le 8 à Schwytz.

— Etat-major du régiment de cavalerie nº VIII, ainsi que escadrons nºs 22, 23 et 24, entrée à l'école à Zurich.

Les corps adjoints à la division entreront à l'école et en ligne aux dates et lieux suivants :

La compagnie d'administration nº 6 entre à l'école préparatoire le 31 août à Ragatz.

Les batteries de montagne nºs 61 et 62 avec l'état-major entrent à l'école le 31 août à Coire, et en ligne le 10 septembre.

La compagnie de guides nº 12 entre à l'école le 8 septembre à Coire, et en ligne le 10 septembre.

Les bataillons de recrues nºs 6 et 7 entrent en ligne le 14 septembre.

Les manœuvres de régiment et de brigade seront sous la direction du divisionnaire, lequel fonctionnera en même temps comme juge de camp. L'instructeur d'arrondissement, colonel Wieland, fonctionnera comme second arbitre.

Le divisionnaire commandera les manœuvres de campagne de la division ; le commandant du corps adversaire recevra également de lui ses directions.

Le corps chargé de représenter l'ennemi sera sous les ordres du lieutenant-colonel Alexandre Schweizer, de l'état-major général. Il aura pour adjudants les capitaines d'état-major Weber et Brügger.

Le divisionnaire publiera, en vue du cours préparatoire, un ordre de service pour l'infanterie de la VIIIe division, ainsi qu'un plan d'instruction, après distribution aux troupes du plan général d'instruction pour les cours de répétition de l'infanterie.

Logements.

Pendant la durée de l'école préparatoire, les bataillons d'infanterie logeront dans les casernes et les cantonnements suivants :

L'état-major de la division et la compagnie de guides nº 8 à Coire.

XVe brigade d'infanterie, l'état-major à Landquart.

Régiment nº 29 : l'état-major du régiment à Maienfeld ; les bataillons 85 et 86 à Maienfeld et environs ; le bataillon 87 à Luziensteig.

Régiment nº 30 : l'état-major du régiment avec le bataillon 88 à Landquart ; le bataillon 89 à Igis et le bataillon 90 à Zizers.

XVIe brigade d'infanterie, l'état-major de la brigade ainsi que tout le régiment nº 31 à Coire ; le régiment nº 32 à Bellinzone.

Le bataillon de chasseurs nº 8 à Coire.

Les corps suivants sont placés pour leur entretien dans les mêmes conditions que l'infanterie et ils seront nourris par les mêmes compagnies d'administration.

Le parc de division nº VIII à Reichenau, la compagnie d'administration nº 8, les batteries de montagne nºs 61 et 62 et la compagnie de guides nº 12 à Coire ; la compagnie d'administration nº6 à Ragatz; le train de ligne à Ems, le train de bataillon, 1re section, à Sargans, et les pionniers d'infanterie à Luziensteig.

L'école préparatoire terminée, tous les corps, aussi bien ceux de la division que les corps adjoints, entreront en ligne aux jours et lieux ci-après.

Suit un tableau détaillé dont nous ne donnerons que les principales indications:

Le 10 septembre, les état-majors de division et la XVIe brigade, à Coire et environs ; la XVe brigade, à Churwald, Castiel, Maladers, Calfreisen, Prada, Ischiertsch, Luen, Pagirg, Saint-Peter, Malix. Le 12 septembre, le génie à Ragatz. Le 14 septembre, la cavalerie à Igis, Trimmis, Malans, Maienfeld ; l'artillerie à Maienfeld, Ems et Malans ; les bataillons d'école nºs 6 et 7 à Maienfeld et Jenins.

Subsistances.

Pendant l'école préparatoire, les troupes d'infanterie, les guides, l'artillerie de montagne, les pionniers d'infanterie ainsi que le parc de la division, la section A du train et le train de ligne recevront leur subsistance des compagnies d'administration nºs 6 et 8, savoir :

Les bataillons nºs 85, 86, 87, 88 et 89, les pionniers d'infanterie et le train section A, de la compagnie d'administration nº 6 à Ragatz.

Les bataillons nºs 90, 91, 92 et 93, le bataillon de carabiniers nº 8, l'artillerie de montagne, le parc de la division et le train de ligne, de la compagnie d'administration nº 8 à Coire.

Le régiment d'infanterie nº 32 à Bellinzone sera nourri par des fournisseurs.

Pendant les manœuvres de campagne, toutes les troupes seront nourries par les deux susdites compagnies d'administration ; mais pour les corps de troupes arrivant de places d'armes éloignées, seulement à dater du jour de leur entrée en ligne.

L'artillerie de montagne recevra le 31 août sa subsistance en argent et dès le 1er septembre en nature.

Les distributions auront lieu comme suit : le 2 septembre, demi-ration à midi pour le soir ; à cet effet, les chefs d'ordinaire et hommes de cuisine devront être envoyés à l'avance dans les cantonnements ; les jours suivants, jusqu'au 9 septembre, chaque jour à

4 heures pour le lendemain. Du 10 au 18 septembre, le lieu et l'heure de la distribution seront indiqués par l'ordre du jour.

Le foin et la paille seront fournis, contre paiement comptant, par les communes dans lesquelles la troupe sera cantonnée.

Pendant l'école préparatoire, les officiers tiendront table commune par cantonnements; dans les cantonnements fortement occupés, cela pourra se faire par bataillon.

Pendant les manœuvres de campagne, les officiers recevront leurs vivres en nature et feront l'ordinaire.

Pendant les manœuvres de division, il sera fait chaque jour une distribution extraordinaire d'un demi-litre de vin et de 80 grammes de fromage par homme.

Solde. — La solde sera payée le 10 et le 18 septembre. Pour ce qui concerne l'administration et la comptabibilité, le commissaire des guerres de la division recevra des instructions détaillées.

Rapports. — Les rapports suivants devront être présentés au commandant de la division :

1. Etat d'entrée; — 2. Rapport sur l'effectif d'entrée ; — 3. Rapport sur l'effectif au 10 septembre ; — 4. Rapport sur l'effectif de licenciement au 19 septembre ; — 5. Rapports journaliers (§ 10, 11) dès le 11 au 19 septembre ; — 6. Rapport sanitaire et rapport du vétérinaire le 10 et le 19 septembre ; — 7. Rapports de police le 10 et le 19 septembre ; — 8. Chaque jour de combat, rapport de combat ainsi que rapports exacts sur la munition.

Il y aura rapport le 2 et le 10 septembre, à 7 heures du soir, au quartier général de la division à Coire, pour l'état-major de la division et les états-majors de brigade et de régiment d'infanterie.

Pendant l'école préparatoire, il y aura rapport journalier à Coire pour l'état-major de la division et pour un officier de chacun des états-majors de brigade d'infanterie.

Pendant les manœuvres de campagne, il y aura rapport chaque jour, sur quoi les instructions nécessaires seront données au fur et à mesure par l'ordre du jour de division.

Service sanitaire. — Ce service sera réglé par des instructions spéciales du médecin de la division. Toutefois, il est pourvu par les dispositions suivantes à l'entretien général de la santé de la troupe :

Hygiène militaire. — La condition essentielle du maintien d'un bon état de santé dans une troupe, c'est une hygiène bien entendue et rigoureusement observée, mais aussi, il faut, par tous les moyens, lui en rendre l'observation possible. C'est l'affaire des médecins d'ordonner, conformément aux Règlements et Instructions, les mesures propres à fortifier la santé de la troupe et d'en surveiller l'exécution, et par des conférences sur la valeur et l'importance des règles de l'hygiène, d'encourager les soldats à s'y soumettre volon-

tairement. C'est, d'autre part, l'affaire de ces derniers de soutenir les efforts des médecins en observant exactement les règles prescrites. Les points suivants méritent particulièrement d'être mentionnés :

1. La puissance de marche d'une troupe dépend en première ligne de l'état des pieds. Le plus souvent, les pieds deviennent malades parce qu'ils sont mal soignés. Une chaussure appropriée et des soins, surtout chez les hommes sujets à la transpiration des pieds, sont indispensables pour que le soldat puisse supporter les longues marches.

Le soldat ne doit pas apporter au service des souliers tout neufs ni des souliers trop étroits ou trop larges. Le port de bas ou de chaussettes est absolument nécessaire ; par contre, des bas déchirés ou mal raccommodés ne sont pas admis.

Les pieds doivent être lavés chaque jour avec de l'eau fraîche. Les cors aux pieds et les durillons doivent être extraits. Les hommes qui souffrent de transpiration aux pieds doivent les saupoudrer chaque jour, ainsi que leurs bas, de poudre pour les pieds, qu'ils peuvent toujours se procurer auprès des infirmiers ; à défaut de cette poudre, ils doivent se frictionner les pieds avec du suif ou avec du savon sec.

2. Toute espèce d'excès affaiblissent les soldats et sont par conséquent punissables. Il est aussi nuisible de manger trop que de trop boire.

Il faut éviter de prendre un fort repas immédiatement avant ou pendant les marches, ou tout autre grand effort physique. Avec l'estomac plein, le soldat devient incapable de grandes prestations.

3. Pour calmer la soif, spécialement pendant les marches, l'eau fraîche est très à recommander ; seulement il faut se garder, surtout quand on a chaud, de la boire rapidement et d'en boire beaucoup. On peut la remplacer par du café ou du thé froid, additionnés de sucre ou non, ou encore par du vin léger ou du vinaigre trempé d'eau. Toutes espèces d'eau-de-vie, ainsi que la bière, le lait froid et la mauvaise eau trouble doivent être défendus.

4. Le port de ceintures de laine est très recommandé aux soldats qui doivent cantonner ou bivouaquer.

5. Tout soldat qui se sent sérieusement indisposé doit aussitôt se faire examiner. Il est plus facile de traiter une maladie dans son commencement que lorsqu'on l'a laissée empirer. S'il arrive qu'un soldat soit atteint d'une maladie contagieuse, on en est ainsi instruit à temps pour empêcher cette maladie de se propager.

D'autre part le soldat est averti qu'il doit se garder de se donner faussement pour malade. C'est là une manière de faire indigne d'un soldat et qui est sévèrement punie.

Service de vétérinaire. Ce service sera réglé par une instruction

spéciale du vétérinaire de la division. Un hôpital de chevaux sera établi à Coire.

Police. Il y sera pourvu suivant les dispositions des règlements de service. Une ordonnance spéciale règlera ce qui concerne la surveillance et la visite sanitaire des boissons et des aliments.

Justice. Elle sera organisée par un auditeur appelé pour le 2 septembre.

Poste de campagne. Un service de poste de campagne, avec station centrale à Coire, sera établi dès le commencement de l'école préparatoire. Pendant les manœuvres, un fourgon de poste attelé fera le service postal des corps.

Munition. Il sera délivré, pour l'école préparatoire, à chaque fusilier portant l'arme, 20 cartouches à balle et 20 sans balle ; à chaque carabinier 25 cartouches à balle et 20 sans balle ; à chaque soldat du génie et à chaque cavalier 5 cartouches sans balle. La réserve de cartouches sans balle sera du 10 %.

Pour les manœuvres de campagne, il sera délivré à chaque fusilier et à chaque carabinier 100 cartouches sans balle, à chaque soldat du génie 35 et à chaque cavalier 50.

L'artillerie recevra, par batterie, 480 cartouches sans boulet ; sa réserve de munitions sera de 20 %.

La livraison de ces munitions aux bataillons se fera le jour de leur organisation, de la manière suivante, savoir : la munition à balle dans les caissons et celle sans balle dans des caisses bien fermées. Le 14 septembre, le parc de division devra livrer aux bataillons 30 cartouches sans balle par homme portant l'arme.

Juges de camp. Les officiers suivants ont été désignés par le Département militaire fédéral comme juges de camp pour les manœuvres de la division : MM. général Herzog, colonel Feiss et colonel Walther.

Ils porteront le brassard blanc et auront à leur suite un guide portant un guidon blanc.

Les ordres de ces officiers devront être ponctuellement exécutés, après communication au supérieur immédiat.

Dommages à la campagne. Les dommages causés à la campagne seront déterminés et taxés par les suivants, commissaire de camp et commissaire civil :

M. le lieutenant-colonel W. Good, pour le canton de St-Gall, et M. le conseiller d'Etat Walser, à Coire, pour le canton des Grisons.

Il est toutefois possible d'éviter d'endommager les cultures, ce à quoi les officiers de troupe devront veiller. Tout spécialement l'entrée dans les vignes devra être défendue.

OFFICIERS COMMANDÉS : 1. *Etat-major.* Les officiers suivants de l'état-major sont commandés pour assister aux manœuvres comme

section historique : lieutenant-colonel Riniker, capitaine Conradin, capitaine de Tscharner, capitaine Cleric.

Ces officiers peuvent être chargés d'autres services. Tous renseignements qu'ils demanderont sur ce qui concerne le service devront leur être donnés. Comme section historique, ces officiers porteront la casquette, et le képi seulement lorsqu'ils seront chargés d'une mission spéciale dans la division.

2. *Officiers de troupe. Le détachement de manœuvres.* Un certain nombre d'officiers supérieurs de la Ve division sont commandés sous les ordres de M. le colonel-divisionnaire Zollikofer, pour prendre part à nos manœuvres. On leur donnera avec empressement tous les renseignements qu'ils pourraient demander.

Les officiers suisses qui voudront suivre les manœuvres en uniforme devront porter la casquette. Un officier de l'état-major de la division leur donnera tous les éclaircissements nécessaires, ainsi qu'aux officiers en civil qui s'annonceront auprès de lui en indiquant par écrit leur nom et leur grade. Il sera remis aux officiers en civil une carte de passe qui leur donnera entrée partout, par conséquent aussi à la critique. Pendant les manœuvres, ils devront prendre logis, pour eux et leurs chevaux, hors des cantonnements.

Officiers étrangers. Il sera donné connaissance aux troupes, par l'ordre du jour, des officiers étrangers qui assisteront aux manœuvres.

Tous les renseignements ou explications qu'ils demanderont sur les exercices de combat leur seront donnés avec prévenance.

Les instructeurs. Sous la direction de M. le colonel Wieland, ils surveilleront l'instruction pendant l'école préparatoire. Les fonctions qu'ils auront à remplir pendant les manœuvres leur seront indiquées par un ordre spécial.

Les domestiques d'officiers sont soumis à la justice militaire. Comme signe distinctif, ils porteront un brassard rouge sans la croix.

Bagages d'officiers. Il n'est pas permis de prendre plus de bagages que le règlement n'y autorise.

A de certains jours d'exercices, il sera indiqué aux officiers ce qu'ils devront mettre dans leur sacoche.

Chaque coffre devra porter l'indication du nom et du grade de son propriétaire ainsi que celle du corps auquel il appartient.

Dispositions pour les manœuvres de campagne.

1. Le détachement représentant l'ennemi portera un ruban blanc autour du bord supérieur du képi.

2. Les corps engagés dans la lutte ne devront pas s'approcher à moins de 80 mètres.

3. Il ne sera pas fait de prisonniers.

4. On évitera autant que possible de combattre dans les villages et les cours des maisons de ferme.

5. Il est défendu de pénétrer dans les jardins et dans les vignes, et les plantations de maïs doivent être épargnées autant que possible.

6. Les chemins de fer et leurs stations ne peuvent être occupés ou traversés que par ordre supérieur.

7. L'artillerie marquera les buts de son tir comme suit :

Contre l'infanterie, en plantant un drapeau rouge;
Contre la cavalerie, en plantant un drapeau blanc;
Contre l'artillerie, en ne dressant aucun drapeau.

8. Au signal « Retraite », on arrêtera le mouvement commencé.

Au signal « Officiers dehors », les commandants des unités tactiques, avec leurs adjudants, ainsi que tous les officiers supérieurs avec leurs officiers de l'état-major général et leurs adjudants se réuniront pour la critique.

(A suivre.)

Gestion du Département militaire fédéral en 1883.

(Suite et fin.)

On a obtenu dans l'instruction ce qu'il était possible de faire avec la bonne volonté dont la troupe était animée et le nombreux personnel d'instruction attaché à ces cours. Les hommes n'ont pas tardé à être remis suffisamment au courant pour s'acquitter d'une manière satisfaisante de leurs devoirs sous une direction capable. Les sous-officiers, et plus encore les officiers, étaient faibles pour la plupart et n'ont pas pu être employés dans bien des cas à l'instruction de la troupe. On ne peut pas prétendre que les batteries et les compagnies de position soient devenues aptes au service de campagne, mais elles sont parvenues cependant à se consolider dans leur organisation comme unités tactiques, et ce n'est plus seulement sur le papier qu'elles existent; déjà à ce point de vue, les cours de répétition de la landwehr ont une valeur et conservent leur raison d'être.

10 officiers et 182 élèves ont pris part à *l'école de sous-officiers* d'artillerie; 162 de ces derniers ont reçu le certificat de capacité pour être promus sous-officiers.

Le cours de tir qui a eu lieu conjointement avec cette école a été suivi par 15 officiers, tous de langue allemande.

Les qualités des recrues étaient assez satisfaisantes et meilleures qu'en 1882; le degré intellectuel était quelquefois par trop inférieur. Le recrutement du train d'armée laisse toujours trop à désirer.

Les rapports d'école s'expriment favorablement sur les aptitudes des officiers et des sous-officiers; on a cependant souvent constaté que les officiers ne s'étaient pas suffisamment préparés à leur service et

qu'ils avaient totalement négligé de s'exercer à l'équitation en dehors du service. On devra tenir absolument à ce que les officiers se préparent eux mêmes à leur service et l'on sera certainement obligé de les astreindre à l'exercice de l'équitation en dehors du service.

Toutes les écoles ont eu une marche normale et régulière. L'instruction a donné des résultats satisfaisants ; les officiers et les sous-officiers y ont participé énergiquement et dans une large mesure. Le matériel d'instruction était suffisant. Quant aux qualités des chevaux, on a pu s'en déclarer satisfait.

Le rapport fédéral constate que la marche des *cours de répétition* de l'artillerie d'élite a été normale et qu'ils peuvent être considérés comme couronnés de succès parce que le travail y a été fait avec zèle et assiduité. — Une partie des unités sont entrées au service avec un effectif beaucoup plus élevé que la moyenne, tandis que nombre de batteries et de compagnies de position se sont présentées avec un effectif inférieur à cette moyenne, ce qui a maintenu l'effectif total dans les limites prévues par le budget.

Malgré le grand nombre d'aspirants inscrits pour l'*école préparatoire d'officiers,* on n'a pu en envoyer que 49 à la 1re partie de l'école et on s'est plaint de ce que l'insuffisance du nombre n'était pas compensé par des qualités exceptionnelles. Cependant 46 élèves ont été admis, dont 13 conditionnellement. La 2e partie de l'école préparatoire comptait 47 élèves, sur lesquels 45 ont été promus au grade de lieutenant.

Le nombre des officiers sortis de l'école préparatoire d'officiers de 1883 est insuffisant pour combler les lacunes existantes, notamment dans le train d'armée et dans l'artillerie de position, ainsi que dans l'artillerie de campagne de quelques cantons ; Berne, Argovie et Vaud n'ont reçu qu'un très petit nombre des officiers nouvellement brevetés, et il y a déjà un certain nombre d'années que le Valais n'en reçoit plus pour sa batterie de montagne.

23 recrues maréchaux-ferrants, 6 recrues serruriers et 5 recrues selliers ont reçu leur instruction dans les cours spéciaux qui ont eu lieu pendant les écoles de recrues d'artillerie.

Enfin un certain nombre d'officiers de tous grades ont trouvé l'occasion de se perfectionner dans les écoles centrales.

Génie.

Comme d'habitude, il y a eu deux *écoles de recrues* sapeurs, une de pontonniers et une de pionniers. Elles ont été suivies par 36 officiers, 144 sous-officiers et soldats et 688 recrues. Ces écoles ont eu, en général, une marche satisfaisante.

15 tambours ont passé de l'infanterie dans le génie.

Les bataillons du génie nos 1, 4, 5 et 7 ont été appelés aux *cours de répétition,* ainsi que les pionniers d'infanterie des Ire, IVe, Ve et

VIIe divisions. Les bataillons sont entrés au service avec un total de 1381 hommes sur un effectif de contrôle de 2078, et les pionniers d'infanterie avec 678 hommes sur 961. Dans la landwehr, on a appelé au service les cadres des bataillons 2 et 3 et des pionniers d'infanterie des IIe et IIIe divisions.

Pour la première fois, à l'exception des rassemblements de division, on a réuni pour le cours de répétition tout le génie d'une division, celui de la première. Ce service a eu lieu à Genève, sous les ordres de l'ingénieur de la division, et a donné des résultats complétement satisfaisants.

13 sergents et 8 appointés ont été appelés à l'*école préparatoire d'officiers ;* 19 d'entr'eux ont reçu le certificat de capacité pour le grade d'officier.

Le *cours technique,* dirigé par le chef de l'arme, a été suivi par 12 jeunes officiers pour la partie théorique et par 13 officiers pour les travaux de subdivision et la partie d'application. Un certain nombre d'officiers ont été envoyés aux cours d'autres armes.

1178 hommes, soit le 80 0/0 de l'effectif de contrôle, se sont présentés aux *inspections de la landwehr.*

Les *Sociétés volontaires* de pontonniers subventionnées par la Confédération sont au nombre de 14 comprenant 384 membres, soit 21 de plus qu'en 1882.

Troupes sanitaires.

Les recrues ont été instruites en 4 séries. Chaque série a pris part à un cours préparatoire militaire spécial de 11 jours après lequel il y a eu 2 à 3 écoles de recrues de 35 jours. Il a été instruit 390 *recrues,* sur lesquelles on en a inscrit : 25 comme aspirants sous-officiers, 124 comme aspirants infirmiers et 241 comme brancardiers.

Les *cours d'hôpitaux* ont eu lieu dans les 16 hôpitaux habituels et ont été suivis par 200 brancardiers, sur lesquels 195 ont pu être promus infirmiers.

Des 45 infirmiers qui ont été appelés à trois *écoles de sous-officiers* de 21 jours, 42 ont pu être avancés au grade de caporal.

Il y a eu en 1883 deux *écoles préparatoires d'officiers* de langue allemande, suivies par 45 médecins et 7 pharmaciens ; sur ce nombre, 5 médecins et un pharmacien n'ont pas pu être brevetés. Faute d'un nombre suffisant de candidats, l'école de langue française a été renvoyée à cette année.

L'autorité militaire se plaint de ce que la durée des écoles d'officiers et de sous-officiers (4 et 3 semaines) est trop courte pour que tous les élèves puissent atteindre le but de l'instruction.

46 médecins d'un certain âge ont suivi avec beaucoup d'empres-

sement les *cours d'opérations* qui ont eu lieu à Zurich, Berne et Genève.

Il n'y a pas eu de cours d'officiers supérieurs en 1883; en revanche, 2 médecins de division ont pris part au voyage de reconnaissance de l'état-major général pour perfectionner leurs connaissances militaires.

L'autorité fédérale désire voir maintenir cette institution pour l'avenir, sans préjudice toutefois des cours sanitaires proprement dits pour les officiers supérieurs. Ces voyages d'exercices ne sont pas seulement un excellent moyen d'instruction pour les officiers sanitaires, mais aussi pour les officiers de l'état-major général qui ont ainsi l'occasion de se familiariser davantage avec l'organisation et les exigences du service sanitaire de campagne.

10 ambulances de l'élite ont été appelées aux cours de répétition, avec un effectif total de 87 officiers et 491 sous-officiers et soldats. Après leur cours préparatoire, les ambulances ont pris part aux manœuvres de campagne des régiments d'infanterie 1 à 4, de la IVe division et de la Xe brigade d'infanterie, et le personnel sanitaire des troupes a rejoint ses corps.

Dans la section vétérinaire, les services ont eu lieu comme de coutume. 9 vétérinaires ont été proposés pour le brevet après l'école préparatoire. 10 vétérinaires d'un certain âge ont pris part au cours de répétition qui a eu lieu à Thoune.

6 maréchaux-ferrants de cavalerie et 21 d'artillerie ont reçu le certificat de capacité.

Troupes d'administration.

6 officiers, 17 sous-officiers et soldats et 102 recrues ont suivi l'*école de recrues*. On a constaté une amélioration dans le choix de ces dernières.

Les compagnies d'administration nos 1, 4, 5 et 7 ont été appelées aux *cours de répétition* de 1883. La compagnie no 1 a fait un cours de 10 jours à Thoune et a été chargée de la subsistance, en régie et en magasin, des troupes casernées sur cette place d'armes; mais ces troupes n'étaient pas assez nombreuses pour occuper suffisamment une compagnie, et à l'avenir on appellera ces unités à des manœuvres de troupes plus considérables, où elles pourront exercer plus efficacement leur activité. Les compagnies 5 et 7 ont été envoyées aux manœuvres des IXe et Xe brigades d'infanterie à Kulm et à Liestal, et la 4e compagnie a été chargée de pourvoir à la subsistance en régie de la IVe division de l'armée pendant son rassemblement de division. L'effectif total des 4 compagnies comportait 306 hommes sur 440 d'effectif de contrôle.

Les services rendus par les compagnies 4, 5 et 7 pendant les manœuvres de division et de brigade, ont été appréciés, et la subsistance n'a donné lieu à aucune réclamation. La 4e compagnie a dû

être notablement renforcée par l'infanterie, tandis que les compagnies 5 et 7 suffisaient complétement, avec leur effectif actuel, au service de la subsistance d'une brigade d'infanterie avec armes spéciales.

Aucune construction n'a été ordonnée cette année en fait d'établissements de subsistance ; Lucerne est la seule place où l'on ait dû faire faire des travaux d'installations indispensables, tandis qu'à Kulm et à Liestal, tout avait été créé sur le pied de campagne, sans occasionner de frais. Ce système a été reconnu excellent, il permet à la compagnie d'administration d'être absolument indépendante et diminue les frais.

Aux deux *écoles préparatoires d'officiers* ont été appelés 1 officier d'infanterie, 20 fourriers et 30 sous-officiers de diverses armes, soit en tout 51 hommes. 39 d'entr'eux ont été brevetés.

On a essayé de ne faire que deux écoles de fourriers, mais on a reconnu qu'il en faut trois, vu le nombre trop élevé des élèves. 115 des 121 élèves appelés ont été nommés au grade de fourrier et 14 d'entr'eux ont été proposés pour l'école préparatoire d'officiers.

Il y a eu une *école d'officiers* de 6 semaines pour les jeunes officiers d'administration des corps de troupes composés. Le personnel de cette école a procédé à la reconnaissance du terrain de manœuvres du canton des Grisons, où le rassemblement de la VIII[e] division de l'armée a lieu cette année, et y a recueilli les renseignement statistiques nécessaires. L'essai de l'année précédente a démontré l'utilité de cette mesure.

Tel est le résumé du rapport de gestion pour ce qui concerne le recrutement, l'effectif de l'armée et les services d'instruction. Nous croyons que c'est cette partie qui contient le plus de renseignements de nature à intéresser nos lecteurs. Le reste du rapport traite de questions essentiellement administratives et est trop chargé de détails et de chiffres pour que nous puissions en donner une analyse un peu complète dans un court espace. Nous nous bornerons donc à toucher quelques points principaux dans la seconde partie du document qui nous occupe.

La *question de la chaussure* n'a pas encore pu sortir de la période des essais. Ces essais ont été continués en 1883 dans la VIII[e] division. La commission chargée de cette affaire est encore en retard avec son rapport ; mais il devrait en tous cas être possible de régler cette affaire en 1884.

12,701 hommes sont tombés *malades* dans les divers services de l'année. 12 d'entr'eux sont décédés.

La Confédération a actuellement à sa charge 213 *pensions* avec un montant total de 49,945 fr.

Service vétérinaire. 29 officiers vétérinaires ont dû être appelés à

un service extraordinaire cette année, et, comme l'élite continue de manquer de jeunes vétérinaires, on a dû recourir en outre à l'emploi de 12 vétérinaires civils.

Il a été traité 2185 chevaux militaires. 21 ont dû être abattus.

On a payé une somme totale de 37,738 fr. à titre de dépréciation pour 1282 chevaux.

Matériel de guerre. Il a enfin été créé un inventaire général du matériel de guerre fédéral au 1er janvier 1883, suivant les prescriptions de l'ordonnance sur la tenue des inventaires des administrations fédérales du 26 novembre 1881. Cet inventaire accuse un total de 6,919,908 fr. 32, mais il faut remarquer que le matériel de guerre proprement dit, dont la valeur est estimée à 11,588,402 fr. 89, n'y figure que pour le 30 0/0 de cette somme, soit pour 3,476,520 fr. 86.

Sur les 128,849 armes présentées aux inspections, 13,826 ont été retirées pour être réparées; 4228 étaient atteintes par la rouille. Il y a eu en général un léger progrès dans l'entretien des armes.

L'achat de *couvertures de laine* a été continué ; la Confédération en possède actuellement 24,117, dont 14,319 dans les dépôts fédéraux et 9798 dans les arsenaux des cantons.

Dépôt de munitions. La vente totale de la munition de fusils s'est élevée à 14 millions de cartouches, chiffre qui peut être considéré, au moins pour l'avenir le plus rapproché, comme la consommation normale d'une année. Cette consommation annuelle permet d'échanger régulièrement et dans un temps relativement court, toute la réserve de guerre des armes à feu portatives. — La fabrique de munitions a, en revanche, confectionné 17,539,530 cartouches à balle. — Des tableaux spéciaux indiquent, d'une manière détaillée, la quantité de munitions d'infanterie et d'artillerie consommée et fabriquée dans l'année.

La *carte topographique* de la Suisse fait l'objet d'un titre spécial, avec un tableau colorié de l'état actuel des travaux y relatifs.

Le principal événement à signaler pour ce qui concerne les *établissements militaires* de Thoune, et spécialement pour la fabrique fédérale de munitions et les ateliers de construction, est l'établissement de moteurs à eau sur cette place d'armes, consistant en deux turbines d'une force motrice maxima de 80 chevaux chacune. Cette installation présente, outre de grands avantages financiers, celui de faciliter l'exploitation des ateliers en temps de guerre au moyen d'une force motrice indépendante de l'étranger.

La *poudre* normale, dont on se sert depuis 1875, paraît avoir perdu de sa force ces derniers temps, ensorte qu'il faut la remplacer par une nouvelle poudre de meilleure condition.

La précision obtenue de cette poudre, éprouvée avec des armes et de la munition d'ordonnance, à 100 et 300 m. de distance, a donné une moyenne de précision de 50 % de tous les essais de tir.

L'autorité fédérale consacre un chapitre spécial à diverses questions touchant l'amélioration et l'agrandissement de diverses *places d'armes* (Berne, Bière, Frauenfeld, Liestal et Thoune). Sauf pour la place de Thoune, où l'on a acquis les terrains encore nécessaires pour garantir la sécurité de la ligne de tir, ces questions étaient encore en voie de tractation à fin 1883.

Fortifications. Comme d'habitude, l'entretien des ouvrages existants a été borné au strict nécessaire.

Quant à la question de nouvelles fortifications, l'autorité fédérale fait remarquer que pour tenir compte des propositions faites par diverses commissions, quant au genre et au système d'ouvrages à élever (voir le rapport de gestion de l'année dernière), elle a donné l'ordre au bureau du génie d'étudier sur place quelques-uns des projets, de se baser sur le résultat de ces études pour faire élaborer sur le terrain des projets qui tiennent compte des exigences actuelles et de lui soumettre un devis des frais pour qu'elle puisse le comparer avec ceux que les commissions dont il s'agit lui avaient déjà présentés. Le bureau de l'état-major général reçut ensuite l'ordre de faire examiner, conjointement avec le bureau du génie et quelques experts qu'il y aurait lieu de s'adjoindre à cet effet, la question de savoir s'il ne serait pas possible de créer à bref délai une place d'armes centrale, fortifiée au moyen d'ouvrages provisoires, pour recevoir la plus grande partie de l'armée de campagne, et, dans ce cas, quel serait le nombre des ouvriers et la nature et la quantité de matériel dont on aurait besoin pour cela. Le dossier des actes de cette affaire ayant dès lors été complété sous ce rapport, le département militaire a fait, sur cette importante question, un rapport résumant l'état dans lequel elle se trouve en ce moment. La décision qui devra être prise rentre dans l'exercice de 1884, et l'on a lieu d'espérer qu'elle sera mieux examinée, aux Chambres, que ne l'a été naguère la suppression de quatre bataillons de l'armée fédérale.

Nous pensions trouver encore dans le rapport de gestion du Département militaire quelques renseignements sur ce qu'il avait bien pu ordonner au sujet de la zone neutre de la Savoie, menacée, disait-on, dans sa neutralité réelle, par des projets de fortification français et par des mouvements de troupes françaises du 14e corps d'armée dont on a beaucoup parlé l'an dernier. N'ayant rien trouvé de semblable dans ce rapport, nous avons feuilleté ceux des autres Départements et finalement découvert dans le rapport du Département politique, les lignes ci-après que nous croyons devoir citer textuellement :

f) *Question de Savoie*. — Dans le courant du mois de septembre, l'opinion publique en Suisse fut émue par des concentrations de

troupes françaises dans la zone neutralisée de la Savoie, sur les confins du canton de Genève. Presque dans le même temps le bruit se répandait que le gouvernement français faisait fortifier le mont Vuache. Le mont Vuache est situé à 24 km. au sud-ouest de Genève, sur la rive gauche du Rhône. Il fait face au fort de l'Ecluse qu'il domine en partie et barre complètement la vallée du Rhône. Le mont Vuache est compris dans la partie de la Savoie qui a été neutralisée par le traité de Vienne.

Immédiatement la presse s'empara de la question. Le *Temps*, un journal qui peut être à juste titre considéré comme un organe officieux du ministère Ferry, loin de contester que la France eût l'intention d'ériger des fortifications dans la zone neutralisée, chercha à démontrer, au contraire, qu'elle était en droit de le faire.

Le 1er octobre, nous reçûmes des communications positives : Un seul régiment, le 30e d'infanterie, comptant environ 1400 hommes et faisant partie du 14e corps d'armée, dont le quartier général est à Lyon, avait manœuvré les 12 et 13 septembre entre Annecy et Thonon, derrière le Salève.

Sur le mont Vuache, on n'avait pas encore commencé les ouvrages de fortifications. Toutefois, les études paraissaient être achevées sur le terrain. On avait exécuté de nombreuses coupes dans les bois taillis de la montagne, ainsi que le tracé d'une route stratégique d'Entremont au Vuache. Au sommet du mont, un observatoire avait été érigé pour faciliter le profilage. Bref, les travaux préliminaires étaient prêts et l'intention de fortifier le Vuache apparaissait bien évidente.

Sur la proposition du Département politique, nous décidâmes, le 16 novembre, d'adresser à notre ministre à Paris la dépêche suivante, avec mission d'en remettre copie à M. le ministre des affaires étrangères de la République française :

« Le gouvernement fédéral a appris que le génie militaire français aurait fait faire récemment quelques études qui paraissent avoir en vue la construction d'ouvrages fortifiés sur le mont Vuache.

» Comme ce mont est situé dans la région de la Savoie qui fait partie de la neutralité de la Suisse, en vertu des stipulations de l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815, le gouvernement fédéral n'a pu voir ces faits avec indifférence.

» L'article 92 de l'acte de 1815 dit :

« Art. XCII. Les provinces de Chablais et du Faucigny et tout le » territoire de Savoie au nord d'Ugine, appartenant à S. M. le Roi » de Sardaigne, feront partie de la neutralité de la Suisse, telle » qu'elle est reconnue et garantie par les puissances.

» En conséquence, toutes les fois que les puissances voisines de » la Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente, » les troupes de S. M. le roi de Sardaigne qui pourraient se trouver

» dans ces provinces se retireront et pourront à cet effet passer par » le Valais, si cela devient nécessaire; aucunes autres troupes » armées d'aucune autre puissance ne pourront traverser ni sta- » tionner dans les provinces et territoires susdits, sauf celles que la » Confédération suisse jugerait à propos d'y placer; bien entendu » que cet état de choses ne gêne en rien l'administration de ces » pays, où les agents civils de S. M. le roi de Sardaigne pourront » aussi employer la garde municipale pour le maintien du bon » ordre. »

» Lorsqu'en 1860, S. M. le roi de Sardaigne a consenti à la réunion de la Savoie à la France, il a stipulé expressément qu'il ne pouvait transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les possédait lui-même et qu'il appartiendrait à S. M. l'empereur des Français de s'entendre à ce sujet tant avec les puissances représentées au congrès de Vienne qu'avec la Confédération helvétique, et de leur donner une garantie qui résultent des stipulations de ce congrès.

» Pour les parties neutralisées de la Savoie, la France est donc tenue, comme l'était le roi de Sardaigne, de se conformer aux conditions de l'art. 92 précité. Elle a ainsi l'obligation de retirer ses troupes des parties neutralisées de la Savoie toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente.

» En présence de cette disposition dont le gouvernement français a déclaré solennellement, peu après la cession de la Savoie, qu'il acceptait la complète exécution, le gouvernement fédéral se plaît à croire que la France ne nourrit pas le projet d'élever des ouvrages fortifiés sur le mont Vuache.

» On ne saurait, en effet, concilier l'établissement dans les parties neutralisées de la Savoie d'ouvrages qui ne peuvent être faits qu'en vue de la guerre et utilisés qu'en cas de guerre avec l'obligation imposée au souverain de la Savoie de retirer ses troupes toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveraient en état d'hostilité ouverte ou imminente.

» Le Conseil fédéral croit donc pouvoir espérer que le gouvernement français voudra bien lui donner l'assurance qu'il n'a pas l'intention de fortifier le mont Vuache.

» Cette déclaration rassurerait l'opinion publique, justement alarmée en Suisse, et contribuerait à accroître les sentiments réciproques d'amitié et de confiance que le gouvernement de la Suisse, comme celui de la République française, a toujours eu à cœur de cultiver et de développer entre les deux pays.

» Vous voudrez bien, M. le ministre, donner communication de la présente note à Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères de la République française et lui en laisser copie. »

Le 17 novembre, la dépêche fut remise à M. le ministre Lardy, qui avait été mandé à Berne pour recevoir ses instructions, et le 21 déjà, elle était communiquée à M. Ferry, récemment appelé à la direction des affaires étrangères en remplacement de M. Challemel-Lacour.

Le point de vue auquel nous nous sommes placés pour apprécier la question est suffisamment élucidé dans cette note, pour qu'il nous soit permis de nous abstenir de tout commentaire ultérieur.

Avant d'ouvrir les pourparlers avec le gouvernement de la République française, nous avons jugé convenable d'attendre que la violente polémique à laquelle la presse suisse, française et étrangère s'était livrée se fût apaisée. Il nous importait de ne laisser subsister aucun doute sur les dispositions conciliantes avec lesquelles nous abordions les négociations et de convaincre le gouvernement français que nous agissions de notre propre mouvement et sans y avoir été sollicités par aucune influence étrangère.

M. le ministre Lardy développa auprès de M. Ferry toutes ces considérations en lui remettant la note dont la teneur précède et il lui exprima notre désir de ne pas faire de cette question une cause de conflit européen.

Le 2 décembre déjà, M. Ferry faisait à notre ministre les communications les plus rassurantes sur les intentions de la France. Quelques jours plus tard, M. Arago, ambassadeur de la République française à Berne, nous répétait les mêmes déclarations, d'abord à titre officieux, puis officiellement.

En substance, ces communications portaient que la France était décidée à ne fortifier ni le mont Vuache, ni aucun point de la zone neutralisée ; que le ministre de la guerre avait pris ses dispositions pour que la Savoie neutre ne fût pas comprise dans son plan de mobilisation et que, cas échéant, les petites garnisons françaises stationnées en Savoie seraient retirées immédiatement.

Bien que ces déclarations fussent satisfaisantes, il nous parut opportun d'insister pour obtenir une réponse *écrite* à notre note. Le gouvernement français ne s'y refusa point, et le 17 décembre, M. Arago remit au président de la Confédération la copie d'une dépêche qu'il venait de recevoir du ministère des affaires étrangères. Cette dépêche était conçue en ces termes :

Paris, le 14 décembre 1883.

« Son Excellence Monsieur Jules Ferry, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur Arago, Ambassadeur de France en Suisse.

« Monsieur,

« Des renseignements parvenus à Berne, ont, parait-il, donné lieu de penser que le génie militaire français se proposait d'élever

certains ouvrages de défense sur le mont Vuache. Le gouvernement fédéral désirerait recevoir l'assurance que nous n'avons pas l'intention de fortifier ce point. Dans sa pensée, cette déclaration de notre part rassurerait l'opinion publique en Suisse et contribuerait à accroître les sentiments de confiance amicale qui existent entre les deux pays.

« Nous ne voyons aucune difficulté à faire connaître qu'il n'entre pas dans nos intentions d'établir un ouvrage de fortification au mont Vuache, et que, dans les études pour la mobilisation, l'état-major français s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé.

« Vous pouvez remettre au Conseil fédéral copie de la présente communication qui dissipera, je l'espère, les préoccupations dont nous avons été entretenus, et qui témoignera de notre désir de resserrer les liens traditionnels d'amitié qui nous unissent à la Confédération.

« Agréez, etc.

« (signé) : JULES FERRY. »

Cette communication répond entièrement à la question écrite que nous avions posée, puisque le projet de fortification du Vuache était le seul point sur lequel nous eussions fait porter le débat. La réponse va même au-delà de notre demande, car le gouvernement français nous assure que, dans ses études pour la mobilisation, l'état-major s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé. Cette dernière phrase est de la plus haute importance ; elle établit que la France reconnaît la force obligatoire des traités de 1815.

D'autre part nous n'avons pas manqué de recueillir avec soin les déclarations si satisfaisantes qui ont été données à notre ministre par M. le président du cabinet et à nous-même par M. l'ambassadeur de France. Ces déclarations, empreintes du plus vif sentiment de cordialité et inspirées sans doute par le désir de dissiper tout nuage qui pourrait obscurcir nos bonnes relations avec la France, nous sont acquises. Elles ont rassuré complètement l'opinion publique en Suisse sur les intentions de la France à notre égard.

Ensuite de la réponse de la France, nous avons pu considérer comme clos l'incident relatif aux fortifications du Vuache et nous avons exprimé à M. Lardy, notre ministre à Paris, toute notre satisfaction pour la manière distinguée dont il avait rempli sa mission.

Nous aimons à relever aussi que pendant toute la durée des négociations, nous avons rencontré chez M. le président du conseil des ministres de la République française, de même que chez M. l'ambassadeur Arago les dispositions les plus conciliantes.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

Dans le compte-rendu que nous avons donné de l'assemblée générale de la section vaudoise qui a eu lieu cette année à Ste-Croix, nous avons mentionné, au nombre des objets qui y avaient été traités, le rapport présenté par le comité de la section sur sa gestion pendant l'année 1884. Ce rapport renferme d'utiles renseignements sur la marche de la société des officiers et il nous a paru avoir sa place ici *. Voici les termes dans lesquels il était conçu :

Messieurs et chers camarades,

Votre comité, se conformant à l'art. 4 du règlement de la section vaudoise, a l'honneur de vous rendre compte de la marche de la société pendant l'année écoulée.

Le comité nommé par l'assemblée des délégués, dans sa séance du 23 février dernier, s'est constitué comme suit :

A. Colomb, major d'infanterie, président.
G. Favey, lieut.-col. d'état-major, 1er vice-président.
H. de Cérenville, cap. d'artillerie, 2e »
G. Rochat, » secrétaire.
Ch. Vuagniaux, cap.-adj. d'inf., caissier.

Effectif. Le nombre des membres de la société, qui était de 456 l'année dernière, a subi une légère diminution. A quoi faut-il attribuer ce résultat ? Il serait difficile de le dire. — La société compte actuellement 436 membres. Nous espérons que les entrées de cette année compenseront et au-delà cette diminution.

Au nombre des démissions reçues, nous avons le regret de constater celle de M. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie, qui nous écrit que, habitant loin du canton de Vaud, il ne peut plus prendre une part active à nos travaux. Tout en regrettant cette démission d'un membre qui fit longtemps partie du comité, nous n'en sommes pas moins heureux de voir un de nos anciens camarades de la section vaudoise appelé à remplir de si hautes et importantes fonctions.

Comptes. Les comptes de 1883, admis par l'assemblée générale des délégués, soldent par un actif de 1111 fr. 03 c.

Assemblée générale. La dernière assemblée générale de la section se tenait au casino de Lausanne le 10 août 1883, soit la veille du jour de l'assemblée générale de la société des officiers de la Confédération suisse.

Cette réunion de la section avait pour but, outre celui prévu par

* Ce rapport n'a pas été en notre possession assez tôt pour que nous ayons pu le publier dans notre numéro de septembre.

notre règlement, de s'occuper des questions à l'ordre du jour des assemblées soit des délégués, soit de la société suisse, à Zurich.

Une soixantaine d'officiers de la section ont répondu à l'appel adressé par le Comité central et ont participé à la fête fédérale. Ils ont tous gardé un excellent souvenir de l'accueil cordial, de l'hospitalité large de leurs camarades de la VIe division, qui, en cette occasion, se sont surpassés pour recevoir dignement leurs frères d'armes de la Suisse.

Il n'entre pas dans le cadre de ce rapport de reprendre en détail les questions traitées par l'assemblée générale. Les procès-verbaux des séances ont paru dans la *Revue militaire* et la plupart des membres de la section ont pu en prendre connaissance. Ces procès-verbaux déposent du reste sur le bureau à la disposition de chacun. Nous signalerons cependant les 2 prix remportés par notre section pour les travaux de concours. Le 1er prix, de fr. 500, a été décerné au mémoire de M. le lieut.-colonel Muret sur l'Invasion de la Suisse en 1798, 2e partie (campagne des Français contre les Confédérés). Le 2e prix, de fr. 200, a été remporté par MM. les capitaines Isoz et Deladœy pour le mémoire sur le recrutement et l'instruction des officiers d'administration.

Vous avez pu voir en quels termes élogieux le jury fédéral parle de ces travaux et si notre section a été félicitée par le comité central pour la part qu'elle prend à l'avancement des questions militaires, elle le doit surtout aux officiers dont le zèle et l'activité sont au-dessus de tout éloge.

Le mémoire de M. le lieut.-colonel Muret a été imprimé aux frais de la société suisse à 600 ex. et répartis entre les sections. Notre section n'en recevant que 60 exemplaires, vous avez estimé que ce travail, qui décrit l'une des époques les plus mémorables et les moins connues de notre histoire, devait être en mains de chacun des membres de la section et votre comité en a fait imprimer 400 exemplaires. Ce volume a été envoyé il y a quelques jours à chacun de vous.

Une seconde fête véritablement nationale et à laquelle nous avons tous été conviés par nos camarades de Genève, a eu lieu dernièrement. A la cérémonie d'inauguration du monument élevé en l'honneur du général Dufour, une centaine d'officiers vaudois avaient tenu à honorer la mémoire de l'illustre, sympathique et regretté général. Nous sommes heureux de ce que les officiers de notre canton aient assisté en aussi grand nombre à cette solennité pour fêter celui dont le nom commande le respect et qui se donna tout entier à sa patrie.

Nous tenons à remercier nos camarades de Genève de leur hospitalité proverbiale, de leur cordialité franche et chaleureuse, qui laisseront, nous en sommes certains, des souvenirs durables de confraternité fédérale.

Travaux de concours. Au nombre des travaux de concours pri-

més l'année dernière se trouvaient ceux sur la télégraphie optique et sur le recrutement de l'artillerie. Vous aviez décidé, dans votre dernière assemblée, de transmettre celui-ci à la société des armes spéciales. Votre comité a estimé que les deux travaux seraient utilisés et consultés plus profitablement par les officiers du génie et de l'artillerie, aussi a-t-il donné ces mémoires à la bibliothèque de la société des armes spéciales.

Quant aux travaux de l'année 1883-1884, treize questions ont été soumises aux sous-sections comme travaux de concours. 4 mémoires nous sont parvenus et ont été remis à un jury composé comme suit :

MM. le colonel-divisionnaire Ceresole, président.
lieutenant-colonel Guillemin.
major Secretan.
capitaine d'artillerie Manuel.

Le rapport qui sera lu dans un instant vous fera connaître l'appréciation du jury et le prix affecté à chacun d'eux. Une somme de 300 francs a été mise à la disposition du jury dans ce but.

Votre comité avait chargé les sous-sections de répondre à la question suivante :

« De la répartition et de l'incorporation des officiers d'infanterie dans les bataillons. Le système en usage dans le canton de Vaud répond-il aux besoins et sinon quels changements serait-il désirable d'y apporter ? »

Les sous-sections de Morges et de Lausanne ont envoyé des mémoires qui vous seront communiqués et qui font partie de l'ordre du jour de cette séance.

Les sous-sections de Lausanne, Morges, Moudon, Vevey, Ste-Croix et Montreux ont rendu compte à l'assemblée des délégués du 23 février dernier de leur marche pendant le dernier exercice. Il ressort de ces rapports, ainsi que des explications données par les délégués, que l'activité des sous-sections s'est maintenue au niveau de ces dernières années.

Par contre, les délégués des districts ont été unanimes pour se plaindre du peu d'activité militaire qui règne dans leurs contrées et ils attribuent ce marasme, pour une bonne part, au trop petit nombre d'officiers qui se recrutent actuellement dans la campagne.

Nous avons l'avantage et le plaisir de signaler la fondation d'une nouvelle sous-section, celle de Montreux, qui fait porter à 6 le nombre des sous-sections du canton. Nous remercions nos camarades de Montreux de cette preuve d'attachement à la section et de leur participation plus active à étudier les questions militaires.

Nous devons en outre vous signaler les prix d'honneur qui ont été envoyés, avec la participation des sous-sections, au grand tir de Genève et au tir cantonal de Payerne, soit un prix de 200 fr. à Genève et deux prix de 100 fr. chacun à Payerne.

Avant de terminer ce rapport, nous tenons à remercier les chefs des colonnes qui ont contribué pour une très large part à la réussite des reconnaissances d'hier. Nous remercions tout spécialement MM. les chefs des Ire et IIe divisions pour le concours efficace et inappréciable qu'ils ont apporté à faciliter la tâche de notre comité dans tout ce qui concernait cette réunion des officiers des cantons de la Suisse romande. Nous sommes heureux d'une réunion de ce genre qui, tout en consolidant les liens d'amitié entre camarades, permet aussi, par les reconnaissances opérées et par la discussion des questions à l'ordre du jour, de perfectionner et d'acquérir des connaissances militaires plus étendues et plus solides.

Ste-Croix, le 3 août 1884.

Le président de la section, A. COLOMB, major.

BIBLIOGRAPHIE

***Géographie militaire de la Suisse* par H. Bollinger, colonel. — Traduit de l'allemand sur la 2me édition par *W. de Crousaz*, colonel, instructeur de la IIme Division. Lausanne, B. Benda, éditeur, 1884.**

En annonçant dans notre livraison d'août l'apparition prochaine d'une traduction française de la *Géographie militaire de la Suisse* de M. le colonel Bollinger, nous avons dit tout le bien que nous pensons de cet excellent manuel. Aujourd'hui la traduction annoncée a vu le jour et nous avons hâte de dire qu'elle est en tous points à la hauteur de l'original. M. le colonel de Crousaz, dont la haute compétence en ces matières est dès longtemps connue, s'est acquitté de sa tâche non seulement en traducteur fidèle, mais encore et surtout en interprête entendu. C'est un service signalé qu'il vient de rendre là aux officiers de la Suisse romande et tous lui en seront certainement reconnaissants. Grâce à cette traduction, l'étude de la géographie militaire est mise dès aujourd'hui à la portée d'un chacun, au lieu de rester l'apanage du petit nombre d'élus appelés aux écoles centrales. Nous ne doutons pas que la possession de ce précieux manuel n'engage nos camarades à vouer à l'avenir plus d'attention et plus de soins à cette branche si importante, et jusqu'ici si fort négligée, de nos études militaires. Connaître bien son pays est pour un officier le premier des devoirs.

***L'armée suisse en 1884*. 1 album de 15 photographies coloriées, par A. v. Escher. Librairie Imer et Payot, éditeurs, à Lausanne. Prix : 75 fr.**

Nous avons eu l'occasion d'examiner encore plusieurs feuilles des charmants albums militaires de M. v. Escher. Ce sont entr'autres les albums suivants :

1 album artillerie suisse 1852-1883, relié.
1 » état-major » 1847-1883 »
1 » cavalerie » 1852-1882 »
5 planches corps sanitaire 1847-1884.
3 » corps du génie 1847-1884.
18 » croquis de l'album d'infanterie.
2 » » aspirants et sous-instructeurs fédéraux.

Nous ne pouvons que réitérer les éloges que nous en faisions dans notre avant-dernier numéro. A ce propos, nous rectifions ci-dessus le chiffre des prix et des feuilles indiqués, chiffre qui est non de 15 fr., mais de 15 feuilles, à raison de 5 fr. par feuille, soit 75 fr. pour l'album entier.

L'historique du 56e de ligne, **par le capitaine adjudant-major Telmat. — Chez Henri Charles-Lavauzelle, Paris et Limoges; 30 cent. en librairie, 35 cent. franco par la poste; relié, 60 cent.**

Encore un de ces petits livres à bon marché et qui ont leur place marquée dans la *Petite Bibliothèque de l'Armée française* qu'édite la maison Henri Charles-Lavauzelle. Un des plus anciens régiments français de ligne, le 56e, publie son historique, son livre d'or. Toute l'histoire de ce beau régiment, depuis 1635 jusqu'à nos jours, est retracée dans le petit livre du capitaine adjudant-major Telmat. L'historique est suivi de cinq tableaux donnant les noms : 1° des colonels du 56e de ligne de 1635 à 1882; 2° des officiers morts au champ d'honneur ; 3° des officiers blessés devant l'ennemi ; 4° des actions d'éclat et citations ; 5° des officiers généraux ayant servi dans le 56e, parmi lesquels le maréchal Bugeaud, les généraux Bataille, de Colomb, Carteret-Trébourt.

L'Union générale de la librairie (Ch. Bayle et Cie, éditeurs), vient de publier une intéressante brochure relative à une question d'organisation sociale et militaire des plus importantes et toute d'actualité : « *L'impôt du sang et l'impôt du temps* », par un officier en retraite.

L'auteur, M. Léon Samion, examine dans cette courte brochure, fort sérieusement et fort impartialement, le problème soulevé par les récentes discussions sur le recrutement de l'armée.

Le recrutement militaire n'intéresse pas seulement l'armée. Il intéresse aussi au plus haut degré la société tout entière dans ses principes d'organisation et dans ses intérêts financiers. C'est un des problèmes les plus graves et en même temps des plus difficiles qu'aient à résoudre les hommes d'Etat. M. Samion l'a étudié sous ces trois points de vue : social, militaire, financier. Son travail s'adresse donc non seulement aux militaires, mais encore à tous les citoyens.

Cette brochure, d'un prix modique (50 centimes), se trouve à

l'Union générale de la librairie, 10, rue de l'Abbaye, à Paris, et chez les principaux libraires.

A. Heumann. ***Les Théories dans les chambres*****, 2e volume : Instruction militaire du soldat. Paris et Limoges, Henri Charles-Lavauzelle. — Relié toile gaufrée, prix 1 fr. 25 franco.**

Le premier volume des *Théories dans les chambres* du capitaine Heumann avait été consacré à l'éducation militaire du soldat ; le second contient tout ce que le soldat doit connaître du *service intérieur,* du *service des places,* du *service en campagne,* du *tir,* des *travaux de fortification,* de la *mobilisation* et de *la justice militaire,* etc.

Ce livre rendra de réels services aux instructeurs et aux soldats.

L'***Armée belge.*** **— 1 vol. in-32, chez Henri Charles-Lavauzelle, à Paris, 11, place Saint-André-des-Arts ; 0,30 cent. broché ; franco 0,35 ; richement relié toile, 0,60 franco.**

Depuis la guerre de 1870-71, tout le monde, en France, a senti la nécessité d'étudier les ressources de ses voisins.

C'est le résumé de ces études que M. Charles-Lavauzelle publie dans la *Petite Bibliothèque de l'Armée française.*

L'*Armée belge* forme un petit volume de 96 pages, avec plans et vignettes, qui vient s'ajouter aux nombreux ouvrages de cette publication, et ne sera pas l'un des moins intéressants.

Du même éditeur : *Notions sur la viande fraîche destinée à la troupe,* fort utile brochure de 96 pages d'un savant expert en la matière.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

France. — A la suite des manœuvres d'automne qui viennent de s'achever dans le 1er corps d'armée, M. le général Billot, commandant en chef, a adressé aux troupes l'ordre du jour suivant, bon à lire aussi en Suisse :

Officiers, sous-officiers et soldats du 1er corps d'armée.

Les manœuvres d'automne sont terminées, les divers corps de troupes rentrent dans leurs garnisons et les réservistes vont retourner dans leurs foyers. J'ai suivi vos travaux; je suis heureux de constater les résultats obtenus et les progrès réalisés.

Dans les 1re et 2e divisions d'infanterie comme dans les trois brigades de cavalerie qui ont manœuvré sur le territoire de la première région, j'ai remarqué l'esprit d'ordre, de discipline, de dévouement absolu qui caractérise les troupes d'élite.

Au milieu des marches pénibles et d'opérations quelquefois diffi-

ciles, j'ai retrouvé, avec bonheur, l'entrain, l'élan et la confiance, ces qualités natives de l'armée française.

Les réservistes ont rivalisé de zèle avec leurs camarades de l'armée active ; l'œil le plus exercé pourrait difficilement établir une distinction entre ces soldats de l'armée nationale. Les généreuses et patriotiques populations du Nord ont fait à tous un accueil fraternel.

L'infanterie, dans les manœuvres de division, mettait pour la première fois en pratique les modifications récemment introduites dans le règlement du 12 juin 1875.

Le succès a été complet. Les unités tactiques, mieux placées par les nouvelles méthodes sous les yeux et dans la main de leurs chefs, ont retrouvé tout naturellement la simplicité, la précision, la rapidité des déploiements et des mouvements offensifs.

La tendance excessive à se cramponner au terrain, en recherchant avant tout des abris, a été abandonnée, et la marche en avant, sagement et audacieusement combinée, avec les feux des divers échelons de la ligne de combat et avec les replis de terrain qui se trouvent dans la direction de la marche, rendra à notre infanterie ses puissantes qualités offensives.

L'artillerie, qui a déjà fait tant de progrès, obtiendra par des méthodes analogues les mêmes résultats, en suivant de plus près les mouvements de l'infanterie.

La cavalerie divisionnaire, dans la marche en avant comme pendant le combat et dans la poursuite ou la retraite, a montré une sérieuse instruction et une initiative que nous ne saurions trop développer.

Les brigades de cuirassiers et de dragons stationnées sur le territoire de la 1re région ont exécuté, comme les régiments de cavalerie du corps d'armée, des évolutions par brigade isolée.

Ces manœuvres ont été effectuées à toutes allures avec une grande régularité, quelques-unes avec une rapidité et une précision remarquable. Elles ont ainsi montré, une fois de plus, tout le parti qu'une cavalerie bien conduite peut tirer des principes confirmés par le règlement du 31 mai 1882.

Dans ces diverses opérations, des erreurs ont été commises. Elles ont fait sur le terrain l'objet des critiques des généraux directeurs.

Ces erreurs mêmes ont servi à l'instruction de tous, en faisant mieux sentir l'absolue nécessité de ne jamais s'écarter de la simplicité, de la vérité et de la précision, sans lesquelles toute opération est dangereuse à la guerre.

En résumé, les manœuvres d'automne ont permis de constater sous tous les rapports un véritable progrès, et j'en témoigne à tous ma satisfaction.

Nous maintiendrons ainsi le 1er corps d'armée à la hauteur de sa réputation et toujours uni dans un même sentiment de dévouement à la patrie, en toute circonstance, digne de la France et de la République.

— N'ayant pas encore assez de grandes places-frontières, autrement dit de grandes souricières, voici que les Français se mettent en train, dit-on, de transformer Nice en un vaste camp retranché.

Allemagne. — *Mesures prises au sujet des dégâts commis aux grandes manœuvres.*

La pratique des dernières années a révélé que dans les grandes manœuvres les dégâts devaient être attribués, pour la plus grosse part, aux curieux qui accouraient pour suivre les évolutions. Des récoltes respectées par les troupes étaient foulées et saccagées par la foule des spectateurs ; cependant, par application de la loi sur les grandes manœuvres, le gouvernement était tenu d'indemniser les propriétaires. L'administration militaire allemande, pour faire disparaitre cet abus, vient de prendre une mesure très sage qu'il y aurait avantage certainement à imiter dans les autres armées européennes.

La gendarmerie marchant à la suite des troupes a l'ordre de porter spécialement son attention sur les agissements des curieux civils au cours des manœuvres. Il lui sera adjoint, pour l'accomplissement de cette tâche, des sous-officiers et des gefreite tirés de régiments de cavalerie. Ces auxiliaires porteront comme insigne de service sur la tunique ou la capote un hausse-col de métal blanc orné de deux aigles en cuivre.

Gendarmes et auxiliaires devront déférer non seulement aux consignes données par les généraux, mais encore aux mesures locales de protection édictées par le Landsrath.

En outre de leur mission spéciale de surveillance des foules civiles, ces agents devront, conformément aux règlements militaires en vigueur, porter leur attention sur les trains régimentaires, les colonnes de bagages à la suite des troupes, sur la police dans les cantonnements, surtout sur les traînards et les maraudeurs. Lorsque les rassemblements de troupes et de curieux prendront quelque importance, des officiers de gendarmerie seront commandés pour prendre la direction des gendarmes et auxiliaires de surveillance.

— *L'artillerie allemande.* — Il est partout question de compléter sous peu les batteries à six pièces au lieu de quatre seulement qu'elles possédaient pour les troupes de paix, à quelques rares exceptions près. C'est, en déduisant les 16 batteries montées et les 5 batteries à cheval qui ont déjà, même sur le pied de paix, leurs six pièces chacune, c'est 319 batteries qu'il reste, sur 340, à pourvoir de deux canons de supplément avec leurs attelages et leurs accessoires. La dépense qui doit en résulter est estimée à près de neuf millions de marks. Rien que pour l'acquisition des chevaux nécessaires, il faut compter à peu près cinq millions de marks.

Angleterre. — L'*Army and Navy Gazette* du 9 août fait connaître, comme inaugurant un nouveau système d'attaque pour l'infanterie anglaise, un Memorandum qui est l'œuvre commune de lord Wolseley et du major général Newdigate. Voici les principales dispositions de ce règlement :

Le bataillon anglais étant composé de huit compagnies, celles-ci doivent se réunir deux par deux dans l'ordre de leurs numéros pour former une colonne d'attaque sous le commandement du plus ancien officier.

Chaque colonne ainsi formée doit employer la 1re demi-compagnie en tirailleurs, la seconde en soutiens, la troisième et la quatrième comme corps principal.

Le commandant de la colonne doit informer le chef des tirailleurs de la direction de l'attaque et du flanc par lequel leurs mouvements doivent être réglés avant qu'ils ne se mettent en marche. C'est aussi un devoir de veiller à ce que les soutiens et le corps principal soient toujours à leur place et à sa disposition.

Une colonne sera désignée comme colonne de direction.

Sur l'ordre d'attaquer, les tirailleurs s'avanceront et se déployeront du centre ; ceux des colonnes de droite et de gauche prolongeront la ligne.

Un intervalle de six pas au moins, en sus des trois pas qui doivent exister entre les files, sera conservé entre les tirailleurs des diverses colonnes.

Les tirailleurs de la colonne de direction règleront les mouvements de la ligne de feu et les élans en avant.

Une pause sera faite après chaque mouvement en avant, pour permettre aux hommes de reprendre haleine et de tirer avec calme. Les feux de volée par section sont fortement recommandés.

La ligne de tir ne doit pas être renforcée avant qu'elle ne soit arrivée aussi près que possible de l'ennemi.

Les soutiens doivent se porter en avant au fur et à mesure que les tirailleurs s'avancent eux-mêmes.

Aussitôt que la ligne de tir a été renforcée par les soutiens, le corps principal doit s'en rapprocher jusqu'à 80 pas environ. Il doit s'avancer, soit en ligne, soit suivant telle autre formation qui sera jugée plus convenable. Les files doivent être ouvertes suffisamment pour qu'on puisse se mouvoir en liberté ; mais les hommes doivent être maintenus sous la main.

Au moment de la charge, le feu de la ligne renforcée sera aussi intense que possible. Le corps principal avancera, les tambours et les bugles sonnant la charge. Quand il approchera la mesure sera précipitée. En arrivant à quelques pas de la ligne de feu, et sans s'arrêter, le commandant criera *Chargez !* et de cri sera répété par tous les officiers. Les bugles et les tambours pousseront encore la mesure, jusqu'à ce que toute la ligne ait pris part à la charge. Ils cesseront alors de jouer. La ligne de feu sera avertie au sifflet, et cessera le feu lorsque le corps principal sera à quinze pas d'elle. (En service, les bayonnettes seront au fusil, mais pas dans les exercices de brigade.) Au commandement de *chargez !* les hommes qui la composent doubleront le front et crieront : *Hurrah !* Quand la halte sera sonnée, ce qui sera répété par le sifflet des officiers, les hommes s'arrêteront où ils seront. Le corps principal se mettra en mouvement, les dépassant de vingt pas. Ils tirent alors trois volées par sections, sur l'ennemi en retraite. Dès que ce feu de volée commence, le capitaine de chaque compagnie de l'ancienne ligne de feu, sans faire faire aucun mouvement en avant ou en arrière, ordonne de serrer les rangs et reforme la compagnie immédiatement en arrière du corps principal.

Si un autre mouvement en avant est ordonné, ces compagnies formeront le corps principal, et les compagnies sur le front se déploieront : la moitié en tirailleurs, la moitié comme soutien. La retraite sera opérée de la même manière.

Excepté pour la charge, où tous les bugles seront réunies, aucune sonnerie ne sera faite, sauf celle du brigadier aux manœuvres de

brigade, et celle du lieutenant-colonel aux manœuvres de bataillon.

L'*Army and Navy Gazette* reconnaît elle-même que le Memorandum n'est pas rédigé assez clairement pour se passer d'explications supplémentaires. Elle en dégage deux principes : 1° la nécessité de maintenir, pendant l'attaque, une chaîne distincte et bien définie de responsabilité depuis le chef du bataillon jusqu'au conducteur de chaque section.

2° La conservation d'unités intactes depuis le moment où l'attaque commence jusqu'à celui où l'ordre est donné de se reformer après la charge finale. Dans le système actuel, lorsque la ligne de feu est renforcée par les soutiens, les hommes de diverses compagnies sont arrêtés. Il n'en sera plus de même dans le nouveau système et la confusion sera réduite au minimum. C'est un progrès considérable sur tout ce qui a été fait dans l'armée anglaise pour décentraliser le commandement et la responsabilité sur le champ de bataille. Le chef de bataillon doit renoncer à l'idée de commander directement et de sa propre voix les quatre colonnes d'attaque qu'il dirige, il doit donner des ordres clairs et précis aux chefs de ses colonnes, avant de lancer et borner son rôle à contrôler les mouvements qu'ils opèreront d'après leur propre initiative et suivant les incidents de la lutte. C'est une révolution dans la tactique de l'infanterie anglaise.

Italie. — *Fortifications de la Spezia.* — L'adjudication pour les fortifications de la Spezia n'ayant produit aucun résultat, le ministère de la guerre s'est décidé à faire exécuter ces travaux par la direction du génie, avec le concours de quelques compagnies de sapeurs.

Ces travaux consistent en :

1° Un fort sur le mont Rochetta, lequel domine la vallée de la rivière Magra, et se trouve en face de la ville de Sarzana, du côté de l'embouchure de cette rivière. Ce fort est de la plus grande importance pour la défense de la place, il sera armé de 26 canons et de 4 mortiers ; sa construction donnera lieu à une dépense de 2,340,000 francs.

2e Une batterie au milieu de Castagna, sur la côte occidentale du golfe de la Spezia : cette batterie a pour but de protéger, par des tirs presque rasants, les passages de la digue qui traverse le golfe. L'armement de cette batterie se composera seulement de trois pièces d'artillerie de 40 centimètres. La dépense approximative pour exécuter ces travaux qui seront en partie hydrauliques, est évaluée à 231,000 fr.

3° Un ouvrage mixte sur le mont Castellazzo qui fait partie de la ligne intérieure de la défense le long du contrefort adossé à la Spezia, côté de l'Orient. Cet ouvrage sera armé de six canons de 15 centimètres, et de trois de 9 centimètres. La dépense est évaluée à 230,000 fr.

— *La cavalerie.* — La cavalerie se compose de 20 régiments dont dix appartiennent à l'arme des lanciers et les dix autres à l'arme des dragons.

Chaque escadron renferme une escouade de sapeurs bien dressés

et parfaitement équipés. Le service d'exploration est régi par une instruction officielle dont la clarté ne laisse rien à désirer. Les belles manœuvres d'automne, en 1883, témoignent en même temps en faveur de cette instruction et du corps chargé de l'exécuter. La résistance du cheval est l'objet d'études continuelles. On se rappelle la marche que les officiers du régiment de Novare ont exécutée il y a quelques temps : 500 kilomètres en cinq jours.

La cavalerie consacre aux exercices des combats à pied le temps nécessaire à une bonne instruction. Ces exercices ne se bornent pas à la défense des positions occupées, mais ils s'étendent jusqu'aux attaques à la baïonnette dans les contre offensives. La selle employée jusqu'ici est la selle hongroise. Mais une autre selle dont la charpente est entièrement en fer se trouve à l'essai dans quelques régiments. Pendant le combat à pied, le sabre est accroché à la selle.

L'uniforme de la cavalerie est de bon goût et ne coûte pas cher. Il se compose d'une lévite à col rabattu, courte et fort commode. La capote est surmontée d'un capuchon. Les bottes sont très hautes. Les lanciers portent le casque et les dragons un bonnet à poil excessivement gracieux. Au quartier, les hommes sont habillés d'une veste en toile doublée. En hiver cette veste est portée sous la lévite.

La tenue de parade des officiers comprend les épaulettes, la giberne et les décorations, quand ils en ont. En hiver, et en dehors de leur service, on leur permet un uniforme élégant et grave à la fois.

Autriche. — *Fortifications de Pola.* — D'après un journal allemand, les fortifications de Pola sont très avancées. Les deux forts, Tueto et Vérudella, qui défendent l'entrée du port central, sont déjà cuirassés. Les tourelles dont chacun des forts doit être armé, appartiennent au système Gruson, et sont revêtues de plaques ayant plus d'un mètre d'épaisseur. La partie mobile des tourelles pèse un million de kilogrammes ; cependant, elle exécute en une minute un mouvement de rotation autour de son axe. Ainsi le canon dont cette partie mobile est armée, peut être pointé dans toutes les directions possibles.

Ce canon, d'un très puissant calibre, sort des manufactures Krupp.

Chacun des deux forts du port de Pola sera armé de deux de ces tourelles tournantes, dont le prix de chacune est de cinq millions.

Jusqu'ici aucune puissance n'avait entrepris de construire des tourelles présentant des dimensions aussi considérables.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIX° Année. N° 11. 15 Novembre 1884

Chine et Tonkin.

Le semestre qui vient de s'écouler a été marqué par une série de faits de guerre d'une réelle importance, qui constituent une période militaire sur laquelle il convient de jeter un coup d'œil rétrospectif.

Tout d'abord, pour suivre l'ordre chronologique, enregistrons les événements du mois de mars d'après le rapport officiel que le ministre de la marine a reçu du général Millot sur les opérations qui ont eu pour conséquence la prise de Bac-Ninh et la retraite de l'armée annamite et chinoise :

Les opérations dirigées contre Bac-Ninh ont commencé le 6 mars, et, le 12, à six heures du soir, la place ennemie était en notre pouvoir.

Les avis fournis par le service des renseignements avaient établi d'une façon positive que l'ennemi occupait Bac-Ninh avec le gros de ses forces, avait poussé de forts détachements vers le Song-Cau et le canal des Rapides, et tenait en particulier les directions et les points suivants :

A) Route de Hanoï à Bac-Ninh, sur laquelle des travaux de défense étaient échelonnés depuis Dinh-Ban jusqu'au canal des Rapides ;

B) Route de Bac-Ninh à Phu-Thuan-Thanh, sur laquelle les points de Chi-né et de Phu-Thuan-Thanh étaient occupés (le village de Chi-né était très sérieusement organisé) ;

C) Hauteur de Tron-Cau où se trouvaient plusieurs ouvrages. — L'organisation défensive du Tron-Cau était complétée par les redoutes de Yen-Dinh (sur le Song-Cau) ;

D) Route de Bac-Ninh à Lang-Son, sur laquelle des retranchements existaient depuis Bac-Ninh jusqu'à Ben-Thuong (sur le Thuong-Giang) ;

E) Hauteur de Doson, couronnée par un petit fortin.

En outre, deux barrages sérieux étaient signalés sur le Song-Cau à Lag-Buoï et à Dap-Cau.

Il y avait deux partis à prendre : ou bien aborder de front les défenses accumulées sur la route d'Hanoï à Bac-Ninh, en faisant de ce côté l'effort principal, ou bien tromper l'attente de l'ennemi, chercher à prendre ses positions à revers et menacer sa ligne de retraite, en concentrant tout le corps expéditionnaire entre le canal

des Rapides et le Song-Cau, vers leur confluent, pour faire tomber la place sous l'effort combiné des deux brigades et de la flottille remontant le Song-Cau.

De ces deux solutions, la première devait fatalement entraîner de grands sacrifices d'hommes, la seconde semblait pouvoir être obtenue avec des pertes moindres et amener un résultat plus complet. — Le général en chef n'hésita pas à adopter cette dernière. — Il arrêta en conséquence les dispositions suivantes :

La 1re brigade partira d'Hanoï, passera sur la rive gauche du fleuve Rouge, longera le canal des Rapides, le traversera vers le marché de Chi et opérera sa jonction avec la 2e brigade. Celle-ci, quittant Haï-dzuong par eau, débarquera au confluent du Song-Cau et du canal des Rapides, s'emparera des hauteurs de Tron-Cau et de Doson, prendra à revers les défenses des Chinois sur le canal des Rapides et favorisera ainsi le passage de la 1re brigade. La jonction du corps expéditionnaire une fois réalisée sur la rive gauche du canal des Rapides, les deux brigades réunies se porteront en avant et enlèveront successivement les deux lignes de défense ennemies s'étendant, la première, du massif important du Trung-Son au barrage de Lag-Buoï ; la seconde, de Bac-Ninh au barrage de Dap-Cau. La flottille combinera son action avec celle de la 2e brigade, en marchant à hauteur de sa droite.

Voici le détail des opérations :

Journées des 7, 8, 9, 10 et 11 mars 1884.

A) 1re brigade. — Le 7 mars, à cinq heures du soir, commençait le passage de la 1re brigade sur la rive gauche du fleuve Rouge ; l'opération, suspendue pendant la nuit, reprenait le lendemain, dès la pointe du jour (cinq heures), et, malgré les difficultés matérielles considérables, s'exécutait dans le plus grand ordre au moyen de soixante-quatre jonques et trois remorqueurs. Le 8 mars, vers huit heures du matin, la tête de colonne se mettait en marche.

Le 11, à deux heures cinquante minutes de l'après-midi, quatre jours après son départ d'Hanoï, la 1re brigade, suivie d'un immense convoi de deux mille coolies, était tout entière sur la rive gauche du canal des Rapides, qu'elle avait franchi au village de Xam. — Le canal présente en cet endroit une largeur de 90 mètres. — Le passage s'était effectué en moins de six heures, au moyen de deux cannonnières, de jonques remorquées et d'un pont de bateaux rapidement assemblé par les détachements du génie et de pontonniers et dont les éléments, préparés d'avance à Hanoï, avaient été amenés au point de passage sous la protection des canonnières l'*Eclair* et la *Carabine*. La traversée du canal ne fut pas inquiétée par l'ennemi, qui s'était retiré sur le Trung-Son, après avoir été chassé de ses positions plus avancées par la 2e brigade.

Pendant les journées des 8, 9, 10 et 11, la 1re brigade s'était donc

portée d'Hanoï à Xam, en suivant une route parallèle au canal. Elle s'était trouvée aux prises avec les plus grandes difficultés de terrain qui se puissent imaginer. Cheminant sur les digues étroites, souvent coupées, obligés parfois à marcher en pleine rizière, officiers et soldats avaient déployé une énergie, un entrain, dignes des plus grands éloges.

B) *2e brigade.* — La 2e brigade était partie d'Haïdzuong, par eau, le 6, avait pris pied à la montagne des Sept-Pagodes (confluent du Song-Cau et du canal des Rapides), s'était emparée le 8, avec le concours de la flottille, du Tron-Cau, du fort de Naon, des ouvrages de Yen-Dinh et de la hauteur de Doson, après une série de combats vivement menés. Dès le 9 au soir, elle se mettait en communication avec la 1re brigade au moyen d'émissaires et de la télégraphie optique. Elle s'établissait solidement sur les positions conquises, poussait des reconnaissances en avant de son front, et parvenait ainsi à découvrir la ligne fortifiée occupée par l'ennemi entre le Trung-Son et Lag-Buoï.

Journée du 12.

Le 11, à deux heures de l'après-midi, la concentration du corps expéditionnaire était un fait accompli. Le général en chef donna l'ordre suivant pour la journée du 12 :

L'ennemi occupe une première ligne de défense dont la droite est appuyée à la hauteur du Trung-Son et la gauche au Song-Cau, vers le village de Val. Entre ce dernier village et celui de Lag-Buoï, un barrage ferme le fleuve. La 2e brigade partira de Doson à six heures du matin et se portera sur la ligne ennemie. La flottille, partant de Yen-Dinh, remontera le Song-Cau, détruira le barrage de Lag-Buoï et appuiera l'attaque de la 2e brigade. La 1re brigade quittera son cantonnement de Xam à six heures et demie du matin; elle se portera d'abord au marché de Chi, en suivant la rive gauche du canal des Rapides. Elle se dirigera ensuite sur le Trung-Son et s'en emparera.

A) *Description de la position ennemie.* — La position de l'ennemi, le 12 au matin, s'appuyait sur les hauteurs fortifiées de Trung-Son et au village retranché de Xuam-Hoa. En ce point la ligne se brisait vers une direction ouest-est, pour couvrir une bouche accentuée du Song-Cau et le barrage de Lag-Buoï. Ce barrage était défendu par une forte batterie bien armée et par un fortin sur la rive droite, par des redoutes étagées sur la rive gauche. Entre le village de Xuam-Hoa et le barrage existaient sept redoutes carrées. C'est sur le Trung-Son que les Chinois avaient établi leurs principales défenses. Les sommets de ce massif étaient couronnés de quatre forts, dont les feux se concentraient sur la route d'Haïdzuong à Bac-Ninh, qui passe à l'est de ces pentes.

Cette route était également commandée par un cinquième fort,

situé au sommet d'un cône isolé à l'ouest du massif. L'ennemi, surpris par la manœuvre qui allait placer le corps expéditionnaire sur les derrières de son système de défense, avait en outre fortifié à la hâte les villages placés à l'est et au pied du massif. Le fort le plus élevé de Trung-Son se trouve à une altitude de 300 mètres. Ce massif important constituait donc la clé de la position. C'est là que *Lu-Vinh-Phuoc* et le généralissime chinois *Huang-Qué-Lang* s'étaient portés. Le Trung-Son commande la plaine à une grande distance. Sa prise mettait sous notre canon les défenses immédiates de Bac-Ninh. Elle devait à elle seule faire tomber la place.

B) Marche de la 1re brigade. — La 1re brigade, débouchant du marché Chi, s'éleva vers le nord, dans le double but de se rapprocher de la 2e brigade et de déborder par le nord les défenses de Trung-Son.

A midi cinquante minutes, le général en chef lui donnait l'ordre de prendre ses dispositions de combat. Les bataillons se déployaient immédiatement, tandis que l'artillerie, traversant la rizière, allait prendre position et commençait à canonner les pentes du Trung-Son. Après une préparation qui durait près d'une heure, la première ligne d'infanterie s'ébranlait, soutenue par une deuxième ligne formant réserve.

Les villages aux pieds des pentes, les premiers sommets du Trung-Son sont enlevés avec entrain.

Sans reprendre haleine, notre infanterie poursuit de ses feux l'ennemi qui cherche à gagner les pitons les plus élevés, et se porte bientôt en avant, pour briser la dernière résistance, sur la deuxième ligne de forts.

Un bataillon d'infanterie de marine, un bataillon de tirailleurs algériens, le bataillon de marins fusiliers, les tirailleurs annamites et tonkinois couronnent bientôt les crêtes.

L'ennemi est en fuite sur la route de Bac-Ninh.

Il était quatre heures du soir.

L'ennemi nous avait abandonné ses cadavres, de la poudre en grande quantité, quatre-vingt mille cartouches Remington, plusieurs étendards, une centaine d'uniformes, des approvisionnements de toute nature.

C) Marche de la 2e brigade. — La 2e brigade et la flottille avaient pour mission de s'emparer des villages qui s'échelonnaient depuis les dernières pentes de Trung-Son jusqu'au Song-Cau, ainsi que du barrage de Lag-Buoï.

La 2e brigade, cantonnée dans les villages, autour de ses positions de Doson, avait rompu à six heures trente minutes du matin et pris son ordre de combat en arrière des villages formant rideau, à trois kilomètres en avant de l'ancien fort de Doson, face à Xuam-Hoâ. Les reconnaissances ayant permis de se rendre compte de la posi-

tion de l'ennemi, le général commandant la 2e brigade s'était décidé à faire une fausse attaque sur les retranchements du barrage, et à percer la ligne ennemie à la cathédrale de Keroï. Il devait ainsi enlever Xuam-Hoâ et faire tomber tous les ouvrages du barrage en les débordant. A huit heures, le point de direction de marche de la brigade était donné sur la cathédrale de Kéroï, et à neuf heures l'avant-garde ouvrait le feu.

Pendant ces mouvements de la 2e brigade, la flottille s'était avancée sur le Song-Cau. Elle avait pour instruction : maintenir sa tête en arrière du pavillon de rectification, porté par le corps de débarquement, qui était lui-même en échelon derrière la droite de la 2e brigade ; ouvrir le feu sur la batterie et les ouvrages du barrage ; ces ouvrages ruinés, diriger son feu sur les ouvrages de la rive gauche, s'avancer ensuite jusqu'au barrage et commencer aussitôt les travaux nécessaires pour obtenir un passage praticable aux canonnières et aux jonques.

A onze heures, nos premières troupes avaient pénétré dans Kéroï et Xuam-Hoâ.

L'ennemi inquiet de la marche de la 1re brigade sur Trung-Son, vigoureusement attaqué par la 2e brigade, se repliait en désordre vers la route de Bac-Ninh qui allait devenir dangereuse pour lui, après la prise de Trung-Son. Il ne donnait même pas le temps à la 1re brigade de gravir les pentes du massif et d'en chassser les défenseurs.

Pendant que ces mouvements s'exécutaient, les trois compagnies de débarquement et la flottille rejetaient hors de leurs positions toute la défense des ouvrages du barrage.

En présence de la débandade de l'ennemi, le général commandant la 2e brigade, voyant les progrès de la 1re brigade, se décidait à pousser de l'avant. Il lançait immédiatement des troupes sur le fort et le barrage de Dap-Cau. A quatre heures, la route de Lang-Son était interdite à l'ennemi. Le fort de Dap-Cau était à nous. C'était le plus important des quatre ouvrages qui couvraient la ligne de retraite de l'ennemi. Sa prise entraînait l'évacuation successive de tous les autres. L'ennemi, débandé, était en pleine déroute et ses fuyards se dirigeaient par un détour sur les routes de Lang-Son et de Thaï-Nguyen.

Quelques coups de canon tirés sur Bac-Ninh suffisaient à briser la dernière résistance et bientôt deux bataillons d'infanterie, sans sacs, se portant en avant, entraient sans coup férir dans la place. A cinq heures cinquante du soir, le drapeau français flottait sur la grande tour de la citadelle.

L'ennemi, qui comptait 25 à 30,000 hommes, s'était enfui en laissant en notre pouvoir une place où il avait accumulé depuis plusieurs mois des défenses sérieuses, où il avait envoyé ses meilleures

troupes et ses chefs les plus renommés, devant laquelle enfin il s'était vanté d'arrêter l'élan de nos troupes.

Il nous abandonnait une centaine de canons, une batterie Krupp, quantité de fusils se chargeant par la culasse, des munitions (poudre et cartouches), et enfin de nombreux étendards. Il a appris à ses dépens que l'armée française a conservé ses qualités manœuvrières et que nos soldats sont restés fidèles à la tradition de leurs devanciers.

Pendant ces six journées de fatigues et de combats, aucune défaillance ne s'est manifestée. Officiers, soldats et marins ont montré un entrain, un dévouement, une énergie, une sûreté de manœuvre vraiment remarquables.

Un rapport détaillé sur la poursuite de l'ennemi dans la direction de Lang-Son et de Thaï-Nguyen sera envoyé ultérieurement.

Au quartier-général, à Hanoï, le 21 mars 1884.

Général MILLOT.

Depuis lors les affaires ont pris une tournure moins favorable aux armes françaises. A la suite d'un échec dans la direction de Lang-Son les opérations du général Millot ont dû chômer, et celui-ci a été rappelé. Voici l'ordre du jour qu'il a adressé aux troupes du corps expéditionnaire du Tonkin lorsqu'il a pris congé d'elles pour rentrer en France :

Officiers, sous-officiers, soldats et marins,

Autorisé par le gouvernement à rentrer en France, je vous remercie du concours que vous m'avez prêté, de l'énergie et de l'entrain que vous avez mis à me seconder dans l'accomplissement de ma mission.

Je me plais à reconnaître que vous avez été aussi braves devant l'ennemi que disciplinés dans vos cantonnements, et que l'établissement du protectorat de la France sur le territoire du Tonkin est la consécration de votre attitude virile pendant toute la campagne.

Après vous avoir commandés dans trois affaires capitales qui ont décidé la conquête du Tonkin, après vous avoir dirigé dans quarante-sept combats plus ou moins importants, je vous quitte, malade de chagrin et d'autant plus désolé, que nous sommes restés en face les uns des autres, sans peur et sans reproche, bien qu'on ait eu le triste courage de dénaturer l'affaire de Lang-Son, où vous avez cependant fait preuve d'une ténacité si remarquable, que vous avez rassuré ceux qui aiment l'armée et leur pays.

Je n'ai plus qu'un conseil à vous donner : Soyez pour mon successeur, le général Brière de l'Isle, ce que vous avez été pour moi, et n'oubliez pas, surtout, que votre présence dans le pays sera d'autant plus facilement acceptée, que vous perdrez moins de vue les ten-

dances et les aspirations françaises des laborieuses populations qui l'habitent.

Au quartier général, à Hanoï, le 1er septembre 1884.

Le général commandant en chef
le corps expéditionnaire du Tonkin. — Signé : MILLOT. »

Le *Journal officiel français* du 24 octobre publie la note suivante :

« Le général Millot a été reçu hier matin par le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, par le ministre de la marine et par le ministre de la guerre ; il leur a rendu compte de la mission diplomatique et militaire qu'il a remplie au Tonkin, et que la maladie l'a obligé d'interrompre. Les membres du Gouvernement ont exprimé au général toute leur satisfaction pour les services signalés qu'il vient de rendre comme commandant en chef du corps expéditionnaire. »

Le texte de l'ordre du jour que le général Brière de l'Isle, en prenant le commandement en chef du corps expéditionnaire, a adressé aux troupes de sa 1re brigade, vient à point compléter les renseignements des documents ci-dessus :

Au moment de quitter la 1re brigade, pour prendre le commandement en chef provisoire du corps expéditionnaire, j'ai le devoir de remercier les officiers, sous-officiers et soldats des 1er et 2e régiments de marche, de toutes les satisfactions de chef qu'ils m'ont fait éprouver par la manifestation constante de leurs excellentes qualités physiques et morales de troupes d'élite.

Bac-Ninh était à peine aux mains du corps expéditionnaire, après des fatigues inouies que la 1re brigade s'élançait à la poursuite de l'ennemi : la citadelle Yen-Thé, surprise par une marche rapide de 30 kilomètres, étaient brillamment enlevée.

Trois jours plus tard, c'était le tour de la citadelle de Thaï-Nguyen. Un mois après Bac-Ninh, nous étions à Hang-Hoâ. Au retour, quand la saison commandait déjà le repos, de nouvelles marches nous étaient commandées pour occuper les garnisons du Daï, pour retourner plusieurs fois à Thaï-Nguyen, puis vous participiez à l'expédition de Tuyen-Quan. Un peu plus tard, au fort de la mauvaise saison, un bataillon prenait la route de Lang-Son. Chacun sait comment il a combattu héroïquement un ennemi vingt fois supérieur en nombre ; ce douloureux fait d'armes est aussi glorieux pour lui que le plus éclatant succès. — Hier encore, les garnisons de Nam-Dinh, de Ninh-Binh, et Phu-ly dispersaient sur la rive gauche du Daï de nombreuses bandes de rebelles, dans des conditions qui leur méritaient les vives félicitations du général commandant en chef.

Officiers, sous-officiers et soldats de la 1re brigade,

Vous aviez déjà au Tonkin deux noms glorieux à inscrire sur vos drapeaux : Phu-Sa et Sontay. — Je vous ai rappelé ce que vous avez fait depuis lors, afin que, après avoir considéré le passé avec orgueil, vous regardiez l'avenir de l'œil des hommes forts, des soldats éprouvés, qui n'ont qu'une crainte : c'est de ne pas voir leurs nombreux ennemis à assez courte distance.

Le chef qui sera à votre tête, si je ne reviens pas prendre le commandement direct, sera aussi fier que je le suis d'avoir à commander à des hommes tels que vous.

Haï-Phong, le 6 septembre 1884.

Pendant ce temps la marine avait été chargée d'agir activement de son côté, et elle remplit vaillamment sa mission, comme on peut en juger par le rapport ci-après que le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le vice-amiral Courbet, commandant en chef l'escadre de l'Extrême-Orient, sur les « opérations dans la rivière Min du 23 au 30 août 1884 ».

Matsou, le 11 septembre 1884.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations exécutées dans la rivière Min par une partie des forces navales placées sous mon commandement.

Le 22 août, vers 5 heures du soir, arriva par télégramme l'autorisation d'ouvrir le feu.

Se trouvaient au mouillage de Pagoda : *Volta*, portant mon pavillon ; *Duguay-Trouin*, *Villars*, d'*Estaing*, *Lynx*, *Vipère*, *Aspic*, plus les torpilleurs 45 et 46.

Les Chinois y avaient rassemblé 11 bâtiments de guerre, savoir :

Le croiseur *Yang-ou* ; 5 transports-avisos, *Tchen-Hang*, *Yong Pao*, *Fou-Po*, *Fey-Yûne*, *Tsi-Ngan ;* 1 aviso de flottille, *I. Sing ;* 1 canonnière-aviso, *Tchen-oueï ;* 3 canonnières, *Fou-Sing*, *Fou-Sheng*, *Kien-Sheng*, ces deux dernières du type alphabétique.

Plus, 12 grandes joncques de guerre.

Ils avaient, en outre, armé 7 canots-torpilles à vapeur, 3 ou 4 à l'aviron et disposé un certain nombre de brûlots.

Le *Château-Renaud* et la *Saône*, détachée au mouillage de Quantao, en amont de la passe Kimpaï, avaient pour mission de s'opposer à ce que les Chinois obstruassent cette passe, soit en coulant une trentaine de jonques chargées de pierres, réunies aux environs, soit en mouillant des torpilles.

Il y avait, d'ailleurs, sur la rade de Pagoda, mais en aval :

3 bâtiments de guerre anglais, *Vigilant*, portant le pavillon du vice-amiral Dowel, *Champion* et *Saphir*.

La corvette américaine *Entreprise*.

Quelques bâtiments de commerce à vapeur et à voiles.

Le vice-consul de France à Foutchéou, que j'avais prié de se rendre en temps opportun à bord du *Volta*, apprit immédiatement les décisions du gouvernement et remonta à Foutchéou pour amener son pavillon et pour prévenir le vice-roi et les consuls que je comptais ouvrir le feu dans la journée du lendemain. De mon côté, j'informai l'amiral anglais le soir même, le commandant de la corvette américaine le lendemain de grand matin, et j'invitai le vice-consul anglais de Pagoda à avertir les bâtiments marchands. La plupart de ceux-ci étaient, d'ailleurs, ainsi que les bâtiments de guerre, déjà mouillés hors des limites où, suivant toutes probabilités, l'action devait se passer.

Le 23 au matin, M. de Bazaure revint, m'informa que son pavillon était amené, que les consuls recevraient à huit heures du matin l'avis de mes intentions, que le vice-roi le recevrait à dix heures. Ces avis étaient pure formalité, car personne n'ignorait, dès le 22, que le 23 j'ouvrirais le feu. En règle vis-à-vis de tout le monde, il ne me restait plus qu'à choisir le moment le plus favorable pour détruire d'abord les bâtiments de guerre, les jonques de guerre et les canots torpilles dont ceux-là s'étaient flanqués. En vue de ce premier objectif, le commencement du jusant était tout indiqué par les positions respectives des forces navales sur une rade étroite où l'espace et la violence des courants rendaient les évolutions très difficiles. Le jusant commençait , du reste, quelques heures après le moment où vice-roi et consuls seraient officiellement avisés. Je fixai donc deux heures de l'après-midi.

Dès le matin, les bâtiments des deux nations étaient sous les feux prêts à filer les chaînes et à marcher. Pendant toute la durée du flot, de neuf heures et demie à une heure et demie, les Chinois firent ostensiblement leurs préparatifs d'appareillage et de combat; plusieurs même de leurs canots-torpilles vinrent faire autour du *Volta* des feintes d'attaque, se retirant dès qu'ils apercevaient un canon ou un hotchkiss braqué sur eux. Vers une heure quarante-cinq je signalai de lever l'ancre et de se tenir prêt à attaquer conformément au plan. Voici en quoi il consistait :

Dès le début, les torpilleurs 45 et 46 s'élanceraient respectivement sur le *Fou-Po* et le *Yang-Ou* soutenus par l'artillerie et la mousqueterie bâbord du *Volta ;* ce croiseur ouvrirait aussi le feu par tribord sur les jonques de guerre dont il était le principal point de mire. En même temps, les trois canonnières *Aspic, Vipère, Lynx,* laissant sur tribord le *Volta,* les torpilleurs le *Fou-Po* et le *Yang-ou,* se porteraient rapidement à la hauteur de l'arsenal et livreraient combat aux trois canonnières et aux trois transports avisos qui s'y trouvaient. Quatre canots à vapeur armés en guerre, sous les ordres de M. le lieutenant de vaisseau de Lapeyrère, devaient protéger le *Volta,* la *Vipère,* le *Lynx* et l'*Aspic* contre les canots-torpilles chinois.

Duguay-Trouin, *Villars*, d'*Estaing* devaient réduire les 3 bâtiments mouillés auprès d'eux avec leur artillerie d'un bord, battre les jonques de guerre en enfilade avec l'autre bord, plus une batterie de 3 Krupp voisine de la pagode et les trois batteries, de Krupp également, qui dominaient l'arsenal. Leurs canots à vapeur armés en guerre pareraient aux attaques des canots-torpilles ennemis. Aussitôt après que les 3 bâtiments seraient hors de combat, le d'*Estaing* devait se placer à l'ouvert de l'arroyo de la Douane afin d'y couler un certain nombre de jonques que l'on disait armées pour l'abordage.

Ce plan fut exécuté avec un ensemble parfait. Tous les bâtiments ouvrirent le feu pendant que les torpilleurs attaquaient ; les Chinois répondirent immédiatement. Il faisait presque calme ; pendant quelques minutes, un nuage de fumée enveloppa les combattants, une grêle de projectiles siffla autour d'eux. A la première éclaircie, nous aperçûmes le *Yangou* qui se jetait à la côte après avoir été crevé par le torpilleur 46, capitaine Douzans, plusieurs jonques de guerre en partie coulées ; le *Fou-Po* atteint par le torpilleur 45, capitaine Latour, mais d'une facon moins désastreuse, continuait de résister ; les bâtiments en amont paraissaient avoir déjà de graves avaries.

Le *Fey-Yune*, le *Tsi-Ngan* et le *Tchen-Oueï*, désemparés et incendiés par les obus du *Duguay-Trouin*, du *Villars* et du d'*Estaing*, étaient emportés par le courant, s'échouaient, puis coulaient à quelques milles en aval. Ce fut un peu plus tard le sort des deux canonnières du type alphabétique. Après le premier choc, le feu se ralentit sensiblement ; nos coups, très bien dirigés, achevaient la destruction de toute la flottille chinoise.

Le *Yong-Pao* et le *I. Sing*, grâce à leur faible tirant d'eau, gagnèrent le haut de la rivière où nos canonnières ne purent les poursuivre ; mais leurs avaries étaient déjà telles que tous deux durent s'échouer d'abord, puis ont coulé. Il ne reste donc plus que des débris de la flottille chinoise.

Les efforts de nos canonnières se concentrèrent ensuite sur le matériel flottant qui se trouvait devant l'arsenal et sur l'arsenal lui-même, pendant que les autres bâtiments éteignaient le feu des batteries de l'arsenal et de la pagode de l'ile Losing.

La *Triomphante*, arrivée un peu avant deux heures et mouillée en aval de la pagode, ouvrit le feu sur les objectifs qui étaient à portée de ses canons, et notamment sur ces batteries. C'est de la première que partit un obus dont les éclats tuèrent deux hommes du *Volta* et blessèrent mon aide de camp M. Ravel ainsi que trois matelots.

Les canots-torpilles chinois qui paradaient les jours précédents et qui le matin même essayaient de nous menacer, disparurent un peu

avant l'action, cherchant un refuge, les uns dans le haut de la rivière, les autres dans l'arroyo de la Douane. M. de Lapeyrère essaya vainement d'atteindre les premiers, puis il dirigea les efforts de ses canots contre le *Fou-Po*, qui aurait peut-être réussi à s'échapper dans le haut de la rivière, le prit à l'abordage et alla l'échouer en aval du mouillage, où il finit par couler.

Vers la fin de la journée, nos canots en guerre allèrent relancer les canots-torpilles réfugiés dans l'arroyo de la Douane et les mirent hors de service ; en même temps ils commencèrent la destruction des jonques et sampans qui paraissaient y avoir été préparés comme brûlots.

En prévision des surprises que les Chinois ménageaient la nuit suivante avec ceux de ces mêmes brûlots qui restaient encore à leur disposition, je fis prendre le soir aux bâtiments un mouillage d'où ils devaient les apercevoir à distance et pourraient s'en préserver en appareillant momentanément. Ces précautions étaient commandées, d'ailleurs, par la certitude de voir remonter au flot et redescendre au jusant les épaves en feu des bâtiments coulés. On devait aussi s'attendre à ce que quelque canot-torpille se remontrât ; c'est ce qui arriva. La nuit du 23 au 24 fut un qui-vive continuel. La plupart des bâtiments durent appareiller trois ou quatre fois. Cependant le coup d'essai des Chinois n'avait pas été heureux. Vers 9 heures du soir, à la fin du jusant, le *Tchen-Hong,* mis en feu par nos obus, était poussé vers notre mouillage par deux grandes jonques que montaient une trentaine de matelots ; quelques coups de canons du d'*Estaing,* mouillé en vedette, coulèrent les jonques et leurs équipages, mais le transport continua à dériver au courant et menaça successivement plusieurs bâtiments.

Le 24, mon premier soin fut de continuer la destruction des jonques ou épaves en ignition, des brûlots préparés soit dans l'arroyo de la Douane, soit en amont de l'arsenal. Deux séries de canots en guerre, commandées, l'une par M. Peyronnet, l'autre par M. de Lapeyrère, en furent chargées.

J'appareillai avec le *Volta* et les trois canonnières pour appuyer le mouvement de la seconde et en même temps pour poursuivre le bombardement de l'arsenal. Pendant l'après-midi, nos obus de 28 kilogrammes démolirent tout ce qui n'était pas au-dessus de leur forces ; le tir dirigé sur les ateliers et magasins ou sur un croiseur en achèvement, y a produit de grands dégâts, mais point autant que je l'aurais désiré. Avec du 14 centimètres, on ne pouvait obtenir davantage.

La fonderie, l'ajustage, l'atelier de dessin, ont des avaries considérables, la coque du croiseur est criblée de trous, etc., mais pour détruire l'arsenal, il n'eût pas suffi d'y l'ancer un grand nombre d'obus du même calibre, il eût fallu du 24 centimètres, tout au moins du 19

centimètres, c'est à dire amener à portée la *Triomphante* ou le *Duguay-Trouin*. Les pilotes m'ont déclaré catégoriquement que cela était impossible, même pendant une seule heure avant, et une seule heure après la pleine mer, Des sondes, faites par M. Reynaud, dans ce but spécial ont confirmé l'opinion des pilotes.

Je me bornai à faire enlever, le 25 au matin, par les compagnies du *Duguay-Trouin* et de la *Triomphante* la batterie de trois Krupp de la pagode ; ses défenseurs l'avaient abandonnée quand nos hommes y arrivèrent ; mais nous vîmes bientôt descendre des hauteurs grand nombre de soldats ; le feu de nos embarcations en guerre et quelques obus de 24 centimètres les maintinrent au-delà de la langue de sable qui relie à mi-marée l'île Losing au continent. A dix heures du matin, embarcations et compagnies rentraient à bord, rapportant les trois canons.

Il ne restait plus rien à faire à Pagoda, rien du moins que nos moyens nous permissent de tenter. Je quittai le *Volta* et mis mon pavillon sur le *Duguay-Trouin*. Tous les pavillons appareillèrent après le dîner des équipages pour entreprendre la destruction des forts de la Rivière.

A 1 heure 30, mouillage en amont de l'île Couding ; le fil du télégraphe qui relie tous les forts entre eux et à l'arsenal est coupé tout d'abord ; il s'agit ensuite de démolir une batterie casematée armée d'un Armstrong de 21 cent. 5, qui enfile la passe Mingan. Les canons du *Duguay-Trouin* et de la *Triomphante* sont seuls capables de produire quelque effet ; en moins d'une heure, la batterie, prise à revers, est gravement endommagée ; les canons de l'île Couding, qui auraient pu nous battre, se taisent ; quelques obus de 14 centimètres, bien pointés, nous convainquent qu'elle est abandonnée.

Les compagnies de débarquement du *Villars* et du *d'Estaing* sont mises à terre sous les ordres du commandant Sango, afin de soutenir une escouade de torpilleurs chargés de briser le canon Armstrong avec du fulmi-coton. De forts remous de courant et l'insuffisance de nos canots à vapeur, augmentent de beaucoup les difficultés du transport de ce personnel. Les Chinois ne songent pas à nous inquiéter. Tout le monde est rentré à bord à la nuit tombante.

Le lendemain 26, attaque des autres batteries de la passe Mingan. *Duguay-Trouin* et *Triomphante*, principalement chargés des cinq batteries casematées, envoyèrent, chemin faisant, quelques bordées très efficaces sur les autres. La batterie Mingan fait un semblant de résistance, les obus du *Villars* et du *d'Estaing* achèvent de la désemparer, après quoi une escouade de torpilleurs, soutenue par une compagnie de débarquement, sous les ordres de M. le commandant Le Pontois, va briser les pièces.

L'opération était à peine terminée qu'une fusillade nourrie part des hauteurs voisines où s'élève la maison du Tao-Tai-Fan chargé

de la défense de la rivière. Nos embarcations ripostent aussitôt ; le *Villars* et le *d'Estaing* les appuient avec quelques obus de 14 centimètres et quelques coups de hotschkiss ; cela suffit pour dissiper les tirailleurs ennemis.

En même temps, le *Volta* et les trois cannonnières, mouillés près des forts de l'île Couding, soutiennent une autre escouade de torpilleurs et une autre compagnie de débarquement placées sous les ordres de M. le lieutenant de vaisseau Fontaine, pour brûler les logements et briser les canons de ce fort. Elles ne sont pas plus inquiétées que celles de la veille.

De leur côté, le *Duguay-Trouin* et la *Triomphante* démolissent toutes les autres batteries, notamment une des batteries casematées de la rive droite, blindée au moyen de 15 feuilles de tôle de 2 centimètres d'épaisseur solidement boulonnées ensemble. Les défenseurs de ces batteries les ont abandonnées et se sont réfugiés dans les montagnes environnantes d'où nos fusils ou nos hotschkiss délogent ceux qui se montrent. Avant la fin du jour, nos torpilleurs ont brisé les 6 pièces des casemates de la rive gauche et deux de celles de la rive droite. La matinée du lendemain est consacrée à briser le reste. Il faut plusieurs heures, mais nous ne saurions appareiller avant le flot, c'est-à-dire avant une heure du soir.

Vers deux heures et demie, tous les bâtiments ont rallié le *Château-Renaud* et la *Saône* en amont de la passe Kimpaï. Ceux-ci ont fait bonne garde. La surveillance, assez facile le jour, ne laissait pas de présenter la nuit de très sérieuses difficultés. Il a fallu d'abord faire évacuer le camp de Quantao, ensuite multiplier les rondes d'embarcations, employer la lumière électrique presque constamment, etc., mais on a réussi. Les jonques de pierres sont alignées sur la rive droite, le radeau disposé pour compléter la fermeture de la passe est échoué sur la rive gauche.

Le commandant Boulineau a tout préparé pour détruire les jonques ; soutenues par la *Vipère* et *Aspic,* ses embarcations se mettent à l'œuvre ; une vive fusillade part du camp retranché de Kimpaï, mais ne les force point à suspendre l'opération ; à six heures du soir, toutes les jonques sont coulées ou incendiées. C'est là que M. le lieutenant de vaisseau Bouët-Villaumez a été tué et, auprès de lui, M. l'enseigne de vaisseau Charlier et quelques hommes de la *Vipère* blessés.

En même temps, les croiseurs canonnent les camps en vue, et le *Duguay-Trouin* et la *Triomphante* s'avancent en aval du banc du milieu pour reconnaître les ouvrages de la passe et commencer l'attaque. A leur approche deux batteries de 14 centimètres, récemment établies pour enfiler la rivière, ouvrirent le feu. En moins d'une demi heure, ces batteries ne donnaient plus signe de vie, cependant elles n'étaient point démontées ; force fut de remettre cela au lende-

main, car il fallait remonter en amont du banc du milieu pour trouver un mouillage de nuit convenable. N'eût été la sécurité des navires, j'aurais dû m'y résoudre pour celle des équipages ; à l'ouvert de la passe, nous étions très près de la rive gauche, dominés par ses collines boisées où, sans courir le moindre risque, des tirailleurs nous auraient causé des pertes très sérieuses. Nous reconnûmes, le lendemain, que ce n'était pas un excès de précaution.

Le 28, dès quatre du matin, le *Duguay-Trouin* et la *Triomphante* appareillent ; au petit jour ils ouvrent le feu sur les deux batteries déjà attaquées la veille. Celles-ci répondent d'abord avec une certaine vigueur, mais cela ne dure pas. C'est par la fusillade que les Chinois veulent surtout nous combattre. Il faut dire que la disposition naturelle du terrain et les travaux qu'ils y ont exécutés les favorisent à merveille dans cet étroit entonnoir. Sur la rive droite, des murs en terre crénelés et des maisons à mi-côte leur servent d'abri ; sur la rive gauche, ce sont les broussailles, puis une digue épaisse et enfin le village du Fort-Blanc. Nos canons de 14 centimètres et nos hotschkiss les délogent petit à petit ; nous les voyons fuir vers le camp de Kimpaï établi sur l'autre versant de la montagne, beaucoup tombent en chemin.

Les obus des croiseurs restés en arrière inquiètent les autres jusque dans le camp même ; un obus heureux produit l'explosion du magasin à cartouches, cela complète le désarroi. Sur la rive gauche, le village leur offre d'abord un refuge d'où l'incendie les chasse bientôt.

Pendant ce temps-là, les gros calibres font de larges brêches dans la batterie casematée, blindée avec des plaques de 15 centimètres, ainsi que dans la batterie casematée du Fort-Blanc, démontent tous les canons en barbette voisins, et notamment un canon Krupp de 21 centimètres qui bat toute la passe du côté du large. J'essaye de compléter cette œuvre de destruction en brisant les pièces au fulmicoton.

On réussit pour une demi-douzaine de pièces de la rive droite, mais des hauteurs Kimpaï recommence un feu de tirailleurs auquel nous ripostons du bord sans parvenir à l'éteindre complètement. De plus, les points de débarquement sur la rive gauche sont garnis de torpilles électriques dont nous distinguons les fils ; la *Triomphante* en fait éclater trois à coups de hotschkiss. Nos compagnies de débarquement auraient certainement éprouvé, de ce côté, des pertes très considérables. Le résultat à obtenir ne compensant pas les sacrifices probables, je me résigne à aller plus loin. Il nous reste à démonter sur la rive gauche les deux batteries n° 5 et n° 6, plus les canons du fort n° 1.

La batterie n° 5 paraît abandonnée ; après quelques coups de canon, j'envoie briser ses pièces. L'opération est troublée par plusieurs

boulets tirés à tout hasard de la batterie nº 6 et qui ne sauraient porter ; mais au même instant, une troupe nombreuse descend du fort nº 2 et nous fait éprouver quelques pertes. Le commandant Sango, chef de l'expédition, est blessé, 2 officiers et 8 hommes ne peuvent rallier et trouvent un abri derrière la muraille d'un vapeur échoué à proximité. Nos obus déblaient promptement la place. J'envoie l'*Aspic* et le *Lynx* mouiller dans l'est et à petite distance de la batterie nº 5, de façon à enfiler le vallon qui conduit au fort nº 2. Sous cette protection, une embarcation armée en guerre dégage sans coup férir et ramène à bord les retardataires de l'expédition. En même temps, on achève l'opération interrompue la veille, les 3 canons sont brisés.

La batterie nº 6 et celle du fort nº 1 étaient encore intactes ; mais je ne m'en préoccupais nullement, certain de les démonter sans difficulté. Nous nous trouvions le 28 au soir devant un obstacle autrement sérieux, s'il fallait en croire nos renseignements puisés aux meilleures sources. Depuis longtemps, une file de radeaux avait été disposée entre l'île de la passe et l'île Salamis, de façon toutefois à laisser un passage suffisamment large du côté de celle-ci. Les pilotes affirmaient que ces radeaux soutenaient des torpilles électriques. Nous les retrouvâmes dans la même position qu'il y a un mois ; le passage libre semblait toujours exister.

Cependant, on y apercevait un certain nombre de bouées tout récemment posées ; un vapeur allemand, qui apportait des troupes le 25, avait été averti de ne point s'y engager sans un pilote expédié du fort Kimpaï ; enfin divers avis me faisaient craindre qu'il y eût là des torpilles. Il était essentiel de dissiper toute incertitude avant de franchir cette ligne, quelque temps que nous dussions y employer. Du point où se trouvaient le *Duguay-Trouin* et la *Triomphante*, j'étais, d'ailleurs, en communication avec le télégraphe du Pic-Aigu, car les canonnières pouvaient suivre à haute mer le chenal au sud de l'île Salamis ; c'est par là que j'envoyai l'*Aspic* porter de nos nouvelles, et, sur la demande de l'amiral anglais, protéger le bateau du câble contre les attaques des pirates.

Dans la nuit du 28 au 29, nos embarcations draguèrent la passe qui nous inspirait des doutes et constatèrent l'état des radeaux. Cette double opération fut très habilement conduite par MM. Campion et Merlin, officiers torpilleurs du *Duguay-Trouin* et de la *Triomphante*.

Les radeaux supportaient simplement des chaînes disposées pour former un barrage étendu, que nous n'aurions eu aucune peine à briser ; les bouées nouvelles avaient toute l'apparence de corps morts de pêche, les dragages exécutés autour ne relevèrent rien qui pût faire soupçonner la présence de torpilles.

Le 29, dès le commencement du flot, le *Duguay-Trouin* alla

mouiller dans l'est des radeaux, en bonne position pour canonner la batterie n° 6, le fort n° 2 et le fort n° 1 ; en même temps, les autres bâtiments de l'escadre sortirent de la rivière et la plupart gagnèrent, dans la même marée, le mouillage de Matsou. Lorsque tous eurent franchi la passe Kimpaï, la *Triomphante* appareilla à son tour, et vint se placer à petite distance du *Duguay-Trouin*. Deux heures plus tard, il n'y avait plus une seule pièce ennemie capable de servir ; les Chinois, plus soucieux sans doute de la sécurité de leurs troupes, avaient à peine essayé de riposter.

Sur ces entrefaites arriva le *La Galissonnière* qui, retenu à Kélung par un coup de vent violent, n'avait pu rallier mon pavillon à temps. Le 25, aussitôt qu'il put avoir un pilote, l'amiral Lespès vint prendre le mouillage de Woga d'où il espérait battre les ouvrages de la passe Kimpaï ; mais réduit, grâce à l'étroitesse du chenal et à la violence du courant, à n'employer que le canon de tourelle tribord pendant que plusieurs des batteries de la passe le menaçaient, il jugea nécessaire, après quelques coups de canon, de prendre une position moins défavorable.

Le *La Galissonnière* changeait de mouillage, quand un obus de 21 centimètres, lancé par le canon barbette du Fort-Blanc, l'atteignit à tribord devant, fit un trou dans la muraille en tôle, tua un homme et en blessa plusieurs autres.

Le 30, *Duguay-Trouin*, *La Galissonnière* et *Triomphante* mouillaient à Matsou vers la fin de l'après-midi. L'*Aspic* seul restait à Pic-Aigu pour garder le câble jusqu'à ce qu'une canonnière anglaise, appelée de Hong-Kong dans ce but, fût venue le remplacer.

Nous avons éprouvé des pertes cruelles : 10 tués, dont 1 officier, 48 blessés, dont 6 officiers.

Quant aux Chinois, impossible de songer à une évaluation un peu précisé. Le chiffre fantastique inspiré par la terreur des premiers jours a fait place au chiffre très admissible de 2 à 3,000 tués ou blessés.

Les bâtiments de l'escadre sont en train de pourvoir avec leurs moyens à diverses réparations, ainsi qu'aux visites des machines, en même temps qu'ils complètent leur combustible.

La *Nive* les a approvisionnés de vivres jusqu'au 15 novembre.

Tel est, monsieur le ministre, le résumé sommaire des faits accomplis pendant cette rude semaine. Je suis heureux de vous dire que jamais états-majors et équipages ne seront mieux à la hauteur d'une semblable situation. Durant le mois précédent, j'avais eu la satisfaction de constater avec quelle énergie les uns et les autres supportaient les fatigues d'un qui-vive permanent en branle-bas de combat, les feux allumés ; la perspective d'une action prochaine était dans l'air, chacun l'attendait avec une secrète impatience, mais aussi avec une pleine confiance dans le succès.

La brillante journée du 23 a justifié toutes nos prévisions. Bien que les opérations des jours suivants fussent d'un genre moins entraînant, l'ardeur générale ne s'est calmée que le jour où le dernier canon chinois a été démonté.

Je suis vraiment fier de commander à des officiers, à des équipages que l'amour de la Patrie anime à un si haut degré. La France peut tout attendre de leur bravoure et de leur dévouement.

Je suis avec un profond respect, monsieur le ministre, votre très obéissant serviteur. Signé : A. COURBET.

Au Tonkin le mois d'octobre s'est ouvert par de nouveaux faits d'armes. Le *Progrès militaire*, de Paris, du 18 octobre les résume comme suit :

Tandis que la flotte continuait dans l'île Formose l'exercice des représailles ayant pour but d'amener la Chine à composition, les hostilités se sont rouvertes au Tonkin avec une vivacité nouvelle. C'était chose facile à prévoir pour plusieurs raisons. D'abord la saison chaude touchait à sa fin, et les mouvements des troupes allaient devenir moins pénibles. Puis les Chinois devaient avoir achevé de masser des troupes sur la frontière tonkinoise, en face du Delta. Et la nouvelle évidemment à eux connue de l'affaiblissement du corps expéditionnaire par l'envoi de deux mille hommes à l'amiral Courbet, devait leur faire penser que le moment favorable était arrivé pour agir.

Donc, dans les premiers jours de ce mois, leurs colonnes partirent de Bac-Lé, dont on sait aujourd'hui qu'ils avaient fait leur centre principal de rassemblement, et s'avancèrent vers le Sud et le Sud-Est, en suivant simultanément les deux chemins entre lesquels se bifurque, à partir de Bac-Lé, la route qui vient de Lang-Son. La colonne de gauche atteignit le Loch-Nan le 3 octobre, et se heurta ce jour-là même aux quelques canonnières qui, stationnées sur ce cours d'eau, surveillaient la frontière de ce côté. Il y eut entre nos bâtiments et les Chinois un engagement de peu d'importance, et qui ne pouvait avoir d'issue décisive, une lutte entre des navires et des troupes à terre n'étant guère susceptible d'aboutir.

C'est à tort, du reste, qu'on a qualifié cette rencontre de « surprise. » Nos canonnières étaient sur le Loch-Nan en éclaireurs. La rencontre de l'ennemi ne pouvait les surprendre, puisqu'elles étaient là pour l'attendre. Seulement elles ne pouvaient deviner à l'avance le jour où le contact se produirait. Leur rôle était précisément de prévenir les autres.

C'est ce qu'elles firent, et immédiatement le lieutenant-colonel Donnier, à la tête d'une colonne formée de la légion étrangère, du bataillon du 111e et de quelques autres troupes, se porta à la rencontre des forces chinoises. Le 6, il les attaquait vigoureusement et les battait à ce qui s'est appelé l'affaire du Loch-Nan, d'après le nom du cours d'eau et d'un village nommé de même, non loin duquel eut lieu la rencontre.

La colonne chinoise, battue par le colonel Donnier, se replia dans la direction de Bac-Lé en reprenant la route par où elle était venue. Le général de Négrier essaya de la devancer sur ce point afin de lui couper la retraite. Dans ce but il partit en toute hâte de Phu-Long-Gian, notre poste avancé sur la route de Bac-Ninh à Bac-Lé et s'avança sur cette ville par la route directe, celle qui forme la branche ouest de la bifurcation et que suivait précisément la seconde colonne chinoise. D'où une rencontre avec cette dernière près de Lang-Kep à peu près à mi-chemin de Bac-Lé. La lutte fut plus chaude encore qu'à Loch-Nan. Les forces engagées de part et d'autre étaient plus importantes. C'était là en effet la route directe de Bac-Ninh et il est probable que le corps chinois envoyé dans cette direction était le plus gros des deux.

On sait quel fut le résultat. Le général de Négrier qui, de son côté, disposait de forces supérieures à celles du colonel Donnier, battit complètement les Chinois et parvint même à les couper de leur ligne de retraite sur Bac-Lé. Il les contraignit de se rejeter à l'ouest, en abandonnant chevaux, mulets et matériel et dans un état de désorganisation complète. Il est douteux que ce corps, dont les débris se sont retirés vers Yen-Thé et Taï-Nguyen où nous tenons garnison, puisse se rallier de sitôt et reprendre la campagne.

Le général de Négrier avait donc remporté un très beau succès dans cette journée du 8 octobre, et infligé à l'ennemi un véritable désastre. Toutefois il n'avait pas atteint précisément le but qu'il avait en vue, de devancer à Bac-Lé le corps chinois qui battait en retraite devant le colonel Donnier. Ce corps put donc regagner Bac-Lé, ou plutôt le camp retranché de Chu, installé un peu en avant de cette place, au pied des hauteurs qui s'élèvent au point même de bifurcation des deux routes et séparent les deux vallées du Song-Thuang et du Loch-Nan, distantes, en cet endroit, de quelques kilomètres à peine.

Les Chinois avaient très solidement fortifié ce point, déjà très

fort par sa situation naturelle. Aussi le colonel Donnier dut-il l'enlever de vive force dans la journée du 10 octobre, après un combat très vif. Le lendemain 11, il était obligé de défendre à son tour cette même position que les Chinois essayaient de reprendre. Battus définitivement, écrasés par le feu de l'artillerie qui leur a, paraît-il, surtout dans cette seconde journée, fait éprouver des pertes énormes, les troupes du camp de Chu se sont enfuies jusqu'à Truong-Khanh, c'est-à-dire à 20 kilomètres au-delà de Bac-Lé, sur la route de Lang Son, dont elles ne sont plus qu'à 45 kilomètres.

On ne sait encore si le général Brière de l'Isle, qui a pris le commandement direct des opérations les poursuivra plus loin et poussera jusqu'à Lang-Son. C'est là surtout une question d'effectif.

Et le commandant en chef ne peut oublier que si, par les coups vigoureux qui viennent d'être frappés, l'invasion chinoise venant du nord, des provinces de Kouang-Si et Kouang-Toung, est absolument arrêtée, une autre invasion est encore à craindre, celle qui viendrait de la province de Yunnam et, pénétrant au Tonkin par Lao-Kaï, y entrerait en suivant la vallée du Fleuve-Rouge.

Déjà, il y a quelque temps, et en prévision de cette invasion même, le général Brière a fait renforcer d'un bataillon la garnison de Hong-Hoà, qui, par une attaque venant de ce côté, serait la plus directement menacée. Mais il lui faudra de plus, si elle se produit, former des colonnes mobiles pour marcher au-devant d'elle et la refouler avec la même vigueur que celle venue des deux Kouang. Aussi l'on commence à se demander si les effectifs dont il dispose suffiront à cette multiple besogne, et si de nouveaux renforts ne seront pas nécessaires. Les Chinois en présence desquels nous nous trouvons sont bien armés, bien conduits, et font preuve d'une réelle valeur militaire. Ce sont évidemment les meilleures troupes du Céleste Empire, qui, fort heureusement, ne doit en avoir qu'un nombre assez restreint de la même qualité. Néanmoins, leur effectif doit être encore fort supérieur au nôtre; et, malgré les pertes énormes qu'elles ont subies, leur supériorité numérique ne laisse pas d'être assez inquiétante, d'autant que nous avons éprouvé nous-mêmes des pertes assez sensibles, dont la dépêche du 13 octobre n'a peut-être pas indiqué toute l'étendue.

Maintenant, comment renforcer nos troupes sans inconvénient sérieux pour notre armée continentale? On a beaucoup exagéré

les conséquences que pourrait avoir, en cas de mobilisation, la présence, au Tonkin, de quelques quatrièmes bataillons ou de quelques détachements bien choisis de l'armée d'Afrique. Il n'en est pas moins vrai qu'on doit éviter, autant que possible, d'augmenter le nombre des unités employées au Tonkin. Aussi, le meilleur moyen de renforcer nos troupes, si c'est nécessaire, sera-t-il de compléter à l'effectif de guerre, les bataillons et compagnies qui se trouvent là-bas. Partis à 600 hommes, portés plus tard à 800, ces bataillons ne sont plus guère aujourd'hui qu'à 700 hommes. En les complétant à 1,000 hommes, nous ajouterions, rien que pour les neuf bataillons de l'armée de terre, 2,700 hommes aux effectifs dont on dispose là-bas. Et cette addition, obtenue par un simple appel de volontaires puisés sur toute l'armée, pourrait se faire sans inconvénient aucun. Ce serait à peine un homme à prendre par compagnie d'infanterie.

Les compagnies du corps expéditionnaire seraient ainsi mises à l'effectif de guerre réglementaire de 250 hommes, et il conviendrait de leur donner quatre officiers, en y ajoutant le 3e lieutenant qu'elles devraient avoir en campagne. Inutile de dire qu'on trouverait facilement les officiers nécessaires en demandant des volontaires dans l'armée. Peut-être même ne serait-il pas sans avantage de faire appel aux officiers de réserve, en mettant à contribution la bonne volonté de ceux qui voudraient offrir leurs services pour la campagne du Tonkin, et parmi lesquels on choisirait soigneusement les plus capables et les plus solides. Il y aurait là une intéressante épreuve de nos cadres auxiliaires, qui serait comme une consécration de notre organisation militaire nouvelle.

Le départ pour le Tonkin a été ordonné aux 3e et 4e bataillons de la légion étrangère et au 2e bataillon du 1er tirailleurs. Ces trois bataillons s'embarqueront à Alger, du 18 au 20 novembre. En même temps partiront sur deux transports de commerce 1100 hommes destinés à porter à l'effectif de 1000 hommes les bataillons d'Afrique qui font partie depuis un an du corps expéditionnaire.

Faisant droit à une demande de renforts qui lui avait été adressée par l'amiral Courbet, le ministre de la Marine a demandé l'envoi à Formose du 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Ce bataillon, à l'effectif de 1100 hommes, sera rendu à Philippeville, prêt à embarquer le 20 novembre.

L'armée d'Afrique va ainsi envoyer dans l'extrême Orient un peu plus de 5000 hommes.

Les bataillons du 23e, du 111e et du 143e de ligne, formant le

3e régiment de marche, resteront provisoirement à l'effectif de 1000 hommes.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

II

De la préparation des manœuvres en temps de paix.

Jusqu'où doit aller cette préparation dans notre pays, étant donnée la différence des circonstances en temps de paix et en temps de guerre ?

(Travail de la sous-section de Morges.)

Le but de nos manœuvres en temps de paix est d'exercer le chef et les troupes, de manière à les rendre les uns et les autres capables de coopérer efficacement à la défense de la patrie.

Or les circonstances de la guerre étant différentes de celles du temps de paix, il en résulte que pour atteindre leur but, ces manœuvres doivent être soumises à diverses conventions et nécessiter une certaine préparation.

Quelle doit être cette préparation ?

C'est ce que nous sommes appelés à examiner.

Admettant que nous ayons à agir sur notre propre terrain, les différences entre les circonstances du pied de guerre et celles des manœuvres de paix nous paraissent se résumer dans les points suivants :

1° Les subsistances et logements;

2° Le service médical ;

3° Les effectifs en hommes, voitures et chevaux;

4° Le combat.

Il serait poss.ble de rapprocher le *service de l'administration* dans nos manœuvres de celui qu'elle aurait à fournir en temps de guerre en renonçant, pour une période donnée, à tous préparatifs.

Il serait possible, également, d'exercer notre *service médical* d'une manière assez semblable à la réalité.

Quant aux *effectifs* en temps de paix, leur réduction repose uniquement sur une question de budget qu'il serait utile de voir résolue dans le sens le plus large : il importe, en effet, que les chefs d'unité se familiarisent avec leur troupe à l'effectif normal et non plus seulement à l'effectif si réduit de nos cours de répétition.

La seule des différences signalées entre le pied de guerre et le pied de paix qu'il soit impossible d'aplanir, c'est le *combat*, et dans le combat lui-même un facteur de la plus haute importance : *l'effet du feu*. Moral et destructeur, cet effet rendrait en réalité impossibles bon nombre des mouvements que nous osons dans nos manœuvres. On nous objectera sans doute, et non sans quelque raison, que l'impunité des feux à blanc étant connue, chefs et troupes cherchent moins à se dissimuler et à se couvrir que si les canons lançaient des obus et les fusils des balles. Ceci est vrai pour les détails; mais lorsqu'il s'agit de mouvements à exécuter sous le feu de l'ennemi, sans qu'il soit tenu compte des pertes probables, nous croyons qu'il en résulte des idées fausses et, somme toute, peu de réelle utilité.

Et cependant le combat est l'objectif de toute notre instruction militaire; c'est à lui que tout aboutit et pour lui que tout est mis en œuvre.

Rechercher donc comment le combat doit être préparé dans nos manœuvres de paix, d'une manière profitable, sera, en définitive, le but de notre étude.

Avec le peu de temps consacré à notre instruction et à notre service militaires, il est évidemment impossible d'atteindre, en aucune partie, une exécution parfaite. Notre objectif doit être de faire contribuer les qualités bien constatées de nos troupes à un résultat donné, sans leur demander plus que le nécessaire.

L'éducation militaire à tous les degrés se compose de deux parties bien distinctes : La première a pour objet de développer le *mécanisme;* et nous entendons par ce mot tout ce qui est forme, depuis l'école du soldat jusqu'au déploiement des corps de troupes, tout ce qui s'apprend par l'étude du règlement. La seconde a pour but de *développer les qualités intellectuelles*.

En règle générale, on ne devrait pas aborder la dernière de ces parties, avant que la première soit entièrement accomplie; mais dans notre armée, vu le peu de temps dont nous disposons, on a dû parfois les mener de front et souvent même aussi sacrifier la première à la seconde. C'est à ce fait que nous devons sans doute une partie de notre infériorité vis-à-vis des armées permanentes.

Le mécanisme s'obtient par l'exercice. La manœuvre, elle, n'a rien à faire avec le mécanisme qui doit être connu et être devenu pour tous, quasi, une seconde nature. *Son objet est de*

développer les qualités intellectuelles dans le but du combat. A cet effet, *elle doit être autant que possible l'image du combat.*

Plusieurs systèmes sont mis en pratique pour atteindre cet idéal. Ils ont chacun leurs partisans et leurs adversaires convaincus. Nous nous bornerons à l'analyse des trois principaux.

Le premier de ces systèmes est celui de la *préparation complète* des détails de la manœuvre. Il repose sur ce principe que la manœuvre doit être l'image de l'ordre et un modèle du combat. Ses partisans raisonnent comme ce pédagogue prévenant les fautes d'orthographe de ses écoliers afin de leur ôter l'occasion de *voir* des fautes.

Il est évident qu'à force de ne voir et de ne pratiquer que des formes correctes, le combattant se les sera appropriées, les suivra tout naturellement et facilitera la tâche de son chef.

Pour appliquer ce système on élabore, sur un terrain parfaitement étudié, un programme bien défini, indiquant la marche des mouvements, les phases, les endroits et la durée de chaque action, ainsi que leur résultat final. On réussit de la sorte à donner une image idéale du combat. Il n'y a pas de fautes commises; les invraisemblances sont évitées; la troupe a une idée juste de son rôle. Mais en définitive à quoi cette pratique aura-t-elle servi ? Si les principes que nous avons posés sont justes, comment se seront développées les qualités intellectuelles ? Et si la manœuvre doit être l'image du combat, celle qu'on aura représentée sera fausse, car dans le combat c'est l'imprévu qui joue le plus grand rôle. Ce système, en tout cas, n'est pas fait pour l'instruction des chefs, qui ne s'en sera pas accrue.

Le deuxième système est celui que nous pratiquons de préférence chez nous. Sans entrer dans les détails du premier, il demande toutefois une *certaine préparation.* Le terrain est choisi, étudié d'avance; on arrête un programme général, fixant pour chaque journée l'issue du combat et les cantonnements; l'exécution des détails est laissée à l'initiative des chefs de corps. Ce mode de faire a des avantages réels pour des troupes aussi peu exercées que les nôtres et pour des chefs qui n'ont pas tous la pratique du commandement; mais il a l'inconvénient de produire souvent des invraisemblances, surtout lorsque le terrain n'a pas été strictement limité. Puis, pour que le programme se remplisse, les corps mis en présence doivent y mettre une certaine complaisance. Nous nous demandons également si l'issue commandée des combats est toujours heureuse, et si cette pratique enfin pro-

duit des résultats suffisamment utiles, soit pour les chefs, soit pour la troupe, soit pour les divers services d'une armée : services de sûreté, d'informations, d'administration, etc.

Le troisième système de manœuvres de paix consiste à faire abstraction presque complète de toute autre *préparation* tactique que celle de l'*instruction*. On manœuvre alors sur terrain inconnu ou inexploré, sans autre programme que les suppositions données au dernier moment. Ce système est sans doute l'idéal; car s'il est le meilleur et le plus pratique exercice de l'acheminement au combat, il est également celui qui offrira l'image la plus exacte de l'imprévu du combat lui-même. Mais il suppose une troupe parfaitement exercée, des chefs instruits et expérimentés; un mécanisme parfait; il suppose également qu'il soit tenu compte de l'effet du feu et nécessite par conséquent une intervention constante des juges de camp. Nous reviendrons plus loin sur ces trois systèmes.

Notre Instruction sur le service en campagne dit au chapitre VII § 1er : « *Les manœuvres sont destinées à fournir aux officiers supérieurs l'occasion d'apprendre, par la pratique, à conduire de grands corps de troupes,* »..... et plus loin : « *Les chefs doivent être placés dans des situations conformes aux réalités de la guerre.* »

Pour obtenir la réalisation de ces deux buts, la condition *sine qua non* est que les chefs possèdent la connaissance de leur commandement. A cet égard, sans compter de rares écoles, les excellentes et nombreuses publications, parues ces dernières années, peuvent leur être de la plus grande utilité. Ce sera la pratique qui leur manquera le plus souvent. Or, cette pratique, comme toute chose, est le résultat d'un apprentissage, à défaut duquel on perd son temps dans d'inutiles tâtonnements et on compromet même son prestige. Les chefs savent, car ils l'ont appris théoriquement, comment tout doit se passer au combat, mais ils voient que beaucoup de choses se passent à la manœuvre tout différemment qu'elles ne le devraient; ils en concluent que, si les troupes sont à la hauteur des exigences moyennes pour ce qui regarde les formes, elles ne sont pas *faites* à la manœuvre.

Et comment en serait-il autrement ? Elles y sont conduites sans transition et sans étude préalable, à l'issue de leurs cours préparatoires d'unités; les théories, les explications, les recommandations sont insuffisantes à les initier aux devoirs de leur nouvelle position, vis-à-vis des autres armes et pour la marche de l'ensem-

ble. Les chefs d'unités sont embarrassés, indécis sur la dose d'individualité qui leur est permise. Les chefs subalternes ont besoin de leurs supérieurs, qui perdent de la sorte la vue de l'ensemble. Le service d'informations, celui des rapports sont incomplets. En un mot la pratique manque partout.

C'est à cette pratique du mécanisme dans la manœuvre qu'il nous faut arriver. Et c'est à l'apprendre que doit consister la seule et vraie préparation.

Alors seulement, non pas uniquement les chefs, mais aussi la troupe, seront capables d'être placés *dans des situations conformes aux réalités de la guerre.*

Obtenir cette capacité c'est en définitive réaliser l'idéal du dernier système de manœuvre que nous avons examiné.

Mais comment, dans ce but, acquérir la pratique voulue ? Nos régiments ne sont réunis que trois fois, les brigades deux fois, la division d'armée une fois, en 8 années, et quelques jours seulement chaque fois. Nos chefs en sont réduits, la plupart du temps, à leurs études de cabinet. Certes, les services annuels seraient de beaucoup préférables aux bisannuels, mais nous sommes sous le régime d'une loi et nous n'avons pas à discuter ici sur des moyens qui sortiraient du cadre de ses prescriptions.

Nous chercherons à résoudre le problème, en nous inspirant des 3 systèmes de manœuvres que nous avons analysés plus haut.

I

Dans les unités de troupes, on étudie les formes avant d'arriver à la pratique.

Appliquons le même principe à la manœuvre et efforçons-nous tout d'abord d'en étudier les formes, en nous persuadant que nous avons deux buts à poursuivre simultanément : l'instruction des chefs et celle de la troupe.

La première préparation de la manœuvre sera donc un *exercice préliminaire* qui devra porter sur les points principaux de l'action tactique, savoir :

1° L'acheminement, c'est-à-dire la concentration, la marche, le service d'exploration et d'information, le service de sûreté.

2° La période de l'engagement, soit la rencontre avec l'ennemi et le déploiement.

3° Le combat, d'abord offensif, son exécution, l'attaque, les démonstrations ; ensuite défensif, la résistance et les retours offensifs.

4° Les résultats, savoir la poursuite et la retraite.

Les divers points et les diverses phases d'une rencontre devront être étudiés et exercés d'une manière régulière et théorique sur le terrain.

En s'inspirant du premier système examiné, il serait rédigé un programme très détaillé, fixant les mouvements des corps, l'heure et l'endroit où ils devront s'accomplir, prescrivant les détails des divers services, les emplacements des réserves, des voitures et du parc même, organisant le ravitaillement des munitions. L'exercice serait arrêté à intervalles prescrits pour les corrections et aurait lieu avec un ennemi supposé, ou préférablement avec un ennemi figuré. Instruit théoriquement sur le terrain même, chacun aurait, de la sorte, une idée parfaitement nette de son rôle.

Mais il s'agit là simplement d'un exercice et nullement d'une manœuvre. Il faut en effet nettement préciser la différence qui existe entre ces deux termes :

L'exercice prévoit les formations; la manœuvre les laisse au libre arbitre du chef.

Cette première période de la préparation devrait être suivie immédiatement d'une seconde.

II

Cette deuxième période serait déjà une *manœuvre* d'après le le second des systèmes analysés. On y mettrait en pratique les principes exercés dans la première période.

Deux corps de force égale sont acheminés et mis en présence sur un terrain reconnu. Les lieux et heures de concentration, celle du départ de chacun des corps sont prescrits, de telle sorte que l'engagement ait lieu dans les positions voulues. Le terrain a été exactement limité à droite et à gauche, afin de rester dans des déploiements normaux et d'éviter des mouvements excentriques. Un programme général fixant l'issue du combat, a été élaboré. Liberté entière est alors accordée aux chefs pour son exécution, soit pour l'emploi des formations, soit pour l'utilisation tactique du terrain ; toutefois avec la réserve d'une action correcte et avec l'obligation pour eux de ne rien prescrire qui puisse nuire à l'issue rationnelle et justifiée de la manœuvre; cela afin d'éviter toute invraisemblance. Cette manœuvre comprendrait autant que possible les formations exercées théoriquement dans la première période. Les fautes seraient corrigées et les juges de camp arrêteraient à cet effet les mouvements, toutes les fois que

cela serait nécessaire; ils veilleraient également à l'exécution des conventions. Quant à l'effet des feux, il aurait une valeur toute relative; ceux-ci ne devant servir qu'à marquer les positions et à rendre apparentes les fautes de l'adversaire qui se découvrirait trop. La position des réserves et des voitures aurait fait l'objet des mêmes applications que la troupe des combattants. Le service de sûreté aurait été pratiqué chaque soir d'une manière effective à tour de rôle par des corps différents. Le service sanitaire et celui de l'administration auraient été informés des dislocations commandées et auraient pu prendre leurs arrangements.

Là s'arrêterait la préparation !

Pratiquée de la sorte, elle nous paraîtrait, sinon complète, du moins assez avancée pour qu'il soit possible de passer à la manœuvre proprement dite. Nous savons fort bien qu'une préparation semblable exigera des états-majors un travail préliminaire relativement considérable et qu'elle pourra paraître superflue ou fastidieuse à quelques chefs. Ces derniers voudront bien songer moins à eux-mêmes qu'aux résultats auxquels ils doivent faire parvenir les troupes sous leurs ordres. Du reste, a-t-on jamais trop étudié et repassé les principes ?

La manœuvre proprement dite et qui devra réaliser l'idéal du troisième système pratiqué pourra alors, ce nous semble, se faire sur un terrain non reconnu. Elle devra l'être entre deux corps opposés, à chacun desquels le directeur de la manœuvre aura communiqué la veille la supposition générale et la direction de l'ennemi ; il aura aussi limité le terrain d'une manière assez large, pour que l'indépendance des mouvements de chaque corps soit suffisamment assurée. Chacun de ceux-ci agira alors pour son propre compte et établira son service d'informations et de sûreté. Le jour de la manœuvre, les corps marcheront en avant et se chercheront. Rencontre. Combat. Jugement des juges du camp. Retraite et poursuite. Dislocations. Maintien du contact avec l'adversaire.

Tels sont les grands traits de cette manœuvre sans programme, dont les avantages pour tous nous paraissent trop importants pour être négligés. L'image de la guerre dans les limites des conventions posées, serait exacte. L'administration, en particulier, aurait à pourvoir à l'alimentation et au cantonnement des troupes dans des localités imprévues, ce qui serait également un très bon exercice pour les chefs d'unité. La difficulté la plus sérieuse proviendrait des populations, prises au dépourvu ; il

serait possible cependant de diminuer cet inconvénient en prévenant toute une contrée des éventualités et en réduisant à un minimum les obligations des communes.

La plus grande objection qui pourra être faite au système de préparation que nous proposons pour nos manœuvres, est celle du temps nécessaire à son accomplissement, que la durée actuelle de nos cours de répétition ne suffirait pas à donner.

Or, nous nous demandons si, sous ce rapport, et comme cela a déjà eu lieu pour le plus grand bien du service, la loi sur l'organisation militaire ne pourrait pas être interprêtée dans son esprit, plus que dans sa lettre. L'article 104 de la dite loi porte pour l'infanterie : *Il y a tous les deux ans des cours de répétition d'une durée de 16 jours*, etc ; et pour la cavalerie, à l'art. 108 : *Les cours de répétition ont lieu chaque année et durent 10 jours.* Ce qui équivaut à fixer à 64 jours en 8 années, alternant de deux en deux ans le service de l'infanterie, et en 80 jours, pendant la même période, le service annuel de la cavalerie. Quelle que soit l'espèce du service, la durée est actuellement la même, et le cours de répétition seul d'une unité isolée a exactement la même durée que ce cours et le rassemblement de division réunis. Il y a là une anomalie. Il serait plus équitable de proportionner la durée des services à leur importance. Ainsi, on pourrait, pour l'*infanterie*, assigner une durée de

13 jours aux cours de répétition par bataillon,
15 jours aux cours de régiment,
17 jours aux cours de brigade, et
19 jours aux cours de division.

Pour la *cavalerie*, les cours annuels seraient, sans inconvénient majeur, réduits à 9 jours et portés à 12 jours lors des manœuvres de brigade et à 14 jours lors des manœuvres de division.

Le résultat total des jours de service serait le même que celui fixé par la loi.

Pour l'*artillerie*, il n'y aurait rien à changer à la pratique actuelle.

Dans le cas qui nous occupe, la division d'armée doit être prise pour base, car elle est la vraie unité de manœuvre; normalement composée de troupes de diverses armes elle forme un tout de valeur et de force suffisantes pour soutenir un combat par elle-même. Pour réaliser le projet combiné, auquel nous aboutissons pour la préparation de la manœuvre et pour la manœuvre elle-même, il faudrait employer 7 journées. Donc, sur

un cours de répétition proposé de 19 jours pour l'infanterie, dont 16 pour l'instruction : 9 jours seraient destinés au bataillon, au régiment et à la brigade, et 7 à la division. Ces 7 journées seraient employées comme suit :

2 jours aux exercices préparatoires, période I.

2 jours aux manœuvres avec programme, période II.

1 journée de marche nécessaire pour passer à des terrains inconnus.

2 jours de manœuvres sans programme.

Ce que nous disons de la division peut s'appliquer à la brigade d'infanterie, combinée avec de l'artillerie et de la cavalerie. Les récentes guerres ont de fréquents exemples de détachements pareils et il est utile que les chefs soient familiarisés avec leur conduite. Sur 17 jours de service d'infanterie et 14 jours d'instruction, 8 seraient appliqués au bataillon et au régiment et 6 à la brigade.

Nous ne pensons pas qu'il faille combiner, dans la règle, le régiment d'infanterie seul avec des armes spéciales pour des manœuvres de campagne. Il importe que le cours du régiment d'infanterie, comme le cours du bataillon, alternant avec les manœuvres par division et par brigade combinée, soit spécialement consacré à repasser les détails et les formes.

Nous croyons avoir suffisamment démontré la nécessité pour tout chef, même le plus instruit, de pratiquer logiquement et d'exercer la manœuvre.

Et qu'on ne nous accuse pas de trop sacrifier à cette partie du service et de l'instruction, et de négliger le mécanisme. Nous sommes de ceux qui prétendent, au contraire, qu'on ne perfectionne jamais trop l'étude des principes et des formes réglementaire. Mais nous nous souvenons aussi que, si un chef n'est rien sans une troupe exercée, une troupe, à son tour, aussi stylée qu'on peut se l'imaginer, ne sera rien non plus sans un chef exercé, sachant ce qu'il veut et ce qu'il doit, sachant également, par expérience, de quelle manière prompte et correcte il peut le mieux en procurer l'exécution.

Les considérations qui précèdent ne font qu'effleurer l'important problème qui se discute depuis longtemps dans nos sphères militaires, problème dont la solution devient tous les jours plus urgente.

Nous les soumettons à l'appréciation de nos chefs et de nos

camarades dans le seul but d'être utiles à la cause que nous servons tous : celle de notre armée et de la patrie.

Fabricando fit Faber.

Cours de la IIIme brigade d'infanterie.

Aux indications publiées dans nos deux derniers numéros nous ajouterons aujourd'hui quelques données sur les manœuvres des 5e et 6e régiments les 24 et 25 septembre et sur les manœuvres combinées de la IIIe brigade contre le 10e régiment d'infanterie avec armes spéciales, les 26 et 27 septembre.

Journée du 24.

Le 6e régiment devait occuper près d'Ecuvillens une position défensive à son choix et la mettre en état de défense contre un ennemi venant de Bulle et marchant sur Fribourg.

M. le lieutenant-colonel Agassiz commandant du 6e régiment choisit comme 1re position défensive une ligne de collines entrecoupées de bois, d'un front étendu et pouvant être facilement tourné par les ailes. Cette position s'étend au sud de Magnedens dans la direction de Posat, front contre Farvagny.

La ligne de feu manquait, en plusieurs points, de champ de tir suffisant.

A 9 heures du matin le 6e régiment occupait ses positions, les bataillons 18 et 16 en 1re ligne et le bataillon 17 en réserve derrière l'aile gauche.

A 9 1/4 heures le corps du nord (6e régiment) fut attaqué par le corps du sud (5e régiment commandé par M. le lieutenant-colonel de Zurich).

Celui ci fit avec un bataillon une démonstration assez énergique contre l'aile gauche du corps du nord, tandis qu'il se préparait à porter son principal effort contre l'aile droite qu'il espérait déborder.

Grâce aux dispositions prises par M. le lieutenant-colonel Agassiz, le gros du corps du sud pouvait manœuvrer à couvert.

Dans ce premier engagement, le corps du nord reçut, dans une position défensive choisie par lui, l'attaque d'un seul bataillon du corps du sud ; néanmoins, se sentant menacé sur son flanc

droit, M. le lieutenant-colonel Agassiz ordonna l'abandon de ses positions ; il envoya préalablement son bataillon de réserve n° 17 occuper une bonne position de repli en échelon défensif à son aile droite.

Loin de poursuivre ses succès contre l'aile gauche du corps du nord, M. le lieutenant-colonel de Zurich la laissa se retirer sans l'inquiéter, ce qui permit à M. le lieutenant-colonel Agassiz de reconstituer sa réserve au moyen du bataillon n° 18.

Après avoir établi sa nouvelle ligne de défense en arrière à droite de sa 1re position M. le lieutenant-colonel Agassiz profita de ce qu'il n'était pas inquiété pour opérer un mouvement de retraite plus accentué sur Ecuvillens.

Pendant ce temps le corps du sud opérait un grand mouvement oblique à gauche du côté de la Glane derrière le bois de Posat.

A 10 heures 20 minutes le 6e régiment avait en 1re ligne le bataillon 18 à l'aile droite sur la hauteur au sud d'Ecuvillens, le bataillon 17 aile gauche à Posieux et le bataillon 16 en réserve dans le village d'Ecuvillens.

Dès ce moment le corps du nord était à l'abri de toute attaque de flanc et maître de sa ligne de retraite sur Fribourg.

De 10 heures à 11 3/4 heures les deux corps cessèrent d'être en contact.

A 11 3/4 heures le corps du sud déboucha, aile gauche au nord du bois du Posat, aile droite au nord de Magnedens. Il attaqua la position d'Ecuvillens mais mollement et avec un front très étendu.

A midi le signal la retraite mit fin au combat.

Journée du 25.

Le corps du nord s'étant retiré le 24 au soir sur Fribourg rive gauche de la Glane, sa mission était de continuer à s'opposer à la marche du corps du sud sur Fribourg ; dans ce but il prit position sur les hauteurs Villars-Cormanon.

A 8 1/4 du matin, M. le lieut.-colonel Agassiz occupait ses positions mises déjà en état de defense par quelques fossés de tirailleurs. L'aile gauche bataillon 18 occupait la position entre Villars et la voie ferrée front contre Matran ; l'aile droite bataillon 17 occupait les hauteurs au sud du bois du Bugnon ; le bataillon 16 était en réserve derrière le bois sur la grande route de Fribourg.

Des positions occupées on voyait le pont sur la Glane et une partie de la route Pozieux-Matran.

A 9 heures l'avant-garde du corps du Sud s'engageait sur le pont de la Glane et se dirigeait sur Villars. Quelques salves tirées à 6 ou 700 mètres par les défenseurs de Villars sur cette colonne l'obligea à se mettre en formation de combat et dès 9 h. 25 minutes le combat était engagé sérieusement entre cette avant-garde et l'aile gauche du corps du Nord.

Pendant ce combat d'avant-garde, le gros du corps du Sud passait la Glane et se dirigeait par la gare de Matran dans la direction de Bugnon marchant parallèlement au front du corps Nord à 1 kilomètre de distance.

A 10 h. 10 minutes le gros du corps du Sud était en formation de combat sur un plateau incliné devant la lisière d'une forêt vis-à-vis de l'aile droite du corps du Nord. Le bataillon n° 13 fut déployé en 1re ligne et s'avança jusqu'à 300 mètres de la ligne de feu du bataillon 17 pendant qu'un détachement cherchait à déborder l'aile droite du 6e régiment. Mais cette attaque ne pouvait réussir l'aile droite du corps du Nord étant fortement assis dans d'excellentes positions dominantes dans la lisière de la forêt et ayant devant son front des pentes disposées en glacis. Néanmoins le bataillon n° 13 resta longtemps dans cette position sous un feu tel qu'aucun n'en serait revenu.

Enfin M. le lieutenant-colonel Agassiz se décida à prendre l'offensive avec son aile droite et s'avança contre le bataillon 13; mais celui-ci ne tenant aucun compte de l'effet du feu ni de l'infériorité de sa position refusa de céder.

Les tirailleurs du bataillon 17 avancèrent cependant et traversèrent la ligne de feu ennemie.

M. le colonel Bonnard arrivant sur ces entrefaites mit fin à la manœuvre en faisant sonner la retraite.

Opérations des 26 et 27 septembre.

La 3e brigade d'infanterie commandée par M. le colonel Bonnard sous les ordres duquel furent placés: les régiments d'artillerie 1 et 2 de la 2e brigade d'artillerie, les escadrons 4 et 5 du 2e régiment de dragons et l'ambulance n° 6, formait le corps du Sud. Ce corps cantonna du 25 au 26, à Fribourg et localités environnantes.

Le 10e régiment d'infanterie commandé par M. le lieutenant-colonel Scherz suus les ordres duquel furent placés : le régiment n° 2 de la 3e brigade d'artillerie, l'escadron n° 7 du 3e régiment de dragons et les ambulances nos 13 et 14 formait le corps du

Nord. Ce corps cantonna du 25 au 26 à Schwarzenburg et localités environnantes, rive droite de la Singine.

Ces troupes étaient pour les manœuvres à double action sous les ordres de M. le colonel Lecomte, commandant de la IIe division, nommé directeur des manœuvres par le Département militaire fédéral.

Journée du 26.

Le corps du Nord devait commander dès 8 3/4 h. du matin le carrefour de la route de Tavel à Saint-Antoine et du chemin de Tavel à Rohr et à Wiler, avec ordre de défendre Tavel.

Le corps du Sud devait occuper dès 8 1/4 h. du matin les environs de Villars-les-Joncs aux avants-postes front contre Tavel. Il devait occuper Tavel avec son gros dès 9 1/2 heures et suivre de là l'action engagée contre le corps du Sud.

Ces dispositions n'ont été exécutées que très partiellement.

A l'heure prescrite, un bataillon du corps du Nord occupait Rohr ayant une compagnie détachée à Tavel. La moitié de cette compagnie amenée sur deux chars à échelles était, paraît-il, destinée à faire une démonstration contre l'aile droite du corps du Sud.

Le gros du corps du Nord occupait les positions au S.-O. de Tützenberg im Säget.

De 8 heures à 9 1/4 heures du matin les patrouilles de cavalerie des deux corps s'entrecroisèrent entre les lignes Heitera-Guin d'un côté et Magenberg-Bariswyl-Tann de l'autre. L'escadron no 5 du corps du Sud s'avança toutefois, dès 8 heures du matin, en soutien derrière ses patrouilles jusqu'à Rohr, dépassant ainsi les lignes qui ne pouvaient à cette heure-là être traversées que par des patrouilles de quatre dragons au plus. Cet escadron fut sommé par M. le lieutenant-colonel Scherz de mettre pied-à-terre et de passer derrière son front, ce qu'il fit.

Les deux corps devaient entrer en action dès 9 1/4 heures.

A ce moment-là une demi-compagnie du corps du Nord occupait la hauteur du Oberhübel à l'Ouest de Tavel, tandis que l'autre demi-compagnie s'avançait, au bruit de plusieurs tambours battant la marche, dans la direction d'Heitera par le Magenbergholz. En même temps, un autre détachement du corps du Nord, composé d'une compagnie d'infanterie et de deux canons, occupait la lisière de l'Oberholz au Nord de Lüstorf. Ces deux faibles détachements, l'un à l'extrême droite et l'autre à l'extrême

gauche du corps du Nord, étaient absolument en l'air, sans communication avec le gros dont ils étaient à 2500 mètres, étant eux-mêmes à quatre kilomètres l'un de l'autre.

Un faible détachement du corps du Sud repoussa l'attaque simulée faite contre son aile droite. Sauf cela, Tavel ne fut ni attaqué ni défendu et jusqu'à 10 heures du matin on ne put voir, des hauteurs de Tavel, aucun mouvement de troupes ; les deux corps paraissaient immobiles.

A 10 1/2 h. du matin, M. le lieutenant-colonel Scherz abandonnait ses positions près de Tutzenberg et se retirait précipitamment sur Ueberstorf emmenant avec lui le 5e escadron de dragons. Il motivait cette retraite sur le fait que des troupes de la 3e brigade auraient franchi avant l'heure prescrite la ligne Heitera-Guin et qu'entre autres un bataillon d'infanterie aurait occupé dès avant le commencement de l'action le Lanthenholz rendant ainsi impossible la retraite du corps du Nord.

Le commandant du corps du Nord avait été mal renseigné et il lui eût été facile de s'en assurer. Sauf l'escadron n° 5, aucune troupe du corps du Sud n'avait franchi la ligne Heitera-Guin avant 10 heures du matin et le Lanthenholz ne vit pas un seul fantassin pendant toute la journée du 26 septembre. Comment d'ailleurs eût-il été possible qu'un bataillon du corps du Sud pût occuper le Lanthenholz entre 8 et 10 heures du matin, alors que le détachement envoyé par le corps du Nord à Oberholz au-dessus de Lüstorf avait pu y prendre position sans coup férir.

Un combat d'artillerie s'engagea dès 10 1/2 heures du matin entre la section d artillerie de l'Oberholz et les batteries du corps du Sud placées à Einschlag et à Kappelacka.

Sous la protection de ses batteries, le corps du Sud se déploya ayant pour objectif le détachement de l'Oberholz et vers midi il occupait la ligne Hohezelg-Aegerten. A ce moment, le détachement de l'Oberhoz se retira escorté par l'escadron de dragons n° 7.

Journée du 27.

Le corps du Sud devait continuer à refouler le corps du Nord dans la direction de Flamatt.

Le corps du Nord devait prendre position près d'Oberboden et de Zirkels et attendre l'attaque du corps du Sud avant de se replier sur Flamatt.

Dès 8 1/2 heures du matin les deux corps étaient en position.

Le corps du Nord occupait avec un bataillon le Grossacker au

Sud d'Oberzirkels ; tandis que son gros et l'artillerie avaient pris position sur la rive droite de la Taferna au Grosse Zelg.

L'action commença par un violent combat d'artillerie. Le corps Sud avait disposé ses batteries en échelon, aile droite en arrière et battait le Grossacker et le Grosse Zelg de front et en écharpe à une distance allant de 3000 mètres à 1800 mètres.

A 9 1/4 heures, l'avant-garde du corps du Nord abandonna le Grossacker attaqué par l'aile droite du corps du Sud et se replia par le Zirkelsgraben sur la rive droite de la Taferna.

Le combat d'infanterie cessa pendant une demi-heure, les deux corps ne se voyant plus, grâce aux angles morts considérables résultant de la configuration du sol.

A 9 1/2 heures, le corps du Nord était en formation de combat sur le Grosse-Zelg ayant les bataillons 28 et 29 en première ligne et le bataillon 30 en réserve.

A 9 h. 40 m., l'aile droite du corps du Sud occupait les positions Oberboden, Zirkels et Oberzirkels et s'avançait contre le Grosse-Zelg. L'artillerie du corps de Nord eut l'occasion de canonner des soutiens d'infanterie du corps sud qui s'avançaient lentement et à découvert sur le Grossacker.

Le corps du Nord étant menacé d'être tourné sur sa droite et attaqué de front par l'aile droite du corps du Sud qui gravissait à couvert les pentes boisées et fort escarpées conduisant au Grosse-Zelg et son artillerie ayant dû évacuer ses positions, le commandant de ce corps ordonna la retraite générale. Celle-ci s'opéra de 10 heures à 10 1/2 heures complètement à couvert. Les bataillons marchèrent sur leurs positions de repli en colonnes doubles et au son des instruments.

Notons en passant que le 10e régiment est doté d'une excellente musique, qui a la particularité de ne pas connaître du tout l'effet des projectiles, ce qui lui permet de charmer les oreilles des combattants à deux pas de la ligne de feu !

A 10 1/2 heures, le corps du Nord était en formation de combat, bataillon 30 aile gauche au Blatterholz, bataillon 28 aile droite à Oberzelg, bataillon 29, en deuxième ligne, au Blümisbergholz et l'artillerie à Grossacker. Celle-ci tira une salve sur les escadrons de M. le lieutenant-colonel Boiceau qui s'étaient avancés par Uberstorf sur le flanc gauche du corps du Nord.

Le bataillon 30 se sentant tourné, abandonna le Blatterholz et se replia sur l'Oberzelg.

A 10 h. 40 m., l'aile gauche du corps du Sud couronnait les

hauteurs à 600 mètres de la ligne des tirailleurs du 10e régiment et ouvrait le feu, tandis que l'aile droite s'avançait derrière le Blatterholz qu'elle occupait sans coup férir.

Le commandant du corps du Nord tenta néanmoins un retour offensif et attaqua au pas gymnastique les positions de la 3e brigade avec deux bataillons.

Mais la grande distance à parcourir sous le feu des tirailleurs ennemis très bien placés sur des pentes disposées en glacis rendait cette attaque impossible. C'est pourquoi le signal de la retraite ordonné par M. le colonel divisionnaire Lecomte vint très à propos mettre fin aux opérations de cette courte campagne.

Rassemblement de la VIIIe division d'armée.

(Suite.)

(Voir notre numéro d'octobre 1884, n° 10, page 423.)

Dans notre précédent numéro nous donnions un résumé de l'ordre général pour le rassemblement de la VIIIe division ainsi que de l'ordre de bataille.

Avant d'en arriver à la critique des manœuvres nous devons encore reproduire en résumé le programme élaboré pour le détachement d'officiers supérieurs de la Ve division d'armée, détachement appelé à participer aux manœuvres de la VIIIe division.

ENTRÉE AU SERVICE

Le 11 septembre 1884, à 2 heures de l'après-midi, à Coire.

TRAVAUX

Programme normal sous réserve de modifications nécessitées par les circonstances :

Une fois les ordres relatifs aux corps de troupes de la VIIIe division connus, les officiers du détachement seront répartis aux divers postes de commandement de la division active (ou aussi du corps ennemi.)

La répartition normale, toutes modifications réservées, est la suivante :

Commandement de la division :	Colonel-div. Zollikofer.
Chef d'état-major,	Lieut.-colonel Fahrländer.
Ingénieur de division,	» Schmidlin.
Commissaire des guerres.	
Médecin de division.	
Vétérinaire de division.	
Commandant du bataillon du train.	
Compagnie de guides.	

XVe brigade d'infanterie,	colonel-brig.	Bischoff.
Régiment 29,	lieut.-colonel	Heutschi.
» 30,	»	Oberer.
XVIe brigade d'infanterie,	colonel-brig.	Marti.
Régiment 31,	lieut.-colonel	Ringier.
» 32,	»	Kurz.
Bataillon de carabiniers 8.		
Régiment de dragons 8,	major	Lack.
VIIIe brigade d'artillerie,	colonel-brig.	Perrochet.
Chef d'état-major.		
1er régiment.		
2e »	lieut.-colonel	Scheurmann.
3e »		
Parc de division.		
Bataillon du génie.		
Lazareth de campagne.		
Compagnie d'administration.		

Les divers corps de troupes non occupés par les officiers du détachement pourront être répartis à un officier déjà chargé d'un autre commandement, à condition toutefois que cela ne le gêne pas dans l'accomplissement de sa tâche principale.

Les officiers chargés des divers commandements ci-dessus énumérés auront pour tâche :

1. De voir la situation du corps qu'ils sont censés commander en prenant connaissance des ordres donnés aux commandants effectifs de ces unités.

2. D'élaborer les divers ordres et dispositions nécessaires absolument comme s'ils étaient commandants effectifs des corps auxquels ils sont attachés.

Toutes les fois que cela sera possible, reconnaître le terrain avant de faire les ordres. Cette reconnaissance doit être faite dans les limites où elle serait possible en cas de guerre au commandant effectif du corps.

On rédigera uniquement les ordres que comporterait le commandement effectif qu'on est supposé remplir ; les ordres que devraient donner les officiers subordonnés seront laissés de côté.

Avant le commencement des manœuvres les officiers du détachement se réuniront pour examiner et critiquer les ordres élaborés par chacun d'eux.

Ensuite les officiers du détachement suivront les manœuvres effectives et marcheront autant que faire se pourra avec la troupe qu'ils sont censés commander.

Ils prendront note pendant le combat des ordres nouveaux parvenus aux commandants des troupes et rédigeront les ordres qui leur paraîtraient en découler.

Les officiers du détachement assistent à la critique des manœuvres et se réunissent le soir pour comparer leurs ordres avec ceux donnés par les commandants effectifs et en général discuter les manœuvres.

Les divers ordres élaborés ainsi qu'il vient d'être dit seront remis chaque soir à 9 heures, au chef d'état-major de la division (soit du détachement).

Il est absolument interdit d'intervenir en aucune manière quelconque et sous quelque forme que ce soit dans les manœuvres de la VIIIe division. Il est de même défendu de parler des manœuvres de la VIIIe division devant des officiers de ce corps. Enfin les travaux sont absolument secrets.

LICENCIEMENT

Le 18 septembre à 10 heures du matin.

Le commandant de la Ve division,
(Signé) ZOLLIKOFER.

De son côté le commandant de la VIIIe division adressait le 31 août l'ordre du jour que voici, aux troupes sous ses ordres.

ORDRE DE DIVISION N° 1.

Aux officiers, sous-officiers et soldats de la VIIIe division d'armée !

Salut et serrement de main !

Au début du premier rassemblement de notre division depuis la nouvelle organisation militaire je dois vous rendre attentifs aux difficultés de la tâche qui nous incombe.

Pour un service actif, la VIIIe division doit non-seulement être, comme les autres divisions, en état de jouer son rôle dans la grande guerre de plaine ; avant toutes les autres troupes suisses, elle sera appelée à vaincre les difficultés de la guerre de montagne et à en surmonter les fatigues.

Nos manœuvres devront être inspirées de ces deux ordres d'idées. C'est exiger beaucoup dans un aussi court espace de temps.

Nous avons à prouver à nos autorités supérieures et à la nation suisse tout entière que nous sommes à la hauteur de cette double tâche.

Officiers, sous-officiers et soldats de la VIIIe division.

J'en appelle à votre patriotisme et place ma confiance dans le zèle militaire que vous avez toujours témoigné. Les éléments vigoureux dont se composent nos divers corps de troupes leur permettront de supporter fatigues et privations. Le bon esprit qui vous a toujours animés est pour moi la garantie de votre discipline, cette condition première de toute organisation militaire.

C'est notre division qui la dernière, suivant le rôle actuel, passe

son rassemblement. Les autres divisions ont toutes donné des preuves de leur aptitude ; vous ne resterez pas en arrière.

Le commandant de la VIII[e] division d'armée, A. PFYFFER.

Remarque : Cet ordre de division sera lu aux troupes à leur entrée au cours préparatoire.

On sait que, comme tous les rassemblements, celui de la VIII[e] division était précédé d'un cours préparatoire que chacune des armes passe suivant un plan d'instruction élaboré par le chef d'arme respectif. La durée de ce cours varie suivant les armes : elle est calculée de manière à ce que les troupes aient, y compris les manœuvres divisionnaires, le nombre de jours de service prévu par l'organisation militaire.

L'entrée en ligne était fixée au 10 septembre.

Nous n'avons rien de particulier à relever à propos des cours préparatoires. Celui de l'infanterie dura du 2 au 9 septembre, soit 8 jours ; il était placé sous la direction spéciale du commandant de la division. Le colonel-divisionnaire publia un ordre général pour ce cours préparatoire en fixant à huit par jour le nombre des heures consacrées à l'instruction.

On attirait tout spécialement l'attention des officiers et des instructeurs sur l'importance de l'école de soldat considérée comme base de la discipline, ainsi que sur le service intérieur.

Le tir devait commencer le 3 septembre sur toutes les places d'armes, afin qu'on pût exécuter le plus tôt possible l'école de bataillon avec des effectifs complets.

On accordait 20 cartouches par homme, soit 15 au feu individuel aux cibles I et V et 5 au feu de salve à la cible IV.

Le cours préparatoire était suivi de manœuvres régimentaires dont nous dirons quelques mots. Mais avant tout, esquissons à grands traits le terrain affecté aux manœuvres.

Le centre des opérations est la ville de Coire dans la vallée du Rhin ; à Coire viennent aboutir les vallées de la Schanfigg et de la Rabiosa.

La vallée de la Rabiosa est directement au Sud de Coire tandis que la vallée de la Schanfigg est située à l'Est. Ces deux vallées viennent se couper presque à angle droit un peu au Sud de Coire. En forçant un peu les choses on peut donc se représenter Coire comme le sommet d'un angle droit formé par les lignes que représentent les vallées de la Schanfigg et de la Rabiosa.

Voici maintenant les ordres donnés pour les manœuvres de régiment du 11 septembre.

CORPS EST :

Idée spéciale pour le régiment 29 :

Le régiment d'infanterie n° 29 a été détaché du Corps Est dans la

vallée de Schanfigg par le passage de la Strela. Ont été attachés à ce régiment : le bataillon de carabiniers 8 ; la batterie de montagne 62 et l'ambulance de montagne nº 2.

Le 10 septembre au soir, après une marche forcée la colonne a pénétré dans la Schanfigg et y a cantonné. Elle est en communication au moyen d'un télégraphe optique avec le 30e régiment qui opère dans la vallée de la Rabiosa.

Le commandant de la VIIIe division,
A. PFYFFER.

Idée spéciale pour le régiment 30 :

Le régiment d'infanterie nº 30 ainsi que la batterie de montagne nº 61 et l'ambulance de montagne nº 1 ont été détachés du Corps Est dans la vallée de la Rabiosa. Ces corps y sont arrivés le 10 septembre au soir et ont cantonné à Churwalden et à Malix.

Le commandant de la VIIIe division,
A. PFYFFER,

Ensuite des dispositions ci-dessus le colonel-brigadier Arnold donna aux commandants des régiments 29 et 30 les ordres que voici :

Au lieutenant-colonel Gallati :

Vous marcherez avec votre corps contre Coire par la Schanfigg et vous vous mettrez en communication avec le 30e régiment qui opère aussi contre Coire par la vallée de la Rabiosa. Je serai auprès du 30e régiment et vous enverrai mes ordres pour l'attaque commune de Coire. J'ordonne que l'attaque de Coire soit remise au 12 courant ; par contre, le 11 septembre à 9 heures du matin, votre colonne se rencontrera près le Casteil pour le cas d'une attaque éventuelle de l'ennemi.

Churwalden, 9 septembre 1884.

Colonel-brigadier ARNOLD.

Juge de camp : colonel Wieland.
Directeur de la manœuvre : colonel-brig. Raschein.

Au lieutenant-colonel Henggeler :

Le 10 septembre au soir vous occuperez avec votre détachement la vallée de la Rabiosa et vous vous mettrez en communication avec le lieutenant-colonel Gallati qui opère dans la Schanfigg. J'ai l'intention d'attaquer Coire le 12 courant avec les deux colonnes réunies. Le 11 septembre sera consacré à la mise en état du matériel, à des reconnaissances contre Coire et au repos des troupes.

Je serai auprès de votre corps et prendrai le 12 courant la direction de l'attaque.

Churwalden, 9 septembre 1884.

Colonel-brigadier ARNOLD.

Juge de camp : colonel-divisionnaire Pfyffer.
Directeur des manœuvres : colonel-brigadier Arnold.

CORPS DE L'OUEST :

Idée spéciale pour le régiment d'infanterie n° 31 le 11 septembre.

Le corps de l'Ouest stationné à Coire reçoit au 10 septembre l'avis qu'au dit jour des colonnes ennemies ont pénétré dans les vallées de la Schanfigg et de la Rabiosa.

Le commandant en chef donne l'ordre de tenir à tout prix la position de Coire, afin qu'on ne perde pas la communication avec le Gothard par la vallée du Rhin.

Le chef du corps de l'Ouest, vu la difficulté de défendre la ville de Coire elle-même, décide de procéder par voie offensive dès le lendemain matin aussi bien dans la vallée de la Schanfigg que dans la vallée de la Rabiosa dans le but de repousser l'ennemi de ces deux vallées.

Le commandant de la VIIIe division,
A. PFYFFER

Idée spéciale pour le régiment d'infanterie n° 32 le 11 septembre.

Comme pour le régiment n° 31 . . . .

. . . .

Au lieutenant-colonel Camenisch, commandant du régiment d'infanterie n° 31.

Vous recevez l'ordre de chasser demain l'ennemi de la vallée de la Rabiosa avec votre régiment et la batterie de campagne n° 45.

Départ de Coire à 7 heures du matin.

Coire, 10 septembre 1884.

Colonel-brigadier RASCHEIN.

Juge de camp : colonel-divisionnaire Pfyffer.
Directeur des manœuvres : colonel-brigadier Arnold.

Au lieutenant-colonel Colombi, commandant du régiment d'infanterie n° 32.

Vous recevez l'ordre de chasser demain l'ennemi de la vallée de la Schanfigg avec votre régiment et la batterie de campagne n° 46. Vous disposerez d'un télégraphe optique.

Départ de Coire à 7 heures du matin.

Coire, 10 septembre 1884.

Colonel-brigadier RASCHEIN.

Juge de camp : colonel Wieland.
Directeur des manœuvres : colonel-brigadier Raschein.

Ensuite des ordres que nous venons de reproduire les troupes se mirent de part et d'autre en mouvement le 11 septembre au matin.

Nous n'entrerons pas dans les détails des manœuvres régimentaires attendu que ce que nous disons des manœuvres de régiment a pour seul but de bien faire comprendre à nos lecteurs les manœuvres de brigade et de division.

Le régiment d'infanterie nº 29 avec le bataillon de carabiniers nº 8, la batterie de montagne nº 62 et l'ambulance de montagne nº 2 avaient, ainsi qu'on l'a vu ci-haut, atteint le 10 la vallée de la Schanfigg ; le 11 au soir cette colonne occupait Langwies, Peist, St-Peter, Calfreisen, Maladers et avait placé sa chaîne d'avant-postes dans la direction de Coire.

Marchant presque parallèlement avec cette colonne, le régiment d'infanterie nº 30 avec l'ambulance de montagne nº 1 avait occupé la vallée de la Rabiosa et pris ses cantonnements dans la région Churwalden-Malix.

L'aile gauche de ce corps était convenablement protégée par un service de sûreté bien organisé. On était aussi assuré contre toute attaque imprévue du corps de l'Ouest qui occupait Coire. On fit les préparatifs nécessaires pour procéder le 12, les deux colonnes simultanément (Rabiosa et Schanfigg), à une attaque vigoureuse de Coire.

De son côté, le corps de l'Ouest, concentré autour de Coire, paraît s'être attendu à une attaque déjà pour le 11 septembre, attaque qui était singulièrement favorisée par la configuration du terrain.

Les routes aboutissant à Churwalden et à Maladers furent rendues impraticables de telle sorte que la colonne de droite ne pouvait déboucher sur Coire que par le Mittenberg et la colonne de gauche que par le Pizokel.

Cette impraticabilité des routes de même que les difficultés inhérentes au terrain forcèrent le colonel-brigadier Arnold à attaquer Coire en deux colonnes distinctes au lieu de le faire avec la XVe brigade réunie. Le bataillon de carabiniers nº 8, la batterie de montagne nº 62 et une ambulance de montagne furent détachés comme flanqueurs de droite dans la direction du Valzeina pour empêcher l'ennemi de prendre possession de l'arête montagneuse qui s'étend entre le Valzeina et la vallée du Rhin. (*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

La Guerre de Surprise et d'Embuscades, par A. Quinteau, capitaine d'infanterie hors cadre à l'état-major du 12e corps d'armée. 2 vol. in-8°. Paris et Limoges 1884. H. Charles-Lavauzelle, éditeur. Prix 12 fr.

L'auteur s'est livré à de patientes recherches, et il a produit un livre intéressant d'un bout à l'autre. Les exemples sont si heureusement choisis, se mêlent si habilement aux discussions didactiques, que l'ouvrage se lit sans effort.

Certains passages méritent de devenir classiques pour les officiers qui sont appelés à guerroyer dans des pays lointains.

Ecoutons aussi les sages conseils de l'auteur. Il met fréquemment en garde contre les négligences et contre le dédain des prudentes règles du service de sûreté.

La Guerre de Surprises et d'Embuscades permet au capitaine Quinteau d'aborder plusieurs questions qui se rattachent à l'organisation de l'armée coloniale française, sujet d'une grande actualité.

Manuel d'artillerie. Batteries de campagne. **1 brochure avec douze figures dans le texte. — Lausanne, 1884.**

Cette petite brochure donne en un style très clair et à la portée de tout le monde une description complète du nouveau matériel de l'artillerie de campagne suisse. Elle fait connaître les canons d'acier, frettés, qui doivent remplacer les pièces de bronze de 8,4 cm. et décrit leurs appareils de fermeture et d'inflammation, leurs projectiles, fusées, affûts et voitures de tout genre. De très bonnes gravures accompagnent les descriptions.

Ce manuel sera utile à tous les artilleurs. Il sera consulté également avec profit par les militaires de toutes armes et par toute personne qui veut se tenir au courant des choses militaires de la Suisse.

***Die Terrainkunde*, von E. Rothpletz. Arau 1884-85. Sauerländer, éditeur, 1 vol. in-18. Prix, 4 fr.**

Ce nouveau livre de l'infatigable colonel Rothpletz est dédié aux officiers de la Ve division dont il vient de prendre congé pour raison de santé. Il ne pouvait leur faire ses adieux sous une forme plus utile et plus instructive. En le lisant avec soin et en retenant ses enseignements, tout officier, non-seulement de la Ve division, mais des autres divisions et des autres corps de notre armée, n'aura point perdu son temps.

Cette « connaissance du terrain » est un des cours que l'honorable colonel donne avec tant de succès à la section militaire de l'Ecole polytechnique fédérale ; mais il en a élagué les notions trop spéciales ou trop scientifiques, afin de le rendre d'un usage plus général et plus pratique. La répartition caractéristique de sa matière se trouve dans une séparation aussi exacte et complète que possible entre la technique et la tactique. D'où il suit que tout ce qui concerne les reconnaissances y est traité de main de maître. Il y consacre trois chapitres dont la progression, fort méthodique, embrasse les détails aussi bien que l'ensemble et les applications de cette importante branche de la science militaire.

Il serait fort désirable de mettre nos officiers de la Suisse française à même de profiter aussi de cet excellent manuel et qu'une traduction en fût publiée sans trop de retard.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Circulaire du Département Militaire, 16 octobre. — Le tour de rôle fixé le 18 décembre 1875 pour les cours de répétition de l'élite a pris fin cette année. Comme il a été constaté dans l'intervalle qu'il serait aussi désirable d'employer des corps de troupes plus considérables que jusqu'ici pour représenter l'ennemi dans les manœuvres de division annuelles, que de fournir un plus grand nombre d'occasions aux officiers supérieurs de s'exercer à la conduite des troupes qui leur sont subordonnées, le Conseil fédéral a adopté, le 7 courant, le nouveau tour de rôle ci-après pour les cours de répétition futurs, tour de rôle qui introduit en même temps une progression logique des manœuvres et qui facilitera sans aucun doute le développement des troupes dans les détails de leur instruction.

Cours de :	Bataillon.	Régiment.	Brigade.	Division.
1885	VI div.	VII div.	III div.	V div.
1886	VIII »	IV »	II »	I »
1887	V »	III »	VI »	VII »
1888	I »	II »	VIII »	IV »
1889	VII »	VI »	V »	III »
1890	IV »	VIII »	I »	II »
1891	III »	V »	VII »	VI »
1892	II »	I »	IV »	VIII »

Les modifications que ce tour de rôle entraîne pour les cours de répétitions de l'infanterie de la landwehr ont été fixées comme suit, par décision du 14 courant, du Conseil fédéral :

	Brigades de landwehr.				*Bataillons de carabiniers.*	
1885	I	IV	VII	XVI	1	8
1886	VI	IX	XII	XIII	5	6
1887	II	III	VIII	XV	2	4
1888	V	X	XI	XIV	3	7

Le tour de rôle des cours de répétition des armes spéciales de la landwehr, fixé le 4 novembre 1881, reste en vigueur.

Département militaire suisse :

Les 22-24 octobre ont eu lieu à Thoune, devant la commission d'artillerie, les essais annoncés de la mitrailleuse Gattling perfectionnée par M. William Huber et ajustée aux cartouches fédérales. Ces essais ont donné d'excellents résultats, tant pour le nombre des touchés que pour la pénétration des projectiles et la rapidité du tir.

Berne. — Le 31 octobre dernier ont eu lieu, à Berne, les obsè-

ques de M. le Beurier de la Rivière, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Engagé volontaire en 1825, M. le Beurier de la Rivière faisait partie du corps de débarquement envoyé en Afrique en 1830, et était nommé sous-lieutenant après Staoueli. Dix ans plus tard il était à la prise de Cherchell et de Milianah, et en 1854 il prenait part à l'expédition de Crimée. Il souffrait depuis de longues années d'une maladie incurable, et s'était retiré à Berne auprès de son gendre, le commandant Sever, attaché militaire de France en Suisse.

Immédiatement après les obsèques, auxquelles assistaient les membres de l'ambassade de France, le corps du défunt a été conduit à la gare pour être transporté par chemin de fer à Rennes, où a été faite l'inhumation définitive. *(Le Progrès).*

— D'autres obsèques à sensation ont eu lieu à Berne, le 11 novembre : celles de M. le général de Röder, l'ancien ministre d'Allemagne, si connu et si aimé en Suisse, décédé à l'âge de 80 ans. Une foule considérable, y compris tout le corps diplomatique et les autorités fédérales et locales y ont participé avec un sympathique empressement, témoignant ainsi de la haute estime dont jouissait chez nous le regretté défunt.

Genève. — Par arrêté du 26 août 1884, M. le 1er lieutenant *Viollier*, Louis, a été promu au grade de capitaine et classé comme adjudant du bataillon de fusiliers d'élite nº 13.

Vaud — Le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes dans la cavalerie :

Au grade de capitaine de dragons, M. le 1er lieutenant de guides *Lecoultre*, Eugène, à Avenches, qui a pris le commandement de l'escadron nº 4.

Au grade de 1er lieutenant de dragons, M. le lieutenant *de Loys-Treytorrens*, à Dorigny s/ Ecublens, attaché au même escadron.

En date du 6 novembre courant, M. le lieutenant d'artillerie *Luquiens*, Georges, à Lausanne, a été promu au grade de 1er lieutenant. Cet officier reste attaché à la compagnie de position nº 9.

— Dans sa séance du 4 novembre, le Conseil fédéral a nommé M. *Soutter*, Paul-Samuel, à Aigle, au grade de 1er lieutenant de troupes sanitaires (médecins) ; il est attaché au bataillon de fusiliers nº 5.

— La sous-section lausannoise de la Société fédérale des officiers a eu sa première réunion de l'hiver 1884-85 le lundi 10 novembre, à l'hôtel du Nord.

Elle a renouvelé son comité comme suit :

Président : M. G. Rochat, capitaine d'artillerie.
Membres : MM. de Meuron, capitaine, 1er adjudant de division.
Auberjonois, 1er lieutenant d'infanterie.
Amiguet, lieutenant du génie.
Kohler, J.-J., lieutenant de carabiniers.

Après avoir adopté diverses propositions relatives à l'organisation des séances et des travaux de la société durant l'hiver, l'assemblée a entendu une intéressante communication de M. le major Secretan sur le projet de décoration des casernes de la Ponthaise, projet qui, grâce à l'activité de la commission chargée de l'élaborer et à l'appui des Départements militaires des cantons de Vaud, Valais et Genève, pourra, on l'espère du moins, être mis à exécution prochainement.

— *Circulaire du Comité des armes spéciales.* — Lausanne, le 10 novembre 1884. — Monsieur et cher camarade. — La Société vaudoise des officiers de l'état-major, du génie et de l'artillerie, est convoquée en assemblée annuelle pour le samedi 6 décembre prochain, à 1 heure et demie de l'après-midi, à l'Abbaye de l'Arc, à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Réception des nouveaux membres ;
2. Nomination de la commission de vérification des comptes et, éventuellement, rapport de cette commission ;
3. Rapport du Comité sur la bibliothèque ;
4. Fixation de la contribution annuelle ;
5. Exposé de M. le colonel de Vallière sur la brochure de M. Sandoz, de Neuchâtel : « *La véritable neutralité suisse et la suppression de son armée* » ;
6. Rapport de M. le colonel Lochmann sur les *ponts militaires d'ordonnance* et sur leur rôle au rassemblement de la VIIIe division ;
7. Travail de M. le capitaine de pontonniers Manuel sur la *télégraphie optique* ;
8. Observations de M. le colonel de Vallière sur le travail de M. le capitaine de Cérenville au sujet du recrutement de l'artillerie ;
9. Discussion du projet de statuts présenté par le Comité ;
10. Communications diverses du Comité ;
11. Renouvellement du Comité ;
12. Propositions individuelles.

A 5 heures précises : Dîner.

NB. Sont de droit membres de la Société les officiers et aspirants de l'état-major, du génie et de l'artillerie qui demandent à en faire partie.

Le Président, P. CERESOLE, colonel divisionnaire. —
Le Secrétaire, C. MELLEY, capitaine d'artillerie.

— Dans sa séance du 14 courant, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie les élèves ci-après qui ont obtenu le certificat de capacité à la suite de la récente école préparatoire d'officiers à Lausanne :

MM. Rossy, Philippe, Lachaux ; de Meuron, Edouard, Lausanne ; Rosset, Louis, Morges ; van Berchem, Max, Crans ; Feyler, Fernand, Lausanne ; Pinguely, Ami, Eysins ; Bertholet, Louis, Lausanne ; Rossy, Charles, Lachaux ; Auckenthaler, Oscar, Pully ; Clot, Louis, Payerne ; Tanner, Aimé, Lausanne ; Quinclet, James, La Tour; Freymann, Jean, Vevey ; Gonet, Auguste, Nyon : Amiguet, Henri, Ollon ; Vuillemin, Ernest, Lausanne ; Perrod, Alexis, Lausanne ; Brouilhet, Xavier, Lausanne ; Meylan, Edmond, Yverdon ; Trachsel, Henri, Lausanne ; Addor, Georges, Lausanne ; de Blonay, Richard, Lausanne ; Marchand, Emile, Vugelles ; Reymond, Ed., Rolle ; Golay, Constant, Romainmôtier ; Pérusset, Albert, Grandson ; von Gunten, Louis, Chamblon ; Chessex, Marius, Territet ; Dubuis, Paul, Rossinières ; de Rham, Louis, Giez ; Rieben, Paul, Ecublens ; Stauffer, Emile, Lausanne ; de Molin, Aloys, Lausanne.

France. — Le récent livre *Bazeilles-Sedan* du général Lebrun vient de réveiller une ancienne polémique sur la question de savoir qui, après la blessure mortelle du général Margueritte, a eu l'honneur de diriger la fameuse charge de cavalerie française, du général Beauffremont ou du général Galliffet. Le livre sus-mentionné ayant attribué au premier de ces généraux, ce fait d'armes, le *Journal des Débats* a publié des lettres de deux officiers acteurs dans cette héroïque finale, qui contestent cette assertion. Voici le texte de ces pièces :

Gordon House, Meidenhean, 16 octobre 1883.

Mon général,

Je ne veux pas attendre ma rentrée en France pour protester, au nom de la vérité historique, contre un passage de votre ouvrage dans lequel je me trouve visé.

Je suis « l'officier attaché à la personne du général Ducrot » que vous citez à la page 126, comme ayant porté au colonel de Beauffremont l'ordre de faire charger la *division* Margueritte.

J'ai l'honneur de vous affirmer, mon général, que c'est au *général de Galliffet,* et non au colonel de Beauffremont, que le général Ducrot m'a enjoint de porter cet ordre. Le général Ducrot n'a jamais varié sur ce point ; ses rapports et ses publications en font foi.

Il est impossible, du reste, que le général de Beauffremont n'ait pas conservé le souvenir d'une lettre adressée spontanément à lui, en 1880, par le général Ducrot, et dans laquelle cet officier général rétablisssait sommairement les faits sous leur véritable jour et de la façon la plus catégorique.

L'ordre en question a été communiqué par moi au général de Galliffet ; et c'est encore à lui, et non à un autre, que j'ai été envoyé par le général Ducrot, lors du « dernier effort » demandé à la division Margueritte.

Veuillez agréer, mon général, l'hommage de mon profond respect.

Le colonel du 23e dragons
FAVEROT

Saumur, 13 octobre 1884.

Mon général,

Je viens de lire *Bazeilles-Sedan*. Veuillez permettre à l'officier d'ordonnonce du général Margueritte de rectifier certaines erreurs, en ce qui concerne son regretté chef.

La division Margueritte a eu deux engagements sérieux dans la journée du 1er septembre : le premier vers huit heures et demie du matin, contre des troupes d'infanterie et d'artillerie prussiennes, cette charge, exécutée par la seule brigade de chasseurs d'Afrique, a eu lieu à l'ouest d'Illy, dans la direction de Saint-Menges ; l'ordre de l'engager a été donné au général de Galliffet par le général Margueritte, à haute voix et en présence de tous. Comme témoin de ce combat, je peux vous citer, entre autres, le lieutenant-colonel de Montfort, alors lieutenant au 4e chasseurs d'Afrique, et le lieutenant-colonel de Ganay, alors lieutenant au 3e chasseurs d'Afrique, tous deux blessés à cette première charge.

Le second engagement a eu lieu vers deux heures, dans la direction de Floing ; toute la division y a pris part ; le général Margueritte blessé quelques instants avant, en reconnaissant le terrain, remit, en traversant les lignes, le commandement au général de Galliffet. Permettez-moi de vous faire observer respectueusement (et c'est le point essentiel de ma lettre) que, à défaut de tout général, le commandement de la *division* serait revenu au colonel Clicquot, du 1er chasseurs d'Afrique, *le plus ancien des colonels de la division*, qui a pris part à cette dernière charge en tête de son régiment, et n'a reçu qu'à ce moment, c'est-à-dire un quart d'heure ou vingt minutes après celle du général Margueritte, la blessure dont il est mort, le 9 septembre. Tous mes anciens camarades du 1er chasseurs d'Afrique, présents à cette charge, pourront vous l'affirmer.

Dans ma lettre, je ne me permets pas d'apprécier ; je me contente de préciser le *fait*. Convaincu que vous rechercherez la vérité, j'ai l'honneur de vous la signaler, et je me mets absolument à votre disposition pour tout éclaircissement qu'il vous plaira de me demander.

Je vous prie d'agréer, mon général, l'expression de mon profond respect et de mon respectueux et entier dévouement.

Commandant REVERONY,
en 1870, lieutenant au 1er chasseurs d'Afrique,
officier d'ordonnance du général Margueritte.



REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIXe Année. N° 12. 15 Décembre 1884

Réseaux ferrés et fortifications.

II. [1]

Nous avons publié, dans notre avant-dernier numéro, divers extraits du rapport de gestion de l'autorité militaire supérieure sur l'exercice de 1883, d'où il ressort que le département militaire suisse a maintenant dans ses cartons un beau projet de fortifications prêt à être soumis aux Chambres au bon moment.

Comme il s'agit ici d'assurer une entreprise qui comportera dans son ensemble une dépense d'une centaine de millions de francs, soit en bloc si l'on veut procéder rationnellement et franchement, soit petit à petit si l'on croit plus parlementaire de morceler l'exigence totale en échelons successifs, il est bon, au simple point de vue financier, qui n'est pourtant ici que secondaire, d'en causer un peu, même prématurément, pendant qu'il en est temps encore, c'est-à-dire avant que le siège ne soit fait, au moyen de combinaisons d'intérêts locaux ou personnels, comme cela arrive beaucoup trop souvent dans nos affaires fédérales.

Rappelons tout d'abord que cette question des fortifications suisses, qui a déjà donné lieu à toute une bibliothèque, en langue allemande surtout, est née il y a cinq à six ans à propos des nouveaux forts français construits sur le Jura. D'honorables et chauds patriotes bâlois, bernois, neuchâtelois, genevois s'en alarmèrent, et leurs alarmes trouvèrent immédiatement un retentissant et sympathique écho au-delà du Rhin. Nos voisins du Nord croyaient ou affectaient de croire que les Français préparaient leur revanche de 1870 par une opération à travers la Suisse qui les amènerait au cœur de l'Allemagne du Sud; les journaux militaires et civils de Stuttgard, de Carlsruhe, de Darmstadt et autres, ne se firent pas faute de nous engager à des contre-préparatifs de neutralité, à des contre-forts dans le Jura, représentés comme étant de la plus grande urgence.

La calme indécision des autorités suisses devant ces excitations étrangères, dont la partialité était patente, fut dénoncée comme une sorte de violation des devoirs de la neutralité helvétique; des

[1] Voir notre numéro de juillet 1884.

officiers suisses qui avaient pris la liberté d'exprimer leur opinion, depuis longtemps établie, que rien n'était plus dangereux que de se confier en ces grands « forts d'arrêt » tant vantés, furent représentés comme vendus à la France.[1] Bref! la question fut si soigneusement et si méthodiquement « chauffée » par la presse d'Allemagne que les alarmes très loyales des patriotes suisses de la frontière de l'ouest ne firent que s'accroître et s'amplifier. Un grand nombre de sociétés militaires et autres s'en occupèrent, émirent des ordres du jour, des résolutions, des desiderata divers, tous très patriotiques assurément, mais résultant de débats généralement plus chaleureux qu'éclairés.

Si la note du sens commun y avait eu plus de part on aurait vite reconnu que ce ne sont pas les compléments gigantesques élevés par les Français autour de leurs anciens forts des Rousses, de Pontarlier, de Montbéliard, de Belfort qui doivent nous émouvoir, puisqu'ils ne sont que la conséquence d'un fait scientifique, d'un progrès technique, l'augmentation des portées de l'artillerie, dont nous bénéficions, nous aussi, à notre guise, comme les Français en bénéficient à la leur. Le droit international et les relations d'amitié n'ont également rien à voir ici, la pratique constante de tous les pays civilisés établissant que des Etats peuvent être excellents amis, bons voisins et proches alliés, tout en restant armés jusqu'aux dents les uns contre les autres.

En fait, nous ne pouvons avoir la prétention d'empêcher la France de posséder des pièces de campagne ou de position et de les perfectionner soit de projectiles, soit de facilités de transport, ni de contrôler les mouvements de ses batteries attelées. Or sur plus de cinquante points de notre commune frontière, des batteries françaises mobiles peuvent en quelques heures et en restant sur leur territoire, être installées de manière à commander de leurs feux plusieurs lieues de notre sol, à brûler maintes localités suisses bien plus importantes pour nous que les abords des forts français susmentionnés, y compris toute la ville de Genève.

De notre côté nous pourrions nous accorder des avantages analogues et cela avec une supériorité patente dans diverses régions du Jura où nous possédons les hauteurs dominantes.

Mais, objecte-t-on, pour avoir les mêmes avantages il faudrait précisément opposer des forts suisses aux forts français, de gros-

[1] Voir entr'autres les deux gands articles de l'*Allgemeine Zeitung* de Darmstadt contre le colonel-divisionnaire Lecomte.

ses pièces à leurs grosses pièces. Erreur! Si les défilés de St-Cergues, de La Vallée, de Jougne, des Verrières, de Morteau, de Goumois, de Danvant, de Fahy, de Boncourt paraissent aux Français des objectifs, soit de défense soit d'attaque, dignes de leurs plus grosses pièces, c'est leur affaire; ils n'ont pas pour nous cette valeur-là.

*N'ayant aucune envie d'*attaquer* la France, ces défilés donnant accès sur son territoire central nous sont indifférents; si nous devions, par impossible, nous livrer à des opérations offensives sur le sol français, ce ne sont pas ces « forts d'arrêt » même grandiosement complétés, qui arrêteraient longtemps, qu'on veuille bien nous en croire, la moindre de nos compagnies de carabiniers. Et où aura passé une compagnie de carabiniers toute une brigade, puis bientôt toute l'armée, s'il le faut, ne tarderait pas à suivre.

En cas de *défense* contre la France, ce n'est pas non plus dans ces défilés que nous jouerions les destinées de la patrie.

Il faut donc garder nos ressources pour des points plus décisifs.

Or, pour garder ces ressources à disposition au bon moment et à la bonne place, nous qui n'en aurions pas à revendre à nos grands voisins, nous devons, avant de nous lancer dans une voie nouvelle qui nous amènerait à les gaspiller sans profit, nous éclairer de ce qui se passe chez eux.

A cet égard, l'œuvre des compléments des fortifications françaises depuis dix ans, bien qu'elle nous remplisse d'admiration par la grandeur de ses conceptions et de ses sacrifices, est pour nous, petit pays, d'un précieux enseignement en sens inverse de l'impression première. Loin de nous exciter à l'imitation elle nous prêche hautement la retenue et la défiance. Ces compléments apparaissent comme la suite nécessaire et sans fin, comme l'expiation, oserions-nous dire, d'une première inconséquence de notre puissante voisine, que sa richesse lui permet peut-être, mais qui serait meurtrière pour tout autre Etat, pour la Suisse entr'autres, toutes proportions gardées. Ils démontrent le vice originel du système défensif adopté en France, imposé à la fois par la routine et par d'anciens dispositifs fixes qui ne sont plus de notre temps et n'y peuvent pas être ramenés. Ils accusent l'illusion fatale et trop longtemps en honneur qu'un réseau de grandes places frontières, moyennant qu'on les vêtisse à la mode du jour, augmente la force militaire d'un pays, tandis que tout a prouvé, dans l'histoire de ce siècle, que de telles places, si or-

nementées et modernisées qu'elles soient dans leurs détails, ne font que l'affaiblir; qu'en particulier elles ont été la cause des plus grands désastres que la France ait subis. En 1870-71, ses fameuses places de Strasbourg, de Metz, de Sedan-Mézières, de Besançon, lui ont coûté chacune une armée.

A la paix, au lieu de rompre avec ce système vicieux et suranné pour prendre celui des grandes places rayonnantes, une par armée et rien de plus, on a restauré et complété l'ancien. L'argent et l'esprit de sacrifice ne manquant pas, les féconds ingénieurs et les ardents entrepreneurs manquant moins encore, on en arriva au colossal dispositif actuel d'au moins 400 places ou postes fortifiés, à supposer qu'on puisse appeler cela un dispositif.

Si monstrueux que soit ce colosse, dispositif ou amas désordonné, il est loin d'être achevé : chaque nouveau chef du génie ou de l'artillerie installé çà et là découvre aisément un nouveau trou à boucher, hier à Givet, aujourd'hui à Nice, demain en Savoie, et sollicite de chaque nouveau ministre de la guerre un crédit pour parer aux oublis de son prédécesseur. Rien que par ce fait de simple administration, les Français se voient enchaînés à une série illimitée de travaux complémentaires plus vastes que les travaux primitifs et qui continueront jusqu'à ce que leur frontière de l'Est soit garnie d'une double muraille de Chine. Quand celle-ci existera enfin, qui la gardera et que restera-t-il de troupes pour tenir la campagne? qui gardera seulement ce qui existe déjà aujourd'hui? Nul ne saurait le dire. Des experts impartiaux — parmi lesquels doit compter l'auteur de l'article reproduit dans le numéro de juillet dernier — penchent à croire que les trois quarts de l'armée française actuelle seraient à peine suffisants pour défendre les places dont on l'a dotée.

Rien n'est donc plus instructif que cette lourde et pénible tâche, à laquelle la France de nos jours, nouvelle Pénélope, est asservie, pour avoir assis sa force militaire territoriale sur les traditions des guerres de Louis XIV et sur les débris des dominations espagnole, impériale, lorraine, etc., sans s'être donné la peine de trier les portions si diverses de tels héritages, de manière à garder les bonnes et utiles et à répudier les nuisibles. Ce triage, soigneusement fait, l'eût amenée à conserver sans nul doute les territoires, mais à raser les places fortes dont le principal but était de dominer les populations environnantes, et à bien comprendre que la valeur, même très célébrée, de certains points militaires et stratégiques de ces régions, Besançon par exemple,

changeait du tout au tout selon que ces régions sont considérées comme provinces étrangères ou comme départements devenus très français.

Les progrès techniques des derniers temps rendent plus saisissants encore la superbe inutilité aussi bien que les vices fondamentaux du système vermoulu des réseaux de grandes places frontières.

Anciennement déjà, ce système n'a jamais été le meilleur pour la défense, bien qu'il présentât des avantages relatifs quand les armées, encombrées de lourds et luxueux impedimenta, ne se mouvaient que sur de rares bonnes routes, dont on n'osait pas trop s'écarter.

Pour l'attaque, c'est-à-dire pour les opérations offensives au-delà de la frontière, il avait, par les mêmes raisons, une utilité réelle, afin d'abréger les étapes et de raccourcir les lignes de communication et de ravitaillement. C'étaient des bases d'opérations intermédiaires souvent très précieuses quand il fallait, par exemple, une quinzaine de jours pour acheminer des convois du centre de la France sur le Rhin. C'est ainsi que Strasbourg, pendant plusieurs campagnes de la République et de l'Empire, rendit de bons services aux armées françaises opérant en Allemagne.

Mais aujourd'hui que les locomotives vont en 12 heures de Paris à Strasbourg, cette dernière place n'aurait plus de raison d'être comme base d'opérations françaises; on n'a plus besoin de bases intermédiaires dans nos Etats du centre européen, couverts de voies ferrées. Une grande base au cœur du pays et au centre du réseau des chemins de fer peut satisfaire à toutes les exigences au dedans comme au dehors.

C'est ce qu'on commence à comprendre un peu partout en Europe et en France notamment. Les Allemands ont donné l'exemple après leurs victoires de 1870-71; non seulement ils ont cédé volontiers Belfort à la France, en souriant de l'importance que M. Thiers semblait y attacher, mais ils ont démoli toutes les petites places de la Lorraine et de l'Alsace qui leur étaient échues par la conquête, ainsi que plusieurs autres de leur ancien territoire de l'Ouest; ils n'ont gardé que Strasbourg et Metz, fort agrandis et qui ne sont pour eux que de vastes Zwing-Uri abritant, contre des alentours hostiles, une armée toujours prête à entrer en campagne avec toute la mobilité possible.

En France ces procédés ne laissèrent pas de causer d'abord quelque étonnement et des défiances. On craignait des surprises

ou des pièges et l'on redoubla d'activité sur les chantiers des nouvelles lignes défensives de l'Est. Mais après plus ample examen, toujours en état de pleine paix, on calcula, on discuta et l'on réfléchit. La réaction se fit contre les adeptes trop puissants de la tactique de station, qui n'a jamais été qu'accidentellement dans les habitudes et le tempérament des armées françaises. On vit que la tactique et la stratégie du mouvement étaient par trop sacrifiées aux autres et qu'un des grands éléments du succès en matière d'opérations militaires, la rapidité de concentration et de marches de *masses agissantes*, avait été sinon négligé par les spécialistes et les hauts fonctionnaires y préposés, au moins perdu de vue par le grand public militaire et civil. De là sortirent des discussions et des écrits d'un haut mérite, notamment deux livres de M. le député Thénot en l'honneur des vastes travaux du génie, et d'autre part l'article reproduit dans notre numéro de juillet dernier, qui résument les deux tendances aux prises : celle de l'armée blottie et celle de l'armée en campagne.

S'il n'est pas encore question de revenir de toutes les créations du génie et de faire table rase des constructions excessives récentes, au moins peut-on signaler un temps d'arrêt dans leur continuation. On déclasse quelques places et postes. Il y a quelques jours [1] à propos de la loi révisant le classement des postes fortifiés de l'Algérie, M. le général Campenon, ministre de la guerre, a combattu le maintien de postes inutiles par des considérations excellentes et dignes de ne pas tomber dans l'oubli. En réponse aux réclamations de quelques hôteliers en faveur du maintien du poste de Dra-el-Mizan portées à la tribune de la Chambre par M. Maugin, député d'Alger, le ministre de la guerre s'est exprimé comme suit :

« Quand on nous reproche à chaque instant, a-t-il dit, et malheureusement il y a bien quelque chose de fondé dans ce reproche, de hérisser non seulement notre territoire national, mais même notre territoire de l'Algérie, de fortifications, de postes, de places que nous ne saurons comment défendre, et dans lesquels nous ne pourrons même pas mettre de garnison, vous devez comprendre que je suis fort étonné de voir que le jour où nous vous disons : Nous laisserons une partie des bâtiments aux services civils qui pourront y organiser des réduits, — ce qui n'empêchera pas qu'on ne leur adjoigne une garnison, si cela

[1] Le mercredi 12 novembre.

devient nécessaire ; — que le jour, dis-je, où nous entrons dans la voie du déclassement, on vienne nous demander de conserver des postes, des bordj, des forts dont l'utilité n'est pas reconnue. »

On sait aussi que le *Journal des sciences militaires*, qui jouit d'une grande autorité scientifique, a dit entr'autres, parlant de ceux qui mettent avant tout le salut des armées dans l'appui direct de la fortification : « Il n'est pas d'opinion plus erronée, et en même temps plus dangereuse, car le sort final d'une grande guerre ne dépend, en réalité, que des batailles en rase campagne. »

Et plus loin : « Avant de nous couvrir de tant de places fortes, il aurait fallu montrer dans quelle mesure le manque de grandes places a servi à amener nos défaites.... Ce que nous avons le plus à craindre dans une prochaine guerre, c'est que le système de camps retranchés, qui depuis 10 ans a été un gouffre pour nos finances. ne serve un jour qu'à engloutir nos principales armées. »

Plus loin encore : « Au point de vue de la direction supérieure de la guerre, il n'y a en réalité que deux graves fautes possibles : 1e diviser ses forces ; 2° s'attacher aux grandes places. Si nous les commettions dès le début, elles seraient peut-être irréparables... On admet dans tous nos projets d'opérations publiés un véritable éparpillement de nos forces sur toute la frontière franco-allemande, et, d'un autre côté, on paraît vouloir faire jouer aux places un rôle prépondérant. On ne saurait combattre ces idées avec trop d'énergie, car elles sont le renversement de tous les principes de la grande guerre ; tout serait perdu si ceux qui professent de pareilles doctrines étoient appelés à la tête de nos armées. » — Rappelons également que le rapporteur du budget à la Chambre française, M. Ballue, vient de s'exprimer à peu près dans le même sens, et que le général Billot, ancien ministre de la guerre et commandant de l'important corps d'armée de Lille, recommandait surtout à ses troupes, dans un récent ordre du jour connu de nos lecteurs, « de ne pas se *cramponner* au terrain » ; à plus forte raison ne voudrait-il pas enchaîner l'armée à un amas confus de barricades.

Des divers textes susmentionnés, on peut raisonnablement inférer que les Français ne sont pas éloignés, leurs expéditions coloniales aidant, de refaire les calculs d'effectifs s'appliquant à l'emploi de leurs fortifications nouvelles, ce qui les mènerait infailliblement à déclassser bon nombre de places de la frontière de l'Est, tout au moins à les abandonner à un inerte sort de simu-

lacres, et certainement à suspendre les compléments en cours d'exécution. Tout compte fait, la France actuelle y gagnerait encore et elle s'acquerrait par là l'éternelle reconnaissance des générations futures. Aussi nous ne désespérons point de la voir, avant peu d'années, vouer autant d'activité à faire démolir maints ouvrages de cette zone qu'on en a mis à les élever, et l'on peut croire que le nouveau programme serait promptement réalisé, grâce au vigoureux concours de MM. les architectes et entrepreneurs, facteurs influents en la matière et qui, eux, ne redoutent point la corvée de Pénélope.

A ce moment-là, quelle figure feraient les « contreforts d'arrêt » que nous aurions sérieusement commencés dans le Jura en nous laissant sur les bras des devis et engagements d'une trentaine de millions de francs, et quelle serait la situation de nos autorités supérieures si elles avaient cédé aux entraînements et aux vœux ardents émis naguère !

On nous objectera peut-être qu'il ne s'agit pas de créer en Suisse un cordon de places ou postes frontières comme en France, mais seulement quelques « forts d'arrêts » sur des passages inévitables, et d'autres ouvrages plus ou moins résistants sur quelques points d'une importance stratégique incontestable, tels que X, Y, Z, etc., etc.

A cette objection nous répondrons tout d'abord qu'il n'y a pas de passage *inévitable* pour des armées françaises voulant pénétrer en Suisse, puisqu'elles n'ent ont pas moins de 34 à leur choix, sans compter la large voie du lac Léman; ensuite que la valeur de maints points dits stratégiques n'est que relative, n'existe que dans certaines suppositions spéciales qui nous plaisent à faire, mais qui ne dépendent point de notre seul prononcé. Pour un petit pays comme le nôtre et ne disposant que d'une armée, il n'y a qu'un point réellement stratégique et important, c'est le centre du territoire, surtout alors que ce centre géographique est en même temps un centre politique et la capitale de l'Etat. Tous les autres varient d'utilité suivant les circonstances.

A l'assertion qu'il ne s'agit point de créer en Suisse un cordon de postes-frontières, nous répliquerons qu'au contraire il a été gravement question dans des mémoires et brochures, qui ne sont pas sans mérite, de plusieurs grandes places sur la frontière occidentale; par exemple à Bâle, pour remplacer les ouvrages de 1856 que nous avons très sagement démolis, ainsi que ceux d'Eglisau, par un décret des Chambres fédérales du 12 juillet

1862 abrogeant celui du 5 août 1857 qui avait conservé ces fortifications; une autre place à Porrentruy ou à Delémont ou aux Rangiers; une autre à Sonceboz ou Tavannes ou Bienne; une autre à Olten; une autre au Jolimont, une à Yverdon ou Pomy, ou à Orbe ou Cossonay ou Aclens, sans parler de la grande place du Bouveret si fort recommandée par un illustre ingénieur belge, ni de celles de Berne, d'Arberg, de Brugg, de Zurich, etc., etc.

Il est vrai que dès que ces multiples vœux et projets ont été soumis à un examen tant soit peu sérieux, plus de la moitié sont restés d'emblée sur le carreau. Mais petit à petit on les a remplacés par d'autres qui, sans être aussi vicieux, n'ont point l'utilité générale qu'on leur accorde et qui exigeraient de nombreux compléments nous menant à fortifier toute la ligne de l'Aar et de ses principaux affluents, la Sarine, la Limmat, la Reuss, avec une place centrale par dessus le marché, ce qui doublerait au moins les dépenses et les exigences d'effectifs immobilisés; de telle sorte qu'on en arriverait toujours à n'avoir confiance dans nos moyens de défense qu'avec la ferme certitude de commencer par nous ruiner, pour pouvoir ensuite nous mieux cacher derrière des parapets. Ce n'est certes pas de cette façon qu'au jour du danger on répondrait aux besoins d'action comme aux vrais sentiments de nos vaillantes et patriotiques milices suisses.

Quoiqu'il en soit, tous ces projets, même après corrections par d'honorables et savants experts, pour lesquels nous professons une haute estime, restent dominés par une seule idée principale: parer à la possibilité d'une tentative d'invasion des Français en Allemagne à travers la Suisse; tous visent à barrer ou menacer de flanc les routes directes du Jura sur le Rhin du lac de Constance à Bâle.

Nous avons dit précédemment ce que nous pensions d'une telle opération, ainsi que de sa congénère par la Belgique, et d'une entreprise offensive inverse, c'est-à-dire par les Allemands contre le centre de la France. Nous ne nous arrêterons pas à discuter de nouveau des hypothèses à ranger au nombre de simples extravagances.

Mais si les relations des deux grands pays aux prises en 1870-71 pouvaient accorder, il y a trois ou quatre ans, quelque créance à la possibilité d'un tel coup de tête de l'un contre l'autre, notamment de la France, qui parlait assez haut du jour prochain de la revanche, aujourd'hui il n'en est plus de même. Les deux antagonistes d'hier semblent en voie de se réconcilier sur le dos de

l'empire britannique et d'on ne sait quelles autres proies plus faciles. Aux manifestations d'aigreur et de rancune sans cesse renaissantes ont succédé des protestations d'amitié entre Paris et Berlin, très ouvertement manifestées et sanctionnées, en ce moment-ci, dans cette dernière capitale, par la conférence du Niger et du Congo, où Prussiens et Français marchent, la main dans la main, à la conquête de l'Afrique; de sorte que s'il leur prenait encore envie de penser à une opération à travers la Suisse, ce serait non pour s'assaillir plus vite, mais pour s'embrasser avec plus d'effusion, et faire front contre d'autres adversaires.

A l'apparition de ce touchant tableau, on voit déjà la figure qu'y feraient nos fameux « forts d'arrêt » du Jura et nos imposants barrages le long de l'Aar, d'Olten à Waldshut, lui servant de cadre doré!

De tout cela il nous paraît résulter que si nous voulons élever des fortifications, il faut le faire pour nous-mêmes, pour nous seuls, pour nos ressources et pour nos besoins, non pour nos voisins et pour les combinaisons si variées d'alliances et d'antagonismes qui leur sont suggérées par les circonstances du moment.

Cela étant, il nous reste à examiner si, pouvant disposer pour augmenter notre force militaire, d'une cinquantaine ou centaine de millions de francs, nous n'en aurions pas un meilleur emploi que d'entourer notre armée d'un réseau de fortifications; s'il n'y aurait pas, en deux mots, des besoins plus urgents, pour donner à notre armée toute la force dont elle est susceptible en regard de la mission que le pays attend d'elle.

C'est ce que nous examinerons dans un prochain numéro.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

De la répartition et de l'incorporation des officiers d'infanterie dans les bataillons.

Le système en usage dans le canton de Vaud répond-il aux besoins et sinon quels changements serait-il désirable d'y apporter?

(Travail de la sous-section de Morges.)

La répartition et l'incorporation des officiers de nos bataillons d'infanterie a lieu par les soins de l'autorité cantonale, soit par le Département militaire.

Interprétant l'article 26 de l'ordonnance du 8 janvier 1878, dans son sens le plus large, l'autorité militaire procède à l'avancement par arrondissement de régiment pour tous les officiers de troupe jusqu'au grade de capitaine. Puis elle pourvoit elle-même à la répartition entre les bataillons du même régiment au fur et à mesure des besoins, sans distinction, sans préavis des chefs de corps, sans aucune règle fixe.

Ce système crée des différences sensibles entre les régiments. Dans les uns, le recrutement des officiers est facile ; dans les autres, au contraire, il ne suffit pas à combler les vacances. Il crée également des différences regrettables entre les bataillons eux-mêmes. Ces inégalités sont inévitables ; mais il faut, croyons-nous, faire tout le possible pour les diminuer.

A cet effet nous rechercherons :

1° *Par quel moyen il pourrait être remédié au recrutement des officiers dans les arrondissements où il est en déficit ;*

2° *De quelle manière uniforme et régulière la répartition des officiers pourrait se faire entre les bataillons.*

Les vœux que nous émettrons à ce sujet n'ont qu'un but : le bien du service.

I

La difficulté du recrutement des officiers dans l'un ou l'autre de nos régiments tient à des causes très diverses. Nous ne voulons pas nous arrêter à certaines insinuations relatives à la mauvaise volonté qui existerait dans certaines contrées, et qui serait une protestation contre les charges militaires. Si cela était, nous pourrions désespérer du pays, de son bon sens et de ses sentiments patriotiques ; ce serait, en outre, faire preuve d'une ignorance complète des exigences modernes. Les difficultés de l'existence sont réelles, mais elles ne nous réduisent pas à l'extrémité de devoir renoncer à la défense de nos foyers. Non ! La cause principale de la difficulté de recruter un nombre suffisant d'officiers dans nos contrées agricoles est l'émigration toujours plus forte des jeunes gens pour les villes, surtout de ceux qui montrent le plus de dispositions pour l'étude. Il y a également à remarquer qu'à la campagne on dispense trop vite et trop facilement de l'école et que les programmes sont trop chargés, de sorte que, arrivés à l'âge de vingt ans, beaucoup de jeunes gens ont oublié ce qu'ils avaient appris et ne possèdent plus l'instruction voulue pour devenir officiers.

Si cela continue de la sorte et s'il ne se produit pas une réaction, nous verrons bientôt notre corps d'officiers composé presqu'uniquement de gens des villes. Ceci serait extrêmement regrettable, à cause des excellents éléments dont nous serions privés et à cause du cachet populaire que doit conserver notre armée.

Nous répugnons donc à formuler carrément la seule solution possible dans l'état actuel, savoir que : *les officiers soient recrutés indistinctement sur tout le canton.* Mais, tout en admettant le principe, nous désirerions lui apporter les tempéraments suivants :

1° *Les corps d'officiers de troupe d'un régiment seraient recrutés, en premier lieu, parmi les ressortissants de l'arrondissement de ce régiment ;*

2° *Les vacances seraient comblées par des officiers pris dans d'autres arrondissements. Ces officiers prendraient rang dans le corps du régiment où ils auraient été incorporés.*

II

Passons maintenant à la *manière de procéder à la répartition des officiers dans les bataillons et dans les compagnies.*

D'après notre loi, tout ce qui a trait à la nomination et à la promotion des officiers a pour base « la capacité ». Il faut, pour être nommé ou promu, posséder un certificat pour le grade à revêtir. Cette capacité est appréciée aux écoles et par les chefs d'unité à l'issue des cours de répétition. Or, la manière dont ces estimations sont faites est très inégale. Pour la rendre plus uniforme et par conséquent plus juste, il serait, croyons-nous, pratique de faire présider les conciliabules d'appréciation par le chef du régiment.

Cette appréciation est la seule base de la *promotion.* Elle devrait l'être aussi de la *répartition.* Bien entendu, nous ne parlons ici que des officiers de compagnie.

Notre objectif est d'*arriver à une valeur des corps d'officiers aussi égale que possible entr'eux pour les bataillons d'un même régiment.*

Et d'abord, il faudrait nommer *officiers*, sans distinction de régiment ou d'arrondissement, *tous* les sous-officiers ou soldats sortis de l'école préparatoire avec un certificat de capacité, car il est utile d'avoir des surnuméraires.

Puis on procéderait à la répartition.

Deux systèmes se présentent pour cela.

Le premier, le plus simple, se résume aux trois points suivants :

1° *Classer les lieutenants à incorporer par régiment ;*

2° *En former trois catégories de capacité, d'après les certificats d'école ;*

3° *Réunir les trois chefs de bataillons de chaque régiment et leur faire répartir par tirage au sort sur chacune des trois catégories les lieutenants disponibles.*

Un second système plus compliqué, mais plus rationnel, serait celui-ci :

L'autorité, soit le Département militaire, possède, d'une part, la moyenne de capacité des grades d'officiers dans chaque bataillon, c'est-à-dire celle des lieutenants et des premiers lieutenants, et celle des capitaines ; il connaît, d'autre part, les succès particuliers des officiers à incorporer. Pour arriver donc à égaliser la moyenne des succès de chaque bataillon, *il s'agira simplement de compenser la faiblesse de cette moyenne par l'incorporation de plus fortes capacités et vice-versa.* Prenons un exemple.

Il est sorti de l'école préparatoire, avec les succès suivants, 7 lieutenants appartenant au 1er arrondissement :

Nos 1. — 1, 2, 1, 1, = 5.
» 2. — 1, 2, 2, 1, = 6.
» 3. — 1, 2, 2, 2, = 7.
» 4. — 2, 2, 2, 2, = 8.
» 5. — 2, 3, 2, 2, = 9.
» 6. — 2, 3, 3, 2, = 10.
» 7. — 2, 3, 3, 3, = 11.

Or, il n'y a dans le 1er régiment que 6 places de lieutenants à pourvoir. Le n° 2 est désigné comme *surnuméraire* ; il pourra ou bien être incorporé dans un autre arrondissement, ou bien classé provisoirement en landwehr, à la disposition du Département pour le cas de vacances subites. Il resterait ainsi 6 lieutenants à répartir entre les bataillons nos 1, 2 et 3.

Le bataillon n° 1 a 14 premiers lieutenants et lieutenants ayant un total de succès de 126, moyenne 9.

Le bataillon n° 2, 15 dits, succès 126, moyenne 8,4.
» » 3, 13 » » 101, » 7,7.

Il y a donc entr'eux de grandes différences ; le bataillon n° 3 ayant une moyenne supérieure de 1, 3 à celle du bataillon n° 1.

L'autorité appliquerait alors :

Au bataillon n° 1. Les lieutenants n°s 1 et 4 ayant l'un 5, l'autre 8, + 126, total pour le bataillon, 139. Moyenne, 8,6.

Au bataillon n° 2. Le lieutenant n° 3, ayant 7 succès + 126, total, 133. Moyenne, 8,3.

Au bataillon n° 3. Les lieutenants n°s 5, 6 et 7 ayant 9, 10 et 11 succès + 101, total 131. Moyenne, 8,5.

De la sorte les moyennes se rapprocheraient sensiblement.

La *répartition dans les compagnies* pourrait alors se faire par les chefs de bataillon.

Le cas peut se présenter que, dans un régiment, il y ait plus de vides à remplir que de lieutenants disponibles. Il y aurait lieu alors de répartir en première ligne ceux qui appartiennent au régiment suivant le principe que nous venons d'exposer, puis, pour remplir les vides, on prendrait parmi les surnuméraires des autres régiments.

Le système ci-dessus serait appliqué également à la répartition des *capitaines*. Etant connue la moyenne des succès des capitaines d'un bataillon, d'une part, étant connus également les succès des premiers lieutenants aptes à devenir capitaines, d'autre part, l'incorporation de ces derniers se ferait de manière à égaliser les moyennes de capacité de chaque bataillon. On ne prendrait des capitaines dans d'autres arrondissements qu'en cas de pénurie.

Nous ne toucherons que très brièvement ce qui regarde l'incorporation des officiers supérieurs de bataillons, dont la répartition se fait sur tout le canton, sans distinction de régiment ou d'arrondissement. Quelques modifications au mode actuel seraient désirables pour amener plus d'uniformité soit dans la présentation des capitaines aptes à devenir majors, soit dans l'appréciation des succès. A cet effet, une conférence des commandants de régiment et de brigade, présidée par le divisionnaire, suffirait à obvier aux inconvénients signalés.

Nous ne parlerons pas davantage des adjudants de bataillon, parce que ce sujet sortirait de notre cadre et que leur incorporation fait l'objet d'un préavis du chef de bataillon. Toutefois, là aussi il y aurait d'importantes et utiles modifications à apporter à la pratique actuelle.

Hygiène et alimentation du cheval. [1]

L'hygiène est l'art de conserver le cheval en santé. Cette branche de l'hippologie comprend un ensemble de connaissances d'une haute importance et elle est une de celles que les sous-officiers doivent connaître le mieux; car, par la nature de leurs fonctions, ils sont appelés à jouer un rôle important dans la conservation des chevaux, puisque ce sont eux qui sont chargés de faire exécuter les prescriptions hygiéniques des vétérinaires et des officiers.

Le nouveau règlement sur le service d'écurie pour l'armée fédérale contient quelques indications utiles, mais l'hygiène proprement dite n'a pas été jusqu'à présent, à notre avis, assez complétement traitée ni suffisamment mise à la connaissance des soldats suisses.

Nous essayerons quand même de donner ici ce que nous pourrons tirer de nos faibles connaissances en traitant les différentes questions d'hygiène qui sont du ressort des sous-officiers.

Dans ce but nous traiterons de toutes les influences, bonnes ou mauvaises, qui peuvent agir sur le cheval dans les conditions très variées où le place le service militaire, ainsi que des besoins naturels à satisfaire pour l'entretien des organes et l'exercice régulier de leurs fonctions.

DES AGES.

La durée de la vie du cheval est partagée en trois périodes, savoir :

1° Le jeune âge ou la période d'accroissement ;

2° L'âge adulte ou la période stationnaire ;

3° La vieillesse ou la période de décroissance.

Le jeune âge embrasse la partie de la vie qui s'étend de la naissance à 6 ou 7 ans. Il se divise en deux époques qui finissent : la première à 4 ans et la seconde à l'âge adulte.

Nous laisserons de côté la première qui ne nous intéresse pas puisqu'elle comprend seulement le « poulain » et nous ne parlerons que du jeune cheval.

Le jeune cheval se distingue facilement des chevaux faits : ses chairs sont molles, son tempérament n'est pas encore établi ; il est prédisposé à la gourme ensuite de l'afflux de sang appelé vers la tête par le remplacement des coins de lait par ceux de cheval.

Le travail doit être proportionné à ses forces si l'on veut éviter la fatigue, l'usure ou la tare des membres. Le jeune cheval doit avoir une nourriture abondante, des soins de propreté bien entendus et une bonne écurie.

[1] **Ce travail est l'œuvre d'un sous-officier d'artillerie (adjudant J. Bize) et a été primé par un jury d'officiers nommé à l'occasion de la fête cantonale des sous-officiers à Lausanne en 1882.**

L'âge adulte va de 6 ou 7 ans jusqu'à 14 ou 15. C'est pendant cette période que le cheval convient le mieux pour le service militaire.

La vieillesse commençant à 14 ou 15 ans amène la roideur, la maigreur et la décrépitude. Les effets se font sentir plus ou moins vite, selon que les chevaux ont été plus ou moins ménagés jusque-là.

En règle générale, les chevaux de selle ou de trait ne doivent pas être employés avant l'âge de cinq ans révolus et leur âge ne doit pas non plus les rendre impropres au service.

Minimum : plus de dents de lait.

Maximum : lorsqu'à la suite de l'âge le cheval ne peut plus rendre de service convenable.

DES SEXES.

L'armée suisse n'utilise que des chevaux hongres et des juments.

Sont exclus du service : les étalons, les roncins et les juments portantes.

Les chevaux hongres et les juments se ressemblent beaucoup moralement. Cependant quelques juments sont pisseuses, c'est-à-dire qu'elles présentent des signes de chaleur très prononcés ; dans ce cas, elles sont difficiles à monter, ruent, et souvent, en se campant, restent insensibles à la pression des jambes et des éperons. Les chevaux hongres seraient donc préférables.

On doit également refuser les chevaux vicieux et de mauvais caractère, les chevaux aveugles, poussifs, suspects d'immobilité, atteints de maladies contagieuses ou de blessures, et les mauvais sabots. Il est admis maintenant que les chevaux borgnes peuvent servir de chevaux de trait à condition qu'ils soient bien conformés.

Quant à la taille, elle de doit pas être moindre de 1 m. 40 ni plus forte de 1 m. 56.

On compte la valeur maximum pour :
1 cheval de trait fr. 1000 ;
1 » de selle » 1500 ;
et il ne doit pas être admis de cheval de valeur inférieure à fr. 400.

DES TEMPÉRAMENTS.

Les tempéraments diffèrent suivant les chevaux ; on trouve des tempéraments sanguins, nerveux, lymphatiques, et quelquefois des sujets qui réunissent plusieurs tempéraments.

Comme *chevaux de selle*, on doit choisir des chevaux ayant la tête légère et bien attachée, des membres bons et forts, de bons pieds, le dos court et droit, les reins forts, le jarret vigoureux, l'allure sûre, franche et souple, le tempérament vif.

Pour de bons *chevaux de trait*, les qualités suivantes sont requises : membres forts et musculeux, corps ramassé, poitrine large,

épaule forte et bien placée, articulations saines, croupe forte, caractère résistant, courageux et de bonne volonté.

INFLUENCE DES DIFFÉRENTS ÉTATS DE L'ATMOSPHÈRE.

L'air est nécessaire à l'existence du cheval, mais son action est différente suivant qu'il est froid ou chaud, sec ou humide, pur ou altéré.

Un cheval bien portant supporte très bien un *froid modéré*, il est même plus gai, plus énergique que par une température plus élevée, mais l'air *très froid*, par exemple 10° et plus au dessous de zéro, produit sur lui des effets nuisibles qu'on peut prévenir en donnant une nourriture abondante, en évitant l'immobilité des membres et en couvrant le cheval s'il est en plein air. On pourra également donner des boissons légèrement tièdes dans lesquelles on aura mis de la farine ou du son.

Les chevaux supportent très bien un air *chaud et sec ;* la chaleur augmente les forces musculaires ainsi que l'appétit, mais, par contre, quand les chaleurs sont très fortes, les chevaux transpirent, ce qui les affaiblit considérablement, l'appétit diminue, la soif augmente et, si cet état se prolonge, des maladies se déclarent.

On peut diminuer ces fâcheux effets en donnant des bains répétés et en lavant souvent les écuries pour y maintenir une température aussi basse que possible, tout en évitant de laisser les chevaux exposés aux courants d'air. Les pansages doivent être faits avec beaucoup de soin et, à chaque rentrée à l'écurie, on doit éponger les yeux, les naseaux, les parties génitales, etc.

L'air *chaud et humide* est très nuisible aux chevaux, il émousse l'appétit, les rend paresseux. Il faut dans ce cas éviter de les faire travailler dans le milieu du jour ; on peut aussi arroser les fourrages avec de l'eau salée et établir dans les écuries une ventilation aussi large que possible.

Le plus dangereux est l'air *froid et humide ;* c'est celui qui altère le plus la santé des chevaux. On peut en prévenir les effets en donnant une très forte nourriture, en couvrant les chevaux et en les tenant chaudement, en les soumettant à de longs pansages pour appeler à la peau le sang qui tend à se porter vers les organes intérieurs, et en évitant de les laisser trop longtemps en repos.

L'air peut être *altéré* par des matières animales ou végétales en décomposition, par de la poussière, du sable, etc., ou par la respiration, les émanations du corps et la décomposition des urines. Cette altération peut causer des maladies graves et il faut la combattre par une bonne ventilation des écuries, en faisant de bons pansages, en épongeant les chevaux, et, en campagne, en évitant de bivouaquer près des eaux croupissantes, des étangs, etc., desquels se dégagent, à certaines époques de l'année, des principes délétères qui altèrent le sang et amènent des maladies graves.

La lumière exerce une influence puissante sur les animaux et, à condition qu'elle soit modérée, favorise l'accomplissement de toutes les fonctions.

Une lumière trop intense peut amener l'affaiblissement et même la perte de la vue, tandis que l'obscurité fait perdre les forces, favorise l'engraissement et rend les chevaux ombrageux.

Les vents agissent sur les chevaux par leur force, leur température et les substances qu'ils transportent.

Les vents *violents, froids et humides* déterminent souvent des maladies, des refroidissements, tandis que les vents *légers* ont plutôt une action favorable.

Il faut autant que possible soustraire les chevaux à l'action des vents, en les plaçant dans des lieux abrités et en les couvrant.

Les pluies agissent différemment suivant les saisons. Celles du printemps, de l'automne et de l'hiver, étant froides, causent souvent des engorgements des membres, des crevasses, etc. Les pluies d'été sont au contraire bien supportées par les chevaux à cause de l'abaissement qu'elles apportent dans la température.

Les brouillards sont nuisibles aux chevaux, ils débilitent les organes, arrêtent la transpiration et donnent naissance à des maladies.

Les rosées sont souvent la cause de rhumatismes articulaires qui se traduisent par des boiteries.

La neige et la glace donnent lieu à des glissades qui sont la cause d'écarts. On peut huiler ou graisser le dessous des pieds des chevaux pour empêcher l'accumulation de la neige dans le sabot. Ce moyen est inusité, mais nous le garantissons efficace, tout au moins pour un certain temps.

DES LOGEMENTS.

Pour soustraire les chevaux aux influences atmosphériques pendant le temps qu'ils ne sont pas utilisés, il est nécessaire de leur procurer des abris où ils puissent se reposer et consommer facilement leur nourriture.

La construction et l'installation de ces abris jouent un grand rôle dans l'hygiène du cheval et les effets produits dépendent des conditions d'établissement de ces locaux.

Nous voulons parler des *écuries*.

Le service d'écurie est divisé en deux parties : le *service régulier* et le *service irrégulier*.

On désigne sous le nom de *service régulier* celui qui se fait dans des circonstances normales, les écoles, etc., c'est-à-dire dans de grandes écuries militaires.

Le *service irrégulier* est celui qui se fait à la suite de circonstances anormales et lorsque les chevaux sont logés dans plusieurs petites écuries ou mis à couvert au mieux possible.

Les prescriptions du service régulier servent de règle au service irrégulier qui doit toujours, et suivant les circonstances, être organisé et établi en se rapprochant le plus possible du premier.

Nous parlerons tout d'abord du

SERVICE RÉGULIER.

Les écuries sont *simples* ou *doubles*, c'est-à-dire que l'allée est derrière les stalles ou entre les deux rangées. Dans les écuries simples les *allées* doivent avoir une largeur d'au moins 2 mètres, dans les écuries doubles d'au moins 3 mètres.

Chaque *stalle* doit avoir une largeur d'au moins 2 mètres et une longueur d'au moins 3 mètres.

Le sol des stalles doit être uni, ferme et légèrement incliné en arrière ; s'il est trop inégal ou trop incliné il fausse les aplombs. Les cailloux dont il est pavé doivent être cimentés ou reliés avec du sable ou de la terre argileuse bien tassée, car, s'il existe entre eux des interstices, les urines et les matières fécales s'y infiltrent, s'y putréfient et deviennent une cause d'insalubrité.

Le règlement sur le service d'écurie contient toutes les prescriptions pour l'organisation d'une écurie, aussi nous ne nous étendrons pas là-dessus. Nous dirons seulement que, autant une bonne écurie contribue à conserver les chevaux bien portants, autant une écurie malsaine altère profondément et promptement leur constitution.

Pour que les écuries soient salubres, il faut que l'*aération* y soit maintenue aussi large que possible, que le tout soit en bon état, que la *litière* soit convenablement faite et que la *température* en soit peu élevée.

Les *portes* et les *fenêtres* servent à renouveler l'air, mais ces ouvertures ont aussi leurs inconvénients, car si on laisse les portes ouvertes, surtout par les temps froids et humides, ou par les vents, les chevaux placés en face sont exposés à contracter des refroidissements.

Par contre, en l'absence des chevaux, on doit ouvrir largement les portes pour permettre à l'air intérieur de se renouveler facilement.

Les *fenêtres* sont des moyens de ventilation plus puissants que les portes, mais elles ont aussi leurs inconvénients et il faut se garder d'ouvrir toutes les fenêtres en même temps, surtout quand les animaux sont en sueur ou par les vents froids et humides.

La *température* des écuries doit être maintenue aussi régulière que possible et il faut essentiellement éviter les courants d'air dans leur intérieur.

Les *coffres* à avoine et les *dépôts* de fourrages doivent être tenus dans le plus grand état de propreté. On s'assurera surtout qu'ils ne sont pas envahis par les rats, par les souris, qui y déposeraient des ordures et mangeraient une partie de la ration des chevaux.

SERVICE IRRÉGULIER

Le service d'écurie irrégulier comprend le service fait dans les *cantonnements*, *camps* et *bivouacs*.

Dans les *cantonnements*, les hommes doivent s'assurer de l'état des écuries, de leur propreté et de leur ventilation. Avant d'y faire entrer les chevaux, ils nettoient les écuries sales et surtout les crèches et les mangeoires ; s'il est impossible de le faire suffisamment, on donnera l'avoine dans les musettes et le foin par terre, après avoir recouvert le sol d'une couche de paille propre.

Autant que possible on placera les fourrages hors des écuries, car ils s'imprégnent de l'odeur d'écurie, perdent leur fraicheur et peuvent être gaspillés par les chevaux qui se détachent.

Chaque soldat doit s'efforcer de maintenir en bon état son cheval ou sa paire de chevaux et il s'empresse de faire rapport s'il remarque une blessure ou un commencement de maladie.

Dans les *camps* et *bivouacs* l'ordre du service d'écurie est fixé par le commandant des différents corps, d'après le règlement sur le service d'écurie et les prescriptions sur le service en campagne.

Si le temps ou le terrain ne s'y oppose pas, on place les chevaux par sections en forme de fer à cheval ; par le mauvais temps, ou en été pendant le milieu du jour, on place les chevaux par sections en *ligne* en leur faisant tourner le dos au vent ou au soleil.

ALIMENTS ET BOISSONS

En administration militaire, les aliments ont été divisés en aliments de *distribution* et en aliments de *substitution*.

Les premiers sont ainsi nommés parce qu'ils entrent journellement dans la ration du cheval, ce sont : le foin, la paille et l'avoine.

Les seconds ne sont donnés qu'exceptionnellement, et nous verrons plus loin les précautions à observer dans leur emploi.

Il existe encore d'autres aliments qui ne font partie ni de la ration ni des substitutions, mais dont la description doit être connue des sous-officiers, parce qu'on peut être appelé à en faire usage en campagne.

ALIMENTS DE DISTRIBUTION

Le *foin* est l'herbe des prairies naturelles, fauchée et desséchée dans de bonnes conditions, de manière à pouvoir être conservée. Il est la nourriture naturelle du cheval, c'est-à-dire qu'à lui seul il peut entretenir la vie. Il doit cette propriété à la grande variété de plantes qu'il renferme et qui fournissent tous les matériaux nécessaires pour réparer les pertes journalières du corps.

Le bon foin a une couleur vert pâle et d'apparence lustrée, l'odeur agréable, légèrement aromatique, et la saveur sucrée. Les tiges en sont fines, souples, difficiles à briser et néanmoins lourdes à la

main ; elles sont garnies de leurs feuilles et de leurs fleurs si les espèces peuvent les conserver pendant les manipulations qu'on leur fait subir.

Quand on le remue il ne fait entendre qu'un léger bruissement et s'il est secoué il se sépare facilement et sans déchet. La plus grande partie, pour ne pas dire la totalité, des plantes qui le composent appartiennent à la famille des graminées.

Le foin constitue une bonne nourriture et peut suffire au cheval, mais il est impropre à conserver en bon état celui qui travaille beaucoup. Au reste, le pouvoir nutritif du foin varie suivant le climat, selon la nature, l'exposition et la composition botanique des prairies.

Les prairies basses donnent d'abondantes récoltes, mais les foins en sont grossiers, aqueux et peu nutritifs. Les prairies élevées fournissent les bonnes qualités, mais les récoltes en sont peu abondantes. Les prairies à mi-coteau tiennent le milieu tant sous le rapport de la qualité que sous celui de la quantité des fourrages.

Nous ne parlerons pas des nombreuses altérations auxquelles les foins sont sujets et qui peuvent même les rendre impropres à servir d'aliments, car souvent ils ont été récoltés trop tôt ou trop tard, ou bien ils sont trop secs, lavés, vasés, rouillés, vieux, échauffés, moisis, etc., nous dirons seulement que le foin nouveau, c'est-à-dire lorsqu'il est récemment récolté, peut-être dangereux pour les chevaux qui en feraient une consommation exclusive et que le foin vieux, c'est-à-dire lorsqu'il a plus de une et demie ou deux années de coupe, perd ses qualités nutritives et ne constitue plus un bon aliment. Dans ce dernier cas il devient dur, cassant, poudreux et éprouve de grands déchets quand on le remue.

Dans les autres cas indiqués, le foin consommé par les chevaux peut occasionner des maladies graves, surtout lorsqu'il est rouillé, échauffé ou moisi.

La *paille* contient peu de principes nutritifs ; donnée seule elle est incapable de procurer une bonne nourriture, tandis qu'associée à l'avoine ou à l'orge elle constitue un bon aliment. La paille fourragère, c'est-à-dire qui renferme un grand nombre de plantes herbacées, est généralement meilleure et plus nutritive que celle qui n'en contient pas.

La paille peut être altérée par les mêmes causes que les foins et ses altérations donnent lieu aux mêmes inconvénients.

L'*avoine*, pour être bonne, doit avoir une odeur agréable et une saveur farineuse ; ses grains, lourds, s'échapperont facilement de la main qui en presse une poignée et se laisseront couper facilement par les dents ; son écorce sera lisse, luisante et adhèrera à l'amande qu'elle enveloppe ; le poids de l'hectolitre sera de *45 kilos* au moins.

Dans les climats froids ou tempérés, l'avoine est l'aliment par

excellence pour le cheval. Elle renferme des substances nutritives, des sels et un principe aromatique auquel elle doit les propriétés excitantes dont elle jouit.

L'avoine convient aux chevaux de tous les âges. Elle hâte la croissance des poulains, leur donne de la vigueur, de l'énergie, de la force, des muscles fermes, des os denses, des poils brillants. Elle contribue puissamment à améliorer les races, à conserver le cheval en santé et à le rendre propre à résister aux fatigues et aux intempéries.

L'avoine est un des aliments de distribution qui sont le plus souvent altérés.

Souvent on constate la présence de graines non nutritives, de poussière, cailloux, qui, tout en diminuant la quantité de la ration, nuisent à ses qualités, usent les dents et peuvent donner lieu à des irritations de l'estomac et de l'intestin. L'avoine ainsi altérée ne doit être reçue qu'après avoir été débarrassée de ces corps étrangers par un criblage soigné.

Si l'avoine a été récoltée trop tôt elle est légère et peu nutritive ; si au contraire elle a été récoltée trop tard elle est lourde, nutritive, mais d'une mastication difficile, ce qui fait qu'elle est rendue sans avoir été attaquée complètement par la digestion. L'avoine humide est lourde, molle, peu lustrée, et ne glisse pas dans la main ; elle ne peut pas précisément nuire aux chevaux, mais on doit l'améliorer en versant dans chaque ration une cuillerée de sel, ou, si le temps le permet, en la séchant. Souvent elle exhale une odeur de renfermé et même de moisi qui la fait rejeter des chevaux. Quelquefois elle est charbonnée ; son grain est noirâtre, poudreux, et la poussière qu'elle répand est irritante et d'une odeur nauséabonde ; cette altération est des plus dangereuses.

L'avoine peut être aussi altérée par de petits insectes (nommés charençons) dont les larves s'introduisent sous l'écorce, mangent une partie de l'amande et la rendent moins nutritive.

Dans les pays chauds, l'avoine est remplacée par l'orge pour la nourriture du cheval. L'orge est moins nutritive et moins échauffante que l'avoine, c'est pourquoi elle est employée de préférence dans les contrées méridionales.

ALIMENTS DE SUBSTITUTION.

La substitution est le remplacement, en totalité ou en partie, d'un des aliments de distribution par une substance alimentaire qui n'entre pas dans la ration du cheval de troupe.

En première ligne comme remplaçants de l'avoine viennent le *maïs* et *l'orge*, puis, en 2e ligne, *l'épautre grué*, *le froment* et le *seigle*.

Les remplaçants du foin sont : la *paille*, le *fourrage hâché* et le *vert* ou foin artificiel.

Nous avons [illegible] aux à cause de leur
et si nous la [illegible] nt surtout à ceux qui
que jusqu'à [illegible] jeunes chevaux et aux
Le *maïs* et l'*orge* [illegible] s morceaux.
maïs surtout [illegible] heval dans les mêmes
val, quoiqu'il [illegible] valent pas celles-ci. El-
des chairs [illegible] ur usage longtemps con-
qu'avant de le [illegible] le volume de leur abdo-
ou de le [illegible] onviennent pour combat-
La ration de [illegible] ion sèche. On les donne
et, si les [illegible] achée.
ment ensuite [illegible] ste encore la ressource des
les feuilles [illegible] petites branches : les feuil-
Le *blé* [illegible] ne, de poirier ou de châtai-
que l'avoine, [illegible] *pampres de vigne* peuvent,
haute dose, [illegible] mais les *feuilles de chêne* doi-
foin hâchés, et ne [illegible] dans l'alimentation du cheval.
L'épautre grué [illegible] s, les jeunes pousses de cet
conditions et, [illegible] t usage et leur donnent une
dans l'eau d'au [illegible] ment de sang.
Le fourrage hâché [illegible] s, grués et mélangés de paille
riture : il [illegible] s, ils sont nourrissants et les
chevaux qui [illegible]
avec trop d'avidité [illegible] loyés qu'avec la plus grande
Nous estimons [illegible] en faut pas donner plus de *un*
l'armée, soit au pour [illegible] ec du son, paille hâchée,
la rapidité des repas. [illegible] s'altèrent en vieillissant et
En effet, chaque [illegible] bstenir d'en faire usage,
sac ou une [illegible]
saires à son cheval [illegible] le cavalier n'a ni le
la filoche. Il y aura [illegible] val et qu'il en a be-
la conservation des [illegible] u-de-vie peut rendre
Le fourrage vert [illegible] ssez de vi-
aura soin de l'em[illegible] nouvel
sir de l'herbe [illegible]
des céréales [illegible] dans
On ne doit [illegible] *l'if,*
sec, mais [illegible]
Le fauchage doit [illegible]
rosée du soir et [illegible]
journalière. [illegible] he
dans un endroit [illegible] e
Dans ces [illegible]

EN CAMPAGNE.

C'est surtout en campagne que le cavalier doit redoubler de soins et se précautionner contre l'imprévu. Il doit considérer son cheval comme un compagnon qui partage avec lui les fatigues et les dangers et s'ingénier à lui procurer le plus de ménagements possibles. Le plus essentiel de tous les soins à donner au cheval c'est de lui procurer une bonne et abondante nourriture.

Le service des fourrages n'étant pas toujours assuré, les cavaliers peuvent être appelés à pourvoir eux-mêmes à la nourriture de leurs chevaux et il est toujours prudent, lorsqu'on se met en route, de prendre au moins un repas par cheval, car souvent il manque de fourrage là où tout faisait supposer qu'on en trouverait. On prendra de préférence un repas d'avoine pour les différentes raisons de la nutrition, du volume, de la facilité de transport et de la rapidité du repas.

Si l'avoine vient à manquer on peut la remplacer par d'autres aliments qui, s'ils de donnent pas la même vigueur, permettent au moins de nourrir les chevaux.

Ainsi le *son*, de froment ou de seigle, doit être donné mouillé et à petites doses, sinon il cause des indigestions, la diarrhée, etc. Le son de bonne qualité est frais, d'une saveur douce ; il blanchit les corps avec lesquels il est en contact et rend l'eau plus ou moins laiteuse, suivant la quantité de farine qu'il contient.

Le son altéré se pelotonne, aigrit, prend une saveur âcre et une odeur nauséabonde, ce qui le fait refuser des chevaux à moins qu'ils ne soient pressés par la faim ; il occasionne des coliques.

Le pain doit être donné rassi, frais il est dangereux et peut amener des coliques.

La farine mélangée de son et délayée dans de l'eau forme une nourriture rafraîchissante qui convient aux chevaux en été.

Les fèves constituent un bon aliment ; elles sont très riches en principes nutritifs et, par cela même, conviennent au cheval, mais elles doivent être données sèches, gruées, mélangées de paille hâchée et après l'abreuvoir.

Les *pois, haricots, lentilles* sont peu nutritifs, durs, lourds et indigestes ; ils peuvent, à défaut d'autre chose, être employés comme fourrage, mais il faut préalablement les faire tremper dans l'eau pendant quelques heures.

Les *vesces* ne doivent être données qu'en très petite quantité : une forte ration peut occasionner le vertige.

Le *blé noir* doit être donné comme les fèves.

Les *pommes de terre*, cuites et broyées, mélangées avec de la paille ou du foin coupé et un peu de sel, peuvent être données aux chevaux ; elles sont sans danger mais ne donnent aucune force.

Les *carottes* sont très recherchées des chevaux à cause de leur saveur sucrée et aromatique; elles conviennent surtout à ceux qui reçoivent une ration d'avoine abondante, aux jeunes chevaux et aux juments nourrices. Il faut les couper en petits morceaux.

Les *betteraves* peuvent être données au cheval dans les mêmes circonstances que les carottes mais elles ne valent pas celles-ci. Elles sont moins nutritives, plus aqueuses, leur usage longtemps continué rend les chevaux mous et augmente le volume de leur abdomen. Associées aux autres aliments elles conviennent pour combattre les effets échauffants d'une alimentation sèche. On les donne coupées et mélangées avec de la paille hâchée.

Si le pays est tout à fait épuisé, il reste encore la ressource des *feuilles des arbres* qu'on coupe avec les petites branches ; les feuilles de saule, de peuplier, d'orme, de frêne, de poirier ou de châtaignier, de *jeunes pousses* d'arbres, des *pampres de vigne* peuvent, au besoin, servir comme fourrages ; mais les *feuilles de chêne* doivent autant que possible ne pas entrer dans l'alimentation du cheval, car elles sont malsaines. Au printemps, les jeunes pousses de cet arbre énivrent les chevaux qui en font usage et leur donnent une maladie appelée *mal de brou* ou pissement de sang.

Les *glands* ainsi que les *châtaignes*, grués et mélangés de paille hâchée, peuvent toujours être donnés, ils sont nourrissants et les chevaux les mangent bien.

Les *tourteaux* ne doivent être employés qu'avec la plus grande circonspection. Dans tous les cas, il n'en faut pas donner plus de *un kilo* que l'on écrase et qu'on mélange avec du son, paille hâchée, etc., en y ajoutant du sel. Les tourteaux s'altèrent en vieillissant et deviennent dangereux ; le mieux est de s'abstenir d'en faire usage, quelles que soient leurs qualités.

Dans des circonstances exceptionnelles, où le cavalier n'a ni le temps, ni la possibilité de faire manger son cheval et qu'il en a besoin, un morceau de *pain arrosé de vin* ou d'eau-de-vie peut rendre de grands services, car cela donnera momentanément assez de vigueur et de force à l'animal pour lui permettre de faire un nouvel effort.

En général il faut se méfier des *arbres d'ornement* croissant dans les jardins d'agrément dans lesquels on trouve ordinairement *l'if*, qui est un poison pour le cheval.

BOISSONS

Pour être potable, *l'eau* doit être limpide, aérée, douce, fraîche en été, tiède en hiver, sans odeur, d'une saveur agréable et d'une température de 7 à 12° centigrade ; elle doit bouillir sans se troubler ni former de dépôt, cuire les légumes et les viandes sans les durcir,

dissoudre le savon sans former de grumeaux ; elle ne doit pas occasionner de troubles dans la digestion.

L'eau est susceptible d'éprouver de nombreuses altérations, suivant les sols qu'elle a traversés et la nature des vases qui l'ont contenue.

L'eau qui a de l'odeur, de la saveur, de la couleur, qui est trop froide ou trop chaude, qui renferme en trop grande quantité des matières salines, doit être considérée comme suspecte.

Le cheval peut faire usage comme boisson de *l'eau de source,* celle de *pluie,* de *rivière,* de *puits,* de *lac,* de *mare* ou *d'étang.*

L'eau de source est considérée comme la meilleure, mais elle peut varier beaucoup suivant la nature des terrains qu'elle a traversés.

L'eau de pluie doit être recueillie depuis peu, elle contient trop peu de sels, ce qui la rend fade et indigeste.

L'eau de rivière est bonne si elle roule sur un sol pierreux ou sablonneux, mais ses qualités s'altèrent si au contraire le sol est terreux.

L'eau de puits est froide en été et renferme souvent trop de sels.

L'eau de lac, mare, étang est bonne si la couche est profonde et bien aérée ; elle est médiocre si elle n'est pas pure et elle est mauvaise si les mares ou étangs n'ont pas d'écoulement.

L'eau de neige ou celle des glaciers est dangereuse.

L'eau remplit dans l'alimentation des fonctions très importantes. Prise selon les besoins de la soif qu'elle étanche elle dissout les aliments et les entraîne dans la circulation ; elle donne la partie liquide du sang et fournit les fluides aux organes des sécrétions.

La quantité d'eau nécessaire à la conservation de la santé du cheval peut être fixée à 18 ou 20 litres par jour.

Si elle est prise en trop grande quantité elle produit des coliques et des sueurs qui affaiblissent le cheval. L'insuffisance de la ration d'eau a aussi des conséquences fâcheuses.

Nous lisions dans un journal que d'intéressants essais avaient été faits en Angleterre pour se rendre compte des privations que peut supporter le cheval. Il a été constaté qu'un cheval peut vivre 25 jours en ne buvant que de l'eau ; il peut vivre 17 jours sans boire et sans manger. Il ne vit que 5 jours quand il consomme des aliments solides mais avec des boissons insuffisantes.

L'eau joue donc un grand rôle dans l'alimentation du cheval ; on cite ce fait qu'après 3 jours de privation d'eau, un cheval en a bu 52 litres en 3 minutes.

Dans la règle on abreuve trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, après chaque repas de foin et avant chaque repas d'avoine.

On ne doit pas conduire les chevaux à l'abreuvoir quand ils sont à jeun, ni immédiatement après qu'ils ont mangé l'avoine, ni quand ils sont en sueur. Dans tous les cas il est bon de leur *couper l'eau,*

c'est-à-dire de les forcer à mettre plusieurs temps d'arrêt en buvant.

S'ils ont très soif et veulent boire avec trop de rapidité, on pourra aussi couvrir de foin la surface de l'eau.

Si on abreuve dans les écuries, l'eau froide doit être versée d'avance dans les mîtres. En abreuvant dans les écuries on évite les refroidissements et les indigestions d'eau froide, mais il peut arriver que des cavaliers négligents ne donnent qu'une partie de la ration dont les chevaux ont besoin ou que même ils ne fassent pas boire.

Si on abreuve dehors il faut remplir les abreuvoirs assez tôt, en été, pour que l'eau perde de sa fraîcheur ; en hiver l'eau de puits se pompe immédiatement avant d'abreuver. Les chevaux boivent mieux dans ces abreuvoirs qu'à l'écurie, aussi doit-on les y conduire toutes les fois qu'il n'y a pas d'inconvénients à agir ainsi.

On peut *améliorer l'eau altérée* de différentes manières.

Ainsi, on améliore l'eau *très froide* en y versant de l'eau chaude, en y délayant de la farine ou du son, en la tirant quelques heures à l'avance on en l'agitant fortement avec les mains.

L'eau de *neige* et de *glacier* doit être exposée longtemps à l'air puis on doit l'agiter et la transvaser.

On filtre l'eau *sale* à travers du sable ou du charbon de bois pulvérisé.

On peut aussi, pour rendre potable l'eau très froide, la faire cuire puis refroidir et transvaser pour en éloigner le dépôt. Enfin la *mauvaise* eau peut être améliorée en y versant du sel ou du salpêtre.

DES SOINS DE PROPRETÉ.

Dans ce chapitre nous parlerons du *pansage*, des *bains* et de la *litière*.

LE PANSAGE.

Le pansage est l'action méthodique sur le corps du cheval des instruments destinés à le nettoyer. Il a pour but de débarrasser la peau des corps étrangers qui la souillent afin de faciliter l'action des pores.

Les différents instruments employés sont l'étrille, la brosse, l'époussette, le bouchon et l'éponge; le règlement sur le service d'écurie en détermine l'emploi.

Quand le pansage est fait dans de bonnes conditions, il est une excellente mesure hygiénique, mais quand, au contraire, le pansage est fait dans de mauvaises conditions, il expose les chevaux à des refroidissements, rend la peau trop sensible et prédispose aux blessures du harnachement.

LES BAINS.

Les bains nettoient mieux la peau que le pansage, ils abaissent la

température du corps et procurent un sentiment de bien-être aux chevaux, lequel se traduit par les hennissements et les mouvements de gaîté auxquels ils se livrent.

Mais pour que les bains ne soient pas nuisibles, il faut observer certaines mesures hygiéniques dont voici les principales :

Il ne faut pas conduire les chevaux au bain immédiatement après le repas ni quand ils sont à jeun ; on doit s'y rendre au pas ; n'entrer dans l'eau qu'après s'être arrêté pendant quelques minutes sur le bord et ne laisser les chevaux dans l'eau que pendant 15 ou 20 minutes. Après le bain les chevaux rentreront à l'écurie au pas, on les bouchonnera, puis on les fera boire s'ils n'ont pas bu et enfin on donnera l'avoine.

On dit que le bain est *général* quand le corps est plus ou moins complètement plongé dans l'eau ; il est *local* s'il n'y a qu'une partie du corps immergée dans le liquide.

LA LITIÈRE.

Les écuries doivent être tenues dans le plus grand état de propreté. A cet effet, les gardes d'écurie auront soin d'enlever les crottins chaque fois qu'ils se produiront, car une litière propre, sèche et abondante est nécessaire à la prospérité des chevaux.

Si le temps et les circonstances le permettent on sortira toute la litière pendant toute la journée, on l'étendra pour faire sécher celle encore passable et on ne portera au fumier que la paille pourrie.

En replaçant la litière sous les chevaux on aura soin de mettre au-dessous la paille la moins bonne et de la recouvrir avec de la paille sèche.

En hiver, au printemps et en automne on peut établir une litière permanente (litière matelassée des Allemands). Dans ce cas les gardes d'écurie éviteront que la paille ne soit soulevée par les pieds des chevaux en la frappant souvent avec le dos de la pelle pour en faire une espèce de matelas compact et imperméable à l'air.

Il se fait depuis quelques temps en Allemagne des essais dans un grand nombre de casernes de cavalerie pour établir l'utilité pratique de la *litière de tourbe* en remplacement de la litière de paille. Tous les rapports transmis jusqu'ici sont unanimes pour reconnaître la supériorité de la tourbe.

La paille n'absorbe que *trois fois* son poids des liquides qui s'accumulent dans l'écurie et les gaz amoniacaux qui se forment ainsi produisent ces exhalaisons pénétrantes et nuisibles à la santé, sous l'influence desquelles l'homme et les animaux souffrent également, par contre la litière de tourbe absorbe *huit fois* son poids de liquides, de sorte que ces conséquences pernicieuses seraient complètement écartées.

Reste à savoir si la litière de tourbe rendra les mêmes services que la litière de paille en l'utilisant pour l'agriculture.

Beaucoup d'autres questions importantes restent encore à traiter; ainsi la *ferrure,* qui est une opération indispensable et de la plus haute importance, mais qui rentre plus spécialement dans les attributions des vétérinaires, des officiers et des maréchaux-ferrants.

C'est pourquoi nous n'entreprendrons pas de développer ici les pratiques recommandées, nous contentant de signaler comme excellent guide un petit ouvrage mis depuis quelques années en circulation dans nos écoles de recrues : Il a pour titre, « Manuel de maréchalerie à l'usage des maréchaux-ferrants de l'armée française. »

Le *harnachement* et *l'exercice* rentrent en partie dans la question hygiénique ; le premier par les accidents que les différentes parties du harnachement peuvent causer et le second parce que, après l'air et les aliments, c'est l'exercice qui contribue le plus à conserver le cheval en santé ou à altérer sa constitution.

Ces questions sont réglées par les différents règlements en vigueur et nous laissons à plus fort que nous la discussion sur cette partie importante du service.

Le sujet « hygiène et alimentation du cheval », que nous venons de traiter offre encore un vaste champ de travail et d'étude, car nous n'avons donné ici que ce qui nous paraissait utile et essentiel dans nos connaissances sur cette branche de l'hippologie appliquée au service des sous-officiers.

Nous dirons en terminant que, de même que pour les autres animaux domestiques, la santé du cheval dépend entièrement des soins dont il est l'objet et c'est pourquoi nous recommandons à nos camarades, et à tous les soldats auxquels sont confiés des chevaux, la devise que nous choisissons :

« Soyez bons pour les animaux. »

Rassemblement de la VIII[e] division d'armée.[1]

(Suite.)

Le corps de l'Ouest qui ne pouvait pas rester à Coire même, puisque la position n'était guère défendable, occupa une position très forte, grâce à quelques travaux rapidement exécutés, position située à deux kilomètres au nord de Coire et s'étendant dès Masans (sur la route Coire-Landquart) dans la direction Est jusqu'à Waldhaus et le long de la lisière du Fürstenwald jusqu'au Kaltbrunnertobel. L'aile droite de cette position (Masans) était occupée par une compagnie du bataillon 94 ; à gauche s'étendaient deux compagnies du 95, les

[1] Voir la carte du terrain des manœuvres annexée à notre numéro du 15 août 1884.

batteries 45 et 46, puis les deux autres compagnies du 95, ensuite le bataillon 96 ; enfin tout à fait à gauche deux bataillons du régiment 31. Le reste du bataillon 94 (3 compagnies) était en seconde ligne au nord de Masans, le 3me bataillon du régiment 31 était aussi en seconde ligne dans la clairière de Campodels.

C'est dans cette position extrêmement forte et bien couverte par la forêt voisine qu'on attendait l'attaque de l'ennemi. L'artillerie avait une bonne ligne de tir sur les diverses routes par lesquelles l'ennemi pouvait déboucher au sud de Coire et sur divers points du sentier Maladers-Mittenberg-Coire. Le terrain devant la redoute n'offrait pas un champ de tir de plus de 500 mètres.

Corps de l'Est. Les deux colonnes de ce corps avaient de longues et pénibles marches de montagne à exécuter. A toutes deux on peut leur adresser les plus vifs éloges pour leur résistance à la fatigue et la discipline de leur marche ; les chefs des deux colonnes avaient bien compris et exécuté leur tâche. Le régiment d'infanterie nº 29 marcha de Maladers par le Mittenberg dans la direction de Coire ; le régiment nº 30 partit de Malix par le Pergoratobel en contournant le Pizokel pour marcher aussi sur Coire.

Vers midi et demi on entendit quelques coups de feu tirés par les éclaireurs du régiment nº 29 qui, descendant du Mittenberg, avaient pu voir tout à coup les positions ennemies. Après avoir fait approcher le gros de ses troupes, le commandant du régiment ordonna de ne pas descendre davantage dans la direction de Coire, mais de se diriger à flanc de côteau vers le nord-est pour attaquer l'ennemi dans son flanc gauche. Mais il fallut renoncer à ce plan à cause de la force de la position ennemie et attendre l'arrivée du régiment nº 30. Peu après on aperçut au sud-ouest de Coire les têtes de colonnes de ce régiment. Averti par quelques coups de canon bien pointés qu'une attaque de front de la position ennemie était impossible, le commandant du 30me régiment modifia ses dispositions en ce sens qu'on chercherait à se mettre en contact avec le 29me et qu'on tenterait par une action commune de déloger le corps de l'Ouest en rejetant son aile gauche sur son aile droite. Ce plan réussit. Les troupes se massèrent presque sans être vues sur la route Coire-Mittenberg-Maladers ; la batterie de montagne y prit position et commença à tirer vers 1 1/2 heure sur les deux batteries du corps Ouest. Immédiatement après, l'infanterie attaqua l'aile gauche de la position occupée par le corps de l'Ouest. Un combat acharné s'engagea. La position si forte et si bien fortifiée qu'occupait le corps Ouest, tout comme aussi la connaissance exacte des distances ne permirent pas d'arriver à une décision. Les deux batteries furent, il est vrai, forcées d'amener leurs avant-trains, mais l'infanterie put tirer le meilleur parti de ses fortifications de campagne.

Le combat fut interrompu à ce moment. Il est évident que d'im-

portantes fautes tactiques furent commises, notamment du fait qu'on ne tint pas compte de l'effet du feu.

La seconde manœuvre de brigade.

Après une journée aussi pénible, le corps de l'Est prit ses quartiers à Coire et environs ; le corps de l'Ouest fut cantonné à Zizers et en aval du Rhin dès Zizers. De part et d'autre les troupes ne manifestaient aucun découragement ; dans les deux camps régnait le meilleur esprit ; les chefs avaient l'intime conviction qu'ils pouvaient compter sur le zèle et la discipline de leurs troupes qui venaient de prouver leur aptitude au service de campagne. Rien n'était donc plus naturel que de voir les deux détachements montrer à l'attaque le même zèle que la veille. Le corps de l'Ouest voulait reprendre Coire. Le corps de l'Est n'était pas satisfait de sa conquête et voulait rendre impossible toute attaque contre cette ville en s'emparant de Zizers et Landquart à l'aide des carabiniers et de la batterie de montagne qui étaient encore à Valzeina. C'est ainsi seulement qu'on empêcherait l'invasion directe de la vallée du Rhin à un adversaire qui, dans ce but, cherchait à occuper le Luziensteig et les défilés du Rhin près de Ragatz.

Dès le matin le corps de l'Ouest marchait sur Coire dans l'ordre suivant :

Régiment d'infanterie n° 32 (le bataillon 95, bataillon d'avant-garde).

Régiment d'artillerie 2/VIII (batteries 45, 46) ambulance.

Régiment d'infanterie n° 31.

Train (1er et 2me échelons).

En tête de la colonne la route était reconnue au loin par des patrouilles de guides ; tout le service de sûreté avait été poussé en avant directement au sud de Zizers et arriva sans encombres dans la direction de la *Masanser-Rüfe,* où une patrouille de guides tomba sur des éclaireurs ennemis vers 9 1/2 heures. C'est à ce moment qu'on entendit les premiers coups de feu. Rappelons encore que le bataillon d'avant-garde avait détaché deux compagnies en extrême avant-garde, l'une sur la grande route, l'autre sur le chemin Zizers-Trimmis-Fürstenwald.

De son côté le corps de l'Est n'avait point choisi la route principale mais arrivait par le chemin dont nous venons de parler sur Trimmis. Sur la grande route on avait seulement envoyé une compagnie du 90me bataillon comme compagnie d'extrême avant-garde. C'est à cette compagnie que se heurtèrent les guides du corps de l'Ouest.

L'ordre de marche du corps de l'Est était le suivant :

Bataillon 90 (avant-garde) ;

» 85 ;

Batterie de montagne ;

Bataillon 86 ;
» 88 ;
» 89.

Le bataillon 87 était détaché comme flanqueur de droite de la section Coire-Campodels-Fürstenwald-Buchwald-Bruderhaus-Trimmis.

A première vue il paraît que cet ordre de marche est non-seulement anormal, mais encore absolument fautif, puisque les bataillons de deux régiments étaient intercalés les uns dans les autres. Et cependant en examinant les choses de près, il est facile de justifier ces dispositions : un combat devait nécessairement s'engager, puisque cette marche en avant avait un but éminemment offensif. C'est en pensant à ce combat que le colonel-brigadier avait groupé ses bataillons comme il vient d'être exposé; il fallait songer à soutenir le bataillon lancé isolément à droite qui pouvait tomber sur un fort détachement ennemi. Dans ce cas, le bataillon 85 du même régiment était le plus rapproché, ensuite le bataillon 86 également appartenant au même régiment. Les bataillons 88 et 89 pouvaient suivre immédiatement le bataillon d'avant-garde et ainsi le régiment normal était rétabli sur les deux ailes. Pourtant il me semble que la batterie de montagne eût été mieux à sa place à côté du bataillon d'avant-garde. Mais tous ces points sont discutables.

Les coups de feu échangés aux extrêmes avant-gardes ainsi qu'aux ailes opposées donnèrent aux deux détachements l'idée que le combat pourrait bien éclater dans le terrain d'éboulement sis entre Trimmis et la « Masanser-Rüfe ».

Des deux parts on eût la même idée, parce qu'à peu près simultanément on fut informé par des patrouilles de cavalerie de la présence et de la force approximative de l'adversaire.

Voici les ordres que donne le commandant du corps de l'Est : la brigade débouchera de la forêt, le régiment 29 au sud-est de la route avec la mission spéciale d'attaquer l'aile gauche adverse ; la batterie de montagne à cheval sur la route ; le régiment 30 aile gauche appuyant sa propre aile gauche à la grande route Coire-Zizers. Les trains de combat et de bagages restent aux emplacements qu'ils occupent. Dans leur ensemble ces ordres constituaient une formation par aile de la brigade. Les deux régiments ne se déployèrent pas ensemble; le régiment 29 mit en première ligne deux bataillons, le régiment 30 seulement un.

Le corps de l'Ouest s'était de même déployé par ailes; mais tandis que l'aile gauche (régiment 32) prit rapidement position, le régiment 31 resta en arrière à l'aile droite. De même l'artillerie du corps de l'Ouest resta invisible. Le régiment 32 avait dès lors à supporter seul l'attaque impétueuse du corps de l'Est. Il dut bientôt reculer.

Dès 10 h. 50 m. à 11 h. 30 il y eut cessation de combat.

Alors le corps de l'Est attaqua à nouveau en conservant la forma-

tion précédente avec la seule modification que le régiment 30 mit en ligne un nouveau bataillon. Entre temps, le régiment ennemi 31 avait pris position de même que les deux batteries.

Le régiment 30 fit une démonstration frontale contre la ligne ennemie. Le régiment 29 attaqua avec énergie le régiment 32 en le débordant sur son aile gauche. La batterie de montagne attaqua de front et domina d'une position très élevée la position occupée par la batterie de campagne ennemie. Après un très court engagement elle força la batterie à amener ses avant-trains et à partir au grand trot. Une attaque générale de toute la brigade contre le corps de l'Ouest termina le combat.

On se rappelle que le corps de l'Est avait détaché dès la Schanfigg le bataillon de carabiniers 8, une batterie de montagne et une ambulance de montagne dans la Valzeina. Dans cette journée le détachement marcha de la Valzeina sur Sayis, pour delà aussi prendre part au combat dont le bruit était parvenu jusqu'à lui. Malheureusement il ne le put pas, parce que l'action marcha trop rapidement dans la vallée du Rhin et que le détachement craignit de tirer sur ses propres troupes qui se préparaient à utiliser leur victoire.

Après ces pénibles manœuvres, le divisionnaire accorda aux troupes un jour de repos; puis vinrent les manœuvres de division.

Première manœuvre de division.

La division tout entière était entrée en ligne. Le régiment de dragons 8 était cantonné à Igis, Trimmis, Marsans, Maienfeld. Les régiments d'artillerie 1/VIII et 3/VIII étaient à Coire et Malans.

En outre, les bataillons d'école 6 et 7 désignés comme ennemi furent cantonnés à Ragatz, Maienfeld, Jenins. Leur effectif était presque double de celui des bataillons de la division.

Voici quelle était l'idée spéciale pour la manœuvre de ce jour : le corps de l'Ouest composé pour la journée de la compagnie de guides n° 12, d'un escadron du régiment de dragons n° 8, du bataillon de carabiniers n° 8, de deux bataillons de recrues, du régiment d'artillerie 3/VIII et du bataillon du génie n° 8, repoussé avant-hier de la position de Trimmis, est stationné sur la rive droite de la Landquart. Le corps de l'Ouest savait que l'ennemi avait subi le 13 septembre des pertes importantes et était concentré autour de Coire ; de plus on le disait quelque peu démoralisé. Ensuite de ces faits le commandant ordonna qu'on prit immédiatement l'offensive contre Coire.

Quant au corps de l'Est, la situation que lui avait fait le 13 au soir le combat de Trimmis était telle qu'il ne pouvait songer à une marche en avant sans nouveaux renforts. Ces renforts arrivèrent de telle manière qu'alors la division se trouva au complet. Ici aussi on ordonna pour le 15 une marche en avant : les cantonnements du 14 indiquaient avec la dernière évidence que la rencontre devait avoir lieu autour de Zizers.

Le 15 au matin, le corps de l'Est s'avança en une longue colonne sur la route Coire-Zizers-Landquart, éclairant minutieusement sa marche et masquant à l'ennemi ses mouvements. L'avant-garde était composée comme suit :

Deux escadrons de dragons ;
Bataillon 92 ;
Un régiment d'artillerie ;
Bataillons 91 et 93.

Le gros était formé dans l'ordre suivant :

Régiment d'infanterie 32 ;
Un régiment d'artillerie ;
Brigade d'infanterie XV ;
Deux batteries de montagne ;
Le train.

A 8 heures les éclaireurs des deux corps étaient en contact et le feu commença. De part et d'autre, le feu de l'artillerie obligea l'infanterie à se déployer. Le combat d'artillerie dura un certain temps ; c'est le régiment d'infanterie n° 31 qui commença le combat d'infanterie. A 11 heures, toute la première ligne était au feu. Voici comment les corps se présentaient aux regards de l'observateur :

Quatre batteries. B. 92, b. 93, b. 86 (2 compagnies), b. 87, b. 91, b. 85.

Régiment 32 . . . . Régiment 30.
Batteries de montagne 61, 62.
B. 82 (2 compagnies).

Le bataillon 91 engagé dès le commencement annonça à 11 heures et quelques minutes qu'étant engagé dès le début de l'action, il n'avait plus de munitions. Ensuite de cette communication, le lieutenant-colonel Gallati fit avancer le bataillon 85 pour relever le 91, qui alla se placer dans un terrain couvert en seconde ligne du régiment 31.

A 11 1/2 heures, attaque générale qui obligea le corps de l'Ouest à reculer.

De 11 3/4 h. à 1 h., armistice. Les troupes se concentrèrent et prirent un petit repos bien mérité.

A 1 h. 5 m., nouvelle attaque du corps de l'Est. Le but de la journée, savoir repousser l'ennemi derrière la Landquart, n'était pas encore atteint.

Les régiments 30 et 32, ainsi que les deux batteries de montagne qui n'avaient pris qu'une faible part au premier combat furent mis en première ligne. En seconde ligne, venaient les régiments 29 et 31.

Voici donc la disposition des corps :

B. 96, b. 95, b. 94. B. 90, b. 87, b. 88.
Deux batteries de montagne.
R. 31. R. 29.

Un combat des plus intéressants s'engagea. Peu à peu le corps de l'Est, qui avait bien préparé par un feu efficace l'attaque générale, se sentit obligé de renforcer son extrême aile droite précisément pour pouvoir mener à bien l'attaque décisive.

Le bataillon 85, du régiment 29, fut commandé dans ce but et la position ennemie fut enlevée avec décision et énergie. Vu la configuration du terrain, on ne put utiliser l'artillerie du corps de l'Est.

La seconde manœuvre de division.

Voyons d'abord la position respective des deux corps en présence. Battu la veille, le corps de l'Ouest ne pouvait que commencer sa retraite. Trois routes s'offraient à lui : à l'est dans le Prättigau ; au nord par le Luziensteig ; à l'ouest par le Rhin sur Ragatz et Sargans.

Il ne pouvait guère être question d'une retraite dans le Prättigau parce qu'elle aurait conduit à une captivité presque certaine. En effet, suivant l'idée générale à la base des manœuvres, toute l'armée de l'Est marchait dans le Vorarlberg dans la direction du Rhin. La retraite par le Luziensteig n'était pas possible, parce qu'elle aurait conduit l'armée entre deux feux.

Restait la retraite sur Ragatz.

Quant au corps de l'Est (la division) il était dans la situation d'une armée victorieuse décidée à profiter sans retard de la victoire. On se préparait donc à passer le Rhin et à attaquer Ragatz.

(A suivre.)

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Section vaudoise. (Sous-section de Lausanne.)
Circulaire du Comité.

Lausanne, le 20 novembre 1884.

Monsieur et cher camarade. — Le Comité cantonal nous transmet la liste des sujets de concours pour l'hiver 1884-85.

Jusqu'à ce jour nous avions l'habitude de désigner des commissions pour l'étude de chacun de ces sujets ; ces commissions faisaient rapport dans les séances de la sous-section.

Malgré les bons résultats que ce système a donnés pendant quelques années, il ne laissait pas de présenter un sérieux inconvénient. Le Comité n'avait pas d'informations suffisantes sur les aptitudes ou les goûts de tous les membres de notre Société ; les commissions étaient nécessairement choisies un peu au hasard ; le Comité risquait de se priver inconsciemment du travail de tels ou tels officiers qui n'auraient pas mieux demandé que de mettre la main à la besogne, pendant que d'autre part, il se heurtait à des refus catégoriques,

Ensuite de la discussion qui a eu lieu sur ce sujet dans notre réunion du 10 novembre, votre Comité a été autorisé à renoncer pour cette année au système des commissions nommées d'avance.

Au travail plus ou moins obligatoire sur un sujet imposé, il voudrait substituer le travail volontaire sur un sujet librement choisi. Son rôle consisterait uniquement à grouper les forces en mettant en rapport les officiers qui auraient choisi le même sujet d'étude. Il se flatte de l'espoir que cet essai donnera de bons résultats et que pour être spontanés les travaux n'en seront pas moins nombreux.

Veuillez donc examiner la liste des sujets de concours ci-jointe. Elle est accompagnée d'une carte que vous voudrez bien retourner à son adresse dès que vous aurez fait votre choix.

Comptant sur votre zèle et votre dévouement, nous vous présentons, Monsieur et cher camarade, nos salutations bien cordiales.

Au nom du Comité : *Le président*, G. Rochat, capitaine.
Le secrétaire, P. Auberjonois, 1er lieutenant.

Sujets de concours pour l'hiver 1884-85.

1° De l'utilité stratégique de la neutralité de la Savoie pour la Suisse, en cas de conflit armé entre les puissances limitrophes de la Suisse ou entre une ou plusieurs de ces puissances et la Suisse. (La discussion historique des traités et leur interprétation ne rentrent pas dans cette étude purement militaire.)

2° Etude critique de la colonne double et de la formation de combat du bataillon. Comparaison entre le règlement suisse et les règlements d'autres armées.

3° Des perfectionnements à apporter aux cibles servant au tir de l'infanterie (cibles mobiles, cibles à bascule, etc.). Etude du matériel en usage dans d'autres armées.

4° Des soutiens d'artillerie ; leur rôle et leur composition.

5° Du rôle de la cavalerie dans les guerres futures.

6° Organisation défensive d'une position au moyen de la fortification de campagne (choisir une position, l'occuper avec un effectif déterminé, faire le plan des ouvrages, croquis, devis, etc.),

7° Le service des subsistances pour hommes et chevaux et la distribution des vivres et fourrages pendant les manœuvres de paix des troupes combinées.

8° La question de l'aérostation militaire.

9° De l'organisation des troupes alpines.

10e Etude d'un point spécial d'histoire ou de géographie militaire.

11° Des blessures produites par les balles, suivant leur calibre, leur forme, leur composition, leur vitesse, etc.

Berne, en novembre 1884.

Monsieur et cher camarade. — Comme vous le savez probablement déjà, Messieurs les officiers du génie qui ont assisté aux convois funèbres de nos regrettés instructeurs :

Monsieur le colonel *Schumacher*, à Brugg, le 10 avril 1884, et
» le capitaine *Finsterwald*, à Thoune, le 3 juin 1884,

ont décidé qu'il serait élevé des monuments à la mémoire de ces officiers.

Une commission, composée du soussigné, ainsi que de Messieurs les lieutenants-colonels *Locher* et *Lotz*, et à laquelle nous avons adjoint, lors de son entrée en fonction, notre instructeur en chef, Monsieur le colonel *Blaser*, a été désignée pour suivre à cette idée.

Elle a étudié des projets de monuments, avec le concours de M. le premier lieutenant de pontonniers *Schmid-Kerez*, architecte à Zurich, et s'est arrêtée aux deux projets dont ci-joint une esquisse.

Le coût, pour l'exécution et l'installation de ces deux monuments, est évalué à la somme de fr. 2500 environ.

Nous venons porter ce fait à votre connaissance et vous demander votre concours financier pour que ce projet puisse être réalisé.

Nous vous prions aussi de bien vouloir vous employer auprès des sous-officiers et soldats du génie qui sont près de vous, pour obtenir également leur concours et recevoir leurs souscriptions.

Un avis, dans les journaux, indique que chaque officier du génie voudra bien recevoir les souscriptions pour le monument, jusqu'au *15 janvier 1885* et adresser le résultat et la liste de ces souscriptions, dès le 15 janvier, au *bureau du génie, à Berne.*

Nous ne doutons pas, Monsieur et cher camarade, que vous ne teniez à souscrire et que vous vous prêtiez volontiers à recevoir les souscriptions des sous-officiers et soldats qui pourraient s'adresser à vous. – Veuillez agréer, Monsieur et cher camarade, nos salutations empressées. — Au nom de la commission du monument : J.-J. LOCHMANN, colonel.

P. S. Si la somme nécessaire est dépassée, le surplus sera versé à la caisse des concours de navigation.

Société fédérale de Sous-Officiers.

Le jury chargé d'examiner les sujets de concours pour les travaux écrits est composé comme suit :

MM. le colonel Grenus, commissaire des guerres en chef ;
» le colonel Coutau, instructeur en chef de la 1re division ;
» le colonel de Crousaz, instructeur de 1re classe de la 2e division ;
» le lieut.-col. Ville, instructeur en chef de la cavalerie ;
» le lieut.-col. de Techtermann, à Fribourg.

M. le colonel-divisionnaire Lecomte n'a pu pour cause d'occupations particulières répondre affirmativement à la demande du comité central de faire partie de ce jury.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Circulaire concernant les signaux. — Berne, le 20 septembre 1884. — Le Département soussigné a rendu les prescriptions suivantes au sujet de l'*ordonnance pour les trompettes de l'infanterie suisse* du 3 avril 1883, sortie récemment de presse :

1° Dans les troupes qui disposent de trompettes, les signaux ne seront donnés que par les trompettes. Les tambours doivent battre au drapeau et la retraite conjointement avec les trompettes. Le signal « Pas de charge » (chiffres 89 et 396 du règlement d'exercice) qui remplace l'ancien signal « A la bayonnette », sera battu exclusivement par les tambours, et cela à la cadence de 140 pas à la minute. Le signal « Tout le monde à l'attaque », également donné à la cadence de 140 pas à la minute, sert en même temps aux carabiniers de signal « Pas de charge ».

Dans les troupes du génie, ainsi que dans les autres subdivisions de troupes qui entrent au service avec des tambours seulement, les signaux ne seront donnés que par les tambours, mais toutefois dans les limites restreintes apportées aux signaux en général par la nouvelle ordonnance.

2° Le signal « Appel des trompettes » ne sera plus donné que lorsque les tambours ou les trompettes seront appelés seuls, par ex. pour battre ou sonner la retraite.

3° A l'exception des refrains de cavalerie et d'artillerie, les autres refrains ne doivent plus être sonnés que dans les cas où des subdivisions de troupes, partageant les mêmes cantonnements, seraient, après entente entre leurs chefs, appelées séparément, ou lorsque dans des cas analogues du service intérieur, ces signaux seraient reconnus nécessaires.

4° Tous les anciens signaux qui ne figurent plus dans la nouvelle ordonnance pour les trompettes, ou qui sont spécialement indiqués dans les présentes prescriptions, sont supprimés et le seront de même dans la nouvelle édition des règlements respectifs.

Sont supprimés, en particulier, les signaux ci-après du service de tirailleurs, chiffre 230 du règlement d'exercice et du service intérieur :

1° *Signaux tactiques.*

« En tirailleurs » ;
« Aile droite » ;
« Aile gauche » ;

« Soutien » ;
« Rappel » ;
« Formez les masses » ;
« Formez les tirailleurs » ;
« A la baïonnette ».

(Ce dernier est remplacé par le « Pas de charge » des tambours.)

2° *Signaux du service intérieur.*

« Rappeler » (signal tactique également) ;
« Caporaux à l'ordre » ;
« Sergents à l'ordre » ;
« Fourriers à l'ordre » ;
« Appel aux consignés » ;
« Corvée ».

5° On ne donnera avec le sifflet que le signal « Garde à vous » (qui doit être prolongé) et qui signifie également « Cessez le feu ».

6° *L'ordonnance pour les trompettes d'artillerie et de cavalerie,* publiée également le 3 août 1883, contient un certain nombre de changements qui ne figurent pas dans l'édition du 27 mars 1877. Il est donc nécessaire que tous les trompettes de l'élite soient pourvus de la nouvelle ordonnance à l'occasion de leur prochain service.

Les commandants de cours doivent se procurer les ordonnances nécessaires auprès des autorités militaires des cantons.

Département militaire suisse.

Genève. — Dans sa séance du 28 novembre dernier, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie d'élite :

MM. *Maunoir,* Albert ;
Cellerier, Lucien ;
Johannot, Jules ;
Rehfous, Antoine.

— La Société militaire du canton de Genève (section de la Société fédérale des officiers) a composé son nouveau comité comme suit :

Président : M. le lieutenant-colonel Rigaud.
Vice-président : M. le major Favre.
Bibliothécaire : M. le major Redard.
Trésorier : M. le 1er lieutenant Piachaud.
Secrétaire : M. le lieutenant Brun.
Adjoints : MM. le major Sarrasin.
le capitaine Jullien.
le capitaine Viollier.
le 1er lieutenant Bastard.

Neuchâtel. — En date du 29 novembre dernier, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie :

MM. *Bonhôte,* Jean, à Fenin ;
Stauffer, Daniel, aux Ponts ;
Zehr, Octave, à la Chaux-de-Fonds ;

Borel, Edgar, à Couvet;
Barbier, William, à la Chaux-de-Fonds.
Chapuis, Adolphe, » »

— La section cantonale des officiers, sous-section de Neuchâtel, a organisé une série d'intéressantes conférences pour l'hiver 1884-85. En voici le programme :

1884. — 11, 18 et 25 novembre : *Rassemblement de la IVe brigade dans le Jura bernois*, par M. le colonel-brigadier Sacc.

2 décembre : *L'invasion française en 1798*, par M. le 1er lieutenant A. Boillot.

9 décembre : *L'instruction du soldat dans le terraïn*, par M. le lieutenant Leuba.

16 décembre : *Les combats des 7e et 8e régiments dans le rassemblement de la IVe brigade*, par M. le major Monnier.

23 décembre : *La légion étrangère*, par M. le 1er lieutenant A. Sacc.

1885. — 6 janvier : *L'équitation*, par M. le lieutenant Ferdinand Richard.

13 janvier : « *La nation armée* » *par von der Goltz*, par M. le lieutenant de Montmollin.

20 janvier : *Les différentes bouches à feu de l'artillerie et leur emploi*, par M. le 1er lieutenant Morend.

27 janvier : *L'infanterie et ses travaux de défense*, par M. le lieutenant Bonhôte.

3 février : *Organisation et tactique de l'artillerie*, par M. le capitaine Hartmann.

10 février : *Tactique des passages des cours d'eau*, par M. le major Perrier.

17 février : *Le droit de la guerre*, par M. le capitaine J. de Pury.

24 février : *De la fortification des pays de montagne*, par M. le major Hotz.

3 mars : *Le recrutement*, par M. le major James Roulet.

10 mars : *Manœuvres de la IIIe brigade*, par M. le major Perret.

17 mars : *Du service d'adjudant*, par M. le capitaine Prince.

24 mars : *Manœuvres de la IIIe brigade*, par M. le major Perret.

31 mars : *Les règlements de l'infanterie*, par M. le colonel de Perrot.

7 avril : *Les marches pendant les manœuvres de la VIIIe division*, par M. le lieutenant Pfyffer.

14 avril : *Quelques observations relatives à l'organisation militaire des cantons frontières*, par M. le colonel de Montmollin.

21 avril : *La compagnie d'administration*, par M. le 1er lieutenant Cornaz.

28 avril : *L'armée belge*, par M. le capitaine A. Convert.

5 mai : *Nos manœuvres*, par M. le lieutenant-colonel Furrer.

Comme on le voit, la sous-section de Neuchâtel déploie une activité qui lui fait honneur et les sujets dont nous donnons l'énumération, traités par des officiers aussi qualifiés que ceux qui viennent d'être nommés, promettent des soirées aussi agréables qu'instructives à nos camarades de Neuchâtel.

Fribourg. — M. le 1er lieutenant d'artillerie *E. Ruffieux* vient d'être promu par le Conseil d'Etat au grade de capitaine.

Vaud. — Sont libérés définitivement du service au 31 décembre 1884, avec remerciements pour les services rendus :

MM. Badoux, Ulysse, major, à Cremin. Golay, Vincent, capitaine-adjudant, au Sentier. Martin, Dd-Ls, capitaine, à Vallorbes. Rossier, Jn-Fc, capitaine, à Essertes. Jaquier, Jaq.-Ele., capitaine, à Prahins. Chappuis, Albert, capitaine, à Rivaz. Bernard, Rod., capitaine, à Lausanne. Jaquiéry, Jean-Elie, capitaine, à Démoret. Burnier, Ernest, capitaine, à Aigle. Pitton, Denis, capitaine, à Oppens. Ducret, Jules, 1er lieutenant, à Essertines. Chevalley, El, 1er lieutenant, à Champtauroz. Schöry, Alfred, lieutenant, à Montreux. Meigniez, Maurice, 1er lieutenant, à Yverdon.

Passent à la landwehr au 31 décembre 1884 :

FUSILIERS. *Capitaines-adjudants :* Besson, Constant, Niedens ; Masson, Gustave, Lausanne. *Capitaines :* Jaquiéry, Constant, Yverdon ; Dubrit, Frédéric, Lausanne ; Paschoud, Louis, Lausanne ; Gétaz, François, Aubonne ; de la Harpe, Amédée, Lausanne ; Bron, Henri, Dézaley ; Kræmer, Georges, Morges ; Gilliard, John, Fiez. *1ers lieutenants :* Vincent, Louis, Blonay ; Barbey, Emile, Féchy ; Calame, Arthur, Reverolles ; Paillard, Charles, Ste-Croix ; Taverney, Victor, Jongny ; Perrin, Aimé, Pailly ; Van Muyden, Berthold, Lausanne.

CARABINIERS. *1ers lieutenants :* Ramelet, Adrien, Orbe ; Joyet, Jules, Cossonay ; Gorjat, Louis, Cully.

CAVALERIE. *Capitaine :* De Mestral, Henri, St-Saphorin. *1er lieutenant :* Beauverd, Charles, Lausanne.

ARTILLERIE. *Capitaines :* De Cérenville, Henri, Lausanne ; Mercanton, Eugène, Lausanne.

Sont désignés en qualité de Commandants de compagnie :

INFANTERIE. *1ers lieutenants :* Bat. car. 1 l., c. 4, Richard, Henri ; bat. 2, c. 1, Golay, Armand ; bat. 2, c. 3, Noblet, Charles ; bat. 2, c. 4, Oguey, Henri ; bat. 3, c. 2, Granger, Alfred ; bat. 4, c. 3, Vincent, Alfred ; bat. 6, c. 3, Aubert, César ; bat. 7, c. 3, Maillard, Gustave ; bat. 9, c. 4, Ponnaz, Paul ; bat. 4 l., c. 1, Delessert, Jules ; bat. 5 l., c. 1, Millioud, Constant.

CAVALERIE. *1er lieutenant,* esc. 3, De Palézieux, Maurice.

ARTILLERIE. *Capitaine,* batt. 3, Vuichoud, Emile. *1ers lieutenants,* comp. pos. 8, Dufour, Vincent ; batt. 6, Morend, Charles.

— *La Société des carabiniers de Lausanne* a eu sa distribution des prix annuelle le dimanche 7 décembre, à l'hôtel de Beau-Rivage, à Ouchy, avec banquet plus nombreux encore que d'habitude, car il réunissait environ 300 convives, y compris la musique de la Ville. Au dessert, la cérémonie de la distribution des prix a été ouverte par un rapport du Président de la Société, colonel Lecomte, dont nous extrayons les données ci-après :

Les 40 tirs de l'année ont eu lieu comme précédemment conformément au programme adopté par l'assemblée générale et envoyé à chaque sociétaire en date du 10 avril 1884.

Le *tir annuel* s'est affectué à 300 mètres pendant les cinq premiers mois et en septembre et octobre sur deux cibles en plus à 400 mètres. En juin et juillet deux cibles à carton ont été arrangées avec mannequins pour exercer le tir de section du Tir cantonal de Payerne.

Les *tirs de Société* ont eu lieu du 11 septembre au 31 octobre conformément à la circulaire adressée à tous les membres en date du 26 août 1884 ; en outre quatre d'entr'eux ont duré toute la journée au lieu des après-midis seulement. En revanche il n'y a pas eu de tirs supplémentaires.

La saison s'est terminée par un tir de volailles offert à tous les amateurs, les 9 et 10 novembre.

En comptant ce tir de volailles, il s'est tiré 71244 coups, se répartissant comme suit :

Tir annuel : 59178 jetons à 15 cent., dont 47948 aux 5 cibles à carton K L M N I, et 11230 à la cible à 10 points O.

Tirs de société : 4916 coups, dont 1106 à cible K à carton ; 1430 à cible L à points à 300 mètres, et 2380 à cible Liberté à 400 mètres.

Jetons d'essai à 5 cent. : 2438.

Tir de volailles : 4712 coups.

Sur les 47948 coups aux tournantes à carton, il s'est fait 13217 cartons (40 cm.). Après prélèvement du 20 % pour les frais, soit 1438 fr. 35, de 1185 fr. pour les primes et de 575 fr. 35 pour les 50 prix de mouches au taux du 10 %, le carton reste valoir 30 cent. pour la répartition.

Sur les 11230 coups à tournante à 10 points, il s'est fait 47971 points. Après prélèvement du 20 % pour les frais, soit 336 fr. 90, de 322 fr. pour les primes et de 134 fr. pour les 15 prix de mouche au taux du 10 %, le point reste valoir 1,9 centimes.

Tous les prix de mouche sont dans le diamètre d'une pièce d'un franc.

Tirs de Société. — Bonne cible K à carton. Il y a eu 166 tireurs de passes de 3 coups, et 608 reprises de jetons à 1 franc, le tout donnant, avec allocation de 300 fr. de la caisse, un solde de 1052 fr. à répartir entre 141 tireurs ayant fait au moins deux cartons. 1er prix 25 fr., dernier 5 fr.

Bonne cible L, à points, à 300 mètres. 166 tireurs, dont 120 ont repris la seconde passe, ce qui, avec allocation de la caisse de 630 fr. donne un total de 1368 fr. à répartir entre 155 tireurs ayant fait 35 points et plus. 1er prix 35 fr., dernier prix 6 fr.

Bonne cible Liberté, à points, à 400 mètres, 110 tireurs, avec 366 reprises, donnant 556 fr. 80, à répartir entre 57 tireurs, soit la moitié prenants. 1er prix 24 fr., dernier 4 fr.

En 1883, il s'est vendu 55943 jetons aux tournantes ; il y en a donc cette année 3235 en plus. En revanche il y a eu, en 1884, moins de tireurs aux bonnes cibles, soit 10 de moins à K, 11 de moins à L et 23 de moins à Liberté ; diminution attribuée à ce qu'on n'a pu faire de tirs supplémentaires. Avis pour l'avenir aux intéressés, qui agiront mieux en ne renvoyant pas au lendemain ce qu'ils pourraient faire la veille.

Au tir de section à Payerne, la section des carabiniers de Lausanne, comptant 40 membres inscrits, n'a participé que par 39 tireurs, un des 40 ayant été indisposé au dernier moment. Elle a eu néanmoins le 6e prix. — Diverses réclamations étant parvenues contre la distribution des prix et les répartitions du tir cantonal de Payerne, la Direction s'en est occupée et a échangé des lettres avec les Comités de Payerne, d'où il résulte qu'il sera procédé à une répartition supplémentaire.

La partie patriotique et artistique du banquet, dirigée par M. L. Monnet, comme major de table, a été aussi brillante qu'intéressante, soit par les toasts, soit par les divers morceaux de musique qui s'y sont produits.

Voici les 25 premiers prix distribués pendant le dessert :

Cible L, à points, à 300 mètres. 1er. Calpini, 1er lieut., Sion, 86 points (sur 100) ; 2. Martringes, Thonon, 85 ; 3. Thélin, major, La Sarraz, 84 ; 4. Salzmann, L., 83 ; 5. Perrin, Alphonse, 83 ; 6. Guex, François, 81 ; 7. Noverraz, huissier, 81 ; 8. Mayor, Georges, 80 ; 9. Haas, Eugène, 80 ; 10. Maurer, Adrien, 79 ; 11. Millet, Alex., 79 ; 12. Monnet, Amédée, 79 ; 13. Maurel, Charles, 78 ; 14. Coutau, col. 78 ; 15. Perrin, Jules, 78 ; 16. Jarre, Thonon, 77 ; 17. Frick, Jaques, 76 ; 18. Odot, pharm., 76 ; 19. Curtet, Emile, 76 ; 20. Wyssbrod, D., 76 ; 21. Maurel, Félix, 76 ; 22. Druey, Henri, 75 ; 23. Morin. C., 75 ; 24. Henny, Théod., 75 ; 25. Welti, Osw., 75.

Cible K, à carton. 1er. Joyet, H. ; 2. Reybaz, J. ; 3. Gay, Sigismond ; 4. Calpini, 1er lieut. ; 5. Viret-Genton ; 6. Dubois, avocat ; 7. Henny, Jules ; 8. Siber, J. ; 9. Druey, H. ; 10. Maurel, Ch. ; 11. Matthey, Ch. ; 12. Reymondin, Ed ; 13. Simonin, Ad. ; 14. Grobéty, Fréd. ; 15. Taverney, H. ; 16. Perrin, Ch. ; 17. Noverraz, L., huissier ; 18. Riccard, syndic ; 19. Grenier, André ; 20. Morin, C. ; 21. Puenzieux, A. ; 22. Chessex, L. ; 23. Lecomte, colonel ; 24. Perrin, Alphonse ; 25. Pièce, Henri.

Cible Liberté, à points, 400 mètres. 1er. Guex, F., 87 points ; 2. Vuagniaux, D., 82 ; 3. Décombaz, D., 82 ; 4. Curtet, Emile, 80 ; 5. Haas, Eug., 79 ; 6. Forney, Ch., 78 ; 7. Salzmann, L., 77 ; 8. Thuillard, C., 77 ; 9. Wyssbrod, D., 77 ; 10. Pache, Aug., 76 ; 11. Mayor, G., 76 ; 12. Bujard, H., 76 ; 13. Thélin, major, 75 ; 14. Maurel, Ch., 74 ; 15. Henny, Théod., 73 ; 16. Viret-Genton, 73 ; 17. Lecomte col., 72 ; 18. Dubois, avocat, 72 ; 19. Barbezat, L., 72 ; 20. Coutau, col., 71 : 21. Mouron, L., 71 ; 22. Calpini, Sion, 70 ; 23. Fornier, Thonon, 70 ; 24. Meigniez, M., 70 ; 25. Berthoud, M., 70.

Mouches à carton. 1er. Wyssa, S. ; 2. Coutau, col. ; 3. Matthey, E. ; 4. Henny, Jules ; 5. Maurel, Ch. ; 6. Burnier, E. ; 7. Thélin, major ; 8. Köpfer, Henri ; 9. Henny, Théod. : 10. Déperraz, L. ; 11. Coutau, col. ; 12. Vuagniaux, D. ; 13. Coutau, col. ; 14. Forney, Ch. ; 15. Berthoud, M. ; 16. Wyssa, S. ; 17. Haas, Eug. ; 18. Coutau, col. ; 19. Bergier, not. ; 20. Golay, S. ; 21. Décombaz, D. ; 22. Wyssa, S. ; 23. Lecomte, col. ; 24. Joyet, Jules ; 25. Bergier, notaire.

Mouches à points. 1. Haas, Eug. ; 2. Coutau, col. ; 3. Dutoit-Jomini ; 4. Pache, H. ; 5. Henny, Théod. ; 6. Lecomte, col. ; 7. Rossier, L. ; 8. Coutau, col. ; 9. Henny, Théod. ; 10. Lecomte, col. ; 11. Déperraz, L. ; 12. Décombaz, D. ; 13. Druey, H. ; 14. Haas, E. ; 15. Bergier, notaire.

Primes de grand nombre. Cartons. Coutau, col., 1201 ; Henny, Th., 1003 ; Décombaz, D., 745. — *Points.* Coutau, col., 80 ; Mayor, G., 79 ; Monnet, A., 78.

— *La Sainte-Barbe.*— La Société vaudoise des officiers des armes spéciales s'est réunie samedi 6 décembre à l'Abbaye de l'Arc sous la présidence de M. le colonel-divisionnaire Ceresole pour fêter Ste-Barbe.

L'après-midi a été remplie par une séance où plusieurs travaux remarquables ont été présentés.

M. le colonel de Vallière a d'abord, dans un mémoire étendu, fait à la brochure publiée dernièrement par M. Sandoz, de Neuchâtel, sous ce titre : *La vraie neutralité de la Suisse et la suppression de son armée*, l'honneur d'une réfutation. Il a montré le néant des utopies que renferme cette brochure et combien la Suisse aurait tort de se fier, dans les temps actuels « à la conscience des peuples civilisés.» La péroraison émue de M. de Vallière a été très applaudie.

M. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie, a donné des détails fort intéressants sur un remarquable pont à double étage jeté sur le Rhin par les pontonniers de la VIII[e] division et qui a été, à bon droit, fort admiré des officiers étrangers. Une réduction de ce pont, à l'échelle du 1/10, figurait à la séance.

Enfin, M. le capitaine Paul Manuel a présenté un des appareils à signaux optiques nouvellement mis à l'essai par l'état-major et le génie. Il a initié ses auditeurs au fonctionnement de cet appareil qui paraît destiné à rendre les plus grands services dans un terrain montagneux comme celui de notre pays.

M. le major de Tscharner a ajouté quelques mots sur les expériences faites à ce propos dans les manœuvres de la VIII[e] division.

Un joyeux banquet a suivi. On n'y remarquait pas moins de dix-sept colonels et lieutenant-colonels. M. le général Herzog s'était excusé par une lettre des plus cordiales. Au nombre des convives on remarquait M. le colonel Edouard Burnand, président honoraire de la société, ancien chef de l'artillerie suisse pendant la campagne de 1870-71. MM. les colonels-divisionnaires Lecomte et Ceresole, M. le colonel Lochmann, éhef de l'arme du génie, M. le colonel d'état-major Burnier, M. le colonel Coutau, instructeur-chef de la première division, MM. les colonels de Vallière et de Perrot, instructeurs d'artillerie de première classe, MM. les colonels brigadiers de Loës et Delarageaz et d'autres en grand nombre.

Les fonctions de major de table, exercées par M. le lieutenant-colonel Rochaz, n'ont pas été une sinécure. De nombreux discours ont été prononcés par MM. les colonels Ceresole, Burnand, Coutau, Gaulis, etc. Dans un toast charmant d'humour et longuement applaudi, M. le colonel Burnand a chaudement recommandé aux jeunes officiers d'artillerie de ne pas sacrifier au chic prussien et au genre prussien, incompatible avec l'esqrit de nos troupes. Puis on a passé du grave au gai et beaucoup chanté.

D'autre part, dimanche 7 décembre la fête de Ste-Barbe a été célébrée à Nyon avec éclat par le plus beau dimanche de décembre qu'on puisse rêver. Une douzaine d'officiers et trois cents sous-officiers et soldats de l'artillerie et du génie assistaient à la fête, fort bien présidée et dirigée par M. le lieutenant van Berchem. Le tir à obus sur le lac, commandé par M. le lieutenant Diodati, a parfaitement réussi et la grande attraction pour le public, la fougasse, est partie après s'être fait un peu tirer l'oreille. Le banquet et le bal ont été très brillants.

Enfin, aussi, dimanche 7 décembre, un dîner plantureux réunissait à St-Maurice les officiers de l'artillerie de montagne valaisans. Ils avaient très cordialement invité leurs camarades vaudois, qui

étaient représentés à cette fête par MM. les colonels de Vallière et de Loës. *(Gazette de Lausanne).*

France. — Les journaux français reproduisent du *Voltaire,* qui en a reçu communication par M. Bocher, la lettre suivante du général Mac-Clellan (ancien commandant de l'armée du Potomac), publiée par le *New-York Herald :*

New-York, 1er décembre.

On appelle mon attention sur certaines attaques insérées dans les journaux français contre la conduite du comte de Paris, lorsqu'il était mon aide de camp dans la campagne de la péninsule de Virginie, en 1862.

Pour ceux qui ont servi avec lui, il n'est besoin d'aucune justification de sa carrière militaire.

Mais, dans cette circonstance, je crois bon d'affirmer de nouveau les faits que j'ai déjà constatés. Sa carrière parmi nous a toujours été sans reproche; il a toujours recherché le devoir périlleux ; il a constamment montré le courage le plus froid, un dévouement absolu et un excellent jugement.

Il n'a jamais commandé de régiment, et, ni à la bataille de Gaine's Mill ni ailleurs, il n'a placé en position un régiment qui ait été ensuite fait prisonnier.

Je n'ai jamais eu l'occasion de trouver la plus petite faute dans sa conduite, et il a quitté l'armée pour des raisons entièrement indépendantes du service auquel il était attaché.

En réalité, son départ avait été décidé quelques temps avant les batailles des Sept jours ; il l'a retardé pour y prendre part.

Je me suis séparé de lui et du duc de Chartres, ainsi que du prince de Joinville, avec un très grand regret, et ils ont emporté avec eux le respect et l'estime de tous ceux avec lesquels ils ont été en rapport. Georges B. MAC-CLELLAN.

Belgique. — Le ministre de la guerre a fait faire des essais, sur une grande échelle, dans le but de constater l'imperméabilité dont peuvent être dotées les étoffes qui entrent dans la confection des vêtements militaires par suite de leur immersion dans une solution saturée d'acétate d'alumine. Les essais ont été faits sur mille mètres de drap et l'on a reconnu que l'étoffe ne perd rien de sa couleur et de sa souplesse. L'imperméabilité pour l'eau ne la prive même pas de la propriété de laisser passer l'air, de sorte qu'elle ne fait pas obstacle à la transpiration cutanée. On sait que tous les tissus imperméables connus ont le défaut d'arrêter cette transpiration. La seule objection à l'emploi du procédé nouveau viendrait du prix élevé que l'acétate d'alumine a dans le commerce.

Roumanie. — La question des fortifications de Bucharest, pour la solution de laquelle on avait fait venir de Belgique, l'année dernière, le général Brialmont, ce qui lui avait attiré une punition disciplinaire de la part de son gouvernement, cette question de fortifications, disons-nous, paraît résolue maintenant, si l'on s'en rapporte aux indications de la *Wehr Zeitung*. Dix-neuf forts détachés seraient construits autour de la ville, qui ne recevrait pas, du

moins quant à présent, d'enceinte fortifiée. Les forts, qui seraient à 3 ou 4 kilomètres de distance l'un de l'autre, formeront autour de Bucharest une ceinture qui en sera tantôt à 9, tantôt à 13 kilomètres de distance. Ils seront réunis entre eux par une voie ferrée.

Russie. — La *Gazette de Moscou* fait connaître que la nécessité de faire des économies sur les dépenses militaires, va déterminer les mesures suivantes :

1° L'effectif des régiments du Caucase sera diminué de manière à obtenir une réduction de 104,000 hommes sur l'effectif général de l'armée ;

2° La durée du service sera fixée à 5 ans pour l'artillerie et l'infanterie, et à 6 ans pour la cavalerie ;

3° Le contingent annuel du recrutement sera fixé à 190,000 hommes, destinés à accomplir la période entière de service assignée à leur arme ; 45,000 hommes ne feront que neuf mois.

Il n'y aura donc, en tout, que 235,000 hommes d'appelés, ce qui fera une diminution de 25,000 sur le total du contingent tel qu'il est fixé actuellement. En estimant à 90 roubles le prix de l'entretien d'un simple soldat, on espère réaliser une économie annuelle de plus de neuf millions de roubles.

Le czar vient, d'un autre côté, de prendre une mesure qui doit diminuer le nombre énorme des fonctionnaires civils qui ont le titre nominal d'officiers généraux ou supérieurs. Tous ceux qui sont dispensés du service militaire en temps de guerre seront rayés des listes de l'armée. Les autres seront maintenus comme faisant partie de la réserve.

L'adoption d'un nouveau tarif pour les pensions de retraite a fait disparaître, en même temps, un grand nombre de vieux généraux que le gouvernement s'abstenait de mettre en retraite d'office, quoiqu'il ne les employât plus, parce qu'il savait que leur pension ne leur permettait pas de vivre honorablement. La liste de l'état-major général était ainsi démesurément longue, car on ne cessait pas de faire des promotions pour fournir aux emplois et pour ne pas arrêter l'avancement. La même mesure va s'appliquer à la marine, qui ne compte pas moins de 140 officiers généraux, ce qui est exorbitant, eu égard à l'importance de la flotte.

— L'empereur vient de prescrire pour l'artillerie de campagne une mesure fort utile. Il a décidé qu'à l'avenir 30 hommes par batterie montée et par batterie de réserve seraient armés du revolver.

Cet exemple pourrait être avantageusement imité par notre pays.

Inde. — D'après le *Morning-Post,* le gouvernement de l'Inde a pris la résolution d'occuper une forte position sur la frontière S.-E. de l'Afghanistan, quelle que soit la future politique des souverains de ce pays. L'année prochaine, le réseau des voies ferrées de la région de l'Indus, depuis le Rhyter jusqu'à la mer, passera sous le contrôle du gouvernement anglais et deux lignes militaires nouvelles seront construites pour permettre de jeter des troupes dans l'Afghanistan par deux points situés entre le Rhyter et le Bolan. De cette manière, si la voie ferrée de l'Indus est prise, comme cette voie suit le cours de la rivière pendant plus de deux milles, il y aura quatre lignes courant vers l'Afghanistan et se terminant à quatre points

différents, chacun desquels deviendra une forte seconde base militaire servant de point de départ à de nouvelles extensions au cœur même des régions de l'Ameer.

L'une des lignes projetées est destinée à pénétrer bientôt dans une région inconnue aux Européens et dont la partie Sud est parcourue en ce moment par le corps expéditionnaire de la vallée de Zhot. Partant de ce point, presque à moitié chemin entre Pechawar et Lahore, cette ligne atteindra le poste militaire de Dera Ismaïl-Khan et ensuite la bouche de la passe de Gomul, où elle s'arrêtera quelque temps pour être poussée ensuite, par degrés, à travers la région de Gomul, jusqu'à la ville afghane de Ghuzni. Cette ville a été occupée déjà plusieurs fois par des troupes anglaises, mais jamais par une force venant directement de l'Inde. Dans les guerres antérieures avec l'Afghanistan, ces troupes sont toujours entrées à Ghuzni soit par Candahar, soit par Caboul.

Le gouvernement se propose maintenant d'arriver paisiblement par le Gomul qui est une des principales villes du commerce afghan-indien, celle que Napoléon Ier avait choisie pour son projet d'invasion franco-russe.

La ligne ferrée projetée est donc de la plus grande importance commerciale et militaire et, lorsqu'elle sera terminée jusqu'à la bouche de la passe de Gomul, elle exercera certainement une forte action pacificatrice sur les tribus voisines, les bahan de la vallée de Zhot, dont les déprédations sont l'objet maintenant de la répression que leur inflige le général sir Oriol Tanner avec une force de 5,000 hommes.

La seconde ligne projetée doit partir de Mooltan et se dirigera aussi vers la région de Gomul, rejoignant la première ligne à Dera-Ismaïl-Khan. Ainsi, tandis que Peshawar et Guetta n'auront qu'une ligne ferrée se dirigeant vers eux, le poste militaire de Dera-Ismaïl-Khan en aura deux, celle de Mooltan et celle de Lahore. Un embranchement est aussi projeté de Mooltan à Dera-Ghari-Khan, d'où il pénètrera plus tard jusqu'à Guetta, donnant à ce point deux lignes également utiles.

Nous recevons, trop tard pour l'insérer dans ce numéro, un intéressant article sur l'*appareil à signaux optiques,* adopté en Suisse, ainsi qu'une circulaire du ***Comité central de la Société des Officiers de la Confédération Suisse*** ajournant au 18 janvier l'assemblée des délégués convoquée pour le 21 décembre, et transmettant les comptes de 1881-1883 et le budget de 1884-1885. Nous les publierons dans notre prochain numéro.



